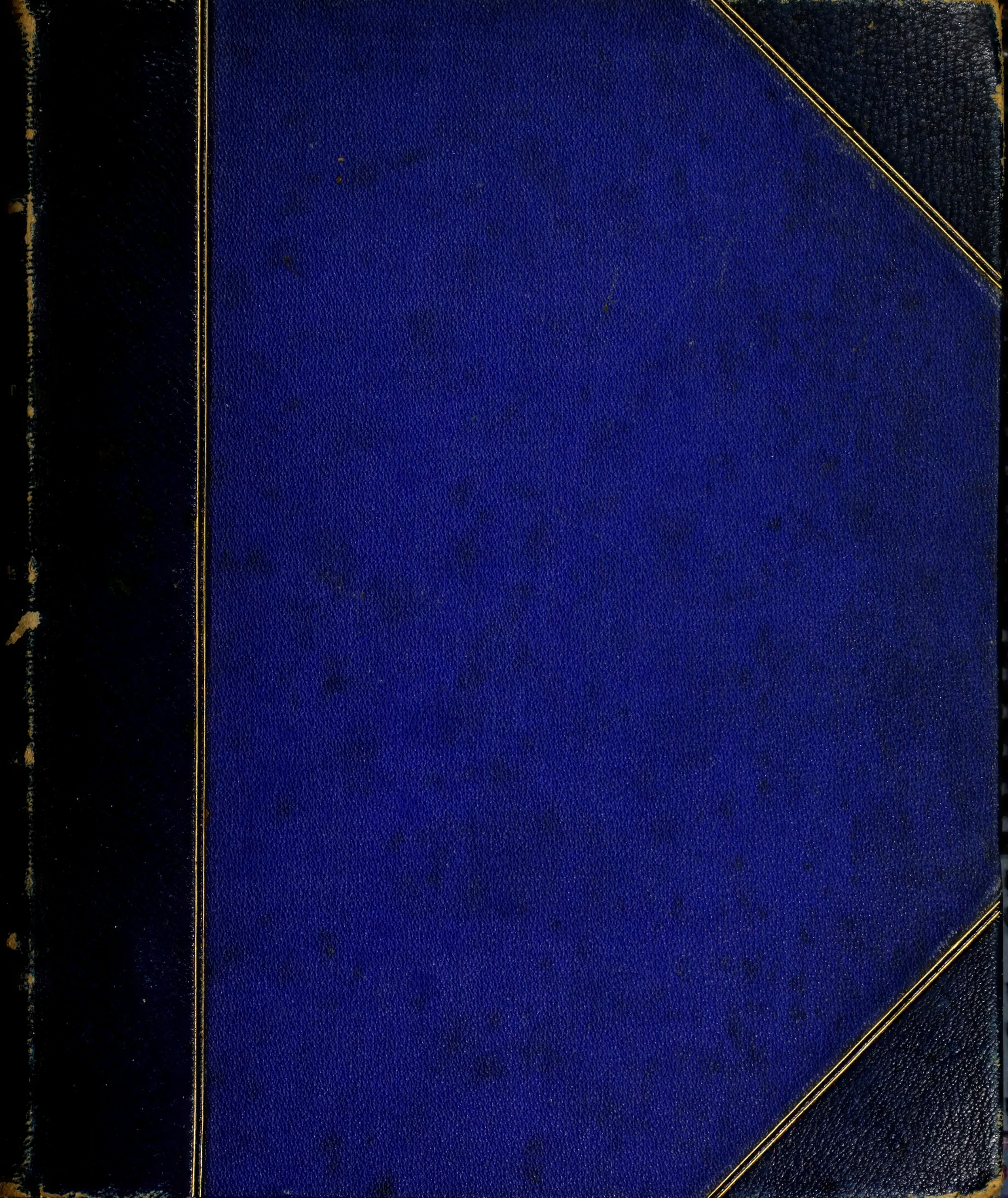
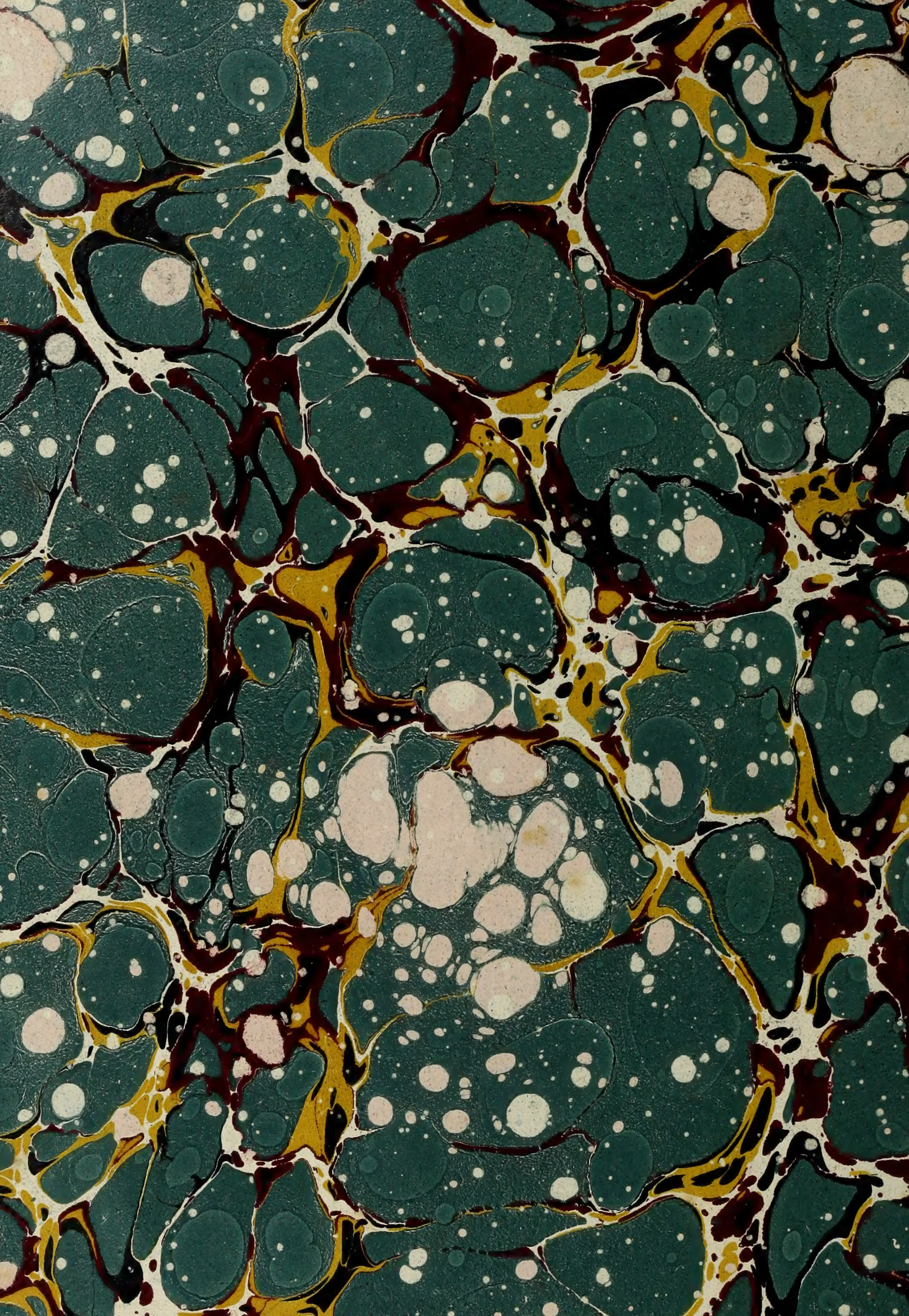
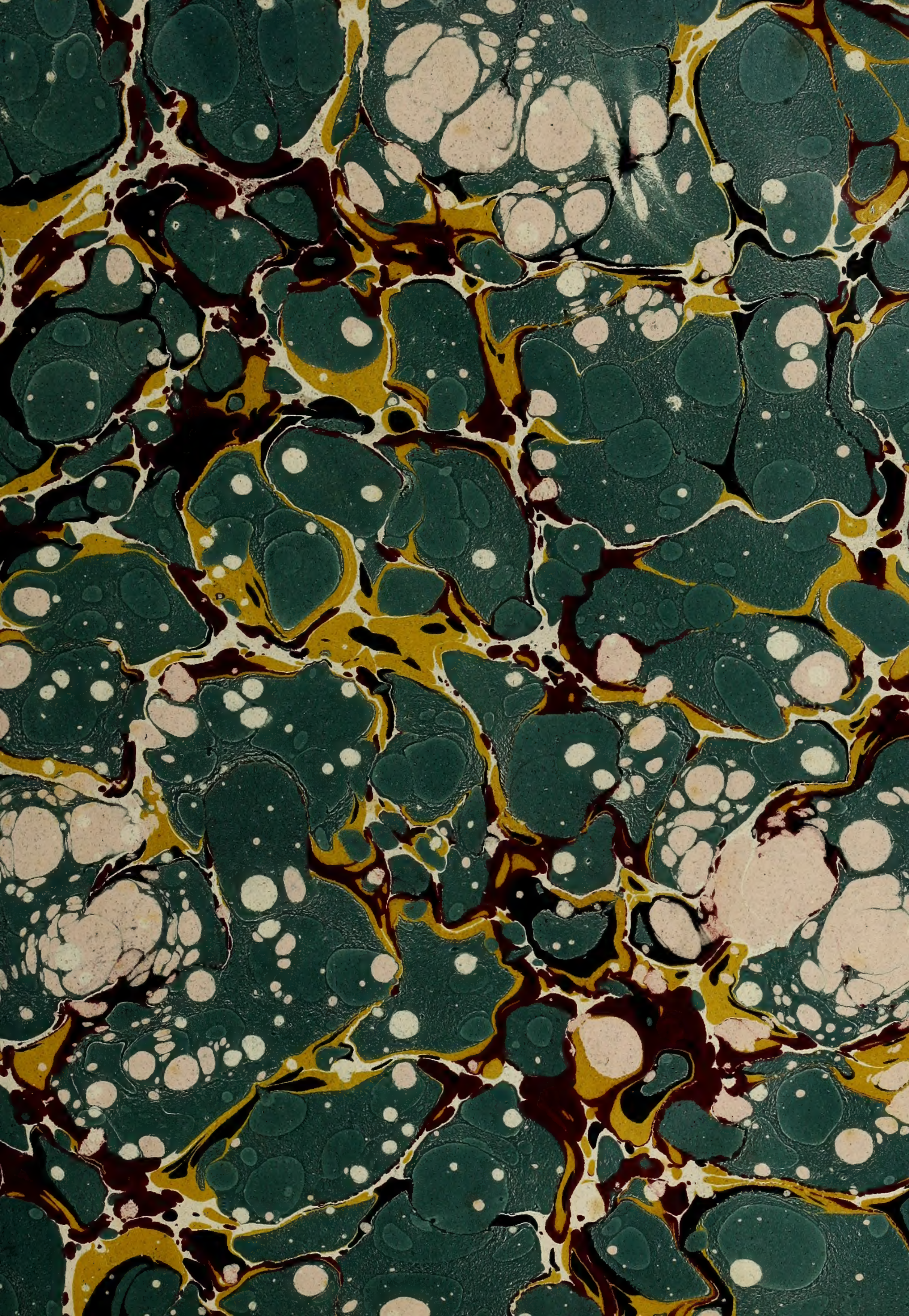








HISTOIRE & GÉNÉALOGIE

DE LA MAISON

DE GRAMONT

HISTOIRE & GÉNÉALOGIE

DE LA MAISON

DE GRAMONT

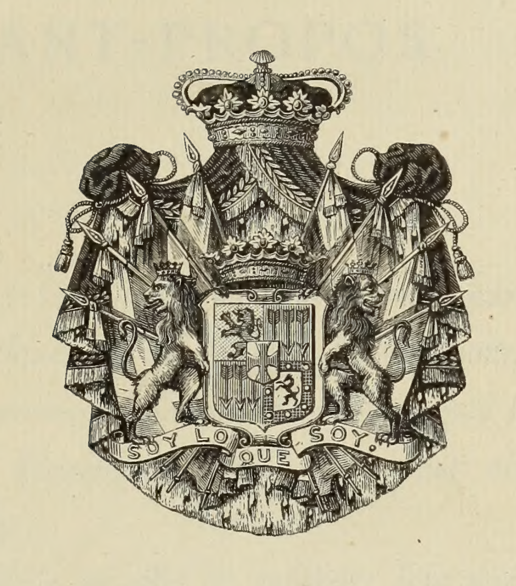
Tiré à 165 exemplaires numérotés

Nº 50.

HISTOIRE & GÉNÉALOGIE

DE LA MAISON

DE GRAMONT



PARIS

SCHLESINGER FRÈRES, LIBRAIRES-EDITEURS

12, RUE DE SEINE

1874



AVANT-PROPOS



Ce livre *eſt extrait en grande partie des Archives de la Maiſon de Gramont, & on y retrouvera ſouvent le ſtyle un peu ſuranné des Documens dont il n'eſt pour ainſi-dire que la reproduction.*

Il eut été difficile en effet de refondre ſous une forme plus correcte l'enſemble des récits dont il ſe compoſe, ſans leur enlever le caractère particulier qu'ils empruntent aux diverſes époques contemporaines.

La Maiſon de Gramont poſſédoit en pleine ſouveraineté la Seigneurie de Bidache ſur la frontière de la Navarre

Eſpagnole. Elle y a régné juſqu'en 1789, y exerçant tous les droits Régaliens ſans aucune exception & reconnue comme Souveraine par les États limitrophes de France & d'Eſpagne. La révolution ayant entraîné dans une chûte commune la Monarchie Françoiſe & la petite Souveraineté de Bidache, les Gramont bannis avec toute la nobleſſe de France furent diſperſés dans l'exil.

Le Château de Bidache avoit cependant réſiſté à la fureur de deſtruction qui s'attachoit aux dernières traces de la féodalité; il avoit traverſé les plus mauvais jours de cette époque néfaſte dite la Terreur, ſans que les habitans du pays euſſent ſongé à renverſer ſes antiques murailles. Ce fut une circonſtance particulière que nous rapporterons plus loin, qui cauſa l'incendie au milieu duquel s'écroula une partie de ce vaſte édifice. Les Archives tranſportées pêle-mêle dans un corps de logis des dépendances y furent ſauvées & conſervées preſqu'en entier par un haſard providentiel. Les éléments de ce travail s'y trouvoient à l'état de documens épars; il reſtoit à les coordonner, & c'eſt ce qu'a entrepris l'auteur de cet ouvrage.



HISTOIRE & GÉNÉALOGIE

DE LA

MAISON DE GRAMONT

PREMIÈRE PARTIE



CHAPITRE PREMIER

Origine de la Maiſon de Gramont. — Source commune des principales familles féodales du Pays des Pyrénées. — Maiſons d'Aure & de Comminges. — Diſtinction entre la Maiſon Ducale de Gramont de Navarre & d'autres familles de ce nom. — Titres & Armoiries.



LA Maiſon de GRAMONT a toujours figuré au premier rang parmi les principales Maiſons d'Aragon, de Navarre, de Béarn & de Guyenne. Juſqu'à la fin du quinzième ſiècle les GRAMONT ſe ſont appelés AGRAMONTES, & ſont ainſi déſignés dans toutes les anciennes chroniques & les archives de la famille. Vers l'an 1639, Marca, dans ſon Hiſtoire de Béarn, ſe ſervoit encore indifféremment & tour à tour du nom de GRAMONT ou d'AGRAMONTE, « afin, écrit-il, que j'en exprime le nom « ſelon la prononciation des Basques, que l'on nomme ailleurs communément « Gramont. » (Marca, page 588).

Les Seigneurs d'AGRAMONTE, ou LOS AGRAMONTES, tiroient leur nom des vaſtes domaines qu'ils poſſédoient ſur les bords de la rivière *Arga* en Origine des Seigneurs de Gramont.

Aragon, & comptoient au nombre des douze Barons de ce Royaume dits *Ricos ombres de natura.* Le château d'Agramont, berceau de la famille & dont on voit encore les ruines, s'élevoit au sommet d'une montagne escarpée, près du bourg de ce nom, sur les frontières de l'Aragon & de la Navarre.

Comme la plupart des anciennes familles féodales de race Gasconne, les Agramontes sont issus des premiers Ducs de Gascogne, dont les descendans, vaincus & dispersés par Charlemagne & ses successeurs, s'étoient réfugiés, avec les débris de leurs forces, au delà des Pyrénées.

Scimin (appelé également Ximin & Siguin), fils d'*Adalric,* Duc de Gascogne, avoit péri en 816 dans un combat contre l'armée de Louis le Débonnaire, commandée par son fils Pépin. Les Gascons lui substituèrent *Garsimir* (appelé également Garsias-Ximin), son fils, qui périt aussi dans un combat en 818 (Marca, page 129). Ses enfans s'étant retirés au delà des Pyrénées, du côté de l'Aragon, les peuples du pays les élurent pour leurs chefs. Parmi eux se trouvoit *Garsie-Arnaud*, appelé aussi Garsuand, qui gouvernoit la contrée située près de la rivière d'Arga ou Araga, possédoit le château d'*Agramonte* & en portoit le nom en 880. (Voir *Chron. du Couvent de Saint-Maur.*)

Par suite de troubles & de guerres intestines, les Agramontes se partagèrent en deux branches distinctes : la branche aînée passa en Navarre, où elle possédoit déjà des biens considérables. Elle y fut accueillie avec distinction par les Souverains de ce Royaume, contracta des alliances avec leur famille & s'y établit sans retour. La branche cadette occupa encore quelque temps le château d'Agramont; mais, vers l'an 1063, après la défaite de Ramiro Ier, Roi d'Aragon, battu devant Graos par l'armée de Fernando de Castille, elle fut dépossédée de ses domaines par les Castillans &, forcée de s'expatrier, elle vint se rallier à la branche aînée établie en Navarre. (Voir *Archives de Lérida, de Saragosse; Histoire d'Aragon & d'Espagne,* par le Père Condé.)

Les Agramontes demeurèrent en Navarre jusqu'à la mort de la Reine Blanche, qui eut lieu en 1441. A cette époque ils prirent parti pour le Roi de Navarre, contre le Roi Ferdinand d'Aragon, & lorsque celui-ci par ses usurpations contraignit le Roi Jean d'Albret à se réfugier en France, *Roger de Gramont* sacrifia ses domaines de la Haute Navarre & entraîna tous les siens avec lui. A partir de ce temps les *Agramontes,* qui commencèrent à

s'appeler *Gramont*, réſidèrent excluſivement à Bidache, petit État dont ils étoient Souverains, & pour lequel ils ne relevoient d'aucun autre Prince.

La Maiſon de Gramont a ſubſiſté de mâle en mâle, depuis *Garsie-Arnaud,* qui vivoit en 880, jusqu'en 1528, que mourut au siége de Naples *Jean II de Gramont,* ſeul fils de *François II,* sans laiſſer de poſtérité. La ſucceſſion de la Maiſon paſſa alors à *Claire de Gramont,* ſa ſœur, qui avoit épouſé ſon couſin *Menaud*, *Comte d'Aure & Vicomte d'Aſter*, par contrat du 23 novembre 1525. Par ce même contrat & par ſubſtitution faite & conſentie, en ce qui les concernoit, par les Rois Henri II de Navarre & François I[er] de France, il fut dit que le mariage ſe faiſoit ſous condition que Menaud d'Aure prendroit, lui & ſes deſcendans, à perpétuité, les noms, titres, armes & domaines de la Maiſon de Gramont.

Depuis 1525 juſqu'à nos jours, la deſcendance de Claire de Gramont & de Menaud s'eſt continuée de mâle en mâle ſans interruption, de ſorte que la Maiſon de Gramont réunit en elle aujourd'hui la lignée des deux familles d'Aure & d'Agramonte.

La Maiſon d'Aure avoit d'ailleurs, avec celle de Gramont, une même origine & d'étroites & nombreuſes alliances. Les Comtes d'Aure deſcendoient des Rois d'Aragon & remontoient ainſi à la ſouche commune de la haute féodalité Pyrénéenne, c'eſt-à-dire aux anciens Ducs de Gaſcogne.

Pour ſe faire une juſte idée de cette communauté d'origine, il faut revenir au temps de Loup ou Lupus II, Duc de Gaſcogne, lequel en 778 défit l'armée de Charlemagne à la bataille de Roncevaux & fut plus tard pris & pendu par l'Empereur. Ses deux fils Adalric & Loup Sanche partagèrent la ſucceſſion de leur père, & c'eſt de la deſcendance de ces deux Princes, ainſi que nous le verrons plus tard, que ſont ſortis les Vicomtes & les Princes de Béarn, les Comtes & les Princes de Foix, les Comtes de Bigorre, les Comtes d'Aragon, les Rois d'Aragon, de Navarre & de Caſtille, les Comtes de Comminges, les Comtes d'Aure, les Comtes de Labarthe & les Seigneurs de Gramont.

Il ſe fit entre ces diverſes familles des alliances nombreuſes, des partages de fiefs, des diviſions & des ſubdiviſions de territoire, dont la multiplicité eſt telle qu'il eſt impoſſible d'en ſuivre la trace ſimultanément. Il eſt donc néceſſaire d'adopter à cet effet un certain ordre que nous allons expoſer.

Remontant aux temps les plus reculés de l'hiſtoire des contrées

Pyrénéennes, pour y chercher la première ſouche des familles royales & ſeigneuriales, nous rappellerons en quelques lignes la généalogie des Ducs de Gaſcogne juſqu'à la réunion de ce grand fief à la couronne de Charlemagne; puis, ſéparant les diverſes maiſons dont l'hiſtoire comme le ſang ſe ſont fondus dans la Maiſon de Gramont, nous traiterons tour à tour de ce qui les concerne, & conduirons parallèlement leurs annales juſqu'à la fuſion qui s'opéra en 1526, dans la perſonne de Menaud d'Aure, Comte d'Aure & de Gramont, Vicomte d'Aſter & de Larbouſt, lequel repréſentoit également la deſcendance de la branche cadette de Comminges, devenue première du nom après l'extinction de la branche aînée & le retour du Comté de Comminges à la Couronne de France.

La ſeconde partie de ce mémoire comprendra l'hiſtoire de la Maiſon de Gramont, depuis 1524 juſqu'à nos jours.

Diſtinction entre les Gramont de Navarre, Ducs de Gramont & d'autres familles de ce nom.

Il exiſte d'autres familles qui portent le nom de Gramont, mais elles ne ſont pas apparentées avec la Maiſon de Gramont de Navarre. Une d'entre elles ſe diſtingue par ſon illuſtration & le titre de *Duc de Caderouſſe,* qui fut reconnu & inſtitué comme titre de Duché françois, par lettres-patentes du Roi Charles X, le 28 avril 1827, ſous la dénomination de Duc de Caderouſſe. Cette ancienne Maiſon avoit été titrée *Marquis de Vachères* en 1688, la Seigneurie de Vachères ayant été érigée en Marquiſat, en faveur de Philippe-Guillaume de Gramont-Vachères. En 1707, Marie-Philippe de Gramont-Vachères, Marquis de Vachères, hérita, par le teſtament de ſon aïeul maternel, du *Duché de Caderouſſe,* créé par le Saint-Siége dans le Comtat d'Avignon. Ce n'étoit pas un Duché françois, mais il le devint en 1827, comme il eſt dit plus haut.

Quelques auteurs aſſurent que l'origine de cette Maiſon remonte à un cadet des Gramont de Navarre, qui au quinzième ſiècle ſeroit venu s'établir en Dauphiné, & y auroit acquis la Seigneurie de Vachères; mais rien ne juſtifie cette aſſertion, & l'erreur en eſt manifeſte. Ce n'eſt pas qu'il ſoit de l'intérêt des familles de conteſter une communauté d'origine qui ne ſauroit qu'ajouter au luſtre de chacune d'elles, mais il eſt néceſſaire cependant de reconnoître la vérité des faits telle qu'elle eſt conſtatée par une foule de documens.

Gramont-Vachères, Ducs de Caderouſſe.

Il exiſtoit au quinzième siècle, dans le Velay, une famille déjà ancienne du nom de Gramont, & La Chenaye rapporte qu'un de ſes membres,

nommé *Robert,* s'étoit attaché au Roi Charles VII, lorſqu'en 1441 & 1447 il vint avec le Dauphin faire le ſiége de Dax & de Tartas. Ce Seigneur Robert paroît avoir, plus tard, rempli des emplois à la cour du Roi de France, & eſt conſidéré comme un des auteurs de la Maiſon de Gramont du Dauphiné, connue ſous le nom de Gramont-Vachères & de Gramont-Caderouſſe. Mais il n'avoit aucune parenté avec les Gramont de Navarre, & on ſait par Guy Allard, qui vivoit & écrivoit en 1571, que ce Robert étoit originaire du Velay. Il avoit épouſé Claude de Chatelard (du Dauphiné), & ſa famille étoit établie dans le Valentinois depuis deux ſiècles.

D'Expilly, dans ſon Dictionnaire géographique de la France, a confondu ce Seigneur *Robert de Gramont* du Velay & du Dauphiné, avec ſon contemporain *Roger de Gramont,* Souverain de Bidache, & pouſſe l'erreur juſqu'à citer l'érection de la Baronnie de Came comme ayant été faite en 1479 en faveur du dit Robert de Gramont. Cette mépriſe paroît avoir ſervi de base au rapprochement qu'on a voulu établir entre les deux deſcendances, mais il eſt facile d'en conſtater l'inexactitude. En effet, Roger de Gramont a joué un rôle aſſez important dans la Navarre, pendant une partie du quinzième ſiècle, pour qu'il ne puiſſe ſubſiſter aucun doute ſur ſon nom patronymique. Tous les documens de cette époque le déſignent ſous ſon vrai nom de *Roger,* & on ne peut en trouver un ſeul où il ſoit appelé *Robert,* ce nom de Robert (comme le fait fort bien remarquer M. Laiſné dans son *Dictionnaire véridique des origines des maiſons nobles de France*) n'étant guère plus uſité en Navarre que celui de *Sans* ou de *Garcie* en Bretagne. — Il n'exiſte d'ailleurs, dans toute la lignée des Gramont de Navarre, qu'un ſeul *Robert.* Il étoit fils d'*Arnaud Guilhem III de Gramont,* chef de la Maiſon en 1300, & de Miramonde d'Aſpremont, de la famille d'Orte, en Gaſcogne. Ce ſeigneur *Robert* fut tué, avec trois de ſes gentilshommes, pour le ſervice du Roi Philippe de Valois, par le Seigneur d'Albret, tenant le parti du Roi d'Angleterre. Ce fait eut lieu en 1345, pendant la trêve des deux Rois, à raiſon de quoi le Roi Philippe de Valois témoigna ſon mécontentement & demanda au Comte de Liſle, ſon Lieutenant-Général en Languedoc, de ſommer le Sénéchal de Bordeaux & les députés du Roi d'Angleterre de faire rendre raiſon au Seigneur de Gramont pour ce meurtre. Robert mourut ſans poſtérité, &, comme on le voit, ſa mort précède de plus d'un ſiècle l'époque où vivoit Roger de Gramont, & où fut érigée en ſa faveur la Baronnie de

Came. (Voir *Archives de Pampelune* & Oyhenart, *Hiſt. utriuſque Vaſconiæ.*) La famille de Gramont poſſède dans ſes archives, en original, les lettres-patentes de Louis XII, du 28 mars 1499, portant confirmation de celles accordées par les Rois ſes prédéceſſeurs au Seigneur Roger de Gramont, & notamment les lettres-patentes du Roi Louis XI de 1479, inexactement citées par d'Expilly. A ces lettres royales ſont joints deux extraits de l'enregiſtrement qui en a été fait en 1500, en la Chambre des Comptes & au Bureau des Tréſoreries de France.

Il eſt donc impoſſible d'admettre une corrélation entre les Gramont de Navarre & les Gramont du Dauphiné, appelés Gramont-Vachères ou Gramont-Caderouſſe, attendu que l'hiſtoire des deux familles ne préſente aucun point de jonction, & le Duché de Caderouſſe eſt ſans rapport direct ni indirect avec le Duché-Pairie de Gramont érigé en 1648. C'eſt à tort également que l'on déſigne quelquefois le Duc de Caderouſſe ſous le nom de Duc de Gramont-Caderouſſe, car il n'y a pas de Duché de ce nom en France, mais bien ſeulement le Duché de Caderouſſe, qui doit être dénommé, ainſi qu'il a été inſtitué par le Souverain, en faveur d'Emmanuel de Gramont, Duc de Caderouſſe, Maréchal de Camp (Général de Brigade), décédé en 1841.

Nous citerons encore les Grammont de Franche-Comté, Maiſon illuſtre par elle-même & par ſes alliances, & dont le nom ſe diſtingue facilement de celui des Gramont de Navarre, attendu que celui-ci dérivant de l'eſpagnol (Agramonte), ne s'écrit qu'avec une ſeule *m*, tandis que l'autre s'écrit avec deux *m*, & auroit, dit-on, pour étymologie les mots latins *Gramen-montis*.

On trouve auſſi quelques familles du nom de Gramont en Touraine, & dans d'autres parties de la France. Gabriel de Barthélemi étoit Seigneur de Gramont ou de Gramond (en latin *Gramundus*) en 1634, Préſident du Parlement du Toulouſe & hiſtorien aſſez connu. Il tiroit ce nom de Gramond d'une terre ſituée près de Toulouſe. — Scipion de Grandmont, dont le nom eſt plus connu en italien comme Scipione di Grandimonte, d'origine provençale, étoit Secrétaire du Cabinet de Louis XIII; mais aucune de ces familles n'eſt alliée ni parente avec la famille ducale de Gramont, qui ſeule a droit aux titres de *Duc de Gramont*, pour le chef de la Maiſon, & de *Comte de Gramont* pour les fils & deſcendans de ce chef.

Armoiries des Ducs de Gramont.

Les armes des Gramont rappellent celles des trois Maiſons dont la famille réunit la lignée; ſavoir : *Aure, Aſter & Comminges.*

En voici la defcription :

I. Écartelé, au premier d'or au lion d'azur, armé & lampaffé de gueules, qui eft l'écuffon de Gramont.

II. Écartelé, au deuxième & au troifième de gueules, à trois flèches d'or, ferrées & emplumées d'argent, en pal, la pointe en bas, qui eft d'After.

III. Écartelé, au quatrième d'argent au lévrier rampant, colleté d'azur, le lévrier de gueules; brifé d'une bordure de fable, chargée de huit befans d'or, qui eft d'Aure.

IV. Sur le tout d'argent, à la croix pattée de gueules, formant indifféremment de gueules à quatre otelles d'argent, adoffées en fautoir, qui eft des premiers Comtes de Comminges.

Les *Supports* font deux lions debout & affrontés, la tête contournée, & portant la couronne ducale ouverte. En deffous huit drapeaux, dont quatre de chaque côté, blancs à croix d'azur & bleus à croix blanche, qui font les drapeaux des gardes françoifes donnés par le Roi, en fouvenir de la bataille de Fontenoy, où périt un Duc de Gramont.

La devife de la Maifon, telle que la portoit le Maréchal de Gramont à la cour de Louis XIV, eft : *Gratiâ Dei fum id quod fum.* Elle date de 1585 & avoit été portée en 1350 par Gafton Phœbus, Comte fouverain de Béarn. Mais la plus ancienne eft en efpagnol, & ainfi conçue : *Soy lo que soy* (je fuis ce que je fuis). Dans les guerres de Navarre, la bannière des Gramont portoit auffi la devife fuivante : *Lo que ha de fer no puede faltar;* & le cri de guerre étoit : *Dios nos ayude!*

La couronne qui furmonte le manteau eft une couronne ducale & princière pour le chef de la Maifon; c'eft-à-dire une couronne de Duc fermée d'une toque rouge, cerclée de quatre cercles perlés, dont trois vifibles fur une face. Sur l'écuffon fe trouve une couronne de Duc ouverte. Les autres membres de la famille portent fur l'écuffon la couronne du chef de la Maifon, & fur le manteau celle de leur titre.

Le manteau eft rouge, doublé d'hermine.

Les couleurs font : 1° jaune; 2° rouge; 3° bleu.

Nous terminerons ce chapitre par l'énumération des divers titres qui appartiennent & ont appartenu à la Maifon des Ducs de Gramont, en indiquant les dates qui s'y rapportent :

1° Seigneur de *Gramont,* qui fe disoit *Agramontes* (905);

2° *Ricombre,* en Aragon, jusqu'en 1522;

3° *Ricombre & Maréchal héréditaire de Navarre,* jusqu'en 1644;

4° *Prince souverain de Bidache*, depuis 1203 (la souveraineté s'éteignit en 1789) ;

5° *Comte de Gramont,* & Comte d'Aure, depuis 1525;

6° *Duc de Gramont,* Duché-Pairie héréditaire depuis 1648, comprenant le Comté de Guiche & les neuf Baronnies de Bergoey, d'Escos, de Villenave & Erresty, de Came, de Sames, de Lérin, de Saint-Pey ou Saint-Pé, de Bardos & d'Urt;

7° *Comte de Guiche,* titre porté par le fils aîné du Duc de Gramont, jusqu'en 1687, époque où fut créé, par lettres-patentes du Roi, le titre héréditaire de Duc de Guiche;

8° *Duc de Guiche,* Duché sans Pairie, d'abord à brevet, puis héréditaire, créé en 1687, & depuis lors toujours porté par le fils aîné du Duc de Gramont;

9° *Comte de Louvigny.* Ce Comté, créé en 1555 par le Roi Henri II, en faveur de Paul d'Andoïns, est entré dans la Maison de Gramont en 1567, par le mariage de Diane Corisande d'Andoïns, fille et héritière universelle de Paul d'Andoïns, avec Philibert, Comte de Gramont. Il comprenoit, avec l'ancienne Vicomté de Louvigny, la Baronnie de Hagetmau;

10° *Baron d'Andoïns* & de *Lucmendous*, depuis 1567, comme le titre de Louvigny;

11° *Duc de Louvigny,* Duché à brevet, créé une fois pour la vie & donné par le Roi à un des fils du Duc de Gramont en 1720;

12° *Duc de Lesparre*, Duché à brevet, établi sur la Sirerie ou Seigneurie de Lesparre, & accordé par le Roi aux seconds fils des Ducs de Gramont, en plusieurs occasions, notamment en 1720, en 1736 & en 1763.

13° *Baron d'Arzac & Baron de Tilh;* ces titres ont disparu avec les fiefs;

14° *Vicomte d'Aster.* Ce titre, qui est un des plus anciens de la famille, date de 1285; il est porté par la seconde branche, qui se distingue de la première, en ajoutant le nom de d'Aster à celui de Gramont;

15° *Marquis de Séméac.* Ce titre a été porté par Henry de Gramont, Comte de Toulongeon, mais il a disparu, avec la Seigneurie de Séméac, en même temps que les Baronnies des Angles & de Hiis;

16° *Comte & Duc de Toulongeon*. Ces titres ont été portés par des fils des Ducs de Gramont, mais n'ont pas été relevés par leur defcendance.

La Maifon de Gramont compte dans fa lignée :

Quatorze Maréchaux de Navarre ;

Deux Maréchaux de France;

Un Duc de Gramont, tué à Fontenoy, & ayant reçu à fa mort les honneurs de Maréchal de France ;

Deux Cardinaux de la Sainte - Églife.

Le Duc actuel eft le dixième Duc de Gramont & le trente-quatrième chef de fa Maifon.





CHAPITRE II

Premiers Ducs de Gascogne & d'Aquitaine. — Ducs de la Gascogne occidentale. — Ducs de la Gascogne citérieure. — Partage des Grands Fiefs. — Comtes de Bigorre. — Vicomtes de Béarn. — Seigneurs de Gramont. — Premiers Comtes d'Aragon. — Premiers Rois de Navarre. — Comtes d'Aure. — Comtes de Comminges.



Genialis, 1er Duc des Gascons (602.)

Les *Vascons* ou *Gascons* étoient établis dans le pays des Pyrénées, aux quatrième & cinquième siècles. Après avoir longtemps résisté aux attaques de leurs voisins, & maintenu leur indépendance contre les peuples Visigoths & Gallo-Romains, dont ils ravageoient sans cesse le territoire, ils firent, en l'an 602, un traité avec *Thierry*, Roi de Bourgogne, & *Théodebert*, Roi d'Austrasie, tous deux fils de *Childebert*, Roi des Francs. Par ce traité, les Gascons reçurent pour chef un Duc de race Gallo-Romaine & du nom de Genialis.

Aighinan, 2e Duc des Gascons (626.)

A la mort de Thierry (612), Clotaire II, Roi de Soissons, s'empara de ses États, destitua Genialis & donna aux Gascons un nouveau Duc de race franque, appelé Aighinan (626).

Amand, 3e Duc (628.)

Les Gafcons s'étant revoltés contre ce Duc étranger, ils élurent pour chef un nouveau Duc Gallo-Romain, appelé AMAND, qui vivoit en 628. Amand avoit pour femme Amantia, fille de Serenus, Gouverneur d'Aquitaine, mais non pas Duc d'Aquitaine, car cette vafte province étoit alors en partie fous l'autorité des Rois de France, & en partie fous celle des Ducs de Gafcogne.

Amand eut une fille nommée GISÈLE, qui époufa CARIBERT, Roi de Toulloufe, lequel étoit fils de Clotaire II & frère du Roi Dagobert. Par un traité avec fon frère Dagobert, fait en 630, Caribert obtint le Royaume d'Aquitaine, qui paffa après fa mort à Childéric, fon fils aîné. — Il eut encore de Gifèle deux autres fils, Boggis & Bertrand, qui furent Ducs d'Aquitaine. Childéric, Roi de Touloufe & d'Aquitaine, avoit fuccédé fort jeune à fon père Caribert. Il mourut bientôt après d'une mort violente, dont plufieurs auteurs accufent fon oncle Dagobert, qui réunit auffitôt à fes États ceux de Touloufe & d'Aquitaine. Il eût auffi dépouillé Boggis & Bertrand de l'héritage de leur père, fi Amand, Duc de Gafcogne, leur aïeul maternel, ne fût venu à leur fecours. Amand, bien que battu dans une première rencontre, fit avec Dagobert un traité qui affura l'Aquitaine à Boggis & à Bertrand, à titre de Duché héréditaire, sur lequel Dagobert ne fe réferva que la fuzeraineté, avec un tribut annuel.

Boggis & Bertrand, Ducs d'Aquitaine.

BOGGIS ET BERTRAND s'allièrent à deux fœurs iffues d'une grande famille du pays de Liége, en Auftrafie. — Ode, l'aînée, époufa Boggis, & Philiberte, la feconde, époufa Bertrand. Celui-ci n'eut qu'un fils, connu depuis fous le nom de Saint Hubert, Évêque de Liége, mort en 737. — Boggis eut deux fils, Imitarius, mort fans poftérité, & Eudes, qui porta fort loin la gloire de fa maifon. Il avoit époufé Waltrude, fille du Duc Walachife & fœur de Saint Wandrille.

Eudes, Duc d'Aquitaine (688.)

EUDES (appelé auffi Odo & Odon dans quelques chroniques) fuccéda à fon père en 688, & réunit fur fa tête le Gouvernement de la Gafcogne & de l'Aquitaine, tant par l'héritage de fon aïeul Amand que par la ceffion de fon coufin Hubert. Il fut célèbre par fes alliances & fes querelles avec Charles Martel, ainfi que par fes guerres contre les Sarrafins. La plupart des hiftoriens lui donnent le titre de Roi, & les chartes d'Aquitaine dreffées de fon temps juftifient cette qualification. Il mourut en 735, laiffant trois fils : 1° Hunald ou Hunold, qui lui fuccéda comme Duc d'Aquitaine ; 2° Hatton, qui eut en partage le Gouvernement de Poitou ; 3° Rémiftan, mêlé aux difcordes & aux

guerres qui agitèrent le règne de Pépin le Bref. — L'an 768, Rémiſtan, fait priſonnier, fut pendu à Saintes par ordre de Pépin, pour crime de lèse-majeſté.

HUNALD, fils aîné du Duc Eudes, lui ſuccéda, non ſans oppoſition de la part de Charles Martel, qui vint en Aquitaine pour lui diſputer cet héritage. L'an 736, il fit avec ce Prince un traité, par lequel Charles Martel le reconnut comme Duc d'Aquitaine. Son frère Hatton, ne l'ayant pas ſecouru dans cette lutte inégale, Hunold pour s'en venger l'attira dans un piége, s'empara de ſa perſonne & lui fit crever les yeux. Peu de temps après, ſuccombant ſous le poids de ſes remords, Hunold abdiquoit en faveur de ſon fils *Waifre* (745), & ſe retiroit pour faire pénitence dans un monaſtère où il vécut vingt-trois ans. Il en ſortit en 768, à la mort de ſon fils, pour défendre l'Aquitaine contre les entrepriſes des Rois de France, Charlemagne & Carloman. Vaincu & forcé de s'expatrier, il ſe retira en Italie, auprès de Didier, Roi de Lombardie, & périt en 774 au ſiége de Pavie. Hunald, Duc d'Aquitaine (736.)

Hatton n'avoit ſurvécu que peu de temps au cruel traitement que lui avoit fait ſubir ſon frère Hunold, & il avoit laiſſé de ſa femme *Valtrude* trois fils : *Loup* ou Lupus ou Lope, qui fut Duc de Gaſcogne, ſous le nom de Loup Ier; *Itérius,* qui eut un commandement en Auvergne, & ne paroît pas avoir laiſſé de poſtérité ; *Artalgarius,* dont nous parlerons plus loin.

WAIFRE, fils d'Hunold, régna comme Duc ſur toute l'Aquitaine & la Gaſcogne, après la retraite de ſon père en 745. Il avoit épouſé la Ducheſſe Adèle, fille de ſon couſin, Loup Ier, fils d'Hatton, qui lui avoit porté en dot cette dernière province, & ſon fils, appelé Loup II, fut comme ſon père Duc de Gaſcogne & d'Aquitaine. Les vingt-trois années du règne de Waifre ne ſont qu'une lutte continuelle contre Pépin, & le 2 juin 768, il périt aſſaſſiné pendant la nuit par ſes ſerviteurs, que ſon ennemi avoit ſoudoyés. Waifre, Duc d'Aquitaine (745.)

LOUP II, encore en bas âge à la mort de Waifre, vécut ſous la tutelle de ſon aïeul maternel Loup Ier. Il ſuccéda à ce dernier vers l'an 772, & quelques années plus tard, en 778, il défit l'armée de Charlemagne à Roncevaux. Cette victoire ſi célèbre dans les faſtes de la Gaſcogne ne tarda pas à attirer ſur Loup II de terribles repréſailles. Charlemagne s'empara de ſa perſonne & le fit étrangler. Mais ſa vengeance ne pourſuivit pas les deux fils de Loup II, *Adalric* & *Loup-Sanche;* ce dernier fut même, ſelon quelques auteurs, élevé à la Cour de l'Empereur. Il eſt d'ailleurs certain qu'il Loup II, Duc de Gaſcogne & d'Aquitaine (768.)

partagea entre eux les débris de l'héritage de leur père. — *Adalric* eut la partie la plus voifine des Pyrénées, la Gafcogne occidentale, comprenant la Baffe Navarre, une partie du Bigorre, le Béarn & tout le pays jufqu'à l'Adour. *Loup-Sanche* eut l'autre partie du Bigorre, le pays d'Aure, les vallées de Magnoac, de la Nefte, de Barouffe, d'Arné, d'Aragonet, de Larbouft & de Campan, &c., qui faifoient partie de la Gafcogne citérieure.

Adalric, Duc de Gafcogne (778.)

ADALRIC ne tarda pas à fe foulever contre les Francs, & ayant attaqué Louis le Débonnaire, à fon retour de Pampelune, comme l'avoit fait fon père à Roncevaux, il fut battu & périt dans le combat, ainfi que fon fecond fils Centule, l'an 812.

Scimin, Duc de Gafcogne (812.)

SCIMIN, fon fils aîné, continua la guerre après la mort de fon père, & périt comme lui dans une bataille livrée en 816 contre Pépin, fils aîné de Louis le Débonnaire. Il avoit partagé la fucceffion d'Adalric avec fon neveu *Loup-Centule,* fils de fon frère *Centule,* tué en 812, & comme cet héritage correfpondoit en maintes parties au territoire Aragonois, plufieurs auteurs contemporains ont donné à Scimin la qualification de Comte d'Aragon. Ils le défignent auffi fous les différens noms de Ximin, Siguin & Semeno. Scimin avoit deux fils, Garfias-Ximin & Fortunio.

Garfias-Ximin ou Garfimir, Duc des Gafcons (816.)

Après la mort de Scimin, les Gafcons lui fubftituèrent immédiatement fon fils GARSIAS-XIMIN, appelé auffi GARSIMIR. Cette élection, faite fans confulter le Monarque Franc, & fans demande d'inveftiture, étoit un nouvel acte d'hoftilité. Bientôt la Gafcogne entière courut aux armes, & pour la réduire il ne fallut pas moins que toutes les forces du Royaume d'Aquitaine, aidé du refte de l'Empire. Cette guerre dura près de trois ans. Pépin, fils de Louis le Débonnaire & Roi d'Aquitaine, attaqua Garfimir qui fe défendit longtemps avec courage, & périt enfin dans un combat. *(Vitam cum principatu amifit anno 818.* Voir *Chronique de Moiffac.)*

Ses enfans s'étant retirés au delà des Pyrénées, du côté de l'Aragon, les peuples du pays les élurent pour chefs, & l'un d'eux s'établit au lieu dit *Agramonte* ou *Agramunt,* fur les bords de la rivière *Arga*, appelée auffi *Araga* par quelques auteurs. Il s'appeloit Garfie-Arnaud felon les uns, Garfuand felon d'autres, & portoit le nom de Seigneur d'Agramont.

Garfie-Arnaud senor de Agramont (818-880.)

GARSIE-ARNAUD SENOR DE AGRAMONT eft le premier de fa race mentionné fous le nom d'*Agramont*, dans les chroniques du temps ou dans les archives de la Maifon de *Gramont*. Il peut donc être confidéré comme

la fouche de la famille dont nous fuivrons la defcendance jufqu'à nos jours. Garfie Arnaud vivoit en 880.

Pendant que le Roi d'Aquitaine exterminoit les derniers reftes de l'armée de Garfimir, un fecond corps de Francs commandés par Bérenger, Comte de Touloufe, & Warin, Comte d'Auvergne, attaquoit Loup Centule, neveu de Scimin & petit-fils d'Adalric. Aidé de fon frère Gerfand, Loup Centule offrit une vive réfiftance à l'armée ennemie, mais l'an 819 il fut pris & détrôné à la fuite d'un combat où fon frère perdit la vie. Ainfi fe termina en 819 cette longue lutte des Gafcons contre les Francs. Loup Centule laiffoit deux fils en bas âge, *Donat Loup* & *Centule Loup (Donatum Lupi* & *Centulum Lupi)*. Le vainqueur leur fit grâce & donna au premier le Bigorre, & le Béarn au fecond.

Donat Loup, 1er Comte de Bigorre (820.)

Centulfe ou Centulle, Vicomte de Béarn (820.)

A partir de ce temps la fidélité de ces Seigneurs envers les Rois de France affura à leur defcendance la paifible poffeffion de ces fiefs. Le Comté de Bigorre, relevant directement du Roi, paffa fucceffivement par alliance & inveftiture dans les Maifons de Foix & de Béarn. Les Vicomtes de Béarn, devenus plus tard Princes de Béarn, fe fondirent dans les Maifons de Foix & de Navarre, & le Roi Henri IV réunit tous ces fiefs à la couronne de France, en l'an 1607.

Pour compléter ce qui concerne la defcendance d'Adalric, il nous faut encore mentionner un frère de Garfimir qui eft cité dans plufieurs chroniques fous le nom de *Fortunio*, en 883, & défigné comme *Comte d'Aragon*. Fortunio ne paroît pas avoir pris part aux guerres sanglantes qui avoient coûté la vie à fon frère & à fes aïeux. Il fut la fouche d'une branche établie en Aragon, & dont l'hiftoire eft peu connue.

Fortunio, Comte d'Aragon (883.)

Son fils *Aznar* étoit Comte en 900, & fon petit-fils *Endregot*, dit *Galindo*, en 910. Celui-ci laiffa une fille qui fut mariée l'an 920, à *Sance Garcie Abarca*, Roi de Navarre.

Aznar, Comte d'Aragon (900.)

Plufieurs auteurs font remonter à ce mariage la réunion du Comté d'Aragon à la Navarre. Il eft de fait que Sans Garcie eft qualifié de Roi de Navarre & d'Aragon par plufieurs chroniques contemporaines, & ainfi nommé dans quelques cartulaires. Mais le territoire Aragonois étoit alors partagé entre plufieurs Seigneurs, & chacun d'eux fe qualifioit de Comte, en forte qu'il feroit plus jufte de confidérer Sance Garcie comme Roi de Navarre & d'une partie de l'Aragon. Sans Garcie avoit été proclamé Roi après

Sans-Garcie, Roi de Navarre (905.)

l'abdication de fon frère Fortunio, qui s'étoit retiré dans un monaftère.

On apprend par l'hiftoire manufcrite de Diego Ramires de Pifcina *(lib.* II, *chap. VII)*, ainfi que par d'autres chroniques contemporaines, que *Arnao* ou *Arnauld d'Agramont*, fils de Garfie Arnaud, fut élu le premier entre les douze Ricombres que les États choifirent, pour leur remettre l'adminiftration du Royaume, en attendant qu'ils euffent procédé à l'élection du nouveau Roi, en 905.

Arnauld d'Agramont, Ricombre de Navarre (905.)

Nous venons de voir comment la defcendance d'Adalric avoit donné naiffance aux fouches de Bigorre, de Béarn, d'Aragon & d'Agramont. Il nous faut maintenant remonter à Loup Sanche, frère d'Adalric & Duc de la Gafcogne citérieure, qui vivoit de 778 à 812. Ce Prince n'avoit pas pris part aux guerres fi ardemment & malheureufement foutenues par fon frère & fes neveux. Demeurant fidèle au parti des Francs, il avoit vu fes enfans recevoir des commandemens & des faveurs de Charlemagne & de fes fucceffeurs.

Loup-Sanche, Duc de la Gafcogne citérieure, eut deux fils, *Afnarius* ou *Aznar* & *Sanche-Sancion.*

Aznar ayant fuccédé à fon père dans fa portion du Duché de Gafcogne, fut envoyé l'an 823 avec le Comte Ebles par Louis le Débonnaire, pour pacifier les troubles que les Gafcons réfugiés au delà des Pyrénées avoient excités aux environs de Pampelune. Au retour de cette expédition, les deux Généraux tombèrent dans une embufcade & furent faits prifonniers, mais Aznar fut relâché par les Gafcons, parce que, difent les chroniques, « il étoit « de leur race & parent de leurs chefs. » (Voir Çurita, *Annales,* tome I.)

Aznar, Comte de Jaca en Aragon (824-836.)

Galindo Aznar, Comte d'Aragon (836-858.)

L'an 824, il fut établi Comte de Jaca en Aragon, & devint un des Comtes d'Aragon. Ayant pris les armes contre Pépin en 831, il périt dans un combat, l'an 836, laiffant un fils nommé *Galindo Aznar* & une fille nommée *Marie,* qui époufa *Wandrille,* fils d'Artalgarius, lequel partageoit avec Donat Loup le Comté de Bigorre en l'an 820. Galindo Aznar, Comte d'Aragon, mourut fans poftérité en 858. Nous reviendrons plus tard sur la defcendance de Marie & de Wandrille.

Sanche - Sancion Eneco Arista, Roi de Navarre (829.)

Après la mort d'*Aznar,* fon frère *Sanche Sancion* s'étant fauvé dans la Navarre, en fut élu Comte par les Seigneurs du Pays, comme étant leur parent & de race royale. Bientôt après il fut proclamé Roi de Navarre, & plufieurs auteurs le confidèrent comme le premier Souverain de ce Royaume, plaçant fon élection en l'année 829. On lui donne auffi dans les chroniques

les noms & surnoms de *Eneco* & *Eneco Arista*. Ses successeurs sont dans l'ordre chronologique : *Semeno* ou *Scimin,* qui est le même nom que *Ximin* & *Ximènes,* deuxième Roi de Navarre (835) ; *Eneco Eneconis* ou *Ximin Innigués,* troisième Roi de Navarre, 842-858 ; *Garcias Semenonis* ou Garcie Ximènes, frère du précédent, quatrième Roi de Navarre, mort sans postérité, 858-867 ; *Garcias Eneconis* ou Garcie Inegués, cinquième Roi de Navarre, 867-880 ; *Fortunio*, sixième Roi, qui se fit moine après avoir régné vingt ans, 885 ; *Sans Garcie* dit Abarca, frère de Fortunio, dont nous avons parlé plus haut, qui épousa la fille d'Endregot Galindo, Comte d'Aragon, & fut élu septième Roi de Navarre en 905, après un interrègne de plusieurs années. Sept Rois de Navarre, (829-605.)

Nous arrêterons ici cette nomenclature des Rois de Navarre & la reprendrons plus tard pour la conduire jusqu'à la formation des trois Royaumes d'Aragon, de Navarre & de Castille, dont les souverains sont tous issus de Loup Sanche, Duc de la Gascogne citérieure. Quelques auteurs prétendent que *Félix Auréolus,* qui tenoit avec le Comte Ebles & Aznar un grand commandement sur la frontière d'Espagne, étoit un troisième fils de Loup Sanche. Le Comte Auréolus mourut sans postérité l'an 809, & le fait n'a d'autre importance que la similitude du nom d'*Auréolus* avec celui du pays d'*Aure,* qui correspond avec le territoire possédé par ce Comte. On lit en effet dans les Annales d'Eginhard : « DCCCIX. *Aureolus comes qui in confinio Hispaniæ atque Galliæ trans Pyreneum residebat defunctus est.* » Félix Auréolus (809.)

Revenons maintenant à Marie, fille d'Aznar, Comte d'Aragon, & petite-fille du Duc Loup Sanche, qui avoit épousé Wandrille, fils d'Artalgarius.

WANDRILLE, appelé aussi WANDRÉGISILLE, étoit, par son père, petit-fils d'Hatton, Duc de Gascogne. Après la mort du Comte Aureolus il fut chargé par Charlemagne de combattre Amoroz, chef des Sarrasins. L'an 823 il épousa MARIE D'ARAGON, & reçut de Charlemagne une partie du pays de Bigorre, dont il fut le premier Comte conjointement avec Donat Loup, dont nous avons parlé plus haut. Il eut aussi le gouvernement du pays de Comminges. Vandrégisille, 1er, Comte de Bigorre avec Donat Loup (820.)

Le mariage de Wandrégisille avec la Comtesse Marie, fut une alliance importante, car elle réunit sous une même autorité des fiefs depuis longtemps séparés. Wandrégisille possédoit par sa femme les pays d'Urgel & de Jaca; il y fonda le monastère d'*Alaon,* convoqua autour de lui, à cette occasion, les

Ricos-Ombres les plus influents de ces vallées, & l'on fixa dans la charte donnée à la nouvelle abbaye l'origine & les droits de la plupart des Seigneurs de ces montagnes. La *Charte d'Alaon* donnée à Quiercy, près Compiègne, en l'an 845, par le Roi Charles le Chauve, eſt un des monumens les plus curieux & les plus inſtructifs de cette époque. Elle eſt publiée *in extenſo,* dans l'*Hiſtoire de la Gaſcogne*, par l'abbé Monlezun, Chanoine du Diocèſe d'Auch (Vol. 2, p. 431, édition de 1846.)

Charte d'Alaon (845.)

Wandrégiſille eut quatre enfans de la Comteſſe Marie : Aznar, Vicomte de Soule & de Louvigny, qui avoit épouſé la Vicomteſſe Gerberge ; Bernard, qui fut Comte des Marches de Gaſcogne, marié à la Comteſſe Tende ; Athon, Comte de Pailhas, au diocèſe d'Urgel, dont la femme s'appeloit Eynzeline ; Antoine, Vicomte de Béziers, dont la femme s'appeloit Adoyre.

Aznar hérita du Comté de Comminges. Il fut un de ceux qui ſignèrent la Charte d'Alaon, vécut juſqu'en 900, & partagea ſes domaines entre ſes deux fils *Arnaud* & *Aznar II.*

Arnaud, 1er Comte d'Aure (900.)

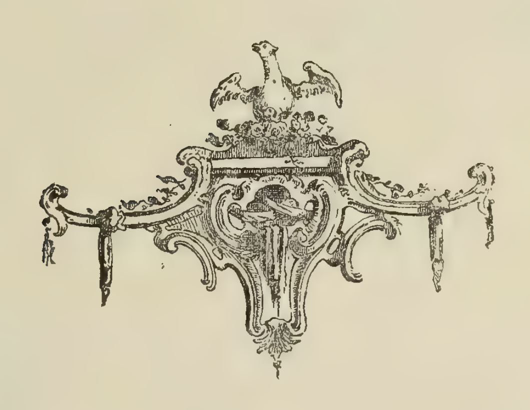
Arnaud reçut les quatre vallées d'Aure, de la Neſte, de Magnoac & de Barouſſe, & pour cette raiſon il portoit le titre de *Comes totius Aureæ.* Il poſſédoit encore les pays d'*Arné,* d'*Aragonet,* de *Larbouſt* & de *Campan,* ainſi que d'autres fiefs pour leſquels il relevoit de la Navarre. Il eſt le *premier Comte d'Aure,* & la ſouche des Maiſons d'*Aure* & de *Labarthe,* dont nous ſuivrons la deſcendance.

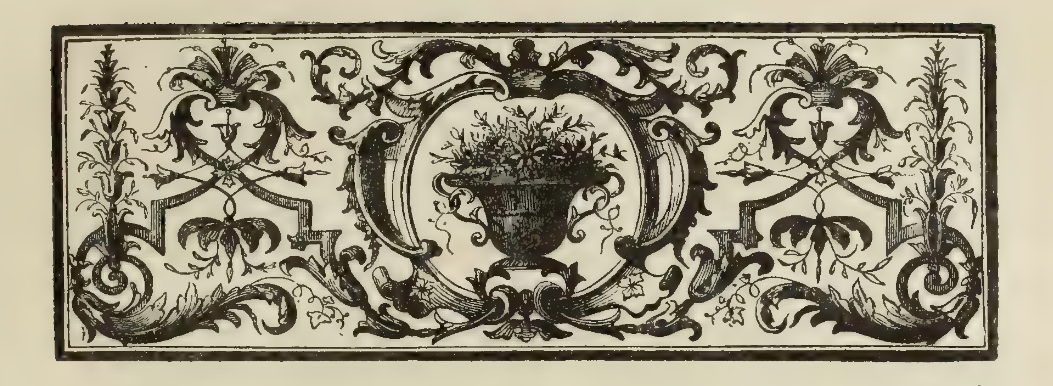
Aznar II, 1er Comte de Comminges (900.)

Aznar II, également connu ſous les noms de *Aſnarius* & de *Lupus Aſnarius* ou *Loup Aſnaire*, fut le premier *Comte de Comminges,* & la ſouche de cette antique Maiſon, dont une branche ſe fondit en 1150 avec celle des Comtes d'Aure.

Nous voici arrivés au but que nous nous étions propoſé dans ce chapitre. Après avoir ſuivi dans ſes nombreuſes ramifications la deſcendance des premiers Ducs de Gaſcogne, il nous reſte maintenant à réſumer l'hiſtoire des branches dont la Maiſon des *Ducs de Gramont* eſt iſſue. La plupart des familles féodales, d'origine Gaſconne, remontent, comme on le voit, aux fils du Duc Loup II, Adalric & Loup Sanche. Il eût été trop long de les citer toutes, & nous avons dû nous borner à celles qui se rattachent à notre ſujet, ſavoir : les Vicomtes & Princes de Béarn, les Comtes de Bigorre, les Seigneurs de Gramont, les Comtes d'Aragon, les Princes de Navarre, ſouche des Rois de Navarre, d'Aragon & de Caſtille, les Comtes

d'Aure & de Labarthe & les Comtes de Comminges. Le cadre de cet ouvrage nous oblige à écarter des détails nombreux qui cependant ne ſont pas dépourvus d'intérêt, & qui ajoutent de l'autorité aux récits. Auſſi croyons-nous bien faire en indiquant les ſources où ils peuvent être puiſés & auxquelles nous avons ſouvent recouru nous-même. Nous mentionnerons, à cet effet, les ouvrages ſuivans, indépendamment des archives originales du Duc de Gramont : 1° *Hiſtoire du Béarn*, par le Père Marca ; 2° *l'Art de vérifier les dates*, par un religieux de Saint-Maur ; 3° *Hiſtoire des Pyrénées*, par M. Cénac Moncaut ; 4° *Hiſtoire de la Gascogne*, par l'abbé Monlezun.





CHAPITRE III

Chronologie hiſtorique des Comtes de Comminges juſqu'à l'extinction de la Branche aînée en 1443 *& la réunion du Comté de Comminges à la Couronne de France*, *en* 1498. — *Fuſion de la ſeconde Branche dans la Maiſon d'Aure, tige de la Maiſon de Gramont.* — *Origine des différentes Branches de la Maiſon de Comminges.*

Comté de Comminges.



Le pays de *Comminges*, appelé auſſi le Commingeois, étoit borné au nord-eſt par le Languedoc, au ſud par l'Aragon & la Catalogne, à l'eſt par le pays de Foix & de Cauſerans ou Conſerans, à l'oueſt par le Nébouzans, les Quatre-Vallées, c'eſt-à-dire Aure, la Neſte, Magnoac & Barouſſe, & par l'Aſtarac. Il s'étendoit ſur dix-huit lieues de long & quinze de largeur & faiſoit partie de la Gaſcogne dite citérieure. Il eut des Comtes particuliers dès le commencement du dixième ſiècle, ainſi que nous l'avons vu dans le chapitre précédent.

Aznar (également déſigné comme Asnarius & Anérius), le premier des fils de Vandrégiſille & de la Comteſſe Marie d'Aragon, & l'un des ſignataires de la célèbre charte d'Alaon, avoit partagé ſes vaſtes domaines entre ſes deux fils Arnaud & Aznar II.

Arnaud avoit eu le Comté d'Aure, & Aznar celui de Comminges.

Tous deux portèrent le titre de Comte, ainſi que le conſtatent les chroniques du temps & les cartulaires de pluſieurs Égliſes. Le titre de Comte de Comminges fut depuis lors un apanage commun à chaque Seigneur de cette Maiſon, ce qui en maintes circonſtances tend à jeter de la confuſion entre les différentes branches de la famille.

Aznar II s'appeloit communément Lope-Aznar, nom que les divers hiſtoriens ont écrit de différentes manières, ſuivant qu'ils adoptoient la déſignation méridionale, latine ou gallo-romaine, ce qui ſe faiſoit alors indifféremment, chacune de ces variantes n'étant à vrai dire qu'une traduction facile à reconnoître.

Aznar II, 1er Comte de Comminges (900.)

I. AZNAR II, premier Comte de *Comminges*, eſt donc déſigné dans les chroniques par les noms ſuivants : *Loup-Aznaire*, *Lupus Aſnarius, Lope Aznar* & auſſi *Anérius*. C'eſt ſous ce dernier nom qu'il eſt cité comme vivant en 900, dans une charte de l'Égliſe d'Auch de l'an 982. Il fut du nombre des Seigneurs d'Aquitaine & de Gothie qui vinrent faire hommage au Roi Raoul, l'an 932, lorſque ce Prince eut paſſé la Loire pour faire reconnoître ſon autorité dans cette partie de la France, où juſqu'alors elle étoit méconnue. Frodoard, qui le qualifie de Comte de Gaſcogne, dit qu'Aznaire, dans cette rencontre, montoit un cheval qui avoit plus de cent ans & néanmoins étoit encore vigoureux. Son écu portoit de gueules, à quatre ôtelles d'argent en ſautoir, feſant indifféremment d'argent, à la croix pattée de gueules.

Arnaud Ier (944.)

II. ARNAUD Ier lui ſuccéda comme deuxième Comte de Comminges en 944. Il eſt mentionné dans un acte du Cartulaire de l'Abbaye de Leſſat en Foix de l'an 950 & dans un autre acte de l'Archevêché d'Auch, qui donne ſa filiation. Il eut cinq fils, ſavoir : Raimond qui ſuit, Louis de Comminges, Aimar de Comminges, Garcias de Comminges & Amélius de Comminges.

Raymond Ier (980.)

III. RAYMOND Ier, Comte de Comminges ſuccéda à ſon père en 980, ainſi qu'il appert d'une charte de l'Égliſe d'Auch de la même année & d'une autre de l'an 982, par laquelle il fait donation à cette Égliſe du lieu de Saint-Féréol. Cette Charte mentionne également ſes quatre frères, ſon père & ſon aïeul. Il eut deux fils, Bernard & Roger. Bernard Ier du nom, qualifié Comte de Comminges du vivant de ſon père, mourut ſans enfans avant lui, ainſi qu'il eſt rapporté dans l'acte de donation fait par ſon père en 980.

Roger Ier (980-1026.)

IV. ROGER Ier du nom, & ſecond fils de Raymond, lui ſuccéda au Comté

de Comminges. Il eſt également cité dans la Donation de 980, & figure comme Comte de Comminges dans des actes poſtérieurs de l'Abbaye de Leſſat, des années 1010 & 1026. On y voit qu'il eut pour fils & ſucceſſeur :

V. ARNAUD IIe du nom, Comte de Comminges, qui eſt mentionné dans pluſieurs actes de fondation & donations religieuſes des années 1048, 1062, 1063 & 1070. Ces titres donnent les noms de ſes trois fils : Roger, Bernard-Arnaud & Raimond-Arnaud, qui tous trois, suivant l'uſage du temps, s'appeloient Comtes de Comminges. Arnaud II (1048-1100)

VI. ROGER IIe du nom, ſuccéda à ſon père en 1100, & de lui on ne ſait rien, ſi ce n'eſt qu'il mourut l'an 1115, laiſſant un fils, Bernard qui ſuit, & une fille nommée Brune de Comminges, mariée à Geofroi, Sire de Pons. Roger II (1100-1115.)

VII. BERNARD IIe du nom, Comte de Comminges, ayant eu une conteſtation avec Pierre, Évêque de Conſerans, au ſujet d'une partie de la ville dont il prétendoit être le maître, fit la guerre contre ce dernier, & après avoir incendié Conſerans, emmena l'Évêque Pierre en captivité, l'an 1120. Plus tard, ayant reconnu ſes torts, il rendit à l'Évêque de Conſerans ce qu'il lui avoit enlevé, & répara les dommages cauſés à la ville & à ſes habitans. Bernard II (1115 - 1150.)

L'an 1139, il fit, avec l'aſſentiment de ſa femme & de ſes fils, une donation à Bernarde ſa fille & à Roger de Béziers ſon mari, du château de Iſla & de celui de Caſelus dont ils promirent de lui faire hommage.

Il fonda, avec Bernard ſon fils, l'Abbaye de Bonnefons, de l'Ordre de Citeaux, & en 1145 celle des Feuillans, où il fit venir des Religieux de Bonnefons ſous le Gouvernement de Thibaud, premier Abbé, comme il eſt dit dans les archives de l'Abbaye des Feuillans. Il fut tué dans un combat, ſous les murs de Saint-Gaudens, en 1150, & enterré à Bonnefons.

Diaz de Muret, ſa femme, fille de Geoffroy, Seigneur de Muret & de Samaran, lui avoit apporté en dot ces deux Seigneuries. Il en eut ſept enfans dont les noms ſont donnés par les divers actes de donation & de fondation auxquels ils ont tous concouru du vivant de leurs parens, ainſi que c'étoit la coutume :

1° Bernard de Comminges, mort jeune avant ſon père;

2° Dodon dit Bernard III, qui ſuit;

3° Bertrand de Comminges, cité de nouveau dans un acte de ſon frère Dodon de l'an 1159, relatif à l'Abbaye de Bonnefons;

4° Roger de Comminges, qui portoit le titre de Vicomte de Conſerans &

dont la defcendance fe continua fous le nom de Conferans & d'Efpagne;

5° & 6° Godefroi & Fortanier, de Comminges, cités dans l'acte du 14 février 1209, de leur neveu Bernard IV, relatif à l'Abbaye des Feuillans;

7° Bernarde de Comminges, mariée, fuivant le titre de l'an 1139, à Roger, Vicomte de Béziers & Comte de Carcaffonne, qui mourut fans enfans.

Bernard III
(1150 - 1181.)

VIII. DODON dit BERNARD IIIe du nom, Comte de Comminges, fecond fils de Bernard II, gouverna le Comté de Comminges pendant trente & un ans, de 1150 à 1181, & fe fit alors religieux ciftercien dans l'Abbaye des Feuillans fondée par fon père. Il exifte un acte du mois de janvier 1165, par lequel il fait donation d'un territoire, dans la Seigneurie de Muret, à l'Abbé de Saint-Germier. Les archives de l'Abbaye des Feuillans poffèdent d'autres actes de lui paffés en l'an 1173 & apprennent que, fuivant la coutume, il y fut enterré. Il avoit époufé LAURENCE DE TOULOUSE, fille de Raymond, Comte de Touloufe, & de CONSTANCE DE FRANCE, laquelle étoit fœur du Roi LOUIS le Jeune. Trois enfans naquirent de ce mariage :

1° Bernard IV qui fuit ;

2° Guy de Comminges, qui époufa Bertrande, Comteffe d'Aure & continua la defcendance des Comtes d'Aure, dont il prit le nom & les armes;

3° Bernard de Comminges, Seigneur de Saveffe, qui ne paroît pas avoir laiffé de poftérité.

C'eft ici que fe trouve le point de jonction entre la Maifon de Comminges & la Maifon d'Aure, tige de la Maifon de Gramont.

Guy de Comminges,
Comte d'Aure (1150.)

GUY DE COMMINGES, fecond fils de Dodon, dit Bernard III, étoit Seigneur des vallées de Lufchon & de Barouffe en Comminges. Il époufa, l'an 1150, BERTRANDE, COMTESSE D'AURE & VICOMTESSE DE L'ARBOUSTE, fœur & héritière d'Odon II, Comte d'Aure, mort fans enfans, & fille de Sanche-Garcie premier du nom, Comte d'Aure, lequel étoit fils d'Odon Ier. La Comteffe Bertrande ayant porté en dot au Seigneur Guy, son époux, les droits, titres & Seigneuries dont elle étoit unique héritière, celui-ci prit déformais le nom de *Comte d'Aure* qu'il tranfmit à fa defcendance, ainfi qu'il réfulte des actes contemporains & poftérieurs, & entr'autres d'un titre de l'Évêché de Comminges, où il eft dit que Guy, Comte d'Aure, du confentement de fon époufe la Comteffe Bertrande, de Raimond & Odon d'Aure, Seigneurs d'Aure, ses enfans, donna pour l'âme du Comte Bernard, fon père, trois

Hommes de main-morte dans le lieu d'O, qui eſt le principal de la Vicomté de l'Arbouſt, à l'Égliſe de Comminges, ſous l'Éveſque Arſius, qui ſiégea depuis l'an 1179 juſqu'à l'an 1189.

Nous retrouverons la deſcendance de Guy de Comminges & de Bertrande d'Aure dans la généalogie de la Maiſon d'Aure, & revenant à ſon frère aîné Bernard IV, nous allons ſuivre cette branche aînée juſqu'à ſon extinction & la réunion du Comté de Comminges à la Couronne de France.

IX. BERNARD IVe du nom, Comte de Comminges, ſuccéda à ſon père l'an 1181. Il fit confirmer la fondation de l'Abbaye des Feuillans & les donations de ſes ancêtres par des Bulles Pontificales, datées des années 1187 & 1199. Il donna enſuite la terre de Saintaraille à la même Abbaye par acte du 3 mai 1201. Bernard IV, Comte de Comminges 1181 - 1226.)

Bernard IV, après avoir en vain renouvelé les prétentions de ſon père & de ſon grand-père ſur la ville de Conferans, prit les armes pour défendre le Comte de Toulouſe ſon parent, contre Simon de Montfort. Il mourut au mois de février 1226 & fut inhumé à Montſavez.

Il avoit épouſé : 1° Béatrix III, dite auſſi Stéphanie, Comtesse de Bigorre, qui étoit veuve de Pierre, Vicomte de Dax, & la répudia ſans autre forme de procès après en avoir eu une fille nommée Pétronille ; 2° Comtors, fille d'Arnauld-Guilhem de la Barthe, de laquelle il ſe fit ſéparer en novembre 1197, pour cauſe de parenté; 3° Marie, Dame de Montpellier, fille de Guillaume, Seigneur de Montpellier, & d'Eudoxe de Commène, ſœur de l'Empereur Théodoſe. Elle étoit veuve de Baral, Vicomte de Marſeille. En 1204 elle ſe ſépara du Comte de Comminges & épouſa D. Pedre II, Roi d'Aragon. Elle teſta en 1212 & mourut à Rome en 1219, où elle fut enterrée dans l'Égliſe de Saint-Pierre.

Bernard IV avoit eu ſix enfans de ces trois mariages :

De ſa première femme Béatrix de Bigorre :

1° Pétronille, appelée auſſi Perrone & Perenelle, qui ſuccéda à ſa mère au Comté de Bigorre, ſous la tutelle d'Alfonſe II, Roi d'Aragon. Pétronille, Comteſſe de Bigorre, fut mariée cinq fois, ſavoir : le 1er juin 1196, à Gaſton VI, Vicomte de Béarn; l'an 1215, à Nugnès-Sanche, Comte de Cerdagne, mariage annulé plus tard ; en novembre 1216, à Gui, ſecond fils de Simon de Montfort, Comte de Leiceſter ; en 1221, après la mort de Guy de Montfort, à Aymar de Rançon ; & après ſa mort en 1228 à Boſon de Maſtas,

Seigneur de Cognac. Elle mourut l'an 1251, au Monaſtère de l'Eſcale-Dieu (près de Bagnères de Bigorre), où elle eſt enterrée.

De ſa ſeconde femme Comtors de la Barthe :

2° Bernard V qui ſuit;

3° Arnaud-Roger de Comminges, Religieux à l'Abbaye de Bonnefons, nommé Évêque de Comminges en 1242. Il fit un accord entre Pierre de Saint-Béat & ſes frères, le 15 juin 1243, & mourut l'an 1260 ;

4° Dauphine de Comminges, Abbeſſe de l'Eſclache, Ordre de Citeaux, diocèſe de Clermont, en 1292.

De ſa troiſième femme Marie de Montpellier :

5° Mathilde de Comminges, mariée à Sanche de la Barthe, fils d'Arnaud Ier, du nom, Vicomte de la Barthe;

6° Péronne de Comminges, mariée à Centule II, Comte d'Aſtarac.

Bernard V, Comte de Comminges (1226-1241.)

X. BERNARD Ve du nom, Comte de Comminges, ſuccéda à ſon père l'an 1226, & rendit hommage au Roi Louis VIII, dans le Camp d'Avignon au mois d'août de la même année. Il mourut ſubitement en dînant à Lantar, le 29 novembre 1241. Il avoit épouſé en premières noces CÉCILE DE FOIX, fille de Raymond-Roger, Comte de Foix, dont la dot lui fut aſſurée après ſa mort par acte du mois de mai 1224, & en ſecondes noces THÉRÈSE DE BIGORRE, nommée avec ſa fille Thérèſe dans un titre de l'an 1245.

Bernard V laiſſa ſix enfans, ſavoir :

1° Bernard VI qui ſuit;

2° Arnaud-Roger, qui fut Évêque de Toulouſe. Élu Évêque le jour de la Touſſaint de l'an 1297, il fut ſacré le quatrième Dimanche du Carême ſuivant & mourut la même année en revenant de Rome ; il fut enterré aux Cordeliers de Samathan;

3° Maſcaroſe de Comminges, mariée à Henri IIe du nom, Comte de Rhodez & Vicomte de Carlat, duquel elle fut la ſeconde femme, & qui, par ſon teſtament du 15 août 1303, reconnut en avoir reçu quatre mille livres Rouergeoiſes. Elle avoit teſté en 1292 ;

4° & 5° Seguis & Rouge de Comminges dont on ne connoît que les noms;

6° Thérèſe de Comminges, fille du ſecond lit, mentionnée avec ſa mère dans l'acte de l'an 1245.

Bernard VI, Comte de Comminges (1241 - 1312.)

XI. BERNARD VIe du nom, Comte de Comminges, auſſitôt après la mort de ſon père, le 4 décembre 1241, fit hommage au Comte de Toulouſe

Raymond VII pour le Château de Muret & autres fiefs qu'il poſſédoit dans ce Comté.

L'an 1257 il confia à Roger IV, Comte de Foix, la garde de la ville de Saint-Girons & du pays de Nebouzan, juſqu'à ce que Arnaud d'Eſpagne, ſon couſin & ſon vaſſal, à qui ce pays appartenoit, eût atteint l'âge de 25 ans & fût en état de le défendre contre les entrepriſes de leurs ennemis. L'an 1294, ſe voyant caſſé de vieilleſſe & hors d'état de gouverner ſon Comté, il abdiqua en faveur de ſon fils aîné le 21 mars, Dimanche avant l'Annonciation. Il vécut encore près de dix-huit ans après ſa retraite, & mourut à Buſette le 15 juillet 1312. Il avoit épouſé Laure de Montfort, fille de Philippe de Montfort, Seigneur de Caſtres en Languedoc, & Comte de Squillace au Royaume de Naples, & de Jeanne de Levis.

Elle mourut avant ſon mari après lui avoir donné neuf enfans, ſavoir :

1° Bernard VII, qui ſuit;

2° Pierre-Raymond Ier du nom, qui ſuit;

3° Guy de Comminges, Seigneur de Figeac & de Biverre, lequel fut reconnu comme Conſeigneur de Lombès, par un acte du 24 avril 1344, & teſta en 1357. Il avoit épouſé en premières noces Marguerite de l'Isle Jourdain, & en ſecondes noces Indie de Caumont, fille de Guillaume de Caumont, mariée le 17 juillet 1323, & qui teſta le 14 avril 1357 avec ſon mari;

4° Arnaud-Roger de Comminges, élu Évêque de Lombès en 1317, après avoir obtenu diſpenſe d'âge pour ſes ordres du Pape Jean XXII; transféré à l'Évêché de Clermont, le 18 février 1320;

5° Jean-Raymond de Comminges, Évêque de Maguelonne en 1309. Il aſſiſta en 1310 au Concile de Vienne & fut le premier Archevêque de Toulouſe nommé par Bulle du Pape, du 25 juin 1317. Quelques années plus tard il fut élevé à la dignité de Cardinal (du titre de Sainte-Rufine) & mourut le 20 novembre 1348; Le Cardinal de Comminges (1320.)

6° Simon de Comminges, nommé à l'Évêché de Maguelonne, aujourd'hui Montpellier, mourut avant d'être ſacré;

7° Cécile de Comminges, mariée à Amanjeu, Comte d'Aſtarac.

8° Éléonore de Comminges, mariée à Gaſton II, Comte de Foix & Vicomte de Béarn;

9° Bérengère de Comminges, mariée à Géraud d'Aure, Vicomte d'Aure & de Larbouſt & Seigneur de Montalban, tige de la Maiſon de Gramont. Le Bérengère de Comminges, mariée au Comte d'Aure (1310.)

mariage ſe fit d'abord par procuration le vendredi avant la fête de Sainte-Catherine de l'an 1310. Géraud d'Aure étoit parent de Bérengère de Comminges, car il deſcendoit en ligne directe de Guy de Comminges, lequel étoit fils de Bernard III dit Dodon, leur ancêtre commun.

Bernard VII, Comte de Comminges (1294-1335.)

XII. BERNARD VIIe du nom, Comte de Comminges, gouverna le Comté du vivant de ſon père, à partir de l'an 1294, après l'abdication de ce dernier. Il fut fait Chevalier à Paris, le jour de la Pentecôte de l'an 1313, par le Roi Philippe le Bel. L'an 1329 il fit un accord avec ſes frères & ſœurs & Aliénor de Montfort, Comteſſe de Vendôme, pour le partage de certains fiefs, & mourut l'an 1335.

Le Comte Bernard VII avoit épouſé, en premières noces, CAPSUELLE D'ARMAGNAC, ſœur de Bernard VI, Comte d'Armagnac; en ſecondes noces, MARGUERITE, VICOMTESSE DE TURENNE, fille & héritière de Raymond VI, Vicomte de Turenne; & en troiſièmes noces, MATHE DE L'ILE-JOURDAIN, fille de Bernard IVe du nom, Seigneur de l'Ile-Jourdain, & de Marguerite de Foix.

Il eut ſept enfans, ſavoir :

1° Marguerite de Comminges, née du premier lit, fiancée à Renaud, Sire de Pons, & morte avant le mariage.

Du troiſième lit :

2° Jeanne de Comminges, mariée l'an 1350 à ſon couſin Pierre-Raymond, Comte de Comminges, qui ſuit;

3° Cécile de Comminges, mariée à Jacques d'Aragon, Comte d'Urgel, fils d'Alphonſe IV, Roi d'Aragon;

4° Aliénor de Comminges, mariée à Guillaume de Beaufort, Vicomte de Turenne;

5° & 6° Mathe & Béatrix de Comminges, qui furent Religieuſes;

7° Jean, Comte de Comminges, né poſthume & mort en 1339, ſous la tutelle de ſa mère.

La Comteſſe Mathe, tutrice de son fils Jean de Comminges (1335-1339.)

XIII. JEAN, Comte de Comminges. Après la mort du Comte Bernard VII, le Comté de Comminges fut gouverné par ſa veuve MATHE DE L'ILE-JOURDAIN, comme tutrice de ſon fils Jean, qui avoit également hérité de la Vicomté de Turenne portée à ſon père par ſa ſeconde femme Marguerite. Le Comte Jean étant mort en 1339, à l'âge de quatre ans, le Gouvernement du Comté échut à ſon oncle Pierre-Raymond.

XIV. PIERRE-RAYMOND Ier du nom, Comte de Comminges, ne succéda pas à son neveu sans rencontrer une grande résistance de la part de ses nièces. Il s'en suivit une guerre terrible qui fut fatale au Comté & à la famille, & pendant laquelle le Roi de France Philippe de Valois mit le Comté de Comminges sous sa main & tenta de se l'approprier. Pierre-Raymond Ier finit ses jours après une longue maladie, le Dimanche après la Quasimodo de l'an 1342, & fut enterré à Saint-Michel d'Olonis. Son testament est daté du Château de Muret, le Lundi après la Quasimodo de l'an 1339, précisément trois ans avant sa mort. Il avoit épousé FRANÇOISE DE FÉZENZAC, dont il eut un fils & deux filles : Pierre Raymond I, Comte de Comminges (1339-1342.)

1° Pierre-Raymond II, qui suit ;

2° Éléonore, mariée en premières noces au Vicomte de Pailhas, par contrat du 1er Décembre 1352, & en secondes noces au Chevalier Gailhard de la Mothe, fils de Bertrand de la Mothe, Seigneur de Clermont en Condomois ; elle testa le 3 Décembre 1396 ;

3° Jeanne, mariée à Géraud II d'Armagnac, Vicomte de Fezenzaguet & de Brulhois.

Il eut, de plus, deux bâtards nommés Pierre-Raymond & Guy mentionnés dans son testament de l'an 1339.

XV. PIERRE-RAYMOND IIe du nom, Comte de Comminges, succéda à son père Pierre-Raymond I, malgré les oppositions de JEANNE sa cousine. Cette contestation fut agitée, les armes à la main, avec la dernière fureur entre lui & les Seigneurs de l'Ile-Jourdain prenant fait & cause pour leur parente ; elle se termina en 1350 par la médiation du Cardinal de Comminges, leur oncle, qui fit épouser JEANNE à son cousin. Pierre Raymond II, Comte de Comminges (1342-1376.)

Pierre-Raymond II accorda différens privilèges à l'Abbaye des Feuillans, par un acte du 11 janvier 1353, dans lequel on voit qu'il étoit aussi Seigneur Vicomte de Serrières. Il testa au château de Muret, le Vendredi d'après la fête de Saint-Luc, 19 octobre 1375, & mourut en 1376, laissant de son mariage trois filles :

1° Éléonore, femme de Bertrand II, Comte de l'Ile-Jourdain, puis de Jean II, Comte d'Auvergne & de Boulogne ; La Comtesse Jeanne de Comminges (1376-1400.)

2 Marguerite, qui suit ;

3° Agnès de Comminges, morte sans alliance avant l'an 1392.

La Comtesse Jeanne survécut à son époux & à ses filles Éléonore &

Agnès. Elle vivoit encore le 29 août 1396 & difpofa du Comté de Comminges en faveur de fa fille Marguerite.

Marguerite, Comteffe de Comminges & Mathieu de Foix (1400-1443-1453.)

XVI. MARGUERITE, Comteffe de Comminges, Dame de Serrières, fut mariée trois fois :

1° En 1378, à Jean III, Comte d'Armagnac ;

2° Le 4 juin 1384, à Jean d'Armagnac, fils de Géraud III, Vicomte de Fezenzaguet, union malheureufe qui fe termina par la captivité & la mort de fon époux ;

3° Le 5 mai 1419, à Mathieu de Foix, frère de Jean, Comte de Foix.

Marguerite avoit alors remplacé fa mère au Gouvernement du Comté de Comminges, & par fon contrat de mariage, figné le 15 juillet de la même année en l'Églife Cathédrale de Pamiers, elle en fit don à MATHIEU DE FOIX, qui devint ainfi Comte de Comminges. Mais il ne tarda pas à payer de la plus noire ingratitude fon époufe qu'il maltraita & renferma dans le Château de Saverdun, où il la retint prifonnière l'efpace de dix-neuf à vingt ans. Elle ne recouvra fa liberté qu'en 1443, au moyen d'un traité conclu le 9 mars entre le Roi Charles VII & Mathieu de Foix ; traité par lequel il fut dit que Mathieu, après avoir donné la liberté à fa femme, jouiroit d'une partie du Comté de Comminges & Marguerite de l'autre pendant leur vie ; que la jouiffance de tout demeureroit au dernier furvivant, & qu'après leur mort il feroit réuni à la couronne. Marguerite mourut la même année 1443 ; Mathieu, qui s'étoit remarié à Catherine de Coaraze en Béarn dont il avoit eu deux filles, finit fes jours vers la fin de l'an 1453, & le Comté de Comminges fut réuni à la Couronne pour n'en être jamais féparé.

Réunion du Comté de Comminges à la Couronne de France (1453.)

Ainfi finit la branche aînée des premiers Comtes de Comminges. Plus tard & malgré la claufe du traité de 1443, Louis XI détacha le Comté de la Couronne pour le donner à Odet d'Aidie, Seigneur de Lefcure ; mais fa poftérité mâle étant venue à manquer, le Comté fut de nouveau réuni à la Couronne par lettres de Louis XII, datées de Paris le 25 août 1498. Malgré cette nouvelle réunion, les Seigneurs de Lautrec, de Guiche & d'Aubijoux intentèrent procès au Parlement de Touloufe pour le Comté de Comminges ; mais ils furent déboutés par arrêt du 22 mars 1501, s'appuyant fur la ceffion de Marguerite & de Mathieu au Roi Charles VII.

Le Seigneur de Lautrec tiroit fes titres du mariage de Jean Voifin Vicomte de Lautrec, avec Marguerite de Comminges, fille de Raimond Roger de

Comminges, Vicomte de Burniquel en l'an 1450. Cette Branche de Comminges-Burniquel defcendoit, comme la Branche d'Efpagne, de Roger de Comminges, Vicomte de Conferans, frère du Comte Bernard III dit Dodon, en 1165.

Le Seigneur de Guiche étoit François de Gramont, qui avoit époufé Catherine d'Andouins, & qui tiroit fes titres du mariage de fa tante Claire de Gramont avec Roger d'Efpagne en l'an 1400, ainfi que d'autres alliances entre fa Maifon & les différentes branches de Comminges.

Par fuite de l'extinction de la Branche aînée, celle qui occupoit le premier rang en 1443, étoit la defcendance de Guy, frère puîné de Bernard IV; mais celui-ci, ainfi que nous l'avons vu, avoit époufé en 1150 Bertrande, Comtesse d'Aure, & avoit par contrat pris déformais le nom & les armes d'*Aure,* portant fur fon écuffon mi-parti d'*Aure* & mi-parti de *Comminges.*

Il exiftoit encore plufieurs autres branches de la Maifon de Comminges, qui defcendoient de Roger de Comminges, Vicomte de Conferans, frère de Bernard III dit Dodon, & oncle de Guy. Les principales portoient les noms de Conferans, de Pailhas, d'Almazan, d'Efpagne, de Burniquel, de Montefpan, de Duras, de Durfort & de Ramefort, provenant de feigneuries & d'apanages échus par mariages ou par fucceffion. D'autres familles qui s'allièrent à la Maifon de Comminges en ont relevé le nom en y ajoutant celui de leurs auteurs. De toutes ces branches la plus illuftre fut celle dite d'Efpagne, & comme nous aurons fouvent à y revenir pour mentionner les alliances qu'elle contracta avec la Maison d'Aure & de Gramont, iffue du même fang, nous indiquerons fommairement les premières phases de fon origine.

Branches diverfes de la Maifon de Comminges.

I. Roger de Comminges, Vicomte de Conferans, frère de Bernard III, Comte de Comminges dit Dodon, & oncle de Guy de Comminges, Comte d'Aure, 1150.

Branches de Conferans, Pailhas, Almazan & Efpagne, iffues de la lignée de Comminges.

II. Roger II, Vicomte de Conferans, fils du précédent, mort en 1212, avoit époufé une fille de Roger Bernard, Comte de Foix, dont il eut deux fils, Roger qui fuit & Arnaud.

Arnaud de Comminges reçut en partage le fief d'Almazan dont il rendit hommage au mois de décembre de l'an 1244, à Raymond, Comte de Touloufe.

III. Roger III, Vicomte de Conferans, époufa la Comtesse de Pailhas, qui lui porta ce Comté en mariage, ainfi qu'il réfulte d'un acte de 1216, figné par le Comte de Foix, oncle de Roger. Il fut préfent à l'hommage rendu par

ſon frère Arnaud en 1244 au Comte de Toulouſe, & il y figure avec le titre & la qualité de Comte de Pailhas, en compagnie des Seigneurs Pierre-Arnaud & Bertrand d'Eſpagne. Il mourut en 1256.

C'eſt ici qu'il faut placer la ſéparation de la deſcendance de Roger Ier en trois branches, de Conſerans, de Pailhas & d'Almazan.

Roger III eut trois fils qui portèrent tous les trois le titre de Comte de Pailhas, savoir : Roger qui ſuit; Arnaud-Roger, marié en 1263 à Irène Laſcaris, fille de Théodoſe Laſcaris, Empereur de Conſtantinople, & Raimond Roger, mort ſans poſtérité en 1244.

IV. Roger IV, Vicomte de Conſerans & Comte de Pailhas, ſurvécut à peine à ſon père, étant mort en 1257. Il avoit épouſé Grise d'Espagne, Dame de Monteſpan, fille d'Arnaud d'Eſpagne, Seigneur de Monteſpan, de Monéjan & de Rivière & Baron de Borderas, qui vivoit en 1243.

Arnaud d'Eſpagne (1262.)

Arnaud ſon fils prit le nom d'Espagne & épouſa Philippe, fille de Roger, Comte de Foix, en 1262.

A partir de cette époque la deſcendance d'Arnaud ſe partagea les titres & noms de Conſerans, Pailhas, Eſpagne & Monteſpan.

Roger, Vicomte de Conſerans, un des fils d'Arnaud, épouſa Iſabeau Trouſſeau, dite Trouſſelle, Vicomteſſe de Burniquel & ſœur de Marguerite Trouſſeau, femme de Pierre de Chevreuſe. Il fut l'auteur de la branche dite Comminges-Burniquel.

Roger d'Eſpagne, marié à Claire de Gramont (1420.)

En l'an 1401, Roger d'Espagne, deſcendant d'Arnaud d'Eſpagne de père en fils à la quatrième génération, avoit épouſé en premières noces Esclarmonde de Miremont, Dame de Durfort, qui lui avoit apporté en dot la Seigneurie de Durfort. Devenu veuf après 25 ans de mariage, il épouſa en ſecondes noces Claire de Gramont, fille de Jean Ier du nom, Seigneur de Gramont, Souverain de Bidache, & de Marie de Montaut, Dame de Muſſidan, lequel Jean de Gramont étoit alors tuteur de Don Carlos, Prince de Viane, petit-fils & héritier préſomptif du Roi de Navarre, Charles III, dit le Noble.

Roger d'Eſpagne fit un teſtament le 16 juin 1426, par lequel on voit qu'il étoit Seigneur de Monteſpan, de Durfort, d'Auragne, en l'Auraguais, de Ruis ou Rieux, de Pelleporc, de Saint-Banzille, d'Orſas ou d'Orſans, de Bénagues, de Ramefort, de Caſſagne-Belle, d'Aulon, de Peirouzet, de Séglan, de Gariſcan, de la moitié de Valentine, de Villeneuve-de-Rivière, d'Auſſon, de la moitié de la ville de Montréal, de Cuguron, des Toureilles, de Belloc,

de Casaril, de l'Écussan, de Saint-Laurent de Masères, de Saunac, de la troisième partie de Casères, de toute la vallée de Lauron, contenant vingt villages, &c., &c., & Sénéchal de Toulouse. Il portoit les armes d'Espagne qui étoient : d'argent, à un lion de gueules, & une bordure de sinople, chargée de six écussons d'or bordés de gueules, posés trois en chef, deux en flancs & un en pointe.

Il existe dans les archives de la Maison de Gramont un tableau généalogique complet & détaillé, donnant toute la descendance des Comtes de Comminges, des Vicomtes de Conserans & des branches de Burniquel & d'Espagne, avec leurs ramifications & leurs alliances jusqu'à l'an 1679; mais nous croyons inutile de le reproduire ici, attendu que cette descendance n'est plus en rapport qu'indirectement, & à de longs intervalles, avec la branche aînée de Comminges & la Maison d'Aure, tiges de la Maison de Gramont.

Les armes de Comminges sont d'argent, à la croix pattée de gueules, formant indifféremment de gueules, à quatre otelles d'argent adossées en sautoir.





CHAPITRE IV

Chronologie hiſtorique de la Maiſon d'Aure. — Premiers Comtes d'Aure.—Séparation de la Maiſon en deux branches. — Vicomtes d'Aure & Vicomtes de la Barthe. — Vicomtes d'Aure juſqu'en 1250. — Fuſion de la Maiſon d'Aſter dans celle des Vicomtes d'Aure & de Larbouſt. — Vicomtes d'Aſter, depuis le milieu du neuvième ſiècle juſqu'en 1250.

—



Nous avons vu, à la fin du chapitre II, qu'Aznar ou Aſnarius, le premier des fils de Vandrégiſille & de la Comteſſe Marie d'Aragon, & l'un des ſignataires de la célèbre Charte d'Alaon, avoit partagé ſes vaſtes domaines entre ſes deux fils Arnaud & Aznar II. Les Comtes d'Aure.

Aznar II avoit eu le Comté de Comminges, & nous venons de donner dans le chapitre précédent la chronologie hiſtorique de ſa deſcendance.

Arnaud avoit reçu le Comté d'Aure, & fut la tige des Comtes d'Aure dont nous allons ſuivre la lignée.

Le pays d'Aure étoit limitrophe du pays de Comminges, de l'Aragon & du Bigorre, & l'héritage d'Arnaud d'Aure comprenoit auſſi pluſieurs fiefs Le pays d'Aure.

qui faifoient partie de ces territoires voifins. C'étoit un démembrement du Duché de la Gafcogne citérieure, & pour plus d'un domaine, Arnaud relevoit comme vaffal de fon oncle le Duc de Gafcogne. Il en étoit de même de la plupart des Seigneurs féodaux, fes parens & contemporains, qui relevoient les uns des autres à divers titres, par fuite des différens partages qui fe faifoient à chaque fucceffion.

Arnaud I,
1er Comte d'Aure
(900.)

I. ARNAUD Ier du nom, Comte d'Aure, poffédoit les vallées de la Nefte, de la Barouffe, du Magnoac & d'Aure, territoire connu fous le nom des Quatre-Vallées. Il étoit Seigneur de la Barthe, de Campan, d'Arné, d'Aragonet, de la Vicomté de Larbouft & d'autres lieux qui étoient du Comté d'Aragon & du Royaume de Navarre, mais foit que la vallée d'Aure tînt le premier rang parmi fes fiefs, foit qu'elle repréfentât la partie de fes domaines, libre de tout hommage, il portoit en l'an 900 le nom de *Comes totius Aureæ*, & c'eft ainfi qu'il eft défigné, notamment dans la Chronique d'Auch. Il eft la tige des Maifons d'Aure & de la Barthe, ainfi que nous le verrons par la fuite.

La Maifon de Gramont, dans laquelle fe font fondues celles d'Aure, de Comminges & d'Afté, poffède encore aujourd'hui une partie du territoire qui formoit le Comté d'Aure. Ces poffeffions étoient d'une étendue immenfe avant la Révolution de 1789; quoique confidérablement diminuées, par fuite des mefures révolutionnaires de ce temps, elles repréfentent encore un vafte territoire de montagnes, dont chaque pic eft un fouvenir de traditions les plus reculées, & dont chaque vallon fut le théâtre de quelque événement célébré par les Méneftrels du temps & traduit en romances ou couplets, que chantent encore de nos jours les payfans & les bergers.

La poffeffion conftante, à travers les âges, de ces domaines, qui depuis l'an 900 font reftés de père en fils, jufqu'à nos jours, dans la defcendance des premiers Comtes d'Aure, a permis de recueillir fur leurs origines des documens authentiques & précieux qui forment une partie importante des Archives de la Famille.

Les armes d'Aure font d'argent, au lévrier rampant, colleté d'azur, le lévrier de gueules; brifé d'une bordure de fable, chargée de huit befans d'or.

Arnaud Ier eut un fils nommé Garfie-Arnaud, qui fuit.

Garfie-Arnaud I,
Comte d'Aure (950.)

II. GARSIE-ARNAUD Ier du nom, Comte d'Aure, hérita de tous les

domaines de fon père comme fils unique. Il époufa en 947 Faquilène, fille d'Arnaud-Nonnat, lequel étoit troifième fils de Garfie le Courbé, Duc de Gafcogne. Arnaud-Nonnat étoit Comte de l'Aftarac, du Pardiac & du Magnoac. Faquilène avoit été mariée en premières noces à Raymond-Dat, Comte de Bigorre, mort en 947, & ce fut la même année qu'elle époufa en fecondes noces Garfie-Arnaud, Comte d'Aure, lui portant en dot une partie du Magnoac, ainfi qu'il réfulte d'une charte de cette époque, citée dans l'*Hiftoire de la Gafcogne*, par l'Abbé Monlezun (Tome I, p. 376). De ce mariage font nés : Arnaud II qui fuit, & Guillaume Auriol qui fe fit moine.

III. ARNAUD IIe du nom, Comte d'Aure, fils de Garfie-Arnaud, réuniffoit fur fa tête la Seigneurie des quatre vallées d'Aure, de Barouffe, de la Nefte & du Magnoac. Il étoit Comte & Seigneur d'Arné, Vicomte de Larbouft, de Campan & de la Barthe. Il eft appelé dans la Chronique contemporaine du Diocèfe d'Auch : *Dominus & poffeffor totius Aureæ* (Deuxième partie, page 10), ce qui prouve qu'il exiftoit une diftinction entre la Vallée d'Aure proprement dite & le pays d'Aure, lequel défigné par Aurea, dans les chroniques, comprend tout le Domaine qui formoit alors le Comté & le patrimoine d'Arnaud II. Auffi, quand le patrimoine d'Arnaud fut partagé entre fes fils, voyons-nous chacun d'eux porter le titre de Vicomte au lieu de Comte, & prendre le nom du fief particulier, tombé dans fon héritage.

Arnaud II, Comte d'Aure (975.)

Arnaud II eut trois enfans :

1° Garfie-Arnaud qui fuit ;

2° Auréolus ou Auriol d'Aure, qui fe fit moine;

3e Auriol Menfe ou Auréolus Menfa.

L'an 975 il partagea de fon vivant fes Domaines entre fes deux fils, Garfie-Arnaud & Auriol Menfe.

Garfie-Arnaud eut la vallée d'Aure, celle de Campan & le territoire voifin du pays de Bigorre. Il eft qualifié indifféremment de Comte ou de Vicomte d'Aure.

Auriol Menfe eut la Nefte, la Barouffe, le Magnoac & la Seigneurie d'Arné, qui formèrent plus tard la Vicomté de la Barthe. Il fut le premier Vicomte de la Barthe & l'auteur de la Maifon de ce nom, dont la defcendance s'eft continuée, avec illuftration, jufqu'à nos jours, dans plufieurs branches iffues du même fang. Nous citerons entr'autres celle des Comtes de Thermes, repréfentée par Louis-Ferdinand-Adolphe de la Barthe, Comte de

Vicomtes de la Barthe.

Thermes, defcendant d'Arnaud-Efparre, fecond fils d'Auger, fils de Sanche de la Barthe & petit-fils d'Auriol Menfe.

Le Comté d'Aure faifoit à cette époque partie du Duché de Gafcogne, ainfi qu'il réfulte de la charte de fondation du Monaftère de Saint-Pé-de-Générès en Bigorre, par Sanche-Guillaume, Duc de Gafcogne en 1010. Le Duc Sanche ayant voulu que tous les Comtes & Vicomtes foumis à fa juridiction, confirmaffent par leurs fignatures & leur ferment les priviléges qu'il accordoit à ce Monaftère, il les y convoqua en l'année 1030; l'affemblée fut nombreufe & brillante, & cette charte de fondation, confervée jufqu'à nos jours, donne les noms des Seigneurs en préfence de qui elle fut octroyée. On y voit, entr'autres: Sance, Prince & Duc de toute la Gafcogne, Garfie-Arnaud, Comte de Bigorre, Bernard, Comte d'Armagnac, Centulle Gafton, Vicomte de Béarn, Guillaume, Vicomte de la Barthe, & Arnaud, Comte d'Aure, ainfi que plufieurs autres. Ce document, écrit en latin, fe trouve en entier dans la *Gallia Chriftiana*, tome I, & dans Marca, page 247; il commence par ces mots : Charta fundationis Monafterii S. Petri Generenfis. Ego Sancius præ ordinatione Dei, totius Gafconiæ Princeps & Dux, &c., &c. Ce fut un des derniers actes du dernier Duc de Gafcogne, dont l'héritage fe fubdivifa après fa mort, qui eut lieu le 4 octobre 1032, d'après le nécrologe de Saint-Sever de Ruftan.

Garfie-Arnaud II, Vicomte d'Aure (1034)

IV. GARSIE-ARNAUD II[e] du nom, fuccéda à fon père pour le territoire d'Aure, de Campan & de Larbouft. Par fuite du démembrement du Duché de Gafcogne, fe voyant menacé par le Comte de Comminges, qui vouloit envahir fes Domaines, il rendit hommage pour fes terres & châteaux au Comte de Bigorre, en l'an 1067, & mourut peu de temps après, laiffant un fils nommé Odo d'Aure qui fuit.

Odo I, Vicomte d'Aure (1070-1120.)

V. ODO I[er] du nom, Vicomte d'Aure, hérita de fon père en 1070. L'année 1080, il s'allia avec fon coufin germain, Sance de la Barthe, pour refufer hommage au Comte Centulle de Béarn, qui avoit époufé en 1078 Béatrix I de Bigorre, & étoit ainfi devenu Comte de Bigorre. Sance, Vicomte de la Barthe, étoit fils d'Auriol Menfe. Après avoir guerroyé pendant quelques temps, les deux coufins firent la paix avec Centulle & le reconnurent, lui rendant hommage à Saint-Pé-de-Générès, le 4 mars de l'an 1082, pour leurs fiefs de Bigorre. Cet accord eft confervé dans les Chartes de Saint-Pé, & la fubftance en eft donnée par Marca, dans fon Hiftoire de Béarn.

Odo Ier mourut vers l'an 1120, laiſſant pour fils Sance-Garcie qui ſuit.

VI. SANCE-GARCIE Ier du nom, Vicomte d'Aure & de Larbouſt, refuſa, comme l'avoit fait ſon père Odo, l'hommage que réclamoit le Comte de Bigorre, Centulle II. Il étoit ſoutenu dans ſes prétentions par ſes parens, Bernard II, Comte de Comminges & Auger de la Barthe, fils de Sance, tous ces ſeigneurs conteſtant au Comte de Bigorre la ſuprématie qu'il revendiquoit au nom de ſa mère Béatrix.

Sans-Garcie I, Vicomte d'Aure et Larboust (1120 - 1130.)

Cette conteſtation fut le ſujet d'une guerre aſſez meurtrière entre le Vicomte d'Aure & le Comte de Bigorre, dont les péripéties ont été conſignées aux Chartes du Séminaire d'Auch, & reproduites par Marca. Nous ne ſaurions mieux faire que de citer un paſſage de cette ancienne chronique.

« On apprend du Cartulaire de Bigorre qu'il ſurvint quelque diſpute entre le Comte Centulle & Sans-Gaſſie d'Aure, qui fut ſuivie d'une guerre, en laquelle les Seigneurs voiſins s'intéreſſèrent pour les deux parties. Le ſujet du différend provenoit de ce que Sans-Gaſſie refuſoit de reconnoître pour ſon Seigneur de fief le Comte de Bigorre, quoique ſon père Odo d'Aure eût fait l'hommage de ſa terre d'Aure, à Centulle Ier, père du jeune Centulle (per la ſenhoria que Don Odo lo paire de Sans-Gaſſie concedo a Centod lo Coms pair de iſto Centullo). Néanmoins enfin, Sans-Gaſſie ayant reconnu ſon devoir, rendit l'hommage au Comte. De quoi furent entièrement offenſés Arnaud Laudic, couſin du Vicomte d'Aure, & le Comte de Comenge, qui s'étoient déclarés pour lui en cette querelle; en telle ſorte que Laudic & les amis du Comte de Comenge provoquèrent Sans-Gaſſie à un combat; mais ils n'oſèrent ſe mettre à la campagne, ni ſe trouver au lieu aſſigné, à cauſe que le Comte Centulle entreprit ouvertement la défenſe du Seigneur d'Aure. Enfin Laudic offrit d'eſter à droict par devant le Comte de Bigorre, & bailla des oſtages pour cet effet; mais le duel ayant été ordonné juridiquement par la Cour du Comte, de perſonne à perſonne entre Sans-Gaſſie & Laudic, celui-ci n'oſa ſe préſenter & abandonna ſes ôtages à la diſcrétion du Comte. Toutefois il continua la guerre à main armée, & dépoſſéda de Larboſt le ſeigneur d'Aure, ce qui obligea le Comte de Bigorre de bâtir le château d'Albeſpin, qu'il mit entre les mains de Sans-Gaſſie; lequel, ſe rendant ingrat de ce bon office, s'accomoda avec Laudic, ſans le ſceu du Comte. De ſorte que le Comte lui redemanda le Château d'Albeſpin; & néanmoins Sans-Gaſſie étant venu le trouver en compagnie de Raimond d'Aſpect, il le lui laiſſa en main

moyennant le ferment de fidélité qu'il lui prêta, & fous l'affurance qu'il lui donna de lui rendre le Château à la première fommation, le Comte le demandant avec colère ou fans colère (irato vel non irato), de quoi il donna douze ôtages. Cependant Sans-Gaffie traita fon accord avec le Comte de Comenge, qui étoit en inimitié avec le Comte de Bigorre: de quoi Centulle témoigna fon reffentiment & requit l'Évêque (Saint Bertrand) & le Comte de Comenge de lui faire rendre fon Château par fon vaffal, qui s'étoit retiré dans leurs terres, ce qu'ils ne lui accordèrent pas, & ce refus donna fujet d'une entière rupture à ces Comtes de Bigorre & de Comenge, lefquels allèrent enfuite à la Cour du Roi d'Aragon. Ils y trouvèrent Laudic, qui s'étoit rendu vaffal du Roi, & Sans-Gaffie qui lui demandoit protection contre le Comte de Bigorre. Le Roi pourvut fur cette plainte, ordonnant au Comte de ne faire aucun dommage à Sans-Gaffie ; & d'autant que le Comte infiftoit fur ce que Sans avoit rompu fa foi, en refufant de lui rendre le Château, le Roi, après avoir reçu Laudic pour caution de Sans-Gaffie, ordonna que Sans-Gaffie défendroit fa foi & fa parole en fourniffant un cavalier de fa part, qui combattroit avec un cavalier du Comte, à la charge que s'il étoit vaincu au combat, ou qu'il refufât le duel, fon corps feroit forfait. Après cette ordonnance, Sans-Gaffie aima mieux reconnoître fon devoir, que non pas encourir le hafard de perdre fa vie & fon honneur ; de forte qu'étant revenu deça les Monts, il fe remit au pouvoir du Comte, lui rendit le Château & le reprit de fes mains, lui prêtant un nouveau ferment de fidélité & lui baillant des ôtages pour l'affurer de fon fervice contre tous les hommes du monde. Néanmoins il ne lui rendit pas fon affiftance lorfque le Comte fut pris, dit la Charte (Cartulaire de Bigorre) ; de forte qu'après être relâché & mis en liberté, il renouvela fes traités avec Sans-Gaffie, en préfence d'Arnaud de Lavedan & de Ramon Gaffie, fon fils, Auger des Angles, Odo de Bénac, Fortaner d'After, Efpa d'After, Ramon de Bilar, & quelques autres. Ce dernier traité fut fait, *el moneftier davant lo cap del mas de Sent Aventi à Moravivent*. Odo d'Aure, fils de Sans-Gaffie, fit en même temps hommage de toutes fes terres & Châteaux au Comte Centulle. Or il faut remarquer en cet endroit que Sans-Gaffie étoit obligé au Comte, non pour l'hommage d'Aure qui n'étoit pas fujet à tant de rigueur, mais particulièrement pour l'hommage du Château d'Albefpin, qu'il tenoit de la gratification de Centulle. »

En effet, l'origine de toutes ces luttes ſanglantes étoit l'incertitude des droits ſeigneuriaux, que chacun vouloit étendre au-delà de ce qui lui étoit dû. Les véritables ſuzerains avoient été juſqu'alors les Ducs de Gaſcogne, mais depuis la mort de Sanche & la diviſion du Duché, chaque Seigneur étoit à la fois suzerain pour certains fiefs & vaſſal pour certains autres, ſitués ſoit en Bigorre, ſoit dans les pays de Comminges, de Foix, de Béarn, ou même d'Aragon. C'eſt pourquoi les parens du Vicomte d'Aure lui avoient reproché d'avoir rendu hommage pour le pays d'Aure au Comte de Bigorre, lequel étoit lui-même vaſſal du Roi d'Aragon. Nous voyons également par ce récit, que Sans-Gaſſie poſſédoit la Vicomté de Larbouſt, qui faiſoit partie des domaines de ſon grand-père, Garcie-Arnaud.

Fortaner d'Aſter & Eſpa d'Aſter, qui ſignèrent le dernier traité de Sans-Gaſſie, avec le Comte Centulle, appartiennent à la Maiſon des Vicomtes d'Aſter, qui ne tarda pas à ſe fondre dans la Maiſon d'Aure, & dont nous aurons à nous occuper très prochainement.

Sans-Gaſſie mourut en 1130, laiſſant un fils nommé Odo & une fille nommée Bertrande, qui ſuivent tous les deux.

VII. ODO IIe du nom, Vicomte d'Aure & de Larbouſt, ſurvécut peu de temps à ſon père, avec lequel il avoit tour à tour combattu & reconnu la ſuzeraineté du Comte Centulle de Bigorre. Malgré l'hommage qu'il rendit à ce dernier, ainſi qu'il eſt dit dans le Cartulaire de Bigorre, il ſe rapprocha du parti des Comtes de Comminges, ſes parens, & cimenta cette alliance par le mariage de ſa ſœur Bertrande, avec Guy de Comminges, ſecond fils du Comte Bernard III. Odo mourut en 1150, ſans enfans, laiſſant tous ſes biens à ſa ſœur Bertrande.

Odo II, Vicomte d'Aure & de Larbouſt (1130-1150.)

VIII. BERTRANDE, Vicomteſſe d'Aure & de Larbouſt, héritière de tous les biens de ſon frère, avoit épouſé, la même année 1150, GUY, COMTE DE COMMINGES, Seigneur de la Vallée de Luſchon & de Barouſſe, dans le pays de Comminges, ſecond fils de Bernard III dit Dodon, Comte de Comminges, & de Laurence de Toulouſe, fille du Comte de Toulouſe, ainſi que nous l'avons vu au chapitre précédent.

Bertrande, Vicomteſſe d'Aure & de Larbouſt, & Guy de Comminges (1150-1280.)

GUY prit le nom d'Aure, du chef de ſa femme, comme Seigneur de la Vicomté, & nous le voyons figurer comme Vicomte d'Aure & de Larbouſt dans les actes ſubſéquens, & notamment dans la donation qu'il fit en 1179, pour l'âme du Comte Bernard ſon père, de trois hommes de main-morte,

dans le lieu d'O, qui eſt le principal de la Vicomté de Larbouſt, à l'Égliſe de Comminges, ſous l'Évêque Arſius, qui ſiégea juſqu'en 1189. Cette donation ſe fit avec le conſentement & en préſence de Raymond & Odo d'Aure, fils de Guy, qui ſont mentionnés dans l'acte & l'ont ſigné.

Guy & Bertrande laiſſèrent quatre enfans :

1° Raimond, qui ſuit;

2° Odo, dont il ſera parlé après Raymond;

3° Sance - Garcie d'Aure, Chevalier de l'Ordre de Saint - Jean de Jéruſalem & Commandeur de Valdrac en 1168;

4° Guillaume, Seigneur de Caran, qui fit la guerre des Albigeois, ſuivant l'hiſtoire de Pierre, Moine de Vaux de Cernai (chapitre 59). Il défendit le Château de Quiers, pour Simon de Montfort, contre le Comte de Foix, & força ce dernier à ſe retirer après un long ſiége de la place, en l'an 1206.

Raimond, Vicomte d'Aure & de Larbouſt (1180-1238.)

IX. RAIMOND, Vicomte d'Aure & de Larbouſt, Seigneur de Barouſſe & de Luſchon, ſuccéda à ſon père & à ſa mère; il mourut en 1238, ne laiſſant qu'une fille nommée Mathilde d'Aure, qui épouſa en 1250 ſon couſin Arnaud-Guillaume, Vicomte de la Barthe.

Odo III, Vicomte d'Aure & de Larbouſt (1180-1210.)

X. ODO IIIe du nom, frère de Raimond, ſuccéda aux Vicomtés d'Aure & de Larbouſt, conjointement avec ſon frère qui étoit frappé de maladie. Il avoit épouſé Béatrix de Lautrec, fille de Sicard, Vicomte de Lautrec, qui vivoit l'an 1181 & 1187, & tenoit du chef de ſa femme la Seigneurie de Montalban. Béatrix donna à l'Abbaye de la Béniſſon - Dieu, cinquante ſols à prendre ſur ſon caſal de la Frenai, en l'an 1210, pour le repos de l'âme de ſon mari. Odo III d'Aure avoit de ſon côté fait, le 6 décembre 1205, donation du Domaine de l'Anglade, en la vallée d'Ol ou d'Oueil, en pays d'Aure, à l'Abbé & aux Religieux de Bonnefons en Comminges. L'acte original de cette donation, fait en latin, ſur parchemin, eſt dans les archives de la Maiſon.

Lautrec porte de gueules au lion d'or, écartelé 1 & 4 de Toulouſe.

Odo d'Aure & Béatrix de Lautrec laiſſèrent deux enfans :

1° Sance-Garcie d'Aure, qui ſuit;

2° Caſtlar d'Aure, qui ſigna & ſervit de caution au traité conclu entre le Comte de Toulouſe & le Comte de Foix, lors de la ſeconde guerre des Albigeois, le 30 ſeptembre 1226. Le texte de ce traité eſt rapporté par Marca (liv. VIII, chap. XXI).

XI. SANCE-GARCIE II[e] du nom, Vicomte d'Aure & de Larbouſt, Seigneur de Montalban, ſuccéda à ſon père Odo III, l'an 1210. Il épouſa, l'an 1220, BLANCHE-FLEUR D'ASTARAC, fille de Centulle II, Comte d'Aſtarac, & de Séguine, Comteſſe d'Aſtarac. *(Art de vérifier les dates,* vol. IX.) L'an 1221, il fit, avec ſa femme & de ſon conſentement, don à l'Abbaye de Béniſſon-Dieu de ſon caſal de la Roche, & confirma en 1266, à l'Égliſe de Comminges, les dons de ſon père Odo & de ſon aïeul Guy.

Sans - Garcie II, Vicomte d'Aure & de Larbouſt (1210-1270.)

Il exiſte auſſi aux archives de Gramont l'acte original ſur parchemin d'une autre donation de Sans-Garcie d'Aure & de Blanche-Fleur d'Aſtarac ſa femme, de cinq ſols morlas de fief annuel & du droit de pâturage, herbage, uſage de bois & eaux, dans leurs terres ſiſes en Nébouzan, en faveur de l'Abbé de Bonnefons, en l'an 1221.

Aſtarac porte de gueules & d'azur accolées de la croix de la guerre ſainte.

Sance-Garcie eut trois enfans, qui ſont :

1° Sans-Garcie-Arnaud, qui ſuit;

2° Sance-Garcie, qui hérita de la commanderie de Valdrac, de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, qui avoit été tenue par ſon grand-oncle;

3° Garcie d'Aure, Religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, qui périt pour la défenſe de la foi, aſſaſſiné pendant la guerre des Albigeois, le 28 juin 1242.

XII. SANS-GARCIE-ARNAUD I[er] du nom, Vicomte d'Aure & de Larbouſt, Seigneur de Montalban, épouſa en premières noces AGNÈS D'ASTER, Vicomteſſe d'Aſter, fille unique & héritière de Eſpa II, Vicomte d'Aſter, laquelle porta dans la Maiſon d'Aure la Vicomté & les terres qui en dépendoient. Ces domaines ſont reſtés juſqu'à ce jour dans la deſcendance des Vicomtes d'Aure, c'eſt-à-dire dans la Maiſon de Gramont qui les poſſède encore.

Sans-Garcie-Arnaud I, Vicomte d'Aure & de Larbouſt. Agnès, Vicomteſſe d'Aſter 1270-1292.)

La Maiſon d'Aſter étoit une des plus anciennes du Bigorre, & nous donnerons plus loin la ſuite des ancêtres de la Vicomteſſe Agnès.

Aſter porte de gueules, à trois flèches d'or, ferrées & emplumées d'argent, en pal, la pointe en bas.

L'an 1283, Sans-Garcie-Arnaud aſſiſta à l'hommage que quelques-uns de ſes vaſſaux de la Vicomté d'Aure rendirent à Bertrand de Fumel, à cauſe de Bruniſſante de la Barthe, Dame d'Aure, femme de ce dernier.

Il épousa, en secondes noces, Brunicende de Lavedan, fille de Raymond-Garcie, Vicomte de Lavedan, & sœur d'Arnaud de Lavedan, lequel reconnut, le 3 juin 1292, que Brunicende sa sœur, veuve de Sans-Garcie-Arnaud, Vicomte d'Aure & de Larboust, lui avoit payé mille sols morlas, pour lesquels feu son mari lui avoit engagé les lieux de Portes & de Villère, dans la Vicomté de Larboust.

Lavedan portoit d'argent, à trois colombes de sable, posées deux & une.

Sans-Garcie-Arnaud eut un fils de chacune de ses femmes, savoir de la première : Odo d'Aure, IV[e] du nom, qui suit, & de la seconde Guillaume d'Aure, qui fut Cardinal.

Le Cardinal d'Aure (1338.)

Voué au cloître dès sa naissance, Guillaume d'Aure prit l'habit religieux dans l'Abbaye de Léfat, d'où le Pape Benoit XII le tira au commencement de son Pontificat, pour le placer à la tête du monastère de Montolieu, dans le diocèse de Carcassonne. Le Pape qui l'affectionnoit l'appela bientôt auprès de lui & le décora de la pourpre, le 18 décembre 1338, le créant Cardinal du titre de Saint-Étienne in Monte-Cœlio. Guillaume d'Aure mourut en 1346, à Avignon, où il avoit fixé son séjour. (Duchesne, *Gallia purpurata*, & Monlezun, *Histoire de la Gascogne*.)

Étant arrivés au temps de la fusion de la Maison d'Aster dans celle d'Aure, nous placerons ici la chronologie historique des Vicomtes d'Aster ancêtres de la Vicomtesse Agnès & d'Odo d'Aure, dont il sera parlé ci-après.

La Vicomté d'Aster.

Aster étoit une des plus anciennes Vicomtés du Comté de Bigorre, & relevoit des Comtes de ce nom. Elle comprenoit les territoires d'Aster, Gerde, Lies-devant, Lies-darré, Banios, Marsas, Hauban & une partie des vallées de Bagnères & de Campan.

Les Vicomtes d'Aster de 900 à 1270.

I. Sanche d'Aster portoit le titre de Vicomte au neuvième siècle, du temps de Donat, Comte de Bigorre. *(Charte du monastère de Saint-Savin.)*

II. Garcie-Fort, qualifié de Vicomte ou Vicomtable d'Aster, vivoit en 946 & fut mentionné dans la Charte de Saint-Savin, quand Raymond, Comte de Bigorre, rétablit ce monastère dans la vallée de Lavedan.

III. Guillaume, Vicomte d'Aster, signa comme témoin une donation du Comte de Bigorre, Bernard II, & de sa femme la Comtesse Clémence, en

faveur de l'Églife de Notre-Dame du Puy en Velai, l'an 1062. On trouve cet acte rapporté en entier dans Marca (livre IX, chapitre IV) & il eft extrait du Chartulaire de Bigorre.

IV. Auger, Vicomte d'After, rend hommage de fa terre au Comte Centulle Ier, l'an 1085, à la charge de la redevance annuelle d'un épervier, que le procureur du Seigneur d'After doit porter au Comte de Bigorre, Seigneur de Lorde, le jour de Notre-Dame de Tarbes, & le percher fur l'ormeau de Lorde, ou fournir fix fols à défaut de l'épervier. Cet Auger d'After étoit encore en vie l'an 1127, & affiftoit à la donation de Pavaillan, faite à Centulle II.

V. Fortaner, Vicomte d'After, & fon frère Espa d'After, fils d'Auger, étoient préfens à l'hommage rendu par Sans-Garfie, Vicomte d'Aure, à Centulle II, l'an 1130. (Marca, livre IX, chapitre VII.)

VI. Auger-Calbo, Vicomte d'After, fils de Fortaner, eft témoin de l'hommage rendu par les enfans de Guillaume Arnaud de la Bartère, au Comte Centulle III, l'an 1174.

VII. Arnaud-Guilhem, Vicomte d'After, fils du précédent, eft un des ôtages donnés au Comte de Bigorre, pour la querelle d'Arnaud de Montaner & de Bernard de Caftelbajac, du temps de la Comteffe Stéphanie & du Comte fon mari, l'an 1190.

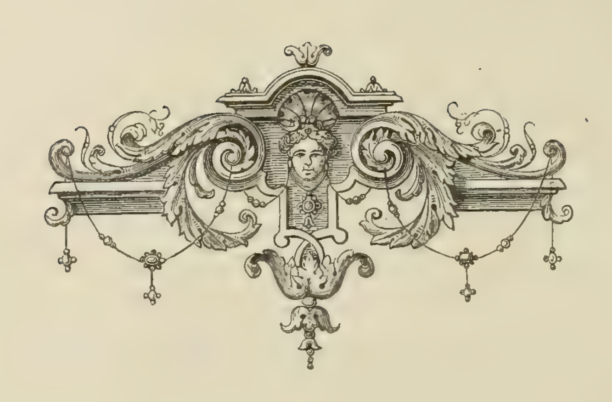
VIII. Auger II d'After eft mentionné au Chartulaire de Bigorre, comme fils d'Arnaud-Guilhem & ayant deux fils, Efpa & Bernard. Il vivoit en 1245.

IX. Espa II, Vicomte d'After, furvécut peu de temps à fon père ; il mourut vers l'an 1255, laiffant une fille unique nommée Agnès, qui avoit époufé Sans-Garcie-Arnaud, Vicomte d'Aure & de Larbouft, ainfi que nous l'avons vu plus haut, & qui lui porta la Vicomté d'After, dont elle étoit feule héritière. Son oncle Bernard d'After, entré dans les ordres, fut préfent à la réunion des États de Bigorre, qui fe tinrent à Séméac, le 9 octobre 1292, pour défendre & conftater les droits de Conftance, fille aînée de Gafton VII de Béarn.

X. Sans-Garcie-Arnaud, Vicomte d'Aure & de Larbouft, devint Vicomte d'After, du fait de fa femme Agnès. Il figna, en cette qualité, un traité conclu entre le Comte de Bigorre Efquivat, Gafton de Béarn & le Comte de Foix, l'an 1260, lequel traité eft au Tréfor des chartes, à Pau.

(Marca, livre IX, chapitre XII.) Il étoit le dixième Vicomte d'Aſter & le douzième d'Aure.

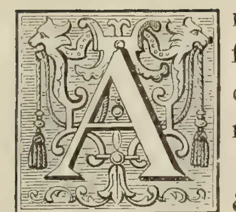
Ainſi s'accomplit la fuſion de la Maiſon d'Aſter dans celle d'Aure, l'an 1250.





CHAPITRE V

Suite des Vicomtes d'Aure & d'Aſter, depuis l'an 1250 juſqu'à l'an 1534. — Nouvelle ſéparation de la Maiſon en deux branches. — Vicomtes d'Aure & d'Aſter & Vicomtes de Larbouſt. — Subſtitution des Vicomtes d'Aure & d'Aſter, au nom & aux armes de Gramont, l'an 1525. — Extinction de la branche d'Aure-Larbouſt, & retour de la Vicomté de Larbouſt à la branche aînée.



Après avoir donné la filiation de la Maiſon d'Aſter juſqu'à ſa fuſion dans celle d'Aure, nous continuerons la deſcendance des Vicomtes d'Aure, à la ſuite de Sans-Garcie-Arnaud I, mentionné au chapitre précédent.

XIII. ODO IVe du nom, Vicomte d'Aure, de Larbouſt & d'Aſter, ſuccéda à ſon père Sans-Garcie-Arnaud, au commencement de l'année 1292. Il avoit épouſé l'an 1280 Alpaïs de l'Isle, fille de Jourdain VI, Seigneur de l'Iſle-Jourdain, & de Guillemette de Durfort. Le Roi Philippe-le-Bel, par lettres-patentes données à Maubuiſſon, le 25 juin 1313, le remit en ſa grâce & dans la jouiſſance de ſes biens qu'il lui avoit confiſqués, pour avoir pris le parti d'Édouard, Roi d'Angleterre, en Guyenne, & avoir fait battre monnaie à ſon inſtigation.

Odo IV
Vicomte d'Aure, Larbouſt & Aster
(1292-1341.)

L'Iſle-Jourdain porte de gueules, à une croix d'or pattée.

Il mourut en 1341, laiſſant cinq enfans :

1° *Géraud d'Aure,* qui ſuit ;

2° *Bernard d'Aſter*, qui avoit épouſé *Savarigue de Juxan.* Son teſtament du 9 février 1320, & celui de ſa veuve, du jeudi avant la fête de la Chaire de Saint-Pierre, l'an 1343, ſont en original aux archives de la Maiſon. Ils inſtituent pour leur héritier univerſel leur fils *Arnaud d'Aſter*, & lèguent la troiſième partie des biens à leur neveu *Jean d'Aſter.* Arnaud d'Aſter, fils de Bernard, ne paroît pas avoir eu de poſtérité;

3° *Odo d'Aure,* Damoiſeau qui ſervit le Roi de France en Guyenne, contre les Anglois en 1326;

4° *Guillaume d'Aure*, Chevalier Banneret, qui ſervoit auſſi en Guyenne le Roi de France ſous Louis de Poitiers, Lieutenant du Roi en 1339, & en 1340, avec vingt & un Écuyers & vingt-ſix Sergens;

5° *Raymond d'Aure*, qui fut un des Seigneurs cautions du traité que fit Gaſton de Foix avec les députés du Languedoc, le 9 juillet 1360.

Géraud I, Vicomte d'Aure, de Larbouſt & d'Aſter (1300-1380.)

XIV. GÉRAUD Ier du nom, Vicomte d'Aure, de Larbouſt & d'Aſter, Seigneur de Montalban, ſuccéda à ſon père en 1341. Il avoit épouſé en 1302 ſa parente BÉRENGÈRE DE COMMINGES, fille de Roger de Comminges, Vicomte de Cauſerans, & de Dame Griſe d'Eſpagne, ſa femme.

Il y a, aux archives de la Maiſon, le parchemin original d'une donation de quarante ſols morlas, à prendre ſur le lieu de Trébuns, dans la vallée d'Arbouſt, diocèſe de Commenge, faite en 1304 par Bérengère, femme de Géraud, Vicomte d'Aure & de Larbouſt, lequel acte contient les noms des ancêtres de Bérengère.

Ayant pris parti pour Édouard d'Angleterre en Guyenne, tous ſes biens furent confiſqués par le Roi de France Philippe IV, dit le Bel, mais comme le Comte de Comminges, père de la Vicomteſſe Bérengère, étoit alors fort en faveur auprès du Roi, celui-ci accorda à ladite Dame une ſomme de cent livres de petits tournois, à prendre ſur le tréſor de Toulouſe. Cette donation eſt datée de la fin de l'an 1310.

Dix ans après, Géraud d'Aure, revenu au parti du Roi de France, rentroit dans tous ſes biens, par lettres de Philippe V, dit le Long, de l'an 1320. Il fit la guerre pour le Roi Philippe VI en Guyenne, ſous le commandement du Roi de Bohême, ſon Lieutenant-Général, pendant les années 1330, 1340 & 1341, en qualité de Chevalier Banneret, avec quinze Écuyers. Ayant été

rappelé dans ſes domaines par la mort de ſon père, en 1341, il eut à ſe défendre contre les entrepriſes du Comte de Foix, qui, par rivalité contre le Comte de Poitiers, avoit embraſſé le parti d'Édouard d'Angleterre & envahi une partie du Bigorre avec des troupes mercenaires, en grande partie angloiſes.

Sa première femme, Bérengère de Comminges, étant morte, il épouſa en ſecondes noces, l'an 1350, Douce d'Espagne, fille d'Arnaud d'Eſpagne, Seigneur de Monteſpan, & de Marquiſe, Dame de Séméac. Arnaud d'Eſpagne étoit de la Maiſon de Comminges & parent du Vicomte d'Aure.

Le Bigorre, ainſi que les pays voiſins, étoient déſolés par la guerre que ſe feſoient les Comtes de Foix & de Poitiers. Le Dauphin, Charles V dit le Sage, conſidérant combien cette querelle nuiſoit à l'État, unit ſes efforts à ceux du Souverain Pontife, Innocent VI, & ils chargèrent le Maréchal de Boucicault de négocier un accord entre les deux partis. Un traité fut conclu le 7 juillet 1360, deux mois environ après la paix de Brétigny, par lequel Gaſton de Foix s'engageoit à renvoyer tous les ſoldats anglois qu'il avoit pris à ſon ſervice, & à pardonner au Comte de Comminges & à ſes parens, à Géraud, Vicomte d'Aure, & à Roger Bertrand de Mirepoix, qui s'étoient déclarés contre lui. Deux jours après, le Comte de Foix fit un autre traité avec les députés du Languedoc, dont nous avons parlé plus haut, & pour lequel Arnaud d'Eſpagne, beau-frère de Géraud d'Aure, & Raymond d'Aure, ſon frère, ſervirent de caution. Étant rentré dans la paiſible poſſeſſion de ſes domaines, Géraud d'Aure rendit à Gaſton de Foix le lieu de Sarramezan, comme auſſi à Arnaud d'Eſpagne, ceux de Luſchon, d'Œil, de Loron, de Lériſſe, & un caſal dans le Larbouſt.

D'Eſpagne portoit : d'argent à un lion de gueules, langué & onglé d'azur, & une bordure de ſinople chargée de ſix écuſſons d'or, bordés de gueules, poſés trois en chef, deux en flanc, & un en pointe.

Géraud d'Aure mourut vers l'an 1380, laiſſant de ſa première femme trois fils, & de la ſeconde une fille, qui ſe fit religieuſe. Les trois fils ſont :

1° *Sans-Garcie-Arnaud d'Aure,* qui ſuit ;

2° *Garcie-Arnaud d'Aſter,* qui reçut en partage la *Vicomté d'Aſter,* & la *Baronnie de Hiis* ou *Fiis* (on diſoit indifféremment l'un ou l'autre, à cauſe de la langue du pays, qui remplace ſouvent la lettre *h* du français, par la lettre *f* de l'idiome), qui venoit de leur mère ;

3° *Géraud d'Aure*, Chanoine de Comminges, nommé Évêque de Comminges l'an 1422.

La Vicomté d'Aſter ſe trouva détachée par ce partage des domaines de la branche aînée, mais elle ne tarda pas à y rentrer.

Vicomtes d'Aſter (1380-1417).

Garcie-Arnaud, Vicomte d'Aſter & Baron de Hiis, mourut en 1400, laiſſant un fils nommé *Jean*, & trois filles : *Bruniſſende*, *Agnès* & *Blanchefleur*.

Il avoit fait, le 14 octobre 1384, un teſtament qui eſt en original aux archives de la Maiſon, & par lequel il inſtitue ſon fils Jean héritier univerſel, léguant à ſa femme & à ſa mère l'uſufruit de ſes biens, & à chacune de ſes filles, Bruniſſende & Agnès, une dot de mille florins. Il faut préſumer que la troiſième fille Blanchefleur n'étoit pas née à cette époque, car elle n'eſt pas mentionnée dans le teſtament, & nous trouvons aux archives un autre parchemin de 1442, duquel il réſulte qu'elle fut dotée par ſa mère, fille de Jean, & épouſa noble *Jean de Fachan*, Seigneur *d'Artiguedieu* & de *la Mote en Aſtarac*, fils de Pierre de *Fachan*, qui ſe dit auſſi *Hachan*.

Jean, Vicomte d'Aſter & Baron de Hiis, vivoit en 1380 & 1438.

Il fut chargé par le Comte de Foix de négocier le mariage de ſon fils Gaſton IV, avec Éléonore, fille de Jean, Roi d'Aragon & de Navarre, ce qui eut lieu en 1434.

Il avoit épouſé Marie de Caupène, iſſue d'une famille noble de Béarn, dont le château en ruines ſe voit encore de nos jours près de Peyrehorade. Il en eut deux filles :

1° *Anne d'Aſter*, qui fut ſon héritière univerſelle & épouſa ſon couſin, *Sans-Garcie-Arnaud III d'Aure*, petit-fils de Géraud I, en l'an 1417;

2° *Annorète d'Aſter*, qui épouſa Noble Pierre, Seigneur de *Devèſe*, ainſi qu'il appert d'un acte de l'an 1449, qui eſt aux archives de la Maiſon, portant quittance de 370 florins pour ſa dot.

Par le mariage d'Anne d'Aſter, avec ſon couſin Sans-Garcie-Arnaud III, la Vicomté d'Aſter rentra dans les Domaines de la Branche aînée, dont elle avoit été diſtraite pendant deux générations.

Revenons maintenant à Sans-Garcie-Arnaud II, fils aîné de Géraud d'Aure, & beau-père d'Anne d'Aſter.

Sans-Garcie Arnaud II, Vicomte d'Aure (1380-1419).

XV. SANS-GARCIE-ARNAUD IIe du nom, Vicomte d'Aure & de Larbouſt, Seigneur de Montalban, ſuccéda à ſon père Géraud I vers l'an 1380. La Vicomté d'Aſter & la Baronnie de Hiis ne firent pas partie de ſon héritage, ayant été données à ſon frère Guillaume-Garcie.

Il ſervit le Roi de France à la conquête de la Guyenne, avec dix-neuf Écuyers, ſous Jean de Bourbon, Comte de Clermont. Ayant plus tard pris les armes pour Gaſton III, Comte de Foix, contre le Comte de Comminges, celui-ci s'empara des Seigneuries de Montalban & de Salles qui étoient de ſon fief. En conſéquence, le Comte de Foix lui promit de compenſer cette perte par la Seigneurie de Sarramezan, en Nébouzan, & cent livres de rente en toute juſtice, ce que Mathieu, Comte de Foix, ſucceſſeur de Gaſton, exécuta le 17 octobre 1391. Il avoit épouſé BERTRANDE DE JUSSAN, fille de Bertrand de *Juſſan,* Chevalier, & de Sibille de *Cardeillac*, en l'an 1363. Elle vécut juſqu'en 1394, & lui juſqu'en 1419.

Les Archives de la Maiſon contiennent une obligation de 500 florins d'Aragon, du 10 may 1393, de Sans-Garcie d'Aure II, en faveur de ſon beau-père Bertrand de Juſſan & de Cardeillac.

Juſſan porte : d'azur, à un croiſſant d'argent.

De ce mariage naquirent quatre enfans :

1° *Sans-Garcie-Arnaud*, qui ſuit;

2° *Manaud d'Aure,* qui reçut la Vicomté de *Larbouſt* & la Seigneurie de *Cardeillac,* venant de ſa mère. Il épouſa *Marguerite d'Antin,* fille de *Comte-bon, Seigneur d'Antin*, & eut pluſieurs enfans, dont il ſera parlé plus loin.

3° *Jordain d'Aure,* Chanoine de Tarbes, élu Évêque de Mirepoix & enſuite Évêque de Conſerans. Il mourut l'an 1443.

4° *Bertrande d'Aure,* Dame d'une partie de Cardeillac, mariée à Pierre-Arnaud, Seigneur de *Caſtelbajac*. Elle teſta l'an 1485.

Sans - Garcie - Arnaud III, Vicomte d'Aure & de Larbouſt. Vicomte d'Aſter (1419-1458).

XVI. SANS-GARCIE-ARNAUD IIIe du nom, Vicomte d'Aure & d'Aſter, ſuccéda à ſon père Sans-Garcie-Arnaud l'an 1419, pour la Vicomté d'Aure. Il étoit déjà Vicomte d'Aſter depuis deux ans, par ſon mariage avec ſa couſine ANNE, VICOMTESSE D'ASTER, & Baronne de Fiis, fille du Vicomte *Jean d'Aſter* & de *Marie de Caupène,* ainſi qu'il a été dit plus haut.

Le contrat de mariage exiſte en original aux archives de la Maiſon, & on ne peut bien préciſer ſi la date en eſt de 1417 ou de 1442, mais il réſulte d'autres rapprochements de dates indiquées par des actes de donations contemporaines, que l'année 1417 doit être celle du mariage & de l'acte des Archives. On voit par ce contrat que Sans-Garcie-Arnaud, IIIe du nom, eſt aſſiſté à ſon mariage par ſes frères *Manaud* (*Manaldus*), Vicomte de Larbouſt, & *Jordanus Geraldus de Aurà,* alors Évêque de Lombès.

Sans - Garcie - Arnaud IIIe étoit Sénéchal de Bigorre fous les Rois Charles VI & Charles VII.

Le 19 janvier 1447, il rendit hommage à ce dernier pour la Seigneurie de Hautfayet, qu'il tenoit du chef de fa femme.

Il fut tué au fiége de Garris en Navarre, l'an 1458, où il avoit accompagné Gafton IV, Comte de Foix, dont il étoit grand ami, & dont la fille Jeanne de Béarn époufa fon fils aîné.

Il laiffa deux fils :

1° *Jean,* qui fuit ;

2° *Triftan d'Aure*, Évêque d'Aire & de Conferans, en l'an 1461 & 1472. Il avoit été nommé Évêque de Conferans, le 19 février 1458. L'an 1461, Gafton IV, Comte de Foix, qui l'appeloit fon coufin, le choifit pour traiter en fon nom le mariage de fon fils avec Madeleine de France, fille du Roi Charles VII. Il mourut le 31 octobre 1509, âgé de 90 ans.

Jean I, Vicomte d'Aure & d'After (1458-1496).

XVII. JEAN D'AURE Ier du nom, fuccéda à fon père Sans-Garcie-Arnaud III, l'an 1458, comme Vicomte d'Aure & d'After, la Vicomté de Larbouft étant tenue par fon oncle Manaud & fa defcendance.

Jeanne de Foix & de Béarn, Vicomteffe d'Aure (1483).

Il époufa, le 15 janvier 1483, JEANNE DE FOIX ET DE BÉARN, fille de *Gafton IV,* mort en juillet 1472, *Prince de Navarre, Comte de Foix*, *Seigneur de Béarn & Comte de Bigorre,* & de *Éléonore, Reine de Navarre* (fille de Jean II, Roi d'Aragon, & de Blanche, fille de Charles III). (Voir *Annexe 43*.)

Le contrat de mariage eft aux archives de la Maifon en langue Béarnoife. Il fut fait au château de Pau, ainfi qu'il eft mentionné entre les parties, ayant pour témoins : « La très excellente Princeffe & noftre très redoubtable Dame, Madame Magdalene, fille & fœur des Rois de France, Princeffe de Viane & Mère tutrice & Régente le gouvernement de la Séréniffime Reyne, Madame Catherine, par la grâce de Dieu Reyne de Navarre, Comteffe de Foix, Princeffe de Béarn, Comteffe de Bigorre, & pareillement le très illuftre & très révérend Seigneur, Monfeigneur le Cardinal de Foix, enfant de Navarre, fils naturel & légitime du dit Monfeigneur le Prince & la dite Mademoifelle noble & généreufe Jeanne de Foix & de Béarn fa fœur, d'une part, & le dit noble Jean d'Aure, Vicomte d'After, d'autre part. »

Et il eft dit dans l'acte que la Demoifelle eft auffi affiftée de fon oncle Pierre, Vicomte de Lautrec, & qu'elle eft dotée par fa belle-fœur Madeleine de

France, régente & tutrice de la Reine, & par ſa nièce la Reine Catherine de Navarre, avec la permiſſion de ſa mère, attendu qu'elle eſt encore mineure.

Foix porte : écartelé, au 1er & au 4e d'or, à trois pals de gueules; au 2e & au 3e d'or, à deux vaches de gueules paſſantes l'une ſur l'autre, accornées, accolées, & clarinées d'azur, qui eſt de Béarn.

Jean d'Aure & Jeanne de Foix eurent huit enfans :

1° *Jean d'Aure*, Vicomte d'Aſter, qui mourut ſans alliance;

2° *Manaud d'Aure*, qui ſuit;

3° *Françoiſe d'Aure,* qui épouſa, le 2 février 1517, *Antoine de Carmain,* Seigneur de *Négrepeliſſe,* Baron de *Léonar,* père de Louis de Carmain ;

4° *Jacques d'Aure*, Protonotaire du Saint-Siége, Archidiacre des Angles, & Archiprêtre de Bagnères de Bigorre en 1525;

5° & 6° *Catherine* & *Agnès* d'Aure, qui ſe firent religieuſes;

7° *Marguerite* d'Aure, morte ſans alliance;

8° *Marie* d'Aure, qui épouſa le Seigneur de *Mauléon,* duquel elle fut ſéparée, & fut enſuite mariée à *Charles d'Eſpagne,* Baron de *Ramefort,* le 21 novembre 1501. Elle étoit veuve & tutrice de ſes enfans en 1534. Son contrat de mariage eſt aux archives de la Maiſon.

Les archives de la Maiſon contiennent un grand nombre d'actes ſur parchemin, concernant Jean d'Aure, Vicomte d'Aſter, parmi leſquels nous citerons :

Une quittance du 19 février 1489, pour la ſomme de 1100 écus, payés par lui, Jean d'Aure, Vicomte d'Aſter, entre les mains de ſon parent Menaud d'Aure, Évêque de Tarbes, pour la dot de noble Catherine de Béarn, ſœur de ſa femme;

Pluſieurs actes concernant l'achat de divers domaines dans la vallée de Campan & les terres relevant du chapitre de Lombès, de 1478 à 1487.

Jean d'Aure paſſa les monts vers la Haute-Navarre en 1496, pour le ſervice du Roi & de la Reine de Navarre, dont il étoit l'oncle par alliance, contre le Comte de Lerins & ſes adhérens, & il mourut dans ce voyage.

Sa femme Jeanne de Foix & de Béarn lui ſurvécut à peine deux ans. Elle fit ſon teſtament le 13 octobre 1498, & mourut peu de jours après.

Par ce teſtament, qui eſt aux archives de la Maiſon, elle confie la tutelle de ſes enfans mineurs à ſa nièce la Reyne Catherine de Navarre & à l'Évêque de Tarbes, ſon parent.

Nous trouvons aux Archives une commiſſion de Catherine, Reyne de Navarre, de 1498, & une autre de 1512, au Juge de Bigorre, pour faire inventaire des meubles, effets & biens après le décès de Jeanne de Béarn, ſa très aimée tante, & de Jean, Vicomte d'Aſter, ſon mari, & les remettre à Manaldus (Manauld ou Menauld) d'Aure, Évêque de Tarbes, tuteur de Jean d'Aure & d'Aſter leur fils aîné, & de leurs autres enfans.

De 1500 à 1501, pluſieurs actes ſe réfèrent également à l'adminiſtration des biens des enfans mineurs. Ils ſont ſignés de Manhaud, Évêque de Tarbes, & de Bernard Daſſon, prêtre agiſſant comme tuteur délégué.

Le 9 mars 1503, Bernard Daſſon, prêtre, procède à la vente d'une pièce de terre ſiſe au lieu de Campan en Bigorre, agiſſant comme tuteur délégué & procureur des nobles Jean, Manaud, Catherine, Françoiſe & Agnès d'Aure, enfans, pupilles de Noble Jean d'Aure, Vicomte d'Aſter, & de Noble Jeanne de Béarn, ſa femme.

Marie d'Aure ne figure pas dans cet acte, parce qu'elle étoit mariée depuis l'an 1501.

Jean II d'Aure, Vicomte d'Aſter (1496-1513).

XVIII. JEAN D'AURE IIe du nom, Vicomte d'Aſter, mourut ſans poſtérité peu de temps après avoir atteint la majorité.

Menaud d'Aure, Vicomte d'Aſter (1513-1534).

XIX. MENAULD ou MANAULD d'Aure devint Vicomte d'Aſter en 1513, par la mort de ſon frère Jean.

Il épouſa le 23 novembre de l'an 1525, avec diſpenſes du Pape, ſa couſine au 4e degré, CLAIRE DE GRAMONT, fille de *François de Gramont* & de *Catherine d'Andouins*, ſœur & héritière de *Jean IIe* du nom, *Seigneur de Gramont* & *Souverain de Bidache,* mort à Naples, le 15 ſeptembre en 1528, ſans poſtérité.

Claire de Gramont épouſe Menaud d'Aure (1525).

CLAIRE DE GRAMONT porta à ſon époux, avec la Souveraineté de Bidache, tous les biens de la Maiſon de Gramont.

Il avoit été ſtipulé par le contrat de mariage que, ſi Jean II de Gramont mouroit ſans enfans, Menaud d'Aure prendroit pour lui & ſes deſcendans à perpétuité les nom, titres & armes de la Maiſon de Gramont, & cette

Subſtitution de la Maiſon de Gramont (1525).

ſubſtitution faite au nom d'Aure fut conſentie & approuvée par les Rois Henri II de Navarre & François Ier de France, dont les époux relevoient pour tous les fiefs & biens non ſitués dans la Principauté Souveraine de Bidache.

L'acte original de mariage & de ſubſtitution, paſſé au château de Bidache,

exifte dans les archives de la Maifon fur une grande feuille de parchemin, compofée de plufieurs morceaux coufus, & munis des fceaux & écritures authentiques. Il en exifte auffi plufieurs exemplaires imprimés.

A la mort de Jean II de Gramont, Menaud fut qualifié de SEIGNEUR DE GRAMONT, PRINCE SOUVERAIN DE BIDACHE & BARNACHE, qui étoit un lieu dans la Souveraineté.

A partir de ce jour, la Maifon d'Aure devint celle des Comtes de Gramont.

Claire de Gramont étoit coufine de fon mari, Menaud d'Aure, par leurs ancêtres communs de la Maifon Royale de Navarre & de la Maifon de Béarn, car elle étoit par fon père petite-fille de Léonore de Béarn & de Foix, & arrière-petite-fille de Marguerite de Navarre, de même que Menaud étoit fils de Jeanne de Foix & de Béarn, & par elle petit-fils de Gafton de Foix, Prince de Navarre; c'eft pourquoi ils durent pour fe marier obtenir des difpenfes du Saïnt-Siége, qui font rapportées en l'acte de mariage.

Le 3 mars 1528, Menaud partit pour l'Italie, où il fervit pendant les guerres avec le Sire de Lautrec & fon beau-frère Jean de Gramont, fuivi d'une compagnie de cinquante lances, & il mourut le 5 juin de l'an 1534. Son épitaphe, qui eft aux Jacobins de Bagnères, fondés par fes ancêtres, porte : « Ci gift le corps de noble Seigneur & puiffant Chevalier, Meffire Menaud d'Aure, jadis Vicomte d'After & Baron des Angles. » (*Voir aux Annexes n° 26, un paffage d'Oihenart, relatif à Menaud d'Aure.*)

Gramont portoit: d'or au lion d'azur, armé & lampaffé de gueules.

Par fuite de fon mariage & de la fubftitution faite en 1525, Menaud d'Aure portoit :

Écartelé, au 1er d'or, au lion d'azur, armé & lampaffé (onglé & langué) de gueules, qui eft de Gramont;

Au 2e & au 3e de gueules, à trois flèches d'or, ferrées & emplumées d'argent, en pal, la pointe en bas, qui eft d'After;

Au 4e d'argent, au lévrier rampant colleté d'azur, le lévrier de gueules, brifé d'une bordure de fable, chargée de huit befans d'or, qui eft d'Aure;

Sur le tout d'argent, à la croix pattée de gueules, faifant indifféremment de gueules, à quatre otelles d'argent, qui eft de Comminges.

Depuis 1524 ces armes font demeurées celles de Gramont jufqu'à nos jours.

Du mariage de Menaud & de Claire naquirent un fils & une fille :

1° *Antoine Ier* du nom, Comte de Gramont, dont il fera parlé plus tard dans la généalogie hiftorique des Seigneurs de Gramont, & dans lequel fe réunit, pour continuer jufqu'à nos jours, la defcendance de Gramont, d'Aure, d'After & de Comminges;

2° *Caterine de Gramont,* mariée avec François, Seigneur de *Mauléon.*

Seconde branche d'Aure, Vicomtes de Larbouft (1419).

Revenons maintenant à Manaud d'Aure, Vicomte de Larbouft, frère de Sans-Garcie-Arnaud III, & par conféquent grand-oncle de Menaud d'Aure, Vicomte d'After, mari de Claire de Gramont. Ainfi que nous l'avons dit plus haut, il fut la fouche d'une branche diftincte, qui tint le fief de Larbouft.

I. Manaud d'Aure avoit époufé *Marguerite d'Antin,* fille de Comtebon, Seigneur d'Antin, dont il eut deux fils & une fille, favoir :

1° Géraud d'Aure, qui fuit;

2° Manaud d'Aure, Évêque de Tarbes en 1481, transféré au siége de Conferans en 1498;

3° Blanchefleur d'Aure, qui époufa en 1466 Antoine de Montlezun, Seigneur de Saint-Lary, fils de Jean, & de Jacquette de Landorre.

II. Géraud d'Aure, Vicomte de Larbouft, Seigneur de Cardeillac Sarramezan, la Roque, &c., en 1495, eut de fa femme, dont le nom eft ignoré, fept enfans, favoir :

1° Manaud d'Aure, Vicomte de Larbouft, Sénéchal de Nebouzan, mort fans poftérité l'an 1498;

2° Jean d'Aure, qui fuit;

3° Jean Guy d'Aure, Protonotaire apoftolique, Chanoine & Archidiacre de Tarbes en 1542;

4° Triftan d'Aure, auffi Protonotaire apoftolique & Prieur d'Antin en 1523;

5° Madeleine d'Aure, mariée le 29 janvier de l'an 1498 à Arnaud d'Efpagne IVe du nom, Seigneur de Montefpan, fecond fils de Mathieu d'Efpagne, Seigneur de Montefpan, & de Catherine de Foix; elle étoit veuve en 1510;

6° Jeanne d'Aure, mariée au Seigneur de la Motte;

7° Blanchefleur d'Aure, mariée à Bernard, Seigneur de Caftelbajac.

III. Jean d'Aure, Vicomte de Larbouft, Seigneur de Cardeillac, Sarramezan, la Roque, &c., &c., en 1498, après fon frère Manaud, époufa en premières noces Marie de Savignac, fille de Jean, Seigneur de Belcaftel,

en Rouergue, & nièce de Jean, Comte d'Aſtarac, l'an 1503; en ſecondes noces, Marie-Madeleine de Capdeville, Dame de Saint-Guiraud, morte ſans enfans; en troiſièmes noces, Isabeau de la Rivière, fille du Seigneur de la Rivière, Vicomte de Labatut.

Du premier lit vinrent quatre enfans, ſavoir :

1° Gaillard d'Aure, qui ſuit;

2° Jean d'Aure, dont il ſera parlé après ſon frère;

3° Savaric d'Aure, Baron de Larbouſt, Seigneur de la Peyre. Il étoit en 1564 Lieutenant de la Compagnie d'Ordonnances d'Antoine Ier du nom, Souverain de Bidache, Comte de Gramont & Vicomte d'Aſter, fils de Menaud d'Aure & de Claire de Gramont, lequel le nomma ſon procureur, pour paſſer le contrat de mariage de ſon fils Philibert avec Diane Coriſandre d'Andouins, dite la belle Coriſandre, le 7 août 1567. Il avoit épouſé Andrée d'Antin, veuve de Claude de Caſtelnau, Seigneur de la Loubère, & fille d'Arnaud, Baron d'Antin, & de Jeanne d'Andouins, dont il ne paroît pas avoir eu d'enfans;

4° Roſe d'Aure, mariée à Roger de Comminges, Seigneur de Puyguilhem;

Du troiſième lit trois autres enfans;

5°, 6°, 7°. Jacques, Adrien, & une fille morte en bas âge, dont on ignore le nom.

IV. Gaillard d'Aure, Vicomte de Larbouſt, Seigneur de Cardeillac, Sarramezan, la Roque, Lodes, &c., &c., Sénéchal de Nébouzan, épouſa, le 15 janvier 1532, Madeleine d'Aspremont, fille de Pierre d'Aspremont, Vicomte d'Orthez & de Quitterie de Gramont, laquelle étoit fille de Roger de Gramont, Souverain de Bidache, & de Léonore de Béarn. Il mourut ſans poſtérité l'an 1569.

V. Jean d'Aure, Seigneur du Mont en Aſtarac, ſecond fils de Jean, & de Marie de Savignac, devint, par la mort de ſon frère, Vicomte de Larbouſt, Seigneur de Cardeillac, Sarramezan, Lodes, &c., &c. Il avoit épouſé, par contrat du 4 février 1553, Aubriette (appelée auſſi Ouriette) de Lortez, fille & héritière de Corbeiran, Seigneur de Lortez, Sénéchal des quatre Vallées, & d'Iſabeau de la Rivière. Il fut ſtipulé par leur contrat de mariage que l'aîné des enfans ſuccéderoit aux biens de la Maiſon d'Aure, & que le puîné hériteroit de ceux de la Maiſon de Lortez & en porteroit le nom & les armes; mais ces clauſes ne purent pas être exécutées, car de cette alliance il ne naquit qu'un fils nommé Corbeiran d'Aure, qui mourut jeune, ſans être marié, &

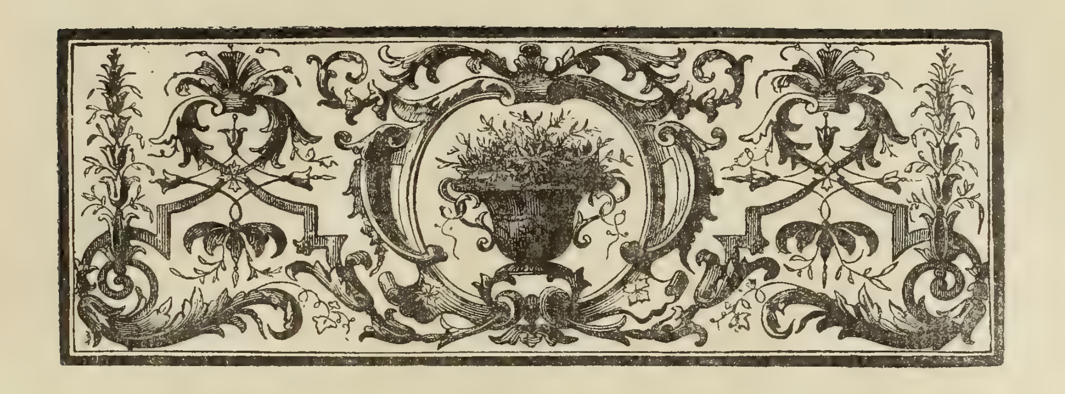
une fille nommée Isabeau, qui épousa Bernard d'Astorg, Seigneur de Montbartier.

Isabeau d'Aure porta à son mari les biens de la Maison d'Aure & ceux de la Maison de Lortez, & Bernard d'Astorg devint Vicomte de Larboust, Seigneur de Sarramezan, Cardeillac & Lodez, & après lui son fils portoit le nom de Vicomte de Larboust; mais ce fief appartenant à la Maison d'Aure fut revendiqué comme fief masculin par Philibert, Comte de Gramont, petit-fils de Menaud d'Aure qui l'obtint, laissant à la descendance de sa cousine Isabeau tous les autres domaines de l'héritage de son père.

Cette branche d'Aure, éteinte en la personne de Jean, père d'Isabeau, portoit pour armes : d'argent au lévrier rampant de sable, ce qui la distinguoit de la branche aînée, qui portoit d'argent au lévrier de gueules colleté d'azur, & qui écarteloit au 2e & au 3e d'Aster.

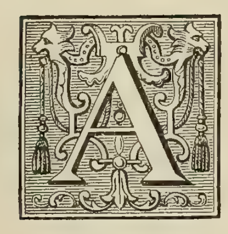
Nous avons terminé la chronologie historique des Vicomtes d'Aure, en tant qu'elle se relie à celle de la Maison de Gramont, & dans les chapitres suivans nous retournerons au neuvième siècle pour y tracer la filiation des Seigneurs de Gramont, jusqu'à la fusion des maisons d'Aure & de Gramont, dans la personne d'Antoine Ier du nom, en 1534.





CHAPITRE VI

Notice hiſtorique ſur les anciens Domaines & Châteaux de la Maiſon de Gramont. — Agramonte en Aragon. — Gramont en Navarre. — Tombeau d'Arnaud-Guilhem, mort en 1279. Principauté Souveraine de Bidache. — Son origine, ſon indépendance, ſes coutumes. — La Souveraineté des Gramont conteſtée en 1710, & ſolennellement reconnue par la Couronne de France. — Preuves de cette Souveraineté. — Jugement de Louiſe de Roquelaure. — Siége & incendie de Bidache par l'armée de Charles-Quint en 1523. — Reconſtruction du Château par Coriſandre. — Sa deſcription. — Deuxième incendie en 1796. — Guiche, Câme & Louvigny. — Aſter & Séméac. — Blaye, Leſparre & l'Ombrière.



AVANT de remonter au neuvième ſiècle pour y trouver l'origine des Seigneurs de Gramont & en ſuivre l'hiſtoire juſqu'en 1534, nous placerons ici une notice hiſtorique ſur les anciens Domaines & Châteaux de cette Maiſon, ce qui nous permettra plus tard de continuer le récit ſans interruption.

CHATEAU D'AGRAMONT, en Aragon.

Château d'Agramont en Aragon (1060).

Le Château d'Agramont, dont le nom s'eſt écrit quelquefois Agramant, ſitué en Aragon, ſur les frontières de la Navarre, fut le berceau de la Maiſon

de Gramont. On en voit encore les ruines aujourd'hui, au ſommet d'une montagne, près du Bourg de ce nom. Après la défaite des Gaſcons par les Francs, vers l'an 880, une partie des débris de l'armée Gaſconne ſe réfugia ſur les bords de la rivière Arga ou Araga, & un de leurs chefs, Garſie-Arnaud, deſcendant d'Adalric, qui gouvernoit ce pays de montagnes, en prit le nom, qu'il tranſmit à ſes deſcendans. Par ſuite de troubles & de guerres inteſtines, ſa famille ſe partagea en deux branches diſtinctes : la branche aînée paſſa en Navarre & la branche cadette occupa encore quelques temps Agramont & les domaines qui en dépendoient. Elle les quitta vers l'an 1063, dépoſſédée par la faction de Caſtille, & revint en Navarre rejoindre ſes aînés. Le domaine Aragonais d'Agramont étoit une des grandes Baronnies du Royaume, & ſes Seigneurs étoient à la fois Ricos-hombres d'Aragon & de Navarre, titre qui équivaloit à celui de Grand d'Eſpagne, uſité de nos jours *(Archives de Lérida, Saragoſſe, Barcelone & Pampelune; Hiſtoire d'Aragon & d'Eſpagne,* par le Père Condé, *Traduction de Manuſcrits Arabes.)*

CHATEAU DE GRAMONT ou AGRAMONT, en Navarre.

Château de Gramont en Navarre.

Lorſque la branche aînée des Gramont vint ſe fixer en Navarre où elle poſſédoit déjà de vaſtes domaines, ſon premier établiſſement ſe fit en un lieu dit *la Moulari* & *Villenave,* ſitué dans le pays de Mixe en Navarre, ſur les confins du Béarn. Ce fut là que s'éleva ſur une montagne eſcarpée le château de Gramont ou d'Agramont, car le nom de Gramont n'a paru dans les actes & les chroniques que vers le dix-ſeptième ſiècle. Il étoit, ſuivant l'hiſtorien Mathieu Paris : « Baſti ſur une montagne preſque inacceſſible, environnée de « rochers qui ſouſtenoient ſur leurs poinctes les tours du chaſteau, qui « commandoit tous les valons d'alentour. » (Mathieu Paris, pages 799 à 806.) Marca, dans ſon *Hiſtoire du Béarn*, remarque que ce chaſteau d'Agramont, que les Anglois appeloient auſſi Egremont (à cauſe de leur manière de prononcer la lettre *a* comme un *é*), ſe nomme ailleurs communément Gramont. (Marca, lib. VII, cap. IV.)

Dès les premières années du onzième ſiècle, cette place avoit acquis une grande importance par ſa poſition géographique, & les Seigneurs de Gramont prenoient une part active aux querelles qui diviſoient alors le Béarn & la

Vicomté d'Acqs. Pendant les guerres de Guyenne, le château de Gramont eut à ſoutenir de nombreuſes attaques de la part des Anglois, & Simon de Montfort, Comte de Leiceſter, s'en empara après un ſiége en l'année 1249. Un an après, il fut rendu à Arnaud-Guilhem de Gramont, lorſque Henri III fit la paix avec Gaſton de Béarn. Mais à partir de cette époque, ce château ceſſa d'être la réſidence habituelle des Seigneurs de Gramont qui s'établirent à Bidache, au centre d'une principauté qu'ils tenoient en pleine ſouveraineté.

Il exiſtoit encore en l'an 1603, ainſi qu'il réſulte d'un dénombrement fait cette année par Philippe III, Roi d'Eſpagne, qui tenoit la Haute-Navarre & prétendoit auſſi régner ſur la Baſſe-Navarre. On y voit en effet que cette province contenoit ſept contrées, dont la ſeptième avoit le nom de *Mixa* & dans laquelle figuroit la Cazade de *Agramonte*. Ce château a diſparu de nos jours, & quelques ruines ſeulement en atteſtent la place.

Tombeau d'Arnaud-Guilhem I, mort en 1279.

En l'an 1860, l'égliſe de Villenave-la-Moulari menaçant de tomber par vétuſté, on dut en relever les murs, & les travaux exécutés pour conſolider les fondemens mirent à découvert le tombeau d'Arnaud-Guilhem de Gramont qui y avoit été enterré en 1279, à ſon retour de Terre Sainte. Le ſquelette étoit encore dans un état de conſervation remarquable, & près de lui giſoient dans le caveau une longue épée, une dague & un éperon doré, parfaitement intactes. Ces trois pièces, ſouvenirs précieux d'un âge ſi reculé, furent extraites après procès-verbal dreſſé par le maire de Villenave & remiſes au Duc de Gramont, après quoi la tombe fermée & ſcellée à nouveau, fut replacée ſous le maître-autel de l'Égliſe.

CHATEAU & PRINCIPAUTÉ DE BIDACHE

Château & Principauté Souveraine de Bidache.

La ſouveraineté de Bidache a de tout temps appartenu à la Maiſon de Gramont juſqu'à la Révolution de 1789. Elle ſe forma vers le milieu du onzième ſiècle, à l'époque où les Ducs de Guyenne, les Vicomtes de Béarn & les Vicomtes de Dax ou d'Acqs, guerroyant entre eux avec des forces conſidérables, prirent & reprirent les uns ſur les autres le pays de *Mixte* & d'*Oſtabat*, & celui qui eſt entre le gave d'Oléron & la Bidouze, appelée improprement par quelques auteurs la Midouzé. (Voir *La Martinière.*)

La Navarre, & plus particulièrement le territoire ſitué en-deçà des

Pyrénées, étoit alors le théâtre de luttes continuelles. Centulle III, Vicomte de Béarn, avoit attaqué le Vicomte de Dax & s'étoit emparé en 1032 de la contrée qui s'étendoit de Saliès au pays de Soule. Centulle IV, fon petit-fils, continua l'œuvre commencée par fon aïeul, & en 1079 il réuniffoit au Béarn les Vicomtés de Soule, de Dax & d'Oléron. Il avoit également, par fuite de fon mariage avec Béatrix de Bigorre, ajouté ce Comté à fes domaines héréditaires. Ainfi la plupart des fiefs féodaux fitués au pied des Pyrénées avoient été fucceffivement incorporés par guerres ou par mariages au Béarn ou à la Navarre.

Origine de la Souveraineté de Bidache.

Ce fut alors que prit naiffance la Souveraineté indépendante du territoire de Bidache. Enfermé dans un demi-cercle que formoient d'une part la Bidouze & l'Ihouri, de l'autre la forêt de Mixe (ou Mixte), les marais & les bois de Bardos & de Guiche, ce domaine étoit fitué, pour ainfi dire, dans un coin, entre la Navarre, le Béarn & la Gafcogne. Son ifolement facilita aux Gramont les moyens de s'y former une retraite, dont ils ne rendirent hommage à aucune des puiffances environnantes, en forte que lorfque la tranquillité fuccéda à cette longue période de troubles qui avoit agité les pays voifins, Bidache fe trouva indépendant, entre la Navarre & le Béarn, & jouiffant fous les Seigneurs de Gramont des privilèges de la fouveraineté. Maître Loifeau dit en parlant de cette circonftance : « Ceux qui poffèdent ces petits États ou terres fouveraines, y ufent du même pouvoir que les Grands Monarques dans leurs États. » (*Traité des Seigneuries fouveraines*, chap. II, n° 95.)

Guerres avec les Seigneurs de Guiche.

Ce ne fut pas cependant fans de grandes difficultés ni fans des combats meurtriers, que les Gramont purent réuffir à fonder leur puiffance fur des bafes folides. Il leur fallut l'acheter au prix du fang, comme on payoit alors toutes les grandeurs. A l'origine de leur établiffement dans la Navarre, le Seigneur de Guiche, animé contre eux de toute la haine d'un voifin inquiet & jaloux, vint leur préfenter bataille dans la plaine de la Bidouze, qui fépare les deux Châteaux de Guiche & de Bidache. La mêlée fut terrible, fi l'on en croit les hiftoriens du temps, & la tradition rapporte que les combattans s'entretuèrent jufqu'au dernier; il ne furvécut perfonne pour relever les morts, & les payfans, éloignés par l'odeur des cadavres, laiffèrent les ronces & les épines envahir ce vafte champ de carnage. Plus tard, lorfque la charrue entreprit de le rouvrir, le foc releva des débris d'armures de toutes fortes, &

dernièrement encore (en 1855), un archéologue put acheter une hache richement damafquinée, qu'un laboureur venoit de découvrir. Cette extermination, digne du moyen âge, ne fit qu'accroître la haine des fils qui fuccédoient aux morts. (Voir *Archéologie Pyrénéenne,* par Cénac Moncaut. *Hiftoire des Pyrénées,* v. 5, page 376, publiée en 1855.)

C'eft par erreur toutefois que les hiftoriens ont écrit que ces haines héréditaires fe perpétuèrent jufqu'au feizième fiècle, & que pour mettre un terme à cette funefte difcorde, il fallut que Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, donnât à un Gramont la main de la célèbre Corifandre d'Andoïns, Comteffe & héritière de Guiche. Depuis longtemps déjà la paix exiftoit entre les Seigneurs de Guiche, d'Andoïns & de Gramont, quand fe fit le mariage de Corifandre en 1567, & elle avoit été cimentée par de nombreufes alliances, parmi lefquelles nous citerons le mariage de Raimond Brun II dit le Jeune, Seigneur de Gramont, avec Agnès, Dame de Guiche, Cames & Sâmes, qui eut lieu vers l'an 1200; celui de François de Gramont avec Catherine d'Andoïns, & de fa fœur Hélène de Gramont avec Jean, Seigneur d'Andoïns, qui eurent lieu vers l'an 1480. Il eft vrai cependant que les grands biens & les vaftes domaines que poffédoit la Maifon d'Andoïns en Navarre, ne pafferent dans la Maifon de Gramont qu'en 1567, par le mariage du Comte Philibert avec Diane Corifandre d'Andoïns, dernière & unique héritière de fon fang.

L'an 1050, les Seigneurs de Guiche fe mirent par un traité fous la protection du Seigneur de Bidache, qui étoit alors Garcie-Bergon de Gramont, un des Ricombres de Navarre, dont la puiffance étoit confidérable; il fut affurer l'indépendance de fon Domaine, & grâce à la prépondérance qu'ils exerçoient en Navarre, fes fuceffeurs virent le fiècle s'écouler fans que le territoire de Bidache eût à tomber fous la fuzeraineté de quelque Prince plus puiffant. Lorfque vers l'an 1215, Guillaume Raimond de Moncade, Souverain de Béarn, fit relever & certifier les limites de fes États, la Souveraineté de Bidache fut alors reconnue par l'acte de délimitation, & le Seigneur de Gramont, dont le nom étoit Arnaud-Guilhem Ier, porte parmi fes titres celui de Souverain de Bidache, ce que n'avoient pas encore fait fes ancêtres. Il eft pourtant certain que depuis plus de cent ans déjà, les Seigneurs de Gramont ne rendoient hommage à perfonne pour le territoire de Bidache; mais foit que leur fouveraineté ne fût pas encore reconnue en droit pas leurs puiffans voifins, foit qu'ils n'euffent pas intérêt à s'en prévaloir trop haut, toujours eft-

il qu'Arnaud-Guilhem Ier eſt le premier de la Maiſon de Gramont qu'on trouve en 1205 qualifié dans des actes, PRINCE SOUVERAIN DE BIDACHE, & quelquefois en latin PRINC. BIDAC.

Coutumes & Gouvernement de Bidache.

Depuis cette époque juſqu'en 1789, la Maiſon de Gramont a joui du plein exercice des droits Régaliens dans la Souveraineté de Bidache, & les chefs de la famille y ont ſucceſſivement régné ſans interruption.

Ils faiſoient les lois pour leurs ſujets, ainſi qu'il ſe pratiquoit dans les Royaumes voiſins, après avoir pris l'avis des trois États. En 1575, la coutume de la Souveraineté de Bidache fut rédigée, avec les formalités les plus authentiques, en treize titres, & l'on voit par les procès-verbaux des Séances des États, que lorſqu'on n'avoit pu s'accorder ſur quelque point de la rédaction de cette coutume, le Souverain a ſtatué & décrété ſur les difficultés qui y ſont rapportées, prenant & recevant en ces décrets les titres de Hauteſſe ou de Alteſſe.

Les Seigneurs de Gramont avoient comme Souverains le dernier reſſort de la juſtice ſur toute l'étendue de la Principauté, dans toutes les cauſes en matière civile ou criminelle & droit de vie & de mort;

Ils accordoient les grâces, les rémiſſions & les priviléges, naturaliſoient les Aubains, légitimoient les Bâtards, tous priviléges de la Royauté;

Faiſoient des Traités avec les Rois & Princes voiſins, ſoit pour une défenſe réciproque, ſoit pour la liberté de la correſpondance & du commerce, ou pour l'extradition des criminels qui paſſoient d'une ſouveraineté dans l'autre;

Ils avoient un régiment de troupes entretenues, dont ils nommoient les officiers.

Les Rois de France, d'Eſpagne & de Navarre, ont tous, ſans exception, reconnu l'indépendance de la Principauté & l'autorité ſouveraine de ſes Seigneurs, juſqu'à leur médiatiſation en 1789. On ne connoiſſoit à Bidache ni taille, ni capitation, ni gabelle; le papier timbré ni le contrôle des exploits n'y ont jamais été établis, quoiqu'ils le fuſſent dans les pays circonvoiſins en Navarre, en Béarn & en Guyenne. Tout ſe bornoit, en fait d'impôt, à un très faible prélèvement, qui ſe faiſoit au nom du Souverain pour l'exercice de ſon autorité.

Le Parlement de Navarre conteſte la Souveraineté au Duc de Gramont (1710).

A la fin du règne du Roi Louis XIV, le Parlement de Pau, qui comme les autres Parlements de la Monarchie Françoiſe étoit animé d'un eſprit d'empiètement, tendant à accroître ſans ceſſe la ſphère de ſes attributions,

ſouleva une diſpute contre le Duc de Gramont, & conteſtant la légitimité de ſes droits ſouverains, qu'il qualifioit de prétention mal fondée, rendit un arrêt en date du 9 mai 1710, portant : « Que le juge de Bidache eût à ſe rendre à la barre dudit Parlement, pour répondre aux concluſions de Monſieur le Procureur-Général, qui a prétendu que la Seigneurie de Bidache eſt ſituée en Navarre, & qu'il peut y avoir appel de ce qui eſt décidé & réglé par le juge de cette Seigneurie, & que les appellans doivent être portés devant le Parlement de Navarre. » Cette conteſtation avoit été provoquée par un membre de la Cour du Parlement, qui, étant en voyage, traverſa Bidache au moment de l'exécution d'un criminel condamné à mort. S'étant informé de quel Parlement relevoit la juridiction, il apprit qu'elle jugeoit au Souverain, & de retour à Pau il porta l'affaire devant ſa compagnie. Il en réſulta quelque procédure, mais le Duc de Gramont, Antoine IV (Charles), en porta plainte au Roi, & l'affaire fut évoquée au Conſeil d'État, où il défendit avec ſuccès les droits de ſa Souveraineté.

Il exiſte encore dans les archives de la Maiſon pluſieurs exemplaires du mémoire imprimé & des preuves préſentées en cette occaſion, & dont le dépôt fut fait à la Bibliothèque du Roi, à Paris. Ce mémoire a été imprimé par Charles Huguier, rue de la Huchette, à la Sageſſe, à Paris, en 1711. Preuves fournies par le Duc de Gramont.

Le Duc de Gramont rapporta pluſieurs eſpèces de preuves de l'exercice non interrompu de ſes droits ſouverains, & parmi elles il s'en trouve de trois & quatre ſiècles.

L'une des plus remarquables étoit un traité d'alliance défenſive avec la Reine de Navarre, Jeanne, fille de Louis X le Hutin, Roi de France. Arnaud-Guilhem III, Seigneur de Gramont & Souverain de Bidache, mettoit entre ſes mains ſon Château de Bidache, pour ſe défendre contre l'ennemi, avec inventaire de l'état de la Place, des armes, &c., que la Reine devoit rendre dans le même état. Ils traitoient de ſouverain à ſouverain, & en témoignage de bonne amitié, celui de Bidache baiſa la Reine à l'épaule nue, circonſtance qui dans les mœurs du temps montroit l'égalité des perſonnages.

Ce traité rapporté comme preuve de ſouveraineté par le Maréchal de Gramont en 1712, ne doit pas être confondu avec l'hommage que ce même Arnaud-Guilhem III de Gramont rendit à la Reine Jeanne le 22 septembre 1329 pour ſon Château de Gramont, lequel étoit ſitué en Navarre. Si le

Seigneur de Gramont étoit Souverain de Bidache, il poſſédoit en dehors de la Principauté de Bidache pluſieurs autres fiefs en Navarre, comme *Gramont,* & auſſi en Béarn & en Guyenne, pour leſquels il relevoit des Souverains du pays où ces fiefs étoient ſitués.

La plupart des autres preuves que rapporta le Maréchal de Gramont devant le Conſeil du Roi étoient puiſées dans l'exercice conſtant & non interrompu de la juſtice rendue en ſon nom & en celui de ſes prédéceſſeurs comme Souverains; un grand nombre d'actes produits en juſtifioient.

Jugement de Louiſe de Roquelaure (1611).

Parmi ces preuves, il en fut préſentée une éminemment ſaillante par l'importance de la perſonne, la gravité du fait qui n'avoit alors que cent-dix ans de date, & par les circonſtances qui le précédèrent & le ſuivirent. Antoine-Antonin de Gramont, fils de Philibert, Comte de Gramont, Souverain de Bidache, &c., & de Coriſandre d'Andoïns, fille de Paul d'Andoïns, Parrain d'Henri IV, avoit épouſé Louiſe de Roquelaure, dont le père fut Duc & Maréchal de France. Elle eut une intrigue galante, & ſon mari ayant acquis les preuves de ſon infidélité, la fit pourſuivre & juger par la Cour de Bidache, qui la condamna à mort. Ce jugement fut exécuté l'an 1611. Pendant l'inſtruction du procès, la Comteſſe de Gramont parvint à faire ſavoir à ſa famille ſa triſte ſituation & à réclamer ſon appui. Ses parens ſe donnèrent des mouvemens, & Monſieur de Gourgues, Maître des Requêtes, fut envoyé par le Roi pour tâcher d'arrêter les pourſuites. Le Comte de Gramont ayant été informé de ſon arrivée alla l'attendre ſur le Pont de Garruich, ſur la Bidouze, qui faiſoit la limite du Royaume de France & de la Souveraineté de Bidache, & lui ayant demandé ce qui l'attiroit, ſur ſa réponſe, qu'il venoit voir la Comteſſe de la part des ſiens, il lui déclara que s'il venoit avec l'intention de déployer quelque autorité, il pouvoit s'en retourner, attendu que lui n'en connoiſſoit aucune à Bidache où il étoit Souverain; mais que s'il ſe préſentoit comme ami de la famille, il pourroit entrer. Monſieur de Gourgues s'étant borné à ce titre vit la Comteſſe de Gramont, mais il ne put la ſauver, d'autant que ſon crime étoit manifeſte, & qu'il s'aggravoit encore de cette circonſtance, qu'il avoit été commis avec un frère bâtard de ſon époux.

Le Maréchal Duc de Roquelaure porta ſes plaintes contre le Seigneur de Gramont, mais elles ne purent aboutir à rien, & le tribunal des Maréchaux de France en arrêta les ſuites, en dreſſant un acte de réconciliation entre le Comte de Gramont & le Maréchal; & comme pour ſes fiefs de Guyenne & de

Navarre, le Seigneur de Gramont étoit vaſſal de la Couronne de France, il fut adreſſé au Parlement de Bordeaux des lettres de rémiſſion, ordonnant que toute cette affaire fut miſe en oubli. Antoine-Antonin épouſa en ſecondes noces Claude de Montmorency, le 16 mars 1618, & fut honoré le 13 décembre 1643 de la dignité de Duc & Pair, pour lui & ſes deſcendans.

Le mémoire publié en 1711 contient pluſieurs autres preuves de la Souveraineté, qui préſentent toutes un intérêt hiſtorique, mais qu'il eſt inutile de rapporter ici, d'autant que la plupart d'entre elles trouveront leur place ailleurs dans le cours du récit; il rappelle entre autres les divers traités & conventions paſſées entre les Rois de France & les Seigneurs de Gramont, ainſi que toutes les lettres patentes Royales, lettres de créance, collation des ordres Royaux & autres documens émanés de tous les Rois les uns après les autres, juſqu'à Louis XIV lui même, alors régnant, dans leſquels les Seigneurs de Gramont, indépendamment de leur qualité de Ducs & Pairs de France, ſont reconnus & qualifiés de Souverains de Bidache; & ledit mémoire ſe termine ainſi : « Mgr. le Duc de Gramont attend de la juſtice & de la bonté du Roy que ſa Majeſté ne ſouffrira pas qu'on le trouble dans cette juſte poſſeſſion, & qu'Elle impoſera ſilence à ſon Procureur-Général du Parlement de Navarre, en lui défendant de le troubler dans la poſſeſſion d'un droit ſi juſte & ſi légitime. » Ce que le Roi fit en effet, ayant reconnu que le droit du Duc de Gramont étoit manifeſte.

Le Duc de Gramont réfute victorieuſement les prétentions du Parlement & fait reconnoître ſolennellement ſes droits ſouverains.

Le Château de Bidache exiſtoit comme réſidence des Seigneurs de Gramont vers le milieu du onzième ſiècle, & c'eſt dans ſes murs que fut conclu le premier accord entre ſes maîtres & les Seigneurs de Guiche en 1050. Ce Château fut brûlé en 1523 par l'armée de l'Empereur Charles-Quint, ſous les ordres de Inigo Hernandès de Velaſco, Connétable de Caſtille, & de Philibert de Châlons, Prince d'Orange, dans le même temps que furent ravagés ceux d'Haſtingues, de Navarrens, de Guiche & de Gramont. Voici comment Olhagaray raconte cet événement dans ſon Hiſtoire de Foix, de Béarn & de Navarre, dédiée au Roi Henri IV & imprimée à Paris en l'année 1609.

Siége & incendie de Bidache par l'armée de Charles-Quint (1523).

« L'Empereur vint en Eſpagne, & arriva le 16 juillet 1522 en la ville de Saint-Ander, de là il vint à Pampelune d'où il dépêcha le Connétable Inigo Hernandès de Velaſco & Philibert de Châlons, Prince d'Orange, avec une grande & forte armée de vingt-quatre mille hommes, lequel ayant paſſé le Gave de Béarn, brûla Sordes; ceux de Haſtingues ſpectateurs des flammes des

villes voisines, craignant la même furie de cette armée insolente, abandonnèrent leur ville, mais cette armée n'eut pas si bon marché de Bidache, place souveraine du Seigneur de Gramont, qui fut avertie de l'insensée cruauté de l'ennemi & pour s'en dépêtrer, résistant avec toute vaillance à leurs assauts, faisant mourir à tous coups les plus braves & huppés de l'armée, elle se résout à ne se rendre jamais. Sur cette résolution, l'ennemi pressé, & ceux de dedans n'en pouvant plus, ayant par l'espace de vingt jours soutenu le choc d'une si grande & puissante armée, furent emportés, aussi tout fut mis à feu & à sang, sans grâce ni miséricorde. »

Plusieurs titres & papiers de la Maison de Gramont ayant péri dans ce désastre, les censitaires de la Baronnie de Lescun & de la Viguerie d'Oloron, refusèrent en l'an 1585 de payer certains droits seigneuriaux, sous prétexte que Dame Corisandre d'Andoïns, Comtesse de Gramont, de Guiche & de Louvigny, Baronne de Lescun & de la Viguerie d'Oloron, ne rapportoit pas les originaux qui établissoient ses droits. Pour pouvoir faire cette preuve, elle présenta une requête à Catherine de Navarre, Régente pour le Roi Henri de Navarre qui fut ensuite Henri IV, Roi de France, à l'effet d'obtenir une enquête pour remplacer par des témoignages les titres perdus en son château de Bidache. Cette enquête solennelle fut ordonnée, & après qu'elle eut été faite par le juge d'Oloron commis à cet effet, le Conseil de Navarre justifia les droits seigneuriaux qui étoient contestés.

Reconstruction du château par Claire & Corisandre.

Après l'incendie du premier Château de Bidache, Claire de Gramont, qui avoit épousé Menaud d'Aure, en releva les ruines & commença la construction d'un nouveau château vers l'an 1530. Elle fut continuée par leur fils Antoine Ier de Gramont.

Corisandre d'Andoïns, Comtesse Douairière de Gramont, y ajouta de grandes constructions après la mort de son mari Philibert, ainsi qu'Antoine-Antonin leur fils, le même dont nous venons de parler au sujet du procès de sa femme. Antoine III de Gramont, Duc & Pair & Maréchal de France, y fit des augmentations considérables & le décora. C'étoit un très vaste bâtiment sur de grandes voûtes, avec des murs de cinq pieds d'épaisseur, & dans une salle se trouvoit un lit élevé placé sur une estrade, dont il est fait peinture dans les histoires de ce temps, comme du lit des Souverains.

Le Comte de Guiche Armand, fils du Maréchal, pendant son exil de la Cour de Louis XIV, motivé par l'attachement qu'il avoit trop ouvertement

témoigné pour Madame Henriette d'Angleterre, belle-sœur du Roi, fit élever une terraſſe pour communiquer de la ville au château. On conſtruiſit auſſi à cette époque l'orangerie, les baſſins, les jets d'eau & de ſuperbes écuries qui exiſtent encore. Le fronton du portail préſentoit une belle ſculpture, deux femmes de groſſeur coloſſale y ſupportoient les armoiries de la Maiſon.

Beaucoup de tableaux ornoient le château, & dans une grande galerie étoient les portraits de famille; on y remarquoit : le martyre d'un Gramont, Religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, tué par les Albigeois, & l'un des inquiſiteurs chargés par le Pape de prêcher la Croiſade contre eux au commencement du treizième ſiècle; un beau tableau du paſſage du Rhin, où le Comte de Guiche avoit vaillamment figuré à la tête de la cavalerie, fait d'armes immortaliſé par les vers de Boileau ; le portrait d'Henriette d'Angleterre & ceux de Marguerite & d'Angleſſe de Navarre, l'une nièce & l'autre couſine germaine du Roi de Navarre Don Juan II & de Blanche ſa femme, mariées en premières & en ſecondes noces à Gratien de Gramont. Tous ces tableaux ont péri dans un incendie en 1796, à l'exception de ceux des Princeſſes de Navarre. Quant aux autres tableaux de famille, ils avoient été tranſportés à Verſailles & à Paris, vers la fin du règne de Louis XV, & c'eſt à cette circonſtance qu'on doit de les avoir conſervés, avec la plus grande partie des archives de la Maiſon.

Une belle bibliothèque étoit placée au haut de la grande tour qui étoit demeurée des premières conſtructions & qui ſubſiſte encore; elle étoit éclairée par le haut & couverte d'un dôme qui a plus de trente pieds de diamètre. Là ſe trouvoit auſſi un arſenal contenant un grand nombre d'armes qui ſervoient à armer les troupes dites Bandes Gramontoiſes, formées des habitans des fiefs ſitués en Navarre, Larbouſt, Béarn & Gaſcogne, pour le ſervice du Roi, ainſi qu'il fut fait en la guerre de ſept ans; ces armes furent enlevées par la municipalité de Bayonne en 1790.

La Reine Marie-Anne de Bavière-Neubourg, Douairière de Charles II, Roi d'Eſpagne, habita quelque temps le château de Bidache, & ce fut là que ſe fit ſa liaiſon avec Monſieur de Larretigui qu'elle épouſa, dont elle eut deux enfans morts en bas âge, & qu'elle perſécuta lorſqu'elle eut ceſſé de l'aimer, pour qu'il lui rendît l'expédition de leur contrat de mariage & les diamans qu'elle lui avoit donnés, valant environ ſix cent mille francs.

En 1794, après la Révolution que le château de Bidache avoit traverſée Deuxième incendie (1796).

ſans malheurs, l'Etat s'en empara, pour y établir un hôpital militaire, dont l'uſage ceſſa à la fin de la même année, & il n'y reſta plus que l'adminiſtration; alors commença le pillage & la dévaſtation de cette belle réſidence. Elle fut pouſſée ſi loin que l'autorité ſupérieure dut intervenir & réſolut d'envoyer une commiſſion pour faire une enquête. On aſſure que, pour échapper à ſes conſéquences, le coupable frappé de terreur mit le feu au château & ſe noya dans la Bidouze; toujours eſt-il que ce vaſte édifice fut incendié pendant la nuit en mars 1796 & conſumé en moins de ſix heures; le feu avoit été nourri de matières combuſtibles dans pluſieurs points des combles qui s'écroulèrent à peu près tous à la fois, & il ne reſta debout que la tour, un des pavillons & le portail.

L'Égliſe de Bidache étoit à la fois Paroiſſiale & Collégiale, poſſédant un bénéfice ancien de douze cents livres de rente, ce qui alors étoit conſidérable. La Maiſon de Gramont y avoit fondé un Chapitre compoſé d'un Doyen, d'un Sacriſtain & de quatre ou ſix Chanoines, dont le Curé étoit un de droit; elle s'en étoit réſervé le patronage, l'avoit doté de la dîme d'Arrançon, & y avoit ajouté d'autres bienfaits. On y voyoit le tombeau de la famille, monument ſculpté en marbre blanc & noir, à l'entrée d'un caveau qui s'étendoit ſous le maître-autel, & que ſurmontoient deux anges de bronze doré, tenant un cœur entre les mains, & au-deſſus une inſcription ſur un marbre blanc. Pendant les mauvais jours de la Révolution, à l'époque dite de la Terreur, le monument fut dilapidé, ſes ornemens volés, le caveau ouvert & les tombes profanées, en vue de ſatisfaire une cupidité ſacrilége, qui croyoit y trouver des richeſſes cachées.

En l'année 1819, Antoine VIII de Gramont, Duc & Pair de France, Lieutenant-Général, Capitaine des Gardes du Roi Louis XVIII, & grand-père du Duc actuel, raſſembla dans un même cercueil les reſtes de ſes ancêtres qui étoient encore dans le caveau, en partie répandus ſur le ſol, en partie dans les tombes ouvertes, & les fit renfermer & ſceller. Il fit également placer dans ledit caveau le cercueil de Louiſe-Françoiſe-Gabriel-Aglaé de Polignac, ſon épouſe, morte en exil le 30 mars 1803, à Édimbourg en Écoſſe, proviſoirement inhumée dans la chapelle du château d'Holyrood, ancienne réſidence des Stuarts, & transférée à Bidache au mois d'octobre 1825. Suivant le déſir qu'il en témoigna dans ſon teſtament, ſon corps fut tranſporté à Bidache en 1836 & placé à côté de celui de ſa femme.

Autour du château de Bidache s'étend un domaine qui appartient au Duc de Gramont actuel. La ville de Bidache est aujourd'hui le chef-lieu du canton de ce nom, dans le Département des Basses-Pyrénées.

CHATEAU DE GUICHE

Domaine & Château de Guiche.

Le Château de Guiche (en latin Guisunum) est situé à l'extrémité du bourg de ce nom, chef-lieu de l'ancien Comté de Guiche, & domine le cours de la Bidouze, assez près du lieu où cette rivière se jette dans l'Adour. Sa position élevée & ses murs, dont l'épaisseur extraordinaire a résisté aux flammes & aux injures du temps, devoient en faire une place de guerre très forte, avant que l'artillerie ne fût connue. En l'année 1448, il fut investi & occupé par Pierre, Vicomte de Lautrec, frère du Comte de Foix Gaston IV, qui battit les Anglois presque sous ses murs, dans les plaines de la Bidouze. Depuis ce combat, ce lieu porta le nom de Hache. (Voir Fayet de Baure, *Histoire du Béarn.)*

En 1523, le Château fut pris & dévasté par Velasco, en même temps que Hastingues & Bidache, après une résistance longue & opiniâtre du Baron de Garro qui en commandoit la défense. Il fut reconstruit par Corisandre d'Andoïns, Comtesse de Guiche, qui le porta ainsi que le Comté dans la Maison de Gramont, par son mariage avec Philibert de Gramont en 1567. Ce fut à Guiche, selon quelques historiens, à Bidache selon d'autres, qu'Henri IV après la bataille de Coutras vint porter à Corisandre les vingt-deux drapeaux qu'il avoit enlevés à l'ennemi. Malgré un abandon qui date de trois siècles, la tour & les murs du château de Guiche sont encore debout. Un petit domaine attenant au château appartient encore, ainsi que les ruines, au Duc de Gramont.

CHATEAU DE CAME

Château de Câme.

Le Château de Câme est situé dans la commune de ce nom & formoit un des fiefs des Seigneurs de Guiche. Il n'en reste plus aujourd'hui qu'un massif de ruines, la tour qui subsistoit encore il y a quelques années s'étant récemment écroulée. Il servoit à la tenue des audiences du Sénéchal, duquel ressortissoient six communes de la juridiction du Parlement de Bordeaux. En 1479, la terre

& la Seigneurie de Câme fut érigée en Baronnie, avec conceffion du droit de haute-juftice, par lettres patentes du Roi Louis XI, en faveur de Roger, Seigneur de Gramont, Souverain de Bidache, Ricombre & Maréchal héréditaire de Navarre. En 1648, la Baronnie de Câme fut comprife parmi les fiefs qui compofèrent le Duché-Pairie de Gramont.

Les hiftoriens du Béarn ont rapporté fur l'origine du Château de Câme une anecdote qui ne manque pas d'intérêt, à caufe de fon caractère authentique & des circonftances qui en ont confervé la mémoire. Après la mort de Gafton de Béarn, dit En-Gafton-le-Bon, les Béarnois avoient envoyé leurs Ambaffadeurs en Catalogne, pour déférer le commandement & la Seigneurie de Béarn à Guillaume-Raimond, frère & fucceffeur légitime de Gafton. « Cette circonftance de l'envoi des Ambaffadeurs en Catalogne a été confervée dans la dépofition d'un moine appelé le Frère Raimon-Arnaud de Saint-Martin, lequel, après avoir reçu congé (permiffion) de ce faire, de fon Supérieur Frère Arnaud-Sans, Abbé d'Artous, fut ouy en tefmoignage fur le fait des limites de Béarn, du côté de Câme, environ l'an 1280. Celui-ci ayant efté interrogé en quel temps le village de Câme avoit efté bafti, refpondit, ainfi que l'on apprend de fon interrogatoire, qu'il y avoit eu ci-devant une Dame à Guiche, dont le frère nommé En-Ramon-Arnaud eftoit à la fuite du Vicomte de Tartas, lequel défirant avoir quelque logement pour fa retraite, vint au lieu de Guiche, qui eft affis fur la rivière de Bidouze, avec un batteau, où fa fœur alla le recueillir. Mais ce jeune gentilhomme fe prévalant de l'occafion, & ufant de voye de fait, dit eftrouffement à fa fœur, après qu'elle fut entrée dans le batteau, qu'il ne foufffriroit point qu'elle retournaft à Guiche, jufqu'à ce qu'elle lui euft baillé une maifon pour fon logement. La Dame lui ayant donné le choix de tel lieu qu'il adviferoit, il demanda un petit domaine qu'elle poffédoit au lieu de Câme. Ils furent donc fur les lieux & y firent quelque baftiment. Mais les Béarnois qui habitoient près de la rivière du Gave, le démolirent par trois diverfes fois, difant qu'ils avoient tout exploict de fervitude fur ce territoire, qui eftoit fitué dans la Seigneurie de Béarn, comme il apparoiffoit par les anciennes bornes & limites. Alors ce cavalier, reconnoiffant qu'il ne pouvoit habiter en cet endroit, avec affurance, pria fa fœur, qui par fa beauté avoit gagné les affections du Vicomte de Béarn, En-Gafton-le-Bon, de vouloir bien obtenir de lui qu'il lui pluft de baftir le village de Câme. De quoi la Dame fit une telle inftance envers le Seigneur de

Béarn, qu'à ſa prière il le baſtit, avec un tel ſuccès, qu'il ſubſiſta & demeura en ſon entier, ſans que perſonne oſaſt depuis y faire aucune violence. » (Voir Marca, livre VI, chapitre XXI, *E. Tabulario Palenſi.*)

Ce témoignage étoit donné en l'an 1280, & le fait qu'il raconte ſe paſſoit vers le commencement du ſiècle, Gaſton de Béarn étant mort en 1215. Le Cavalier En-Ramon-Arnaud étoit à proprement parler le beau-frère & non le frère de la Dame de Guiche, ainſi qu'il réſulte de la Généalogie de la Famille, où il eſt indiqué d'autre part, comme troiſième fils de (Ramon) Raimond-Brun Ier du nom, & frère cadet de Raimond-Brun IIe du nom, dit le Jeune, qui avoit épouſé Agnès, Dame de Guiche.

Le domaine de Câme étoit ſitué ſur la limite du Béarn & en ſéparoit au nord-eſt le territoire de Bidache. Les Seigneurs d'Andoïns & de Guiche firent alors de vains efforts pour le ſouſtraire au vaſſelage. Mais ainſi que le fait voir le paſſage que nous venons de citer, les Vicomtes de Béarn le retinrent ſous leur ſuzeraineté.

CHATEAU DE LOUVIGNY

Le Comté de Louvigny relevoit de la Maiſon d'Andoïns, & il fut porté dans la Maiſon de Gramont, par Diane-Coriſandre d'Andoïns, Comteſſe de Louvigny. Elle étoit née dans le Château de ce nom, & l'on voit par divers actes que les nobles de ce Comté lui rendoient hommage & lui prêtoient ferment de fidélité. (Voir Pièces originales, *Archives de la Maiſon.*) Pendant les guerres de Religion, les rigueurs de Charles IX, en France & en Béarn, contre les Huguenots ayant pouſſé Jeanne d'Albret à exercer dans ſes États de triſtes repréſailles, ce fut dans l'Égliſe de Saint-Martin de Louvigny, dépendante du Château de ce nom, qu'après leur diſperſion, les Chanoines de Leſcar ſe réunirent pour célébrer la meſſe défendue en Béarn, ſous peine de la vie. (Voir *Ordonnances de Jeanne*, du 28 novembre 1569.)

Château de Louvigny.

CHATEAU D'HAGETMAU

Hagetmau étoit le chef-lieu d'une Baronnie de la Maiſon de Gramont, ſituée en Gaſcogne. C'eſt au Château de ce nom que naquit en 1604 le Maréchal de Gramont, Antoine III, dont on a écrit les Mémoires.

Château d'Hagetmau.

En l'année 1572, Henri III de Navarre, depuis Henri IV de France,

ayant ſous l'influence de la Cour des Médicis publié un édit pour le rétabliſſement de la Religion dans ſes États, il chargea le Comte de Gramont de le faire exécuter. En conſéquence, celui-ci étant parti pour le Béarn à la tête d'une armée catholique, il établit ſon quartier général à Hagetmau & faillit y perdre la vie, par ſuite d'une trahiſon, dont le récit ſe verra dans les chapitres ſuivans.

CHATEAU D'ASTER & DE SÉMÉAC

Château d'Aſter.

Aſter, dans le Comté de Bigorre, eſt une petite ville ſituée à une lieue ſud-eſt de Bagnères, sur la rive droite de l'Adour. C'étoit le chef-lieu de la Vicomté de ce nom, dont le territoire s'étendoit de la Vallée d'Aure juſqu'au village de Séméac. Son château étoit la réſidence des Vicomtes d'Aſter, qui relevoient des Comtes de Bigorre & poſſédoient la Vallée de Bigorre & celle de Campan. Ainſi qu'il a été dit dans les chapitres précédens, la Vicomté d'Aſter paſſa en 1250 dans la maiſon d'Aure par le mariage de la Vicomteſſe Agnès avec Sans-Garcie-Arnaud, Vicomte d'Aure, & ces Vicomtes d'Aure devinrent Comtes de Gramont en 1525.

Depuis lors, la Vicomté d'Aſter eſt toujours reſtée dans la Maiſon de Gramont, qui poſſède encore aujourd'hui une partie conſidérable de l'ancien domaine. Le titre de Vicomte d'Aſter eſt affecté à la branche cadette de la Famille, dont le chef, Comte de Gramont d'Aſter, eſt propriétaire des reſtes du château. Il étoit conſtruit ſur une éminence qui domine la ville & la plaine, & fut habité par Coriſandre d'Andoïns. On raconte qu'Henri IV pendant ſon ſéjour au château de Séméac venoit la viſiter en ſuivant les bords du canal d'Alaric, juſqu'à une très petite diſtance de Bagnères, à un village appelé Ordizan. Il prenoit alors le chemin qu'on nomme encore dans le pays le chemin du Roi, & abreuvoit ſon cheval à un petit lac formé par le ruiſſeau qui traverſe la commune du midi au nord, & qui en a gardé le nom de Laco-Bourbon.

Château de Séméac.

Le Château de Séméac, où réſidoit quelquefois Henri IV, avoit appartenu aux Ducs de Gaſcogne, & étoit venu par héritage aux Comtes de Bigorre. Il devint la propriété de la Maiſon de Gramont, en 1592, pendant la vie d'Antoine IIe du nom. Son fils Henri de Gramont, qui portoit le titre de Marquis de Séméac, avoit remplacé les anciennes conſtructions par un ſuperbe château qui fut détruit en 1793.

On remarque à trois cents pas, au levant du château d'Aſter, ſur une colline d'une pente douce, & qui ſe termine au quartier de l'Eſtable, qui fai-

ſoit partie des dépendances du château, des murs d'une épaiſſeur d'environ neuf pieds, formant pluſieurs figures irrégulières. La tradition porte que ce ſont les ruines d'un temple gaulois conſacré à Teutates, & on appelle ces murs, dans l'idiome du pays, Parets de Toton, murailles de Teutès.

CHATEAU DE BLAYE, DE LESPARRE & DE L'OMBRIÈRE

Ville & Château de Blaye.

L'ancien château de Blaye qui a remplacé l'antique Blavia, conſtruit ſur un îlot formé par la Gironde, commandoit le fleuve entre Bordeaux & la mer. Il étoit du temps des Romains une place de guerre défendue par ſon eſcarpement ſur le fleuve, & protégée ſous les autres aſpects par une enceinte crénelée & flanquée d'énormes tours; l'une d'elle ſituée à l'orient s'appeloit la Tour de Diane, parce que de la porte qu'elle dominoit partoit le ſignal du réveil.

La Châtellenie de Blaye, grand fief du Duché de Guyenne, étoit d'ailleurs de temps immémorial hors des mains des Ducs de Guyenne, & fut notamment poſſédée en 1263 par Noble Baron Meſſire de Guirand, Sieur de Blaye, & paſſa en 1283 à Geoffre ou Geoffroy-Tadel, ſon fils.

La Maiſon de Gramont acquit cette place importante en 1406, par le mariage de Jean de Gramont, Prince ſouverain de Bidache, Maréchal héréditaire de Navarre, avec Marie de Montaut, fille & unique héritière de Raimond de Montaut, Seigneur de Blaye, & de Marguerite d'Albret. Outre le Comtau & le Padenau de Blaye, divers droits régaliens & féodaux y étoient attachés, tant dans Blaye que dans diverſes paroiſſes voiſines, qui en faiſoient un fief d'une grande importance ſous les Rois d'Angleterre, ſucceſſeurs d'Éléonore de Guyenne, lorſque François de Gramont, fils de Jean, le poſſédoit en 1442. Ce fut l'époque où Charles VII, Roi de France, occupé à reconquérir ſon Royaume ſur les Anglois, ſentit toute l'importance d'attirer ce Seigneur dans ſon parti, & convint avec lui qu'il ſe rangeroit ſous ſes drapeaux, & lui céderoit les villes, Châtel & Châtellenie de Blaye, à titre d'échange contre des terres, villes & châteaux d'égale valeur, & aſſis en lieu ſûr & convenable. Ce traité d'échange ſigné & ſolennellement ratifié, le 9 août 1460, entre le Roi & le Seigneur de Gramont, contribua puiſſamment à la conquête de la Guyenne, en rendant le Roi de France maître de la navigation de la Gironde au-deſſous de Bordeaux, & affoibliſſant d'autant le parti des Anglois, mais il ne fut jamais loyalement exécuté, & à la honte de Charles VII & de ſes ſucceſſeurs,

la parole Royale fut violée, les engagemens jurés furent méconnus, & les Gramont réclamèrent en vain contre une ſpoliation auſſi manifeſte. On retrouvera dans la ſuite de ce mémoire les phaſes de cette longue revendication; elle ſe termina en 1835 par un arrêt de la Cour ſuprême, qui oppoſa aux anciens titres de la Maiſon de Gramont l'abolition des droits féodaux & l'anéantiſſement des créances féodales, par la Révolution de 1789. Le manque de foi du Roi Charles VII & celui de ſes ſucceſſeurs trouvèrent donc en 1835 leur ſanction définitive dans les principes mêmes qui avoient ébranlé leur dynaſtie, & qui en préparoient la chute prochaine.

Le château, ſon enceinte & une partie de l'ancienne ville diſparurent à l'époque où Louis XIV chargea Vauban de conſtruire la citadelle que l'on voit aujourd'hui, & il ne reſte des anciens édifices que les cinq tours du vieux château.

Leſparre en Médoc, ſitué au milieu d'un marais qui en faiſoit la défenſe au nord-nord-eſt de Bordeaux, eut une enceinte murée qui fut détruite par Charles VII en 1453. Son château, dont l'exiſtence remonte au huitième ſiècle, offre entre autres débris de ſes anciennes conſtructions une aſſez belle tour carrée, avec créneaux, guérite & plate-forme.

Domaine de Leſparre.

Le domaine de Leſparre étoit conſidérable, & portoit le nom de Sirerie de Leſparre. Il fut acheté du Duc de Foix, auquel il appartenoit, le 27 avril 1672 par le Duc de Gramont, Antoine III, Pair & Maréchal de France, & les Rois de France en ont fait, pendant quatre générations, un Duché à Brevet en faveur des fils des Ducs de Gramont.

Domaine de l'Ombrière.

Le château de l'Ombrière faiſoit partie des domaines de la Maiſon de Gramont en Guyenne, & il étoit entretenu au moyen d'un droit ſur la coutume de Bordeaux. Les Gramont en furent dépoſſédés par les Rois d'Angleterre en 1447, lorſqu'ils ſe rallièrent au parti du Roi de France & prirent part à la conquête de la Guyenne. (Voir *Bureau des Finances de Bordeaux. Hiſtoire d'Angleterre.)*





CHAPITRE VII

Les Seigneurs de Gramont depuis 900 *jusqu'en* 1279. — *Premiers Ricombres d'Aragon & de Navarre. — Bergon-Garcie à la première Croisade* (1100). — *Les Gramont Pairs de la Cour de Béarn & Maréchaux héréditaires de Navarre. — Martyre de Bergon de Gramont, Dominicain, pendant la guerre des Albigeois. — Hommages & traités avec les Rois de Navarre & le Vicomte de Béarn. — Arnaud-Guillem I de Gramont, premier Souverain de Bidache* (1205).— *Le Château de Gramont pris par les Anglois & Captivité d'Arnaud-Guillem* (1249).— *Les Gramont à la Croisade, avec saint Louis & le Roi de Navarre.*

I.

Garcie - Arnaud, vers l'an 900.

ARSIE - ARNAUD, que les Chroniques nomment auſſi Garſuand en divers endroits, eſt déſigné comme étant du ſang de Garſimir, petit-fils d'Adalric, & tué en 818 dans un combat contre les Francs. On ne dit pas s'il étoit ſon frère ou ſon fils. Chef élu par les Gaſcons retirés en Aragon, il emprunta au territoire ſur lequel s'étendoit ſon autorité le nom d'AGRAMONT, & fut le premier de ſa race qui le porta.

II.

Arnaud I.

ARNAUD Ier du nom, SENOR DE AGRAMONT, étoit fils de Garſie-Arnaud, ainſi qu'on le voit dans un acte de donation du Cartulaire du Monaſtère de Sordes, de l'an 1100, dans lequel il eſt fait mention de ce Sei-

gneur Arnaud, de fon fils Bergon, de fon petit-fils Garcie-Bergon & des quatre enfans de ce dernier. Comme nous l'avons dit dans les chapitres précédens, le nom d'Agramont eft fynonyme de Gramont, qui en eft une transformation françoife, devenue en ufage vers le dix-feptième fiècle, & pour n'avoir pas à changer dans le cours du récit, nous emploierons dès maintenant le nom de la famille tel qu'il s'écrit & fe prononce aujourd'hui.

Lorfque Fortunio, dit le Moine, un des premiers Rois de Navarre, dégoûté du monde, fe retira dans un couvent & céda la couronne à fon frère Sanche-Garcie I[er], les Seigneurs de Navarre dits *Ricos-hombrès de natura*, s'affemblèrent pour procéder à l'élection de leur nouveau Souverain. Ils étoient au nombre de douze, & le premier d'entre eux étoit Arnaud de Gramont. Ceci fe paffoit en l'an 905, fuivant Diégo Ramirez de Pifcina dans fon *Hiftoire de Navarre* manufcrite (lib. II, cap. VII). Il eft utile de faire remarquer ici que, dans toutes les anciennes Chroniques du onzième & du douzième fiècle, la particule *en* fe trouve placée avant le nom des Seigneurs, comme celles de *ena*, devant celui des Dames Nobles, ce que la plupart des auteurs confidèrent comme une abréviation de *fen* pour *fenor* ou de *fena* pour *fenora*, & cette interprétation paroît d'autant plus vraifemblable que dans les textes latins de la même époque la traduction les remplace par les mots *Domnus* & *Domna*, qui répondent à *Don* & *Donna* en efpagnol. C'eft ainfi que le Seigneur *Arnau* fe dit *En Arnau*, & le Seigneur *Gafton*, *En Gafton;* devant les noms commençant par des voyelles, on fupprime dans la langue vulgaire la lettre *e* de *en,* de forte qu'au lieu de *En Arnau* on dit *Narnau*, & au lieu de *En Alfonfo*, *Nalfonfo*. Ceci fe voit furtout dans les Chroniques béarnaifes, ainfi que nous aurons l'occafion de le remarquer plus tard.

III.

Bergon Ricombre en 950.

BERGON de Gramont, fils d'Arnaud, étoit Ricombre de Navarre en l'an 950. Son nom feul nous eft connu par le cartulaire du Monaftère de Sordes.

IV.

Garfie-Bergon.

GARCIE-BERGON de Gramont étoit fils de Bergon. Le cartulaire du Monaftère de Sordes, Abbaye de l'Évêché de Dax, contient un acte qui donne fa filiation & dénombre fes enfans.

Il avoit quatre fils, ſavoir : *Bergon-Garcie*, qui ſuit ; *Ramon* & *Bernard*, dont nous parlerons plus tard, & un autre *Bernard* qui ſe fit religieux dans l'Abbaye de Sordes ; & c'eſt pour cette cauſe que le cartulaire de ce monaſtère renferme ces détails ſur ſa Maiſon. On y trouve entre autres un acte par lequel *Bernard de Gramont* (*Dom. Bernard d'Agramont*) porte en dot à ce Monaſtère les terres de Viro & de Braſſelay qu'il avoit eues pour partage dans la ſucceſſion de ſon père. Cet acte est de 1100.

Ce fut du temps de Garcie-Bergon que commença le véritable établiſſement des Gramont dans la Navarre, & le développement de leur puiſſance qui s'accrut conſidérablement ſous ſes fils.

V.

BERGON-GARCIE de Gramont, fils aîné de Garcie-Bergon, étoit déjà Ricombre de Navarre du vivant de ſon père auquel il ſuccéda en 1100. Il étoit un des Pairs de la Cour de Gaſton IV de Béarn, & l'accompagna à la première Croiſade, où il fut le frère d'armes de Godefroy de Bouillon en 1097. De retour de Terre-Sainte il s'unit à Gaſton IV, dans ſes luttes contre Navarrus, Vicomte d'Acqs, & l'aida puiſſamment dans les guerres qui réunirent au Béarn toute la Vicomté de ce nom, dont feſoient partie les terres de Mixe & d'Oſtabat, ſur leſquelles Bergon-Garſie tenoit pluſieurs fiefs. A ce ſujet, nous liſons dans le Père Marca le paſſage ſuivant :

Bergon-Garcie, 1100.

Pair de Béarn, ſe rend en Terre-Sainte.

« C'eſt pourquoi depuis ce temps on voit que les principaux Seigneurs de Mixe, ſavoir ceux de Gramont & de Luxe, ſont du corps de la Cour de notre Gaſton & de ſa femme Talèſe, comme il apert par divers actes qui ſont au Chartulaire de l'Abbaye de Sordes, particulièrement en la diſpute qui ſurvint touchant la moitié de l'Égliſe du village d'Arribehaute au préjudice de ce Monaſtère. L'Abbé Ainerius en porta ſa plainte à Gaſton & à Odon, Évèque d'Oloron & Prieur de Morlas, qui ordonnèrent le duel entre les parties : où le Monaſtère eut bien l'avantage, néanmoins il bailla à Bénédicte & à ſon fils Loup ſes parties, deux cents ſols Morlas, moyennant quoy ils quittèrent cette moitié d'Égliſe, conſiſtant en dîmes, prémices, pains, chandelles & autres oblations, dont les cautions furent Braſc Garſie de Navars & Arnaud Garſie de Munen. Ce qui fut fait en préſence de B. Guilhem d'Eſcot, Ramon Eſcac de Béſaldin, Braſc Garſie de Luxe & Bergon Garſie d'Agramont, qui étoient des Pairs de la Cour du Seigneur de Béarn. »

« De ces deux Seigneurs d'Agramont & de Luxe defcendent ces deux illuftres Maifons de Gramont & de Luxe, qui font tant recommandées pour leur antiquité & leur puiffance dans l'Hiftoire de Navarre, & qui ont cet avantage d'être connues fans interprètes par tous les endroits du Royaume. »

« Cette affaire de l'Églife de Ribehaute fut remife de rechef au jugement du Vicomte de Béarn, d'autant que les parties refufoient d'obferver le dernier accord, mais il fut confirmé par le jugement de tous les Barons & par le ferment prêté en l'Églife Saint-Lodoire (nommée aujourd'huy Sainte-Gladie) par les intéreffés & par leurs cautions qui furent Bergon Garfes d'Agramont & Arnaud de Leren pour le Monaftère. » (Marca, *Hiftoire de Béarn*. Lib. V, p. 401.)

D'après ce qu'on voit dans l'ouvrage intitulé *Gallia Chriftiana* (Tome I) l'acte dont il eft parlé ci-deffus fut paffé vers l'an 1110. (Pièces & Documents, Annexe 1.)

Bergon-Garfie rejoignit plus tard les Rois de Navarre & d'Aragon dans leurs expéditions contre les Maures & mourut fur le champ de bataille dans les plaines de l'Aragon, en combattant contre les ennemis de la Chrétienté.

Comme nous l'avons dit plus haut, il avoit trois frères, dont l'un Dom Bernard étoit Moine à l'Abbaye de Sordes. Les deux autres Ramon & Bernardin figurent au nombre des Seigneurs de la Cour de Béarn, ainfi qu'il réfulte d'un jugement rendu en 1134 par Talèfe, Vicomteffe de Béarn, que nous citerons plus loin, ayant l'occafion de revenir fur Ramon de Gramont, lequel fuccéda à fon neveu mort fans poftérité.

Bergon-Garcie ne laiffa qu'un fils nommé *Bibian*, qui porte indifféremment dans les vieux auteurs les noms fynonymes de *Vivian*, *Bibian* ou Bibia d'Agramont.

VI.

Bibian I (1140).

BIBIAN Ier de Gramont vivoit en 1140. Il n'a laiffé aucun fouvenir, fi ce n'eft la part qu'il prit, comme Pair de la Cour de Béarn, à plufieurs actes publics, tels que paix, trêves, arbitrages & fondations, dont plufieurs nous ont été tranfmis par les chartes religieufes. Nous citerons parmi ces derniers un acte de donation, remarquable par les circonftances qui le motivèrent.

Trois gentilshommes Normands traverſant les Pyrénées pour aller à Saint-Jacques de Compoſtelle en Galice, furent aſſaſſinés par un certain Artérius, dans un lieu nommé Urdos, mais qu'on trouve également écrit Urdios, Ourdios & même Ordios. Le curé de Sainte-Marie de Sendos, pouſſé par le déſir d'une réparation qui lui avoit été ſuggéré par un ſonge, s'adreſſa au Vicomte de Béarn pour qu'il lui donnât le terrain néceſſaire pour l'érection d'un hôpital ſur le lieu du crime. Bibia de Gramont fut un des témoins de cet acte en 1150.

Voici d'ailleurs le récit de la donation, ainſi qu'il eſt rapporté dans l'*Hiſtoire de Béarn:*

Fondation du Prieuré d'Ourdios.

« L'acte d'Ordios contient l'occaſion de la fondation de ce Prieuré, qui eſt telle qu'un certain voleur, nommé Artérius, tua en compagnie de ſes complices, au lieu d'Urduos, trois gentilshommes de Normandie qui alloient en pèlerinage à Saint-Jacques de Galice; qu'il précipita dans un lac proche de ce lieu. Mais il eut dans peu de temps ſa récompenſe, car il fut pendu par ſentence du juge de la terre: & cependant Raimond Porchet, curé de Sendos, fut adverti de l'endroit où ces bons pèlerins eſtoient cachés & admonneſté de les enſevelir. L'acte porte que ce fut l'Ange Gabriel qui lui donna l'avis en ſonge. On peut croire ce que l'on veut de cette circonſtance. Mais la ſubſtance de l'acte ne reſte pas d'eſtre fort aſſeurée. Le Preſtre donc les enterra au meſme lieu d'Ourdios, où ils avoient eſté tués, & ayant reçeu de nouveau trois advertiſſemens par le meſme Ange de baſtir en cet endroit une maiſon pour la retraicte des pauvres & les pèlerins, il en donna connoiſſance à Arnaud-Guillaume de Sort, Eveſque d'Acqs, qui loüa ſon déſir. C'est pourquoi le Preſtre ſupplia Pierre, Vicomte de Béarn & de Gavardan, de lui donner ce lieu, afin de baſtir un hoſpital pour les pauvres & les pèlerins qui feroient le voyage de Sainct-Jacques, & changer le lieu de la retraicte des voleurs en une demeure aſſeurée pour les pèlerins. Le Vicomte Pierre acquieſçant à ſa demande, lui accorda librement toute la terre d'Orduos, avec tous les paſquages, eaux & foreſts, terres cultes & incultes, afin d'y faire un baſtiment pour la retraicte & le ſervice des pauvres. Il fit ce don en l'Égliſe Saincte-Marie de Sendos, l'an de l'Incarnation M. CL., au mois de May, Férie VI. Lune XI. Epacte XIV. Concurrent III. Indiction VII. Regnant Louïs Roi de France, Guillaume Comte de Poitiers & Duc de Gaſcogne, Guillaume Archeveſque d'Aux, Arnaud Guillaume Eveſque d'Acqs, Arnaud Éveſque

d'Oléron. — Tesmoins A. Bunio, abbé de Sorde, Martin Saucy, P. Aureilla, Bibia d'Agramont, P. de Luxe, A. Aragon Garris, A. R. deu Leu & ſon frère, R. Ar. Fortaner d'Eſcot, — V. V. de. . . . . , Ber de Saces, Gar. Ar. de Domy, R. de Garaſto, V. V. de Saut, & toute la Cour du Vicomte. » (Marca, Lib. V, Cap. XXVIII.)

On trouve dans la *Gallia Chriſtiana* le texte de la Charte de fondation du Prieuré d'Ourdios. (Voir Pièces & Documens, Annexe 2.)

Peu de temps après, Bibian de Gramont mourut ſans poſtérité, & ce fut ſon oncle Ramon, déjà nommé plus haut, qui lui ſuccéda.

VII.

Ramon-Brun (1134 - 1168).

RAMON de Gramont (1134-1168) joignoit à ſon nom le ſurnom de Brun, ce qui l'a fait appeler Raimond-Brun. Il figuroit déjà à la Cour de Béarn en 1134, ainſi qu'il réſulte d'un jugement rendu par Talèſe, Vicomteſſe de Béarn, dont les Pairs de la Cour furent témoins & garans, & entre autres Raimon d'Agramont. Arnaud de Leguinge partant pour Jéruſalem, avoit vendu à Guillaume Martel, abbé de Sordes, une partie de la diſme de l'Égliſe de Saint-Félix de Garris; un des héritiers attaqua cette vente, & l'affaire fut jugée par Talèſe, Vicomteſſe de Béarn, Veuve de Centulle V. Mais une fille de ce même Leguinge, mariée à Guillaume Raimond de Saut, renouvela cette querelle, qui fut terminée par une transaction entre les parties. Raimon de Gramont fut un des Seigneurs qui contribuèrent à cet arrangement. Voici comment Marca raconte cet épiſode.

Jugement de Talèſe, Vicomteſſe de Béarn, sur une diſpute relative à l'Égliſe de Saint-Félix de Garris.

« Comme la Vicomteſſe Talèſe travailloit de conſerver, après le décès de ſon fils Centulle, les droits de la Maiſon de Béarn en Eſpagne, elle paroiſt jouiſſante de la juridiction de Mixe dans les actes de l'Abbaye de Sorde, où l'on void qu'elle rend juſtice avec les Seigneurs de ſa cour, ſur la diſpute de l'Égliſe Saint-Félix de Garris, qui ſurvint à cette occaſion. Eſpagnol de Labourt, déſirant aller au ſiége de Saragoſſe, vendit la moitié de ſa diſme à Guillaume Martel, abbé de Sorde, pour cent cinquante ſols Morlans, ſous le cautionnement de Braſe Garſie de Luxe & d'Eſpagnol de Doneſau. L'autre moitié fut baillée en engagement pour ſemblable prix à cet abbé par Arnaud de Leguinge qui alloit en Jéruſalem. Celui-ci eſtant de retour receut encore de l'abbé pour toute la diſme quatre cens ſols Morlas, & en outre un mulet &

une mule & un goubeau d'argent du poids de cinq marcs, lorsqu'il s'en alloit au ſiége de Fraga où il mourut. Après le décès d'Arnaud, un ſien parent mit en inſtance l'abbé pour raiſon de cette diſme de Garris, qui fut jugée par la Vicomteſſe de Béarn Talèse & les principaux de ſa cour, dit l'acte, à ſçavoir, Fortaner de Saut, Fortaner de Domi, Fortaner de Bolmart, & Géraud de Caſſaver. Quelque temps après, une fille de Leguinge, mariée à Guillaume-Raimond de Saut en Labour, renouvella ce différend, qui fut terminé par un accord avec l'abbé, qui les aſſocia au monaſtère, comme un de ſes moines, & leur bailla deux cens ſols de Morlas. La tranſaction fut confirmée par Guillaume Raimon d'Ortes & deux autres cautions, en préſence d'Arnaud-Guillaume, Eveſque d'Acqs, Raimon d'Agramont, Raimon de Mauſbarraute, Pierre de Caſtetarbe & Arromiu d'Uſquein. »

Plus tard Raimon Brun ſe lia d'amitié avec Gaſton VI, qu'il accompagna dans ſes expéditions contre les Anglois en Gaſcogne. Il aida puiſſamment le Vicomte de Béarn à recouvrer Saint-Gaudens, le Nébouzan & la vallée d'Aure, contre le redoutable Comte de Toulouſe. Il fit enſuite la guerre à Richard, Comte de Poitiers & Duc de Guyenne, fils de Henri II, Roi d'Angleterre, en faveur du Duc d'Angoulême & du Vicomte de Limoges.

Pendant cette guerre, qui lui coûta la vie, le Château de Gramont eut à ſoutenir de nombreuſes attaques. Il ſervoit de refuge & de quartier général aux Béarnais & aux Gaſcons qui y avoient amoncelé grande proviſion d'armes & de vivres, & ſortoient de cette enceinte fortifiée comme d'un repaire aſſuré pour inquiéter l'ennemi par des courſes terribles. Quelle que fût cependant la force des défenſes, & l'avantage d'une poſition preſqu'inabordable, cette place devoit quelques années plus tard ſuccomber ſous les efforts des armées d'Angleterre.

Raimond-Brun mourut en combattant, après avoir vu tomber près de lui ſon neveu *Arnaud-Guilhem*, fils de ſon frère *Bernard*. Les principaux détails de ſa vie ſont conſignés dans une hiſtoire manuſcrite de la Maiſon de Laſtoux en Limouſin, dont la copie fut communiquée par Jean de Cardes, Chanoine de Limoges. Ils ſont d'ailleurs d'un intérêt aſſez ſecondaire. Sa femme s'appeloit *Hilaire* ou *Hilarie*, & lui avoit donné trois fils, ſavoir : Enfans de Raimon-Brun.

1° *Arnaud*, qui ſuit ;

2° *Ramon-Brun* dit le jeune, dont nous aurons à nous occuper plus tard, à l'occaſion des diſputes qu'il ſuſcita à ſon neveu, pour l'héritage de ſon patrimoine ;

3° *Ramon-Arnaud*, Seigneur de *Câmes*. C'eſt ce même gentilhomme dont nous avons eu l'occaſion de parler dans un chapitre précédent, où il eſt raconté comment il obtint de ſa belle-ſœur *Agnès*, *Dame de Guiche*, qu'elle lui feroit conſtruire un Caſtel au lieu dit de Câme, & comment cette Dame fit élever & aſſurer le dit Caſtel par Gaſton le bon, Seigneur de Béarn, en l'année 1200. (Voir chapitre VI.)

VIII.

Arnaud II (1200).

ARNAUD II[e] du nom ſuccéda à ſon père Raymond-Brun en 1200. Il étoit comme lui *Ricombre de Navarre,* & d'après Diego Ramires de Piscina, au livre IV, chapitre II, de ſon *Hiſtoire de Navarre*, il joignoit à ce titre celui d'*Alféres-Major* & héréditaire, ce qui étoit, dit-il, une charge d'une grande diſtinction. Il vécut peu de temps après ſon père & laiſſa ſix fils :

1° *Bibian* qui lui ſuccéda de 1200 à 1205;

2° *Arnaud-Guilhem* qui ſuccéda à ſon frère Bibian, mort ſans poſtérité;

3° *Raimond de Gramont* qui fut Abbé de Sordes ;

4° & 5° *Bernard* & *Auger* de Gramont que nous verrons figurer dans divers actes & traités, en compagnie de leurs frères Bibian & Arnaud;

6° *Bergon* de Gramont, Religieux Dominicain, qui périt en martyr ſur l'autel où il diſoit la meſſe pendant la guerre des Albigeois.

Il ſera parlé de Bibian & d'Arnaud-Guilhem dans des articles ſéparés, mais nous dirons auparavant quelques mots de leurs frères.

Raimond de Gramont étoit entré jeune encore dans les Ordres, en cette Abbaye de Sordes, où pluſieurs des ſiens avoient déjà été, & que les chefs de ſa Maiſon avoient protégée & enrichie. Sordes (en latin Sordua) étoit ſitué au Diocèſe & à quatre lieues de Dax ou d'Acqs, ſur le Gave d'Oléron, en Gaſcogne, & l'Abbaye étoit de l'Ordre des Bénédictins. Ayant échoué une première fois en 1212, Raimond fut élu Abbé de Sordes en 1213, ainſi qu'on le voit par le paſſage ſuivant de la *Gallia Chriſtiana* (Tome I, p. 1063) : « R. Arnaldus III de Bortes electus anno 1212 æmulum videtur habuiſſe Raimundum de Acrimonte, quem ex monacho ſub Arnaldo Boniou abbate anno 1213 Abbatem Sorduenſem lego in donatione viri nobilis Guillelmi de Minſens, de totâ capellaniâ S. Cyrici, ex ſchedis noſtri D. Cl. Eſtiennot chartularium laudantis fol. 33. »

Bergon de Gramont étoit Religieux de l'Ordre de Saint-Dominique. Doué d'une grande éloquence & d'une ardeur religieuſe non moins grande, il fut un des inquiſiteurs, qui au commencement du treizième ſiècle prêchèrent la Croiſade contre les Albigeois (1208) & prit une part active à cette guerre de religion.

Bergon de Gramont Dominicain, périt ſur l'autel en martyr, dans la guerre des Albigeois.

Il étoit chanoine au Chapitre de Pamiers, & ce fut en cette Abbaye qu'il trouva la mort pour avoir réſiſté aux déportements des Seigneurs Vaudois, qui, par la tolérance du Comte de Foix, faiſoient du château de Pamiers un centre d'héréſie. Raimond-Roger, Comte de Foix, étoit catholique, mais des rivalités politiques & l'ambition mal déguiſée des partiſans de Montfort lui faiſoient tolérer en deſſous main l'établiſſement des hérétiques Vaudois dans ſes domaines; il étoit auſſi de mœurs fort diſſolues, & trouvoit ſon compte à tenir en échec l'influence des Abbés, qui lui reprochoient ſes déſordres. Sa femme, nommée Philippe, mais dont on ignore la Maiſon, avoit embraſſé la religion Vaudoiſe, & ceci contribuoit encore davantage à le rendre ſuſpect au parti des Croiſés. Voici ce que raconte à ce ſujet l'hiſtorien Pierre de Valſernay, faiſant mention des circonſtances de la mort de Bergon de Gramont :

« De plus, il (Raimond-Roger, Comte de Foix) avoit logé ſa femme & ſes ſœurs, Vaudoiſes de profeſſion, dans le château de Pamiers, contre le gré de l'Abbé & des Chanoines, auxquels ce château appartenoit en propriété, encore qu'ils en euſſent accordé la poſſeſſion au Comte pendant ſa vie; qui s'étoit obligé par ſerment ſur la Sainte Euchariſtie, qu'il ne feroit aucun tort ni au monaſtère, ni au château. Et néanmoins, ces Dames attiroient le peuple de la ville à leur erreur. En outre, deux gentilshommes hérétiques, parens familiers & amis confidens du Comte, voulant prouignier plus facilement l'héréſie dans la ville de Pamiers, y avoient mené leur mère qui étoit tante du Comte, & très fort enracinée dans l'erreur. Mais l'Abbé & les Chanoines ne pouvant ſouffrir cette injure que l'on faiſoit à l'Égliſe, mirent cette Dame hors de la ville; de quoi le Comte fut extrêmement indigné. Et l'un des enfans de la Dame, pour venger cet affront, tua & mit en pièces l'un des chanoines, lorſqu'il célébroit la meſſe en une chapelle proche de Pamiers, & enſuite il en ſaiſit un autre auquel il creva les yeux. »

« Pour le Comte, il vint peu de temps après dans ce monaſtère, accompagné de routiers, de farceurs & de garces, demanda les clefs à l'abbé, qui les lui refuſa, & les porta ſur l'autel où eſtoit le corps de ſaint Antonin. Le

Comte les alla prendre, enferma l'abbé & les chanoines dans l'Églife, où ils demeurèrent trois jours fans manger. Cependant il ravagea le monaftère, coucha dans l'infirmerie avec fes garces, abatit une partie de l'Églife, du dortoir & du réfectoir, pour baftir quelques fortifications au chafteau de Pamies. Un jour, les Religieux vifitans, fuivant leur couftume, une églife voifine affife fur une terre & conduifans le corps de S. Antonin en proceffion, le Comte fe rencontra, paffant par le chemin avec fa fuite, & fa contenance élevée à fon ordinaire, fans qu'il fe mift en devoir, ni de defcendre de cheval, ni de faluer le corps du Martyr. De forte que l'un des douze abbés des Cifteaux, qui avoient été commis pour prêcher, lui reprocha hautement ce mefpris, & lui prédit que cette faute feroit punie de la perte de cette portion qu'il avoit en ville, appartenante à ce martyr. Eftant entré en armes dans le Comté d'Urgel, il pilla l'Églife cathédrale, n'y laiffant rien que les murailles, & fit payer cinquante mille fols de rançons aux chanoines. Les routiers rompirent un crucifix, pilèrent du poivre avec les tronçons, & firent manger leurs chevaux fur l'autel. En une autre églife un de fes cavaliers chargea un crucifix d'une falade, d'un bouclier, & des efperons, & le pouffant avec fa lance, lui difoit qu'il fe défendift. »

La tante du Comte de Foix, dont il eft parlé dans le récit de Pierre de Valfernay, étoit Bradimène, mariée à Guillaume d'Alone, & ce fut un de fes fils qui fit périr fur l'autel Bergon de Gramont.

Un tableau repréfentant cette mort tragique ornoit la galerie de Bidache, avec cette infcription : « Le Martyr de Bergon de Gramont, Dominicain. »

Bernard de Gramont, quatrième fils d'Arnaud II, étoit un des Seigneurs de la Cour de Béarn, & il figure au nombre des vingt-sept chevaliers qui garantirent le traité d'hommage que fon frère Bibian fit avec le Roi de Navarre, le 17 décembre 1203, pour le château de Gramont.

Auger de Gramont, cinquième fils d'Arnaud II, eft cité comme *Miles* en 1243, dans un acte latin de Roger IV, Comte de Foix, dont il fut le témoin. (*Hiftoire du Languedoc,* tome III.) Nous le verrons auffi figner, avec fon frère Bernard, un traité conclu entre Gafton VII, Vicomte de Béarn & Arnaud-Guilhem de Gramont en 1253.

IX.

Bibian II (1200).

BIBIAN IIe du nom, fils aîné d'Arnaud II, fuccéda à fon père en 1200. Il eft qualifié dans les actes publics de cette époque *Ricombre de*

Navarre & Maréchal héréditaire du Royaume. Nous voyons en effet cette charge suprême se perpétuer de père en fils dans la famille, jusqu'à Jean II de Gramont, mort en 1528 au siége de Naples, ce qui fait une succession non interrompue de quatorze Maréchaux. (*Histoire des Pyrénées,* par Cénac Moncaut, onzième partie, chapitre v.)

Bibian II de Gramont jouissoit d'une grande considération dans la Navarre, sous le règne de Sanche VII, dit le Fort, & on en trouve le témoignage dans plusieurs actes publics & conventions auxquels il prit part avec ce Souverain. Les Annales de Navarre rapportent entre autres le texte du traité d'hommage & de fidélité, moyennant amitié & protection réciproques qu'il signa avec le Roi Sanche en son château de Gramont, le 17 décembre de l'an 1203.

Bernard de Gramont, frère de Bibian, figure dans cet acte immédiatement après lui & en tête de vingt-sept Seigneurs de la Basse Navarre, qui jurèrent avec Bibian sur la croix & l'Évangile. Nous donnons ici la traduction de ce document qui est aux Archives de la Chambre des Comptes, à Pampelune, telle qu'elle est rapportée dans les *Annales de Navarre* des Pères Moret & Aleson (*Pampelune,* 1766, tome III, page 62).

Bibian II rend hommage à Sanche, Roi de Navarre, pour son Château de Gramont (1203).

« Au mois de décembre de cette année (1203) le Roi étoit dans la Mérindade de la Basse Navarre, de l'autre côté des Pyrénées. Nous le voyons dans un acte où Don Vibien, Seigneur de Gramont, se reconnoit pour vassal du Roi Don Sanche & déclare tenir en son nom le château de Gramont, pour y faire la paix ou la guerre, contre tout homme du monde, à sa volonté. Comme cet acte est important par lui-même, & qu'il y est fait mention d'une grande partie de la noblesse de la Basse Navarre, sur laquelle nous n'avons pas de fréquentes notions, nous avons cru convenable de le rapporter ici traduit du latin; il est ainsi conçu :

« Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, voici l'accord qui fut fait entre le Roi Don Sanche de Navarre & Vibien de Gramont. Soit notoire à tous, présens & à venir, que Vibien de Gramont devient vassal du Roi de Navarre, en sa personne & en son château de Gramont, de sorte que dans toute la suite des temps il fera la paix ou la guerre à sa volonté, contre tous les hommes du monde, lui & tous ses descendans, & quiconque possédera le château de Gramont. Vibien de Gramont reconnoit aussi l'autorité du Roi de Navarre sur sa personne & sur le château de Gramont, & déclare que lui, ses descendans & quiconque possédera le château de Gramont, remplira les con-

ventions ci-deſſus faites avec le Roi de Navarre, & reſpectera ſon autorité ou celle de quiconque le Roi ordonnera, pourvu qu'il ſoit du ſang royal, & fera, à ſon bon plaiſir, la guerre ou la paix contre tous les hommes du monde. Vibien de Gramont jura cet accord, & avec lui vingt-ſept chevaliers jurèrent ſur l'Évangile & ſur la croix qu'ils lui feroient exécuter ce pacte en tout ce qu'il contient. Ces vingt-ſept Chevaliers ſont Bernard de Gramont, Guillaume-Arnaud de Beguions, Arnaud Lude Erberaz, Raimond Gaſſie de Truſſacallau, Caſſa Haye de Camo, Arnaud de Manzbarrauta, Gaſſie-Arnaud de Anciburva, Bernard de Beguions, Arnaud de Zubieta, Raimond-Arnaud de Magoria, Bernard de Maucuc, Garſie Arnaud Dones, Bernardon de Montue, Olivier de Barrauta, Raimond Gaſſie Dandaux, Guillera Aſſi de Miramont, Eſpaniol de Auràs, Guillen Bernard de Bagaz, Sance Arnaud de Baztan, En Canar de Sendos, Arnaud de Zubieta, En Canart de Balaut, Embergon de Bagat, Guillen Bernard de Zubieta, Raimond Bernard de Baga, Sanzaner de Vaſſavay. Sur quoi Vibien de Gramont rendit hommage à Don Sanche Roi de Navarre, lui promettant de bonne foi & ſans détours qu'il rempliroit les engagemens ſuſdits, ſous peine de paſſer pour un traître, qui ne pourroit ſe ſauver en aucune partie du monde, ni par ſes propres mains, ni avec le ſecours d'autrui. Outre cela, ſi Vibien de Gramont fait quelque tort ou dommage à quelqu'un des vaſſaux du Roi ou à tout autre, il ſe ſoumettra à ce qui ſera de droit devant la Cour du Roi de Navarre, comme le Roi l'ordonnera; mais s'il remplit de bonne foi & ſans ſupercherie les engagemens ſuſdits, le Roi de Navarre devra le défendre envers & contre tous. Soit encore notoire à tous que Vibien de Gramont en ſigne de ſon adhéſion à cet acte a mis la bannière du Roi de Navarre ſur ſon château de Gramont. Les témoins qui ont vu & entendu, & en préſence deſquels le dit acte a été fait ſont: Raimond Guillaume de Sola, Eſpaniol de Domedan, Guillen Arnaud Dolu, Pectavin de Seràn, Arnaud Luc de Erberàz, Pedro de Paga, Arnaud-Sance de Atſa & tous les autres Barons de la terre de Mixe & de la Soule, & Don Pedro de Caſcante, Don Ximeno de Aybàr, Don Pedro Martinez de Lehet, Don Zavièl Morguià, Don Martin Chipia, Don Pedro Garcès de Arroniz. Le préſent acte fait à Gramont, le 17 décembre de l'an 1241, depuis l'ère. »

Il eſt eſſentiel d'obſerver qu'on emploie dans cet acte l'Ère eſpagnole, qui avance de trente-huit ans pleins ſur l'Ère vulgaire, & que, conſéquemment cette année 1241 répond à l'an 1203 de J.-C.

Bibian II de Gramont mourut deux ans après, en 1205, fans poftérité, laiffant fes charges & fes biens à l'aîné de fes frères, Arnaud-Guillem.

X.

ARNAUD-GUILLEM Ier du nom, Seigneur de Gramont, Ricombre de Navarre, Maréchal de Navarre, devint par la mort de fon frère Bibian II, chef de la Maifon en l'an 1205.

Arnaud-Guilhem I Souverain de Bidache (1205).

En ce temps la guerre des Albigeois avoit perdu fon caractère religieux, pour devenir une guerre politique & une lutte de race. C'étoit le Nord aux prifes avec le Midi, les Anglois & les Normands, luttant contre les Gafcons, contre le Béarn & la Navarre. Simon de Montfort, Comte de Leicefter, quatrième fils du premier vainqueur des Albigeois, commandoit en Guyenne les troupes de Henri III, Roi d'Angleterre, & quoiqu'à vrai dire le Duché de Guyenne appartînt nominativement à Édouard, fils aîné de Henri III, cependant Simon de Montfort en tenoit le vrai commandement, & y faifoit partout un ufage févère de fon autorité. Toujours en guerre, harcelant fans ceffe fes voifins, pour étendre les limites de fa domination, preffé d'un côté par les armées de France, & de l'autre par les Gafcons, il épuifoit les reffources de ces belles provinces, & grévoit de lourdes dépenfes le tréfor du Roi d'Angleterre. Tel étoit l'état de la Gafcogne, quand mourut Bibian II.

Arnaud-Guillem ne put lui fuccéder fans contradiction, car fon oncle Raimond-Brun le jeune, fils de Raimond-Brun Ier, lui difputa l'héritage de fon père, & ne pouvant venir à bout de faire réuffir fes prétentions, il fit ceffion & tranfport de fes droits à Édouard d'Angleterre, Duc de Guyenne.

Malgré cette ceffion, Arnaud-Guillem Ier retint la poffeffion de fes biens, tant dans la Haute & Baffe Navarre, que dans le Béarn & à Bidache. Les conteftations dont fon oncle le menaçoit, & le puiffant fecours que les Anglois prétoient à fes prétentions, l'obligèrent à faire un recenfement folennel de fes fiefs & de fes droits, imitant en cela une coutume dont Guillaume de Moncade avoit donné l'exemple aux Seigneurs de fon temps, en faifant revifer les limites du Béarn. En conféquence il partagea fes domaines en trois claffes diftinctes.

La première fe compofoit du territoire de Bidache, dont il fit reconnoître l'indépendance, tant par Gafton VII de Béarn, que par Thibault de Champagne, Roi de Navarre, & il prit le titre de Souverain de Bidache.

La feconde comprenoit les terres de Mixe & de Soule, pour lefquelles il relevoit du Comte de Béarn, & il en rendit hommage à Gafton VII.

La troifième comptoit fes domaines de Haute & Baffe Navarre, avec le château de Gramont & les places qui en dépendoient. Il fit hommage pour ces fiefs, en feptembre 1237, au Roi de Navarre, Thibault de Champagne.

D'après l'acte, dont la fubftance fe trouve dans les Annales de Na[illegible]er il promit de remettre fon château au Roi, à la condition qu'on le lui rendra quarante jours après la paix. Les Pères Moret & Alefon, qui parlent de cet acte comme l'ayant vu environ 450 ans après fa date, vers l'an 1680, obfervent que le fceau du Roi y eft endommagé, mais que celui d'Arnaud-Guillem eft bien confervé, & repréfente le lion rampant qui eft le premier écuffon de la Maifon de Gramont.

Voici le paffage des Annales de Navarre, qui rapporte cette circonftance (Tome III, page 174) :

Hommage d'Arnaud-Guillem I au Roi de Navarre Thibaut, pour fon château de Gramont (1237).

« Au mois de feptembre 1237, Arnaud-Guillaume, Seigneur de Gramont, reconnoiffant pour fon Seigneur avant qui que ce foit dans le monde, le Roi Don Thibault, lui rendit hommage par écrit & de vive voix. Il promet que, quand le Roi feroit en guerre, lui & fes fucceffeurs remettroient le château de Gramont au Roi ou à tout autre qui régneroit après lui en Navarre, à condition que quarante jours après la guerre on le lui rendroit, avec toutes fes armes & tous fes effets, dans l'état où le Roi l'auroit reçu, & qu'il ufera de fon château pour faire la paix ou la guerre, conformément à fa volonté; & que fi l'on fort de fon château pour faire quelque vol ou dommage manifefte fur les terres relevant de la couronne de Navarre, il promet s'abandonner la merci du Roi, & en cas de doute, il fe foumettra au jugement de fa Cour de Navarre, fous peine, en manquant à fa promeffe, de paffer pour un traître qui ne pourra fe fauver ni par fes armes ni par celles d'autrui. Il eft également convenu que le Roi en occupant le château y mettra un chevalier qui jurera fur fon âme de le rendre de la manière fusdite à celui qui fera Seigneur de Gramont. Des deux fceaux qu'ils mirent l'un & l'autre fur cet acte, celui du Roi exifte encore, quoique très gâté & brisé; celui d'Arnaud-Guillaume eft dans toute fon intégrité & l'on y voit le lion raviffant (rampant) que les

Ducs, Seigneurs de ce canton, portent dans leurs armoiries. On cite pour témoins de cet acte : Don Garcie Ximenes de Huarris, Don Aznar Lopez de Caparroſo, Don Guidon de Sotor, Don Lambert de Caſtellon, Don Juan de Molins, Chevaliers & quelques autres. »

L'appui que le Comte de Leyceſter avoit fourni à Raimond-Brun, ainſi que la ceſſion faite par ce dernier de ſes prétendus droits à Édouard d'Angleterre, avoient naturellement claſſé Arnaud-Guillem parmi les ennemis des Anglois. Auſſi, lorſque Gaſton VII de Béarn, reprenant les intérêts de la France, ſe mit en 1247 à la tête des Gaſcons, ſoulevés contre Simon de Montfort, Arnaud-Guillem ſe joignit au Comte de Béarn, avec toutes les forces dont il pouvoit diſpoſer. Le château de Gramont reçut forte garniſon de Gaſcons & de Béarnais, & s'il faut en croire les écrivains de ce temps, Arnaud-Guillem cauſa de grandes pertes aux Anglois, & les inquiéta plus qu'aucun autre Seigneur.

Simon de Montfort, Comte de Leyceſter, s'empare du Château de Gramont & de la perſonne d'Arnaud-Guillem I (1249).

Simon de Montfort ayant reçu de nouveaux ſecours d'Angleterre, réſolut de tenter un coup déciſif contre cette place dont les ſorties gênoient & arrêtoient ſes mouvemens, & en 1249, après maintes attaques infructueuſes, il réuſſit à s'emparer à la fois & du château & de la perſonne d'Arnaud-Guillem.

Il ne ſera pas ſans intérêt de ſavoir comment un écrivain contemporain, Mathieu Paris, rend compte de la priſe du Seigneur de Gramont ainſi que des trêves ou ſuſpenſion d'armes impoſées à Gaſton de Béarn, par les forces ſupérieures des Anglois ; mais avant de citer cet auteur, nous devons obſerver que Mathieu Paris étoit un moine d'Angleterre, hiſtorien au ſtyle violent & paſſionné. Il reprochoit amèrement à Henri III d'épuiſer les tréſors de ſa Couronne dans les guerres ſtériles de la Gaſcogne, & d'impoſer au clergé de ſon Royaume de lourds ſacrifices pour continuer à défendre ces terres d'outremer. Il eſt facile de reconnoître, à l'âpreté de ſon langage, le mécontentement qui l'inſpire, mais s'il blâme ſévèrement ſon Souverain & ſes Lieutenans, ſa colère n'a plus de bornes quand il parle des ennemis, dont la réſiſtance cauſe ces dépenſes & épuiſe la richeſſe des couvens. Il accumule les épithètes les plus groſſières ſur Gaſton de Béarn, ſur ſa mère & ſur tous les Seigneurs François ou Gaſcons, & il eſt regrettable que cet hiſtorien ſi partial ſoit cependant le ſeul écrivain ſérieux qui nous ait décrit les détails de l'occupation Angloiſe, dans cette période du treizième ſiècle.

Voici comment il raconte les faits que nous venons de mentionner, ainſi qu'il réſulte d'un paſſage de ſon livre, dont Marca nous donne la traduction en ces termes :

« Si les Anglois ne nous euſſent caché les circonſtances de ces combats, ou bien ſi nos gens euſſent été auſſi curieux de bien eſcrire, comme de bien faire, nous pourrions les repréſenter au menu : mais il ſuffit d'eſtre inſtruits par l'hiſtoire de Paris, auteur du temps, que le Roi d'Angleterre & toute ſa Cour receurent une joye extraordinaire, d'aprendre que Simon avoit contraint Gaſton de Béarn d'accepter une treſve. Voici comme il en parle tourné en françois : Environ la Nativité de Jéſus-Chriſt de l'année 1249, le Comte Simon de Liceſtre revint des quartiers de Gaſcogne avec quelques Seigneurs Chevaliers, & gens de guerre, qui ayans eſté employés en ce païs, y avoient fidèlement ſervi le Roi. Leur arrivée apporta une joye extraordinaire au Roi, & à toute ſa Cour, car ledit Comte avoit contraint un certain traiſtre, ſçavoir Gaſton, fils de la Comteſſe de Béarn, d'accepter des treſves contre ſon gré : lequel faiſant des menées & practiques contre le ſervice du Roi, lui avoit fait de grands domages, deſtruit & ravagé preſque toute la terre, corrompu ſes ſujets & diverti frauduleuſement & meſchamment de la fidélité qu'ils lui devoient. Or ce Gaſton eſtoit abondant en argent, qu'il avoit retiré du Roi, lorſqu'il eſtoit en Gaſcogne, au moyen des trompeuſes promeſſes qu'il lui faiſoit. La mère trompeuſe eſtoit d'intelligence avec le trompeur de ſon fils, laquelle avoit ſemblablement à meſme temps pris & receu du Roi enchanté un thréſor infini, qui avoit eſté puiſé de l'Angleterre, pour cauſer l'apauvriſſement & la ruine des Prélats du Roiaume. Outre cela le dit Comte Simon, aſſiſté du ſecours des fidèles ſujets du Roi, s'eſtoit ſaiſi de la perſonne d'un voleur public, traiſtre & très ſanglant ennemi du Roi, qui avoit commis beaucoup de maux en Gaſcogne, & en ſes confins, ſçavoir Guillaume d'Agremont, qu'il avoit empriſonné dans la Tour de la Réole, attendant les commandemens de Henri. Mais le Roi au lieu de rendre à Dieu la gloire d'une victoire qui lui eſtoit arrivée ſuivant ſon déſir, commença d'inventer, avec plus de ſoin, les moyens de fouler ſes ſujets, & de mettre à ſec le puits inépuiſable des richeſſes d'Angleterre. Ce ſont les propres termes de Matthieu, qui teſmoigne par ſon indignation la grandeur du mal que les Anglois recevoient des armes de Gaſton, & à meſme temps fait voir le déſeſpoir qu'ils avoient conceu de conſerver la Gaſcogne contre lui, puis il nomme victoire arrivée à ſouhait,

celle qui n'avoit caufé que la trefve de quelques mois entre Gafton & Simon. » (Marca, lib, VI, cap. III, & Matthæus Paris, pag. 695, 710, 741, 732, 810.)

Nous voyons d'après ce récit de Mathieu Paris, qu'Arnaud-Guillem de Gramont eut pour prifon la Tour de la Réole fur les bords de la Garonne.

Malgré la captivité de leur chef les gens du Seigneur de Gramont continuèrent à tenir campagne, & ne cefsèrent pas de caufer à l'ennemi de grands dommages, l'inquiétant plus que jamais. Cependant ils ne purent reprendre la place de Gramont, ce qui fut pour eux un grand fujet de regret.

Captivité de Gaston VII, Vicomte de Béarn.

Sur ces entrefaites (1251) le Comte de Leicefter ayant appelé Gafton VII, Vicomte de Béarn, dans une entrevue, s'empara de fa perfonne par trahifon & fupercherie, & fut en Angleterre pour remettre au Roi Henri III fes prifonniers de marque, ainfi que l'hommage des places qu'il venoit de conquérir.

Nous citerons ici l'Hiftorien Mathieu Paris, ainfi qu'il eft traduit par le Père Marca :

« Or l'avantage que Simon receut de cette prife, eft expliqué par l'Hiftorien Anglois en ces termes : L'année 1250, la Gafcogne fut domptée par le Comte de Liceftre, Simon de Montfort, en telle forte que Gafton de Béarn, le plus puiffant, ou bien un des plus puiffans ennemis du Roi, ayant efté pris & humilié, vint en Angleterre, par l'ordre du Comte, vers le Roi fon Seigneur, qu'il avoit offenfé, qui eftoit pour lors à Clarendon, afin de lui demander humblement fa grâce, pour fa vie, fes membres & les fiefs qu'il tenoit de lui, fe remettant entièrement à la miféricorde & non à la juftice du Roi. Ce qu'ayant fait, il trouva au Roi la grâce qu'il n'avoit point méritée; car le fang Royal eft pour lors furmonté, quand il voit les rebelles domtés à fes pieds, fuivant le dire du Poète Ovide. Le Roi donc receut en fes mains, par le moyen du Comte Simon, quelques chafteaux & forterefses du mefme Gafton, & de fes partifans, fçavoir Fronfac, *Egremont* & plufieurs autres. Or Gafton après cette fubmiffion quoique feinte, fut tellement remis aux bonnes grâces du Roi, par l'entremife de la Reine, de laquelle il fe fit parent, *cuius fe fecit confanguineum*, qu'il fut reftabli en la poffeffion de fa terre, fous des conditions eftroites. Quant au Comte qui défiroit en toutes chofes fuivre les traces de fon père, il dompta en telle forte l'infolence des rebelles, au Bordelois & en tout le refte de la Gafcogne, qu'il chaffa de leurs biens Guillaume de Solariis & Ruftein & quelques autres rebelles, & en fit pendre plufieurs. » (Marca, lib. VII, cap. IV).

Il ne faut pas s'étonner ſi dans le texte de l'écrivain Anglois, le château d'*Agramont* eſt écrit *Egremont*. Cela tient à ce que Matthæus Paris écrivoit ce nom comme le prononcent ſes compatriotes, qui diſent la lettre *a*, ainſi que dans le françois nous diſons la lettre *e*. C'eſt ce que fait remarquer plus bas le Père Marca lui-même en ces termes : « D'où l'on comprend qu'il parle du chaſteau d'Agramont, afin que j'en exprime le nom ſelon la prononciation des Baſques, que l'on nomme ailleurs communément Gramont. »

Ainſi que nous le voyons, le voyage de Gaſton en Angleterre, loin de tourner à ſa perte, comme l'avoit déſiré Simon de Montfort, Comte de Leyceſter, lui fut au contraire très avantageux, car Gaſton fit valoir ſa parenté avec Aliénor de Provence, Reine d'Angleterre, qui étoit ſa nièce de la manière ſuivante : « La Comteſſe Garſende étoit Mère de Raimond-Bérenger, Comte de Provence, qui eſpouſa Béatrix, fille du Comte de Savoye, & eut de ſon mariage quatre filles Reines, ſçavoir : Marguerite, femme du Roi saint Louis; Aliénor, femme de Henri III, Roi d'Angleterre; Sance, ſeconde femme de Richard, Roi d'Alemagne, & Béatrix, femme de Charles, Duc Danjou frère du Roi saint Louis & Roi de Sicile. La meſme Comteſſe Garſende engendra de ſon ſecond mariage, avec Guillaume de Moncade, Noſtre Gaſton, Seigneur de Béarn, qui eſtoit par conſéquent oncle des Reines de France & d'Angleterre, de Sicile & d'Alemagne, & Garſende étoit leur grand'mère. »

Gaſton de Béarn & Arnaud-Guillem recouvrent la liberté.

Par ce moyen, Gaſton de Béarn obtint d'être remis en liberté, avec quelques-uns de ſes compagnons d'armes, pour leſquels il ſe porta caution.

De ce nombre fut le Seigneur de Gramont, pour qui s'ouvrirent les portes de la Tour de la Réole, après une captivité d'environ un an. Il rentra également en poſſeſſion de ſon château de Gramont, car Henri III commençoit à redouter la puiſſance de ſon vaſſal, & trouvoit ſon intérêt à ne pas laiſſer en ſon pouvoir les places qui le rendoient maître du Pays. Dans cette penſée il détourna les châteaux-forts de la juridiction du Comte de Leiceſter, & après les avoir reſtitués aux Seigneurs qui les avoient perdus, il obligea ces derniers à en faire hommage à ſon fils Édouard inveſti Duc de Guyenne. Le Seigneur de Gramont dut ſe ſoumettre à cette condition, & pour le placer encore davantage dans ſa dépendance directe, vu l'importance des forts que tenoient toujours ſes hommes d'armes, le Roi d'Angleterre exigea de lui la promeſſe de ſubir jugement en ſa Cour, ſur le trouble que Raimond-Brun ſon oncle lui

fufcitoit en la jouiffance des biens & des places de la Maifon de Gramont. Ces détails nous font appris par divers actes qui fe trouvent dans un regiftre de la Connétablie de Bordeaux.

Cependant toutes ces précautions furent vaines, & le foulèvement général des Gafcons entraîna à fa fuite les Seigneurs de Béarn, peu foucieux d'ailleurs de tenir fcrupuleufement des promeffes extorquées par la force. La jaloufie du Roi d'Angleterre contre Simon de Montfort trouvoit auffi quelque peu fon compte dans les défaites qu'il effuya, & lorfque ferré de trop près par les Gafcons, il vint en Angleterre, réclamer du Roi aide & argent, celui-ci ne put cacher fon reffentiment, & lui reprocha même devant toute fa Cour la trahifon qui l'avoit rendu maître de Gafton de Béarn.

Quelque courte qu'eût été l'abfence du Comte de Leycefter, elle fuffit aux Gafcons & aux Béarnais pour remporter fur fes troupes des avantages fignalés. Simon de Montfort accourut auffitôt, mais il trouva fes ennemis préparés à le recevoir & décidés à porter devant le Roi, fon maître, le tableau de fes iniquités.

Les Députés de la Gafcogne fe rendirent en effet à Londres pour accufer le Comte de Leycefter. Henri III les reçut & leur donna raifon; Édouard fon fils fut folennellement invefti du Duché de Gafcogne & de Guyenne, & Simon de Montfort dépofé de fon commandement, malgré l'appui du Parlement & des Seigneurs Anglois qui le foutenoient hautement contre leur Souverain. Ces divers événemens, auxquels fe rattache intimement le fort du Château de Gramont & des places qui en dépendoient, font rapportés en détail par Pierre de Marca, d'après le moine Matthæus Paris, & fon ancien abbréviateur Mathieu Weftmonafter, ainfi qu'il fe nomme lui-même en fes ouvrages, lequel dit entre autres chofes qu'en cette année 1252, les Gafcons après le combat fe retiroient dans les cavernes du mont inacceffible & des forts d'Agramont. (Marca, livre VI, chapitre v).

Cette citation prouve, comme on le voit, qu'en 1252 le château de Gramont & fes forts tenoient de nouveau contre les Anglois, qui n'en étoient plus maîtres depuis 1250, les ayant poffédés environ onze mois.

En ce temps là le Roi de Caftille, Alphonfe X, élevoit des prétentions fur la Seigneurie de Gafcogne, en vertu d'une donation de Henri II d'Angleterre à fa fille Aliénor, mariée à Alphonfe le Noble, Roi de Caftille, donation qui depuis avoit été confirmée par les Rois d'Angleterre, Richard & Jean.

Traité conclu entre Gaſton de Béarn & Arnaud - Guillem I (1253).

Gaſton de Béarn qui n'avoit pu pardonner au Comte de Leiceſter la trahiſon dont il avoit été victime, ſouleva les Gaſcons en ſaveur d'Alphonſe de Caſtille, & mit ainſi en pratique à ſon uſage les propres paroles du Roi d'Angleterre au dit Comte de Leiceſter, ſavoir : « Qu'il étoit permis de rompre ſa parole envers celui qui l'avoit rompue le premier. » Il chercha dès lors à s'aſſurer des alliances avec les plus puiſſans Seigneurs de ce temps, & conclut à cette fin en 1253 avec Arnaud-Guillem un traité par lequel celui-ci s'engageoit à combattre, avec lui, Angleterre ou Caſtille, ſuivant les circonſtances.

Nous donnons ici le texte même du traité, tel qu'il a été écrit & ſigné en langue Béarnoiſe, le vendredi avant la Pentecôte de 1253. L'original eſt au tréſor des Chartes à Pau. Comme on le voit, il eſt queſtion dans ce traité des deux frères d'*Arnaud-Guillem*, *Auger* & *Bernard* d'Agramont.

« Conegude cauſe ſie, que nos Narnau Guilem d'Agramont, nos emencombentads. & autrelats, a bona fee, ſes mal engan, ab vos En Gaſton par la Gratia de Diu Veſcoms de Béarn, en tal maneira que nos ſeguiam & complians la voſtra voluntat en totes cauſes, á noſtre leial poder & prenciam aquere ſenhorie, que vos vulhads prener d'Angleterra o de Caſtela; ab aiço que nos vos farads dar rende, o benfeit, à voſtre medixe conegude. Et nos en Gaſton prometem & autreiam, à vos Narnau Guilem, qu'eus ſiam Bon Senhor, & dreid & cabal, à noſter leial poder en totes cauſas, & que pats ni acord no faſam ab nul home ab cui per nos efeds entrat en guerre, mengs de vos. Et dam vos & aſignam vos mil ſos Morlas de rende, ſober la Bailie Noſtra de Sauveterra, qu'eus ſie tengut de paguar quiqui Baile ne ſie totes Paſches. Et per che totes aqueſtes cauſes & ſeucles ſaubem, & compliam, & tiencam bonaments, ſes tot contraſt que no y metam, avem ac iurat Nos Narnau Guilem ab v. cauers ſober S. Evangelis de Diu tocats corporalaments loſquoaus Nauger d'Agramont & En. Bern. noſtres frairs, & Narnau de Calana, & Narnau Lup de Sent Marti. Et nos en Gaſton avec ac iurat per lo medix combent. Eſters prometum audit Narnau Guilem, que ſi nuls home lo faſe mal ni tort, niu tribailhaue, & ed ne fermave dreid en noſtra man, que nos lon aiudem, eu nemparem bonaments cum au noſter. Et à maior fermetat & teſtimoni de vertad avem ne partid aqueſtas letras per A. B. C. & Sagerades de noſtres ſagels. Aço ſo feit à Saubaterra lo dijaus devant Pentacoſte, en preſentia den Bern. de Iaces & den Vidal de Toloſa, & den per Bern. ſon frai, & den Bern. de Toloſa, & den per V. v. Bru, & den colom de Bau-

bio Jurats de Saubaterra, & de Bern. de Campuguha, qui de mandament de nos Gafto aqueftas letras efcrivo. Anno Domini M.C.C.LIII. » (Voir la traduction : *Pièces & Documents : Annexe* 3.)

Ce document en vieille langue de Béarn nous fait voir que l'emploi de la particule *en*, dont nous avons expliqué le fens au chapitre précédent, donnoit lieu quelquefois à des ellipfes, capables d'altérer les noms. C'eft ainfi que nous lifons dans l'original *Narnau* pour *En Arnau* & *Nauger* pour *En Auger*, à caufe de la voyelle qui commence ces deux noms propres, tandis que la particule *en* refte féparée pour *en Bernard,* ou *en Gafton*, ces deux noms commençant par des confonnes.

Vers la même année (1253) le Roi d'Angleterre vint en Gafcogne pour s'oppofer de fa perfonne aux entreprifes des armées alliées de Caftille & de Béarn, mais après quelques combats partiels la paix fut fignée entre les fouverains, & toutes les conteftations furent aplanies par un double mariage entre les enfants des Rois de Caftille & d'Angleterre.

Abandon du Château de Gramont après la paix.

A partir de cette époque le rôle important qu'avoit tenu le Château de Gramont comme place de guerre, s'amoindrit confidérablement. Ébranlé par les attaques nombreufes qu'il avoit eu à foutenir, démantelé de plufieurs côtés par les Anglois, pendant qu'ils l'avoient eu en leur pouvoir, cette forterefle ne préfentoit plus, en temps de paix furtout, les avantages qui l'avoient rendue fi précieufe jufqu'alors. Son accès n'étoit pas facile, & le féjour ne pouvoit en être fort riant, au milieu des contrées défolées qu'elle étoit deftinée à couvrir. Auffi le Seigneur de Gramont fe contenta-t-il d'en faire relever les défenfes, fans plus fonger à l'habiter de nouveau.

Ce fut vers Bidache qu'il tourna fes regards, & depuis lors le château de Bidache devint la réfidence des Gramont. Le fuperbe pays qu'il domine, cette belle vallée de la Bidouze, convenoit davantage à l'inauguration d'une ère pacifique, après tant d'années de luttes fanglantes.

Nous avons vu qu'Arnaud-Guillem avoit été obligé, en recouvrant la liberté, de faire hommage à Édouard d'Angleterre pour fes fiefs de Gafcogne, & de s'engager à fubir en fa cour jugement, entre lui & fon oncle Raimond-Brun. La guerre s'étoit chargée, d'une part de rompre fes engagemens, & de l'autre, la mort de Raimond-Brun avoit mis fin à toute conteftation. Les chofes étoient donc reftées dans cet état, fans qu'il fût donné fuite à un hommage extorqué par la force. Mais l'efprit ardent & guerrier d'Arnaud-Guillem

ſupportoit difficilement les loiſirs de la paix. Après en avoir employé les premières années à l'agrandiſſement de Bidache, il chercha de nouveau, malgré ſon âge avancé (il avoit environ 65 ans) les agitations de la guerre. On préparoit alors la ſeconde croiſade, & Thibault II, Roi de Navarre, devoit y accompagner ſon beau-père, Saint Louis, Roi de France (1266).

Arnaud-Guillem ſe diſpoſe auſſitôt à partir en Terre Sainte, & pour aſſurer auparavant l'État de ſes fiefs de Gaſcogne, il en fait hommage à de certaines conditions au Roi de Navarre.

Arnaud - Guilhem rend hommage au Roi de Navarre, pour ſes fiefs de Gaſcogne.

Les Annales de Navarre contiennent à ce ſujet beaucoup de détails, & entre autres que le Roi Thibault II fit mettre le Seigneur de Gramont ſur l'État pour dix cavaleries, dont le revenu fut aſſigné ſur le Péage & Droits Royaux des Bourgs de Roncevaux & de Heſcoa, & qu'en cas de mort elles paſſeroient à ſon fils, Arnaud-Guillem II.

Nous donnons ici le texte de ce traité d'hommage & d'un autre ſubſéquent traduit des Annales de Navarre (tome III, page 288) tel qu'il y eſt rapporté d'après les originaux qui ſont aux Archives de la Chambre des Comptes, à Pampelune. Ces actes ſont ſignés par Arnaud-Guillem, Ricombre de Navarre, par ſes deux fils Dom Arnaud-Guillem II & Auger de Gramont, Seigneur de Soraburu, par les principaux Seigneurs de Navarre & l'Infant Don Henri, frère du Roi, qui lui ſuccéda quatre ans plus tard, ſous le nom de Henri Ier dit le Gras.

« Au mois de ſeptembre, le Roi (Thibaut II) parcouroit la Baſſe Navarre. A Saint-Jean-Pié-de-Port, capitale de cette Mérindade, qu'on appelle d'Ultrapuertos, Arnaud Guillaume, Seigneur de Gramont, accompagné de ſes fils, lui rendit hommage pour le Château de Gramont, promettant qu'il le ſerviroit envers & contre tous, & que quiconque ſeroit Seigneur de Gramont, devroit lui remettre le Château, toutes les fois que le Roi le lui demanderoit pour faire la guerre ou la paix. Si le Roi de Navarre ou le Seigneur de Gramont viennent à mourir, celui qui ſuccédera à ce dernier devra, dans l'eſpace de trente jours, ſe rendre auprès du Souverain qui règnera alors en Navarre, pour lui prêter ſerment de fidélité. Aucun Seigneur de Gramont ne pourra exercer ni conſeiller un acte d'hoſtilité dans ledit Château, ni en aucun endroit relevant de la couronne de Navarre, excepté contre ſon ennemi connu. Si le délit eſt évident, le Seigneur de Gramont ſe remettra, lui & ſon Château, avec toutes ſes dépendances, à la diſpoſition du Roi. S'il n'eſt pas

évident, le Seigneur de Gramont fe foumettra au jugement de la Cour du Roi de Navarre. Il eft dit que dans l'efpace de quarante jours après la guerre, le Roi doit rendre au Seigneur de Gramont fon Château, avec toutes fes dépendances, dans l'état où il étoit au moment de l'occupation, & s'il ne remplit pas les engagements qu'il a contractés, le dit Seigneur fera réputé traître, tel qu'il ne pourra fe fauver, ni par fes armes, ni par celles d'autrui, il octroye & jure tout cela fur la croix & les évangiles, ainfi que fes fils Arnaud-Guillaume & Oger de Sazburu. On cite pour témoins préfents l'Infant Don Henri, Don Clément Launay, Sénéchal de Navarre, Don Bernard Daaffa, Don Martin Garces de Eufa, Don Ximenes de Sores, Chevaliers ; & tous trois, le père & les fils appofent leurs fceaux à l'acte qui eft fait à Saint-Jean-Pié-de-Port, le premier famedi après la Sainte-Croix de Septembre (qui répond au 18 de ce mois) de l'an de notre Seigneur 1266. »

A la date du furlendemain, lundi veille de faint Matthieu, & dans la même ville de Saint-Jean, car tout y eft fpécifié, on trouve dans les Archives de la Chambre des Comptes un autre acte analogue au précédent. Le Roi Thibault y dit: « Nous donnons à notre amé Ricombre D. Arnaud-Guillaume Seigneur de Gramont, pour le refte de fes jours, dix chevaleries que nous ne pourrons lui ôter ni diminuer, nous, ni aucun Roi de notre race qui viendra à régner dans la fuite fur la Navarre, tant qu'il remplira les engagemens qu'il a contractés avec nous, & dont nous gardons l'acte muni de fon fceau & de ceux de fes fils, Arnaud-Guillaume & Auger de Soraburu, & qu'il nous fervira comme les autres Ricombres de la Navarre, quand nous en aurons befoin. Et aux dix chevaleries fufdites nous affectons le péage & bourg de Roncevaux qui comptent toujours pour dix chevaleries. En cas de décès, nous donnons ces dix chevaleries à Don Arnaud-Guillaume fon fils, pour en jouir fa vie durant, à condition qu'il remplira à notre égard les obligations contractées par fon père. Et pour l'avenir nous donnons fix chevaleries à tout autre Seigneur de Gramont. » Il continue en défignant leur fituation & en appofant à l'acte fon fceau royal. Deux jours après il ajoute immédiatement : « Nous prions le vénérable père en Jéfus-Chrift, par la grâce de Dieu Évêque de Pampelune, & l'Infant Don Henri notre frère, Don Gonfalve Juaynnes de Baztan, notre porte-enfeigne en Navarre, D. Pedre Sanchez, Seigneur de Cafcant, Don Garcia Almoravit, Don Fortuné Almoravit, Don Clément Launay, Sénéchal de Navarre, d'appofer leurs fceaux à cet acte. » Ce qu'ils firent dans le

même ordre que le Roi le leur demanda. Le double de cet acte en original, sur parchemin, est aux Archives de la Maison.

Arnaud-Guilhem I part pour la Croisade en Terre Sainte, avec Thibault II, Roi de Navarre (1267).

Un an après (1267) Arnaud-Guillem partit avec le Roi Thibault II, & d'après Piscina, il l'accompagna en son voyage d'outre-mer, vers la Terre-Sainte, & ne le quitta plus jusqu'à la mort de ce malheureux Prince. Les Annales de Navarre donnent la liste des principaux Seigneurs Navarrois & Basques qui se croisèrent avec Thibault, & l'on y lit en tête : *Los Senores de Agramont con los de su bando,* ce qui fait croire que les frères d'Arnaud-Guillem, Auger & Bernard étoient avec lui.

« El Doctor Picina hace la lista de muchos che pondremos a qui para consuelo de los que son o pretenden ser descendientes de tan ilustres caballeros. Dice que fueron llamados y escogidos por el Rey (algunos irian, ante que los llamasse) muchos hidalgos, y caballeros de su Reyno, como fueron los Senores de Agramont con los de su Bando de la parte de Vascos, y de las Montanas el Senor de Lusa con los suyos, D. Corboran de Lehet con su casa, y parientes, D. Juan de Uerta con los suyos, el Senor de Montagudo, y D. Diego Velasquez de Rada : el Senor de Aybar con los gentes de la Ribera, Don Inigo Velez de Guzman, y don Ladron de Guevara su Hermano : Don Inigo de Avalos con los de la Divisa, D. Martin de Avalos Senor de Leyva, Don Aznar de Torres Senor de Cortes, Don Diego Fernandez de Ayanz, Don Pedro Perez de Lodosa, Don Inigo Velaz de Medrano, Don Sancho Remirez de Arellano, Senor de la casa de Bidaurreta y tierras de la Solana, y otros muchos Nobles, y Caballeros de no menor calidad, con Don Juan Gonzalez de Agoncillo Alferez. »

(*Annales de Navarra* por los padres de Moret y Aleson. En Pamplona, 1776, t. III, p. 340.)

Arnaud-Guillem revint en Navarre après la mort de Thibaut qui eut lieu à Trapani en Sicile l'an 1270. Il avoit alors 69 ans & jouissoit d'un grand pouvoir, comme d'une grande considération, tant à la Cour de Navarre qu'à celle de Béarn. Il étoit à la fois haut dignitaire dans les deux États, & il conserva cette position jusqu'à un âge très avancé.

Lettre des États de Navarre à la Reine Jeanne & à Philippe-le-Bel, scellée par Arnaud-Guillem (1279).

Nous en trouvons la preuve dans un acte qui existe au Trésor des Chartes, à Paris. C'est une lettre écrite à la Reine Jeanne & au Roi Philippe-le-Bel son époux, par les États de Navarre, sur la promotion du Sieur Guérin d'Amplepluits, à la charge de Gouverneur de Navarre. Cette lettre, qui est

datée du jour de la Saint-Luc (18 octobre 1279), eft fcellée par Arnaud-Guillem d'Agramont, en qualité de Ricombre & Maréchal héréditaire de Navarre.

Ce fut le dernier acte public d'Arnaud-Guillem, & il mourut cette même année à l'âge de 78 ans. Nous avons voulu retracer, avec quelques détails, les événemens d'une vie auffi agitée & auffi longue, parce qu'elle offre un type curieux de ces exiftences du moyen-âge. Grand de corps, doué d'une force & d'une fanté à toute épreuve, plein d'ardeur, de courage & d'énergie, poffef-feur de fiefs confidérables en Béarn, en Navarre & en Gafcogne, ce Seigneur fut dès fon enfance lancé au milieu des luttes les plus acharnées, & débuta dans la carrière des armes en difputant fon héritage à un oncle ambitieux qui cherchoit à l'en dépouiller.

Arnaud-Guillem Ier fut enterré en l'Églife de Villenave-la-Moulari, qui eft le lieu du Château de Gramont, & nous avons dit au chapitre précédent comment fa fépulture fut mife à découvert en l'année 1860, c'eft-à-dire 581 ans après fa mort. Sa longue épée, fa dague & un éperon d'or retirés du tombeau par les foins du Maire de Villenave, furent remis au Duc de Gramont, & la tombe fcellée à nouveau fut replacée après un procès-verbal officiel & authentique fous le maître-autel de l'Églife où elle étoit depuis fix fiècles.

Son tombeau ouvert en (1860).

Il exifte, dans la galerie des tableaux de famille, le portrait du Seigneur Arnaud-Guillem. Quoiqu'il foit peint d'une manière groffière & permette à peine de croire à une reffemblance, il reproduit néanmoins une phyfionomie qui s'accorde affez avec l'idée du perfonnage, telle que nous l'ont tranfmife les chroniques du temps & les Archives de la Maifon.

Arnaud-Guillem Ier laiffa trois enfans : *Guillem-Arnaud*, mort jeune, *Arnaud-Guillem II* qui lui fuccéda, & *Auger*, Seigneur de *Soraburu ;* tous déjà mentionnés dans les actes dont nous avons donné le texte.

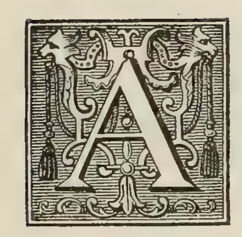




CHAPITRE VIII

Les Seigneurs de Gramont de 1279 à 1390. — Arnaud-Guillem II & Raimond-Brun, de 1279 à 1312. — Sires de Montaut, appelés auſſi Seigneurs de Gramont, de 1290 à 1406. — Arnaud-Guillem III de 1312 à 1345. — Avénement de Philippe & de Jeanne d'Évreux au trône de Navarre. — Députation Navarroiſe.— Guerres entre les Seigneurs. — Arnaud-Guillem III contre la ville de Bayonne & quelques autres Seigneurs. — Il fait la guerre en France pour le Roi Philippe de Valois. — Son fils Robert tué par le Sire d'Albret. — Arnaud-Raimon I, de 1345 à 1390. — Guerres féodales. — Guerres & traités de paix entre les Rois de Navarre, de France, d'Aragon & de Caſtille. — Querelle entre Arnaud-Raimon II & le Sire d'Aſiayn. — Seigneurs de Luxe & de Beaumont. — Première origine des deux factions des Gramont & des Beaumont.

X I.



RNAUD-GUILLEM IIᵉ du nom, Ricombre de Navarre, ſuccéda à ſon père comme *Prince Souverain de Bidache* & *Maréchal de Navarre,* à la fin de l'année 1279. Arnaud - Guillem II (1279-1290).

Il n'étoit plus jeune quand il devint chef de ſa Maiſon, car, la plus grande partie de ſa vie s'étoit écoulée dans les combats & les entrepriſes dont nous venons de rendre compte. Auſſi, ne trouvons-nous que peu de traces de lui, pendant les dix années qu'il ſurvécut à ſon père. Un acte de 1282, qui eſt au Tréſor des Chartes, à Paris, le mentionne, avec le Seigneur de Câme, qui étoit un de ſes parens. Il mourut en 1290, laiſſant un fils nommé *Raymond-Brun.*

XII.

Raimon - Brun III (1290-1312).

RAIMOND-BRUN de Gramont IIIe du nom, Souverain de Bidache, Ricombre & Maréchal de Navarre (1290), a laiffé peu de fouvenirs. Un acte de 1290 & un autre de 1303, relatifs à des règlemens pour dîmes religieufes, le mentionnent avec les qualités de Ricombre & de Maréchal. Il mourut en 1312 laiffant deux fils : *Arnaud-Guillem* & *Auger,* dont il fera parlé ci-après. Auger eft auffi appelé dans les chroniques *Oger* & *Hugues,* noms qui paraiffent fynonymes.

Avant de paffer à la defcendance de Raimond-Brun III, il eft néceffaire de parler ici de certains Sires de Montaut, qui pendant près d'un fiècle portèrent à divers intervalles le nom de Gramont, en Guyenne, & dont la famille finit par fe fondre, en 1406, dans celle des Gramont de Navarre.

De quelques Sires de Montaut, appelés auffi Seigneurs de Gramont (1290-1406).

Malgré l'hommage qu'Arnaud-Guillem Ier avoit rendu en 1266 au Roi de Navarre pour fes fiefs de Gafcogne, le Roi d'Angleterre maintenoit fon droit de Suzeraineté fur ces domaines, & bien que les terres & le Château de Gramont euffent ceffé depuis longtemps d'être au pouvoir des Anglois, Simon de Montfort donna l'inveftiture honorifique de la Seigneurie de Gramont à un noble de la Lomagne, nommé Othon ou Odon de Montaut.

Les Sires de Montaut tenant au parti des Anglois, ajoutèrent le nom de Gramont au leur, jufqu'en 1406, époque à laquelle *Jean de Gramont* époufa *Marie de Montaut,* Dame de Mucidan, de Blaignac & de Blaye.

Le premier de cette famille qui paraiffe dans les actes publics contemporains, avec le nom de Gramont, eft Othon de Montaut, lequel étoit préfent, au mois de mai 1294 à l'affemblée de la nobleffe de Lomagne, réunie pour reconnoître la ceffion de cette Vicomté, faite par la Vicomteffe Marquèfe, à fon père. (Monlezun, *Hiftoire de Gafcogne*, livre IX, chapitre II.)

Cependant, comme nous le verrons par la fuite, les Domaines & Château de Gramont étoient toujours reftés entre les mains des Gramont de Navarre, & relevoient comme fiefs des Rois de ce pays.

Les regiftres de Montauban, de la Collection Doat, &c., citent l'hommage rendu au Comte d'Armagnac, en 1320, par Othon de Montaut pour la Baronnie de Montaut & le Château de Ramoufens, & dans cet acte le Baron

de Montaut ne porte pas le nom de Seigneur de Gramont. Il en eft de même de fes frères Galix et Pierre de Montaut dans l'hommage qu'ils font au dit Comte d'Armagnac en 1377.

Mais en 1343, quand la Lomagne fut rendue au Comte d'Armagnac par Philippe de Valois, à qui elle avoit été cédée antérieurement, Othon de Montaut, Seigneur de Gramont, figure avec les nobles de Lomagne, qui renouvelèrent leur hommage au Comte.

Le 16 mars 1373, Jean, Comte de Foix, époufa la fille du Comte d'Armagnac, terminant ainfi, par cette union, la difpute & la guerre des deux Maifons. Le mariage fut célébré avec pompe dans le château de Lectoure, &, parmi les témoins qui fe rendirent caution pour la dot promife par le Comte d'Armagnac, fe trouvoient : Arnaud-Guillaume, Comte de Pardiac; Jean de Labarthe, Seigneur d'Aure; Odon de Montaut, Seigneur de Gramont, & quelques autres. (Monlezun, *Hiftoire de Gafcogne*, liv. XII, chap. IV.)

Il y avoit donc alors, en Lomagne, des Sires de Montaut qui ne s'appeloient pas Gramont, & d'autres qui en portoient le nom. Cependant ils étoient tous de la même fouche, c'eft-à-dire de celle qui, demeurée du côté des Anglois, avoit reçu de grandes faveurs de Simon de Montfort & des Rois d'Angleterre. La preuve en eft dans la fimilitude de leurs armes. En effet, les Montaut de Lomagne qui font appelés par quelques auteurs *Montaut de Mauvefin*, & par d'autres, *Gramont de Mauvefin,* portoient : *d'argent au fautoir dentelé d'azur, cantonné en chef & en pointe d'un lion de fable & à dextre & à feneftre d'une tour de même.*

Les Montaut de Gafcogne, ceux qui étoient établis au nord de la Guyenne, près de Blaye, & qu'on nommoit *Montaut-Mucidan,* avoient pour armes : *d'argent au fautoir dentelé d'azur,* c'eft-à-dire le même blafon que ceux de Lomagne, moins la partie relative à la tour de Mauvefin, & *le Lion de fable*, qui rappelle, fauf la couleur, celui de Gramont.

En 1406, le mariage de *Marie de Montaut*, Dame de Mucidan, de Blaye, de Blaignac & de plufieurs fiefs de Lomagne, confondit ces domaines avec ceux de *Jean de Gramont*, ainfi que nous le verrons plus tard, mais il étoit néceffaire de faire précéder notre récit par les obfervations que nous venons de préfenter fur la lignée des Sires de Montaut, afin d'expliquer comment on rencontre quelquefois, à cette époque, le nom de Gramont parmi ceux des

Seigneurs Gafcons qui tenoient pour les Anglois, tandis que la plupart du temps les chefs de la Maifon combattent pour la France ou pour la Navarre contre l'occupation Angloife.

XIII.

Arnaud-Guilhem III (1312-1345).

ARNAUD-GUILLEM de Gramont, III[e] du nom, fuccéda, en 1312, à fon père, comme *Souverain* de Bidache, *Ricombre* & *Maréchal* de Navarre.

Arnaud-Guilhem III fait partie de la députation nommée par les États de Navarre, pour aller recevoir le ferment de Philippe-le-Long (1319).

Les Annales de Navarre font mention d'Arnaud-Guilhem III, en 1312, à l'occafion de la mort de Louis-le-Hutin.

Philippe-le-Long, frère de Louis, qui lui avoit fuccédé au trône de France, en vertu de la loi falique, fe fit reconnoître comme Roi de Navarre au préjudice de fa nièce Jeanne. Les inftitutions Navarroifes n'excluoient pas les femmes du trône, & Jeanne avoit des droits inconteftables à la couronne, mais elle ne put les faire valoir que quelques années plus tard. Les États de Navarre étoient loin d'approuver cette ufurpation ; toutefois la réfiftance n'étoit guères poffible, & fur l'expreffion formelle de la volonté du Roi de France, ils durent nommer, en 1319, une députation de quarante-deux nobles Navarrois pour aller lui prêter ferment de fidélité, & recevoir celui que les Rois de Navarre avoient coutume de faire à leurs fujets en montant fur le trône. Philippe-le-Long, retenu en France, ne pouvoit alors fe rendre en Navarre, & la députation devoit aller le chercher dans fes États. Le détail de ces événemens eft rapporté dans les Annales de Navarre, qui nous ont même conservé les noms des Seigneurs qui faifoient partie de cette députation. On y trouve trois Prélats, fix Ricombres, parmi lefquels *Don Arnalt Guillelmo, Senor de Agramont y de Bidajon,* huit Chevaliers, &c., &c. (*Annales de Navarre,* t. III, p. 564.)

Toutefois, cet acte, arraché par la force, plutôt que fpontané de la part des Navarrois, ne reçut pas fon exécution. La nobleffe & les États de Navarre qui craignoient, à jufte titre, de devenir une province de France, trouvèrent mille prétextes pour retarder le départ de cette députation, & ni Philippe-le-Long, ni fon frère & fucceffeur Charles-le-Bel, ne purent jamais obtenir, de la part des Navarrois, une reconnoiffance explicite de leur fouveraineté.

Charles-le-Bel étant mort en 1327, Philippe de Valois, Roi de France, fit de vaines tentatives pour conſerver, au même titre que ſes prédéceſſeurs, la couronne de Navarre. Les Ricos-Ombres, les jurats & le clergé, ſe réunirent à Puente de la Reyna, & prononcèrent ſolennellement la déchéance du Roi de France, reconnoiſſant pour leur Reine légitime Jeanne, fille unique de Louis-le-Hutin, femme de Philippe-le-Bon, Comte d'Évreux. Une députation fut chargée d'apporter à la Comteſſe d'Évreux le décret de proclamation, & les deux époux s'empreſſèrent de répondre aux vœux des Navarrois. Philippe de Valois, en préſence de cette démonſtration nationale, comprit que ce qu'il avoit de mieux à faire étoit de renoncer au trône de Navarre en faveur de ſa couſine, & la Navarre reprit, ſous le ſceptre de Jeanne, le cours de ſon exiſtence indépendante.

Arnaud - Guilhem reçoit entre ſes mains, en qualité de Ricombre, le ferment de la Reine Jeanne & de ſon mari (1328).

Au retour de Jeanne, la joie des Navarrois fut extrême, & il fut auſſitôt procédé à la ſolennité du couronnement de la nouvelle Reine, ſuivant les formes preſcrites par les fueros du Royaume (1328). Arnaud-Guilhem aſſiſta à ce couronnement, qui eut lieu à Pampelune, & ſuivant les Annales de Navarre, il fut un de ceux qui, en qualité de Ricos-Ombres, reçurent entre leurs mains le ferment de la Reine & du Roi.

« L'année ſuivante, le 22 ſeptembre 1329, Arnaud-Guillaume III, Seigneur de Gramont, renouvela à Pampelune, devant le Roi Don Philippe III le Noble & la Reine Jeanne, ſa femme, les hommages de ſes prédéceſſeurs pour *Gramont*, le tout en préſence de nobles perſonnes : Aymero, Seigneur d'Arthiat, envoyé des Rois auprès des États, & Don Jean Martiniz de Medrano & autres..... » (*Annales de Navarre*, t. III, p. 615.)

A cette époque la ville de Bayonne ayant pratiqué quelques exactions ſur des habitans du territoire de Bidache, Arnaud-Guilhem s'arma contre elle & il y eut guerre entre eux pendant près de ſix mois. Cette querelle ſe termina par un jugement arbitral de l'an 1328, rendu par le Vicomte d'Orte, parent, par alliance, du Seigneur de Gramont, & qui étoit arbitre commun des deux parties.

Guerres entre Arnaud-Guilhem, Seigneur de Gramont, & la ville de Bayonne alliée aux Seigneurs de Luxe, d'Albret & de Guiche (1340).

Cependant, quelques années plus tard, les vexations commencèrent de plus belle, & la diſpute prit des proportions beaucoup plus étendues. La ville de Bayonne s'étant liguée avec pluſieurs Seigneurs de la Navarre, voulut interdire à la Seigneurie de Bidache l'accès de ſon port, en empêchant la navigation de la Bidouze. Parmi les alliés de Bayonne ſe trouvoient les Seigneurs

d'Albret, déjà puiſſans en Navarre, & les Seigneurs de Luxe, dont la famille avec celle de Donneſain, compoſoit preſque toute la Nobleſſe baſque. Oihenart, Avocat au Parlement de Navarre, auteur de l'ouvrage intitulé : *Noticiæ utriuſque Vaſconiæ,* imprimé à Paris, en 1639, dit, à la page 549, en parlant des Maiſons de Gramont & de Luxe, qu'il en écrira l'hiſtoire ; « *In inferiori Navarrâ, duæ vetuſtiſſimæ & nobiliſſimæ familiæ etiam nunc clarent, Acrimontana & Luxetana de quibus alias ex profeſſo agendum erit.* »

Mais on n'a jamais retrouvé cette hiſtoire parmi ſes œuvres.

L'ancienne animoſité des Seigneurs de *Guiche* contre leurs voiſins de *Bidache*, devoit naturellement les claſſer au nombre des alliés de Bayonne, & les avantages particuliers qu'ils retiroient de la poſition géographique du château de Guiche, dominant le confluent de l'Adour & de la Bidouze, en faiſoient, pour le Seigneur de Gramont, de formidables adverſaires.

Cependant, Arnaud-Guilhem leva, ſur ſes domaines, une armée aſſez nombreuſe pour réſiſter à la ligue qui s'étoit formée contre lui. Le Roi & la Reine de Navarre reſtèrent longtemps étrangers à ces luttes féodales, car, en 1335, le Seigneur de Gramont jouiſſoit encore de toute leur confiance. Son frère Oger étoit, à cette époque, Mérin de la Mérindade de Sangueſſa (*Hiſtoire d'Eſpagne*, par Loys de Mayenne, *Turquet*, 1635, t. I, p. 607, & Garibay *Hiſtoire de Navarre*, liv. XXVII, chap. IV).

En 1342, Arnaud-Guilhem ayant rançonné quelques terres relevant de la Couronne, le Roi de Navarre fit ſaiſir ſon Château de Gramont, ainſi que les produits des péages de Roncevaux.

Gaſton IX, Comte de Foix & Vicomte de Béarn, dont Arnaud-Guilhem avoit ſu ſe ménager l'appui, s'entremit auprès du Roi en ſa faveur, & le Seigneur de Gramont, rentré en grâce, ne tarda pas à recouvrer ce qui lui avoit été enlevé.

Le Seigneur de Gramont renouvelle envers le Roi ſon hommage pour le Château de Gramont & ſes Domaines de Haute & Baſſe-Navarre (1342).

La même année, il renouvela, entre les mains du Roi de Navarre, les hommages rendus par ſes ancêtres pour le Château de Gramont & ſes domaines de Haute-Navarre. L'acte eſt daté de Pampelune, le 10 juillet 1342, & ſigné, entre autres Seigneurs, par *Auger* ou *Oger* de Gramont, frère dudit Arnaud-Guilhem. Dans le texte eſpagnol, on donne à Auger la qualification de *Doncel*, c'eſt-à-dire Damoiſeau ou aſpirant Chevalier. (*Archives de la Chambre des Comptes à Pampelune*, *Annales de Navarre*,

t. III, page 641.) Il exiſte en double dans les Archives de la Maiſon.

Nous en donnerons ici la traduction françoise :

« En l'année 1342, pour quelques excès commis ou imputés à Arnaud-Guillaume, Seigneur de Gramont & de Bidache & à ſes compagnons, ſur les terres & dans la juridiction du Roi de Navarre, le Roi Don Philippe ordonna qu'on mît le ſéqueſtre ſur les châteaux de Gramont & de Bidache & ſur les produits du péage de Roncevaux, qui lui avoient été donnés par les Rois, ſes prédéceſſeurs. Cependant, malgré ſon mécontentement, le Roi ne put s'empêcher de faire éclater ſa bonté. Car, à la prière du Comte de Foix & de quelques autres parens du Roi, il s'apaiſa & ordonna la levée du séqueſtre, & Arnaud-Guillaume renouvela & jura les anciens hommages dont l'Archevêque de Sens, Lieutenant & couſin-germain du Roi, prit texte pour lui faire une petite réprimande. Entre autre choſes, le Seigneur de Gramont jura qu'il ne changeroit rien aux armes du Roi, qui étoient ſur le Château de Gramont, qu'il arboreroit d'autres bannières, toutes les fois que le Roi ou ſon Gouverneur le lui ordonneroit, & qu'il tiendroit toujours ſon Château à leur diſpoſition. L'acte fut fait le 10 de juillet de l'an 1342, dans la Chapelle Saint-Grégoire, en préſence de l'Archevêque, Lieutenant du Roi, Meſſire Robert Mayllart Lieutenant du Gouverneur, Don Jean Periz de Arbeyza, Don Michel Ortiz de Miranda, Chevaliers, Don Michel de Sanguès Alcade de la Cour, Auger de Gramont, Doncel, frère dudit Seigneur de Gramont & autres. »

Il ſuffiroit de cet acte d'hommage, s'il n'étoit ſuivi de pluſieurs autres, pour prouver que les Sires de Montaut, qui figurent, avec le nom de Gramont, parmi les Seigneurs de Lomagne, ne poſſédoient pas, & n'ont jamais poſſédé les fiefs de la Maiſon en Navarre.

Malgré la reſtitution, pour ainſi dire immédiate, de ſes domaines de Navarre, un inſtant ſéqueſtrés, cette atteinte, portée par le Roi de Navarre aux propriétés d'un de ſes plus anciens & fidèles Seigneurs, engagea Arnaud-Guilhem à offrir ſes ſervices au Roi de France, & à partir de ce moment, il ſuivit Philippe de Valois dans ſes guerres contre Édouard d'Angleterre, tant en Guyenne qu'en Normandie, & Philippe VI le tenoit à ſa cour & dans ſes armées en grande confiance & grand honneur.

Arnaud-Guilhem III avoit épouſé Miramonde d'Aspremont de la Maison d'Orte, qui eſt une des plus anciennes & des plus célèbres

Mariage d'Arnaud-Guilhem III, avec Miramonde d'Afpremont & d'Orte. Ses enfans.

de la Gafcogne. Afpremont porte : de gueules à la croix d'argent.

De ce mariage font nés quatorze enfans, favoir : dix fils & quatre filles :

Robert de Gramont tué au fervice du Roi de France.

1° *Robert*, l'aîné, fut tué avec trois de fes gentilshommes, pour le fervice du Roi de France, Philippe de Valois, par le Seigneur d'Albret, tenant le parti du Roi d'Angleterre, durant la trêve des deux Rois; à raifon de quoi le Roi Philippe de Valois témoigna fon mécontentement & manda au Comte de Lifle, fon Lieutenant-Général en Languedoc, de fommer le Sénéchal de Bordeaux & les Députés du Roi d'Angleterre, de faire rendre raifon au Seigneur de Gramont pour ce meurtre. Ce Robert eft mort fans poftérité, & c'eft celui dont il eft fait mention au chapitre Ier de cette hiftoire, comme étant le feul de ce nom dans toute la lignée de la Maifon de Gramont.

Les autres enfans d'Arnaud-Guilhem III font :

2° *Brunat*, qui, d'après une chronique contemporaine, céda, pour raifon de fanté ou autrement, fon droit d'aîneffe à Arnaud-Raimon, fon frère, fe réfervant feulement une penfion viagère pour fon entretien. Il vivoit en 1352.

3 *Arnaud Raimond*, qui fuit.

4°, 5°, 6°, *Bernard, Arnaud-Guilhem* & *Fortaner* de Gramont, Seigneur de Videgain, qui furent tous les trois Chevaliers, & fe trouvent mentionnés aux diverfes montres d'hommes d'armes de Béarn & de Navarre.

7° *Auger*, *Oger* ou *Hugues* de Gramont, qui étoit Seigneur de *Bardos* dans le Pays Bafque, non loin de Bidache.

8°, 9°, 10°, *Bernard, Martin* & *Jean* de Gramont, qui furent d'Églife aux Abbayes de Sordes & de Pamiers.

Martin de Gramont eft mentionné comme témoin dans une charte du 2 février 1358, fur parchemin, qui eft aux Archives de la Maifon, par laquelle la Dame de Câme, fa fœur, fait valoir fes droits & priviléges de libre Baronnie, pour refufer de faire concourir par corvée fes vaffaux & payfans pour l'érection des forts que le Duc d'Aquitaine, Édouard d'Angleterre, vouloit faire conftruire à Haftingues.

Les filles étoient :

1° *Doffe* ou *Douce*, mariée à fon coufin le Seigneur de *Câme*, fief dont nous avons donné l'origine dans un chapitre précédent.

2° Une autre, mariée au Seigneur de *Laus* en Béarn.

3° Une autre qui époufa le Vicomte de *Blaignac*, de la Maifon de Montaut.

4° Une autre, mariée au Seigneur de *Dapate*.

Les Archives de la Maifon contiennent :

Une ancienne charte de 1357 fur parchemin, relative à un accord entre le Seigneur de Câme & Pierre de Poyhaud, au fujet d'un litige territorial. dans laquelle il eft queftion de Douce, Dame de Câme ;

Une autre charte du 1er Mai 1371, qui eft un arrêt donné par Édouard (fils d'Édouard III, Roy d'Angleterre & de France?), dit le Prince Noir, Prince de Galles & d'Aquitaine, en faveur de la Dame de Câme, Doulce de Gramont, veuve du Seigneur de Câme, contre le Seigneur Bernard Dax. (Parchemin original.)

Arnaud-Guilhem III mourut en l'an 1345.

XIV.

ARNAUD-RAIMON de Gramont, Ier du nom, Souverain de Bidache, Ricombre & Maréchal de Navarre, troifième fils d'Arnaud-Guillem III, lui fuccéda par fuite de la mort prématurée de Robert & de la renonciation de Brunat, fes deux frères aînés.

Arnaud Raimon I (1345-1389).

Les guerres féodales fe fuivoient pour ainfi dire fans interruption dans la Navarre, & le Souverain, que commençoit à inquiéter la puiffance croiffante des grands vaffaux, évitoit de fe déclarer dans les difputes des Seigneurs, croyant trouver fon avantage à les laiffer ainfi s'entre-détruire les uns les autres.

Guerres féodales entre les Seigneurs.

Parmi les griefs que le Roi de Navarre nourriffoit contre les Seigneurs de Gramont étoit leur refus de joindre l'hommage pour le territoire de *Bidache* (*Bidajon*), à celui qu'ils avoient rendu pour *Gramont* & leurs autres fiefs. Bidache, s'il eût relevé de quelque Souverain, eût été placé fous la fuzeraineté des Vicomtes de Béarn, car fon territoire étoit pour ainfi dire enclavé dans le Béarn; mais ce domaine, comme nous l'avons dit plus haut, étoit un fief libre, & le Seigneur de Gramont en refufoit l'hommage aux Princes fes voifins, recevant, dans fa réfiftance, appui de l'un ou de l'autre, fuivant que fon refus s'adreffoit au Béarn ou à la Navarre.

En 1342, Gaſton IX de Béarn avoit ſoutenu Arnaud-Guillem contre Charles II de Navarre, & lui avoit fait rendre les terres ſaiſies par le Roi. La reconnoiſſance & l'intérêt avoient depuis lors lié le Seigneur de Gramont à Gaſton de Béarn, & tous deux avoient guerroyé enſemble pour la France & contre les Anglois.

Pluſieurs Seigneurs Navarrois ſe rangent ſous la bannière des Anglois.

Par contre, pluſieurs Seigneurs Navarrois, que de vieilles rancunes héréditaires ſéparoient toujours des Gramont, s'étoient jetés avec empreſſement du côté des Anglois. On les vit même paſſer en Angleterre & ſupplier le Roi d'envoyer en Guyenne un Capitaine aſſez fort pour y combattre les François. « Et aſſez toſt après ordonna le Roy le Comte d'Erby (Derby), ſon couſin. Et dit le Roy à son cousin qu'il prînt aſſez or & argent, & en départiſt largement aux Chevaliers & Eſcuyers, par quoy il eut l'amour & la grâce d'eux. » Parmi ces Seigneurs ſe trouvoient ceux d'Albret, de Luſe (ou Lux), de Guiche, de Doneſain, & toute cette partie de la nobleſſe qui avoit déjà paru dans la ligue formée par les Bayonnois contre Arnaud-Guilhem de Gramont. (Froiſſart, liv. I, chap. CIII & CIV.)

Quant au Roi de Navarre, tantôt avec la France, tantôt avec l'Angleterre, ſuivant les variations continuelles de ſa politique incertaine, il retrouvoit ſes grands vaſſaux alternativement dans chaque camp, & ſavoit fort bien, quand l'intérêt de ſa couronne le lui conſeilloit, ſurpaſſer en généroſité les Rois de France & d'Angleterre, de manière à les rappeler en Navarre & les garder près de lui.

Inimitiés entre les Seigneurs de Gramont & de Luxe.

Ce n'eſt pas dans les grandes queſtions qui s'agitoient alors entre la France & l'Angleterre, ni dans les inimitiés de race ou de nationalité qu'il faut chercher les cauſes qui engageoient les Seigneurs de Navarre dans un camp plutôt que dans un autre. L'orgueil & l'ambition des familles, quelquefois la cupidité de leurs chefs, mais ſurtout les haines héréditaires engendrées par de longues rivalités, jetoient les uns d'un côté, par cela ſeul que les autres ſuivoient un parti différent. En Navarre, il exiſtoit alors deux camps bien diſtincts, & rien ne peut donner une idée de l'animoſité qu'ils entretenoient l'un contre l'autre. Voici comment en parle l'écrivain Lucius Marineus Siculus : « Il eſt néceſſaire que nous faſſions connoître qui ſont les Luxetains & les Gramont. *(Qui Luſetani ſint & Agramontani)*, preſque tous les nobles de Navarre ſont partagés en deux camps, dont l'un poſſède la place de Luſe, & l'autre la place de Gramont. Ces deux partis ſont toujours en

lutte & fe pourfuivent, foit en bataille rangée, foit en combats finguliers, autant à caufe du voifinage de leurs châteaux forts, car il n'y a que trois milles de diftance entre les Châteaux, & que deux entre les autres villes, dont l'une eft Saint-Jean-Pied-de-Port, & l'autre Saint-Pé (*Alterum nomini Sancti-Joannis Pedis-Portus & alterum Sancti Pelagii*), autant à caufe de la vieille haine qu'ils tiennent de leurs ancêtres. Ils font appelés Agramontais d'Agramont & Lufetains de Lufe. » (*Hiftoriæ Hifpaniæ Scriptores.* Francofurti, *1603.*)

Nous verrons plus tard le nom de Lufetains remplacé par celui de Beaumontois, & ces deux factions des *Gramont* & des *Beaumont* fe difputer la Navarre pendant près d'un fiècle. C'eft pourquoi nous avons jugé utile de fignaler les premières phafes de cette rivalité fans exemple, dont le trifte fruit devoit être, pour la Navarre, la perte de fon indépendance.

La nombreufe poftérité d'Arnaud-Guilhem & les alliances acquifes aux Gramont par le mariage de fes filles, avoient contribué au développement de la puiffance de cette Maifon, de forte que Charles II, dit Charles-le-Mauvois, Roi de Navarre, voyant le parti de Lufe fe ranger fous le commandement direct d'Édouard d'Angleterre, trouva utile de fe rapprocher du Seigneur de Gramont & de l'attacher à fa couronne.

L'an 1350, il lui donnoit, par lettres patentes, la ville de la Baftide & d'autres biens de grande importance.

Charles II de Navarre donne à Arnaud-Raimon la ville de la Baftide & d'autres biens (1350).

« Charles, Roy de Navarre, &c., &c. Comme nous, au temps de notre couronnement, euffions créé pour Ricombre de notre dit Royaume au noble & notre bien-aymé *Arnault Ramon de Gramont*, & à fa fupplication, les fix cavalleries que lui avons donné & octroyé en honeur come *à Ricombre*, avons ordonné qu'il les reçoyve en la manière qui s'en fuit : c'eft à fçavoir que le dict noble ayt pour manière de tribut pour tant qu'il nous plaira, notre ville de la Baftide, & les confifcations & les meubles & rentes, &c. Fait en septembre 1350. » (Oihenart, *Notitiæ utriufque Vafconiæ*, p. 107.)

Depuis lors, Arnaud-Raimon refta auprès de Charles de Navarre & lui rendit de grands fervices dans fes guerres avec fes voifins. Auffi lorfque, par l'entremife de Gafton de Béarn, Charles, retenu prifonnier en France, retrouva la liberté en 1355, il fit comprendre le Seigneur de Gramont dans fon traité avec le Roi Jean, & de retour en Navarre, il lui accorda de grands avantages, au fort mécontentement des Seigneurs de Luse.

A peine rentré en Navarre, Charles ne penfa qu'à brifer les liens qui l'uniffoient à la France; &, peu foucieux de tenir des promeffes qui lui avoient été impofées pour prix de fa liberté, il leva dix mille hommes, les conduifit à Bayonne, & équipa une flotte pour feconder l'invafion Angloife. Mais Gafton, attaché au Roi de Navarre quand il s'agiffoit de l'arracher au pouvoir du Roi Jean, ne pouvoit le fuivre dans fon animofité contre la France. Arnaud-Raimon imita l'exemple du Vicomte de Béarn ; & pendant cette trifte campagne il fe tint éloigné de la Cour, laiffant à fes rivaux le champ libre pour reconquérir la faveur du Roi de Navarre, qui les retrouvoit tous fous les drapeaux du Prince de Galles.

La fortune fe plaifoit alors à donner des exemples frappans de fon inconstance; quelques années plus tard (1361), le Roi de France revenoit d'Angleterre, après une courte captivité, & Charles, pourfuivi par les revers, traitoit de nouveau avec fon beau-père, renouvelant fes anciens fermens d'amitié tant de fois répudiés.

Arnaud-Ramon fe joignit à la Nobleffe de Navarre pour l'accueillir à fon retour dans fon Royaume, & ce Roi haï des uns, mais adoré des autres, dit le Père Moret, dans les Annales, revenant chez lui après dix ans d'abfence, fut reçu avec de véritables ovations de la part des Navarrois.

Il n'eft pas d'époque où les traités de paix fe foient croifés & fuperpofés, avec une confufion auffi regrettable. A peine la France avoit-elle fait la paix avec la Navarre, que nous la voyons fe liguer contre elle avec l'Aragon, puis, un an après, la Navarre & l'Aragon s'unir de nouveau contre la Caftille & la France.

Arnaud - Raimon figne le Traité de Sos, conclu entre les Rois de Navarre & d'Aragon (1364).

En effet, Pedro-le-Cruel, Roi de Caftille, fe préparoit à recommencer la lutte avec fes voifins, & reformoit fon armée, épuifée par les guerres précédentes. Pedro IV, Roi d'Aragon, & Charles de Navarre prévoyant fes deffeins, fe réunirent à Sos & s'empreffèrent de former une ligue offenfive & défenfive, non feulement à l'égard de la Caftille, mais encore contre la France. Pedro IV s'engageoit à fournir fix cents hommes d'armes contre Pedro-le-Cruel, & mille contre le Roi Jean. Il donnoit à Charles cinquante mille florins pour dégager fes terres hypothéquées à Gafton-Phœbus, fon beau-frère, & lui cédoit à perpétuité Sos, Salvatierra & Villaréal, trois places importantes des montagnes, dont les Navarrois venoient de s'emparer. De fon côté, Charles-le-Mauvois, promettoit de faire la guerre à Pedro-le-Cruel, & donnoit en garan-

tie les villes de Sanguessa, de Gallipiensa, d'Unoa, d'Ainar, de Cazeras, de Petilla & de Lapenna échelonnées sur le cours de l'Aragon, depuis les Pyrénées jusqu'aux rives de l'Èbre. Ce traité fut négocié & les préliminaires en furent arrêtés le 21 février 1364 au château d'Uncastillo, & contresignés par les Comtes de Ribagorça & de Transtamarre, ainsi que plusieurs Ricos-Ombres de Navarre & d'Aragon, au nombre desquels figure *Arnaud-Raimon de Gramont*.

Le Roi de Navarre donne en ôtage au Roi d'Aragon le fils du Seigneur de Gramont (1364).

Quelques jours après, le 2 mars de la même année, les deux Rois se rencontrèrent de nouveau à Sos, & après avoir ratifié cet accord ils convinrent: « qu'aucun d'eux ne feroit ni paix, ni même de trêve avec le Roi de Castille, sans le consentement de l'autre, & que le Roi Don Charles ne feroit aucun accord avec le Roi de France, sans que celui d'Aragon y fût compris; & pour mieux assurer ce traité, le Roi d'Aragon donna en ôtage l'Infant Don Martin son fils, & celui de Navarre, un fils de l'Infant Don Louis, son frère. Il donna aussi les fils de Don Juan Ramires d'Arellano, de Don Martin Henriquez de Lucarra, du Seigneur de Gramont, de Don Beltram de Guevara, &c.... » (*Annales de Navarra,* t. IV, p. 108.)

Ce fils du Seigneur de Gramont étoit *Arnaud-Raimon II*, qui devoit plus tard succéder à son père.

Le traité de Sos, malgré la solennité qui avoit présidé aux engagemens réciproques des contractans, ne fut pas de longue durée. Une année s'étoit à peine écoulée que le Roi d'Aragon se tournoit de nouveau vers la France, & Charles V s'allioit avec lui pour soutenir Henri de Transtamarre contre son frère Pedro-le-Cruel, Roi de Castille.

Du Guesclin commandoit les forces du Roi de France; Gaston-Phœbus marchoit à la tête des Béarnois; Pedro IV d'Aragon le rejoignit avec le Comte d'Ossona, les Vicomtes d'Ille & de Villenur, & Bernard de Béarn; le Roi de Navarre s'obstinoit à garder la neutralité, mais un grand nombre de Navarrois, & à leur tête Arnaud-Raimon, Seigneur de Gramont, avec ceux de sa famille & de ses domaines s'étoient rangés sous les drapeaux des Béarnois.

Pedro de Castille ne put résister à cette ligue formidable, & forcé de fuir devant Transtamarre, il se réfugia à Bayonne auprès des Anglois, ses constans alliés. Le Prince de Galles venoit d'y convoquer la Noblesse de Guyenne & les Seigneurs des autres pays, qui lui avoient promis leur concours.

Charles II de Navarre, inquiet des succès de Transtamarre, se décida à

ſortir du rôle paſſif qu'il s'étoit impoſé, & ſe rendit à Bayonne où, après douze jours de ſéjour, il ſigna un traité avec Pedro-le-Cruel & le Roi d'Angleterre (1366). Le Sire d'Albret & le Comte d'Armagnac, ennemis irréconciliables de Gaſton de Béarn, en adoptèrent les concluſions; pluſieurs autres Seigneurs, tels que ceux de Luſe, de Montaut, de Guiche, d'Andouins, &c., adhérèrent à ces conventions, & on prit la réſolution de renverſer Tranſtamarre. Mais ils devoient échouer ſur le champ de bataille.

Le triomphe de Tranſtamarre fut complet, Pedro-le-Cruel perdit la vie dans un combat, le 23 mars 1367, & la défaite de ſes troupes valut à Henri la Couronne de Caſtille.

Charles II de Navarre comprit alors qu'il étoit temps de revenir ſur ſes pas, & fit de grands efforts pour ramener à lui les Seigneurs qui s'en étoient éloignés, pour marcher avec les Béarnois. Il rechercha particulièrement Arnaud-Raimon, & pour l'attirer par la reconnoiſſance, il lui fit don des moulins & péages de Saint-Jean-Pié-de-Port. L'acte de cette donation, fait en eſpagnol, eſt aux Archives de la Maiſon, ainſi que la traduction françoiſe. Il eſt de 1368.

Mais à peine Henri II, Comte de Tranſtamarre, fut-il monté ſur le trône, que tous les États qui avoient contribué à l'y établir s'inquiétèrent de ſa puiſſance & ſe tournèrent contre lui.

Arnaud - Raimon ſigne le traité de 1370 entre les quatre Rois de Navarre, d'Aragon, de France & de Portugal.

La Navarre ne tarda pas à ſe liguer avec l'Aragon, pour réſiſter aux conquêtes que paroiſſoit vouloir faire le nouveau Roi (13 juillet 1369). Par ce dernier traité, Pedro IV rendoit à Charles II, Herrera & Moncayo & quelques autres places; celui-ci reſtituoit Salvatierra & Villaréal. Les deux Rois ſe rendirent auſſi de part & d'autre les otages qu'ils gardoient à leurs cours, depuis le traité de Sos, & au nombre deſquels ſe trouvoit, comme nous l'avons vu, le fils du Seigneur de Gramont. Pedro IV étendit ce traité d'alliance au Portugal, & quelques mois plus tard, en 1370, la France ſe joignoit à la ligue de la Navarre, de l'Aragon & du Portugal.

« Le Docteur Don Jean de Cruzad, envoyé de la Reine (Jeanne, fille de Jean II, Roi de France, & femme de Charles II, Roy de Navarre), retourna à Tortoſe où ſe trouvoit alors le Roi d'Aragon, pour conclure l'alliance qui ſe traitoit déjà depuis quelque temps entre l'Aragon & la Navarre. Elle fut conclue comme on le déſiroit, au mois de février de l'année ſuivante 1370. Les deux Rois ſe liguoient contre le Roi Henri de Caſtille & contre tous les autres

Princes du monde, moins ceux qui étoient exceptés de part & d'autre. Du côté du Roi de Navarre, ce furent les Rois de France & celui d'Angleterre, & son fils le Prince de Galles, l'Infant de Navarre, Don Louis de Durazo, ainsi que le Roi de Portugal, le Duc de Bretagne & le Comte de Foix. Il fut arrêté qu'aucun des deux Rois ligués ne pourroit faire la paix sans la volonté & le consentement de l'autre. Cet accord fut juré, de la part du Roi Don Charles, par l'Évêque de Pampelune, le grand prieur de l'Ordre de Saint-Jean en Navarre, le prieur de Roncevaux & les Abbés des Monastères de Saint-Sauveur de Leyre & de Saint-Sauveur d'Urdax, par les Seigneurs de Gramont & de Luze, Don Rodrigue Uriz, Chambellan du Roi, Don Pedre Alvarez de Rada, Gouverneur du territoire de Sanguessa, & au nom des villes par les jurés de Pampelune, Estelle, Tudèle, Sanguessa & Olite qui sont les capitales des Mérindades du Royaume, en deçà des montagnes. Ce traité fut envoyé au Roi, qui étoit à Cherbourg. Il en parut très satisfait sur tous les points; & il le jura & le ratifia, le 9 avril de la même année. » (*Annales de Navarra*, t. IV, p. 161.)

Environ neuf ans après la conclusion du traité des quatre Rois, la paix étoit rétablie entre la Navarre & la Castille, ou du moins les inimitiés paroissoient suspendues pour quelque temps. La Cour du Roi de Navarre fut alors grandement émue par une de ces querelles particulières que la noblesse de ce temps épousoit avec toute l'ardeur de ses rivalités. Les deux adversaires étoient Arnaud-Raimon II, fils du Seigneur de Gramont, & Don Ramire Sanchez, Seigneur d'Asiayn, & représentoient, l'un & l'autre, les factions ennemies des Gramont & des Beaumont.

Dispute entre Arnaud-Raimon II, dit Fillot, & Don Ramire Sanchez d'Asiayn (1379).

Les historiens de Navarre ont tous raconté cet épisode avec un luxe de détails qui témoigne de la sensation qu'il produisit. Garibay, les Pères Moret & Aleson, Olhagaray, &c., le reproduisent d'une manière à peu près identique, ainsi que le lecteur pourra s'en convaincre, en parcourant le texte de ces auteurs. (*Pièces & Documents, Annexe* 4 & 5.)

Parmi les récits anciens, nous en choisirons un entre tous, non pas parce qu'il présente les faits sous un jour différent des autres, mais parce qu'il possède par ses détails plus d'intérêt &, par la source estimée, un plus haut degré d'autorité. C'est celui des Annales de Navarre, l'ouvrage le plus authentique & le plus complet qui ait été écrit sur la Navarre, & dont le mérite a été unanimement reconnu & apprécié par tous les auteurs plus modernes. Le

Père d'Orléans, qui écrivoit en 1734 une Hiſtoire des Révolutions d'Eſpagne, exprimoit ainſi ſon jugement : « J'ajouterai que l'*Hiſtoire de Navarre* avoit été très négligée juſqu'aux Pères Moreto & Aleſon, qui ſe ſont appliqués de nos jours à la débrouiller & à la mettre en ordre. Quand on a lu leurs ouvrages, on eſt tenté de croire que Garibay, en Eſpagne, & André Favin en France, ont *travaillé d'imagination* ſur la même matière. » *(Hiſtoire des révolutions d'Eſpagne* par les PP. d'Orléans, d'Arthuys & Brunoy, 1734, t. III, page 11.)

Il eſt à regretter qu'André Favin ne ſoit pas le ſeul des hiſtoriens françois qui aient ainſi, en plus d'une occaſion, travaillé d'imagination; toutefois, ſi l'erreur eſt excuſable, elle ne ſauroit l'être davantage que dans le claſſement & la reproduction d'une ſérie d'événemens auſſi mal définis & mal expliqués que ceux de cette époque, véritable dédale hiſtorique, où la vérité ne peut ſe trouver qu'après de longues & pénibles recherches.

Voici la traduction des *Annales de Navarre :*

« Après s'être débarraſſé de la guerre de Caſtille, & l'avoir terminée conformément à ſes déſirs, le Roi Don Charles éprouva dans l'intérieur de ſon Royaume un chagrin bien cuiſant. *Fillot de Gramont, fils de Meſſire Arnaud Raimond, Seigneur de Gramont dans la Baſſe Navarre,* eut un vif démêlé avec Don Ramir-Sanchez, Seigneur d'Aſiayn. Il s'étoit permis quelques propos contre lui, ſur un article très ſenſible & très délicat, puiſqu'il s'agiſſoit de la fidélité que les vaſſaux & principalement les nobles doivent à leur Roi, & avoit avancé qu'il avoit mal parlé du Roy & avoit même conſpiré contre ſa vie. Cela occaſionna un défi entre eux, & l'affaire fit tant de bruit que l'on convoqua cette année-là même, à Pampelune, une aſſemblée où comparurent l'accuſateur & l'accuſé. Celui-ci qui étoit Fillot de Gramont, muni d'un ſauf-conduit qu'il avoit obtenu du Roi, cita ſon adverſaire à ſa Cour. Après qu'ils eurent l'un & l'autre expoſé leurs griefs en préſence du Roi, l'Alcade du Marché de Pampelune & toute la Cour les condamnèrent unanimement à prouver la vérité de ce qu'ils avançoient par un combat ſingulier. Les armes & le jour furent déterminés, conformément au droit injuſte de ce temps-là, & l'on choiſit pour le lieu de combat la place d'armes de l'ancien château de Pampelune. Les deux adverſaires s'y rendirent bien exactement, & après avoir fait en préſence du Roi, qui voulut auſſi y aſſiſter, les ſermens & les proteſtations ordinaires, le Seigneur de Gramont arma ſon fils Chevalier, comme ſi

cette cérémonie religieuſe eût dû le faire aller droit au ciel, en cas qu'il eût été tué dans le combat; en un mot l'on n'omit aucune des formalités qui s'obſervoient ſcrupuleuſement dans les duels publics, tant on étoit loin de connoître, comme aujourd'hui, le droit canonique, ou tant la loi de Dieu étoit alors mal interprétée. Déjà les deux Chevaliers alloient en venir aux mains, quand les ſpectateurs qui étoient en grand nombre & de la première nobleſſe du Royaume (car elle ſe trouvoit preſque toute à Pampelune, à l'occaſion de la tenue des États), en eurent tant de compaſſion, que ſe précipitant en foule de deſſus les échafauds, ils ſe jetèrent au milieu d'eux & arrêtèrent le combat, en obtenant du Roi qu'ils ſe remiſſent à ſa merci & à ſa diſcrétion. Le Roi ordonna que Fillot de Gramont fût conduit en priſon au château de Saint-Jean-Pié-de-Port, de l'autre côté des Pyrénées, & le Seigneur d'Aſiayn à celui de Tafalla. Mais ce Chevalier ſe conduiſit ſi mal dans ſa priſon qu'il donna à ſon adverſaire un triomphe que peut-être il ne lui auroit pas laiſſé ſur le champ de bataille; car, par une action déteſtable, il donna à entendre au monde que les propos tenus ſur ſon compte par Fillot de Gramont ne manquoient pas de fondement. Au bout de ſix mois il conçut le projet de ſortir de ſa priſon, & gagna quatre des ſoldats picards qui étoient de garde, pour l'aider à ſe rendre maître du château. D'après les meſures concertées entre eux, ces ſoldats s'emparèrent de la perſonne du commandant, André d'Anſu, qui étoit également originaire de Picardie, & l'enfermèrent, bien garotté, dans une chambre, ſans que le Seigneur d'Aſiayn permît cependant qu'on le mît à mort. C'eſt ainſi qu'il ſe rendit maître du château de Tafalla. Auſſitôt que cette trahiſon fut connue dans la ville, ſes habitans prirent les armes, & appelant les voiſins à leur aide, ils aſſiégèrent le château. Après quelques aſſauts, ils le reprirent le troiſième jour par la trahiſon, dont un des quatre ſoldats ſuſdits ſe rendit coupable envers le Seigneur d'Aſiayn & ſes autres camarades, car c'est le propre des traîtres de jouer de toutes mains & de ſe vendre à ceux qui leur offrent le plus. Cette action jointe aux ſoupçons qu'on avoit ſur ſa conduite paſſée, fit condamner à mort le Seigneur d'Aſiayn, qui fut publiquement décapité dans la même ville de Tafalla au mois de janvier 1379. Tous ſes biens furent confiſqués, & le Roi, en 1381, en fit don, à perpétuité, à Charles de Beaumont, fils de ſon frère, l'Infant Don Louis, Seigneur de Durazo. Les ſoldats picards, complices de ſa trahiſon, ſubirent le même ſort. Au bout d'un certain temps, que quelques-uns étendent à plus de deux ans, un ordre du Roi fit remettre en

liberté Filliot de Gramont, qui expia ſuffiſamment ſon indiſcrétion, ſi toute-fois il s'en étoit rendu coupable. » (*Annales de Navarra*, t. IV, p. 200.)

Fillot n'eſt pas le nom du Gramont dont il eſt ici queſtion, c'eſt un terme employé pour dire fils, & comme une expreſſion familière dans la langue du pays, car ce Fillot de Gramont, fils du Seigneur de ce nom, n'étoit autre que ſon fils aîné, Arnaud-Raimon II, le même qui avoit été donné en otage au Roi d'Aragon, par Charles de Navarre. Il eſt ainſi déſigné & nommé dans la chronique manuſcrite du Prince Don Charles de Viane, qui raconte auſſi, de la même manière, l'hiſtoire de cette diſpute.

Un auteur moderne a repréſenté l'épiſode dont nous venons de parler ſous un jour très différent, & prétend que le Seigneur de Gramont & le Seigneur d'Aſiayn, ayant comploté enſemble la mort du Roi de Navarre, furent arrêtés avant l'exécution de leur crime, & condamnés par les juges devant qui ils s'étoient réciproquement dénoncés. Rien ne juſtifie cette verſion contraire à toutes les chroniques du temps; rien n'autoriſe à conſidérer Gramont comme complice de Don Sanche-Ramire d'Aſiayn. L'arreſtation des coupables, avant l'exécution du crime, eſt inexacte, comme le reſte, & la parfaite conformité de tous les récits contemporains ſuffiroit à elle ſeule pour écarter le moindre doute. Loin d'être ennemi de Charles II, Arnaud-Raimon, tout au contraire, en étoit à la fois eſtimé & aimé, à ce point que lorſqu'il dut ſe rendre à Pampelune pour y ſoutenir ſa parole, les armes à la main, le Roi lui donna un ſauf-conduit de ſa main pour le protéger dans ſon paſſage ſur les terres & domaines ennemis de ſa maiſon.

Ceci ſe paſſoit en 1379. Arnaud-Raimond I[er] vécut encore dix ans, & aſſiſta, en 1388, à la convocation des États de Navarre, réunis à Pampelune par Charles III, à l'effet de ſe prononcer pour l'obédience du Pape Clément VII.

Mort d'Arnaud-Raimon I. — Son teſtament (1389).

Il mourut l'année ſuivante (1389), après avoir fait ſon teſtament, & dans cet acte, qui exiſte encore, il eſt fait mention de ſes frères, Fortaner, Seigneur de Videgain, Jean de Gramont & Hugues, Seigneur de Bardos, ainſi que d'un legs particulier fait à Berdot & Bébiot, ſes fils puînés. Cet Hugues de Gramont (appelé auſſi *Auger* & *Oger*) ſervit ſous les ordres de Pierre de la Palu, Capitaine pour le Roi de France, & fut au ſiége de Puyguilhem. (Voy. *Extrait des gens d'armes & de pied.* Années 1331 & 1355. *Bibliothèque impériale, ſection des manuſcrits.*) « Monſeigneur

Hugues, Sire de Gramont, Chevalier Banneret, pour cinq Efcuyers, les deux montés au moins de près, & deux Meneftrels de fa compagnie, du douzième jour de décembre de l'an 1338, jufqu'au 26[e] jour de janvier fuivant, par quarante-cinq jours, 35[l] 6[d] par jour : XXIX[l]. XVII[s]. VI[d]. »

Arnaud-Raimon I avoit époufé Marie de Gabaston, fille du *Baron de Gabafton* en Béarn, & il en eut fept fils & cinq filles.

Enfans iffus de fon mariage avec Marie de Gabafton.

1° *Arnaud-Raimon* II qui lui fuccéda.

2° *Bernard,* dit *Berdot* ou *Verdot*, qui fut le chef d'une feconde branche, dont nous parlerons plus tard.

3° *Arnaud-Guillem*, mort avant fon père.

4° *Pedro*, appelé auffi *Pierre* & *Peyrot*, qui fe diftingua dans les guerres de Navarre & d'Aragon.

5° *Bertrand;* 6° *Georges;* 7° *Bebiot* ou *Vébiot.*

Peyrot de Gramont & fes frères figurent parmi les hommes d'armes & Chevaliers de Gafcogne & Navarre à la montre de Béarn, Bigorre, Foix & Gafcogne, fous le Comte de Foix, en 1376, où on lit : « Lo fenhor de Gramont, foos companhos, Perros de Gramont, Bertran de Gramont, &c., &c.

Les filles font :

1° *Marie,* qui époufa *Vidan*, Seigneur de *Bazillac,* en Périgord.

2° *Rofine,* mariée au Seigneur de *Viéla*, en Armagnac.

3° *Margueritte*, mariée à *Pierre*, Baron de *Marfan*, de *Montgaillard, Saint-Loboc,* &c., &c.

4° *Catherine;* 5° *Annore.* Ces deux dernières furent religieufes.

Cette nombreufe poftérité & ces alliances avec les puiffantes familles de la Gafcogne, de la Navarre, du Béarn & de l'Armagnac, avoient confidérablement accru l'influence des Gramont dans la Navarre & l'Aragon.

Seigneurs de Lufe & de Beaumont. — Leur origine.

D'un autre côté, les Seigneurs de Lufe & de Beaumont leur difputoient le pouvoir, & rallioient à leur caufe une partie de la Nobleffe Gafconne. Le Seigneur de Lufe, proche parent du Roi de Navarre, avoit époufé l'héritière du Comté de Beaumont, dont il avoit pris le nom. Son fils Charles de Beaumont époufa la fille du Vicomte de Mauléon, & ayant fuivi avec conftance la fortune de Charles II, en reçut de grandes charges & de forts avantages. Il fut élevé à la dignité de Grand Sénéchal du Royaume, & Alférez-Major, c'eft-à-dire porteur de la bannière royale.

A partir de cette époque, les Seigneurs de Lufe prennent prefque tou-

La Nobleſſe ſe diviſe en deux partis, dits de Gramont & de Beaumont.

jours le nom de Beaumont. Autour d'eux s'étoient groupés les Seigneurs d'Albret, d'Andouins, de Mauléon, de Caumont, la nobleſſe d'Armagnac & une partie de celle de Lomagne, comme auſſi ceux de la Gaſcogne qui les avoient connus au camp des Anglois, auxquels ils étoient depuis longtemps alliés dans la plupart des guerres ſoutenues contre la France.

Le parti de Gramont s'appuyoit davantage ſur le Béarn, & ſuivoit volontiers la fortune de ſes armes. On y comptoit les Seigneurs de la Baſſe-Navarre, d'Orte, de Videgain, de Bardos, de Laus, le Vicomte de Baignac, les Sires de Câmes & de Dapate, de Bazillac, de Viela, de Gabaſton, & tous ceux dont les domaines relevoient à la fois du Béarn & de la Navarre.

Les Rois de Navarre inquiets de la puiſſance de ces deux partis, eurent le tort de les combattre l'un par l'autre au lieu de chercher à les vaincre tous les deux. Cette faute fut la ſource fatale des guerres civiles qui enſanglantèrent les Pyrénées pendant près d'un ſiècle. L'orgueil des familles, leurs rivalités & leurs rancunes n'euſſent jamais ſuffi pour entretenir une lutte auſſi longue & auſſi cruelle, ſi le flambeau de la diſcorde n'eût été maintes fois rallumé par les mains royales qui l'avoient éteint quelques années plus tôt.

Comblant tour à tour de leurs plus hautes faveurs les Gramont & les Beaumont, les armant à deſſein les uns contre les autres, & ſuivant les caprices de la fortune, leur donnant en témoignage de leur ſatisfaction d'immenſes apanages & des domaines étendus, les Souverains de Navarre préparèrent eux-mêmes la puiſſance des factions dont ils devoient être la victime. Bientôt, en effet, la rivalité des deux Maiſons diviſa le Royaume, & la nobleſſe, partagée en deux camps, tout entière aux paſſions de la guerre civile, devint ſourde à la voix de ſes Souverains. Le pouvoir des grands vaſſaux étoit à cette époque le danger commun de toutes les couronnes. L'hiſtoire nous apprend comment Louis XI réuſſit à le conjurer en France, & le triſte détail des guerres civiles de la Navarre montre aſſez quel eût été le ſort de la Monarchie françoiſe, ſans le talent, l'aſtuce & la perſévérance avec leſquels le Roi ſut dompter & ſoumettre ces Seigneurs intraitables.





CHAPITRE IX

Les Seigneurs de Gramont de 1390 *à* 1460. — *Arnaud-Raimon II, de* 1389 *à* 1405. — *Séparation de la Maiſon en deux branches.* — *Jean I, François I & Gratien.* — *Guerres civiles en Navarre entre Juan II & Don Carlos, Prince de Viane.* — *Factions des Gramont & des Beaumont.* — *Guerres en Guyenne de Charles VII contre les Anglois.* — *François de Gramont prend parti pour Charles VII.* — *Il cède au Roi de France le château & la ville de Blaye.*

XV.

Arnaud-Raimon II (1389-1405).



RNAUD-RAIMON IIe du nom, Seigneur de Gramont, Souverain de Bidache, Ricombre & Maréchal de Navarre, ſuccéda à ſon père Arnaud-Raimon Ier l'an 1389.

Mais bien qu'il fût le chef de ſa Maiſon & qu'il eût à ce titre la plus grande partie des domaines, néanmoins ſon frère *Bernard*, dit *Verdot* ou *Berdot* de Gramont, reçut par le teſtament de leur père un patrimoine conſidérable, qui s'accrut par de riches & fortes alliances, à tel point que ſa puiſſance & ſon autorité égaloient, pour ainſi dire, celle de ſon frère aîné dans la Baſſe-Navarre.

Séparation de la Maiſon de Gramont en deux branches.

Il faut donc diſtinguer ici deux branches ſéparées, mais qui ne tarderont pas à ſe réunir de nouveau dans la perſonne du petit-fils de *Verdot*. Nous nous occuperons d'abord de l'aînée.

Arnaud-Raimon II avoit 40 ans quand mourut fon père. Déjà nous l'avons vu à l'âge de quinze ans fervir d'otage en 1364 au traité conclu entre les Rois de Navarre & d'Aragon. Plus tard, en 1379, il eft armé Chevalier avant le combat, lors de la difpute avec le Seigneur d'Afiayn, & après fa captivité il revient auprès de fon père, à la Cour du Roi de Navarre.

Ce Prince mourut en 1387, mais fon fucceffeur, Charles III dit le Noble, ne fut folennellement couronné qu'en 1390, le 25 juillet, à Pampelune. Arnaud-Raimon II étoit parmi les Ricombres qui affiftoient au couronnement, & qui reçurent le ferment du nouveau Roi, fuivant l'ufage de Navarre.

Arnaud-Raimon II fait partie des Ricombres préfens au couronnement de Charles III.

Le refte de fa vie nous eft peu connu, & il mourut en 1405, ayant vu fuccomber tour à tour les Princes dont les querelles avoient rempli les premières années de fa jeuneffe & agité toute la nobleffe de Gafcogne. En effet, Gafton-Phœbus de Foix & de Béarn étoit mort en 1390; Juan 1er d'Aragon, fucceffeur de Pedro-le-Cruel, en 1395; & Richard, Roi d'Angleterre, avoit été remplacé fur le trône par Henri IV, Duc de Lancafter.

Arnaud-Raimon II avoit époufé ANNE OU AGNÈS, DAME DE CAME, SAMES & autres places qui font fituées aux confins de la Souveraineté de Bidache & dépendent du territoire de Béarn. Il en eut deux enfans : un fils nommé *Jean* qui suit, & une fille nommée *Jeanne*, qui fut mariée à Meffire *Bernard de Béarn*, Seigneur des Baronnies de *Gabafton*, *Roquefort*, des lieux de *Clairac*, *Mirepoix*, *Villers* en Béarn, & autres lieux.

Il exifte aux Archives de la Maifon une charte qui fut dreffée en 1519 & 1520, par les foins de la Chambre des Comptes de Navarre, fur l'ordre de Charles-Quint & à la requête de Catherine d'Andoïns, veuve de François de Gramont, pour relever tous les droits féodaux de la Maifon de Gramont dans le Royaume de Navarre. Cette ancienne charte fur parchemin, curieufe par l'énumération des fiefs & des droits de la Maifon, rappelle & reproduit la charte de Pampelune, du 16 feptembre 1368, faite par le Roi Charles de Navarre, pour confirmer les droits de *Don Arnalt-Arremon*, Seigneur *d'Agramont (Domni Arnaldi Raimondi Acrimontis)*, foit Don Arnauld-Raimond IIe du nom, appelé auffi *Don Narnau-Ramon* ; telle eft la variété des dénominations dans les titres de cette époque.

XVI.

JEAN DE GRAMONT Ier du nom, Prince Souverain de Bidache, Ricombre & Maréchal de Navarre, fuccéda à fon père en 1405.

Jean I (1405-1430).

Il époufa en 1406 MARIE DE MONTAUT, fille de *Meffire Raimond de Montaut*, Seigneur de *Muffidan* (ou *Mucidan*), de *Blaignac* & de *Blaye*, & de *Marie d'Albret*, laquelle avoit été promife auparavant à Gafton de Grailly, fils d'Archambaud, Comte de Foix, qui époufa fa fœur Marguerite en 1410. Ce Gafton fit la branche des Comtes de Canaples. Marie d'Albret étoit fille d'Arnaud-Amanieu Sire d'Albret, & de Marguerite de Bourbon, laquelle étoit fille de Pierre, Duc de Bourbon, & fœur de Jeanne de Bourbon, Reine de France, femme du Roi Charles V, qui avoit fait, en 1368, le mariage du Sire d'Albret avec fa belle-fœur.

Son mariage avec Marie de Montaut, petite-nièce de Charles V, Roi de France (1406).

Par ce mariage, Jean de Gramont devint coufin du Roi de France, Charles VI, étant petit-neveu de Charles V. Cette alliance fut également une fource de parenté entre la maifon de Gramont & celle des Rois de Navarre, iffus de la maifon d'Albret. (V. *Annexe* N° 43.)

Montaut-Mucidan porte : d'argent au chef denché d'azur.

Marie de Montaut porta en dot à Jean de Gramont les terres de Muffidan avec le comté, la ville & le château de Blaye, dont les Seigneurs avoient déjà, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, porté, à certaines époques, le nom de Gramont. (Voir *l'acte de conceffion du comté de Blaye, par Édouard III, Roi d'Angleterre, en l'année* 1356, *& les pièces originales aux Archives de la famille.*)

La Seigneurie de Blaye avoit appartenu d'abord à Augier de Montaut, Seigneur de Muffidan, qui l'avoit cédée au Roi d'Angleterre, lequel s'étoit engagé à l'en dédommager ultérieurement. Cet acte, qui eft de 1406, exifte en original dans les Archives de la Maifon; il eft muni du fceau royal en cire verte & bien confervé.

Cette convention ne fut pas exécutée, le Roi n'ayant pas fait l'échange, & la Seigneurie de Blaye refta à la Maifon de Montaut, paffant à Meffire Raimond de Montaut, &, de lui, à fa fille Marie, ainfi qu'il appert des actes poftérieurs de 1409, que nous citons plus bas.

La Guyenne étant alors fous la domination des Anglois, Jean de Gra-

mont prêta ferment le 14 feptembre 1409 à Henri IV, Roi d'Angleterre, pour ces nouveaux fiefs, & on lit au Bureau des Finances de Bordeaux (regiftre E, fol. 121 verfo) l'article fuivant :

« Gramont (noble homme Jean, Seigneur de Gramont), mari de noble Damoifelle Marie de Montaut, Dame de Muffidan & *de Blaye*, fait ferment de fidélité au Roi d'Angleterre (Henri IV), pour la ville & le château de Blaye, dont il promet de laiffer le gouvernement à Meffire Bernard de Lefparre, Seigneur de la Barte, promet auffi qu'il fervira le dit Roi de tout fon pouvoir envers & contre tous, & que dans le cas de guerre du dit Roi avec le Roi de Navarre (Charles III, dit le Noble), il fervira l'un & l'autre avec les fiefs qu'il tient d'eux.

« En préfence de Maître Bertrand d'Afte, Docteur ès loix, Lieutenant de noble & puiffant Seigneur Meffire Gailhard de Durfort, Seigneur de Duras & de Blanquefort, Sénéchal d'Aquitaine, Meffire Bertrand, Seigneur de Montferrant, Meffire Bertrand fon fils, Chevalier, & autres, le 14 feptembre 1409. »

La même année 1409, le Roi Henri IV d'Angleterre confirmoit au Seigneur de Gramont, la poffeffion des biens & des terres dépendantes de Blaye, reprifes ou à reprendre fur les rebelles, & qui avoient fait partie des Domaines de fon beau-père. (Voir le texte latin du décret. *Annexe* N° 6.)

Par la fuite, Henri V, fils & fucceffeur de Henri IV, qui s'appliquoit à rechercher les grands Seigneurs de la Guyenne pour les détourner du parti de fes ennemis, donna à Jean de Gramont divers témoignages d'affection & de libéralité, dont on trouve la trace dans les actes originaux confervés aux Archives de la famille, ainfi que dans les Rôles gafcons de Londres & les Regiftres des finances de Bordeaux de l'an 1416 & 1422. (Voir les textes : *Pièces & Documens. Annexes* N°s 7 & 8.)

Bien qu'il fût vaffal d'Angleterre pour fes fiefs de Guyenne, Jean de Gramont, qui réfidoit en fa Souveraineté de Bidache, appartenoit plutôt à la Cour de Navarre, dont il relevoit pour fes fiefs patrimoniaux, & le Roi Charles III, dont il étoit Grand Chambellan, le tenoit en grande eftime & grande amitié. A cette époque, le Comte d'Armagnac ayant envahi les domaines de Jean, Comte de Foix, beau-père de Charles III, celui-ci, furpris à l'improvifte, fut obligé de fe réfugier en Navarre, & le Roi Charles leva une armée pour le fecourir. Il conduifit lui-même fes troupes jufqu'à

Roncevaux, puis il en confia le commandement à Jean de Gramont & au Seigneur de Luza. Jean refoula le Comte d'Armagnac dans la Gafcogne, & chaffa fes partifans du Comté de Foix. Ceci fe paffoit en 1415, & le fuccès de cette campagne augmenta l'affection du Roi de Navarre pour le Seigneur de Gramont, à ce point que, plus tard, il le choifit pour être le tuteur de fon petit-fils, Don Carlos Prince de Viane, né en 1421, du mariage de fa fille Blanche de Navarre avec Don Juan d'Aragon.

Jean de Gramont tuteur du Prince de Viane (1421).

Jeanne de Navarre, fille aînée de Charles III & héritière de la couronne, mariée au comte de Foix, étant morte fans enfans, Blanche, fa fœur, femme de Don Juan d'Aragon, avoit fuccédé à fes droits, & fon fils, Don Carlos, étoit ainfi devenu héritier préfomptif. Son grand-père l'avoit auffitôt après fa naiffance fait tranfporter à Olite, où fe tenoient les États de Navarre, afin de le leur préfenter, fuivant la coutume du Royaume, & d'y faire proclamer fes droits.

Jean de Gramont, en qualité de tuteur du Prince, prêta, devant les États, le ferment de fucceffeur préfomptif; de même qu'il reçut, pour lui, le ferment des États au mois d'août 1421.

De 1422 à 1425, il prit une part active aux guerres que le Roi de Navarre & Don Juan d'Aragon, fon gendre, foutinrent contre le Roi de Caftille, & leur envoya un notable fecours & renfort de gens de guerre qu'il avoit affemblés à fes frais dans le pays des Bafques & dans la Gafcogne, fous la conduite de *Gratian de Gramont*, Seigneur d'*Auns* & d'*Olhaïby*, fon coufin germain, lequel étoit fils de *Verdot* de Gramont, fon oncle, dont nous parlerons ci-après. Auffi lorfque, par la mort de Charles III, furvenue le 8 feptembre 1425, Don Juan d'Aragon devint Roi de Navarre, du chef de fa femme Blanche, fous le nom de Juan II, les nouveaux Souverains choifirent Jean de Gramont pour aller, comme leur Ambaffadeur, notifier leur avénement à Rome, & rendre au Saint-Siége l'obédience, ainfi que leurs prédéceffeurs les Rois de Navarre avoient coutume de faire.

Il eft nommé Ambaffadeur à Rome pour notifier l'avénement de Jean II & Blanche de Navarre (1425).

Un des derniers actes de la vie de Charles III avoit été la création du Comté de Lerin, en faveur de Louis de Beaumont, qui avoit époufé une de fes filles nommée Juana, & comme ces terres de Lerin étoient très voifines de Bidache & des autres domaines de la Maifon de Gramont qui y prétendoit des droits, les Seigneurs de Gramont en reffentirent du mécontentement & de la jaloufie, d'autant plus que cette fille de Charles III n'étoit pas légitime, &

que le Seigneur de Beaumont avoit déjà en maintes occaſions marqué ſon inimitié à leur Maiſon.

Il exiſtoit depuis longtemps entre ces deux familles une grande rivalité, & comme diſent les auteurs du temps, elles s'envioient leurs grands établiſſemens. Ces querelles prirent dans la ſuite de telles proportions que, pendant un demi-ſiècle, elles enſanglantèrent la Navarre, qui ſe partagea en deux factions dites de Gramont & de Beaumont. C'eſt pourquoi nous avons ſignalé ce dernier acte de Charles III, qui contribua puiſſamment à faire éclater la diſcorde, dont nous retrouverons par la ſuite les triſtes conſéquences.

Origine des Seigneurs de Beaumont.

L'origine des Beaumont remontoit à Louis, Seigneur de Lucé en Normandie, troiſième fils de Philippe d'Évreux & de Jeanne de France, qui régnèrent en Navarre l'an 1328. Louis de Lucé ayant épouſé l'héritière du Comté de Beaumont-le-Roger en Normandie, porta depuis le nom de Beaumont, conjointement avec celui de Lucé, que l'on diſoit auſſi Luxe & Luz ſuivant la coutume du temps qui varioit les écritures. De ce mariage naquit Charles de Beaumont, Seigneur de Luz, qui ſuivit la fortune de ſon oncle le Roi Charles II dit le Mauvais, & s'établit en Navarre où il épouſa la fille du Vicomte de Mauléon. Il fut fait Alférez Major, c'eſt-à-dire porteur de la bannière royale, office appartenant au Grand Sénéchal du Royaume, dont il prit les armes & le titre pour le tranſmettre à ceux de ſa Maiſon. Or les Gramont qui juſqu'alors avoient tenu le premier rang en Navarre, dont ils étoient Maréchaux héréditaires, ne virent pas ſans inquiétude s'élever auprès d'eux cette nouvelle & puiſſante Maiſon venue de l'étranger, & de là naquirent des querelles fréquentes qui ne tardèrent pas à dégénérer en un état d'hoſtilité permanente.

La nobleſſe de Navarre ſe partagea entre les rivaux, de ſorte qu'à la mort de Charles III on diſtinguoit en Navarre deux partis ennemis & ſans ceſſe aux priſes, qui ſe nommoient de Gramont & de Luz, ou Gramontois & Luſetains. « Omnes igitur fere Navarræ nobiles diviſi ſunt in partes duas quarum alii Luſam alii Agramontem oppidum poſſident... ab Agramonte itaque Agramontani & à Luſa Luſetani dicuntur. » *(Hiſtoriæ hiſpaniæ Scriptores.* L. M. Siculus.)

Charles de Beaumont eut un fils bâtard qui fut Louis de Beaumont, lequel épouſa Juana, fille bâtarde de Charles III, & reçut en dot le Comté de Lerin.

Jean de Gramont à ſon retour de Rome vécut tantôt à Bidache, tantôt à la Cour de Navarre, où le retenoit l'amitié du Roi & de la Reine. En 1429 il renouvela à Don Juan & à Blanche les hommages de ſes prédéceſſeurs, pour ſon Château de Gramont & ſes fiefs navarrois, & ceux-ci lui confirmèrent les deux cent vingt cinq livres de rente de Sanchetes, qu'il avoit ſur le péage de Burguete. (*Annales de Navarra*, t. IV, p. 432. Caxon de homenages.) Cet acte eſt aux Archives de la Maiſon.

Il mourut en 1430, laiſſant deux enfans :

Enfans de Jean I & de Marie de Montaut.

1° *François*, qui ſuit;

2° *Claire de Gramont,* mariée *à Roger d'Eſpagne,* Sénéchal de Touloufe.

Roger d'Eſpagne Ier du nom, iſſu d'une branche de la Maiſon des Comtes de Comminges, étoit fils d'Arnaud d'Eſpagne IIIe du nom & de Gaillarde de Miremont, Dame d'Auraigne & de Beaufort. Il étoit Seigneur de Monteſpan, de Durfort, d'Auragne, de Ruis, de Pelleporc de Saint-Bauzille, d'Orſas, de Bénagues, de Ramefort, de Caſſagne-Belle, d'Aulon, de Pérouzet de Séglan, de Gariſcan, de la moitié de Valentine, de Villeneuve de Rivière, d'Auſſon, de la moitié de la ville de Montréal, de Cuguron, des Toureilles, de Belloc, de Caſavil, de l'Eſcuſſan, de Saint-Laurent, de Mazères de Saunac, de la troiſième partie de Cazères, de toute la vallée de Lauron contenant vingt villages, Sénéchal de Toulouſe, &c., &c.

On voit par ſon teſtament qu'il avoit été marié en premières noces avec Eſclarmonde de Miremont de Durfort.

Il eut de Claire de Gramont pluſieurs enfans, dont un, Arnaud-Raimond d'Eſpagne, fut Évêque d'Oloron de 1420 à 1438. « Arnaldus-Raimundi d'Eſpagne Rogero Domino Montiſpani Seneſcallo Toloſæ, ex Clarâ de Acromonte genitus memoratur in actis publicis Epiſcopus Olorenſis annis 1420, 1436 & 1438, in chartâ Sorduenſi. » (*Gallia chriſtiana*, t. I, p. 1275). En 1450 il paſſa à l'Évêché de Comminges où il ſiégea juſqu'en 1462. (Monlezun, *Hiſtoire de Gaſcogne* , t. V, p. 38.)

Les armes de la Maiſon d'Eſpagne-Monteſpan ſont : d'argent au lion de gueules, armé & lampaſſé d'azur, accompagné de ſept écuſſons de ſinople poſés en orle, & chargés chacun d'une faſce d'or.

Enfans des frères d'Arnaud-Raimon II.

Il nous faut retourner maintenant un ſiècle en arrière aux frères

d'Arnaud-Raimon II, oncles de Jean I de Gramont & parler de deux d'entre eux que nous avons déjà mentionnés au commencement de ce chapitre, ſavoir: Bernard dit Verdot ou Berdot, qui fut chef d'une ſeconde branche, & Vébiot ou Bébiot.

Vébiot de Gramont, ſeptième fils d'Arnaud-Raimon I.

Vébiot de Gramont, auquel ſon père, Arnaud-Raimon Ier, avoit laiſſé par teſtament un domaine aſſez important, eut un fils nommé *Floriſtan* qui s'acquit, par ſes ſervices, la faveur du Roi & de la Reine de Navarre (Juan II & Blanche). Il avoit épouſé *Éléonore Franget*, & les Annales de Navarre rapportent un acte de 1430, par lequel ces Souverains font à Meſſire Floriſtan de Gramont & Éléonore Franget, ſon épouſe, donation du village & château de Montagu avec ſes dépendances, rentes, cens & juridiction, excepté la pleine autorité, le reſſort & la haute juſtice (t. IV, p. 432). Il vivoit encore en 1497 & étoit Gouverneur de Navarre. « *Floriſtanus Acrimontanus gubernator fuit Navarræ anno* 1497. » (Oihenart. *Notitia utriusque Vaſconiæ*, p. 362.)

Verdot de Gramont, Seigneur d'Auns & d'Olhaïby, deuxième fils d'Arnaud-Raimon I.

Bernard dit Verdot ou Berdot de Gramont, ce qui, ſuivant la coutume du temps & l'idiome du pays, eſt une abréviation de Bernardot, étoit le ſecond fils d'Arnaud-Raimon Ier, &, comme nous l'avons dit, il reçut en partage un héritage conſidérable qu'il accrut encore en épouſant *Garcie Dame d'Auns & d'Olhaïby*, qui poſſédoit de grands & riches domaines. La plupart des noms de ce temps s'écrivant avec des orthographes variables, il eſt néceſſaire de les mentionner toutes pour éviter autant que poſſible la confuſion qui en réſulte; c'eſt pourquoi nous dirons que ces domaines d'Auns & d'Olhaïby ſe déſignoient auſſi comme Aox & Olaviès. On le voit dans un acte du 22 ſeptembre 1415, par lequel *Noble Dame Garcie*, veuve de Verdot de Gramont, Seigneur d'Aox & d'Olaviès, Monſeigneur *Garcie de Gramont*, ſon fils, Seigneur des mêmes lieux, & Guilhem-Arnaud de Leu, comme fondé de Noble Monſeigneur Jean, Seigneur de Gramont, de Mucidan & de Blaye, règlent la dot de *Marie de Gramont*, fille de Dame Garcie & de feu Verdot, ſœur de *Garcie* (dit Gratien) & couſine germaine de Jean, pour ſon mariage avec Noble Baron Meſſire Ramond-Arnaud, Seigneur de *Coaraſe* & *d'Aſpet*. L'acte fait au château de Coaraſe, en préſence des parties & d'Archambaud de Foix, Seigneur de Navailles, eſt au cabinet de D. Villevieille. (*Pièces & Documens. Annexe* N° 9.)

Un autre acte du 27 août 1407, qui eſt aux Archives de la Maiſon,

défigne les mêmes fiefs fous les noms d'Aus & Olhabi. C'eft une quittance de dîme donnée par l'Évêque d'Oloron à Bernard de Gramont, dit Verdot.

Verdot de Gramont mourut en 1414, laiffant deux enfans, qui font nommés dans l'acte que nous venons de citer, favoir :

1° *Gratien* de Gramont, qui s'appeloit auffi Garcie, du nom de fa mère.

2° *Marie,* mariée au *Baron de Coarafe*, Seigneur d'*Afpet.*

Gratien de Gramont (1400.)

Gratien ou Gratian de Gramont fuccéda à fes père & mère ès terres d'Auns & d'Olhaïby; il commença, dès fa jeuneffe, par fervir dans les compagnies de guerre, que fon coufin Jean de Gramont avoit fournies & mifes à la folde du Roi d'Angleterre. C'étoit en 1412, alors que plufieurs prétendans fe difputoient la couronne d'Aragon, laiffée vacante par la mort de Martin. Le comte d'Urgel, l'un d'entre eux, ayant fait abandon de fes droits au Royaume de Sicile en faveur du Duc de Clarence (Thomas, 2e fils de Henri IV, Roi d'Angleterre), celui-ci s'engagea à lui envoyer des fecours pour foutenir fes prétentions en Aragon. Il fut, en conféquence, convenu que Gratien de Gramont, Capitaine des gens de guerre qui étoient à Bordeaux à la folde du Roi d'Angleterre, entreroit en Aragon avec fes compagnies pour y faire la guerre ; des conventions analogues furent faites avec d'autres Capitaines, &, entre autres, Bafile de Gênes & Anglot. Mais ces troupes raffemblées à la hâte par Don Antonio de Luna dans tous les pays de la Gafcogne, étoient tellement divifées entre elles par des méfintelligences réciproques, qu'on dut leur affigner des routes différentes pour entrer en Aragon, & elles furent d'un médiocre fecours au Comte d'Urgel, qui, vaincu & pris par fon compétiteur, perdit en outre fon Comté d'Urgel, qui fut confifqué & réuni à la couronné d'Aragon par Ferdinand. (*Pièces & Documens. Annexe* N° 10.)

Gratien, revenu en Navarre, ne tarda pas à reprendre les armes, & il s'acquit un grand renom dans les guerres que la Navarre & l'Aragon foutinrent contre le Roi de Caftille, de 1415 à 1425. En confidération de fes fervices, il fut nommé, par le Roi de Navarre Charles III, Maître d'Hôtel Major de fon petit-fils Don Carlos, Prince de Viane, dont Jean de Gramont étoit tuteur, &, à cette occafion, il reçut en donation les moulins de Saint-Jean & la ville de la Baftide Clairence. (V. *Tréfor des Chartes* aux Archives de Pau.)

En ce temps, les Gramont jouiffoient en Navarre de la plus grande

influence, & les Souverains de ce pays leur donnoient des marques fréquentes de leur amitié & de leur confiance.

Gratien épouſe Marguerite de Navarre (1429.)

Une des plus grandes fut le mariage de Gratien avec Marguerite de Navarre, ſœur puînée de la Reine Blanche, qui eut lieu en 1429, quatre ans après la mort de Charles III. A cette occaſion, Gratien reçut des Domaines très conſidérables qui provenoient des terres de Geoffroy de Navarre, Comte de Cortez, frère naturel de la Reine, & qui avoient fait retour à la couronne par confiſcation, à cauſe de la trahiſon du dit Geoffroy qui avoit embraſſé le parti de la Caſtille. Une autre part de ces domaines avoit été donnée à Pierre de Péralta, parent de Geoffroy. (*Annales de Navarre*, t. IV, p. 432. *Pièces & Documens. Annexe* N° 11.)

Le mariage de Gratien & cette grande donation qui en faiſoient un des plus puiſſans Seigneurs de Navarre, n'étoient pas, de la part de Juan II & de Blanche, de ſimples actes de faveur ou de libéralité, mais ils ſe rattachoient à la politique de la couronne de Navarre, qui vouloit dominer l'une par l'autre les factions du pays, ne pouvant les dompter enſemble. C'étoit la contre-partie du mariage de Louis de Beaumont avec Juana de Navarre, & de la création du Comté de Lerin par Charles III; d'autant plus que le Comte de Lerin commençoit à ſe déclarer l'adverſaire de Blanche & de Don Juan, cherchant à ſoulever le pays contre leur autorité.

Peu de temps après, en 1430, Jean de Gramont mourut, ainſi que nous l'avons vu plus haut, & comme ſon fils François étoit mineur, Gratien fut chargé de ſa tutelle & du Gouvernement de la Souveraineté de Bidache juſqu'à ſa majorité, qui vint en 1435. Conſeiller & ami de ſon couſin, Gratien le dirigea pendant toute ſa vie, & tint le premier rôle dans la plupart des événemens qui agitèrent alors la Navarre. Il ſurvécut à François, & comme celui-ci ne laiſſa pas d'enfans mâles, Gratien devint, à ſa mort, chef de la Maiſon & Souverain de Bidache. Nous le retrouverons plus loin en cette qualité, l'an 1454, après avoir expoſé l'hiſtoire des vingt-quatre années qui nous en ſéparent.

XVII.

François I (1430 - 1460).

FRANÇOIS Ier du nom, Seigneur de Gramont, Prince Souverain de Bidache, Ricombre & Maréchal de Navarre, Comte de Blaye, Seigneur de Muſſidan, de Blaignac, &c., &c., ſuccéda à ſon père Jean Ier, l'an 1430.

Comme il étoit encore mineur, ſa mère, Marie de Montaut, fut nommée

tutrice & adminiftratrice (on lit dans les vieux textes adminiftrareffe) de fes biens, & Gratien de Gramont, Seigneur d'Auns, d'Olhaïby & de Videren, fon tuteur, chargé du Gouvernement de Bidache & de toutes fes terres, jufqu'à ce qu'il fût en âge de gouverner lui-même.

Lorfqu'il fe vit en état de porter les armes, à l'exemple de fon père, il affifta le Roi Don Juan dans les guerres qu'il eut contre la Caftille, & dans toutes les difficultés qui lui furent fufcitées en deçà des monts. Il prit auffi une bonne part aux guerres qu'il y eut en Guyenne, & fuivit, pendant plufieurs années, le parti du Roi d'Angleterre jufque vers l'an 1441.

« Le 12 avril 1430, le Sénéchal de Guïenne accorde à François, Seigneur de Gramont & de Muffidan, le Gouvernement des paroiffes de Bardos, Vert, Aurencoen, Senperet & Aleren, avec une rente de 1200 livres fterling à prendre fur icelles, tout ainfi que le Roi d'Angleterre les avoit ci-devant données à vie à feu Jean, Seigneur de Gramont, père du dit François. » (*Bureau des finances de Bordeaux*. Regiftre E, fol. 136.)

Il étoit un des plus puiffans Seigneurs de la Province, dans laquelle il poffédoit une quantité confidérable de beaux fiefs, qui font fpécifiés dans l'hommage qu'il rendit, en 1439, à Jean, Comte de Huntington, Lieutenant Général du Roi d'Angleterre en Guyenne. Ces terres étoient : Le Comté, la ville & la fortereffe de Blaye avec toutes fes appartenances, Muffidan & Aubeterre en Périgord, Repaire-Brune, Saint-Chartier, Saint-Privas, Saint-Lados en Bazadois, Saint-Béat & Saint-Louis au diocèse de Périgueux, le Petit Montignac, Gallot, & plufieurs autres lieux qui font déclarés en termes généraux dans cet hommage avec la Seigneurie de Blaignac en Bazadois. (V. *Bureau des finances de Bordeaux*. Regiftre E, fol. 136.)

L'an 1441, le Roi Henri VI d'Angleterre confirma tous ces fiefs par un acte du 20 octobre qui eft aux Rolles Gafcons : « Rotulus vafconiæ de anno 1441. 20 Henrici VI. Membranæ 22, 21 & 20. N° 5. de confirmatione pro Francifco Domino de Gramont de caftris & locis ibi mentionatis. Tefte Rege ut fupra 20 die octobris. » (*Catalogue des Rolles Gafcons*, part. I, p. 223.)

L'année fuivante, 1442, le Roi de France Charles VII ayant porté la guerre en Gafcogne & en Languedoc pour en déloger les Anglois, François de Gramont & les fiens fe rangèrent du parti de la France, qu'ils ne quittèrent plus déformais. Nous reviendrons plus tard fur ce fujet.

François prend parti pour Charles VII, contre l'Angleterre, dans les guerres de Guyenne.

François, devenu majeur en 1435, époufa Isabeau de Montferrand.

Le contrat de mariage, rédigé en béarnois & daté du 4 juin 1435, eſt aux Archives de la Maiſon.

A partir de ce temps, il prit lui-même le Gouvernement de Bidache & de ſes autres Domaines, & accorda la mainlevée de pluſieurs ſéqueſtres antérieurs à ſa majorité. (*Pièces & Documens. Annexe* N° 12.)

Gratien épouſe en ſecondes noces Angleſſe de Navarre.

De ſon côté, Gratien de Gramont ayant perdu ſa première femme, Marguerite de Navarre, avoit épouſé en ſecondes noces une autre Princeſſe du Sang Royal, ANGLESSE DE NAVARRE, qui étoit fille de Don Leonel de Navarre, fils de Charles II, &, par conſéquent, couſine germaine de ſa première femme Marguerite, ce qui eſt expliqué tout au long dans les diſpenſes de l'Égliſe qui lui furent accordées pour la célébration du mariage, leſquelles ſont aux Archives de la Maiſon.

Par cette union, Gratien de Gramont ſe lia d'étroite parenté avec le Maréchal Don Pedro de Navarre & tous ceux de ſa famille, de même qu'il étoit lié d'amitié avec les Seigneurs de Péralta, tous partiſans & ſerviteurs des Souverains de Navarre, & diviſés de ſentiment avec les Comtes de Lerin, Seigneurs de Beaumont, & de Lucé, qui avoient vu leur puiſſance & leur faveur diminuer à la mort de Charles III.

En ce temps, le Roi Don Juan, profitant d'une trêve de cinq ans qui avoit mis fin à ſes guerres avec la Caſtille, étoit allé rejoindre ſon frère Alphonſe V, Roi d'Aragon, en Italie, occupé à la conquête du Royaume de Naples. Il avoit laiſſé le Gouvernement de la Navarre à la Reine Blanche, de même que ſon frère avoit laiſſé celui de l'Aragon à la Reine Marie. Le 5 août 1434, Juan II, Alphonſe V, & leur frère Don Henri, avoient été vaincus & faits priſonniers à la bataille navale de Gaëte par le Duc de Milan. Quelle que fût la ſageſſe des deux Reines, elles n'avoient pu maintenir dans l'obéiſſance les puiſſantes factions qui diviſoient alors leurs Royaumes, & leur autorité Royale étoit plus nominale que réelle. Les Seigneurs de Navarre s'étoient partagés en deux camps, dont l'un tenoit pour la Maiſon de Gramont & l'autre pour celle de Luce, qui étoit de Beaumont & de Lerin, ayant à ſa tête Louis de Beaumont, comte de Lerin. Les deux familles ne tardèrent pas à en venir aux mains & firent de grandes levées d'hommes dans leurs terres, dans le pays des Basques & la Navarre haute & baſſe, de telle ſorte que tout le pays fut en proie à la guerre civile. Ce fut le commencement des querelles ſanglantes qui déſolèrent la Navarre pendant un demi-ſiè-

cle, & finalement amenèrent la diffolution & le partage de ce Royaume.

Telle étoit la fituation lorfque le Roi Jean II, mis en liberté par le Duc de Milan, revint en Navarre, & fon premier foin fut de s'appliquer à rétablir la paix. A cet effet, il rendit un décret, conjointement avec la Reine Blanche, pour arrêter les enrôlements & défarmer les factions. Cet acte, daté du 9 avril 1438, eft rapporté dans les Annales de Navarre, &, pour l'intelligence de ce récit, nous reproduirons le paffage qui le concerne.

Décret de Jean II & de Blanche de Navarre pour rétablir la paix entre les Gramont & les Beaumont.

« La divifion s'échauffant entre les deux partis, le feu devint fi ardent que le Roi, après fon retour de Naples en 1438, & la Reine Blanche, fa femme, furent obligés, pour l'éteindre, de rendre un décret que nous rapporterons ici à caufe du grand jour qu'il jette sur ce point obfcur de notre hiftoire. »

« Don Juan, par la grâce de Dieu, Roi de Navarre, Infant d'Aragon & de Sicile, Duc de Nemours, de Candie, de Montblanc, Comte de Ribagorza & Seigneur de la ville de Balaguer, & Dame Blanche, par la même grâce, Reine & héritière-propriétaire du dit Royaume, Ducheffe des dits Duchés, Comteffe des dits Comtés & Dame de la dite ville de Balaguer, à tous ceux qui les préfentes lettres verront & entendront, falut. Nous faifons favoir qu'il eft parvenu à notre connoiffance que les Seigneurs de Gramont & de Lufe, non obftant la paix par nous faite entre eux, leurs partifans & leurs familles, lèvent & enrôlent des hommes de cavalerie & d'infanterie, pour s'en fervir & s'en aider à titre de partifans, ce qui tourne à notre grand préjudice; nous, voulant remédier à cet abus comme il convient, défendons par la teneur des préfentes ou par une copie faite en due forme à tous & qui que ce foit de notre Royaume, de quelque état, dignité & élévation qu'il foit, d'être affez hardi & affez ofé pour aller fe joindre aux dits Seigneurs de Luxe & de Gramont, ni de fortir de notre Royaume pour raifons des dites factions, par foi ni par d'autres, ni de leur envoyer aucunes perfonnes; & fi quelques-uns y font allés, nous leur enjoignons de revenir, fous peine d'être regardés, qui que ce foit qui en agiffe autrement, comme coupables de trahifon; & pour que perfonne ne puiffe prétexter caufe d'ignorance de notre défenfe, nous ordonnons qu'elle foit annoncée & publiée dans les villes & bourgs de notre Royaume aux lieux accoutumés. Donné en notre ville d'Olite, fous notre fceau de chancellerie, le neuvième jour d'avril, l'an de notre Seigneur mil quatre cent trente-huitième, BLANCHE. Par le Roi & la Reine, en leur Confeil. *Simon de Leoz.* »

« Ce décret ſe trouve à la Chambre des Comptes à Pampelune, & à la fin eſt le certificat qu'il a été publié à Olite & autres lieux du royaume. » (*Annales de Navarra*, t. IV, p. 493. *Pièces & Documens. Annexe* N° 13.)

Les efforts du Roi & de la Reine obtinrent un ſuccès paſſager, & le calme ſe rétablit, du moins à la ſurface. Sur ces entrefaites, la Reine Blanche mourut en 1441, &, par ſon teſtament, elle inſtitua ſon fils, Don Carlos, Prince de Viane, héritier du Royaume de Navarre, l'engageant à ne gouverner que ſous le bon plaiſir de ſon père, qui conſervoit le titre de Roi que lui avoit accordé Charles III. Don Carlos ſe ſoumit, & la concorde régna pendant quelques années dans la famille royale. Quant aux querelles inteſtines des Gramont & des Beaumont, elles demeurèrent aſſoupies pour quelque temps, ces Seigneurs ayant trouvé le moyen de ſatisfaire leur rivalité en prenant une part active dans des camps différens à la guerre qui s'allumoit entre la France & l'Angleterre.

Charles VII, tournant tous ſes efforts contre les Anglois, avoit porté la guerre en Gaſcogne & en Languedoc. L'an 1441 il engagea Gaſton IV de Béarn & Mathieu de Foix ſon oncle, Comte de Comminges, à le ſeconder, ce qu'ils firent avec empreſſement, & comme la plupart des Seigneurs d'Aquitaine étoient demeurés ſous la bannière Angloiſe, le Roi de France attachoit un grand prix à gagner de ſon côté le Seigneur de Gramont, qui tenoit des places de grande importance en Guyenne & près de Bordeaux. A cet effet il employa le Comte de Foix, dont la famille étoit alliée à la ſienne, & les Seigneurs de Navailles & de Viéla, pour traiter avec François de Gramont à des conditions qui ſeroient convenues entre eux.

François cède le château & la ville de Blaye, à Charles VII (1442).

Au commencement de 1442, un traité fut conclu par lequel le Roi Charles VII convint avec François de Gramont, moyennant qu'il lui promettoit de ſe mettre de ſon parti, de lui rendre après la guerre & de lui remettre entre les mains ſon château & ſa ville de *Blaye*, les Seigneuries de *Haſtingues* & de *Guiche*, avec juſtice haute, moyenne & baſſe, les terres de Meſſire Henri Bouet en Bordelois, les terres de... (le nom eſt effacé dans l'acte original) & la terre de Ceſſat. De plus, il accorda Trêmes & la Sénéchauſſée de Carcaſſonne, juſqu'à ce qu'il eût été fait au dit Seigneur aſſiette de ſix cents livres de rente, & lui confirma les rentes & revenus que ſes prédéceſſeurs poſſédoient à la Réole, Saint-Macaire, Marmande & Langon, les naſſes ſur la rivière de Garonne & généralement toutes les autres terres qui pouvoient lui

appartenir, tant de ſon chef qu'à cauſe de ſes autres parens, auxquels il devoit ſuccéder. Il fut arrêté de plus qu'en récompenſe de Blaye, place très importante alors par la force de ſes défenſes & ſa poſition, le Roi donneroit dans un an une ville & château, avec juſtice haute, moyenne & baſſe, valant autant que Blaye, & en outre le Roi s'engageoit à payer au dit Seigneur mille livres de rente, à prendre ſur le Domaine de Languedoc, juſqu'à ce que le traité fait entre eux eût reçu ſon entière exécution. (*Tréſor des Chartes*, Regiſtre B., Pièces 185 & 288.)

François de Gramont accomplit fidèlement ſes promeſſes & oncques depuis ni lui ni ſes deſcendans ne quittèrent le parti de la France, bien que le Roi d'Angleterre en haine de cette réduction au ſervice de la France, fît ſaiſir la place de Blaignac & autres terres qu'il poſſédoit en Guyenne, ainſi que le château de Lombrières & les droits qu'il prenoit ſur la coutume de Bordeaux.

Quant au Roi Charles VII, il nomma François de Gramont ſon Conſeiller d'État & Chambellan; mais ſous divers prétextes il n'exécuta pas les clauſes du traité, & malgré des promeſſes réitérées il laiſſa ſans compenſations la plupart des ſacrifices que celui-ci avoit fait pour le ſervice de ſa cauſe. Ce manque de foi de la part du Souverain fut l'objet de maintes réclamations qui furent renouvelées en pluſieurs occaſions, & juſqu'à nos jours, ſous les règnes ſuivans, par les ſucceſſeurs de François, mais ſans ſuccès, comme nous le verrons par la ſuite.

Cette même année 1442, François de Gramont prit une part active à la bataille livrée devant Tartas, & dans laquelle les Anglois furent vaincus par l'armée de France & de Béarn. Une trêve de pluſieurs années ſuivit cette campagne.

Bataille de Tartas (1442).

Trois ans après la mort de la Reine Blanche de Navarre, en 1444, Juan II épouſa en ſecondes noces l'Amirante de Caſtille, Juana Henriquez, femme ambitieuſe & violente, qui vint en Navarre & prit en ſes mains le gouvernement du Royaume, au détriment de Don Carlos qu'elle pourſuivoit de ſa haine & de ſa jalouſie. Juan II ſoit par faibleſſe, ſoit pour d'autres cauſes, eut le tort d'autoriſer cet empiètement ſur les droits de ſon fils, & d'un autre côté le prince de Viane pouſſé & excité par les factions qui s'étoient groupées autour de lui, eut le tort non moins grand d'outrager ſon père & de lui diſputer en ſon entier l'exercice de l'autorité ſouveraine. De là naquit une guerre civile qui fut fatale à la Navarre.

Commencement de la guerre civile dans la Navarre, qui se partage en deux camps dits de Gramont & de Beaumont (1444).

Le Prince de Viane étoit très lié avec ceux de la faction de Beaumont, & pendant toutes les guerres qui suivirent ce furent Louis de Beaumont, Comte de Lérin, & Jean de Beaumont qui commandèrent ses armées, en sorte que le parti de ce Prince se nommoit les *Beaumontois Biasmonteses* ou les *Beaumont*.

Par contre, les Seigneurs de Gramont soutinrent les droits du Roi Jean II auquel les rattachoient les liens de la reconnoissance & ceux du sang, & comme Gratien de Gramont étoit, par son mariage, allié de Pierre de Navarre, Marquis de Cortez, de Philippe de Navarre & de Pierre de Peralta, tous ces Seigneurs étoient autant de chefs dans le parti des *Gramontois*, *Agramonteses*, que l'on nommoit les *Gramont*.

Marquis de Cortez.

De là naquit une confusion de quelques auteurs qui ont écrit que les *Gramont* étoient *Marquis de Cortez*, s'appelant de Navarre & en portant les armes. La vérité est que le nom de Marquis de Cortez étoit porté par Pierre de Navarre, dont le frère, Geoffroy de Navarre, Comte de Cortez, avoit été dépossédé de ses fiefs pour cause de trahison, lesquels fiefs avoient été donnés en partie à Gratien de Gramont, son beau-frère, & à Pierre de Peralta. Suivant un usage du temps, Gratien de Gramont réunissoit l'écu de Navarre à celui de Gramont, du fait de ses deux femmes, qui étoient toutes deux de Navarre; de sorte que la bannière des Gramont portoit les armes de Navarre avec celles de Gramont, & pour devise les mots : « *Dios nos ayude.* » Mais les armes des Gramont n'étoient pas celles de Navarre, ni unies à celles de Navarre, &, d'après ce qu'on voit de l'écu de *Roger de Gramont*, fils de Gratien, il ne portoit que le lion d'azur rampant sur un champ d'or, qui est de Gramont, avec la devise : « *Soy lo que soy*, » bien que par sa mère, qui étoit de Navarre, il eût pu écarteler des dites armes.

Ces troubles de la Navarre se compliquoient encore par la guerre que Charles VII, Roi de France, avoit recommencée contre les Anglois, en Guyenne, Gascogne & Languedoc, à l'expiration de la trêve conclue à Tartas en 1442. Les Beaumont tenoient pour l'Angleterre, & les Gramont avec les Béarnois & ceux de Comminges, tenoient pour la France.

Siége & capitulation de Bayonne (1448).

L'an 1448, Charles de Beaumont, qui avoit reçu de Don Carlos le titre de Connétable, défendoit Bayonne pour le compte des Anglois. Jean de Beaumont l'y avoit remplacé en 1451, lorsque Gaston de Béarn vint mettre le siége devant la place & la prit après une vigoureuse résistance. Gratien &

François de Gramont avoient accompagné Gaſton en cette expédition & avoient joint leurs troupes aux ſiennes. Bernard de Béarn, qui avoit épouſé Iſabeau de Gramont, fille aînée de François, périt à ce ſiége d'un coup d'arquebuſade; nous parlerons de lui ci-après.

Auſſitôt après la capitulation de Bayonne, les factions de Navarre reprirent les hoſtilités avec une vigueur nouvelle. Les Beaumont s'emparèrent de Pampelune, d'Olite, de Saint-Jean-Pied-de-Port, d'Ayvar & de quelques autres villes, puis vinrent mettre le siége devant Eſtella, où ſe trouvoit alors la Reine.

Les Gramont, de leur côté, ſe diſpoſoient à reprendre l'offenſive. Les deux armées ſe rencontrèrent près de Viana, alors occupée par les Gramont, & Carlos, battu & fait priſonnier, fut conduit à Tafala. L'intervention des Seigneurs Aragonois amena une réconciliation entre le père & le fils, qui dura juſqu'en 1455; mais alors Don Carlos, ayant rompu ſa foi & outragé d'une manière ſanglante un envoyé du Roi, ſon père, la guerre recommença avec acharnement. Juan II, offenſé & irrité contre ſon fils, le déshérita ainſi que ſa ſœur, Blanche de Caſtille, &, les déclarant déchus de leurs droits, tranſmit leur héritage à ſa ſeconde fille Éléonore, femme de Gaſton de Béarn. Bataille de Viana (1449).

A vrai dire, le Roi Juan II n'avoit pas le droit de diſpoſer ainſi d'un héritage qui ne dépendoit pas de lui; mais cette déchéance de Don Carlos fournit au Comte de Béarn un prétexte dont il ſut tirer parti. S'armant auſſitôt pour la défenſe de ſon beau-père, il marche ſur Eſtella & y atteint l'armée de Don Carlos. La bataille ſut livrée ſous les murs de la place, & Don Carlos, complètement battu, dut prendre la fuite (1455). Bataille d'Eſtella (1455).

A partir de ce moment, ſoit laſſitude, ſoit épuiſement, l'ardeur des factions ſe modère un peu. Jean de Beaumont, Comte de Lérin, gouvernoit les quelques villes reſtées au pouvoir du Prince de Viane, qui s'étoit réfugié en Italie près de ſon oncle, Alphonſe d'Aragon; les Gramont tenoient les places du Roi & de la Reine, & Gaſton étoit allé à la Cour de France, laiſſant le commandement des troupes béarnoiſes à Sanche-Garcie d'Aure, Vicomte d'Aſter, dont nous avons déjà parlé au chapitre V, lequel étoit Sénéchal de Bigorre, & périt en cette guerre au ſiége de Garris. Le Roi d'Aragon voulant mettre un terme aux diſcordes qui déſoloient ces Provinces, envoya des Ambaſſadeurs à ſon frère Juan, ainſi qu'aux Gramont & aux Beaumont, en

l'an 1457, d'après Faget de Baure), & les fit engager à rendre la paix à la Navarre & à remettre leurs querelles à ſon jugement. Après pluſieurs tentatives infructueuſes, le Roi de Caſtille ayant joint ſes efforts à ceux du Roi d'Aragon, il fut convenu qu'Alphonſe V jugeroit plus tard les différends d'une manière définitive, & qu'en attendant les partis obſerveroient une trêve ſcrupuleuſe (1458).

Mort d'Alphonſe V. — Juan II Roi d'Aragon. — Suſpenſion de la guerre civile (1458).

Alphonſe V, dit le ſage & le magnanime, mourut à Naples la même année, le 28 juin, & ſon frère Juan II, appelé au trône d'Aragon, voulut à cette occaſion oublier ſes diſſentimens avec Don Carlos. Le 20 novembre 1459, la réconciliation ſe fit entre le père & le fils, & les factions ſuſpendirent leurs hoſtilités.

François de Gramont mourut au commencement de 1463, ayant dès ſon enfance pris une part active aux événemens de tout genre dont ces triſtes temps ont donné le ſpectacle. Son teſtament, qui eſt aux Archives de la Maiſon, eſt daté du 1er décembre 1462.

Enfans de François I.

De ſon mariage avec Iſabeau de Montferrand, il ne laiſſa pas d'enfans mâles, mais huit filles, qui ſont :

1° *Isabeau de Gramont*, qui hérita de pluſieurs de ſes Domaines. Elle fut mariée en premières noces à Meſſire *Bernard de Béarn*, Seigneur de *Gerderetz* & de *Haget-Aubin*, Sénéchal du Pays de Béarn, dont elle eut une fille nommée Léonore de Béarn, qui épouſa, comme nous le verrons plus tard, ſon couſin Roger de Gramont, fils de Gratien. Bernard de Béarn étoit veuf de *Catherine de Vialar*, dont il avoit eu un fils nommé *Jean de Béarn*, lequel épouſa *Marguerite de Gramont*, ſœur de ſa belle-mère. Après la mort de Bernard de Béarn, tué au ſiége de Bayonne, Iſabeau de Gramont épouſa en ſecondes noces Meſſire *Aymeric de Putz*, qui s'eſt écrit également *Puch* ou *Peuch*, (V. Bibliothèque du Roy.)

Il exiſte aux Archives de la Maiſon un acte d'échange relatif à certaines dépendances de Blaye, fait entre le Roi de France Louis XI, d'une part, & de l'autre, Bernard de Béarn, appelé Sire de Gramont, avec Iſabeau de Gramont, ſa femme, fille de François de Gramont. Cet acte, en original ſur parchemin, eſt daté du 10 juin 1463 & porte la ſignature de Louis XI.

2° *Tonine de Gramont*, mariée premièrement au Seigneur de *Poyanne*, ſecondement à *Arnaud d'Andouins*, fils de *Jean, Seigneur d'Andouins*, qui s'écrit auſſi *Andoïns* & *Andoaïn*. Le contrat de ce ſecond

mariage, qui eut lieu le 26 juin 1462, eſt aux Archives de la Maiſon.

3° *Claire de Gramont*, qui épouſa Meſſire *Raimond de Salignac*, Seigneur de *Maignac*, du *Chapdeuil*, *Bartillac* & autres places.

4° *Anne de Gramont*, qui épouſa Meſſire *Jean de Caupène*, Seigneur *d'Amond*, de *Saint-Cricq* & *Darricau*.

5° *Marie de Gramont*, mariée à Meſſire *Guillaume de Saint-Félix*, Seigneur de *Montpezat* en Languedoc, Diocèſe de Niſmes.

6° *Marguerite de Gramont*, mariée à *Jean de Béarn*, Seigneur de *Gardereſt* ou *Gerdereſt*, fils de ſon beau-frère *Bernard de Béarn*.

7° *Catherine de Gramont*, mariée à *George*, Seigneur de *Caſtelia*.

8° *Léonor de Gramont*, qui fut Religieuſe au couvent de Sainte-Claire à Bayonne.

François laiſſa auſſi une fille bâtarde, nommée Jeannette, qui fut mariée à François de Gramont, fils de Gratien.

Contrats & traités entre le Roi Charles VII & le Seigneur de Gramont, relatifs à la ceſſion de la ville & du château de Blaye

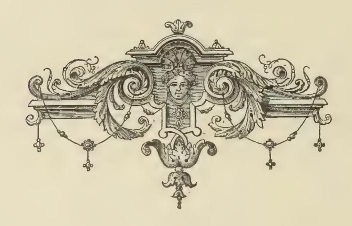
Avant de terminer ce qui regarde la vie de François de Gramont, nous mentionnerons encore quelques actes qui ſe firent entre le Roi Charles VII & lui à l'occaſion de la ceſſion de Blaye, & des ſacrifices qu'il avoit eu à ſubir en Guyenne pour avoir quitté le parti d'Angleterre & ſuivi celui de la France.

Ce fut d'abord un décret du Roi, du mois de mai 1453, par lequel celui-ci confirmant les précédentes conventions, mit à néant toute réclamation & tous griefs antérieurs pouvant provenir des actes d'hoſtilité faits par le dit Seigneur de Gramont, avant que celui-ci eût embraſſé ſa cauſe en 1442, au ſiége de Tartas. Ce décret eſt au Tréſor des Chartes, Regiſtre C, pièce 288. (*Pièces & Documens*, *Annexe* N° 14.)

Le 10 octobre 1459, François de Gramont ayant réclamé contre la non-exécution par le Roi Charles VII des conditions qui avoient été convenues & acceptées par le dit Seigneur Roy en 1442, pour l'échange par ceſſion de la ville & fortereſſe de Blaye, il fut fait une enquête par devant la Grande Sénéchauſſée de Guyenne, & ayant été prouvé qu'en effet le Roi n'avoit pas rempli ſes engagemens, une ſentence du Grand Sénéchal de Guyenne intervint, par laquelle François de Gramont fut maintenu dans la poſſeſſion de la ville & château de Blaye & de ſes dépendances. Cette ſentence eſt en original & en duplicata aux Archives de la Maiſon.

Le 9 août 1460, Charles VII voulant rentrer en poſſeſſion de Blaye qui lui étoit d'un grand prix pour la défenſe de ſon territoire, il conclut un nou-

veau traité avec François de Gramont, peu de temps avant la mort de ce dernier, par lequel le dit Seigneur Roy s'engage à donner en compenſation proviſoire au Seigneur de Gramont les Châtellenies & Seigneuries d'Aurignac & de Saint-Julien en Comminges, ainſi que la terre d'Oeyregane, dont pourtant il ne put jamais jouir, à cauſe des empêchemens que lui donna le bâtard d'Armagnac, pour le regard d'Aurignac & de Saint-Julien, au moyen du don de la Comté de Comminges que le Roi Louis XI lui en avoit fait. (Voyez *Pièces originales* & autres lettres patentes accordées par Charles VII, le 28 mars & le 5 août 1460, aux Archives de la famille.) En raiſon de quoi ces conventions furent l'objet d'un nouvel accord, qui eut lieu longtemps après, en 1485, entre le Roi Charles VIII & Roger de Gramont, ainſi que nous le verrons par la ſuite.





CHAPITRE X

Les Seigneurs de Gramont de 1460 *à* 1528. — *Gratien de Gramont*, 1460-1471. — *Il épouſe deux Princeſſes de Navarre. — Guerres entre la Navarre & l'Aragon. — Continuation des hoſtilités des Gramont & des Beaumont. — Roger de Gramont*, 1471-1516. — *Baronnies de Came & Haſtingues. — Guerre du Vicomte de Narbonne contre Catherine d'Albret. — Couronnement de Jean & de Catherine. — Traité de Tarbes. — Les hoſtilités entre les Gramont & les Beaumont, ſuſpendues à Tafalla, reprennent avec plus d'ardeur. — Ferdinand V d'Aragon s'empare de la Haute-Navarre, & les Gramont y perdent tous leurs domaines. — François II de Gramont tué à la bataille de Ravennes. — Charles de Gramont, Archevêque de Bordeaux, Primat d'Aquitaine. — Le Cardinal de Gramont, Gabriel Archevêque de Toulouſe. — Jean II de Gramont*, 1516-1528. — *Bataille de Noayn & de Saint-Jean-de-Luz. — Priſe & incendie de Bidache par l'armée de Charles-Quint*, 1523. — *Jean II meurt à Naples ſans poſtérité*, 1528.

XVIII.



RATIEN de Gramont ſuccéda comme chef de la Maiſon, en 1460, à François de Gramont ſon couſin, celui-ci n'ayant pas laiſſé de poſtérité mâle. Gratien de Gramont, Souverain de Bidache (1460-1471).

Une partie des biens de François avoit été dévolue par teſtament à ſes filles & ſurtout à l'aînée, Iſabeau, qui avoit épouſé Bernard de Béarn, mais la Souveraineté de Bidache revenoit de droit à Gratien, les femmes ne pouvant y régner qu'à

défaut de fucceffeurs mâles. Gratien étoit d'ailleurs, à la mort de François, un Seigneur très riche & très puiffant, tant par fon patrimoine que par les donations & avantages qu'il avoit reçus de divers Souverains dont il avoit foutenu la caufe, & auffi par les alliances Royales qu'il avoit contractées. A cette époque il étoit déjà affez avancé en âge, comme nous en pouvons juger par la part qu'il avoit prife dès l'an 1413 à tous les événemens de Guyenne, d'Aragon, de Navarre & de Béarn.

Sans revenir à ce fujet fur ce que nous avons déjà mentionné dans le chapitre précédent, nous rappellerons qu'ayant débuté dès l'an 1413 par le commandement des troupes de fon coufin en Aragon, il rendit par la fuite des fervices fi fignalés au Roi & à la Reine de Navarre, que ceux-ci lui firent époufer la Princeffe Marguerite de Navarre leur fœur & belle-fœur, & comme Marguerite étoit morte fort jeune & après peu d'années de mariage, il avoit époufé en fecondes noces la Princeffe Anglesse de Navarre, laquelle étoit coufine germaine de fa première femme, ainfi qu'il réfulte des difpenfes de l'Églife accordées à cet effet. Il avoit également reçu en ces diverfes circonftances, outre la charge de Maître d'Hôtel Major (Majordome) du Prince de Viane, la donation de la ville de la Baftide-Clairence, les moulins de Saint-Jean & le tiers de tous les immenfes Domaines de Geoffroy de Navarre, Comte & Marquis de Cortez, confifqués pour félonie en 1429.

Ayant perdu fa feconde femme Angleffe de Navarre vers l'an 1448, il avoit époufé en troifièmes noces Catherine, Dame de Castelpugeon en Béarn; & de ces trois mariages il avoit eu plufieurs enfans dont nous parlerons ci-après.

Les archives de la Maifon contiennent une charte de 1448 relative à la vente de la Seigneurie d'Efcoffe dans le Diocèfe de Dax, faite par François de Gramont à fon coufin Gratien, à la fuite d'un accord fait entre eux par Gafton de Foix. Cet acte mentionne les trois femmes de Gratien & fes enfans.

Au moment où Gratien de Gramont remplaça François comme chef de la Maifon, & prit avec la Souveraineté de Bidache le Maréchalat de Navarre vacant par la mort de fon coufin, le pays fe préparoit à un nouveau foulèvement. Don Carlos, Prince de Viane, étoit mort fubitement, & le parti de Beaumont accufoit la Reine, fa belle-mère, de l'avoir empoifonné. Il étoit foutenu par Blanche de Caftille, qui avoit envoyé en Navarre des forces confidérables; les Gramont s'étoient armés pour le Roi d'Aragon, & la guerre

avoit recommencé. En France, Louis XI avoit fuccédé à Charles VII, & ce Prince voulant fe concilier Gafton de Foix, lui avoit offert la main de fa fœur, Magdelaine de France, pour fon fils aîné. Nous remarquerons ici, pour éviter toute confufion, que Gafton eft à la fois défigné par les anciens auteurs comme Gafton IV de Foix ou Gafton XI de Béarn, fuivant que l'on tient compte des anciens Vicomtes de Béarn, ou que l'on ne commence qu'aux Comtes de Foix. Le fils aîné de Gafton XI fe nommoit Gafton, Vicomte de Caftelbon.

Gratien de Gramont conclut le mariage de Gafton de Foix avec Magdelaine de France (1462).

Le contrat fe fit à Saint-Jean-d'Angély le 10 février 1462, & Gratien de Gramont reçut, à cette effet, la procuration de Gafton de Béarn. Il étoit accompagné de Triftan, Évêque d'Aire, Arnaud-Guilhem, Seigneur de Jère, & Oger du Bofc ou du Bofquet, Chancelier de Foix; & le Maréchal d'Armagnac figna avec eux pour le Roi de France. Le mariage fut célébré à Bordeaux, le 7 mars de la même année. (V. Dom Vaiffete, *Hiftoire du Languedoc*, t. V, p. 24. *Pièces & Documens. Annexe* N° 15.)

L'an 1463, le Roi Louis XI donna à Gratien le lieu & le bourg de *Monthory*, en la Seigneurie de *Mauléon*, au pays de *Soule* en la Sénéchauffée des Lannes. (Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. M. de Caumartin. *Table alphabétique des dons des Rois*, t. II. M. O.)

La même année 1463, Juan II, Roy d'Aragon & de Navarre, conféra, par lettres patentes à Gratien de Gramont, Souverain de Bidache, les droits Seigneuriaux fur Câmes & Sait-Jean-Pié-de-Port. Ces lettres fur parchemin, qui font aux Archives de la Maifon, portent le fceau en cire de Juan II, bien confervé.

Siége de Tudela. — Gratien défend la place & repouffe l'ennemi (1468).

L'an 1468, Gafton ayant réfolu d'enlever la Navarre à fon beau-père le Roi Juan II, s'allia avec les Beaumont & vint, avec le Comte de Lerin, affiéger Tudela occupée par les Gramont. Malgré l'inégalité des forces, Gratien de Gramont, fecondé de fes fils qui déjà portoient les armes, foutint un long fiége & défendit la place jufqu'à ce que le Roi Don Juan put venir à fon fecours. Gafton dut lever le fiége & contraint à battre en retraite: il fe retira en Béarn, d'où il envoya des Ambaffadeurs demander la paix à fon beau-père. Celui-ci fixa Olite pour y donner audience à fa fille Léonor & à fon gendre; mais, fur ces entrefaites, le jeune Gafton, Vicomte de Caftelbon & beau-frère de Louis XI, étant mort dans un tournois, fon père ne put venir à Olite, & les conditions de la paix furent arrêtées & conclues entre Juan II &

Léonor. Il fut convenu que Juan d'Aragon confervoit le titre de Roi de Navarre pendant fa vie, pour être tranfmis à fa mort à Léonor & à Gafton. Les Gramont & les Beaumont devoient dépofer les armes & remettre à des arbitres le jugement de leurs querelles. Tel fut le traité d'Olite figné en 1470 par le Roi Juan, fa fille Léonor & les principaux chefs des armées qui venoient de fe combattre.

Mort de Gratien. — Ses enfans.

Le 7 feptembre 1471, Charles, Duc de Guyenne (fils de Charles VII & frère de Louis XI, Rois de France), confirma, par des lettres patentes fur parchemin, qui font aux Archives de la Maifon, encore munies de leur fceau de cire, les droits, priviléges & poffeffions déjà accordés en Guyenne à Gratien de Gramont & à fes ancêtres par fuite des conventions antérieures.

Gratien de Gramont mourut à la fin de 1471. Son teftament, qui eft daté du 12 juillet 1461, c'eft-à-dire dix ans avant fa mort, eft aux Archives de la Maifon.

Il laiffoit, des trois mariages qu'il avoit contractés, cinq fils & quatre filles, favoir :

1° *Roger* de Gramont, qui fuit ;

2° *Brunet-Fabius* de Gramont, qui fut Abbé de Sordes de 1469 à 1473.

3° *Arnaud-Guilhem* de Gramont, Abbé de Sordes de 1486 à 1488.

4° *François* de Gramont, qui époufa *Jeannette*, fille de François I de Gramont, fon coufin, & mourut fans poftérité.

5° *Jean* de Gramont, Protonotaire Apoftolique & Abbé de Sordes en 1505.

(V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 16.)

6° *Suzanne* de Gramont, mariée au Vicomte de *Chaud*.

7° *Magdeleine*, alliée au Seigneur de *Belzunce*.

8° *Léonor*, mariée à *Jean de Garro*, fils de Meffire *Léonel de Garro*.

9° *Ifabeau*, qui époufa *Joannet d'Andaux*, fils & héritier de Bernard de *Monein*, Seigneur d'Andaux & de Marguerite d'Andaux.

Il eut auffi un fils bâtard nommé *Fortaner*, qui fut Seigneur de Câmes en la Baffe-Navarre.

XIX.

Roger de Gramont (1471-1514).

ROGER DE GRAMONT, Prince Souverain de Bidache, Ricombre & Maréchal de Navarre, fuccéda à fon père Gratien l'an 1471. Il avoit époufé

ſa couſine Éléonore de Béarn, fille unique & héritière de Meſſire *Bernard de Béarn* & d'*Iſabeau de Gramont*, &, par ce mariage, il réuniſſoit en ſa perſonne la deſcendance des deux branches, ainſi que la totalité des Domaines de la Maiſon de Gramont, ce qui en faiſoit un des plus puiſſans Seigneurs de Guyenne, de Navarre & de Béarn.

Il fut en grande réputation ſous le règne de Louis XII, qui le fit Sénéchal de Guyenne & l'envoya comme Ambaſſadeur à Rome auprès du Pape Alexandre VI.

Roger de Gramont relevoit du Roi de France pour ſes fiefs de Guyenne, de même qu'il relevoit de la Navarre & du Béarn pour le reſte de ſes Domaines; il étoit d'ailleurs Souverain à Bidache, &, à tous ces titres divers, il prit une part fort active aux événemens contemporains.

L'an 1474, le Roi Louis XI lui donna la Baronnie, terre & Seigneurie de Haſtingues, à charge par lui de payer dix mille écus; & la même année confirma le don du bourg & du lieu de Monthory au pays de Soule, avec tous les priviléges tels qu'il l'avoit fait en 1463 pour ſon père Gratien.

Baronnie d'Haſtingues (1474).

L'an 1479, le Roi Louis XI érigea en faveur de Roger de Gramont la terre & Seigneurie de Câme en Baronnie avec haute-juſtice. Nous avons déjà mentionné cette érection aux chap. I & VI, ainſi que l'erreur commiſe par quelques auteurs qui ont écrit qu'elle fut faite en faveur d'un Seigneur *Robert*, de la Maiſon de Gramont-Caderouſſe en Dauphiné. Le Duc de Gramont poſſède dans ſes Archives en original les Lettres-Patentes de Louis XI, ainſi que celles du Roi Louis XII, du 28 mars 1499, portant confirmation de celles accordées par les Rois ſes prédéceſſeurs, auxquelles ſont joints deux extraits de l'enregiſtrement qui a été fait des dites Lettres en l'année 1500, en la Chambre des Comptes & au bureau des Tréſoreries de de France. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 17.)

Baronnie de Câme (1479).

Le Roi Charles VIII n'ayant pu réaliſer les promeſſes & les engagemens de la Couronne de France pour la ceſſion de la ville & du château de Blaye faite par François de Gramont à Charles VII, avoit, par lettres-patentes du 26 ſeptembre 1485, donné à Roger de Gramont la moitié de la coutume de Bayonne, à quelque ſomme que le revenu puiſſe monter, tant pour lui que pour ſes ſucceſſeurs mâles ou femelles, en remplacement proviſoire de la ville, château & revenus de Blaye, de la grande coutume de Bordeaux, Porterie, Tonnage & Geaugeage du château de Lombrières parce que les châteaux d'Aurignac

Charles VIII donne à Roger la moitié de la coutume de Bayonne, en compenſation proviſoire, pour la ville & le château de Blaye (1485).

sa cousine Éléonore de Béarn, fille unique & héritière de Messire *Bernard de Béarn* & d'*Isabeau de Gramont*, &, par ce mariage, il réunissoit en sa personne la descendance des deux branches, ainsi que la totalité des Domaines de la Maison de Gramont, ce qui en faisoit un des plus puissans Seigneurs de Guyenne, de Navarre & de Béarn.

Il fut en grande réputation sous le règne de Louis XII, qui le fit Sénéchal de Guyenne & l'envoya comme Ambassadeur à Rome auprès du Pape Alexandre VI.

Roger de Gramont relevoit du Roi de France pour ses fiefs de Guyenne, de même qu'il relevoit de la Navarre & du Béarn pour le reste de ses Domaines; il étoit d'ailleurs Souverain à Bidache, &, à tous ces titres divers, il prit une part fort active aux événemens contemporains.

Baronnie d'Hastingues (1474).

L'an 1474, le Roi Louis XI lui donna la Baronnie, terre & Seigneurie de Hastingues, à charge par lui de payer dix mille écus; & la même année confirma le don du bourg & du lieu de Monthory au pays de Soule, avec tous les priviléges tels qu'il l'avoit fait en 1463 pour son père Gratien.

Baronnie de Câme (1479).

L'an 1479, le Roi Louis XI érigea en faveur de Roger de Gramont la terre & Seigneurie de Câme en Baronnie avec haute-justice. Nous avons déjà mentionné cette érection aux chap. I & VI, ainsi que l'erreur commise par quelques auteurs qui ont écrit qu'elle fut faite en faveur d'un Seigneur *Robert*, de la Maison de Gramont-Caderousse en Dauphiné. Le Duc de Gramont possède dans ses Archives en original les Lettres-Patentes de Louis XI, ainsi que celles du Roi Louis XII, du 28 mars 1499, portant confirmation de celles accordées par les Rois ses prédécesseurs, auxquelles sont joints deux extraits de l'enregistrement qui a été fait des dites Lettres en l'année 1500, en la Chambre des Comptes & au bureau des Trésoreries de de France. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 17.)

Charles VIII donne à Roger la moitié de la coutume de Bayonne, en compensation provisoire, pour la ville & le château de Blaye (1485).

Le Roi Charles VIII n'ayant pu réaliser les promesses & les engagemens de la Couronne de France pour la cession de la ville & du château de Blaye faite par François de Gramont à Charles VII, avoit, par lettres-patentes du 26 septembre 1485, donné à Roger de Gramont la moitié de la coutume de Bayonne, à quelque somme que le revenu puisse monter, tant pour lui que pour ses successeurs mâles ou femelles, en remplacement provisoire de la ville, château & revenus de Blaye, de la grande coutume de Bordeaux, Porterie, Tonnage & Geaugeage du château de Lombrières parce que les châteaux d'Aurignac

& de Saint-Julien étoient possédés par le bâtard d'Armagnac & la terre d'Oeyrégane par le Vicomte d'Orthès. A la même date fut faite la déclaration du dit Roi Charles VIII, pour entérinement de l'échange provisoire de la coutume.

Les lettres patentes de Louis XII du 28 mars 1499, déjà mentionnées, confirmoient celles de Charles VIII, mais ce Souverain laissa comme ses prédécesseurs le contrat inachevé, & Roger de Gramont dut se contenter de la compensation incomplète qui avoit été provisoirement stipulée.

Depuis cette époque, la Maison de Gramont réclama constamment des Rois de France l'exécution loyale & entière d'un contrat aussi solennel, mais elle ne put jamais l'obtenir, & en 1784 la ville de Bayonne ayant été déclarée Port-franc & libre par une ordonnance du Roi Louis XVI, le Duc de Gramont fut ainsi dépouillé des revenus qu'il tiroit de la coutume, à titre de compensation provisoire. Nous verrons par la suite comment cette revendication devint l'objet d'un procès ruineux entre l'État & la Maison de Gramont, & comment les Rois de France, successeurs de Charles VII & de Louis XII gardèrent en cette occasion la foi jurée par leurs ancêtres.

Bien qu'il ait pris une part très active aux événemens de la Navarre, Roger de Gramont vécut longtemps à la Cour de France, & en maintes occasions il accompagna le Roi Charles VIII dans ses guerres, tant en deçà qu'au delà des monts. Il étoit déjà, sous son règne, Grand Sénéchal de Guyenne & Gouverneur de la ville de Bayonne, charge qu'il transmit à ses successeurs, & ses fils, dont nous parlerons plus loin à cause de l'éclat qu'ils ont apporté à leur nom, étoient pour la plupart sous le drapeau de la France.

Roger de Gramont faisoit de ses richesses un magnifique emploi & répandoit de grands bienfaits tant dans sa Souveraineté de Bidache que dans ses autres Domaines. Il étoit charitable envers les pauvres, marioit & dotoit à ses dépens les filles nécessiteuses de ses terres, & favorisoit grandement les religieux, à cause de sa piété & de sa dévotion particulière. Ce fut lui qui fonda les six Prébendes de l'Église de Saint-Jacques de Bidache, sur lesquelles bientôt après on érigea l'Église Collégiale qui fut composée d'un Doyen & de six chanoines. (*Archives de la Maison.*)

La paix d'Olite avoit succédé à plusieurs années de guerre civile en Navarre. Cette trêve ne fut pas de longue durée, & Juan II ne tarda pas à rallumer les factions de Gramont & de Beaumont. Ferdinand, son fils, étoit devenu

Roi de Castille en 1474, du chef de sa femme Isabelle de Castille, sous le nom de Ferdinand V; il se réunit à son père pour régler la succession de Navarre au préjudice de Léonor.

Les Beaumont partisans de Ferdinand attaquèrent les Gramont qui soutenoient la Princesse, dont les droits venoient d'être solennellement reconnus & proclamés. Les luttes sanglantes reprirent avec une nouvelle ardeur jusqu'en 1477.

Guerres entre les Gramont & les Beaumont.

A cette époque, Madeleine de France, fille de Charles VII, qui gouvernoit le Béarn comme tutrice de son fils François-Phœbus, convoqua, au château de Pau, les deux chefs de parti, savoir : Roger de Gramont & Jean de Luxe, & obtint par sa médiation qu'ils renonceroient à leurs hostilités dans ses États. Ce traité de paix, qui est aux Archives de Pau & aux Archives de la Maison en double original, Béarnois & François, fut conclu le 26 août 1477. Nous en donnerons ici le préambule & quelques passages :

« Traité de paix fait entre noble Roger, Seigneur de Gramont, & Jean, Seigneur de Luxe, tant pour eux que pour leurs subjétes, compagnons & alliez, par la médiation de noble Dame Magdelaine, fille & sœur de Roys de France, Princesse de Viane, tutrisse & administraresse de la personne, terres & Seigneuries de François-Phébus, Comte de Foix, Seigneur de Béarn, Pair de France. »

Traité de paix entre Roger de Gramont & Jean de Luxe (1477).

« In nomine Domini, amen, sçachent tous présens & advenir que comme à cause des anciennes différentes questions, débats & controverses qui, au temps passé, ont esté, entre les Maisons de Gramont & de Luxe & les Seigneurs alliés, adhérans, compagnons & subiets Dicelles, & naguères suscitées, & continuées entre les Nobles En Roger, Seigneur de Gramont & En Jean, Seigneur de Lucse, à cause de quoy les mesmes En Roger & En Jean en leur nom & de ceux de leur party, subiets, compagnons & alliés traitans la trez Excellente Princesse & trez redoutable Dame Madame Magdelaine, fille & sœur de Roys de France, Princesse de Viane, mère, tutrice & administraresse de la personne, terres & Seigneuries de très Excellent Prince & très redoutable Seigneur Monseigneur François Fébus, Prince de Viane, par la grâce de Dieu, Comte de Foix, Seigneur de Béarn, Comte de Bigorre, Viscomte de Castelbon, de Marsan, de Gabardan, de Nébousan, de Mauléon, de Soule & Pair de France, & de son Mandement eussent receu trève & délay de ne s'offenter ni dommager en corps ni en bi n jusqu'au quatriesme jour

de ſeptembre prochain, venant avec propos & délibération que pendant le dit terme ſe fiſſent de chaque part les ſatisfactions & réintégrations deues & qu'ils s'octroyaſſent, donnaſſent & fermaſſent bonne ferme ſeure & perpétuelle Paix, ainſy que plus amplement eſt contenu en certains inſtrumens & articles ſur ce par eux octroyéz, &c., &c., &c. »

« Et premièrement, les dits Seigneurs En Roger & En Jean voulant ſuivre & accomplir en cette partie la bonne volonté & le dézir de la dite Dame & leurs autres amis & confédérés déſirant leur paciffication, & conſidéré qu'il n'y a point aucun bien ſans paix, tant pour eux que pour leurs maiſons, lignées, alliés, adhérans, compagnons & ſubiects *deça ports*, ont fait & ſe ſont donné & octroyé paix & concorde perpétuelle *deça les dits ports*, &c., &c. »

« Et pour plus grande fermeté, les dits Seigneurs de Gramont & de Lucſe, & chacun d'eux eſtant de genoux, jurèrent ſolennellement ſur le Livre Meſſel te Igiteur dicelluy & la Saincte Croix qui eſt dans le château de Pau & eſt du propre bois & une grande partie & pièce de la propre ſainctiſſime croix en laquelle Jéſus-Chriſt voulut prendre mort & paſſion pour la Rédemption de nature humaine, tenans leurs mains nues ſur les dits, livre & croix, & deux torches eſtant là allumées... »

La Princeſſe Magdeleine étoit aſſiſtée de Pierre, Cardinal de Foix, & l'accord fut fait en préſence d'un grand nombre de Seigneurs des deux factions, parmi leſquels ſe trouvoient, du côté de Gramont, Arnaud-Guilhem, Abbé de Sordes, frère de Roger, ainſi que Fortaner, Seigneur de Câmes, ſon frère naturel, & Jean de Béarn, Seigneur de Gerdereſt ſon oncle.

Il faut remarquer ici que le traité de paix conclu à Pau en 1477 n'engageoit les parties contractantes que pour les territoires *en deça des ports,* c'eſt-à-dire en deçà des Pyrénées, car on déſignoit ſous le nom des *ports* les principaux paſſages des montagnes qui donnoient accès au pays, ſitués par delà les monts. Cette reſtriction n'avoit rien d'extraordinaire, attendu que l'accord ayant été provoqué par le déſir de la Princeſſe Magdelaine, pour ramener la paix & la tranquillité dans ſes États, il ne pouvoit comme de raiſon s'appliquer à la Navarre, ſur laquelle elle n'exerçoit encore aucune autorité. Cette obſervation eſt d'autant plus utile qu'elle explique comment, deux ans plus tard, nous retrouvons la Navarre en proie à la guerre civile & les mêmes factions y guerroyant de nouveau l'une contre l'autre.

Juan II, Roy d'Aragon, mourut en 1479, laiſſant la couronne d'Aragon

à ſon fils Ferdinand, qui la réunit à celle de Caſtille. Léonor ne lui ſurvécut que peu de mois, & tranſmit en mourant la couronne de Navarre à ſon petit-fils François-Phœbus, âgé de onze ans & placé, comme nous l'avons vu, ſous la tutelle de ſa mère Madeleine de France, fille de Charles VII. Le père de Gaſton-Phœbus étoit Gaſton de Foix, Vicomte de Caſtelbon, tué en novembre 1470, dans un tournois à Libourne.

La Navarre étoit alors plus diviſée que jamais; les deux puiſſantes Maiſons de Gramont & de Beaumont s'étoient ſaiſies de preſque toutes les villes, & leur rivalité ne laiſſoit plus de place à l'autorité Royale. Louis de Lérin s'étoit emparé de Pampelune & de Viana, & dominoit les villes & les campagnes des Pyrénées; les Gramont, dirigés par le Connétable de Péralta, par ſon fils Philippe & par Roger, tous deux Maréchaux de Navarre, s'étoient rendus maîtres, à leur tour, d'Olite, de Sangueſſa, de Tudela & d'Eſtella; ſi bien que Phœbus ne poſſédoit, en ſouveraineté, que Saint-Jean-Pied-de-Port & la Baſſe-Navarre. Magdeleine envoya des Députés aux deux partis pour faire reconnoître ſon fils; mais, telle étoit l'irritation générale, que ces Députés ne furent point reçus. Outrée de cette inſulte, elle menaça de recourir à la force & d'appeler à ſon aide les Rois de France & d'Aragon. Cette menace, loin de ramener les eſprits, bleſſa l'orgueil national, & la Navarre demeura deux ans livrée à tous les maux qu'entraîne la guerre civile.

Après ce temps (1481), Magdeleine, profitant de l'épuiſement des partis & s'étant ménagé l'appui de Ferdinand d'Aragon, convoqua les États à Tudela, &, grâce à l'habileté du Cardinal Pierre de Foix, oncle de François-Phœbus, ce Prince fut reconnu & proclamé par tous les partis.

Les Gramont & les Beaumont cédant à l'entraînement général, abjurèrent leurs anciennes animoſités & ſe réconcilièrent publiquement, les chefs des deux Maiſons ayant communié enſemble dans le monaſtère de Tafalla (1482). Réconciliation momentanée.

Mais la Navarre ne devoit pas jouir longtemps des avantages de la paix. L'an 1483, François-Phœbus mourut dans la fleur de l'âge, & cette même année vit Charles VIII ſuccéder à Louis XI ſur le trône de France. Par un teſtament fait quelques jours avant ſa mort (19 janvier 1483), François-Phœbus inſtituoit ſa ſœur Catherine héritière de tous ſes domaines, & ſa mère Magdeleine s'étoit empreſſée de la faire proclamer Reine de Navarre & Souveraine de Béarn. Néanmoins, Jean de Foix, Vicomte de Narbonne, ſecond fils de

Gaſton XI & d'Éléonore, & oncle de Phœbus & de Catherine, éleva des prétentions au trône & ſoutint que la loi ſalique ayant été établie dans la Maiſon de Foix comme dans celles d'Armagnac & d'Albret, il devoit être préféré à ſa nièce. Catherine venoit d'être mariée par les États de Béarn à Jean d'Albret, fils aîné d'Alain, Sire d'Albret, & ce mariage avoit peu ſatisfoit la Navarre, qui n'avoit pas été conſultée, de même qu'il mécontentoit la nobleſſe en appelant au trône un jeune étranger.

Roger prend parti pour Jean de Foix Vicomte de Narbonne, contre Catherine d'Albret.

Attachés au ſang des anciens Souverains, les Gramont ſe rangèrent du parti de Jean de Foix, Vicomte de Narbonne, & Louis de Lérin, chef des Beaumont défendit Catherine dont il convoitoit l'héritage pour l'Aragon. La guerre s'alluma dans toute la Navarre, les vieilles haines à peine aſſoupies ſe réveillèrent avec fureur, & chaque parti ſe renvoya les plus odieuſes accuſations. S'il falloit en croire les récits contemporains, la trahiſon, le poiſon, l'adultère auroient tour à tour ſervi les ambitions des adverſaires; mais il faut faire la part des paſſions & ſe garder d'admettre trop facilement ces accuſations réciproques. Nous reléguerons parmi ces erreurs l'hypothèſe de la mort violente de Phœbus, que certains auteurs diſent avoir été empoiſonné par Ferdinand de Caſtille & d'Aragon, crime dont il n'a jamais exiſté de preuves; nous n'attacherons pas plus de créance aux amours adultères de Catherine d'Albret & de Louis de Lérin, dont le parti de Gramont proclamoit le ſcandale; enfin nous repouſſerons en nous fondant ſur les faits, l'étrange accuſation dirigée contre Roger de Gramont d'avoir voulu empoiſonner Catherine pour ſeconder les prétentions du Vicomte de Narbonne. Ce récit inventé par l'hiſtorien Favin, ayant été reproduit par quelques auteurs modernes, il eſt néceſſaire d'entrer à ce ſujet dans quelques détails, afin d'en démontrer la fauſſeté.

Tentative d'empoiſonnement contre la Reine Catherine.

On lit dans un ouvrage fort eſtimé, qui a pour titre : *Hiſtoire des Révolutions d'Eſpagne* (publié à Paris en 1734. 3 vol. in-4°, t. III, page 11, par le P. d'Orléans), cette phraſe qui eſt caractériſtique : « J'ajouterai que l'Hiſtoire de Navarre avoit été très-négligée juſqu'aux Pères Moreto & Aleſon, compilateurs des *Annales de Navarre*, qui ſe ſont appliqués de nos jours à la débrouiller & à la mettre en ordre. Quand on a lu leurs ouvrages, on eſt tenté de croire que Garibaï en Eſpagne & André Favin en France ont travaillé d'imagination ſur la même matière. » Ces réſerves poſées, nous citerons le récit d'André Favin.

« Outré de voir que la force ouverte lui profitoit ſi peu, le Vicomte de Narbonne appela le poiſon à ſon aide. Deux des plus grands Seigneurs du Béarn, Roger de Gramont & Jean de Gerdereſt, beau-frère de Roger, entrèrent dans le complot. Gerdereſt gagna Méric de Pouilleau, maître d'hôtel de la Reine, & Thomas Brunet, ſon pâtiſſier, mais ſoit que le poiſon eût été mal préparé, ſoit pour autre cauſe, l'événement trompa l'attente du Vicomte. Néanmoins, ſur quelques vagues ſoupçons, on arrêta les deux ſerviteurs. Ils accuſèrent Gerdereſt qui fut ſaiſi auſſitôt & confiné dans la tour du château d'Orthez. La Reine ordonna qu'on inſtruiſît ſon procès, & le crime ayant été prouvé, les coupables furent condamnés au dernier ſupplice. Le maître d'hôtel & le pâtiſſier furent exécutés à Pau. Gerdereſt ſubit le même ſort à Montaner; Roger de Gramont fut le ſeul épargné, à cauſe de la protection du Roi de France. »

Ce récit eſt rempli d'inexactitudes que nous allons relever. Ce Seigneur de Gerdereſt, qui s'appeloit Jean de Béarn, étoit fils de Bernard de Béarn & de ſa première femme, Catherine de Vialar, lequel Meſſire Bernard de Béarn étoit fils de Jean de Grailly, Comte de Foix. Jean de Grailly étoit père de Gaſton XI & grand-père par conſéquent du Vicomte de Narbonne, d'où il ſuit que Jean de Béarn, Seigneur de Gerdereſt, étoit le couſin-germain du Vicomte de Narbonne. Il étoit, de plus, l'oncle & non le beau-frère de Roger de Gramont, ayant épouſé, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, Marguerite de Gramont, fille de François de Gramont & tante de Léonor de Béarn. Ces deux parentés, dont l'une avec le prétendant & l'autre avec le chef du parti hoſtile, en faiſoient un adverſaire déclaré que les Beaumont vouloient perdre. Ainſi s'explique ſon arreſtation ſur de vagues ſoupçons & ſa condamnation ſur la ſimple accuſation de deux ſerviteurs devant un tribunal compoſé excluſivement de ſes ennemis perſonnels. André Favin ſe trompe encore quand il dit que Gerdereſt fut décapité à Montaner. Tout au contraire, le Vicomte de Narbonne ayant eu une entrevue à Tarbes avec la Reine Catherine, ſe diſculpa devant elle & obtint en même temps la miſe en liberté de ſon couſin Gerdereſt. (*Annales de Navarre*, t. V, p. 47.)

Quant à Roger de Gramont, non-ſeulement il ne fut pas condamné, mais il ne fut jamais accuſé ni cité devant les juges, & ſi ce que l'on ſait de ſon caractère chevalereſque & religieux ne ſuffiſoit à repouſſer la calomnie du parti Beaumontois, on trouveroit une preuve éclatante de ſon innocence dans

la confiance & la haute faveur que lui témoignoient, quelques années plus tard, cette même Reine Catherine & ſon époux Jean d'Albret, dont il étoit devenu le plus ferme ſoutien.

Couronnement de Catherine & Jean d'Albret à Pampelune (1494).

La guerre du Vicomte de Narbonne & la crainte d'être mal accueillis en Navarre où les Beaumont, maîtres de Pampelune, continuoient à gouverner en véritables Rois, avoient juſqu'alors retenu Catherine & Jean d'Albret dans le Béarn. Ce fut Roger de Gramont & ceux de ſon parti qui, en 1494, décidèrent la Reine à venir ſe faire couronner, & l'accompagnèrent avec des forces capables de la défendre. Le Comte de Lerin cependant avoit fait fermer les portes de Pampelune, & ce ne fut pas ſans peine que les nouveaux Souverains purent y pénétrer. Le couronnement ſe fit avec grande pompe, &, en cette occaſion ſe fit auſſi une nouvelle réconciliation des Seigneurs de Gramont & de Beaumont, mais ni plus ſincère ni plus durable que dans les occaſions précédentes.

L'an 1495, Magdeleine de France, mère de la Reine Catherine, fut bruſquement enlevée à l'amour de ſa fille & de ſes ſujets. Peu de mois après, Jean d'Albret ayant voulu ſe venger du Comte de Lerin à cauſe de l'oppoſition que ce dernier lui faiſoit à Pampelune, il s'entendit à cet effet avec le Maréchal de Gramont, dont ce projet ſervoit les reſſentimens perſonnels. Roger & le Roi s'étant donc rendus à Puente-la-Reyna, voulurent faire enlever le Comte du château de ce nom; mais la Reine déjoua le complot en faiſant prévenir le Comte de Lerin qu'elle appela auprès d'elle à Mendigorria. La calomnie accuſa Catherine d'avoir eu des relations coupables avec lui, & Jean, trop facile à perſuader, donna, par ſes reſſentimens, quelque créance à ces bruits. La vérité eſt que la Reine ne vouloit pas s'aliéner la puiſſante Maiſon de Beaumont, & la ménageoit en conſéquence, cherchant ainſi, par un faux calcul, à compenſer la faveur trop marquée que le Roi, ſon époux, témoignoit aux Gramont. C'étoit donner une force nouvelle aux factions, & tous les actes de la royauté ſe reſſentoient de cet antagoniſme.

Roger de Gramont témoin pour la Reine Catherine, ſigne le traité de Tarbes, avec le Vicomte de Narbonne (1497).

Le Vicomte de Narbonne étoit allé en Italie avec Charles VIII, laiſſant à ſes partiſans le ſoin de défendre, tant bien que mal, des prétentions dont il commençoit à ſe déſiſter. A ſon retour, il ne tarda pas à comprendre que la lutte n'étoit plus poſſible, & s'étant rendu de nouveau à Tarbes où la Cour de Navarre ſe tranſporta de ſon côté, il renonça, pour lui & ſes ſucceſſeurs, à toutes ſes prétentions ſur la ſucceſſion de ſon neveu, moyennant certains

avantages qui lui furent concédés d'autre part. Cette tranſaction fut ſignée le 7 ſeptembre 1497, par la Reine Catherine & par le Vicomte, en préſence de *Jean de Foix*, Vicomte de Lautrec, de *Charles de Bourbon*, Sénéchal de Toulouſe, & de *Roger de Gramont*, témoin pour la Reine de Navarre. (D. Vaiſſette, *Hiſtoire du Languedoc*, t. V, p. 91.)

Roger témoin pour la Reine de Navarre, dans le contrat des fiançailles de ſa fille Anne de Navarre avec Gaſton de Foix (1499).

Deux ans plus tard, ſous le règne du Roi Louis XII, qui avoit ſuccédé en France à Charles VIII, de nouveaux troubles étant ſurvenus entre le Vicomte de Narbonne & la Cour de Navarre, il ſe fit un ſecond accord entre les deux partis, & la pacification fut ſcellée par un contrat de projet de mariage entre Gaſton, fils du Vicomte Jean, & Anne de Navarre, fille de Jean d'Albret & de Catherine de Navarre. Le contrat fut paſſé au Château de Pau, le 24 avril 1499, en préſence de Roger, Seigneur de Gramont, comme témoin pour la Reine de Navarre. (D. Vaiſſette, *Hiſtoire du Languedoc*, t. V, p. 72, 73, 74.)

Ce Gaſton périt, comme nous verrons plus tard, à la bataille de Ravenne.

Cependant Louis XII avoit repris les projets de ſon prédéceſſeur ſur l'Italie & dépoſſédé du Milanois le Duc Ludovic Sforza ; mais ſon retour en France ayant été l'occaſion d'un ſoulèvement général, il avoit renvoyé en toute hâte le brave la Trémouille avec cinq cents lances, quatre mille Gaſcons & dix mille Suiſſes nouvellement levés. Parmi les Seigneurs qui accompagnoient la Trémouille, ſe trouvoient les fils de Roger de Gramont, Louis, Jean, Gratien, Arnaud, Gérard & François, leur aîné, dont les noms figurent aux liſtes des revues de l'armée, & ſur leſquels nous reviendrons plus tard. (V. *Mémoires de la Trémouille*, chap. x.)

Nouvelles guerres entre les Gramont & les Beaumont. — Déroute & mort du Comte de Lérin (1508)

Iſabelle de Caſtille mourut l'an 1503, & Ferdinand V, qui n'étoit Roi de Caſtille que du chef de ſa femme, dut céder ſa couronne à ſon gendre l'Archiduc d'Autriche, mari de ſa fille Juana, ne gardant pour lui que le Royaume d'Aragon. Ce fut pour Catherine & Jean d'Albret une occaſion de reprendre les hoſtilités, d'autant plus qu'à l'inſtigation de Ferdinand, le Comte de Lerin avoit levé ouvertement l'étendard de la révolte. Il s'enſuivit une guerre ſanglante, qui ſe termina, en 1507, par la déroute des armées Beaumontoiſes & la fuite du Comte de Lerin en Aragon, où il mourut en 1508. Mais là ne s'arrêtèrent pas ces luttes déjà ſéculaires; le Comte laiſſoit un fils qui devoit bientôt venger cruellement la défaite de ſon père.

On trouvera parmi les Pièces & Documens annexés la liſte des Seigneurs

de Navarre & de Béarn, qui étoient rangés fous les bannières de Beaumont & de Gramont, ainfi qu'il réfulte des Montres faites à Bayonne par le Seigneur de Gramont, & en Lomagne par le Seigneur de Beaumont. (Voir *Pièces & Documens. Annexe* N° 20.)

L'an 1506, Philippe Ier, Archiduc d'Autriche, Roi de Caftille par fa femme la Reine Juana, mourut fubitement à Burgos, & la Reine en devint folle de douleur. Il laiffoit plufieurs enfans, dont Charles, l'aîné, fut l'Empereur Charles-Quint. Ferdinand V d'Aragon devint Régent de Caftille & gouverna de nouveau le Royaume jufqu'à la fin de fes jours. Il avoit époufé la même année, en fecondes noces, Germaine de Foix, fœur de Gafton de Foix, Vicomte de Caftelbon, qui avoit été fiancé en 1499 à Anne de Navarre. Gafton avoit fuccédé à fon père Jean, Vicomte de Narbonne, & échangé, l'an 1505, avec Louis XII, la Vicomté de Narbonne contre le Duché de Nemours; il avoit également protefté contre le traité de Tarbes, qui n'avoit pas été exécuté, fon mariage avec Anne de Navarre n'ayant pas eu lieu, & s'appuyant fur l'amitié du Roi de France, il avoit relevé fes prétentions à la couronne de Navarre, lorfqu'il périt à la bataille de Ravenne, avec un nombre confidérable de braves Chevaliers, parmi lefquels François, fils aîné de Roger de Gramont (1512).

Ferdinand V d'Aragon envahit la Navarre.— Les Gramont perdent leurs biens de la Haute-Navarre.

La mort de Gafton donnoit à Ferdinand le prétexte qu'il cherchoit pour envahir la Navarre, car fa femme, Germaine de Foix, héritoit des prétentions de fon frère. Raffemblant une puiffante armée, appelant à fon aide les Anglois dans la Guyenne, le Comte Louis de Lerin dans la Haute-Navarre, & jufqu'aux bulles Pontificales du Pape Jules II, il envahit ce royaume avec des forces confidérables. Il feroit trop long de décrire toutes les phafes de cette guerre lamentable, où la fortune fe montre fi contraire à Catherine & à Jean d'Albret. Au mois de juillet 1512, le Roi & la Reine abandonnoient à Ferdinand toute la Haute-Navarre & fe retiroient en Béarn fuivis du Maréchal de Gramont & des Seigneurs de fon parti qui lui étoient reftés fidèles. Roger de Gramont perdit en cette occafion tous les vaftes domaines qu'il poffédoit de l'autre côté des Pyrénées, car ayant refufé d'en rendre hommage au nouveau conquérant, celui-ci les confifqua pour les répartir entre fes courtifans. Plus d'un fiècle après ce défaftre, l'an 1648, Louis XIV, petit-fils de Henri IV, rendoit témoignage de ce facrifice & de cette fidélité dans les Lettres Royales, pour l'érection du Duché-Pairie de Gramont où l'on lit: « Confidérant la

nobleſſe de ſa Maiſon, qui eſt auſſi ancienne que le Royaume de Navarre… & que pour avoir ſuivi le parti des Rois légitimes ils ont perdu les grands biens qu'ils poſſédoient dans la Haute-Navarre, & même à cauſe des alliances qu'ils avoient dans la Maiſon des Rois, ils les ont toujours honorés du titre de couſins & des plus hauts emplois de leur couronne… » (Voir *Erection du Duché-Pairie de Gramont*, 1648. — *Lettres patentes originales aux Archives de la Maiſon, & Pièces & Documens. Annexe* N° 33.)

Mort de Roger de Gramont (1516).

Roger de Gramont mourut en 1516.

Diverſes chartes concernant Roger de Gramont (1479 - 1515.)

Nous mentionnerons pour mémoire quelques actes qui le concernent, & dont les originaux ſont aux Archives de la Maiſon :

Du 16 janvier 1479, le Serment de fidélité prêté par Roger, Seigneur de Gramont, à Gaſton-Phœbus, devenu Roi de Navarre ſous la tutelle de ſa mère Madeleine de France, pour tous ſes fiefs ſitués en Navarre *en deçà ports*. L'acte eſt en béarnois & en traduction françoiſe. Il exiſte en double aux Archives de Pau.

Du 10 juin 1484, Charte de donation faite par Dona Catalina, Reyne de Navarre, du Château d'Oſſe à Roger, Seigneur de Gramont, ſur parchemin avec le ſceau & la ſignature.

Du 28 mars 1487, Proviſions de la charge de Sénéchal de Lannes, données par Charles VIII, Roy de France, à Roger, Seigneur de Gramont, remplie auparavant par Odès d'Aydie, Comte de Comminges, en récompenſe des bons ſervices de Roger, & de ceux de ſa Maiſon & de ſon parti envers le Roy vivant & le Roy Louis XI.

Du 23 ſeptembre 1487, Lettres des Tréſoriers de France pour acquitter les gages de la charge de Sénéchal de Lannes.

Du 29 juillet 1489, Charte de donation de Sire Jean d'Albret, père de Henry, Roi de Navarre, de la terre de Guiſſen, en faveur de Roger, Seigneur de Gramont, pour le remercier de ſes bons offices à l'occaſion de ſon mariage avec la Reine Catherine.

Du 13 novembre 1498, Sentence donnée en faveur de Roger de Gramont, Seigneur de Gramont, Souverain de Bidache, Baron de Câmes, de Léonor de Béarn, ſon épouſe, & de Jehan de Gramont, ſon fils, par la Reine Catherine & le Roi Jean d'Albret. (Grand parchemin avec ſceau).

De l'an 1501, ſans autre date du mois ni du jour, Bulle Pontificale accordant à Roger de Gramont & à Éléonor de Béarn ſa femme certains priviléges

pour l'exercice du culte & de la religion catholique dans la Principauté de Bidache, & auprès de leurs perfonnes.

Du 14 juin 1505, Charte de vente faite à Monfeigneur Rogier de Gramont, Seigneur d'Aus & d'Olhaïby (ou Olhary), Chambellan & Conseiller du Roy de France, Maire & Capitaine de Bayonne, pour deux cents livres bordelaifes, de la moitié de la paroiffe d'Olheza, & de la moitié de la préfentation de la dite paroiffe.

Du 3 avril 1506, Teftament de Léonor de Béarn, femme de Roger, Seigneur de Gramont.

Du 6 novembre 1515, Fondation d'un Collége de quatre Chapelains à la nomination des Seigneurs & Dames de Gramont, pour le fervice perpétuel de l'Églife de Saint-Jehan, de Bidache, avec la défignation des revenus de la Seigneurie de Buarel, précédemment acquife du Seigneur de Caftelnau, & deftinée à l'entretien des quatre chapelains. (Grande Charte fur fort parchemin).

Mort d'Éléonore de Béarn.

Éléonore ou Léonor de Béarn, femme de Roger de Gramont & fa coufine, mourut à peu près à la même époque que fon mari, mais nous ignorons la date exacte de fon décès. Par fon teftament, qui étoit du 3 avril 1506, elle avoit laiffé tous fes biens, qui étoient confidérables, à Roger, en cas de furvivance, & après lui, à fon fils François de Gramont, pour être tranfmis, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, fauf quelques legs particuliers de certains domaines, à fes autres enfants.

Enfans de Roger de Gramont.

Du mariage de Roger & de Léonor naquirent quinze enfans, favoir : dix fils & cinq filles.

Les fils font :

1° *François II*e du nom, Baron de Gramont, dont nous parlerons ci-après.

2° *Louis*, Vicomte de *Lamarque* & *Sanfac*.

3° *Charles*, *Archevêque* & *Primat d'Aquitaine*.

4° *Gabriel*, *Cardinal, Archevêque de Touloufe*.

5° *Jehan*, Seigneur de *Roquefort*.

6° *Arnaud* de Gramont.

7° *Gratien* de Gramont.

8° *Gérard* de Gramont.

9° *Michel* de Gramont.

10° *Jeannot* ou *Janolle* de Gramont.

Les filles font :

1° *Hélène* de Gramont, promife à Pierre d'Afpremont, Vicomte d'Orte, mais qui époufa *Jean*, *Seigneur d'Andoïns*. Pierre d'Afpremont fut marié à fa fœur Quiterie.

2° *Suzanne* de Gramont, mariée au Seigneur de *Caftelnau*, dont un fils, Antoine de Caftelnau, fuccéda, en 1534, à fon oncle Gabriel, Cardinal de Gramont, dans l'Évêché de Tarbes. (V. *Gallia Chriftiana*, t. I, p. 1240. *Pièces & Documens. Annexe* N° 18.) Les Archives de la Maifon contiennent le contrat de mariage de *Catherine de Caftelnau*, fille de *Louis de Caftelnau* & de *Suzanne de Gramont,* avec *Alain, Seigneur de la Mothe*. L'acte fur parchemin eft du 14 avril 1531, avec une copie fur papier en françois, ayant pour témoin & répondant Charles de Gramont, Archevèque de Bordeaux, oncle de Catherine.

3° *Quiterie* de Gramont, qui époufa Pierre d'*Afpremont*, Vicomte d'*Orthez*, le même qui avoit été fiancé à fa fœur Hélène. Quiterie avoit été elle-même fiancée à Gafton d'Andoïns à la même époque. Ils eurent une fille, *Madeleine d'Afpremont*, qui époufa, le 15 janvier 1532, *Gaillard d'Aure*, fils ayné de *Jean, Seigneur d'Aure*, dont la famille étoit étroitement unie avec celle de Gramont, & qui en repréfentoit la branche aînée. L'acte de mariage & le contrat font aux Archives de la Maifon. Charles de Gramont, Archevêque de Bordeaux, y ftipule pour fa nièce Madeleine; l'acte eft en françois fur papier, & portant les fignatures de Charles de Gramont, Archevêque de Bordeaux, de Jean d'Aure, de Gaillard d'Aure, &c., &c.

4° *Ifeur* de Gramont, mariée à *Jean de Setchécoïn*, Seigneur de *St-Pé;*

5° *Ifabeau* de Gramont, mariée à *Jean*, Seigneur de *Luxe*.

Roger laiffa auffi une fille bâtarde nommée Gratiane, qui fut mariée au Seigneur de Sorhuet en Labour.

FRANÇOIS DE GRAMONT IIe du nom, fils ayné de Roger & de Léonor de Béarn, fe diftingua de bonne heure dans le métier des armes. Il accompagna le Roi de France Louis XII dans fes campagnes en Italie & périt avant fes Père & Mère en 1512 à la bataille de Ravenne, auprès du Duc de Nemours. Il portoit le titre de Baron de Gramont, ainfi que fon père Roger le faifoit en France pour les baronnies qu'il y poffédoit, bien qu'en Navarre &

François II de Gramont, tué à la bataille de Ravennes (1512).

en Béarn les Gramont ne fuſſent pas connus autrement que comme Seigneurs de Gramont, Souverains de Bidache, ſauf le titre de Maréchal qui appartenoit au chef de la Maiſon, avec hérédité. La mort de François de Gramont eſt racontée dans l'hiſtoire du Chevalier Bayard, par Théodore Godefroy, écrite en 1619. (Voir *Pièces & Documens. Annexe* N° 19.)

Il avoit épouſé Catherine d'Andoïns, qui lui donna quatre enfans : *Jean II*, *Claire*, *Madeleine* & *Éléonor*, dont il ſera parlé plus loin.

Louis de Gramont Vicomte de Caſtillon.

Louis de Gramont, ſecond fils de Roger, fut *Vicomte de Caſtillon*, *la Marque & Sanſac en Médoc*. Il épouſa le 27 mars 1505 *Magdeleine de Leſcun*, dont il eut une fille unique qui mourut avant ſes parens. L'an 1490, Louis de Gramont figuroit, avec ſon frère Gratien, parmi les Seigneurs & hommes d'armes convoqués & commandés par le Comte de Foix, à Montaut, dans le Comté d'Aſt. Quatre ans plus tard, le 17 août 1496, ils étoient ſous les ordres de leur père Roger, à la montre qu'il fit à Bayonne comme gouverneur de cette place. (Voir *Liſte des Montres & Revues au Chartier du Séminaire d'Auch*. — *Hiſtoire de Gaſcogne*, Monlezun, & *Pièces & Documens. Annexe* N° 20.)

Louis de Gramont, déjà Chevalier, ne tarda pas à partir pour l'Italie où ſe rendoit avec empreſſement toute la jeune nobleſſe de Gaſcogne. Ses frères Michel & Gérard l'y ſuivirent ſous les ordres de la Trémouille, mais moins heureux que ces derniers, Louis y trouva la mort ſur le champ de bataille.

Les Archives contiennent le contrat de mariage de Louis de Gramont avec Madeleine de Leſcun, Dame de Caſtillon, Lamarque & Sanſac, en Béarnois, du 27 mars 1505, & un autre acte du 28 janvier 1515, par lequel Louis de Gramont, Vicomte de Caſtillon, déclare à ſa nièce Claire de Gramont renoncer à tout ſupplément de légitime.

Charles de Gramont Archevêque de Bordeaux (1500-1544).

Charles de Gramont, troiſième fils de Roger, ſe voua à l'Égliſe & s'adonna aux lettres. Il poſſéda l'Abbaye de Sordes de 1528 à 1544, époque de ſa mort. Élu Évêque de Cauſerans en 1515, il ſe démit cinq ans après de cet Évêché, en faveur de ſon frère Gabriel, & fut promu à l'Évêché d'Aire. L'an 1530 il devint *Archevêque de Bordeaux* & Primat d'Aquitaine. Pendant tout le temps qu'il occupa ce dernier ſiége il gouverna la Guyenne en qualité de Lieutenant-Général d'Odet de Foix Seigneur de Lautrec, puis de Henri d'Albret, Roi de Navarre. Il fut auſſi tuteur de ſon neveu Jean II de Gra-

mont, & gouverna en ſon nom pendant ſa minorité la Souveraineté de Bidache, où il fit des ordonnances dont il eſt parlé dans les mémoires préſentés au Parlement, lors de l'enquête qui fit reconnoître l'indépendance ſouveraine de cette Principauté. « En 1531, Charles de Gramont, Archevêque de Bordeaux, Primat d'Aquitaine, Tuteur du Seigneur de Gramont ſon neveu, fit une ordonnance pour la Souveraineté de Bidache, pour l'exercice de la juſtice & pour la punition des crimes & délits. Il y a pluſieurs articles qui règlent le dommage des bleſſures faites au corps humain ſuivant la longueur ou la largeur de la bleſſure & la partie du corps offenſée, comme dans les anciens capitulaires des Empereurs & de nos Rois. » (V. *Mémoire pour prouver la Souveraineté de Bidache au Duc de Gramont*, imprimé à Paris, 1711). Charles de Gramont mourut en 1544, & fut enterré à Bidache dans la ſépulture de ſa Maiſon. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 42.)

Gabriel de Gramont Cardinal de la S. E. Archevêque de Toulouſe (1500-1534).

Gabriel de Gramont, quatrième fils de Roger, connu ſous le nom de Cardinal de Gramont, fut un des plus illuſtres de ſa Maiſon. Nommé à l'Évêché de Couſerans l'an 1520, par ſuite de la ceſſion de ſon frère Charles, il permuta ce ſiége, l'an 1524, contre l'Évêché de Tarbes; mais la Cour de France, qui avoit reconnu ſa dextérité dans les affaires, ne lui permit pas de réſider dans ce diocèſe. Après la bataille de Pavie, elle ſe hâta de l'envoyer en Eſpagne pour traiter de la délivrance de François Ier, & quand le Roi, ſon maître, eut recouvré la liberté, il dut reſter à Madrid, près de Charles-Quint, pour l'exécution du traité. Ce ſéjour étoit plein de périls. En effet, Charles-Quint ayant appris que François Ier venoit de ſe liguer avec Henri VIII, Roi d'Angleterre, fit arrêter Gabriel de Gramont, qui ne recouvra ſa liberté que parce qu'on uſa de repréſailles ſur les Ambaſſadeurs d'Eſpagne.

Il eſt envoyé en Eſpagne pour traiter de la délivrance de François Ier.

Son ambaſſade en Angleterre, près de Henri VIII.

De retour en France, Gabriel de Gramont fut auſſitôt renvoyé en Angleterre. Ses inſtructions ſecrètes le chargeoient de profiter de l'éloignement d'Henri VIII pour ſon épouſe, Catherine d'Aragon, afin de l'engager à jeter les yeux ſur Renée de France, ſeconde fille de Louis XII & belle-ſœur de François Ier. Gabriel conſeilla le divorce, qui eut lieu, en effet; mais Henri VIII, au lieu d'épouſer Renée de France, prit pour femme Anne de Boulen, dont il étoit vivement épris. Pluſieurs écrivains ont fortement cenſuré la conduite de l'Évêque de Tarbes en cette circonſtance, lui reprochant d'avoir conſeillé à la Cour d'Angleterre un acte contraire à la

discipline eccléſiaſtique & ſurtout de l'avoir fait en pure perte; mais il faut croire qu'il exiſtoit des motifs que le public n'a pu ni connoître ni apprécier, car la Cour de Rome, loin de lui en faire réprimande, continua à lui témoigner ſa confiance & ſa faveur, de même qu'il conſerva toute l'eſtime de ſes confrères. En effet, peu de temps après, le Pape Clément VII le promut à l'Archevêché de Bordeaux, & quand il eut cédé ce ſiége à ſon frère, il le décora de la pourpre en l'an 1530. Il fut nommé *Cardinal du titre de Sainte-Cécile.*

Il eſt nommé Cardinal. — Son ambaſſade à Rome.

L'année ſuivante, le Roi députa le Cardinal de Gramont à Rome comme ſon Ambaſſadeur, pour prier le Souverain Pontife de déroger à la clauſe du Concordat qui exceptoit de la nomination royale les bénéfices déjà en poſſeſſion de priviléges particuliers. L'habileté du négociateur triompha de tous les obſtacles, & le Saint-Père accorda au Prince l'indult qu'il ſollicitoit; ſeulement, il le limitoit à la vie de François Ier. Mais la conceſſion étant faite, il fut facile d'en obtenir la prolongation, & les Rois de France en ont toujours joui par la ſuite. Le Cardinal de Gramont prit part aux négociations tenues à Bologne entre Clément VII & Charles-Quint, & y fit admirer ſa haute prudence ainſi que ſon habileté. Il négocia le mariage du Duc d'Orléans, depuis Henri II, avec Catherine de Médicis, nièce du Pape. Il détermina même le Saint-Père, que cette alliance avoit ſingulièrement flatté, à ſe rendre à Marſeille où il eut une entrevue (1er août 1533) avec le Roi de France. François Ier, pour récompenſer le Cardinal de Gramont, lui donna en 1532 l'Évêché de Poitiers, &, en 1534, l'Archevêché de Toulouſe, qu'il garda avec ſon premier ſiége.

Mais ſes travaux avoient épuiſé ſa ſanté. Une fièvre lente acheva de miner ſes forces; il s'éteignit le 26 mars 1534, dans le Château de Balma, maiſon de plaiſance des Archevêques de Toulouſe. La Cour de France perdoit en lui un Miniſtre fidèle & un politique adroit, zélé défenſeur de ſes intérêts & de ſa gloire; le Sacré Collége un de ſes principaux ornemens; auſſi les écrivains de ce temps ſont-ils obſerver que le Roi & le Souverain Pontiſe témoignèrent un déplaiſir extrême de la mort de ce Cardinal. Son corps fut tranſporté à Bidache & inhumé dans le tombeau de ſa famille. On conſerve à la Bibliothèque Royale le Recueil des lettres relatives à ſes diverſes Ambaſſades. Il exiſte, parmi les tableaux de famille du Duc de Gramont, les portraits de Roger, du Cardinal & de ſon frère Charles,

Archevêque de Bordeaux. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 22.)

Jean de Gramont, cinquième fils de Roger, fut Seigneur de *Roquefort* en Turſan, & laiſſa ſeulement une fille naturelle nommée Marguerite, qui épouſa, en 1531, Meſſire Pierre de Carles, Préſident au Parlement de Bordeaux.

Arnaud de Gramont, ſixième fils de Roger, étoit préſent à la bataille de Noayn, perdue en 1521 par le Roi de Navarre contre les Eſpagnols, à cauſe de l'imprudence du Général Navarrois, le Seigneur d'Aſparrault (de Leſparre). Il fut un de ceux qui parvinrent à ſe ſauver en France avec Don Pedro de Navarre & Don Frédéric de Navarre, fils du Maréchal Don Pedro, qui étoit priſonnier des Eſpagnols à Simanca. Dom Arnaud de Gramont mourut ſans poſtérité des ſuites de ſes bleſſures. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 23.)

Gratien de Gramont, ſeptième fils de Roger, faiſoit partie des Gardes du Corps du Roi Louis XI le 1er octobre 1474. (V. Liſte des dits Gardes. Bibliothèque Royale.) L'an 1496 il étoit revenu auprès de ſon père & tenoit ſous ſes ordres, un commandement à Bayonne, ainſi qu'il appert des revues de cette année. Il prit une part active aux guerres inteſtines de la Navarre, & y périt avec pluſieurs des ſiens.

Gérard de Gramont, huitième fils de Roger, étoit un des Capitaines du Maréchal de Foix-Lautrec, à Béſiers, l'an 1525. (V. *Cartulaire du Séminaire d'Auch*, Revue paſſée à Béſiers en 1525.)

Michel de Gramont, neuvième fils de Roger, étoit avec ſon frère Gérard & ſon beau-frère, Jean ou Jeannot d'Andoïns, pourvu d'un commandement ſous le même Maréchal de Foix-Lautrec à Caſtres, & plus tard auſſi à Béſiers. (V. *Cartulaire d'Auch.*)

Jeannot ou Janolle de Gramont, dixième fils & dernier enfant de Roger, naquit, en 1513, peu de temps avant la mort de ſon père. On le retrouve, en 1569, prenant une part active aux événemens politiques & aux querelles religieuſes de cette époque.

Les Archives de la Maiſon contiennent pluſieurs chartes contemporaines relatives aux fils de Roger de Gramont, ainſi que des Bulles Pontificales, des diſpenſes, des conceſſions d'autels portatifs, &c., &c., mais nous n'en parlons que pour mémoire, ces actes ne préſentant, pour la plupart, qu'un intérêt ſecondaire.

XX.

Jean II de Gramont (1516-1528).

JEAN DE GRAMONT, IIe du nom, PRINCE SOUVERAIN DE BIDACHE, Ricombre & Maréchal de Navarre, Baron de Câmes & d'Haftingues, Seigneur de Monthory, de la Baftide Clairence, d'Auns, d'Olhaïby & d'autres lieux, fils de François de Gramont & de Catherine d'Andoïns, fuccéda, en 1516, à fon grand-père Roger de Gramont. Il n'avoit que 12 ans lorfqu'il perdit fon père, tué à la bataille de Ravenne, & 16 ans lorfqu'il devint chef de fa Maifon fous la curatelle de fa mère & de fon oncle Charles, Évêque de Cauferans.

Vers cette époque, la mort enleva l'un après l'autre les Souverains de France, d'Efpagne & de Navarre. L'an 1515 François Ier fuccéda à Louis XII, & l'année 1516 vit difparoître fucceffivement, à quelques mois d'intervalle, Ferdinand V d'Aragon & de Caftille, Jean & Catherine d'Albret. La couronne d'Aragon & de Caftille échut à Charles d'Autriche, petit-fils de Ferdinand, devenu Empereur d'Allemagne en 1519, fous le nom de Charles-Quint; celle de Navarre à Henri II d'Albret, fils de Jean & de Catherine, qui époufa en 1526 Marguerite d'Alençon, fœur de François Ier.

La guerre recommence en Navarre, contre les Efpagnols. — Les Gramont avec la Navarre. — Les Beaumont avec l'Efpagne.

Les rigueurs & les exactions des Efpagnols avoient foulevé dans la Haute-Navarre un mécontentement général, & le peuple voyoit avec douleur fe prolonger la captivité de plufieurs Seigneurs Navarrois, foupçonnés de fidélité à leurs anciens fouverains, entre autres le vieux Maréchal Don Pedro de Navarre, que Charles-Quint détenoit en Caftille dans la fortereffe de Cimancas. L'occafion parut favorable au jeune Roi de Navarre pour reconquérir par les armes les provinces perdues par fon père. Henri II follicita le fecours de François Ier, qui lui envoya des troupes commandées par le Maréchal André de Foix, frère d'Odet Comte de Foix & par le Général d'Afparrault (qui eft le nom gafcon de Lefparre). Henri y joignit fix mille Gafcons & Béarnois, & ce fut en cette occafion que Jean II de Gramont fit fes premières armes, l'an 1521.

Le parti des Gramont s'étoit mis en campagne, non pas il eft vrai fous le commandement de Jean, qui n'avoit alors que 21 ans, mais fous celui de Don Pedro de Navarre, fon coufin, fils du vieux Maréchal prifonnier à Cimancas, ainfi que de Dom Arnaud de Gramont, oncle de Jean, & du Sei-

gneur de Navailles. Les Efpagnols étoient commandés par le Vice-Roi Manriquez de Najara (ou Naxera) & par Don François de Beaumont, fils du Comte de Lerin. Grâce aux nombreufes intelligences que les Gramont avoient confervées dans la Navarre, l'armée franco-béarnoife s'empara facilement de Saint-Jean-Pied-de-Port, puis de Pampelune, & au bout d'un mois la Haute-Navarre étoit rentrée fous le fceptre d'Henri II. Malheureufement le Général françois, Sire de Lefparre, enivré par ces premiers fuccès, entreprit de paffer l'Ebre & d'enlever à la Caftille quelques-unes de fes provinces. Une famine furvenue dans le pays & caufée en grande partie par l'épuifement des guerres antérieures, décima fon armée & força plufieurs de fes capitaines à laiffer leurs foldats fe difperfer pour vivre. Ce que voyant, le Duc de Najara ayant tiré des approvifionnemens de Caftille, fit une levée très confidérable dans la Bifcaye & le Guypufcoa, & vint fondre fur l'armée de Lefparre avec vingt mille combattans.

Bataille de Noayn. Jean de Gramont eft fait prifonnier (1521).

Malgré la grande infériorité du nombre & le manque d'artillerie, le Seigneur de Lefparre eut l'imprudence & le tort d'accepter le combat dans la plaine de Gairoux, près d'un bourg appelé Noayn, qui donna fon nom à cette bataille mémorable livrée le 15 juin 1521. Il y périt plus de cinq mille hommes, tant François que Navarrois. Le Seigneur de Lefparre y reçut tant de coups que fon cafque fut brifé, & que la tête fracaffée & ayant perdu la vue il fe rendit à Dom François de Beaumont. Jean de Gramont fut auffi fait prifonnier avec le Seigneur de Tournon, le Capitaine de Sainte-Colombe & Jean d'Aure, Vicomte d'Afté, qui mourut peu de temps après des fuites de fes bleffures, & dont le fils Menaud d'Aure époufa Claire de Gramont, fœur de Jean II. Don Arnaud de Gramont, Don Frédéric de Navarre & Don Pedro de Navarre parvinrent avec le refte de l'armée à fe fauver par les montagnes du côté de la France. Les Sires de Mauléon, de Navailles, de Durfort, de Saint-Martin & de Rignac reftèrent parmi les morts. Telle fut la bataille de Noayn qui confomma la perte de la Haute-Navarre. (Voir *Pièces & Documens. Annexe* N° 23.)

L'année fuivante (1522), Jean de Gramont recouvra la liberté, moyennant le paiement d'une très forte rançon, & il en profita pour courir auprès des fiens défendre la Navarre contre les armées de Caftille. Le Comte de Lerin venoit de s'emparer du Château de Maya occupé par des troupes du parti de Gramont, & les Efpagnols s'avançoient en grand nombre fur Bayonne & fur

Fontarabie. Les François & les Navarrois étoient commandés par le Seigneur de Lautrec, Lieutenant du Roi en Guyenne. Il y eut un grand combat près de Saint-Jean-de-Luz, où les deux armées engagèrent jusqu'à leurs réserves. « La seconde ligne des ennemis se joignit à leur première & rembarrèrent la nôtre jusqu'à la seconde que Jean de Gramont menoit. Là il y eut grande bataille, & force gens portés par terre d'un côté comme de l'autre; entre lesquels furent le Seigneur de Gramont, duquel le cheval fut tué sous lui, de Luppé guidon de M. de Lautrec, de Poigreffi, qui depuis s'est fait huguenot, de la Faye de Xaintonge, qui est encore en vie, & plusieurs autres. » (Voir *Mémoires de Blaise de Montluc* & *Pièces & Documens. Annexe* N° 24.)

Bataille de Saint-Jean-de-Luz. — Jean de Gramont blessé.

La même année 1523, Jean II de Gramont secourut fort à propos la ville de Bayonne que l'armée de l'Empereur Charles-Quint, conduite par Velasco, Connétable de Castille & le Prince d'Orange, avoit assiégée. Cependant Charles-Quint ayant résolu de porter la guerre jusqu'à Bordeaux & Toulouse, il voulut commencer par s'assurer du Béarn & de la Navarre, & Henri d'Albret ayant refusé de se joindre à lui & de lui remettre à cet effet les places fortes de son Royaume, il envoya ses Généraux piller & brûler toutes les villes qui tenoient encore pour la France. Ce fut alors que Bidache fut pris & incendié, après une résistance de vingt jours, & nous ne pouvons donner un meilleur récit de cette affaire qu'en reproduisant celui des *Annales de Navarre*. (t. V, p. 417).

Prise & incendie de Bidache par l'armée de Charles - Quint (1523).

« Ce fut alors que l'Empereur Charles-Quint trouva convenable de faire en France l'invasion qu'il méditoit. Il ordonna au Connétable de Castille & au Prince d'Orange, qui étoient dans le Guypuscoa à la tête d'une armée de vingt-quatre mille hommes d'élite, & presque tous Espagnols, d'entrer en France, & ce fut peut-être pour cette raison qu'on leva le siége de Fontarabie, plutôt qu'à cause du secours qui étoit entré dans la place. Ils avoient ordre de porter le fort de la guerre jusqu'à la Principauté de Béarn & dans les autres États que Dom Henri d'Albret possédoit en France; ce qu'ils exécutèrent en mettant le feu à tous les endroits qui leur firent résistance comme Sordes, Hastingues, Bidache. Cette dernière place appartenoit & appartient encore maintenant en Souveraineté aux Seigneurs de la Maison de Gramont, si célèbres dans la Navarre, que c'est bien à juste titre qu'ils sont aujourd'hui Ducs & Pairs de France. C'est elle qui souffrit le plus, parce que son Château, défendu par trois cents soldats, opposa aux Espagnols une plus

forte réſiſtance. Ils ſe défendirent avec tant de valeur qu'ils arrêtèrent l'ennemi pendant trois jours, juſqu'à ce qu'il pût y mettre le feu. L'incendie fut tel que ſes défenſeurs périrent tous dans les flammes, excepté quelques-uns qui, ſe précipitant du haut des murailles, aimèrent mieux mourir percés par les piques, au bout deſquelles l'ennemi les recevoit. Mauléon de Soule, inſtruite par l'exemple des autres villes, ſe rendit volontairement. »

D'après quelques autres hiſtoriens, & entre autres Olhagaray (p. 485), dont nous avons cité le récit au chapitre VI (Notice ſur Bidache), la place brava pendant vingt jours entiers les efforts des Eſpagnols, défendue par l'oncle de Jean II, Dom Arnaud de Gramont, qui y perdit la vie.

Malgré les ſuccès qui s'attachoient aux armes des Eſpagnols dans la Navarre & dans le Béarn, le Vicomte de Lautrec leur oppoſoit toujours une vive réſiſtance à Bayonne, & arrêtoit les convois d'approviſionnemens qu'ils tiroient de l'Eſpagne. Jean II de Gramont, qui ne pouvoit plus ſe ſéparer d'un chef ſous lequel il avoit grandi dans le métier des armes, s'étoit attaché à ſa fortune & prit part à toutes ſes entrepriſes, pendant que ſon oncle Charles, Archevêque de Bordeaux, gouvernoit la Guyenne en ſon abſence. Bientôt les Eſpagnols, preſſés par la diſette, durent repaſſer la frontière de l'autre côté de la rivière d'Andaye, ſans avoir rien conquis dans les provinces dont ils s'étoient promis de prendre les deux capitales.

François Ier venoit de paſſer de nouveau les Alpes, & Henri II de Navarre l'y avoit ſuivi. On ſait la triſte fin de cette courte campagne, qui ſe termina par la bataille de Pavie, où « tout fut perdu ſors l'honneur. » (24 février 1525.) Le Roi de France & le Roi de Navarre devinrent les priſonniers de Charles-Quint, le premier à Madrid où il fut transféré, le ſecond au Château de Pavie. Jean de Gramont n'avoit pas pris part à cette expédition, & profitant du repos que lui avoit laiſſé la retraite des Eſpagnols, il avoit autant que poſſible réparé les déſaſtres de la guerre dans ſes États de Bidache & ſes Domaines de Navarre. Pendant que ſon oncle Gabriel (le Cardinal de Gramont) négocioit à Madrid les clauſes du traité qui devoit rendre à François Ier ſa liberté, il relevoit les murs de Bidache & marioit ſa ſœur *Claire de Gramont* à *Menaud d'Aure, Vicomte d'Aſter*, ſon couſin, fils de *Jean d'Aure, Vicomte d'Aſter*, qui avoit partagé ſa captivité après la bataille de Noayn.

Ce mariage ſe fit le 23 novembre 1525, & il fut arrêté, dans le contrat, que dans le cas où le Seigneur Jean décéderoit ſans poſtérité, Claire de Gra-

mont feroit héritière de tous les biens de la Maifon & de la Souveraincté, qu'elle porteroit à fon mari, lequel prendroit par fubftitution, pour lui & fes defcendans, le nom & les armes de Gramont. Ces conditions pofées & rédigées par Charles de Gramont, Archevêque de Bordeaux, oncle de Jean & de Claire, furent ratifiées, en ce qui les concernoit, par François Ier & Henri II l'année fuivante.

Le 15 feptembre 1526, c'eft-à-dire environ un an après, Jean de Gramont époufa Françoise, Dame de Polignac, à laquelle il affura comme douaire & pour en jouir fa vie durant, advenant la mort de fon mari, la Châtellenie & terre de Muffidan.

L'acte original du contrat de mariage de Jean II de Gramont avec Noble Demoifelle Françoife de Polignac eft aux Archives de la Maifon, daté du 15 feptembre 1526, fur papier & en françois. Il porte les fignatures de fes oncles Charles de Gramont, Archevêque, & Gabriel de Gramont, Cardinal, de Jean II de Gramont, de Jean d'Aure, du Seigneur de la Force, & de plufieurs de la Maifon de Pompadour.

Le Roi de Navarre ayant réuffi à tromper la vigilance de fes gardiens, étoit revenu dans fon Royaume, & François Ier avoit, à la fuite de longues & dures négociations, recouvré la liberté le 16 mars 1526. Henri II ne tarda pas à le rejoindre, & peu de temps après devint fon beau-frère en époufant fa fœur Marguerite, veuve du Duc d'Alençon.

Jean de Gramont meurt au fiége de Naples.

Sur ces entrefaites, le Vicomte de Lautrec paffoit de nouveau en Italie, à la tête d'une armée Françoife pour venger les revers de Pavie. Jean de Gramont n'héfita pas à l'y fuivre & fe diftingua dans toutes les rencontres, & notamment aux prifes de Pavie, de Gênes & d'Alexandrie, où il commandoit la compagnie de tous les gens d'armes du Général en chef en qualité de fon Lieutenant.

Après une campagne glorieufe qui promettoit de plus brillans fuccès, Jean fuccomba fous les murs de Naples, le 15 feptembre 1528, des fuites de l'épidémie qui enleva, le même mois, Charles d'Albret, frère d'Henri II de Navarre, & le Vicomte de Lautrec lui-même. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 25.)

Jean II de Gramont ne laiffoit pas de poftérité, & la fucceffion de fa Maifon paffa, ainfi qu'il avoit été convenu, à *Claire de Gramont*, fa fœur aînée, qui avoit été mariée à *Menaud d'Aure, Vicomte d'After*, defcendant

de la Maifon d'Aure & des anciens Comtes de Comminges, dont nous avons donné la filiation aux chapitres III, IV & V.

Les deux autres fœurs de *Jean* & de *Claire*, *Magdeleine* & *Éléonore* de Gramont furent Religieufes dans un Monaftère à Alby.

Avant de terminer ce qui concerne Jean II de Gramont, nous rappellerons qu'il exifte des Lettres-Patentes du Roi François Ier, contenant en fa faveur la confirmation de celles du 26 feptembre 1485, données par Charles VIII à fon grand père Roger, pour la ceffion du château & de la ville de Blaye.

Nous citerons auffi pour mémoire les chartes fuivantes, qui font aux Archives de la Maifon :

Du 18 mars 1522, Provifions de la charge de Maire de Bayonne pour Meffire Jehan de Gramont.

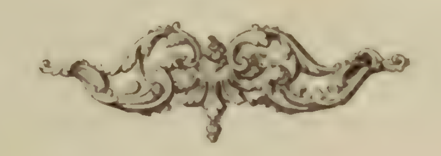
Du 14 avril 1523, Lettre du Chancelier Du Prat au Préfident du Parlement de Bordeaux pour recevoir le ferment de Jehan de Gramont pour la charge que le Roy vient de lui accorder, de Maire & Capitaine de Bayonne, vacante par la mort du Sire James de Sainte-Colombe.

Du 17 avril 1523, Ordre donné par les Généraux Tréforiers de France de payer à Jehan, Seigneur de Grantmont (*fic*), les gages de fon office de Maire & Capitaine de Bayonne.

Du 13 août 1523, Atteftation du Préfident du Parlement de Bordeaux pour le ferment prêté & la poffeffion prife de la Mairie de Bayonne par Jehan, Seigneur de Grantmont.

Du 25 juin 1527, Teftament de Jean II de Gramont & Codicile ajouté au dit teftament. Par cet acte, Claire de Gramont, époufe de Menaud d'Aure, eft déclarée unique héritière de tous les biens de fon frère Jean & de la Souveraineté de Bidache pour en jouir avec fon mari Menaud d'Aure, lequel avoit déjà été fubftitué, en 1525, au nom & aux armes de Gramont.

Du 5 août 1528, Demande de l'ouverture du Teftament de Jean II de Gramont, faite par Charles de Gramont Évêque d'Aire, fon oncle.





CHAPITRE XI

Les Seigneurs de Gramont de 1528 à 1580. — Claire de Gramont & Menaud d'Aure, Vicomte d'Aſter (1528-1534).—Mort de Menaud. Claire tutrice de ſon fils Antoine Ier. Reconſtruction de Bidache.—Antoine Ier, Comte de Gramont (1534-1576).—Il épouſe Hélène de Clermont (1549). — Erection en Comté des Seigneuries de Guiche & de Gramont (1563). — Antoine Ier gouverne la Navarre comme Régent, en l'abſence de la Reine Jeanne (1564). — Mariage de ſon fils Philibert de Gramont, avec Diane Coriſandre d'Andoïns (1567). — Il échappe au Maſſacre de la Saint-Barthélemy avec Henri de Navarre qui le nomme ſon Lieutenant-Général & Gouverneur en Navarre & Béarn (1572). — Il eſt ſurpris par trahiſon à Hagetmau & fait priſonnier par le Baron d'Arros. — Il défend le Bigorre en 1574. — Mort d'Antoine Ier (1576).— Philibert Comte de Gramont (1576-1580).— Ses premières campagnes avec le Roi Henri.—Il ſe ſépare du Roi.— Il eſt tué en 1580 à la Fère. — Diane Coriſandre d'Andoïns, Comteſſe de Gramont.

XXI.



LAIRE DE GRAMONT, ſœur & héritière de Jean II, lui ſuccéda l'an 1528, conjointement avec ſon époux, MENAUD, VICOMTE D'AURE & D'ASTER, & d'après les clauſes ſtipulées en 1525 dans ſon contrat de mariage, celui-ci prit pour lui & ſes deſcendans le nom & les armes de Gramont.

Claire de Gramont (1528 - 1561).

Menaud d'Aure Vicomte d'Aſter (1528-1534).

Ayant déjà mentionné au chapitre V les clauſes du contrat & de la ſubſtitution qui ſont aux Archives, il eſt ſuperflu d'y revenir de nouveau.

Par la même raiſon, nous renvoyons aux chapitres IV, V & VI

pour la filiation des ancêtres de *Menaud d'Aure*, lequel étoit fils de *Jean d'Aure* & de *Jeanne de Foix*, & coufin au quatrième degré de *Claire de Gramont*, comme le conftatent les difpenfes de l'Églife rapportées au contrat de mariage.

Jean de Gramont, en partant pour la guerre d'Italie, paraiffoit avoir eu le preffentiment de fa fin prochaine, car non-feulement il avoit pourvu à l'ordre de fucceffion pour fes Domaines & la Principauté de Bidache, mais un acte tiré des Archives du Château de la Force apprend qu'il avoit, le 15 feptembre 1526, affigné à fa femme Dame Françoife de Polignac, la Châtellenie, terre, &c., &c., de Muffidan pour fon douaire & en jouir fa vie durant, advenant la mort de fon mari.

Les mêmes difpofitions font d'ailleurs confignées dans fon contrat de mariage du même jour, 15 feptembre 1526, qui eft aux Archives de la Maifon.

Deux ans plus tard, Jean ayant péri à Naples, comme nous l'avons dit plus haut, Claire de Gramont propofa à fa belle-fœur d'échanger la Châtellenie de Muffidan contre celle de Blagnac, ce qui fut fait. « Les arbitres Meffire François de la Tour, Vicomte de Turenne, François de Pompadour & Antoine de la Fayette, dirent que comme Muffidan étoit place forte & plus propre & commode pour la demeure de la Dame de Gramont, que n'étoit le dit Blagnac, on donneroit ce lieu-ci à la dite de Polignac en échange pour Muffidan, ce qui fut accepté par Charles de Gramont, Archevêque de Bordeaux, oncle de la dite Gramont, & Meffire Menaud d'Aure, Seigneur d'After, fon mari. » (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 26.)

Menaud étoit parti avec fon beau-frère Jean pour la guerre d'Italie, &, le 3 mars 1528, il s'y diftinguoit par fa bravoure à la tête d'une compagnie de cinquante lances. Il revint la même année auffitôt après la paix; mais il rapportoit de cette trifte campagne le germe d'une maladie qui ne tarda pas à le conduire au tombeau. Il mourut le 5 juin 1534, laiffant de fon mariage deux enfans :

1° *Antoine* de Gramont, qui fuit;

2° *Catherine* de Gramont, mariée à *François, Baron de Mauléon*.

(V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 26.)

Mort de Menaud (1534).

Menaud fut enterré à Bagnères, au couvent des frères Dominicains fondé par fes ancêtres, & l'épitaphe de fa tombe porte ces mots : « Ci gift le

corps de Noble Seigneur & puiſſant Chevalier Meſſire *Menaud d'Aure,* jadis *Vicomte d'Aſter* & *Baron des Angles.* »

Claire de Gramont ſurvécut longtemps à ſon mari, & comme elle tenoit la Principauté de Bidache & les Domaines de la Maiſon de ſon propre chef, elle en garda le gouvernement ſa vie durant, c'eſt-à-dire juſqu'en 1561. Ses enfans, Antoine & Catherine, étoient d'ailleurs en bas âge, l'aîné n'ayant que ſept ans à la mort de ſon père. Elle entreprit & conduiſit à belle & bonne fin la reconſtruction du Château de Bidache qui avoit été brûlé du vivant de ſon frère par l'armée Eſpagnole, & conſacra le temps de ſon long veuvage à rétablir l'ordre & la proſpérité dans la Principauté & ſes autres Domaines, autant que faire ſe pouvoit dans ces temps de luttes inteſtines, de guerres civiles & de perſécution religieuſe. Elle ſe tint en dehors de ces agitations & demeura fidèle au culte de ſes pères, malgré l'aveuglement qui entraînoit autour d'elle la Navarre & le Béarn vers le proteſtantiſme de Luther.

Diverſes chartes des archives de la Maiſon.

Les Archives de la Maiſon contiennent un grand nombre de chartes qui concernent Claire de Gramont. Nous allons rappeler ici les plus intéreſſantes par ordre de date.

Du 31 juillet 1530, Acte de donation par lequel Claire de Gramont donne à ſa mère Catherine d'Andoïns, veuve de François de Gramont, l'uſufruit de la terre de Muſſidan (ſur parchemin.)

Du 18 novembre 1534, immédiatement après la mort de ſon mari Menaud d'Aure, d'Aſter & de Gramont, procuration par Dame veuve Claire fie Gramont, Dame de Muſſidan, Blaignac, &c., &c., pour la geſtion de ſes biens.

Du 11 janvier 1538, Dénombrement fourni par Dame Claire de Gramont à Henri II, Roi de Navarre, pour toutes ſes Seigneuries & terres, pour tous Domaines & Châteaux qui relevoient à un titre quelconque de la Couronne de Navarre.

Du 28 ſeptembre 1542, Pleins pouvoirs de Claire de Gramont donnés à Meſſire Jean Detchebarre pour adminiſtrer la Souveraineté de Bidache en l'abſence de la Souveraine. Fait à Bidache en Béarnois.

Du 14 août 1549, Acte de ceſſion temporaire du Domaine d'Aſter & de ſon revenu par Claire de Gramont en faveur de ſon fils Antoine Ier, Comte de Gramont & de Hélène de Clermont, ſon épouſe, à l'occaſion de

leur mariage qui eut lieu au mois de feptembre de la même année.

Du 3 octobre 1552, Vente faite par Haute & Puiffante Dame Madame Claire de Gramont, Dame de Gramont, Muffidan, &c., &c., des moulins de la ville de Muffidan à Noble Meffire Bertrand de Luz ou de Lur, Chevalier, Seigneur de Longo, Villamblard & Roftilhe.

Du 31 octobre 1552, Quittance datée de Bidache donnée au receveur ordinaire pour le Roi de France aux Lannes (Landes), de 2140 livres tournois pour le payement de la ferme de la moitié de la grande coutume de Bayonne, appartenant à la Dame de Gramont par don & octroy du Roi à elle fait en récompenfe de la Principauté de Blaye, & ce pour une année entière commencée le 1er octobre 1551. La dite quittance fignée Clère de Gramont & fcellée du grand fcel en placard écartelé aux 1er & 4e, un lion; aux 2e & 3e, de flambes en chef & autour fe lit : *Clère, Dame de Gramont*, & dont le double eft à la Bibliothèque du Roy, comme il eft rapporté par le P. Anselme, t. IV, p. 613.

Du 23 décembre 1553, Teftament original de Claire de Gramont, fur parchemin.

Du 3 mai 1558, Ceffion & tranfport de la Vicomté d'After, la Baronnie des Angles & la Seigneurie de This, faits par Claire de Gramont, Dame douairière, en faveur de fa belle-fille Hélène de Gramont.

Du 8 octobre 1559, Contrat de ferme de la moitié de la grande coutume de Bayonne, par Claire de Gramont.

Du 16 avril 1560, Quittance délivrée par Claire Dame de Gramont & Antoine Baron de Gramont, fon fils, à Jehan Baron de la Baftide.

Situation de la Navarre & de la France, à la mort de Claire de Gramont (1561).

Pendant la vie de Claire de Gramont & la minorité de fon fils, des événemens importans fe fuccédèrent en France & en Navarre, & comme Antoine de Gramont y prit une part active dès qu'il fut en âge de porter les armes, il eft néceffaire de les réfumer en quelques mots.

Le 7 janvier 1528, la Reine Marguerite de Navarre donna le jour à une fille nommée Jeanne d'Albret, qui fut plus tard la mère de Henri IV, Roi de France & de Navarre.

A cette époque la Cour de Navarre fe fit remarquer par une grande irréligion & une tendance prononcée vers le proteftantifme, fans toutefois rompre ouvertement avec le culte catholique. La Reine Marguerite donna elle-même

l'exemple de ces fcandales en compofant des ouvrages impies & faifant jouer des fcènes de comédie entremêlées de traits fatyriques contre les moines, les évêques & le pape. Les excès de ce genre furent pouffés fi loin, que le Cardinal de Gramont étant venu vifiter cette Cour ne crut pas pouvoir y féjourner avec décence, & fe hâta de la quitter.

Le Cardinal de Gramont à la cour de Navarre.

François Ier mourut le 31 mars 1547, laiffant le trône de France à Henri II.

Jeanne d'Albret époufa le 20 octobre 1548 Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme, qui defcendoit de Robert, Comte de Clermont, frère de Philippe III.

Marguerite, Reine de Navarre, mourut à Odos, près de Tarbes, le 2 décembre 1549.

Le 13 décembre 1553, Jeanne d'Albret mit au monde un fils qui fut Henri III de Navarre & plus tard Henri IV Roi de France. Il eut pour parrains les Rois de France & de Navarre & pour marraine la Princeffe Claude de France, mariée dans la fuite au Duc de Lorraine, repréfentée par *Hélène de Gramont*, *Dame d'Andoïns*. Hélène de Gramont étoit fœur de François de Gramont & tante de Claire de Gramont; fa petite-fille Corifandre d'Andoïns époufa Philibert de Gramont, petit-fils de Claire.

Baptême de Henri IV. — Hélène de Gramont, marraine (1553).

Henri d'Albret, Roi de Navarre, mourut le 25 mai 1555, laiffant la couronne à fa fille Jeanne & à Antoine de Bourbon, qui tous deux avoient embraffé avec beaucoup d'ardeur la religion proteftante. La Cour de Navarre & le Béarn devinrent l'afile de tous les huguenots que la Cour de France éloignoit ou perfécutoit, & les chofes allèrent fi loin que l'an 1556 Henri II dut menacer Antoine de lui déclarer la guerre s'il continuoit à entretenir dans fes États un foyer d'oppofition.

L'an 1558 Charles-Quint mourut & le Roi de Navarre équipa une armée pour reconquérir les anciennes provinces de fon Royaume. Cette campagne mal dirigée fut brufquement interrompue le 10 juillet 1559 par la mort du Roi de France Henri II, auquel fuccéda fon fils aîné François II. Ce prince ne régna qu'un an & mourut de maladie le 5 décembre 1560. Il eut pour fucceffeur fon frère Charles IX, & comme il étoit mineur, la Reine-Mère Catherine de Médicis eut l'adminiftration du Royaume de France & le Roi de Navarre, Antoine de Bourbon, en fut déclaré Lieutenant-Général. A cette époque les guerres de religion févifloient dans tout le midi de la France; &

pendant que Jeanne d'Albret en Béarn foutenoit le parti des huguenots, fon mari Antoine de Bourbon le combattoit en Normandie. Il reçut une bleffure mortelle au fiége de Rouen & expira le 19 novembre 1562.

Jeanne d'Albret régna feule en Navarre après la mort de fon mari, & libre déformais de tout contrôle, elle époufa avec une violence voifine du fanatifme toutes les paffions du parti huguenot.

Telle étoit la trifte fituation du Béarn & de la Navarre, lorfque Antoine de Gramont, alors âgé d'environ 34 ans, prit une part importante dans les événemens.

XXII.

Antoine Ier Souverain de Bidache, Comte de Gramont & de Guiche, &c., &c. (1534-1576).

ANTOINE Ier du nom, COMTE DE GRAMONT & DE GUICHE, PRINCE SOUVERAIN DE BIDACHE, VICOMTE D'AURE & D'ASTER, BARON DES ANGLES, SEIGNEUR DE MUSSIDAN, TOULONGEON, SAINT-CHÉRON & autres lieux, prit le Gouvernement de Bidache & de tous les Domaines de la Maifon à la mort de fa mère, en l'an 1561.

Le 15 juillet 1535, c'eft-à-dire quelques mois après la mort de fon père, le Roi de France François Ier lui conféra, fous la tutelle de fa mère, la mairie & le gouvernement de Bayonne, bien qu'il ne fût âgé que de neuf ans, ainfi qu'il réfulte d'une commiffion Royale aux Confeillers du Roi, en la Cour du Parlement de Bordeaux, qui eft aux Archives de la Maifon.

Treize ans plus tard, en 1548, Antoine qui venoit d'atteindre fa majorité reçut du Roi de France Henri II commiffion de mettre fur pied deux enfeignes d'infanterie, chacune de trois cents hommes, & fut fait enfuite Capitaine de la première Compagnie des Ordonnances de France, s'employant au fervice du Roi dans toutes fes guerres avec l'Empereur d'Allemagne, jufqu'à ce que la mort de fa mère l'eût rappelé dans fes États de Bidache & en Navarre.

Son mariage avec Hélène de Clermont (1549).

Le 29 feptembre 1549, il époufa HÉLÈNE DE CLERMONT, DAME DE TRAVES, DE TOULONGEON & SAINT-CHÉRON, appelée la Belle de Traves, fille unique de *François de Clermont*, Seigneur de *Traves* & de *Toulongeon*, & d'*Anne Hélène de Gouffier*, fon époufe, veuve de Louis de Vendôme, Vidame de Chartres, en préfence de *Claude de Gouffier* fon oncle, Chevalier des Ordres du Roi, Grand-Écuyer de France, & de *François de Vendôme* fon frère uté-

rin, *Prince de Chabannois* & *Vidâme de Chartres*. Le contrat de mariage (original) en françois, fur parchemin, fut fait & paffé à Compiègne. Il eft aux Archives de la Maifon & on y remarque les noms des époux écrits ainfi : *Anthoine* & *Hélaine*.

Et l'année fuivante, le 7 juin 1550, la fucceffion du Vidâme de Chartres étant ouverte par la mort de ce dernier, Hélène de Gramont la recueillit, ainfi qu'il réfulte de la procuration donnée par elle à cet effet, qui eft aux Archives.

Clermont-Traves porte d'azur à trois chevrons d'or, celui du chef rompu.

L'an 1561, Antoine de Gramont fe trouvant empêché par la perte de plufieurs titres détruits aux incendies de Bidache & d'Hagetmau, s'adreffa au Roi Charles IX pour en obtenir de nouvelles expéditions authentiques. & le 13 janvier de la même année il lui fut délivré des lettres-patentes royales à cet effet. Ces lettres, qui font en original aux Archives, difent que : « Meffire *Antoine de Gramont*, Chevalier de l'Ordre (Saint-Michel), Seigneur Baron du dit lieu, & Dame *Hélène de Clermont* fon époufe, ayant expofé qu'ils posfèdent les terres & Seigneuries de *Gramont, d'After, des Angles, de Séméac, Lafque*, *Gabafton, Gaflède, Lalonguère*, *Aclex*, *Sireren, Ariteins* & nombre d'autres y dénommées & ayant perdu les titres par incendie, le Roy donne des ordres pour faire délivrer de nouveaux titres valant comme les anciens, &c., &c. »

Le 23 décembre 1563, le Roi Charles IX érigea en *Comtés* les Seigneuries de *Guiche* & de *Gramont*, après en avoir le même jour reçu hommage à titre de fimples baronnies. Cet hommage imprimé en françois eft aux Archives de la Maifon, de même que l'érection en Comté, qui fut de nouveau confirmée en juillet 1659 par lettres-patentes du Roi Louis XIV, qui font également aux Archives en original, fignées par le Roi.

Erection en Comté des Seigneuries de Gramont & de Guiche (1563).

Le *Comté de Guiche* comprenoit, avec la terre & Seigneurie de *Guiche*, celles de *Bardos, Urt, Sames, Sainct-Pée* & *Brifcoux*, qui furent toutes plus tard incorporées dans le *Duché-Pairie de Gramont*.

Le dernier acte dans lequel Antoine Ier de Gramont eft qualifié de Baron eft de 1562. C'eft une charte par laquelle : « Très Honorée & Puiffante Dame Hélène de Clermont, fondée de procuration de Haut & Puiffant Seigneur Meffire Antoine de Gramont, Chevalier des Ordres & Gentilhomme de la Chambre du Roy, Seigneur & Baron de Gramont, &c., &c., &c., engage au fieur d'Angos la terre & la Seigneurie d'Olhaïby en Soule pour

la ſomme de 3000 livres. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 27.)

Élevé par ſa mère dans la religion catholique, Antoine de Gramont n'abandonna jamais le culte de ſes pères, ainſi que quelques hiſtoriens l'ont écrit par erreur. Cependant il fut un des chefs du parti huguenot alors qu'on déſignoit ainſi ceux qui défendoient le Béarn contre l'invaſion des François. En ce temps, les guerres de religion ſervoient de prétexte & de maſque aux ambitions politiques des Princes ou aux rivalités perſonnelles des Seigneurs; les armées de Charles IX envahiſſant la Navarre, le Bigorre & le Béarn, s'appeloient catholiques, tandis que les Béarnois & Navarrois, réſiſtant à l'invaſion étrangère, s'appeloient le parti des huguenots. Mais, parmi les Seigneurs de Navarre rangés ſous la bannière de leur Reine Jeanne & de leur futur Roi Henri, on comptoit bon nombre de catholiques. Malgré les cauſes de diffidence qui les ſéparoient de leurs compatriotes proteſtans, ils profeſſoient tous une égale fidélité envers leur Souverain, quitte à vider entre eux des querelles fréquentes, qui, plus d'une fois, prirent des proportions fatales à leur pays.

Le Comte de Gramont, Régent de Navarre, pendant l'abſence de la Reine Jeanne (1564).

L'an 1564, Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, ayant été appelée à Paris avec ſon fils pour les affaires de la ſucceſſion d'Antoine de Bourbon, elle confia ſes États au Comte de Gramont pour les gouverner en ſon abſence en qualité de Régent & Lieutenant-Général, par lettres-patentes données en la ville de Nérac, la même année.

Antoine de Gramont profita de l'autorité que lui donnoit cette délégation pour ſuſpendre l'exécution des ordonnances que la Reine avoit lancées, avant ſon départ, contre le clergé catholique. Mais aucun effort ne pouvoit calmer l'irritation des partis; la violence des uns provoquoit la violence des autres, & Jeanne d'Albret, cédant aux conſeils des plus emportés, répondit par la perſécution aux remontrances de ſes États. Le comte de Gramont, avec les Seigneurs d'Andoïns & d'Arros, déploya en cette circonſtance un grand zèle pour la défenſe de ſa Souveraine, & ce ne fut qu'après avoir reconnu l'inutilité de ſes conſeils qu'il ſe retira d'une Cour où déſormais la voix de la prudence & de la modération ne trouvoit plus d'écho.

Le 13 novembre 1565, il ſe démit de ſa charge, & les Archives contiennent les lettres-patentes de la Reyne Jeanne d'Albret, par leſquelles ce même jour elle donne décharge à ſon cher & bien-aimé couſin Antoine, Comte de Gramont & Souverain de Bidache, des clefs de ſon tréſor de Pau, &c., &c.,

qu'elle lui avoit laiſſées comme étant Lieutenant-Général & Régent du Royaume de Navarre, en ſon lieu & place. Ces lettres ſont ſur parchemin, ſignées par la Reyne & munies du ſceau de Navarre.

Le Seigneur d'Andoïns imita l'exemple du Comte de Gramont, & ce fut alors que tous deux formèrent l'amitié qu'ils ſcellèrent plus tard par le mariage de leurs enfans.

Le 16 août 1567, *Philibert de Gramont*, fils aîné d'Antoine, épouſa *Diane Coriſandre d'Andoïns*, connue ſous le nom de la Belle Coriſandre, fille unique & héritière de *Paul d'Andoïns, Vicomte de Louvigny, Baron de Leſcun*, &c., &c., & de *Marguerite de Cauna*.

Mariage de Philibert de Gramont avec Diane Coriſandre d'Andoïns (1567.)

Le contrat de mariage, qui eſt aux Archives de la famille, fut paſſé en préſence de la Reine Jeanne & de ſon fils Henri III de Navarre (Henri IV de France), dont il porte les ſignatures.

Le Baron d'Arros ne ſuivit pas dans leur retraite le Comte de Gramont & Paul d'Andoïns. Proteſtant fanatique, il devint au contraire l'inſtigateur des vengeances & des fureurs du parti huguenot, ainſi que l'inſtrument des rigueurs de ſa Souveraine. De là naquit entre eux une inimitié dont nous ne tarderons pas à rencontrer les effets.

Cependant lorsque le Roi Charles IX, voulant ſe venger de l'appui que Jeanne d'Albret avoit prêté aux inſurgés de la Rochelle, envahit le Béarn en 1569, les diſſentimens s'effacèrent. Le Baron d'Arros, Lieutenant-Général du Royaume, défendit la Baſſe-Navarre pendant que le Comte de Gramont, convoquant tous les partiſans de la Reine en Béarn, marchoit ſur Bizanos au-devant de l'armée françoiſe, commandée par Antoine de Lomagne, Vicomte de Terride.

Ils s'unirent enſuite tous les deux pour aſſiéger la ville d'Oléron, dont l'ennemi s'étoit emparé par ſurpriſe ; mais d'Arros, non content de défendre ſa Souveraine, ne laiſſoit échapper aucune occaſion de ſévir contre les catholiques, & ſes rigueurs devinrent telles que le Comte de Gramont & ceux de ſa religion durent s'éloigner d'un camp où leur conſcience ne leur permettoit plus de reſter.

Ces violences ne tardèrent pas à amener de triſtes repréſailles ; quelques ſemaines s'étoient à peine écoulées, que Terride, vainqueur à ſon tour, pourſuivoit de ſa vengeance les proteſtans battus & diſperſés. Ces malheureux, égorgés ſans pitié ſur les routes & dans les villages, n'eurent d'autre

Générosité du Comte de Gramont envers les victimes de la guerre religieuſe.

reſſource que de ſe réfugier auprès des Seigneurs Catholiques, que leurs excès avoient révoltés jadis. Olhagaray, dont le témoignage ne ſauroit être ſuſpect, cite à cet égard la généroſité du Comte de Gramont, qui, dans ſa Souveraineté de Bidache, donna un aſyle aſſuré à tous ceux qui vinrent l'y chercher, ſans jamais les inquiéter pour leurs croyances religieuſes.

Le Comte de Gramont prend les armes en Bigorre, pour défendre la Reine Jeanne

Le Béarn & la Navarre étoient occupés par les armées françoiſes, & il ne reſtoit plus à Jeanne d'Albret que quelques villes éparſes défendues par d'Arros & ſes coreligionnaires. Ce fut alors qu'elle fit un ſuprême effort & plaça le Comte de Montgommery à la tête d'une nouvelle armée recrutée dans le pays de Foix. Nous n'avons pas à retracer les ſanglantes péripéties de cette campagne dont le Bigorre garde encore le ſouvenir; quelques mois ſuffirent à ce vaillant capitaine pour rétablir l'autorité de la Reine de Navarre, reprendre Pau, Navailles, & ſucceſſivement la Navarre & le Béarn. Dès le début de la campagne, il avoit député le Sieur de Loubie auprès du Comte de Gramont pour réclamer ſon épée & ſes conſeils, & celui-ci s'étoit empreſſé d'accourir.

En 1570 la paix fut conclue entre Charles IX & Jeanne d'Albret, mais les plaies ſaignantes de ces longues luttes ne furent qu'imparfaitement cicatriſées par l'amniſtie des Souverains.

Cette même année le Comte de Gramont ſe rendit à la Cour de France, dont il étoit vaſſal pour ſes fiefs de Guyenne, & où il étoit en grand honneur, à cauſe de ſes ſervices antérieurs, s'étant diſtingué particulièrement dans les guerres du Bourbonnois & à la priſe de Calais. Henri III de Navarre étoit auſſi à Paris avec ſa mère, la Reine Jeanne, & on négocioit ſon mariage avec la ſœur du Roi de France.

Gramont ſauvé à la Saint-Barthélemy, avec Henri de Navarre (1572).

Le 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy, le Comte de Gramont étoit auprès de Henri de Navarre avec le Prince de Condé & le Seigneur de Duras, lorſque le Roi Charles IX, les mandant près de lui, ſe contente de leur dire « avec un ton de voix & un œil terribles: Meſſe, mort ou Baſtille. » (V. *de Thou* & *d'Aubigné.*)

Henri de Navarre, devenu Roi quelques mois auparavant par la mort ſubite de ſa mère, abjura le proteſtantisme, ſinon par conviction, du moins par néceſſité. Néanmoins, tenant à prouver la ſincérité de ſes ſentimens, il rendit une Ordonnance pour rétablir l'ancien culte dans le Béarn & dans toutes les terres de ſa domination, d'où la Reine Jeanne l'avoit banni.

Antoine, Comte de Gramont, nommé par lettres-patentes du 16 octobre 1572, Gouverneur & Lieutenant-Général du Roi au Royaume de Navarre & Pays de Béarn, fut chargé de l'exécution de cet édit; mais il rencontra une si forte opposition dans les États du Béarn & le Nébousan, qu'il dut attendre une occasion plus favorable. Sa commission pour tenir les États de Navarre est aux Archives sur parchemin, signée par le Roi Henri & munie de son sceau, datée du 21 décembre 1572. Avec elle se trouvent aussi cent cinquante circulaires datées du même jour, écrites à la main & toutes signées du Roi pour la convocation des différens Membres des États. Ces lettres de convocation n'ayant pu être employées à cause de l'état des esprits, sont restées pour cette raison à Bidache dans les Archives.

Quelques mois plus tard, le Comte de Gramont crut pouvoir profiter, pour en venir à ses fins, de la concentration des forces des réformés autour de la Rochelle, dont le Duc d'Anjou avoit commencé le siége. En conséquence, il s'avança jusqu'à Hagetmau, dont son fils Philibert étoit devenu le maître par son mariage avec Corisandre d'Andoïns. Là il appela à son aide les gentilshommes des environs qui étoient restés fidèles à la religion catholique.

De son côté Henri de Navarre s'adressoit à tous ceux sur lesquels il croyoit pouvoir compter, & leur écrivoit de se rendre auprès du Comte de Gramont pour lui prêter main-forte & obéissance. Plusieurs de ces lettres ont été conservées, & l'une d'elles, adressée au Capitaine d'Espalungue, fait partie de la collection des lettres missives du Roi Henri IV. Elle est datée de Nieul, le 6 mars 1573, lieu situé en face de la Rochelle où Henri de Navarre, obligé d'assister au siége, étoit campé avec le Duc d'Alençon, les Princes de Condé, le Dauphin, les Ducs de Guise, d'Aumale & de Nevers. (Voir les lettres de Henri IV. *Pièces & Documens. Annexe* N° 29, lettre 1.)

Les Seigneurs & Gentilshommes catholiques accoururent en foule à l'appel de leur Roi, & déjà on n'attendoit plus que quelques retardataires, lorsque le bruit de ce qui se préparoit parvint aux oreilles du vieux Baron d'Arros, le huguenot fanatique qui s'étoit fait jadis l'instrument des persécutions religieuses de Jeanne d'Albret, & qui, de plus, étoit un ennemi personnel du Comte de Gramont.

« Le vieillard manda aussitôt le Baron son fils. — Mon fils, lui dit-il, dès qu'il l'aperçut, qui vous a donné la vie? — Dieu & vous, Monsieur, répondit le Baron. — Eh bien! Dieu & votre père vous la redemandent en ce moment :

Dieu qui peut vous la conferver au milieu des plus grands périls & qui vous la rendra un jour au fein de la gloire; votre père qui vous fuivra de près fi vous mourez, & qui, après avoir fur la terre applaudi à votre vertu & à votre obéiffance, en rendra dans le ciel un doux témoignage devant le Très-Haut & fes Anges. Allez, ne regardez pas le petit nombre de vos compagnons, car ils font tous braves, & furtout ne confidérez les ennemis que pour les frapper. Voilà mon épée : Dieu la bénira dans vos mains; &, en lui tendant le fer, le vieillard l'embraffa. Le Baron fit une révérence & alla fe mettre à la tête de la petite troupe qui confentoit à le fuivre, & qui n'étoit compofée que de trente-huit Seigneurs, parmi lesquels on comptoit le jeune de Lons. Peu d'heures après, il étoit aux portes de Hagetmau. » (D'Aubigné, p. 680. Poydavant, p. 79.)

Le Comte de Gramont furpris à Hagetmau par d'Arros eft fait prifonnier.

On prit les nouveau-venus pour un renfort d'auxiliaires. Grâce à cette erreur, ils fe gliffèrent fans être reconnus jufque dans la cour du Château. Tirant alors leur épée, ils frappent, ils bleffent, ils immolent tout ce qui fe préfente à eux. Au milieu du tumulte, d'Arros pénètre jufqu'à l'appartement où le Comte de Gramont s'entretenoit avec Etchard, Préfident du Confeil Souverain. Il égorge le Préfident; & déjà il levoit fon épée fur le Comte lui-même, lorfque Corifandre tombe à fes pieds éplorée; fes larmes, fa jeuneffe, fa beauté, fes fupplications, défarment le vainqueur; il fe contente de faifir le Comte & de le charger de chaînes. Ce fut la feule victime épargnée. Tous les autres Seigneurs catholiques, dont on fait monter le nombre à deux cent cinquante, reftèrent étendus fur le carreau ou fe dérobèrent à la mort par la fuite. Après cet exploit, le jeune Baron fe hâta de reprendre le chemin du Béarn & de conduire fon prifonnier devant fon père. « Mon fils, lui dit l'impitoyable vieillard, il ne falloit point laiffer fubfifter cet Amalécite, vous avez fauvé le corbeau qui vous arrachera les yeux. » Néanmoins, il ne voulut point qu'on maffacrât l'ennemi défarmé, & le Comte de Gramont fut remis entre les mains de Lacafe, Gouverneur du Béarn pour les infurgés. Il put fe racheter plus tard au prix d'une forte rançon.

Mort de Charles IX (1574).

Sur ces entrefaites furvint la mort du Roi Charles IX (30 mai 1574), auquel fuccéda fon frère Henri III.

Henri de Navarre, plus occupé dans ce moment d'intrigues galantes que de politique, fe tenoit toujours éloigné du Béarn, où fa préfence eût fuffi pour rétablir le calme. Les catholiques & les religionnaires fe combattoient

avec fureur, & les États de Pau refusoient de reconnoître l'autorité du Roi de Navarre pour les décrets rendus sans leur participation. Le Comte de Gramont, chef du parti catholique, s'étoit retiré dans ses Domaines du Bigorre, où il exerçoit la charge de Lieutenant-Général du Roi de France, tandis que le Baron d'Arros commandoit les huguenots en Béarn.

Dès que les glaces de l'hiver furent fondues, les Béarnois se préparèrent à envahir le Bigorre. Le Comte de Gramont quitta aussitôt son Château de Séméac, se rendit à Tarbes pour repousser leur attaque, & il réussit à obtenir un traité de paix du Baron d'Arros. Mais ce traité n'ayant pas empêché d'Arros de s'emparer de Tarbes par trahison, Gramont, indigné, demanda des secours à Lavalette, Gouverneur de la Haute-Guyenne, appela près de lui la Noblesse des environs, & réunit mille cinq cents hommes de pied & sept cents chevaux. Il établit son quartier général à Soués, & dissémina momentanément ses troupes à Tournay, à Aureillan & dans les Châteaux de Seméac, d'Aster & de Lafitole, qui lui appartenoient. D'Antras, Seigneur de Cornac, lui amena quatre pièces de canon de la ville de Marciac où il commandoit.

Gramont défend le Bigorre contre d'Arros.

Le Comte de Gramont conduisit aussitôt cette petite armée sous les murs de Tarbes, & le 8 mai 1574, il s'empara de la ville après une très vive résistance. Les huguenots furent successivement expulsés des autres places qu'ils tenoient & tout le Bigorre appartint aux catholiques. Le vieux d'Arros, vaincu par l'âge & abattu par ces revers, fut remplacé par le Baron de Miossens, dont le premier soin fut de négocier la paix entre le Béarn & le Bigorre.

Il reprend Tarbes, que d'Arros avoit investi (1574.)

Et, à cette occasion, le Comte de Gramont fit rendre au clergé de la Basse-Navarre tous les biens qui avoient été saisis par Ordre de la Reine Jeanne, ainsi qu'il résulte d'un acte qui est aux Archives de la Maison, ensemble avec le compte des dits revenus ecclésiastiques saisis & portant la date du 29 mars 1575.

Henri de Navarre étoit toujours à la Cour de France en compagnie de quelques Seigneurs Gascons qui ne le quittoient jamais, parmi lesquels les Mémoires du temps citent : Gramont, Roquelaure, d'Épernon, Poudens & Mont-de-Marrast. Ce fut avec ces cinq Gentilshommes qu'il réussit à tromper pendant une chasse la vigilance de ses gardiens & à se sauver en Guyenne. Ce Gramont étoit Philibert, fils aîné d'Antoine, qui venoit de pacifier le Bigorre. Le premier usage que fit Henri de sa liberté fut de renoncer au catholicisme, bien

Henri de Navarre s'enfuit de la Cour de France avec Philibert de Gramont.

qu'il évitât de fe prononcer ouvertement en faveur de la religion réformée; de forte que cet acte coupable & inconfidéré n'eut d'autre réfultat que de rallumer la guerre dans les provinces du Midi, & de détacher momentanément de fon parti tous ceux qui voulurent refter fidèles au culte de leurs pères. De ce nombre étoient Gramont, Duras, Sainte-Colombe, Roquelaure, Lavardins, Mioffens, Baylens, Poyanne, &c., &c. Ce fut un grand fujet de douleur pour le Comte de Gramont, qui avoit pour le jeune Roi l'affection d'un père; il en conçut une triftefle fi poignante que fa fanté, déjà fort ébranlée, ne put y réfifter, & il mourut vers la fin de la même année en 1576.

Mort d'Antoine Ier Comte de Gramont (1576.)

Antoine Ier de Gramont s'étoit attiré, pendant fa vie, la confiance & l'amitié générale par fon caractère conciliant & ennemi de la violence, ce qui étoit chofe rare dans ces temps de guerre civile. Les partifans des mefures extrêmes & les fanatiques des deux camps lui reprochoient, en maintes circonftances, fon efprit de tranfaction; mais, en définitive, après l'affouviffement de leurs fureurs, tous les partis l'un après l'autre recoururent à fes confeils & à fon autorité pour le rétabliffement de la paix.

Actes fouverains & ordonnances d'Antoine Ier, dans la principauté de Bidache.

Il ne négligea pas les intérêts de fes fujets de Bidache, & plufieurs de fes ordonnances atteftent du foin qu'il mit au gouvernement de cette Souveraineté. Le 13 novembre 1570, il en rendit une pour le règlement de la juftice, les formalités de criées & les appellations. Ce dernier titre marque qu'il y avoit deux Juges à Bidache, l'un qui jugeoit en première inftance, l'autre qui jugeoit en caufe d'appel & en dernier reffort, fauf le recours en grâce par devant le Souverain. Cette ordonnance, qui eft reftée en vigueur jufqu'en 1789, commence par ces mots : « Nous, Antoine de Gramont, Seigneur Souverain de Bidache, avons, pour l'abréviation des procès de juftice & foulagement de nos fujets, ordonné & ftatué ce qui fuit : ...... » (V. *Archives de la Maifon* & *Mémoire*, publié à Paris en 1711, par Ch. Huguier, pour le Parlement.)

Coutume de Bidache, rédigée en 1575.

L'an 1575 la coutume de la Principauté Souveraine de Bidache fut rédigée avec les formalités authentiques employées dans de femblables occafions, & rapportées ainfi qu'il fuit dans le Mémoire fur la dite Souveraineté, préfenté au Parlement du Roi Louis XIV en 1711, & agréé par la Couronne.

« Les habitans de Bidache remontrèrent à Antoine de Gramont, leur Souverain, que leurs ufages n'étant pas écrits, cela étoit caufe qu'il falloit faire de grandes dépenfes pour les vérifier & prouver par enquête, pourquoi ils lui demandèrent un remède convenable. Antoine de Gramont adreffa fes

lettres de commiffion, datées du 1er janvier 1575, à Meffire Charles de Romatet, Juge des appellations & Surintendant de la Juftice de Bidache pour appeler les prudhommes & anciens de la Principauté, s'informer d'eux, de leurs coutumes & ufages & enfuite les réduire & rédiger par écrit & en forme due pour, ce fait, être autorifées & homologuées. »

« Ces lettres font intitulées : Antoine de Gramont, Seigneur du dit lieu & par la grâce de Dieu, Souverain de Bidache, à notre amé & féal Confeiller, Juge des Appellations & Surintendant de la Juftice pour Nous en notre dite Souveraineté, Meffire Charles de Romatet, licentié ès-droit, falut ; — & elles finiffent par ces mots : Donné en notre Château de Bidache fous notre feing & le fcel de nos armes, le 1er janvier 1575. »

En vertu de cette commiffion les anciens de Bidache furent affemblés & rapportèrent leurs coutumes & ufages devant le Commiffaire nommé après avoir fait ferment fur les Saints Évangiles. »

« On voit, par le procès-verbal, que les Affemblées durèrent jufqu'au 6 avril 1575, & enfin, la coutume fut rédigée en treize titres où l'on trouve les plus difficiles queftions de droit juftement décidées, & l'on voit que lorfque ceux qui ont travaillé à rédiger cette coutume n'ont pu s'accorder, ils fe font tranfportés devant Son Alteffe qui a ftatué & décidé par décret Souverain. »

« Voici le titre qui fut donné à cette coutume : Les coutumes de la ville, terre, jurifdiction & Souveraineté de Bidache, rédigées par écrit par nous, Charles de Romatet, licentié ez-loix, Surintendant de la Juftice de Bidache, de par Monfeigneur & Commiffaire à ce député par Son Alteffe. »

« Après la rédaction, il y eut une nouvelle Affemblée en corps & Communauté de tous les habitans, où les coutumes furent lues. Ils les approuvèrent d'un confentement unanime & en demandèrent l'homologation. Le 9 avril 1575, les coutumes furent apportées à Antoine de Gramont, qui les approuva & figna. »

Le Mémoire, imprimé, comme nous l'avons dit, en 1711, ajoute : « Ce font là les circonftances de la rédaction des coutumes des habitans de Bidache fous l'autorité de leurs Souverains. Cette coutume eft actuellement en ufage à Bidache; on n'en connoît & on n'en obferve point d'autre dans l'Adminiftration de la Juftice. M. le Duc de Gramont en a fait tirer l'original figné d'Antoine de Gramont & du Commiffaire député, du Gref & dépôt public de la Principauté, en faifant laiffer, dans le même dépôt, une copie en bonne forme.

Parmi les difpofitions dont cette coutume eft compofée, il en eft une qui fervit de modèle à plufieurs ordonnances rendues poftérieurement en Navarre, en Béarn & dans le Bigorre, & qui avoit pour but d'arrêter l'extenfion de la bâtardife, ainfi que les perturbations apportées dans les héritages par les prétentions toujours croiffantes des enfans nés hors mariage. « Le Titre cinquième porte, à ce fujet, que les bâtards ne fuccèdent & qu'on ne leur fuccède point, & que s'ils décèdent fans laiffer de poftérité de leur loyal mariage ni faire teftament, tous leurs biens font & demeurent à Monfeigneur, fi ce n'eft qu'ils aient été naturalifés & légitimés par refcrit & par lettres de Monfeigneur, vérifiées & entérinées par la juftice devant fon Procureur-Général, auquel cas ils fuccèdent feulement à ceux qui font portés & exprimés nommément par le refcrit, & ceux-là à eux felon, ainfi & en la qualité & tant qu'eft dit expreffément par icelluy refcript & non autrement ni davantage. »

Divers actes & pièces des archives relatives à Antoine Ier.

Parmi les pièces & actes des Archives qui concernent Antoine Ier, Comte de Gramont, Prince Souverain de Bidache, nous mentionnerons encore les fuivants :

Du 31 août 1556, une déclaration relative à l'affignation de 3000 livres tournois de rente en terres au bénéfice de Dame Hélène de Clermont, époufe du Comte de Gramont, en préfence de Claude de Clermont & de Toulongeon, fon oncle.

Du 26 août 1557, Teftament d'Antoine Ier, Comte de Gramont, Prince Souverain de Bidache, Vicomte d'After, &c., &c., &c.

Plufieurs requêtes & décifions royales relatives aux droits feigneuriaux fur les octrois de Saint-Jean-de-Luz, fur la coutume de Bayonne & fur les terres de Bardos. Ces documens, intéreffans au point de vue fcientifique & archéologique, le font moins au point de vue hiftorique, & il nous paroît inutile de les détailler. Ils vont de 1559 à 1576, & plufieurs d'entre eux portent les fceaux & la fignature des Rois de France Charles IX & Henri III.

Mort de la Comteffe Hélène (1595.)

La Comteffe *Hélène* furvécut à fon mari & à fes enfans. Elle mourut en 1595. Son teftament, qui eft du 23 mars 1594, eft aux Archives en original, fur parchemin. Elle avoit reconnu par acte authentique également confervé, & qui eft du 24 août 1576, les difpofitions teftamentaires de fon mari, confervant pour douaire la terre & Seigneurie de Muffidan, dont elle détacha une partie, pour la vendre le 7 janvier 1580, à Meffire Foucault

d'Aubuſſon, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Beauregard & de la Rue, en Périgord. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 27.)

Du mariage d'Antoine Ier & d'Hélène de Clermont ſont nés cinq enfans : Enfans d'Antoine Ier.

1° *Philibert de Gramont*, qui ſuit ;

2° *Jean Antoine* de Gramont, Vicomte d'Aſter, qui mourut en bas âge & ſans être marié ;

3° *Théophile Roger* de Gramont, dit Amédée (bien que ce nom ne lui appartînt pas), qui fut Seigneur de Mucidan.

Il épouſa *Charlotte de Clermont, Dame de Toulongeon*, fille de *Claude, Seigneur de Toulongeon*, & de *Péronne de la Chambre*. Le contrat qui eſt du 8 juillet 1588 eſt aux Archives, ainſi que celui de Claude de Toulongeon, lequel étoit frère de la Comteſſe Hélène, mère de Théophile, de ſorte que Charlotte de Clermont & de Toulongeon étoit tante à la mode de Bretagne de ſon mari.

Théophile de Gramont.

Théophile de Gramont étoit grand ami du Duc d'Angoulême & préſent dans ſa chambre à Blois, lorſque le Prince de Joinville y fut arrêté par ordre du Roi. Le Duc d'Angoulême en parle dans ſes Mémoires, & rappelle qu'étant devant Paris le 31 juillet 1589, il eut avec le Sieur de Gramont un entretien où celui-ci paroiſſant prévoir le crime qui ſe tramoit alors contre le Roi Henri III, lui dit : « Mon Maître Greslon (nom qu'il lui donnoit dans l'intimité), vous ne ſerez pas demain ſi joyeux, » ce qu'il me répéta deux fois, dit le Duc, me demandant ſi je l'entendois bien. »

Théophile de Gramont mourut ſans enfans, d'un coup de mouſquet qu'il reçut à Bar-ſur-Seine en 1597.

4° *Marguerite* de Gramont, mariée le 14 juin 1572, à *Jean de Durfort, Baron de Duras*, fils aîné de *Simphorien, Seigneur de Duras & de Barbe-de-Cauchon-de-Maupas*. (Voir le contrat aux Archives). — Il fut tué près de Libourne pendant les troubles de la Guyenne, & ne laiſſa pas d'enfans ;

5° *Claire Suzanne* de Gramont, mariée le 3 mars 1595 à *Henri des Prez*, Seigneur de *Montpezat*, Capitaine de cinquante hommes d'armes, fils de *Melchior, Marquis de Montpezat* & *du Fou*, & de *Henriette de Savoie, Marquiſe de Villars*.

Les Archives contiennent le contrat de mariage original, ſur parchemin, ainſi qu'une double expédition également authentique & ſur parchemin. On y voit auſſi :

Du 30 juin 1623, un brevet du Rói de France Louis XIII, original ſur parchemin & ſigné, portant donation & ceſſion de la démolition du château de Muret, en faveur de Suzanne de Gramont, Marquiſe de Montpézat.

Du 24 mars 1632, le teſtament de Suzanne de Gramont, Marquiſe de Montpézat.

Antoine I[er], Comte de Gramont, eut encore un fils naturel nommé Marſilien de Gramont, qui fut établi dans le Bigorre.

XXIII.

Philibert Souverain de Bidache, Comte de Gramont (1552-1580)

PHILIBERT DE GRAMONT, SOUVERAIN DE BIDACHE, COMTE DE GRAMONT, DE GUICHE & DE LOUVIGNY, SEIGNEUR DE TOULONGEON, DE MUSSIDAN & DE SAINT-CHÉRON, VICOMTE D'ASTER & BARON DES ANGLES, ſuccéda à ſon père en 1576.

Il étoit né en 1552, un an avant le Roi Henri de Navarre (Henri IV), dont il fut le compagnon & ami d'enfance.

Marié à l'âge de 15 ans, le 16 août 1567, à la belle & célèbre DIANE CORISANDRE D'ANDOÏNS, il avoit par ce mariage réuni aux domaines de ſa Maiſon les grands biens de la Maiſon d'*Andoïns*, dont *Coriſandre* étoit héritière, & entre autres les *Comtés de Guiche & de Louvigny*, avec la *Baronnie de Leſcun* & diverſes vigueries dépendant de la Seigneurie d'*Andoïns. Diane Coriſandre* étoit, comme nous l'avons dit plus haut, fille unique de *Paul d'Andoïns* & de *Marguerite de Cauna*.

Le contrat de mariage, en original, ſur papier, eſt aux Archives de la Maiſon. Il eſt en françois, paſſé au château de Pau, & porte les ſignatures de : *Jeanne*, *Reine de Navarre*, *Henri*, *Prince de Navarre* (Henri IV), *Catherine de Navarre*, ſa ſœur, *Gaſton de Béarn*, le *Seigneur d'Aſpremont, Antoine Comte de Gramont, Hélène de Clermont, Comteſſe de Gramont, Philibert de Gramont, Diane d'Andoïns (Coriſandre)*, &c., &c., &c. Il en exiſte pluſieurs exemplaires imprimés.

D'Andoïns porte d'or à un lion de ſinople.

Philibert de Gramont avoit appris de bonne heure le métier des armes. Nommé Sénéchal de Béarn à l'âge de ſeize ans, il accompagna la Reine Jeanne d'Albret & ſon fils Henri à la Rochelle, l'an 1568, pendant que

ſon père le Comte de Gramont combattoit en Béarn les troupes de Charles IX. Sa femme Coriſandre ne l'ayant pas ſuivi à la Rochelle fut chargée par la Reine de Navarre d'aſſurer ſa correſpondance avec les habitans de Navarreins, qui ſoutenoient un ſiége opiniâtre contre Terride, Général de Charles IX.

L'an 1575, Philibert de Gramont ſe trouvoit avec le Roi de Navarre à la Cour de France, & il fut un des cinq Seigneurs avec leſquels Henri de Navarre complota & exécuta ſa fuite au milieu d'une partie de chaſſe, & malgré la ſurveillance jalouſe que la Reine Mère avoit organiſée autour de lui.

Il s'enfuit de la Cour de France avec le Roi de Navarre (1575).

Quand le Roi Henri revint en 1576 à la religion proteſtante, Philibert de Gramont refuſa de ſuivre ſon exemple & ſe retira de ſa compagnie. A cette première cauſe de refroidiſſement il s'en ajoutoit une autre toute perſonnelle, le jeune Comte de Gramont ayant conçu ſur les relations qui s'établiſſoient entre le Roi & la Comteſſe ſa femme, des ſoupçons que l'avenir ne devoit que trop juſtifier.

Il ſe joignit à d'Antras & à quelques autres Seigneurs catholiques, pour arrêter en Béarn les rapides progrès du parti calviniſte, & cette armée improviſée en quelques jours s'empara de la ville de Mirande, défendue par Saint-Cric. Les mémoires du temps nous ont conſervé les détails de ce ſiége, & des efforts infructueux que fit pour reprendre la place le Roi Henri, accouru en toute hâte, & ſe trouvant avoir à combattre ces mêmes gentilshommes qui, quelques ſemaines auparavant, comptoient parmi ſes meilleurs défenſeurs.

Le Marquis de Villars, qui commandoit en Guyenne avec le titre de Lieutenant du Roi de France, profita de cet avantage pour faire ſa jonction avec les catholiques du Béarn. Le Comte de Gramont avoit pris avec lui le Chevalier d'Antras, Gouverneur de Marciac, & ſuivi des Seigneurs de Gondrin, de Bajordan & de Maſſès, il porta la guerre dans le Bordelais, ouvrant la campagne par la priſe du château de Manciet.

L'année 1577 s'écoula dans ces alternatives de victoires & de défaites; les deux partis combattoient avec des forces à peu près égales, & leurs luttes enſanglantoient le Languedoc & la Gaſcogne. Enfin la Reine Mère ordonna de ſuſpendre les hoſtilités & ſe réſolut à tenter en perſonne le rapprochement des partis. Elle vouloit auſſi ramener ſa fille Marguerite auprès du Roi ſon époux, comptant ſur ſon influence pour apaiſer ſon gendre.

Marguerite & ſa mère arrivèrent à Bordeaux le 15 août 1578. Henri de Navarre alla au devant d'elles juſqu'à La Réole, & les accompagna enſuite

jufqu'à Nérac, où la paix fut fignée le 28 février 1579. A cette occafion le Comte de Gramont revit le Roi, & quelques bonnes paroles fuffirent à la première entrevue, pour ranimer en fon cœur fon ancien dévouement. Les deux amis d'enfance s'embrafsèrent en pleurant & jurant bien de ne fe plus quitter. Mais la Reine Mère ne l'entendoit pas ainfi, & voulant détacher du Roi de Navarre fes meilleurs partifans, elle n'héfita pas à dénoncer au jeune Philibert ce qu'elle avoit appris de la paffion du Roi pour la belle Corifandre, portant à fa connoiffance & à celle de Jean de Duras, fon beau-frère, la preuve que cet amour étoit partagé par la Comteffe. Ce coup fut décifif; Gramont & Duras quittèrent la Cour, & quelques mois plus tard ils étoient en Guyenne avec leurs compagnies, auprès des Maréchaux de Biron & de Matignon qui combattoient de nouveau les troupes calviniftes.

Le Comte de Gramont fe fépare du Roi de Navarre & va rejoindre les troupes catholiques.

Philibert de Gramont, trompé dans fes plus chères affections, accablé de trifteffe & dégoûté d'une exiftence qui s'annonçoit fous de fi triftes aufpices, cherchoit la mort au milieu des combats; il la trouva le 2 août 1580 au fiége de la Fère. Un boulet lui enleva le bras, & il périt des fuites de fes bleffures à l'âge de 28 ans.

Il eft tué au fiége de la Fère (1580).

La mort prématurée du jeune Comte de Gramont produifit, à la Cour de Henri III, une fenfation très pénible. Il y étoit fort apprécié pour fa valeur & fon intelligence, ainfi que fon caractère chevalerefque. Pierre de l'Eftoile en parle en de fort bons termes dans fon Journal du Roi, & cite à ce propos des vers latins qui furent faits à l'occafion de cet événement. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 28.)

Enfans de Philibert.

Il laiffoit deux enfans :

1° *Antoine II* de Gramont, qui fuit;

2° *Caterine* de Gramont, qui fut mariée, le 25 décembre 1591, à *François*, *Nompar de Caumont*, *la Force*, *Comte de Lauzun*, Capitaine de cinquante hommes d'armes, fils de *Gabriel* de Caumont, *Comte de Lauzun*, Chevalier des Ordres du Roi, & de *Charlotte d'Eftiffac*.

Le contrat eft en original aux Archives, paffé au Château de Pau à la date ci-deffus & figné : Lauzun, pour Gabriel Nompar de Caumont; Eftiffac, pour Dame Charlotte, fon époufe; François de Lauzun; Caterine de Gramont; Corilande d'Andoyns, mère de Caterine.

Philibert eut auffi un fils bâtard qui s'appeloit *François*.

Marié à l'âge de quinze ans & n'ayant que deux ans de plus que fa femme,

Philibert de Gramont l'avoit quittée quelques ſemaines après ſon mariage pour ſuivre la Cour à la Rochelle; la vie des camps, les agitations de la guerre civile, les tournois & proueſſes de chevalerie, le retinrent pendant pluſieurs années éloigné du Béarn où Coriſandre l'attendoit dans ſon Château de Guiche, voyant avec triſteſſe & ſans doute auſſi avec dépit les plus belles années de ſa jeuneſſe s'écouler ainſi dans l'iſolement & l'abandon. Philibert revenoit à de longs intervalles, mais toujours preſſé de repartir, & ſur les treize années que dura leur union, il en paſſa à peine deux auprès de la Comteſſe.

Diane Coriſandre d'Andoins, Comteſſe de Gramont (1554-1620).

Diane Corisandre d'Andoïns étoit née en 1554 au château d'Hagetmau, dans le diocèſe de Leſcar, quelques mois ſeulement après la naiſſance de Henri IV. Orpheline de bonne heure, elle avoit été placée ſous la tutelle de la Reine Jeanne d'Albret, & élevée avec le jeune Henri, dont elle partageoit les jeux & les travaux, double circonſtance qui influa certainement ſur le développement de ſon caractère & de ſa deſtinée. L'inſtruction qu'elle reçut fut ſolide, ſérieuſe & variée, & elle devint bientôt remarquable par ſon ſavoir, par les charmes de ſon eſprit & l'agrément de ſa parole.

Aucune autre femme ne cauſoit avec plus de grâce, d'eſprit & de goût : « Vraiment, lui écrivoit Henri, j'achepterois bien cher trois heures de parlement avec vous. » Elle étoit habile à chanter en s'accompagnant ſur le luth & faiſoit admirablement les vers. Montaigne, qu'elle eut occaſion de voir ſouvent pendant les fréquens ſéjours qu'elle fit à Bordeaux, de 1576 à 1580, lui a décerné un précieux témoignage qui fait regretter la perte de ſes gracieuſes poéſies. « J'ai voulu, lui écrit-il, que ces vers portaſſent voſtre nom en teſte, pour l'honneur que ce leur ſera d'avoir pour guide cette grande Coriſande d'Andoïns. Ce préſent m'a ſemblé vous eſtre propre, d'autant qu'il y a peu de dames en France qui jugent mieux & ſe ſervent plus à propos que vous de la poéſie; & puis qu'il n'en eſt point qui la puiſſent rendre vive & animée comme vous faictes par ces beaulx & riches accords, de quoy parmy un million d'aultres beautés, nature vous a eſtreinée. » C'eſt la dédicace des ſonnets d'*Étienne de la Boétie*.

Tant d'attraits d'une part, & de l'autre une enfance commune, des relations intimes & quotidiennes, ne pouvoient manquer de changer en un amour paſſionné les ſentimens qui, dès leur jeune âge, lioient Coriſande & Henri. Si on tient compte de ces circonſtances exceptionnelles, & ſi on prend

en confidération les coutumes du temps & le relâchement qui s'étoit opéré à tous les degrés dans les mœurs fociales fous la pernicieufe influence des diffentimens religieux, on comprendra, fans l'excufer toutefois, cette foibleffe de Corifandre pour un héros qui mettoit à fes pieds fon cœur, fa renommée & par deffus tout cette jeuneffe chevalerefque & glorieufe, dont l'attrait irréfiftible eft attefté par l'hiftoire & jufque dans nos légendes nationales.

Divers actes & pièces des archives relatives à Philibert de Gramont.

Parmi les pièces dépofées aux Archives, qui concernent Philibert de Gramont, nous citerons les fuivantes :

Du 24 juillet 1578, acte par lequel Philibert, Comte de Gramont, cède à Dame Hélène de Clermont, Dame de Gramont, fa mère, la terre de Séméac, fa vie durant, & celle de Muffidan, pour la fomme de cinquante mille livres, avec pouvoir de difpofer de cette dernière pour ladite fomme ;

Du 10 feptembre 1578, donation faite par le Roi de France Henri III en faveur de Philibert, Comte de Gramont, de tous les droits d'octroi & autres perceptions relatives à la terre de Labourt, en reconnoiffance des fervices rendus par le père défunt du Comte de Gramont & des pertes fubies par le fait des ennemis du Roi.

Du 15 octobre 1576, lettre du Roi de Navarre Henri III, depuis Roi de France Henri IV, à Philibert de Gramont, pour le féliciter fur la belle conduite & le dévouement de cinquante *Loulants* noirs, dont il étoit capitaine.

Du 7 août 1580, teftament du Comte Philibert de Gramont, Souverain de Bidache, &c., &c., par lequel il inftitue Diane Corifande d'Andoyns, fon époufe, pour Régente à Bidache & tutrice de fes enfans mineurs.





CHAPITRE XII

Comtes & Ducs de Gramont, de 1580 *à* 1644. — *Antoine II, Comte de Gramont* (1580-1643). — *Henri IV & Corisandre. — La Comtesse de Gramont envoie vingt-trois mille Gascons au Roi de Navarre. — Bataille de Coutras* (1587). — *Henri IV vient à Guiche porter à Corisandre les vingt-deux drapeaux pris sur l'ennemi. — Lettres de Henri IV. — Mort de Corisandre* (1620). — *Antoine II se signale à l'armée* (1594). — *Il rétablit la Religion catholique dans ses États* (1596). — *Traité entre Henri IV & Antoine II, relatif à la Principauté de Bidache* (1608). — *Conflit entre le Comte de Gramont & le Duc de la Force* (1613). — *Antoine II est nommé Vice-Roi de Navarre, Vice-Amiral de la Basse Guyenne & reçoit le collier du Saint-Esprit. — Le Comte de Gramont est nommé Duc & Pair* (1643). — *Mort du Duc de Gramont* (1644).

XXIV



ANTOINE II DE GRAMONT, dit ANTOINE-ANTONIN, SOUVERAIN DE BIDACHE, COMTE, puis DUC DE GRAMONT, COMTE DE GUICHE & DE LOUVIGNY, VICOMTE D'ASTER, &c., &c., succéda à son père *Philibert* en 1580, à l'âge de onze ans.

Antoine II Comte, puis Duc de Gramont (1569-1580-1644).

Pendant sa minorité la Comtesse *Corisandre* gouverna la Principauté ainsi que les domaines paternels de son fils, de même qu'elle avoit conservé le gouvernement de tous les biens qui étoient de son chef, & venoient de la Maison d'Andoïns, au nombre desquels étoient les Comtés de *Guiche* & de *Louvigny*. On continuoit encore les travaux commencés par Claire de Gramont en 1528 pour la réédification du château de Bidache,

brûlé & démantelé par les Efpagnols en 1523; ils s'achevèrent pendant la minorité d'Antoine II vers l'an 1590. La Comteffe de Gramont & fon fils réfidèrent jufqu'à cette époque à *Hagetmau,* à *Guiche* ou dans le Bigorre, aux châteaux d'*After* & de *Sêméac*.

Visites du Roi Henri au château d'After.

L'an 1581, Henri de Navarre revint à Pau avec la Reine Marguerite. Le profond diffentiment qui régnoit à la Cour, la réfiftance que les États de Béarn oppofoient à toutes fes demandes de crédit, éloignoient le Roi d'une ville où il ne retrouvoit plus les gais fouvenirs de fon enfance. Tout entier au fentiment que lui avoit infpiré Corifandre, il fe rendoit fouvent à cheval dans la vallée de Bagnères de Bigorre, remontoit jufqu'aux pieds ombreux du Mont Jerris ou de Lierris, appelé auffi Cafque de Lieris, à caufe de la forme de fon fommet, faifoit boir fa monture haraffée au ruiffeau qui porte encore le nom de *Laca de Bourbon* (la Mare de Bourbon), & alloit vifiter la Comteffe dans fon château d'After, dont les ruines dominent le village de ce nom. Telles étoient alors les mœurs populaires que ces équipées du jeune Souverain, loin d'être un fujet de fcandale, charmoient le peuple de Bigorre, qui chantoit dans fes romances les amours de fon brave & bon Henri. Ces chants populaires ont traverfé les fiècles, & l'un d'eux fort connu dans les campagnes raconte, comme nous venons de le faire, les vifites du Roi au château d'After.

Henri dut bientôt quitter Pau, laiffant à fa fœur Catherine la Régence du Béarn. La guerre s'étoit rallumée dans le Languedoc où les agitations de la Ligue prenoient un caractère de plus en plus menaçant. Trois partis fe difputoient & s'arrachoient fucceffivement les villes & les provinces, les Royaliftes fous Henri de France, les Ligueurs fous Henri de Guife, les Huguenots fous Henri de Navarre.

La Comteffe de Gramont envoie vingt-trois mille Gafcons au Roi Henri.

Pendant ce temps Corifandre, s'élevant au-deffus d'une jaloufie que les infidélités de Henri auroient pu lui infpirer, pour ne fonger qu'aux intérêts politiques du Roi de Navarre, parcouroit le Béarn & la Gafcogne, & levoit à fes frais, fur fes Domaines, vingt-trois mille hommes qu'elle s'empreffoit de lui envoyer. (Vaiffette, chap. IX, p. 167-177.) Ces Gafcons & ces Béarnois, raffemblés à Bidache, en partirent au mois de feptembre 1582, après avoir défilé devant la Comteffe de Gramont, qui, de la terraffe du château, leur adreffa des encouragemens. Elle leur avoit remis une bannière rouge & jaune, qui étoit la couleur de fa Maifon, & fur laquelle on lifoit en efpagnol ces mots : *Dios nos ayude* (Dieu nous aide).

Henri ne se montra pas ingrat envers la Comtesse; il revint en Béarn (1583), & le Roi d'Espagne profita de sa présence à Hagetmau, Château de Corisandre, pour lui faire offrir d'épouser sa cause. Peu confiant dans la sincérité de ces ouvertures, Henri les repoussa, & il repartit pour se rendre auprès du Roi de France, qui l'avoit appelé aussitôt après la mort du Duc d'Alençon. Les deux Souverains ne purent s'entendre, & Henri de France s'étant rapproché des Ligueurs, Henri de Navarre tint campagne contre les forces réunies de la Ligue & des Royalistes.

Catherine de Navarre, sa sœur, gouvernoit alors le Béarn & le pays de Foix en qualité de Régente, & y jouissoit à un haut degré de l'estime & de l'amour des populations. L'an 1585, la Comtesse de Gramont dut recourir à son autorité & lui demander assistance contre les censitaires de la Baronnie de Lescun & de la Viguerie d'Oloron, qui refusoient de payer certains droits Seigneuriaux, sous prétexte que la Comtesse ne pouvoit en rapporter les titres originaux, ce qui étoit bien le cas, attendu que ces titres avoient été brûlés & détruits lors de l'incendie de Bidache. Une enquête solennelle fut en conséquence ordonnée par la Régente, & eut pour résultat de remplacer par un acte postérieur les titres qui manquoient. Cet acte contenoit aussi la reconnoissance de la Souveraineté des Gramont sur Bidache, laquelle d'ailleurs n'avoit pas été contestée.

Enquête pour prouver les droits féodaux de la Comtesse Corisandre, sur la Baronnie de Lescun (1585).

Le 20 octobre 1587 fut une journée célèbre dans la vie du grand Henri, car il défit, à Coutras, les armées de la Ligue, & on peut dire que cette victoire le conduisit au trône de France. Les Gascons & les Béarnois de Corisandre s'y couvrirent de gloire, à tel point que le Roi, aussitôt après la bataille, partit pour le Béarn, & vint trouver la Comtesse au Château de Guiche, dont les ruines féodales s'élèvent encore sur les bords de la Bidouze & de l'Adour. Le galant Béarnois déposa à ses pieds vingt-deux drapeaux enlevés à Coutras, & lui présenta, à cette occasion, le Comte de Soissons qu'il avoit amené avec lui, & dont l'amour devoit être si fatal à la régente Catherine.

Le Roi Henri vient à Guiche déposer aux pieds de Corisandre vingt-deux drapeaux pris à Coutras (1587).

Cependant le moment des épreuves s'approchoit pour la belle Corisandre. Née en 1551, elle avoit trente-sept ans, & malgré sa beauté encore remarquable, elle n'étoit plus assez jeune pour un prince de trente-cinq ans, léger, volage & d'un naturel inconstant. D'ailleurs les événemens précipitoient leur cours, & éloignoient à jamais Henri de Navarre du théâtre de ses premiers exploits, pour appeler Henri IV, Roi de France, à de plus hautes destinées.

L'an 1589 Henri III périssoit à Blois sous le poignard de Jacques Clément, & Henri de Navarre, *noufte Henric* (notre Henri), ainsi que l'appeloient les Béarnois, lui succédoit comme le plus proche héritier de la couronne de France.

Lettres de Henri IV.

A partir de ce moment, Henri IV, tout entier à la défense de ses droits, n'a plus d'autre pensée que celle de triompher des ennemis qui l'entourent, & si ses lettres à Corisandre témoignent encore une grande confiance, & empruntent parfois le langage de la passion, elles ne suffirent pas cependant pour rassurer les inquiétudes de celle qui lui avoit voué toute son existence.

Voici ce qu'il écrivoit le 9 septembre 1589, dans la tranchée d'Arques :

« Mon cœur, c'est merveille de quoy je vis au travail que j'ay. Dieu « aye pitié de moy & me face miséricorde, bénissant mes labeurs, comme il « fait en despit de beaucoup de gens ! Je me porte bien & mes affaires vont « bien au prix de ce que pensoient beaucoup de gens. J'ay prins Eu. Les « ennemis, qui sont forts au double de moy, asteure, m'y pensoient attraper ; « ayant fait mon entreprise, je me suis rapproché de Dieppe, & les attends « en un camp que je fortifie. Ce sera demain que je les verray, & espère, avec « l'ayde de Dieu, que s'ils m'attaquent, ils s'en retourneront mauvois mar- « chands. Ce porteur part par mer..... le vent & mes affaires me font finir « en vous baisant un million de fois. Henri. »

Le 16 janvier 1590, il lui écrivoit ainsi :

« Mon cœur, j'ai achevé mes conquestes jusques au bord de la mer. Dieu « bénisse mon retour, comme il a fait le venir. Il le fera par sa grâce, car je « luy rapporte tous les heurs qui m'arrivent. J'espère que vous oirés bien « tost parler de quelcûnes de mes saillies. Dieu m'y assiste par sa grâce. Le « légat, l'Ambassadeur d'Espagne, le Duc de Mayenne, tous les chefs des « ennemys sont assemblés à Paris. Les oreilles me devroient bien corner ; car « ils parlent bien de moy. Je reçus hier vos lettres par l'homme de Rastignac ; « je fus très-aise de savoir vostre bon estat. Pour moy, je me porte à souhait, « vous aimant plutôt trop qu'autrement. J'ay failly à estre tué trente fois à ce « bordel (coupe-gorge) ; Dieu est ma garde. Bon soir, mon amie, je m'en vay « plus dormir ceste nuict que je n'ay fait depuis huit jours. Je te baise un « million de fois... Lisieux, 16 janvier. Henri. »

Malgré toutes ces apparences de tendresse, l'habile Corisandre sut démêler la froideur réelle sous les dissimulations d'un style passionné, & sa fierté ne

tarda pas à faire entendre quelques plaintes, comme nous l'apprenons par d'autres lettres de Henri IV, dans lesquelles il lui renouveloit ſes proteſtations d'amour.

Le 29 janvier 1590, il lui adreſſoit ces lignes :

« Mon cœur, vous n'avez daigné m'eſcrire par Bycoſe. Penſez-vous « qu'il vous ſièſe bien d'uſer de ces froideurs ? Je vous en laiſſe à vous-même « le jugement... Jamais je ne fus ſi ſain, jamais vous aimant plus que je fais. « Sur cette vérité, je te baiſe, mon âme, un million de fois. HENRI. »

Henri IV s'éprend de Gabrielle d'Eſtrées.

Mais Coriſandre ne ſe laiſſoit pas tromper par ces aſſurances. Il étoit déjà queſtion de Gabrielle d'Eſtrées, que le Roi avoit rencontrée au Château de Cœuvres & pour laquelle il avoit conçu une grande paſſion. Gabrielle étoit née en 1565, fille d'Antoine d'Eſtrées, Grand-Maître de l'Artillerie & Gouverneur de l'Ile-de-France. Elle avoit vingt-cinq ans, un eſprit remarquable & une beauté incomparable. C'étoit plus qu'il n'en falloit pour effacer l'image un peu vieillie de Coriſandre, qui avoit contre elle l'éloignement, l'inconſtance & onze ans de plus que ſa rivale. Coriſandre le comprit, &, bleſſée dans ſon orgueil peut-être encore plus que dans ſes affections, elle ſupporta cet abandon avec une courageuſe réſignation.

Catherine de Bourbon, après avoir gouverné le Béarn avec la plus grande habileté, s'étoit laiſſée prendre aux douces promeſſes du Comte de Soiſſons, que Henri IV avoit amené dans la Gaſcogne après la bataille de Coutras, & s'étoit décidée à l'épouſer. Mais le Comte de Soiſſons, ardent catholique, s'étant rangé parmi les ennemis du Roi, celui-ci ne voulut pas permettre que ſa ſœur bien-aimée épouſât un de ſes adverſaires, & il fit oppoſition à ſon mariage.

La Comteſſe de Gramont, amie de Catherine, étoit favorable à cette union, non pas par un ſentiment de vengeance comme l'ont écrit quelques auteurs, mais parce qu'elle plaçoit avant toutes les autres conſidérations les grandes affections du cœur, & que rien ne lui étoit plus cher que le bonheur de ſon amie d'enfance. Mais Henri IV attribua ſa conduite à des motifs moins généreux, & quand il apprit que ſes conſeils engageoient ſa ſœur à épouſer le Comte, il entra dans une violente colère, & ne gardant plus de ménagemens, lui écrivit la lettre ſuivante :

« Madame, j'avois donné charge à Lareine de parler à vous touchant ce « qu'à mon grand regret eſtoit paſſé entre ma ſœur & moy. Tant s'en fault

« qu'il vous ayt trouvé capable de me croire, que tous vos difcours ne ten-
« doient qu'à me blafmer, & fomenter ma fœur en ce qu'elle ne doit pas. Je
« n'euffe pas penfé cela de vous, à qui je ne dirai que ce mot : Que toutes
« perfonnes qui voudront brouiller ma fœur avec moi, je ne leur pardonneroy
« jamais. Sur cette vérité, je vous baife les mains. Henri. — Mars 1591. »

Ce fut bien pis lorfqu'il fut que le Comte venoit de quitter le fiége de Rouen fur l'avis de la Comteffe de Gramont, & qu'il fe rendoit à Pau où tout étoit préparé pour fon mariage. Son irritation étoit d'autant plus grande que certaines appréhenfions politiques se mêloient au regret de voir fa fœur lui défobéir avec un éclat fcandaleux.

« Mons de Ravignac, écrivoit-il dans le paroxyfme de la colère, j'ai reçu
« du déplaifir de la façon que le voyage de mon coufin le Comte de Soiffons
« s'eft entrepris. Je ne vous en dirois autre chofe, finon que, s'il fe paffe rien
« où vous confentiez ou affiftiez contre ma volonté, votre tefte m'en répon-
« dra. »

Le Comte de Soiffons fut contraint à s'éloigner du Béarn, & Catherine de Bourbon, après avoir été retenue prifonnière dans le Château de Pau, fut conduite auprès de fon frère, qui exigea d'elle qu'elle renonçât à fon mariage.

Quant à Corifandre, cet éclat mit fin à fes relations avec Henri IV ; il ne fut pas cependant fuivi d'une rupture définitive, & le Roi, bientôt revenu de fes emportemens, rendit à la Comteffe de Gramont les marques de fa confiance & de fon amitié. Six ans plus tard, en effet, il recouroit à fes bons offices & la prioit d'ufer de fon crédit pour faire recevoir, à Bayonne, l'Abbé Defchaux en qualité d'Évêque, & il la remercioit en ces termes le 21 feptembre 1597 :

« J'ai bien recogneu que vous avez efté par delà où vous vous eftes em-
« ployée pour mon fervice. Auffi je fçais bien que votre préfence y eftoit
« néceffaire. »

Il en fut de même auffi longtemps que Henri IV vécut, & il conferva toujours le fouvenir du dévouement que Corifandre lui avoit montré, lorfque, à la veille de la bataille de Coutras, elle avoit engagé fa propre fortune, fes Domaines du Béarn, fes parures, fes bijoux pour enrôler & folder les vingt-trois mille Béarnois qu'elle lui avoit envoyés. Il eftimoit fon caractère, fon efprit & fon cœur, & on voit, par fa correfpondance, qu'il l'affocioit à fes penfées, à fes projets & à fes actions politiques ou militaires.

On trouvera dans les Annexes de ce Mémoire plusieurs lettres du Roi à la Comtesse de Gramont, qui ne manquent pas d'intérêt, & dont les originaux sont aux Archives de France (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 29.)

L'amitié & la confiance survécurent à l'amour, & le Roi, si volage dans ses galanteries demeura, jusqu'à son dernier jour, fidèle à ses affections.

Le départ de Catherine de Navarre fut pour Corisandre un coup qui la frappa au cœur ; elle étoit liée depuis son enfance avec cette charmante princesse & ne l'avoit pour ainsi dire jamais quittée ; cette séparation, jointe à l'abandon du Roi, couvrit d'un voile de tristesse le reste de sa vie, qui fut longue cependant, car elle vécut jusqu'en 1620, dix ans après la mort du Roi, & fut présente au second mariage de son fils Antoine avec Mademoiselle de Montmorency en 1618.

Il existe, dans la galerie de famille, un portrait de Corisandre qui la représente en pied vêtue d'une robe noire ornée de perles. Il est dans un parfait état de conservation. Les traits de la Comtesse de Gramont dénotent la fatigue & le chagrin ; une main inconnue, peut-être celle de l'artiste lui-même, a écrit sur la toile qu'au moment où elle fut pourtraictée (*sic*), elle étoit malade & triste de l'éloignement du Roi Henri.

Antoine II, dit *Antonin*, avoit environ vingt ans quand il fut témoin des premières tristesses de sa mère. Il en garda toute sa vie le souvenir, & ne put se défendre plus tard d'un certain éloignement pour la Cour de France, à laquelle il ne voulut jamais se fixer comme tant d'autres Seigneurs de son temps. Plein de dévouement & de reconnoissance pour le Roi, qui lui marquoit une grande amitié, il le servoit avec zèle & avec fidélité, plutôt comme Henri de Navarre que comme Henri de France. Plusieurs historiens citent de lui un trait qui peint son caractère. On le disoit fils du Roi & celui-ci le laissoit dire. Soit qu'il le crût en effet, soit qu'il s'imaginât donner ainsi à sa mère une marque de sa tendresse, il lui proposa un jour de l'adopter, de le reconnoître & de le légitimer ; mais le jeune Antonin n'y voulut pas consentir. « Je remercie le Roi, dit-il, qui veut mon bien & mon plaisir, mais cela ne le fait point, car je suis bon Seigneur & petit Souverain, qui est plus pour moi que bâtard d'un si grand Roi. »

Cette fière réponse fut loin de lui nuire dans l'esprit de Henri IV, qui, sans faire violence à ses goûts, ne cessa de veiller sur lui & de lui témoigner de l'intérêt. « Mon naturel est de l'aimer, » écrivoit le Roi à sa mère en 1597.

Le 7 août 1580 le Roi de France Henri III avoit, par décret royal, donné à Antoine II de Gramont, bien qu'il ne fût alors âgé que de 11 ans, la compagnie de cinquante hommes d'armes & d'ordonnance du Roy, qu'avoit feu ſon père le Comte Philibert, tué quelques jours auparavant au ſiége de la Fère. Le décret eſt aux Archives, ſur parchemin, ſigné par le Roy & contreſigné *Brulart*.

Cinq ans plus tard, le 9 juillet 1585, le jeune Comte de Gramont recevoit par ordre du Roy, de Jacques de Matignon, Comte de Thorigny, Maréchal de France, la conduite d'une autre Compagnie de cavaliers. (V. l'*ordonnance royale*, en original, aux Archives, t. X, N° 19.)

Mais l'année ſuivante, la guerre dite des trois Henri ayant éclaté & partagé la France & la Navarre en trois camps armés les uns contre les autres, le Comte de Gramont ſe rangea du côté du Roi de Navarre, près duquel il ſe trouvoit à la bataille de Coutras en 1587, avec les troupes de Bidache & de Béarn, envoyées par ſa mère. Une lettre du 12 mars de cette année, écrite à la Comteſſe Coriſandre par Henri IV, ſe plaint de ce que celle-ci ait envoyé un meſſage à l'armée à ſon fils, ſans lui avoir en même temps donné de ſes nouvelles. « Par ce laquais vous avès eſcript à voſtre fils & non à moy. Si je ne m'en ſuis rendu digne, j'y ay faict tout ce que j'ay peu.... »

En 1589, le Roi de Navarre appela près de lui le jeune Comte de Gramont. C'étoit à Montbazon, ſon armée campoit en face de celle du Roi de France ; mais déjà les deux Princes nourriſſoient l'idée d'unir leurs forces contre celles des Ligueurs. Voici en effet ce qu'écrivoit Henri de Navarre à la Comteſſe de Gramont. « Nous ſommes à Montbaſon, ſix lieues près de Tours, où eſt le Roy. Son armée eſt logée juſques à deux lieues de la noſtre, ſans que nous nous demandions rien ; nos gens de guerre ſe rencontrent & s'embraſſent au lieu de ſe frapper.... Je crois que Sa Majeſté ſe ſervira de moy ; aultrement il eſt mal & ſa perte nous eſt un préjugé dommageable.... Je vous prie, envoyés moy voſtre fils. » (Montbaſon, 8 mars 1589.)

A la fin du mois d'avril l'alliance des deux Rois étoit en effet réaliſée, & ils marchoient enſemble ſur Paris, pour en faire le ſiége.

Pendant cette campagne, Antoine II, qui s'étoit montré digne de la confiance du Roi, fut chargé de pluſieurs miſſions périlleuſes dont il s'acquitta à ſon honneur. Le 14 juillet 1589, Henri de Navarre écrivoit à la Comteſſe de Gramont, du camp de Pontoiſe : « J'attends voſtre fils qui n'eſt loin ; toute-

fois, ce qu'il a à faire eſt le plus dangereux ; il s'accompagnera de quelques troupes qui me viennent. Nous ſommes devant Pontoiſe, que je crois nous ne prendrons pas.... »

Dans une de ces expéditions, le jeune Comte reçut une bleſſure qui cependant ne mit pas ſes jours en péril, & le 20 novembre 1589, Henri IV écrivant à ſa mère de devant Vendôme, lui diſoit : « Voſtre fils ſera ici dans huit jours tout guéri. »

Vers le mois de mai 1590, la Comteſſe de Gramont ayant demandé au Roi, pour ſon fils, la ſurvivance d'une charge qui alloit devenir vacante par la mort de M. de Turenne, Henri IV lui repréſentoit que, dans l'intérêt du jeune Comte, il valoit mieux qu'il n'en fît rien. «Je le prie de trouver bon, écrivoit-il, ſi le malheur vouloit que M. de Turenne mourût, que je ne donne pas l'état que vous demandez, à votre fils; ce n'eſt choſe propre pour luy & ſeroit le rendre inutile; car depuis qu'ils ſont à cette charge, elle eſt ſi cagnarde que c'eſt la perte d'un jeune homme. Vous me l'avez donné, laiſſez-le-moi nourrir à ma fantaiſie & ne vous donnez peine de lui. J'en aurai tel ſoin que vous connoîtrez combien je l'aime pour l'amour de vous, &c., &c. »

Le Roi tint parole, & depuis lors, il ſe fit accompagner en toute occaſion par le Comte de Gramont, dont il ſe plaiſoit à voir le courage & l'ardeur juvénile. Le 15 juillet de la même année (1590), il écrivoit à la Comteſſe : «Je meine tous les jours voſtre filz aux coups & le fais tenir fort ſubject auprès de moy; je crois que j'y auray de l'honneur. »

Le Comte de Gramont reſta ainſi près du Roi juſques vers la fin de 1595, prenant part à tous les faits d'armes & recevant de Henri IV les témoignages d'une faveur & d'une amitié toutes particulières.

L'an 1594, il ſe diſtingua au ſiége de Laon, en Picardie, où il commanda, ſous le Maréchal de Biron, la compagnie des cent hommes d'armes des Ordonnances du Roy.

Au mois de juin 1595, il ſe ſignala par ſa bravoure & ſes faits d'armes au combat de Fontaine-Françoiſe, livré par Henri IV contre le Connétable de Caſtille & le Duc de Mayenne. Il avoit près de lui, en cette journée, Antoine de Roquelaure, depuis Duc de Roquelaure & Maréchal de France, dont ſix ans plus tard il épouſa la fille.

Le 14 décembre 1595, le Comte de Gramont reçut la Capitainerie & le Gouvernement de Bayonne par lettres-patentes du Roi (voir les originaux

26

ſur parchemin, ſignés & contreſignés, aux Archives, t. IV, nº 13), &, le 19 du même mois de la même année, il fut nommé Lieutenant-Général du Roy pour tous les pays circonvoiſins. La commiſſion royale qui eſt aux Archives eſt ſur parchemin, comme les lettres-patentes ſignées par le Roi, contreſignée d'un nom illiſible, & offre cette particularité que le Comte de Gramont eſt appelé Anthoine au lieu de Antoine.

L'envoi du Comte de Gramont à Bayonne, où il exerçoit lui & les ſiens une grande influence, avoit pour but de calmer le mécontentement des catholiques qui ſe montroient très oppoſés au Duc de la Force, de religion proteſtante & que Henri avoit nommé ſon Lieutenant en Béarn & Vice-Roi de Navarre.

Antoine II profita de ſon retour en Béarn pour s'occuper des affaires de ſa Principauté & de ſes Domaines, dont ſa mère avoit juſques-là conſervé l'adminiſtration.

Revenu à Bidache il y rétablit la religion catholique (1596).

L'an 1596, il vint à Bidache, où ſon premier ſoin fut de rendre une Ordonnance pour le rétabliſſement de l'exercice régulier de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine.

« Antoine de Gramont, Seigneur & Comte du dit lieu, Souverain de Bidache, Comte de Guiche & de Louvigny, &c., &c., à tous ceux qui ces préſentes lettres verront, ſalut : Voulant aviſer à l'exercice conſtant & régulier de la Sainte Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine dans nos États, de même que pourvoir à l'élection des Marguilliers en nos Paroiſſes, à la police de notre ville de Bidache & aux impoſitions des deniers pour les réparations des Ponts & autres ouvrages devenus néceſſaires, avons ordonné & ordonnons : » ſuivent les divers articles de l'ordonnance qui ſe terminent ainſi : « Sy donnons en mandement, car tel eſt noſtre plaiſir. » La date eſt du 22 ſeptembre 1596.

Après un an de ſéjour à Bidache & à Bayonne, le Comte de Gramont ſe rendit de nouveau auprès du Roi, qui l'appeloit au camp d'Amiens, ainſi qu'il l'écrivoit à la Comteſſe le 21 ſeptembre 1597 : « Je mande à Gramont, puiſqu'il n'eſt plus néceſſaire par delà, de venir me trouver, car il peut tousjours apprendre près de moy, & mon naturel eſt de l'aimer. » Antoine II avoit alors 28 ans.

Il reſta près du Roi pendant pluſieurs années, prenant part à toutes ſes campagnes contre le Duc de Savoie & le Duc de Mercœur, & ne revint à Bidache qu'après la pacification générale du Royaume.

En 1607, le Roi lui écrivit à Bayonne pour faire rendre aux Efpagnols les débris de quatre galions qui s'étoient perdus fur la côte françoife. Une feconde lettre, fuivant de près la première, lui recommandoit de faire rechercher l'artillerie & les munitions de ces navires (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 29.)

L'an 1608, Antoine II ayant établi en fa ville de Bidache un marché & une foire de grande importance, il s'adreffa au Roi Henri IV à l'effet de ftipuler une convention qui autorifât les Béarnois à venir y négocier les affaires de commerce, &, fur le confentement du Roi, il fut fait & redigé un Traité authentique, fur parchemin, fcellé du grand fceau de cire verte avec lacs de foie rouge & verte, lequel Traité porte les fignatures de Henri IV & d'Antoine. Il eft dit dans le texte que le Roi de France, agiffant en fon nom & pour fes fucceffeurs, a conclu le dit traité avec le Comte de Gramont, Souverain de Bidache, fe portant pour lui-même & ceux qui lui fuccéderont, afin d'affurer réciproquement à leurs fujets de Navarre, de Béarn & de la Souveraineté de Bidache, la liberté de négocier en fûreté, voulant que les dits fujets du Roi Henri IV & ceux du Comte de Gramont puiffent paffer & repaffer d'un État dans l'autre fans payement d'aubaine & à leur avantage & utilité commune recherchée par leurs Souverains. Ce fut là l'origine de la foire de Bidache, qui exifte encore aujourd'hui, & jouit d'un certain renom par l'importance de fes tranfactions dans les Baffes-Pyrénées. (V. *Mémoire fur la Souveraineté de Bidache*, & pour l'original, t. IX, n° 15, aux Archives.)

Traité conclu entre Henri IV & Antoine II, relativement à l'établiffement de foires, à Bidache & en Béarn (1608).

L'an 1610, Henri IV mourut affaffiné par le régicide Ravaillac, & laiffant la couronne à Louis XIII, âgé de neuf ans, fous la tutelle de fa mère Marie de Médicis, déclarée Régente du Royaume.

Mort de Henri IV (1610).

La guerre civile avoit de nouveau éclaté dans le Languedoc, & le Béarn s'agitoit à l'occafion des querelles religieufes. Les Seigneurs catholiques vouloient à tout prix fe débarraffer du Duc de la Force qui, proteftant lui-même, favorifoit ouvertement es coreligionnaires.

Sainte-Colombe, Sénéchal de Béarn, étant mort en 1613, le Comte de Gramont voulut obtenir fa charge, afin de pouvoir tenir en échec l'autorité du Duc de la Force. Ce dernier fe mit en garde contre cette tentative, & pria la Reine Régente de ne pas revêtir fon ennemi perfonnel d'une auffi grande autorité dans fon Gouvernement; mais l'influence confidérable des Gra-

Conflit entre le Comte de Gramont & le Duc de la Force (1613)

mont dans le Béarn rendoit un refus très difficile. Marie de Médicis essaya de transiger & chargea le Duc de Roquelaure, beau-père de Gramont, de rétablir la paix entre les deux adversaires; le Duc de la Force s'y refusa. On espéra pouvoir trancher la difficulté en donnant le Sénéchalat de Béarn au jeune fils du Comte de Gramont, alors âgé de neuf ans; le Duc de la Force fit auffitôt demander la furvivance de fon commandement pour fon fils, comme Montmorency l'avoit obtenue dans le Languedoc pour le fien; & la Reine répondit favorablement aux deux demandes. Mais toutes ces tentatives d'accommodement demeurèrent fans réfultat; après avoir plufieurs fois provoqué le Duc de la Force en duel, le Comte de Gramont prit un parti décifif & s'oppofa à la vérification des lettres de furvivance de fon fils.

Cette guerre de perfonnalités devint fi grave, que le Béarn & prefque toute la Gafcogne furent partagés en deux camps. Les Seigneurs de Bénac & de Mioffens fe liguent avec le Comte de Gramont, & foulevant l'Armagnac, la Chaloffe, le Bigorre, le Comminges, ils fe trouvent bientôt à la tête de fix mille fantaffins, de fix cents chevaux, & prêts à envahir le Béarn, pour en expulfer le Lieutenant du Roi, calvinifte. Cependant le Parlement de Navarre, dévoué aux religionnaires & à la Force, leur fit déclarer qu'ils feroient confidérés comme traîtres aux lois de l'État, s'ils ofoient introduire des troupes étrangères dans le Béarn. Ils crurent fe fouftraire aux fuites de cette menace en affiégeant Pau avec leurs troupes perfonnelles; mais ils ne réuffirent pas à s'en emparer; les provocations continuèrent; les cartels furent échangés; le Seigneur de Bénac & le Sieur de Sariac, décrétés de prife de corps, furent emprifonnés pendant quelques jours, & la Reine finit par appeler tous les compétiteurs à la Cour. (V. *Hiftoire des Pyrénées*, t. V, chap. IV. — *Mémoires de la Force*, t. II. — *Archives de la Maifon.*)

Antoine II fe rend à la Cour de France. — Il eft nommé Vice-Roi de Navarre & Béarn (1613).

Le Comte de Gramont mandé à Paris par Marie de Médicis s'empreffa de s'y rendre, & y fut reçu avec de grands honneurs. C'étoit la première fois qu'il paroiffoit à la Cour depuis treize ans, & il n'avoit fallu rien moins que cette circonftance extraordinaire & le défir de triompher de fes ennemis, pour l'y décider. Sous ce rapport il fut amplement fatisfait, car non-feulement il fut approuvé par la Reine, mais elle le nomma Vice-Roi de Béarn & de Navarre, le chargeant d'expulser de ces deux pays la Force & fes partifans. La même année (31 mars 1613), Antoine II de Gramont reçut le collier de l'ordre du Saint-Efprit & de Saint-Michel, qui fut depuis porté fucceffivement par tous

Il reçoit le collier du Saint-Efprit & de Saint-Michel (1613).

les chefs de la famille. Il lui fut expédié à cette occaſion, deux commiſſions du grand ſceau adreſſées ainſi : « *Antonin de Gramont & de Toulongeon, Comte de Gramont & de Guiche, Prince Souverain de Bidache.* » La première eſt du 31 mars 1613, pour faire preuve de ſa nobleſſe, & la ſeconde du 12 novembre 1618, pour faire preuve de la religion Catholique, Apoſtolique, Romaine, vie & mœurs. (V. aux Archives, les originaux.)

Dès que le Duc de la Force apprit que le Comte de Gramont, de retour en Béarn, commençoit à ſe mettre en campagne, il réunit les États, & méconnoiſſant les ordres de la Reine il ſe prépara à la réſiſtance. Raſſemblant les milices qu'il avoit ſous ſes ordres, il les conduit avec ſix pièces d'artillerie contre le Sieur Peyrelage, Capitaine Gramontois, qui occupoit Sordes & Haſtingues. Après une réſiſtance courageuſe, Peyrelage cédant à des forces ſupérieures rendit les deux villes, mais la Force n'eut pas le temps de s'en aſſurer la poſſeſſion. Au premier bruit de cette perte le Comte de Gramont & le Sieur de Poyanne étoient accourus; ils reprirent Sordes, Haſtingues & Ayre qui étoient inveſtis, malgré la défenſe opiniâtre qu'oppoſa la Force, qui fut contraint de s'éloigner, en laiſſant ſur la place ſes meilleurs ſoldats. A la nouvelle de ces évènemens la Régente déclara la Force rebelle, & le deſtitua de tout commandement, ordonnant au Conſeiller d'État, Caumartin, de chaſſer du Béarn lui & tous ſes adhérens, ce que Caumartin ne put faire par le manque de forces ſuffiſantes.

Le Duc de la Force prend les armes pour s'oppoſer aux ordres de la Reine-Mère Régente.

Sur ces entrefaites, l'an 1615, eut lieu le mariage de Louis XIII avec l'Infante Anne d'Autriche, & celui d'Éliſabeth de France avec le Prince des Aſturies. L'échange des deux Princeſſes ſe fit ſur la Bidaſſoa, à la frontière des deux Royaumes, & la Princeſſe françoiſe fut conduite en cette occaſion par la Ducheſſe de Nevers & les Comteſſes de Gramont & de Lauzun, c'eſt-à-dire la femme & la ſœur du Comte de Gramont.

La rumeur publique ayant fait craindre pour la ſûreté du voyage d'Anne d'Autriche dans les provinces où le parti huguenot comptoit encore des forces conſidérables, le Comte de Gramont eſcorta la Princeſſe avec mille hommes de pied & cent chevaux. Il venoit d'être nommé Vice-Amiral de la Baſſe-Guyenne.

Mariage de Louis XIII.

Le Comte de Gramont reçoit en France Anne d'Autriche (1615).

Le Comte de Gramont revint enſuite dans le Béarn, où il continua, pendant pluſieurs années, à tenir en échec les efforts des Proteſtans. Tantôt à Pau, tantôt à Bidache & à Bayonne, il déploya dans ces luttes autant d'activité

que de courage, ce dont le Roi Louis XIII, & plus tard ſon premier Miniſtre le Cardinal de Richelieu, lui témoignèrent leur reconnoiſſance & leur ſatiſfaction.

Il fait lever le ſiége de Bayonne, inveſtie par les Espagnols (1636).

L'an 1636, l'Amiral d'Aragon ayant ſurpris, au mois d'octobre, la ville de Saint-Jean-de-Luz & aſſiégé celle de Bayonne, le Comte de Gramont ſe porta auſſitôt au devant des Eſpagnols, & les contraignit à ſe retirer précipitamment. Pendant ce temps, ſes fils, dont nous parlerons ci-après, ſe ſignaloient dans les armées du Roi, & l'aîné d'entre eux, le Comte de Guiche, recevoit, en 1641, le bâton de Maréchal de France.

Mort de Louis XIII. — Avénement de Louis XIV (1643). — Elévation du Comte de Gramont à la dignité de Duc & Pair (1643).

L'an 1643, Louis XIII mourut laiſſant la couronne à Louis XIV, ſon fils, âgé de cinq ans, ſous la tutelle de ſa mère Anne d'Autriche. Un des premiers actes de la Régente fut d'élever *Antoine II* de Gramont à la dignité de *Duc & Pair*, ce qu'elle fit par lettres-patentes du 13 décembre 1643.

Sa mort (1644).

Le Duc de Gramont ne jouit pas longtemps de cette nouvelle dignité, car il mourut au mois d'août de l'année ſuivante, en 1644.

Antoine II contribua puiſſamment à rétablir, dans ſes États de Bidache & dans le pays ſoumis à ſon gouvernement, l'ordre adminiſtratif & la régularité des comptes, qui avoient beaucoup ſouffert pendant la longue période de troubles & de guerres que la Navarre & le Béarn venoient de traverſer.

Ordonnances & décrets rendus à Bidache.

L'an 1634, il fit une ordonnance datée du 4 février pour l'abréviation des procès, les requêtes civiles & les appels devant la Cour ſouveraine de Bidache, jugeant en dernier reſſort.

Le 15 décembre de la même année 1634, il délivra des lettres-patentes datées du Château de Bidache pour établir en la ville un marché tous les mardis de quinzaine en quinzaine, & tranſporter la foire annuelle au jour de la Saint-André, ce qui s'eſt obſervé juſqu'en 1790. Ces lettres portent qu'en vertu du traité fait en 1608 avec le Roi Henri IV, les gens du dehors qui viendront à Bidache ne paieront d'autre droit que le péage, & pourront venir & retourner en toute franchiſe d'un État dans l'autre.

Le 27 ſeptembre 1641, *Antoine II*, voulant faire ceſſer les interruptions & les lenteurs dans l'exercice de la juſtice, qui provenoient de ce que le juge ordinaire ne ſiégeoit qu'au fur & à meſure des beſoins, il fit examiner cette queſtion en ſon conſeil, &, après en avoir reçu les avis, il rendit, en ſéance ſolennelle, un décret ſouverain pour ſervir de règlement & rétablir l'exercice de la juſtice à certains jours & à certaines heures fixes. Ce règlement, enregiſtré

aux regiſtres de la Cour ſouveraine de Bidache, fut publié & obſervé dans toute la Principauté pendant plus d'un ſiècle après cette date.

Le Duc Antoine II fut le dernier de ſa Maiſon qui fit de Bidache & du Béarn ſa réſidence permanente. Inſenſible aux ſéductions de la Cour, il n'y paroiſſoit qu'à de longs intervalles, & malgré la faveur dont on l'entouroit & les dignités qui lui furent toutes ſucceſſivement conférées, il revenoit toujours à Bidache, & on peut voir, par ſes actes & ſa correſpondance aux Archives de la famille, qu'il s'en éloignoit rarement & toujours à regret; bien différent en cela de ſes fils, qui avouoient franchement ne pouvoir vivre qu'à la Cour, & conſidérer comme un exil toute autre réſidence. Il étoit reſté vrai Gaſcon & bon Béarnois, & ſon caractère en avoit toutes les marques, juſqu'à cette humeur enjouée & gaillarde que l'on retrouve ſi ſouvent dans les réparties de Henri IV lui-même. Voici une anecdote tirée des Mémoires de Pierre de l'Eſtoile qui le concerne.

Anecdote tirée des Mémoires de Pierre de l'Eſtoile en 1591

« Le lundi 29 avril 1591, noſtre maiſtre de Cœilli, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, alla trouver M. de Gramont pour s'excuſer à lui du rapport qu'on lui avoit fait (& diſoit-on que c'étoit Madame de Montpenſier), que le dit curé, pendant le ſiége de Chartres où le dit Seigneur de Gramont étoit enfermé avec les autres, l'avoit preſché en pleine chaire comme traitre & politique, dont le dit Seigneur s'étoit fort offenſé & ſcandaliſé, & avoit demandé à parler à lui pour ſçavoir comme il l'entendoit. Mais auſſitôt qu'il eut vu le dit curé & conſidéré la forme de ſa tête, il lui demanda ſeulement : « Est-ce « vous qui eſtes le curé de Saint-Germain ? Eh bien ! je ſçais tout ce que vous « me voulez dire. Je n'ai que faire de vous ouïr davantage, je vous pardonne « tout, car je vois bien à voſtre teſte que vous n'eſtes guère ſage, & que ce « qu'on m'a dit de vous eſt vrai. » Et le renvoia de ceſte façon. » (V. Pierre de l'Eſtoile. *Mémoires relatifs à l'Hiſtoire de France*. S. 1, t. XLVI.

Bien qu'il ne parût que rarement à la Cour, le Duc Antoine II n'en étoit pas moins dans des relations ſuivies avec elle & fort lié avec le Cardinal de Richelieu, dont ſon fils, le Maréchal de Guiche, avoit épouſé la nièce en 1634. Il avoit pour ce fils, qui lui ſuccéda & qui étoit déjà arrivé, de ſon vivant, à une haute renommée, une grande affection, ſi nous en jugeons par tous les ſoins qu'il prenoit pour être tenu au courant de ſes nouvelles, n'épargnant à ces fins ni dépenſes, ni meſſagers. On en trouve maintes traces dans les Archives, &, entre toutes, nous en prendrons une. Voici une lettre qu'il écrivoit au Comte de Guiche quelques jours après que celui-ci eut été promu à la

dignité de Maréchal de France, le 22 ſeptembre 1641, mais ſans connoître encore la nouvelle diſtinction de ſon fils.

Lettre d'Antoine II à ſon fils le Comte de Guiche (1641).

« A Monſieur le Comte de Guiche, mon fils, Lieutenant-Général pour « le Roy en Normandie & Meſtre de Camp du Régiment des Gardes « de Sa Majeſté. — Mon cher fils, je ſuis ſy fort en peine de ſçavoir de vos « nouvelles que je ne ſcay plus que davnir nen ayant point eu deſpuis que vous « eſtes party de devant Aire. C'eſt pourquoy je vous prie de commander à « quelqu'un des vôtres de men mander afin de moſter toutte ſorte d'in- « quiettude. Et cependant je ne feray que vous aſſeurer que je feray toujours « avec la meſme affection que je ſuis, mon cher fils, votre bon père, Gramont. « — De Bidache, le x6[e] ſeptembre 1641. » (L'original aux Archives.)

Mariages d'Antoine II (1601 & 1618).

Antoine II, dit Antonin, avoit épouſé, le 1[er] ſeptembre 1601, Louise de Roquelaure, fille d'*Antoine*, *Duc de Roquelaure*, Maréchal de France, & de *Catherine d'Ornezan*, ſa première femme. Cette union, fort heureuſe pendant une douzaine d'années, eut une triſte fin, que nous avons déjà racontée au chapitre VI. Reconnue coupable & condamnée par le tribunal de la Cour de Bidache, la Comteſſe paya de ſa vie une faute que certaines circonſtances particulières avoient conſidérablement aggravée.

Peu de temps après, Antoine de Gramont épouſa, en ſecondes noces, le 16 mars 1618, Claude de Montmorency, fille aînée de *Louis de Montmorency*, *Baron de Bouteville*, *Gouverneur* & *Bailli de Senlis,* & de *Charlotte-Catherine de Luxe*. Le contrat porte la date du 29 mars 1618.

Enfans d'Antoine II.

Il eut, de ces deux mariages, huit enfans, ſavoir, du premier lit :

1° *Antoine* de Gramont, *Comte de Guiche*, qui lui ſuccéda & dont il ſera parlé plus tard ;

2° *Roger* de Gramont, *Comte de Louvigny*.

Du ſecond lit :

3° *Henri* de Gramont, *Comte de Toulongeon* & *Marquis de Séméac,*

4° *Philibert* de Gramont, dit le *Chevalier de Gramont* du vivant de ſon père, & *Comte de Gramont* en 1644;

5° *Suzanne-Charlotte* de Gramont, mariée à *Henri Mitte de Miolans*, *Marquis de Saint-Chaumont, Comte de Miolans*, fils de *Melchior Mitte, Comte de Miolans, Seigneur de Chevrière*, Chevalier des Ordres du Roi, & d'*Iſabeau de Tournon*. Son mari mourut en 1665, & elle ſans enfans, le 31 juillet 1688;

6° *Anne-Louise* de Gramont, mariée à Paris, le 26 juin 1647, à *Isaac de Pas, Marquis de Feuquières*, Lieutenant-Général des armées du Roi, Gouverneur de la ville & citadelle de Verdun, Conseiller d'État & d'Épée, & Ambassadeur extraordinaire en Suède & en Espagne. De ce mariage sont nés sept fils & une fille. Elle mourut le 21 septembre 1666 & lui le 6 mars 1688;

7° *Françoise-Marguerite-Bayonne* de Gramont, mariée à *Philippe, Marquis de Lons* en Béarn;

8° *Charlotte-Catherine* de Gramont, Abbesse de Sainte-Ausonie d'Angoulême, puis de Notre-Dame-de-Ronceray d'Angers. Elle est morte en 1714.

Antoine II eut aussi deux enfans naturels, savoir : Marianne, dite bâtarde de Gramont, qui fut mariée au sieur de la Salle-Saint-Pé, Capitaine Gramontois, & François, appelé le Baron de Gramont, lequel épousa en Béarn une demoiselle riche, qui lui apporta du bien.

Il existe, dans la galerie de famille, plusieurs portraits du Duc Antoine II, dont l'un est peint par le célèbre Porbus, dit le Jeune.

Les Archives de la Maison contiennent un grand nombre de pièces & de documens relatifs au Duc Antoine II. Nous nous bornerons à en indiquer ici quelques-uns, & à consigner, dans une liste placée aux Annexes, les principaux parmi les autres. (V. *Annexe* N° 30.)

Du 1er septembre 1601 : Contrat de mariage d'Antoine II, dit Antonin de Gramont, Souverain de Bidache, avec Damoiselle Loyse de Roquelaure, fille d'Antoine, Duc de Roquelaure, & de Dame Catherine d'Ornezan, son épouse; original sur parchemin.

Du 29 mars 1618, Contrat de mariage d'Antoine II, dit Antonin de Gramont, Prince Souverain de Bidache, Comte puis Duc de Gramont, &c., &c., Chevalier des Ordres du Roy, veuf de ses premières nopces & en secondes nopces, avec noble & puissante damoiselle Claude de Montmorency, fille de Louis de Montmorency, Seigneur de Bouteville & de Précy, Comte de Luxe, Vice-Amiral de France, & de Charlotte Catherine de Luxe, fille & héritière de Charles, Comte Souverain de Luxe en Basse-Navarre, & de Claude de Saint-Gelais Lausac, Dame de Précy.

Du 3 juin 1624, Provisions du Gouvernement de Béarn & de Navarre, en faveur d'Anthoine Anthonin, Comte de Gramont, de Toulongeon, de Guiche & de Louvigny, Chevalier des deux Ordres du Roy, Conseiller d'État &

privé, Capitaine de cent hommes d'armes, Maréchal de Camp, Marie perpétuel, Gouverneur & Lieutenant-Général du Roy à Bayonne & pays circonvoifins. Parchemin figné par le Roy & muni de fon fcel entier.

Du 17 octobre 1634, Conventions & articles accordés & paffés entre le Cardinal de Richelieu & le Comte de Gramont, Antoine II (depuis Duc de Gramont) en vue du mariage de fon fils ayné, le Comte de Guiche, Maréchal de France (depuis Duc Antoine III), avec Damoifelle Françoife-Marguerite de Chivré, niepce de Monfeigneur le Cardinal. Original fur papier, fait à Paris, & figné par : le Cardinal de Richelieu, Gramont-Toulongeon (Antoine II) & Antoine de Gramont (le Maréchal Comte de Guiche).

Du 22 feptembre 1640, Teftament d'Antoine II, Comte de Gramont-Toulongeon, Souverain de Bidache, Vicomte d'After, &c., &c., fait Duc en 1643.

Du 2 août 1639, Lettre du Roi Louis XIII au Comte de Gramont, à Bayonne, pour recommander de ne pas charger à plomb les armes à feu, canons ou moufquets, dans les exercices de la garnifon.

Du 17 novembre 1643, Lettre du Roy déclarant qu'à l'avenir la terre & Seigneurie de Guiche érigée en Comté par le bifaïeul du Roi Louis XIV (Charles IX) en 1563, fera mouvante de la Tour du Louvre, c'eft-à-dire directement de la Couronne, & non plus du Duché d'Albret. Cette lettre accordée au Comte de Gramont, Comte de Guiche, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Navarre & de Béarn, Bayonne & Pays circonvoifins (Antoine II). Elle avoit pour but de détacher le Comté de Guiche du Duché d'Albret, pour le placer quelques jours plus tard dans le Duché de Gramont, ainfi qu'il appert du document fuivant.

Du 13 décembre 1643, Lettres-patentes du Roy Louis XIV mineur, délivrées & fignées par fa mère Régente, Anne d'Autriche, par lefquelles Antoine II, Comte de Gramont, &c., &c., Gouverneur & Lieutenant-Général de Navarre & de Béarn, Chevalier des Ordres du Roy, eft informé de l'Érection en Duché & Pairie de France de fa Seigneurie & Comté de Gramont, pour être cette dignité tranfmife en la perfonne de fon fils ayné, & ainfi de fuite dans fa Maifon & fes héritiers de mâle en mâle.

Nota. — Pour les autres Documens de quelque intérêt, nous renvoyons le Lecteur à la lifte placée aux Annexes, (V. *Annexe* N° 30.)



CHAPITRE XIII

Antoine III de Gramont, de 1604 à 1678. — Comte de Guiche, de 1604 à 1644. — Ses premières campagnes (1621). — Sa captivité en Italie. — Son mariage avec Mademoiselle du Plessis de Chivré, nièce du Cardinal de Richelieu (1634). — Il est nommé Maréchal de France (1641). — Campagnes du Maréchal de Guiche. — Mort du Cardinal de Richelieu (1642). — Le Comte de Guiche devient Duc de Gramont par la mort de son père Antoine II (1644). — Erection du Duché-Pairie de Gramont (1648). — Troubles de la Fronde. Fidélité du Maréchal (1650). — Ambassade du Maréchal de Gramont à Francfort, pour l'élection de l'Empereur d'Allemagne (1657). — Visite du Cardinal de Mazarin à Bidache (1659). — Ambassade du Maréchal à Madrid, pour demander la main de l'Infante pour le Roi Louis XIV (1659). — Le Maréchal de Gramont est fait Grand d'Espagne de première classe & Chevalier de la Toison d'or (1660). — Il reçoit le Collier du Saint-Esprit. — Il est nommé Colonel des Gardes-Françoises (1661). — Campagne de Flandres (1667). — Défense de Bayonne (1668). — Mort du Maréchal de Gramont (1678). — Ses Enfans. — Ses ordonnances & décrets dans la Souveraineté de Bidache. — Sa Correspondance.

XXV.

Antoine III de Gramont, Prince Souverain de Bidache, Duc & Pair & Maréchal de France (1604-1678).



NTOINE III DE GRAMONT, PRINCE SOUVERAIN DE BIDACHE, DUC DE GRAMONT, PAIR ET MARÉCHAL DE FRANCE, COMTE DE GUICHE, DE LOUVIGNY ET DE TOULONGEON, VICOMTE D'ASTER, BARON DES ANGLES & D'HAGETMAU, &c., &c., Chevalier des Ordres du Roi, Vice-Roi de Navarre & de Béarn, Gouverneur & Maire héréditaire de Bayonne, naquit à Hagetmau en 1604. Il porta le nom de Comte de Guiche jusqu'en 1644, époque de la mort de son père, auquel il succéda comme Duc de Gramont.

Le Maréchal de Gramont, connu d'abord ſous le nom de Maréchal de Guiche, a joué un grand rôle ſous le règne de Louis XIII & une partie de celui de Louis XIV. Il ſeroit difficile de rencontrer quelqu'un dont la vie ait été plus active, plus occupée & plus remplie d'événemens rares & extraordinaires. Auſſi a-t-elle été écrite par pluſieurs hiſtoriens. En premier lieu ſon fils, le Duc de Gramont, qui lui ſuccéda, a fait imprimer les Mémoires de ſon père en 1676; ils forment deux volumes in-12, publiés à Paris par Michel David; mais cette édition, n'ayant pas été réimprimée, doit avoir à peu près diſparu. Ces Mémoires ont été publiés de nouveau en 1826, dans la collection des Mémoires relatifs à l'Hiſtoire de France, par MM. A. Petitot & Monmerqué, où ils forment les tomes LVI & LVII de la ſeconde ſérie. Ils ſont précédés d'une Notice ſur le Maréchal & ſur ſes Mémoires, qui les réſume aſſez correctement. L'Abbé de Bellegarde a auſſi écrit la vie du Maréchal de Gramont. (*Hiſtoire de pluſieurs hommes illuſtres & capitaines de France; Paris, 1726, 2 vol. in-12.*) Mais il s'eſt borné à faire l'extrait de ſes Mémoires ſans y ajouter aucune particularité.

Nous ne ferons pas de même, car le récit dépaſſeroit les limites de cet ouvrage; mais ayant indiqué les ſources auxquelles il eſt facile de recourir, nous engagerons le lecteur à les rechercher, d'autant plus qu'il y trouvera une foule d'anecdotes & de traits caractériſtiques qui donneront une idée complète des mœurs, des habitudes & de l'eſprit d'un ſiècle qui tient une ſi grande place dans notre hiſtoire.

Nous nous bornerons ici à indiquer, par ordre de date, les faits principaux, & quelques circonſtances particulières qui ne ſont pas dans les ouvrages cités ci-deſſus.

L'an 1618, Antoine III, âgé de quatorze ans, qui s'appeloit alors le *Comte de Guiche*, fut envoyé à Paris, par ſon père, pour y ſuivre les exercices de l'Académie.

Ses premières campagnes comme Comte de Guiche (1621).

Il porta les armes fort jeune & accompagna le Roi Louis XIII en Guyenne, lorſqu'il marcha en perſonne contre les proteſtans qui s'étoient révoltés. Dans cette première campagne, qui ſe fit en 1621, le Comte de Guiche fut au ſiége de Saint-Antonin & de Montpellier. Il ſe fit remarquer du Roi & des chefs de l'armée par ſon audace & ſon ſang-froid, & les éloges qu'on lui donna excitèrent en lui une noble ambition; il avoit alors dix-ſept ans.

Après la paix de 1622, au lieu de retourner à Paris avec la Cour, il demanda & obtint la permiffion d'aller fervir à l'étranger, & partit pour la Hollande, où il arriva en 1623, au moment où le Marquis de Spinola, à la tête d'une armée efpagnole, venoit d'inveftir Bréda. Il trouva moyen de s'introduire dans la place, & prit une part active à fa longue défenfe, qui dura dix mois, pendant lefquels les Hollandois, le voyant toujours partout & au premier rang, conçurent de lui une haute eftime ; les affiégés ayant obtenu une capitulation, il y fut fait une mention fpéciale & honorable du jeune Comte de Guiche.

En 1625, il alla fervir en Piémont fous le Maréchal de Créqui, & revint à la Cour lorfque les troupes prirent leurs quartiers d'hiver.

Pendant fon féjour à Paris, il fe battit en duel avec Hocquincourt, & comme les lois fur le duel étoient exécutées avec rigueur, il fut obligé de fortir de France.

Il fe rendit alors auprès du célèbre général Comte de Tilly, qui commandoit les troupes impériales contre la Confédération, & lui offrit fes fervices qui furent agréés, & quand Tilly, grièvement bleffé, dut céder le commandement à Wallftein, il demeura encore quelque temps auprès de ce dernier.

Le Duc de Nevers qui étoit allié à fa famille, l'ayant appelé auprès de lui, il partit pour Mantoue, & fut auffitôt nommé Lieutenant-Général du Duc dans le Montferrat, puis Capitaine de fes gendarmes. Il fit preuve d'habileté, & dirigea avec fuccès plufieurs expéditions. Pendant le fiége de Mantoue, ayant eu fon cheval tué fous lui dans une fortie, il reçut de graves & nombreufes bleffures, & abandonné de fes foldats, fut laiffé pour mort fur le champ de bataille. Le lendemain, il fut ramaffé par l'ennemi, & enmené prifonnier par un certain Pietro Ferrari, qui l'enferma au château de Gaëte, où il le tint étroitement & lui fit fubir d'odieux traitemens dans le but d'en extorquer une rançon exagérée. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 31.)

Sa captivité en Italie.

Pietro Ferrari étant mort, le Comte de Guiche, devenu prifonnier du Prince de Bozolo, fut échangé pour le Duc Doria lors du traité de Cherafco en 1631, après une captivité de près de cinq ans.

Toutefois, chacun des deux Seigneurs eut à payer, en outre, une forte rançon. Celle du Comte de Guiche fut de 28,825 livres & avancée par le Cardinal de la Valette, auquel elle fut rembourfee par le Duc de Gramont, le 11 février 1631, ainfi qu'il réfulte de fa quittance qui eft aux Archives.

Louis XIII lui ayant permis de rentrer en France, le Comte de Guiche ſe rapprocha du Cardinal de Richelieu, dont l'influence étoit alors toute puiſſante. Le Cardinal le prit en grande amitié, & lui donna en mariage, le 26 novembre 1634, ſa nièce FRANÇOISE-MARGUERITE DU PLESSIS DE CHIVRÉ, fille d'*Hector de Chivré*, Seigneur du *Pleſſis*, du *Frazé* & de *Rabeſtan*, & de *Marie de Conan*. Le même jour & en la même cérémonie ſe firent, en la préſence du Roi, les mariages des deux autres nièces du Cardinal de Richelieu avec les Ducs d'Épernon & de Puylaurens.

Mariage du Comte de Guiche avec mademoiſelle du Pleſſis de Chivré, nièce du Cardinal de Richelieu (1634).

Cette même année 1634, le Comte de Guiche fut envoyé en toute hâte, par le Cardinal de Richelieu, pour défendre la ville de Calais contre les entrepriſes du Cardinal Infant & du Marquis d'Aytonne, qui vouloient s'en emparer; ce qu'il fit avec tant de ſuccès que les ennemis furent obligés de ſe retirer & d'abandonner leur projet.

En 1635, le Comte de Guiche fut nommé par le Roi pour être Maréchal de Camp avec le Vicomte de Turenne dans l'armée du Cardinal de la Valette, qui étoit deſtinée à ſoutenir le Duc de Weimar après la perte de la bataille de Nordlingen. Il fut en cette qualité aux combats d'Hautremont, de Vandrevanges & de Leffonds, & l'année d'après, en 1636, il ſecourut Colmar, Scheleſtad & Haguenau. En 1637, il ſe diſtingua au ſiége de Landrecies & au combat de Pont-de-Vaux.

Il eſt nommé Meſtre de Camp des Gardes Françoiſes (1638).

En 1638, il fut Général de Cavalerie ſous le Maréchal de Créqui, & nommé Meſtre de Camp du Régiment des Gardes-Françoiſes. Il reçut en même temps le Gouvernement de Lorraine, ce qui ne l'empêcha pas de ſe rendre en Piémont l'année ſuivante 1639, où il commanda l'armée pendant l'abſence du Cardinal de la Valette, s'empara de Privas & défendit Pignerol.

En 1640, il eut un commandement dans l'armée du Maréchal de la Meilleraye, & ſe diſtingua au ſiége d'Arras où il reçut trois bleſſures. Dans une des attaques où l'on étoit reſté longtemps mêlé les uns avec les autres, s'étant laiſſé emporter par ſon ardeur, il ſe trouva enveloppé & entraîné dans l'eſcadron des ennemis, & ne dut ſon ſalut qu'à ſa préſence d'eſprit. Laiſſant doucement tomber ſon écharpe blanche pour ne pas être reconnu, il ſe mit au premier rang des Eſpagnols, & revint en chargeant avec eux vers ſon propre régiment, qui, de ſon côté, s'étoit reformé comme celui des ennemis. Le ſieur de Rouville, qui le commandoit, l'ayant auſſitôt reconnu, le dégagea d'avec

ſes nouveaux compagnons, & ils battirent les ennemis de manière que tout fut tué ou pris.

L'an 1641, le Comte de Guiche fut nommé Lieutenant-Général dans l'armée du Maréchal de la Meilleraye. Le Maréchal partagea ſon armée en deux commandemens, & obtint du Roi que le Comte de Guiche jouiroit dans le ſien des honneurs & prérogatives de Commandant en chef. Cette campagne fut célèbre par la priſe d'Aire, de la Baſſée & de Bapaume.

Le Comte de Guiche eſt élevé à la dignité de Maréchal de France (1641).

Deux jours après la priſe de cette dernière place, le Comte de Guiche fut élevé à la dignité de Maréchal de France. Le Maréchal de la Meilleraye lui porta le bâton le 22 ſeptembre 1641, de la part du Roi, avec le commandement de toutes les armées de Flandres.

Lettre du Cardinal de Richelieu au Maréchal de Guiche (1641).

A cette occaſion, le Cardinal de Richelieu qui comptoit employer activement le nouveau Maréchal à la défenſe des frontières de Champagne ſérieuſement menacées, lui écrivit la lettre ſuivante que nous reproduiſons en entier, à cause de la circonſtance & de ſon caractère original :

« Pour Monſieur le Maréchal de Guiche, Lieutenant-Général de l'armée du Roy en Flandres. »

De Channes, ce 24e ſeptembre 1641.

« Comte, le Roy a beaucoup fait pour vous. Reſte que vous faites quel-
« que choſe d'extraordinaire & pour vous & pour ſon ſervice. Le Maréchal de
« la Melleraie a pris Aire, puiſqu'il commandoit ſeul les armées de Sa Majeſté,
« quand cette place eſt tombée entre ſes mains, reſte au Maréchal de Guiche
« à la conſerver. Les roſes ſe trouvent parmi les épines, les grandes affaires ne
« ſe ſont point ſans difficultés. Au nom de Dieu ne vous imaginez point
« impoſſible ce qui eſt difficile, & ne croyez pas que ceux qui ne mettent point
« la main à l'éſpée, ne ſachent pas juger ce que peuvent ou ne peuvent pas
« ceux qui s'en aydent. Les âmes relevées ne ſe repaiſſent que de choſes
« grandes. Nous allons nous avancer vers vous, pour vous faire faire quelque
« choſe de bon, ſi vous avez du ſang aux ongles. Mettez-vous devant les yeux
« la grandeur de voſtre nom, qui vous élève par deſſus les montagnes &
« l'altitonance de celuy qui vous protége. »

« Le Cardinal de Richelieu. »

Cette lettre, dont l'original eſt aux Archives de la famille, fut ſuivie de pluſieurs autres, mais elle ſe diſtingue entre toutes par l'élévation & la ſingularité du ſtyle.

En 1642, le Roi & le Cardinal de Richelieu ayant pris la réſolution d'attaquer Perpignan, marchèrent en perſonne en Rouſſillon, & donnèrent l'armée de Champagne au Maréchal de Guiche. Il n'avoit ſous ſes ordres que dix mille hommes; les Généraux Melos & le Baron de Bec l'attaquèrent au mois de mai, à Honnecourt, avec vingt-ſept mille hommes; il ſoutint leur choc pendant une partie de la journée, les repouſſa pluſieurs fois, mais ſes troupes étant enfoncées de toutes parts, & ſe voyant lui-même ſur le point d'être enveloppé, il effectua ſa retraite ſur Saint-Quentin.

Ses ennemis auxquels ſe joignirent ceux du Cardinal de Richelieu, qui étoient nombreux, prétendirent qu'il avoit eu ordre de perdre une bataille pour diminuer la confiance du Roi & le rendre plus docile à l'autorité du Cardinal, que Louis XIII commençoit à ſupporter avec quelque contrainte; mais rien n'eſt moins fondé que cette perfide accuſation, & elle ſe trouve parfaitement réfutée & démentie par les relations de Melos & du Baron de Bec. Le Maréchal ne tarda pas d'ailleurs à réparer cet échec; il ramaſſa les débris de ſon armée, fournit à ſes frais de nouvelles armes aux ſoldats qui avoient perdu les leurs & maintint les Eſpagnols de manière à ce qu'ils ne purent tirer aucun fruit de cette victoire. Ayant pris ſes quartiers d'hiver & pourvu à tous les beſoins de ſon armée, il revint à Paris où l'appeloit le dépériſſement du Cardinal de Richelieu, dont la mort paroiſſoit imminente. Il étoit déjà fort malade en partant pour le Rouſſillon, ainſi qu'on en peut juger par ſes propres lettres. Nous en avons placé deux parmi les Annexes, qui ſont datées: la première de Taraſcon, le 29 juillet 1642, & la ſeconde de Lantilly, près Lyon, le 13 ſeptembre de la même année, c'eſt-à-dire deux mois & demi avant ſa mort. Dans cette dernière il annonce en ces termes au Maréchal la priſe de Perpignan & la mort de Cinq-Mars & de ſon ami de Thou: « Ce gentilhomme « vous dira comme Perpignan eſt à préſent ès mains du Roy, & que Meſ- « ſieurs le Grand & de Thou ſont en l'autre monde, où je ſouhaite qu'ils ſoient « heureux. » Les originaux de ces lettres ſont aux Archives de la famille. (Voir la copie. *Pièces & Documens. Annexe* N° 32.)

Maladie du Cardinal de Richelieu. — Autres lettres.

Mort du Cardinal (1642).

Le Cardinal de Richelieu mourut le 4 décembre 1642 & peu après lui mourut auſſi le Roi Louis XIII, le 14 mai 1643. Anne d'Autriche Régente,

gouverna pour fon fils Louis XIV, âgé feulement de quatre ans & demi. Le Cardinal de Mazarin avoit remplacé Richelieu, & comme il étoit déjà fort connu du Maréchal de Guiche, qui l'avoit rencontré en Italie, ils ne tardèrent pas à fe lier d'amitié, & cette liaifon dura toute leur vie.

Le Maréchal de Guiche bleffé à Saverne & fauvé par Fabert (1643).

En 1643, le Maréchal de Guiche partit avec le Duc d'Enghien pour retourner à l'armée des frontières, & ne tarda pas à fe diftinguer de nouveau au combat de Fribourg & à la prife de Philifbourg. Il fut grièvement bleffé au fiége de Saverne avec quatre de fes Gentilshommes nommés Sercane, Bidault, Camin & Seronet, qui périrent à fes côtés; il demeura lui-même longtemps fans fecours, couché dans les foffés des remparts, jufqu'à ce que Fabert, depuis Maréchal de France, & qui lui étoit fort attaché, le retira d'au milieu des morts & des bleffés.

Il devient Duc de Gramont par la mort de fon père (1644).

En 1644, le Maréchal de Guiche reçut la nouvelle de la mort de fon père le Duc de Gramont, dont il prit incontinent le nom & le titre. Il apprit en même temps que la Reine Régente lui en avoit donné tous les Gouvernements, & il fe rendit à la Cour pour remercier Sa Majefté, prêter ferment & prendre poffeffion, après quoi il retourna en toute diligence à l'armée.

Il eft bleffé & fait prifonnier à la bataille de Nordlingen (1645).

L'année fuivante, 1645, le Maréchal de Gramont commanda l'aile droite à la bataille de Nordlingen. Son infanterie ayant pris l'épouvante, il fe mit à la tête de deux régimens de cavalerie, & fit dans les rangs ennemis une trouée qui décida de la bataille; mais enveloppé de toutes parts, ayant le corps entrepris fous fon cheval bleffé, & ne pouvant fe dégager il fut fait prifonnier & enmené à Donawerth. Le Duc d'Enghien & Turenne profitant de cette mêlée rallièrent les bataillons & remportèrent une victoire complète. Ayant été échangé contre le Général Comte de Glefne, le Maréchal de Gramont revint en France porteur d'ouvertures de paix, de la part de l'Électeur de Bavière, & un traité de neutralité fut figné un an après.

A peine fut-il de retour à l'armée, que le Duc d'Enghien, dont il étoit grand ami, tomba dangereufement malade & demanda à être transféré à Philifbourg. Cette entreprife, des plus difficiles dans un pays occupé par les armées ennemies, fut exécutée par le Maréchal, avec une habileté & une rapidité, qui fit l'admiration générale. Ce fut en ce temps-là qu'envoyé près du Prince d'Orange, Henri-Frédéric de Naffau, pour combiner avec lui les mouvements des armées, il s'aperçut foudain que le Prince venoit d'être atteint de folie, & courut en prévenir fon fils, le Prince Guillaume, avec lequel il fe

lia d'une étroite amitié, & qui mourut à vingt-deux ans de la petite-vérole.

Au printemps de 1647, le Maréchal de Gramont partit pour la Catalogne, où il devoit ſervir avec le Duc d'Enghien, devenu Prince de Condé par la mort de ſon père ; cette campagne, comme on le ſait, demeura ſans réſultat.

En 1648, le Maréchal, toujours avec le Prince de Condé, alla faire la guerre en Flandres. Ce fut lui qui décida de la victoire à la bataille de Lens, en rompant avec ſon corps d'armée l'aile droite des Eſpagnols, fait d'armes éclatant qui fut rappelé dans les lettres-patentes du Duché-Pairie de Gramont.

Peu de temps après éclatèrent à Paris les troubles de la Fronde, & le Maréchal de Gramont reçut un courrier du Cardinal Mazarin, par lequel il lui mandoit de revenir trouver le Roi en diligence, & de ramener avec lui les Gardes-Françoiſes & Suiſſes & les compagnies de gendarmes & de chevau-légers de la garde.

Érection du Duché-Pairie de Gramont (1648).

A peine fut-il arrivé qu'il reçut les lettres-patentes qui érigeoient en Duché-Pairie de France la terre & Comté de Gramont, leſquelles ſont datées du mois de novembre 1648. Juſqu'alors le titre de Duc & Pair, dont avoit joui le père du Maréchal, de 1643 à 1644, & le Maréchal lui-même de 1644 à 1648, étoit ce qu'on appeloit un titre à brevet, lequel ſe donnoit par faveur Royale, comme avancement d'hoirie, en attendant qu'il plût à Sa Majeſté de conſtituer le Duché-Pairie & ſa circonſcription territoriale, ce qui étoit choſe ſouvent longue & difficile, à cauſe des nombreuſes conditions que devoit réunir un fief de ce rang, de cette étendue, & jouiſſant de ſemblables prérogatives. Nous avons placé aux Annexes, parmi les Pièces & Documens, la copie entière des lettres-patentes de 1648 ; mais il nous paroît néanmoins convenable d'en reproduire ici le préambule, d'autant plus qu'il rappelle pluſieurs faits hiſtoriques qui appartiennent à notre récit :

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France & de Navarre, ſalut. Il n'y
« a rien qui face dauantage eſclatter la Maiſon des Roys que d'eſleuer en
« honneur ceux qui ont bien mérité de leur couronne & particulièrement les
« perſonnes qui ont adjouſté au luſtre de leur naiſſance celuy de leurs vertus
« & bonnes actions ; c'eſt pourquoy les Roys nos prédéceſſeurs, pour laiſſer
« à la poſtérité des marques de leur juſtice & de leur grandeur, ont eſté ſoi-
« gneux, non ſeulement de recognoiſtre le mérite par les plus hautes charges
« & par les employs les plus importans ; mais encore de releuer par des tiſtres

« & prérogatiues les terres de ceux qui auoient employé leurs vies & leurs biens
« pour la manutention de l'Eſtat, c'eſt ce qui nous a portéz à jeter les yeux
« ſur la perſonne de noſtre très-cher & très-amé couſin Antoine de Gramont,
« Con^er en noz conſeils, Mareſchal de France, Gouverneur & noſtre Lieute-
« nant-Général en Nauarre & Béarn, Lieutenant-Général en nos armées des
« Flandres, & M^tre de Camp du Régiment de nos Gardes-Françoiſes, & con-
« ſidérant la nobleſſe de ſa Maiſon, qui eſt auſſy ancienne que le Royaume de
« Nauarre, le nombre de grands & excellens perſonnages qui en ſont iſſus, les
« ſignaléz ſeruices qu'jls ont rendu pour la déffenſe du dit Royaume, où jls ont
« toujours exercé les principales charges, ſoit pour le Gouvernement de l'Eſtat
« ou pour le Commandement des armées, que pour auoir ſuiuy le party des
« Roys légitimes, jls ont perdu les grands biens qu'jls poſſédoient dans la
« Haute-Nauarre, & meſme à cauſe des *alliances* qu'jls avoient dans la Mai-
« ſon des Roys jls les ont toujours honoréz du titre de couſins & des plus hauts
« employs de leur couronne, comme fiſt Jeanne d'Albret noſtre bis-ayeulle,
« qui déposa la régence de ſes Eſtats pendant ſon abſence à Antoine de Gra-
« mont, Cheuallier de l'ordre du Roy Charles IX, bis-ayeul de noſtre dit cou-
« ſin, le fils duquel fuſt tué en combattant ualeureuſement au ſiége de Laſère
« & le feu Sr Comte de Gramont, Gouuerneur & noſtre Lieutenant-Général
« de Nauarre & de Béarn, Cheuallier de nos ordres, aiant continué de ſeruir
« les Roys noſtre ayeul & père auec grande paſſion & fidélité, nous lui auons
« donné les aſſurances de l'érection en Duché & Pairie de ſa terre de Gramont,
« par breuet du dernier Décembre 1643. Pour eſtre cette dignité tranſmiſe en
« la perſonne de noſtre dit couſin ſon fils, lequel a eu dans ſa jeuneſſe une
« telle inclination aux armes que durant que la France eſtoit tranquille, il alla
« ſeruir nos alliez en païs eſtranger, où il receuſt des bleſſures honorables, &
« depuis a paſſé par les dégréz des charges militaires en France, où aiant
« exercé huit ans celle de Mareſchal de camp, Général de la cauallerie, de
« Lieutenant-Général en nos armées & au Gouuernement de Normandie &
« de M^tre de Camp du régiment de nos Gardes-Françoiſes, il fuſt promu à la
« charge de Mareſchal de France, en laquelle il a commandé diverſes fois nos
« armées en chef & depuis ſoubz l'autorité de noſtre très-cher & très-amé
« couſin le Prince de Condé, aiant donné des preuues de ſon courage & de ſa
« conduite, dans les combatz de Fribourg, bataille de Nortlingen, où il fuſt
« bleſſé & pris priſonnier, dans les grands ſiéges qui ont depuis eſté faicts en

« Flandre, Allemagne, Italie & Catalogne & par tout, il a commandé l'une « des attaques, & nouvellement en la ſignalée bataille de Lens, commandant « l'aiſle gauche de noſtre armée, il rompiſt la droite de celle des ennemis com- « poſée de trouppes eſpagnoles, deffiſt la première & ſeconde ligne & tout ce « qui s'oppoſa à luy, ainſy que nous en avons eſté informéz par Noſtre dit couſin « le Prince de Condé & que les ennemis meſmes l'ont publié, de ſorte qu'on « luy peut juſtement attribuer beaucoup de part à cette victoire, & uoulant « recognoiſtre tant de grands & recommandables ſeruices que ledit Sr Mareſ- « chal & ſes anceſtres nous ont rendus & à cet Eſtat, en luy laiſſant des « marques d'honneurs qui paſſent à ſes ſucceſſeurs. Pour ces cauſes & « autres..., &c., &c. » (V. *Pièces & Documens*, copie des originaux. *Annexe* N° 33.)

L'original de ces lettres eſt aux Archives de la famille, ſigné par le Roi Louis, par la Reine Régente ſa mère, Anne d'Autriche, & les autres miniſtres compétens. Il porte auſſi les actes d'enregiſtrement des dites lettres-patentes, ſavoir : au Parlement de Paris, le 15 décembre 1663; au Parlement de Bordeaux, le 27 février 1672, & au Parlement de Pau, le 21 mars 1672.

Enregiſtrement des lettres-patentes au Parlement.

L'érection par le Roi d'un Duché-Pairie donnoit au titulaire, pour lui & ſes deſcendans, le droit de ſiéger dans les Parlemens de Sa Majeſté, mais les Parlemens qui avoient de grandes prétentions & les défendoient avec une perſévérance ſouvent voiſine de la rébellion, n'admettoient pas un Duc & Pair à ſiéger parmi eux, avant que l'érection de ſon Duché-Pairie n'eût été notifiée à l'Aſſemblée, & qu'elle eût enregiſtré les lettres-patentes du Souverain, ce qu'en maintes circonſtances les Parlemens ne firent que ſur un ordre particulier & exprès du Roi. Il eſt vrai que ſouvent les Ducs & Pairs ſe ſouciant fort peu d'aller ſiéger, dans des Parlemens qui vivoient en lutte continuelle avec le Roi & ſon gouvernement, ne préſentoient pas leurs lettres-patentes à l'enregiſtrement de ces Aſſemblées, d'autant plus que cette omiſſion n'exerçoit aucune influence ſur les honneurs, le rang & les prérogatives qu'ils recevoient à la Cour, où tout ſe régloit d'après la date des lettres-patentes. Ce que voyant, le Parlement de Paris, bleſſé de cette négligence, imagina de prétendre que les Ducs & Pairs ne devenoient véritablement Ducs & Pairs qu'après avoir fait enregiſtrer leur titre, & comme les autres Parlemens avoient imité celui de Paris, il en réſultoit qu'un Duc & Pair eût été obligé de ſe rendre ſucceſſive-

ment dans tous les Parlemens des Provinces, pour y faire enregiſtrer ſes lettres, afin d'être reconnu dans tout le Royaume, ainſi qu'il étoit écrit aux dites lettres. Auſſi il en fut de ces prétentions comme de toutes choſes qui ne ſont pas ſages ni juſtes, & elles furent miſes de côté, hormis dans les enceintes des Parlemens qui perſiſtèrent à y tenir la main.

En l'année 1648, il ne pouvoit être queſtion de faire enregiſtrer au Parlement de Paris les lettres du Roi, car on étoit en pleine révolte par le commencement des troubles de la Fronde, & encore moins cela ſe pouvoit-il faire en Guyenne ou dans les Provinces où les Princes rebelles tenoient campagne. D'ailleurs, les Ducs & Pairs formoient, avec les Miniſtres, le Conſeil du Roi, & le Cardinal de Mazarin gouvernoit le Royaume avec l'aſſentiment de la Reine Régente. Cet état de choſes dura juſqu'à la mort de Mazarin arrivée en 1661. Alors le Roi Louis XIV, règnant par lui-même, voulut mettre un terme à l'oppoſition conſtante que ſon Gouvernement rencontroit au Parlement, & il ordonna que toutes les anciennes lettres-patentes des Duchés-Pairies, qui n'avoient pas été préſentées à l'enregiſtrement, le fuſſent incontinent, afin que les Ducs & Pairs puſſent ſiéger dans l'Aſſemblée ſous prétexte d'en rehauſſer l'éclat, mais, en réalité, pour en contenir & en diriger l'eſprit; mais telle étoit la ſuſceptibilité ombrageuſe de cette compagnie, qu'elle fit des difficultés & des remontrances pour l'enregiſtrement des titres déjà anciens que les titulaires n'avoient jamais pris la peine de lui notifier, en ſorte que pour éviter de plus grands délais & arriver promptement à ſes fins, le Roi dut délivrer, ſous forme de lettre, un ordre-décret adreſſé à ſon Parlement de Paris. Il y avoit, en 1663, quatorze Duchés-Pairies que le Roi Louis XIV déclara de la ſorte au Parlement, & nous croyons devoir reproduire ici, d'après l'original qui eſt aux Archives de la famille, l'ordre d'enregiſtrement relatif au Duc de Gramont :

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France & de Navarre, à nos « amez & féaux ſujets, les gens tenant notre Cour de Parlement & Chambre « de nos Comptes à Paris, ſalut :

« Par nos lettres-patentes en forme de Charte du mois de novembre « de l'année 1648, & pour les grandes & importantes conſidérations y « contenues, nous aurions créé & érigé le titre & Comté de Gramont avec « les terres, Baronnies & Seigneuries mentionnées en nos dites lettres en

« titre, nom, dignité & prééminence du Duché & Pairie de France pour « eſtre dorénavant & à toujours poſſédés, & en jouir par notre très cher & « très amé couſin Antoine de Gramont, Maréchal de France & ſes ſucceſſeurs « mâles en légitime mariage, Seigneurs du dit Duché de Gramont, au dit « titre de Duché & Pairie de France & aux mêmes honneurs, rang, préémi- « nence & prérogatives, appartenant au dit titre & dignité de Duché & « Pairie, & dont jouiſſent tous les autres Ducs & Pairs de notre Royaume, « ainſi qu'il eſt plus particulièrement porté dans nos dites lettres. Mais d'au- « tant que ne vous ayant pas été préſentées dans l'an de l'expédition d'icelles, « vous pourriez faire difficulté de les enregiſtrer & que nous voulons qu'elles « ayent leur plein entier effet. A ces cauſes, nous vous mandons & ordon- « nons par ces préſentes ſignées de noſtre main, que ſans vous arreſter à la « ſurannation de nos dites lettres-patentes du dit mois de novembre de la dite « année 1648, leſquelles ſont ci attachées, ſous le contreſcel de notre chan- « cellerie, vous ayez à procéder à l'enregiſtrement pur & ſimple des dites « lettres, & à faire jouir à toujours du contenu en icelles notre dit couſin & « ſes ſucceſſeurs masles en loyal mariage, pleinement, paiſiblement & perpé- « tuellement, ce pour faiſant ceſſer tous troubles, empêchemens quelconques, « & nonobſtant tous édits & ordonnances règlemens, lettres, arrêts & autres « choſes à ce contraires auxquelles nous avons dérogé & dérogeons pour ce « regard, encore que nos dites lois ayant été préſentées dans l'an & jour de « l'obtention d'icelles; ce que nous ne voulons pouvoir nuire ni préjudicier à « notre dit couſin & dont en tant que beſoin eſt ou ſera nous l'avons relevé, « relevons & diſpenſons par ces dites patentes. Car tel eſt notre plaiſir.

« Donné à Paris, le onzième jour de décembre, l'an de grâce mil ſix « cent ſoixante-trois & de notre Règne le vingtième. LOUIS. »

En vertu de cet ordre, le Parlement de Paris enregiſtra les lettres-patentes du Duché-Pairie de Gramont, quatre jours après, le 15 décembre.

En 1672, le Maréchal de Gramont étant allé tenir les États pour le Roi en Guyenne & en Navarre, dont il avoit les Gouvernemens, les dites Lettres furent de nouveau enregiſtrées au Parlement de Bordeaux le 27 février 1672, & au Parlement de Pau le 21 mars 1672, & la mention de tous ces trois enregiſtremens eſt faite ſur le parchemin original des lettres-patentes, lequel eſt lié à celui de la lettre Royale ci-deſſus rapportée par des lacs de ſoie verte

& rouge & le grand ſceau en cire de la Chancellerie d'État, le tout étant conſervé aux Archives de la famille.

Nous avons cru néceſſaire d'entrer dans ces détails pour expliquer la différence des dates d'enregiſtrement qui ſont inſcrites ſur les titres originaux du Duché-Pairie de Gramont, dont la date véritable eſt de novembre 1648, & non pas décembre 1663 comme l'ont écrit quelques auteurs, admettant comme loi d'État ce qui n'étoit q'une prétention des Parlemens, contre laquelle l'autorité ſouveraine s'eſt toujours élevée, & à laquelle il fut mis un erme par la déclaration du 24 février 1673, enregiſtrée au Parlement & à la Chambre des Comptes de Paris, le 23 mars ſuivant, portant défenſe aux Cours ſouveraines de faire des remontrances ſur les lettres-patentes, édits & déclarations qui leur ſeront envoyés avant que de les avoir enregiſtrés purement, ſimplement, ſans aucune reſtriction ni modification.

L'année 1648 s'écoula au milieu des diſcordes & des troubles ſuſcités par la révolte des Princes & des Parlemens. Sans entrer dans le détail de ces événemens qui appartiennent à l'hiſtoire, nous dirons ſeulement que, pendant que la plupart des perſonnages conſidérables du royaume changeoient de parti ſuivant leurs paſſions ou leurs intérêts, le Maréchal de Gramont reſta toujours fidèle à la Reine & au Cardinal.

Troubles de la Fronde. — Le Maréchal de Gramont conduit la Famille Royale à Saint-Germain (1649)

L'an 1649, ce Miniſtre lui confia la perſonne du Roi ainſi que la Reine & Monſieur, lorsqu'il fut queſtion de les faire ſortir de la ville de Paris où la Cour n'étoit plus en ſûreté, & de les conduire en ſecret au château de Saint-Germain. On s'étoit réuni à l'hôtel de Gramont, le jour des Rois, ſous le prétexte d'un ſouper, & ce fut de là qu'on partit à minuit pour cette entrepriſe difficile qui fut cependant conduite avec ſuccès. Le Prince de Condé en faiſoit partie, car il étoit juſqu'alors reſté fidèle au Roi.

Le Prince de Condé ne tarda pas à vouloir renverſer Mazarin, &, au commencement de l'an 1650, il étoit à la tête des mécontens; il eſſaya, mais en vain, d'attirer le Maréchal dans ſon parti, ſoit en lui rappelant l'ancienne amitié qui les uniſſoit, ſoit en offrant à ſon ambition la plus vaſte perſpective; le Duc de Gramont fut inébranlable, & ſe rendit dans ſon Gouvernement de Béarn pour intercepter toute communication entre l'Eſpagne & les mécontens de Guyenne. La ſoumiſſion de cette province fut due principalement à cette meſure, car les mécontens, ne recevant pas d'Eſpagne les ſubſides ſur leſquels ils avoient compté, furent obligés de capituler.

Pendant l'année 1650, le Maréchal de Gramont fut conftamment employé par la Cour, pour fervir d'intermédiaire & de conciliateur avec les Princes & même avec le Parlement. On trouve dans les mémoires du temps, & notamment dans ceux du Cardinal de Retz & de Madame de Motteville, les détails de ces diverfes tentatives, où fa perfpicacité fut quelquefois mife en défaut, par fuite de la mauvaife foi des deux partis pour lefquels il négocioit.

Il repouffe les ouvertures du Prince de Condé, qui vouloit l'entraîner dans la ligue (1651).

Au mois de juillet 1651, après un rapprochement de peu de durée, le Prince de Condé fe retira à Saint-Maur & trois mois après il fe rendit en Guyenne, où il leva ouvertement l'étendard de la révolte & fe prépara à la guerre civile. Il fit alors de grandes tentatives auprès du Maréchal de Gramont & lui dépêcha un de fes Gentilshommes nommé Saint-Mars, pour lui offrir la Souveraineté indépendante du Béarn, s'il vouloit foulever le pays pendant que lui-même foulèveroit la Guyenne. Le Maréchal ne fe laiffa pas éblouir par ces offres & fe rendit dans fon Gouvernement pour y fervir le Roi, comme il l'avoit fervi pendant la guerre précédente.

A cette occafion il courut le rifque d'être affaffiné en route, car les rebelles ayant eu des avis certains qu'il devoit paffer par Bordeaux pour fe rendre à Bayonne, complotèrent de l'arrêter à fon paffage & de le jeter dans la Garonne, & la chofe eût été exécutée, fi un Confeiller du Parlement de Bordeaux, nommé La Chaife, attaché à lui de père en fils, ayant été averti le foir de ce qui avoit été réfolu contre le Maréchal n'eût pris une chaloupe pour s'en aller à Blaye, où il arriva au moment où le Maréchal alloit s'embarquer pour Bordeaux. Le Maréchal profita fagement de l'avis, gagna Langon fans entrer dans Bordeaux, d'où enfuite, par les Landes, il paffa heureufement à Bayonne.

Auffitôt qu'il fut arrivé dans le Béarn, il appela près de lui tous ceux qui étoient dévoués au Roi, contint les mécontens, intercepta les communications avec l'Efpagne, facilita au Comte d'Harcourt les moyens de faire la guerre avec avantage au Prince de Condé, & ne revint à Paris que lorfque la Guyenne eut été entièrement foumife.

Nous citerons ici comme digne d'intérêt la lettre que le Prince de Condé écrivit au Maréchal de Gramont, & qu'il lui fit porter par M. de Saint-Mars, au mois de feptembre 1651, pour lui faire part de fes réfolutions & l'engager à s'y affocier. L'original eft aux Archives de la famille.

« *A Monſieur le Duc de Gramont, Mareſchal de France.*

Monsieur,

Lettre du Prince de Condé au Maréchal de Gramont (1651).

« L'amitié que j'ai toute ma vie eue pour vous & celle que je ſais que « vous avez pour moi m'obligent à vous dépêcher Saint-Mars, pour vous « faire ſavoir nettement les raiſons qui m'ont obligé de ſortir de la Cour & les « réſolutions que j'ai priſes enſuite, & auſſi pour ſavoir les vôtres, ne doutant « point que vous n'en uſiez devers moi avec votre franchiſe ordinaire. Je ſou- « haite plus que toutes les choſes du monde que nos intérêts ne ſoient pas « ſéparés, & ferai pour cela tout ce que je dois, mais quoi qu'il arrive, « je conſerverai toujours la mémoire des obligations que je vous ai & ne laiſ- « ſerai paſſer aucune occaſion de vous faire connoître que je ſuis, avec toute la « tendreſſe imaginable, Votre très affectionné couſin & ſerviteur,

« Louis de Bourbon. »

Lettre du Maréchal au Prince de Condé.

A la même époque le Maréchal de Gramont avoit adreſſé au Prince de Condé la lettre ſuivante, qui ſe croiſa en route avec celle que portoit M. de Saint-Mars, & dont la minute exiſte également aux Archives de la famille.

« *De Bidache*, *le* 26 *ſeptembre* 1651.

« Monseigneur,

« Je croirois manquer à ce que je vous dois par toute ſorte de raiſons « ſi Votre Alteſſe étant ſi proche je n'envoyois vers Elle pour lui rendre mes « reſpects, deſquels, Monſeigneur, je ne m'éloignerai jamais, étant dans le « déſeſpoir de voir des commencemens dont les ſuites ne peuvent manquer « de cauſer le coup mortel à l'État, vous proteſtant que s'il ne falloit que « donner ma vie pour remédier aux maux qui vous menacent, je la tiendrois « auſſi bien employée que je m'eſtimerois heureux ſi je pouvois témoigner à « Votre Alteſſe combien ſincèrement & paſſionnément je ſuis, Monſeigneur, « votre très humble & très obéiſſant ſerviteur & couſin,

« Le Duc de Gramont. »

Les troubles de Guyenne apaifés & Bordeaux remis dans l'obéiflance, le Maréchal de Gramont fut rappelé à la Cour où il refta toujours près de la perfonne du Roi jufqu'en 1657.

Ambaffade du Maréchal de Gramont à Francfort pour l'élection de l'Empereur d'Allemagne (1657).

A cette époque, le Roi lui confia une miffion très importante. L'Empereur Ferdinand III étant mort, la Diète étoit convoquée à Francfort pour élire fon fucceffeur. Le Maréchal de Gramont y fut envoyé comme Ambaffadeur Extraordinaire du Roi avec la miffion de faire tomber le choix des électeurs fur un Prince ami de la France. On lui adjoignit M. de Lyonne, qui étoit rompu aux affaires & qui connoiffoit à fond les intérêts des divers Princes de l'Empire. La relation très détaillée de cette Ambaffade & des circonftances curieufes qui l'accompagnèrent, fe trouve dans les Mémoires du Maréchal & dans un petit livre féparé qui fut publié à Franche-Ville en 1742, qui eft intitulé : « Mémoire du Maréchal, Duc de Gramont, Ambaffadeur de France à la Diète de Francfort, dans le temps de l'élection de l'Empereur Léopold I[er], contenant diverfes particularitez de la dite éléction. » Nous renverrons donc le lecteur à ces relations, & nous nous bornerons à dire que le zèle énergique & éclairé avec lequel il foutint les intérêts de la France & le fuccès qu'il obtint dans cette miffion importante, valurent au Maréchal de Gramont les témoignages les plus flatteurs de la fatisfaction du Roi.

Les pleins pouvoirs qui lui furent donnés en cette occafion font reftés aux Archives de la famille & ainfi conçus en préambule : » Nous avons cru « ne pouvoir faire une meilleure élection que de notre très cher & bien-aimé « coufin le Duc de Gramont, Pair & Maréchal de France, l'un de nos « Miniftres d'État, Souverain de Bidache, lequel nous avons...... &c., &c. » Un double de ces pleins pouvoirs, ainfi que la minute de la capitulation fignée d'une part par le Roi de Hongrie Léopold I[er], futur Empereur, & de l'autre, par le Maréchal de Gramont, étoient aux Archives du Miniftère des Affaires Étrangères fous le Roi Louis XIV en 1711, & en furent tirés pour fervir de preuve que les Rois de France avoient toujours reconnu la Souveraineté des Ducs de Gramont fur le territoire de Bidache, lorfque cette Souveraineté fut conteftée par les Parlemens de Bordeaux & de Pau. On produifit avec le texte de la capitulation de Francfort de 1657, où le Maréchal eft qualifié de Prince Souverain, plufieurs autres lettres & titres du même ordre, qui mirent à néant les prétentions du Parlement, qui d'ailleurs n'avoit entrepris cette difpute que malgré lui & reconnut l'erreur.

Viſite du Cardinal de Mazarin à Bidache (1659).

L'an 1659, après la rupture des négociations relatives au projet de mariage entre Louis XIV & la Princeſſe de Savoie, la Cour, qui étoit venue à Lyon dans ce but, retourna à Paris, & le Cardinal de Mazarin partit pour Saint-Jean-de-Luz, ſur la frontière d'Eſpagne, pour y négocier le Traité des Pyrénées. Il fut convenu qu'il s'arrêteroit à Bidache, qui eſt à égale diſtance de Bayonne & de Saint-Jean-de-Luz, & la Gazette du temps publia la relation « de la magnifique réception faite à Son Éminence par le Maréchal de Gramont à Bidache. » On y remarque entre autres choſes la deſcription de la chambre occupée par le Cardinal. « On avoit fait tracer un ameublement de gaze des Indes à fleurs brodées d'or, ſur un fond iſabelle doré, tant le lit que la courte-pointe, & tous les ſiéges & fauteuils pour garnir l'alcôve d'une chambre de l'appartement où le bois de lit étoit de la Chine avec des ornemens d'ébène à l'eſpagnole, & embellis de plaques d'argent vermeil doré. » Le Maréchal vint recevoir le Cardinal avec trois caroſſes à ſix chevaux, ſuivi de toute la nobleſſe de la province & de ſon régiment d'infanterie qu'il tenoit à Bidache, compoſé de mille cinq cents hommes, armés de mouſquets de Hollande & de piques de Biſcaye. Les deux fils du Maréchal, dont nous parlerons ci-après, le Comte de Guiche & le Comte de Louvigny, attendoient le Cardinal à la porte du château pour le conduire près de la Maréchale & de ſa fille, la princeſſe de Monaco. Le lendemain il y eut une grande fête au château & dans la ville, & divers concerts & ballets où les danſes eſpagnoles ſe mêloient aux danſes françoiſes. Mais le Cardinal ne put prolonger ſon ſéjour; Don Luis de Haro étant arrivé à Saint-Sébaſtien, il dut partir à la hâte pour Saint-Jean-de-Luz. Enfin, après pluſieurs conférences entre le Cardinal & Don Luis dans cette île des Faiſans ſi renommée, le Cardinal déclara au Maréchal de Gramont que le Roi l'avoit choiſi pour aller à Madrid demander en ſon nom, au Roi d'Eſpagne, l'Infante ſa fille en mariage.

Ambaſſade du Maréchal de Gramont à Madrid, pour demander la main de l'Infante pour le Roi (1659).

On a publié la relation détaillée de cette Ambaſſade juſque dans ſes moindres circonſtances, & nous nous contenterons d'en donner ici le récit ſommaire, en indiquant pour le reſte les ſources auxquelles on peut recourir. Nous citerons donc en premier lieu les Mémoires du Maréchal de Gramont écrits par ſon fils, le Duc Antoine IV (Charles), qui faiſant partie de la miſſion de ſon père, en donne un compte fort exact, accompagné d'obſervations intéreſſantes ſur la Cour & la ſociété de Madrid. On trouve une ſeconde relation de cette Ambaſſade dans les Mémoires de Madame de Motteville.

dont le frère accompagnoit auſſi le Maréchal de Gramont ; & enfin, on publia dans le même temps, à Madrid & à Toulouſe, où ſe trouvoit le Roi, une relation officielle datée de Madrid le 22 octobre 1659. Elle eſt de cinq pages d'impreſſion & la plus courte de toutes, & comme il n'en exiſte probablement d'autres exemplaires que ceux qui ſont aux Archives de la famille, nous la reproduiſons parmi les pièces & documens annexés. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 34.)

Le 20 ſeptembre 1659, le Roi Louis XIV écrivoit au Maréchal de Gramont une lettre autographe, datée de Bordeaux, pour lui annoncer le choix qu'il avoit fait de ſa perſonne pour conclure ſon mariage. L'original de cette lettre appartient au Comte de Gramont d'Aſter. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 35, *pièce* IV.)

Les pleins pouvoirs ſont du 21 ſeptembre & commencent ainſi : « Nous « envoyons en qualité d'Ambaſſadeur, vers Votre Majeſté, notre très cher « & bien-aimé couſin le Duc de Gramont, Pair de notre Royaume & Maré- « chal de France, Souverain de Bidache, Miniſtre d'État, Gouverneur de « Navarre, de Béarn & du Pays de Labour... &c., &c. » La minute eſt aux Archives du Miniſtère des Affaires Étrangères à Paris, & en double à celles de la famille.

Le Maréchal de Gramont partit pour ſe rendre à Madrid le 27 ſeptembre, accompagné de ſon frère, le Comte de Toulongeon, & de ſes deux fils, le Comte de Guiche & le Comte de Louvigny. Il emmenoit avec lui vingt-cinq Seigneurs de la Nobleſſe Françoiſe & quatorze Gentilshommes de ſa ſuite, ſans compter les Écuyers & Officiers de ſes gardes. Les alliances eſpagnoles qu'il avoit dans la Maiſon des Rois de ce pays devoient contribuer au ſuccès & à l'éclat de ſa miſſion. Auſſi quand il traverſoit les villes, le peuple crioit ſur ſon paſſage : « Viva el Mareſcal de Agramont que es de nueſtro ſangre y « que nos trahe la pas : Vive le Maréchal de Gramont, qui eſt iſſu du même « ſang que nous & qui nous apporte la paix. » (V. *les Mémoires.*)

Et quand après les complimens d'uſage il préſenta ſes fils au Roi Philippe IV, ce Prince lui répondit : « Teneis muy buenos y lindos hijos, y « bien ſe hecha de ver que los Agramonteſes ſalen de la ſangre de Eſpana : « Vous avez de bons & beaux enfants, & il eſt aiſé de voir que les Gramont « ſont de race eſpagnole. »

On fit auſſi à Madrid, à l'occaſion de cette Ambaſſade, des vers, roman-

ces & couplets eſpagnols, qui ſe chantoient de par la ville & la campagne. Nous en avons rapporté un ſpécimen aux Annexes. (V *Pièces & Documens. Annexe* N° 36.)

Lettre du Maréchal au Roi & lettres du Roi au Maréchal.

Ayant complétement réuſſi dans ſa miſſion & arrêté tout ce qui concernoit le mariage de ſon Souverain avec l'Infante Marie-Thérèſe, le Maréchal fit partir le ſieur de Gontery avec trois dépêches, l'une pour le Roi, l'autre pour la Reine & la troiſième pour le Cardinal; puis il fit lui-même les préparatifs de ſon départ. Ces trois dépêches ſont citées en entier dans ſes Mémoires, & nous y renvoyons le lecteur. Cependant nous placerons aux Annexes la lettre du Maréchal au Roi Louis XIV, en date du 22 octobre 1659, pour la faire ſuivre de la réponſe du Roi. Cette réponſe, datée de Toulouſe, le 3 novembre 1659, eſt tout entière de la main du Roi, y compris l'adreſſe ſur le deſſus, & conſervée aux Archives de la famille. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 35. *Lettres V & VI.*)

Quelques jours plus tard, le Cardinal de Mazarin ayant rendu au Roi un compte détaillé de la négociation, Sa Majeſté écrivit de nouveau au Maréchal une lettre datée du 10 novembre 1659, qui commence ainſi :

« Je ne puis attendre juſqu'à votre retour à vous témoigner la ſatisfac-
« tion que j'ay du ſervice que vous venez de me rendre en votre Ambaſſade
« d'Eſpagne, &c .. (& dans la ſuite) & comme cette noble manière d'agir
« que j'apprends vous avoir attiré les applaudiſſemens de la Cour d'Eſpagne,
« eſt toute de votre eſprit & de l'affection que vous avez toujours fait paroître
« à mes intérêts, l'événement ayant parfaitement répondu au choix que j'avois
« fait de votre perſonne pour une auſſi importante affaire, qui aſſure la paix
« entre les deux couronnes & mon mariage.... J'ai voulu vous témoigner par
« avance les ſentimens que j'en ay en attendant que je le puiſſe faire de vive
« voix, & que j'aye l'occaſion de le faire éclater par les effets de ma recon-
« noiſſance. » (V. *Mémoire publié à Paris, en* 1711.)

Le Maréchal de Gramont eſt fait Grand d'Eſpagne de première claſſe & reçoit la Toiſon d'or (1661).

En cette occaſion le Maréchal de Gramont reçut le titre de Grand d'Eſpagne de première claſſe, & Sa Majeſté Catholique lui remit, de ſes propres mains, le collier de l'ordre de la Toiſon d'or.

Au retour de cette Ambaſſade, le Maréchal de Gramont vécut à la Cour dans l'intimité du Roi & du Cardinal de Mazarin, juſqu'à la mort de ce dernier, qui arriva le 9 mars 1661.

Il reçoit le collier des ordres de Saint-Michel & du Saint-Efprit.

La même année le Roi conféra au Maréchal de Gramont le collier de ordres de Saint-Michel & du Saint-Efprit. Les lettres pour parvenir aux preuves font du 15 juin & celles de Chevalerie, après preuves faites, du 15 décembre.

Le Roi crée en fa faveur la charge de Colonel des Gardes-Françoifes.

En 1662, un an après la mort du Cardinal le Duc d'Épernon qui étoit Colonel-Général de l'Infanterie françoife, venant à mourir, le Roi jugea à propos d'abolir cette charge, dont l'autorité & le crédit étoient trop grands, & il annonça au Maréchal de Gramont qu'il avoit créé en fa faveur la charge de Colonel de fes Gardes-Françoifes, qui, n'étant plus fubordonnée à celle de Colonel-Général, devenoit la première & la plus importante de l'État. En même temps le Roi en accorda la furvivance au fils aîné du Duc de Gramont.

En 1667, le Roi étant parti pour la campagne de Flandres, & le régiment des Gardes-Françoifes ayant fuivi Sa Majefté, le Maréchal de Gramont ne voulut pas s'en féparer & il fervit comme Colonel devant l'ennemi, bien que l'armée fût commandée fous les ordres du Roi par le Maréchal de Turenne, moins ancien que lui.

En 1668 il alla dans fon gouvernement de Béarn & y refta jufqu'en 1671, à caufe des défagrémens que lui caufoient à la Cour les aventures de fon fils aîné le Comte de Guiche, dont nous parlerons plus tard. Il revint à Paris en 1673, mais à peine y étoit-il arrivé, que le Roi, qui étoit parti pour la conquête de la Franche-Comté, lui écrivit que la ville de Bayonne étoit menacée par une flotte hollandoife. Il fe mit fur-le-champ en route fans être arrêté par fes foixante-dix ans; en arrivant il trouva fon fecond fils, le Comte de Louvigny, qui avoit déjà fait les préparatifs de défenfe, & bientôt les Hollandois furent obligés de renoncer à leur entreprife.

L'an 1677, le Maréchal de Gramont attrifté par l'âge & la maladie, ainfi que par la perte de fon fils aîné, dont il n'avoit jamais pu fe confoler, quitta la Cour pour revenir à Bidache, où il vécut dans la retraite, voulant, difoit-il, mettre un intervalle entre la vie qui s'en alloit & la mort qui venoit. Elle vint plus vite encore qu'il ne l'attendoit, & il rendit le dernier foupir le 12 juillet 1678, à l'âge de foixante-quatorze ans.

Mort du Maréchal de Gramont (1678).

Il avoit perdu un mois auparavant fa fille la Princeffe de Monaco, & nous trouvons à ce fujet plufieurs lettres de condoléance qui lui furent écrites par de hauts perfonnages, & entre autres une de la Reine Marie-Thérèfe qui eft en efpagnol & dont nous placerons la traduction aux Annexes, avec

d'autres lettres remarquables. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 35.)

Anecdotes relatives au Maréchal de Gramont.

Le Maréchal de Gramont joignoit aux qualités d'un homme de guerre & d'un homme d'État, une tournure d'esprit vive, enjouée & féconde en saillies. Bien fait de sa personne, somptueux dans ses habits, ses dépenses & la livrée de sa maison ; ses manières étoient nobles & élégantes ; il s'exprimoit avec facilité & avec grâce, & le Roi le retenoit autant que possible à la Cour, sous un prétexte ou sous un autre, parce qu'il en animoit les plaisirs & contribuoit à son éclat par son amabilité, son faste & le grand état de sa maison. La charge de Colonel des Gardes-Françoises, dont il ne se démit qu'en 1672, lui donnoit le premier rang auprès du Roi & un commerce de tous les jours, & pour ainsi dire de tous les instans, avec Sa Majesté.

On a conservé du Maréchal plusieurs traits fort plaisans qui ne se trouvent pas dans ses Mémoires. Il étoit allé par ordre du Roi voir le Ministre Morus qui étoit à l'extrémité. A son retour le Roi lui en demanda des nouvelles. « Sire, dit-il, je l'ai vu mourir ; il est mort en bon huguenot ; mais je le trouve fort à plaindre d'etre mort dans une religion qui n'est maintenant non plus à la mode qu'un chapeau pointu. » Un jour il fut tellement transporté de la beauté d'un sermon de Bourdaloue, qu'il s'écria tout haut : « Mordieu ! il a raison. » Le Maréchal de Créqui, qui vouloit secourir la ville de Trèves assiégée par le Prince de Lunebourg, ayant été battu à Consarbruck, on cherchoit à la Cour à dissimuler les pertes que l'on avoit éprouvées dans cette affaire. On disoit au Roi que chaque jour il rentroit des escadrons & des bataillons entiers à Metz & à Thionville. Louis XIV finit par dire : « Mais en voilà plus que je n'en avois. » — « Oui, Sire, répliqua le Maréchal ; c'est qu'ils auront fait des petits. »

Ordonnances & Décrets dans sa Souveraineté de Bidache.

Malgré l'activité avec laquelle Antoine III voua toute son existence aux affaires du Royaume & au service du Roi, il ne négligea pas les intérêts de ses sujets de Bidache.

Le 20 décembre 1650, il fit une nouvelle ordonnance pour réformer quelques articles des anciennes, sur la demande des Officiers & Conseillers de la Souveraineté.

Le 19 novembre de la même année, il accorda des lettres de légitimation au Sire Pierre de Villèneuve.

Le 15 mai 1657, il fit une ordonnance pour remédier à quelques abus dans l'exercice de la justice en première instance. (V. *Archives de famille.*)

Le 24 feptembre 1659, il fit promulguer une autre ordonnance contre les procédures & jugemens contraires aux ordonnances des Princes fouverains fes prédéceffeurs. A la même date il accorde des lettres de rémiffion à Henry de Chalofle, praticien, qui étoit accufé de complicité de meurtre, mais dont le crime n'étoit pas fuffifamment prouvé.

Le 31 mars 1660, Antoine III accorda des lettres de grâce à Pierre de Suhigaray, qui avoit été condamné à mort pour avoir tué un homme à Bidache. Il avoit été prouvé que le cas étoit pour ainfi dire celui de légitime défenfe & les lettres font ainfi conçues : « Nous, défirant préférer miféricorde à « rigueur de juftice, avons de notre grâce fpéciale quitté, remis & pardonné « au dit Pierre Suhigaray, la peine tant corporelle que pécuniaire, qu'il auroit « encourue pour raifon du dit meurtre arrivé en la forme ci-deffus expofée, « impofant fur ce filence perpétuel à notre procureur général, vous mandons « & ordonnons, &c., &c., &c., car tel eft notre plaifir. » Ces lettres fignées par le Duc de Gramont font adreffées au Juge Souverain de Bidache & fcellées du grand fceau de la Souveraineté. (V. *Archives de la Maifon.)*

La *Maréchale de Gramont*, née *Dupleffis de Chivré*, fuvécut onze ans à fon mari, & mourut le 2 mai 1689.

Elle avoit fait deux teftamens qui font aux Archives, le premier du 20 mars 1683, & le fecond du 31 mars 1688, auquel étoit joint le teftament de fa mère, Marquife de Chivré, du 21 août 1657.

De ce mariage étoient nés :

1° *Armand, Comte de Guiche*, mort en 1774, avant fon père;

2° *Antoine-Charles, Comte de Louvigny*, qui fuccéda au Maréchal;

3° *Catherine-Charlotte* de Gramont, mariée à *Louis de Grimaldi, Prince de Monaco ;*

4° *Henriette-Catherine* de Gramont, mariée à *Alexandre de Canouville*, *Marquis de Raffetot* en Normandie, qui fe fit religieufe après la mort de fon mari.

Nous reviendrons, dans les chapitres fuivans, fur chacun des enfans d'Antoine III.

Pièces & Documens relatifs à Antoine III, qui font aux Archives de la Maifon.

Les Archives de la Maifon contiennent une trop grande quantité de documens relatifs au Maréchal de Gramont, Antoine III, dit le premier Maréchal, pour qu'il foit poffible de les mentionner tous. Nous avons dû

faire un choix parmi les plus intéreſſans & nous borner à en donner la date & l'analyſe.

La liſte que nous inférons ici indique le titre des principales pièces qui ſe rapportent aux événemens les plus marquans de la vie du Maréchal, par ordre de date. On trouvera aux Annexes celle des autres documens, tels que les lettres du Roi Louis XIII, celles de M. de Chavigny, Secrétaire d'État, &c., &c.

Indépendamment de cés pièces, qui ont leur intérêt, nous mentionnons ici les lettres du Maréchal lui-même, & toute ſa correſpondance avec les perſonnages les plus marquans de France & de l'Étranger. La reproduction ou même l'analyſe de cette correſpondance formeroit à elle ſeule un volume, & ne ſauroit par conſéquent trouver ſa place dans ce Mémoire hiſtorique & généalogique.

Voici parmi les parchemins, brevets & actes ceux qui ſe rattachent directement aux principales phaſes de ſa vie privée ou publique :

Du 17 février 1607, Contrat de mariage, ſur parchemin, d'Hector de Chivré, Seigneur du Pleſſis & de Marie de Conan, père & mère de Françoiſe-Marguerite du Pleſſis de Chivré, femme du Comte de Guiche, Maréchal de France, depuis Antoine III, Duc de Gramont & Pair de France.

Du 21 novembre 1634 & du 26 novembre de la même année, Contrat de mariage d'Antoine III de Gramont, Comte de Guiche & Maréchal de France, depuis Duc de Gramont, avec Françoiſe-Margueritte du Pleſſis de Chivré, ſur papier.

Du 20 mars 1636, Lettre de Commandement délivrée par Louis de Valois, Colonel-Général de la cavalerie légère de France, pour le Comte de Guiche, Antoine III, à l'occaſion de ſa nomination par le Roi au commandement d'un régiment de Cavalerie, ſur parchemin, ſigné & ſcellé du ſceau royal de France avec la barre des Valois.

Du 12 juin 1637, Brevet de Conſeiller d'État accordé par Louis XIII à Antoine III de Gramont, Comte de Guiche, Maréchal de Camp.

Du 16 novembre 1637, Proviſions du Gouvernement du vieux Palais de Rouen, vacant par la mort du Seigneur de la Mailleraye, données à Antoine de Gramont, Comte de Guiche, Maréchal de Camp.

Du 16 novembre 1637, Proviſions de la charge de Lieutenant-Général au Gouvernement de Normandie, en remplacement du Sieur de la Mailleraye, &c., &c., &c.

Du 26 novembre 1637, Ratification des dites provifions, par le Duc de Longueville, Gouverneur de Normandie.

Du 20 mars 1638, Provifions de la charge de Capitaine de cent hommes d'armes, donnée par le Roy Louis XIII, au Comte de Guiche, Maréchal de Camp, Lieutenant-Général de la Haute Normandie.

Du 10 février 1639, Deux commiffions de la charge de Capitaine d'une compagnie de chevau-légers, fous le commandement du Prince d'Aletz.

Du 12 février 1639, Brevet de fix mille livres, en faveur du Comte de Guiche, pour compenfer les dépenfes de fa nouvelle charge de Gouverneur de Nancy & Lieutenant-Général de la province de Lorraine.

Du 10 avril 1641, Provifions de la charge de Lieutenant-Général de l'armée de Picardie commandée par le Maréchal de la Mailleraye, avec pouvoir de commander en chef, en l'abfence du Maréchal, données au Comte de Guiche, Meftre de Camp du régiment des Gardes-Françoifes, Maréchal de Camp.

Du 20 janvier 1642, Pouvoir de Lieutenant-Général & commandant l'armée de Champagne, donné au Maréchal de France, Comte de Guiche, Meftre de Camp du régiment des Gardes Françoifes, Lieutenant-Général de la Haute Normandie.

Du 12 février 1643, Lettre de nomination du Maréchal de Guiche, Lieutenant-Général du Roy, à la charge de Commandant militaire de la ville d'Arras, pour le fiége que l'on craignoit.

Du 26 avril 1645, Pouvoirs donnés au Maréchal de Gramont, pour commander l'armée de Flandres, en l'abfence du Duc d'Enghien (le Maréchal de Guiche étant devenu Duc de Gramont par la mort de fon père en 1644, eft défigné déformais comme Maréchal de Gramont.)

Du 9 feptembre 1645, Provifions de la charge de Sénéchal de Béarn, données au Maréchal de Gramont. (Le fceau en eft détaché & brifé.)

Du 4 mai 1646, Pouvoirs donnés à M. le Maréchal de Gramont, Antoine III, Duc & Pair de France, pour commander l'armée, qui fera affemblée aux environs de Marle à la frontière de Champagne, en l'abfence & fous l'autorité de Monfeigneur le Duc d'Anguyen. Grand parchemin de dimenfions plus grandes que de coutume, figné par le Roi Louis XIV, la Reyne Régente préfente, contrefigné Le Tellier, avec le fceau du Roy en bon état.

Du 3 mars 1647, Pouvoirs donnés au Maréchal de Gramont, pour commander l'armée de Catalogne en l'abfence du Prince de Condé.

Du 3 novembre 1648, Erection du Duché de Gramont en Duché-Pairie de France, Parchemins originaux, lettres d'enregistrement aux divers Parlemens, &c., &c., le tout scellé, signé & contresigné.

Du 12 août 1649, Accord fait par le Duc de Gramont (Antoine III), avec les habitans de Sames dans le Comté de Guiche, touchant les padouans communs.

Du 18 février 1656, Commission du Roy au Duc de Gramont pour la tenue des États de Béarn & de Navarre.

De 1659 & 1660, Lettres de rémission pour le sieur Henri de Chalosse & autres Ordonnances souveraines rendues à Bidache par Antoine III.

Du 15 juin & du 15 septembre 1661, Lettres du Roi Louis XIV ordonnant les preuves, & après preuves faites, conférant l'Ordre du Saint-Esprit à Antoine III, Souverain de Bidache, Duc & Pair & Maréchal de France.

Du 21 juillet 1668, Bulle pontificale ou permission donnée par le Pape Clément IX au Maréchal de Gramont pour lire les livres défendus par l'Index.

Du 6 avril 1669, Commission du Roi au Duc de Gramont pour la tenue des États de Navarre & de Béarn.

Du 27 avril 1672, Acquisition par le Duc de Gramont de la terre & Sirie de Lesparre.

Du 26 avril 1675, Testament d'Antoine III, Prince Souverain de Bidache, Duc de Gramont, Pair & Maréchal de France, &c., &c.

Du 9 juillet 1678, Procès verbal de l'ouverture du dit Testament.

Lettres de Souverains & de Princes françois & étrangers.

De 1641 & 1642, Vingt-deux lettres du Roi Louis XIII au Duc de Gramont, Antoine III, alors Comte de Guiche & Maréchal de France. L'analyse de ces lettres est dans les pièces annexées. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 37.)

De 1641 à 1652, Vingt & une lettres du Secrétaire d'État, Comte de Chavigny, au Duc de Gramont. Elles sont analysées aux annexes. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 37.)

Le Maréchal de Gramont, Antoine III, ayant toute sa vie conservé à Bidache les minutes de ses lettres ainsi que celles qu'il recevoit, les Archives de la Maison contiennent, indépendamment de ce qui a été mentionné ci-dessus, un nombre considérable de correspondances autographes, dont l'analyse seule formeroit un volume, & demanderoit un travail spécial différent de celui qui nous occupe. Nous nous bornerons donc à indiquer ici les princi-

paux perſonnages avec leſquels il correſpondoit, & dont les lettres ſont claſſées aux Archives.

Lettres de Henri IV, Roi de France.

Lettres de Louis XIII & d'Anne d'Autriche.

Lettres de Louis XIV, nombreuſes & toutes de ſa main.

Lettres du Duc d'Enghien (le grand Condé), avec lequel le Maréchal étoit lié d'une étroite amitié.

Lettres du Maréchal de Gramont au Roi & aux Princes & Princeſſes du ſang.

Lettres du Prince Gaſton, Duc d'Orléans.

Lettres de la Princeſſe de Conti.

Lettres du Duc de Bourbon.

Lettres de la Ducheſſe d'Orléans, femme du Régent.

Lettres de Marie Leczinſka, Reine de France.

Lettres de la Reine de Pologne, Louiſe-Marie, fille de Charles de Gonzague, Duc de Nevers, & femme du Roi Vladiſlas VII. Il y a, de cette Princeſſe, une douzaine de lettres.

Lettres de l'Électeur Palatin, Charles-Louis.

Lettres de l'Électeur de Mayence, Jean-Philippe.

Lettres des Ducs de Saxe-Weimar, Erneſt & Wilhelm.

Lettres de Jacques II, Roi d'Angleterre.

Lettres de Henriette-Adélaïde de Savoie, Ducheſſe de Bavière.

Lettres de Céſar, Duc de Vendôme.

Lettres du Cardinal de Richelieu, correſpondance ſuivie & autographe.

Lettres du Cardinal de Mazarin, en françois & en italien.

Lettres du Comte Égon de Furſtemberg.

Pluſieurs correſpondances avec les principaux perſonnages de l'époque, & entre autres : Colbert, Dupleſſis, Don Luis de Haro, le Maréchal de Grancey, Mr. de Lionne, le Duc de Noailles, le Cardinal de Noailles, le Marquis de Broglie, le Chancelier Séguier, &c., &c., &c.





CHAPITRE XIV

Frères du Maréchal de Gramont. — Roger, Comte de Louvigny. — Henri, Comte de Toulongeon. — Philibert, Comte de Gramont. — Son caractère. — Fausseté des accusations que Saint-Simon dirige contre lui, dans ses Mémoires. — Origine de la haine de Saint-Simon contre sa famille. — Ses premières campagnes (1643). — Son séjour en Angleterre. — Il épouse Mademoiselle d'Hamilton. — Ses Mémoires. — Sa mort (1707). — La Comtesse de Gramont, sa famille. — Ses filles. — Vers de Boileau sur le Comte de Gramont. — Enfans du Maréchal de Gramont. — Armand, Comte de Guiche. — Son mariage avec Mademoiselle de Béthune Sully. — Son attachement pour Madame — Ses campagnes en Lorraine & en Pologne. — Son retour à la Cour. — Nouvelles intrigues; il part pour la Hollande. — Le Comte de Guiche tient les États de Navarre en qualité de Vice-Roi. — Il revient à la Cour après la mort de Madame. — Passage du Rhin; action d'éclat. — Sa mort prématurée (1673). — Charlotte de Gramont, Princesse de Monaco. — Henriette de Gramont, Marquise de Raffetot.

Frères du Maréchal de Gramont.

Roger, Comte de Louvigny.



Roger de Gramont, Comte de Louvigny, frère cadet de père & de mère du Duc Antoine III, fut envoyé très jeune à Paris par son père, le Duc Antoine II, lorsque celui-ci se remaria en secondes noces avec Mademoiselle de Montmorency, c'est-à-dire en l'an 1618. Comme son frère le Maréchal, il fit campagne dès qu'il fut en âge de porter les armes, & l'avenir s'annonçoit pour lui sous les plus riantes auspices, lorsqu'il fut tué dans un duel en Flandres, le 18 mars

1629, servant de témoin au Comte de Villerval, contre le Comte de Saint-Amour, de Bourgogne, & le sieur de Saint-Loup, qui servoit de témoin à ce dernier. Saint-Loup mourut aussi peu de jours après des blessures que le Comte de Louvigny lui avoit faites. Le corps du Comte de Louvigny, qui avoit eu le temps de se confesser, fut enterré en l'Église de Notre-Dame-du-Lac, près de Bruxelles.

Henri,
Comte de Toulongeon

Henri de Gramont, Comte de Toulongeon, troisième fils du Duc Antoine II, naquit en 1619, de son second mariage avec Claude de Montmorency.

Il se destina d'abord à l'Église, & entra à cet effet dans les ordres. Toutefois, ses goûts & ses aptitudes le poussant irrésistiblement vers la carrière des armes, il s'arrêta, dans les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, à celui de clerc tonsuré, & à l'âge de 21 ans il partit pour l'armée de Flandres, où il se distingua particulièrement au siége d'Arras en 1640.

Le 19 décembre 1645, il fut nommé au Gouvernement de Bayonne, du pays & baillage de Labour, Baronnie de Gessé, Seignans, Maraupré, Cabreton (cap-breton), pays de Boucage, Sorde, Hastingues, Guissens, Bardos & Vicomté d'Orthe, demeuré vacant par la mort de son père, Antoine II.

Le 9 juillet 1646, Henry de Gramont, Comte de Toulongeon, fut nommé Conseiller d'État du Roi en son Conseil privé, & quelques jours plus tard, Maréchal de Camp des armées du Roi.

Le 10 juillet 1652, il reçut du Roi les pouvoirs de Lieutenant-Général à l'armée de Guyenne.

Le Comte de Toulongeon accompagna son frère le Maréchal de Gramont à Madrid lors de son Ambassade pour demander la main de l'Infante.

Le 16 février 1667, il fut nommé Lieutenant-Général pour le Roi en Navarre & en Béarn, & trois ans plus tard (1670), chargé de tenir, pour Sa Majesté, les États de Bigorre.

Henry de Gramont, Comte de Toulongeon, avoit eu en partage le fief de Séméac qui fut en sa faveur érigé en Marquisat, de sorte qu'il portoit aussi le titre de Marquis de Séméac, bien qu'il fût connu sous le nom de Comte de Toulongeon.

Il étoit titulaire de plusieurs bénéfices ecclésiastiques dans les Évêchés d'Acqs, d'Oloron & de Lascar, & pour cette cause voué au célibat. Il n'étoit

pas rare à cette époque de voir des cadets de famille appartenir à la fois à l'armée & à l'Église, dont ils recevoient les ordres mineurs.

Le Comte de Toulongeon mourut vers la fin de feptembre 1679. Il avoit fait fon teftament le 15 du même mois, & laiffé fa fortune, qui étoit confidérable, à fa fœur Charlotte-Catherine de Gramont, Dame de Saint-Chaumont.

Nous renvoyons le lecteur aux Annexes pour prendre connoiffance de l'analyfe des principaux documens des Archives de la Maifon, qui fe rapportent à Henry de Gramont, Comte de Toulongeon. (V. *Annexe* N° 38.

Philibert, Chevalier puis Comte de Gramont (1621-1707).

Philibert de Gramont, d'abord connu fous le nom de *Chevalier de Gramont* jufqu'à la mort de fon père en 1644, puis *Comte de Gramont*, quatrième fils du Duc Antoine II, naquit en 1621.

Le Comte de Gramont étoit un des Seigneurs les plus diftingués de la Cour de Louis XIV. Il avoit une tournure d'efprit originale & piquante, & fe faifoit remarquer par la fineffe de fes réparties. D'un caractère fier & indépendant, il pourfuivoit de fes épigrammes, jufque fur les marches du trône, ceux que leurs prétentions, leurs ridicules ou leur hypocrifie, fignaloient à fes critiques. Le Roi goûtoit fort fon efprit, bien qu'il fût quelquefois le premier à en fentir les traits.

Haine du Duc de Saint-Simon contre le Comte de Gramont.

Dans une Cour telle que celle de Louis XIV, un homme du caractère du Comte de Gramont devoit néceffairement foulever de nombreufes inimitiés; elles ne lui manquèrent pas en effet, & parmi les plus marquantes il faut compter celle du célèbre Duc Louis de Saint-Simon, dont les mémoires ont perpétué les haines, les jaloufies & les rancunes. Auffi ce dernier ne s'eft-il pas fait faute de tracer du Comte de Gramont un portrait, habilement deffiné, mais rempli d'accufations auffi injuftes qu'inexactes. Le Comte de Gramont eut les défauts de fon temps, peut-être avec plus d'éclat que le commun des courtifans, à caufe de la fituation marquante qu'il s'étoit faite à la Cour, mais jamais avec la baffeffe ni le cynifme que lui prête fon malin biographe. Jufqu'à la fin de fes jours, & il vécut quatre-vingt-fix ans, il fut en France & à l'Étranger en grande confidération, & le Roi lui témoignoit une amitié toute particulière.

Loin de nous la penfée de vouloir juftifier ici les défordres & le relâchement moral dont la jeune Cour de Louis XIV a fourni le trifte fcandale; mais nous devons rétablir la vérité des faits altérés par des préventions perfonnelles

& héréditaires. Quoi de plus ridicule, par exemple, que ce reproche de poltronnerie adreſſé par Saint-Simon au Comte de Gramont, dont toute la jeuneſſe s'étoit paſſée dans les camps, où ſa valeur & ſa franche humeur lui avoient gagné l'amitié de Turenne, de Condé, de tous les grands Capitaines & juſqu'à l'amour preſque enthouſiaſte des ſoldats eux-mêmes. Ne faut-il pas auſſi réduire à leur juſte valeur ces accuſations de friponnerie & d'eſcroquerie, dans leſquelles ſe complaît le même chroniqueur, & avant de prononcer de ſi gros jugemens, n'eſt-il pas à propos de rechercher les faits ſur leſquels ils repoſent? C'eſt ce que le Duc de Saint-Simon s'eſt bien gardé de faire, car il ne cherchoit pas la vérité, mais ſeulement une vengeance. Auſſi n'a-t-il pas héſité à bâtir tout un ſyſtème de tromperie ſur quelques aventures burleſques, dont les Mémoires du Comte de Gramont écrits par Antoine Hamilton, en forme de roman, donnent le ſpirituel récit. Il y a d'ailleurs un fait qui domine toutes les accuſations perfides du Duc de Saint-Simon contre le Comte de Gramont, & qui leur ſervira de réponſe. Pendant toute ſa vie, le Comte de Gramont fut honoré de l'amitié de tous les grands hommes de ſon temps, ainſi que le prouvent leurs propres lettres adreſſées tant à lui qu'à d'autres. Il étoit dans l'intimité du Prince de Condé, qui reſta ſon ami, même lorſqu'il refuſa de s'aſſocier à ſa rébellion; Turenne lui témoignoit une affection extrême. Rien ne peut égaler l'accueil qu'il reçut en Angleterre, à la Cour de Charles II, & la conſidération qu'il acquit dans ce pays, où il s'unit à une des premières familles de la nobleſſe Britannique; enfin le Roi Louis XIV & toute la Cour, où il avoit es grandes entrées, lui témoignoient une extrême faveur; il étoit logé à Verailles, ſuivoit chaque fois la Cour dans tous ſes déplacemens, à moins qu'il ne fût à l'armée, & recevoit de tous, les témoignages marqués de la plus grande conſidération.

Il ſeroit difficile de concilier ce traitement, avec les traits dont le Duc de Saint-Simon s'eſt plu à former ſon portrait.

Origine de a malveillance entre Saint-Simon & les Gramont.

Nous avons dit que cette malveillance Saint-Simonienne étoit héréditaire à l'égard des Gramont, & comme nous aurons encore à en relever les effets quand nous parlerons des enfans du Maréchal de Gramont, neveux du Comte Philibert, il eſt à propos d'en donner ici l'explication.

Le premier Duc de Saint-Simon avoit dû ſa fortune à Louis XIII dont il étoit devenu le favori, par ſuite de ſon adreſſe à lui préſenter comme page le cheval de relai pendant la chaſſe (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 39.)

Nommé Chevalier de l'Ordre en 1633, à l'âge de vingt-fept ans, & Duc & Pair deux ans plus tard, comblé des bienfaits du Roi jufqu'à fon dernier jour, il ne put s'habituer à de nouveaux maîtres, auprès defquels il fe fentoit moins en faveur. A la mort de Louis XIII il s'éloigna de la Cour, jeune encore, & prit rang dans cette oppofition formidable, contre laquelle la Régente Anne d'Autriche & le Cardinal Mazarin eurent fi longtemps à lutter. Le Maréchal de Gramont, fon contemporain, étoit au contraire un des plus fermes foutiens de la Reine & du Cardinal, & tous deux fe trouvèrent ainfi placés dans des partis contraires. Le Duc de Saint-Simon, auteur des Mémoires, né en 1675, lorfque fon père avoit 69 ans, avoit été élevé dans des fentimens hoftiles à la Cour de Louis XIV, & nourriffoit avec ufure les rancunes paternelles. Cependant cette circonftance n'eût peut-être pas fuffi à elle feule pour ftimuler fa médifance, fans une aventure qui le bleffa profondément & dont il chercha toujours depuis l'occafion de fe venger.

Environ cinq ans après la mort de fon père, il avoit cru devoir quitter le fervice militaire, bien que les armées du Roi fuffent alors engagées fur toutes les frontières, & ce fait, qui avoit fort déplu à la Cour, avoit été de la part du Comte de Gramont l'objet d'une épigramme fanglante. De là naquit une haine implacable, & d'autant plus acérée que, d'un côté comme de l'autre, pendant de longues années, on ne négligea rien de ce qui pouvoit la nourrir & l'augmenter. Saint-Simon étoit trop fin courtifan pour jamais éclater contre un des Seigneurs les mieux en cour auprès du Roi; ce fut au papier & à fes Mémoires pofthumes qu'il confia fa vengeance.

Premières campagnes du Comte de Gramont (1643).

Reprenons maintenant le cours de notre récit. Philibert, Comte de Gramont, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur du pays d'Aunis, Lieutenant-Général du Gouvernement de Béarn, fe diftingua jeune encore au fiége de Trin en Italie, fous les ordres de Monfieur de Turenne en 1643. Trin ou Trino correfpond à la ville qui s'appelle aujourd'hui Novarre, en Piémont. Il fut enfuite, avec fon frère le Maréchal, au combat de Fribourg en 1644, à la bataille de Nordlingen en 1645, & à celle de Lens en 1648. L'an 1654, il prit une part active à la campagne qui fe termina par la levée du fiége d'Arras.

Exilé de la Cour pour une aventure galante, il paffe en Angleterre.

Quelque temps après, ayant déplu au Roi à caufe de fes affiduités auprès de Mademoifelle de la Mothe-Houdancourt, fille d'honneur de la Reine-Mère, que Louis XIV avoit diftinguée, le Comte de Gramont reçut l'ordre de quitter la Cour & s'en fut en Angleterre, où le Roi Charles II lui

fit un accueil des plus ſympathiques. Pendant tout le temps que dura ſon exil, il ne ceſſa d'être l'homme le plus recherché de la Cour de Londres.

Antoine Hamilton publie ſes Mémoires.

Antoine Hamilton, dont plus tard il épouſa la ſœur, a tranſmis à la poſtérité, dans un livre plein de verve & d'eſprit, le récit de ſes aventures de jeuneſſe, & les Mémoires du Comte de Gramont, publiés pour la première fois à Londres, paſſent à juſte titre pour un des chefs-d'œuvre du genre. A vrai dire c'eſt plutôt une chronique ſpirituelle & ſcandaleuſe de la Cour de Charles II qu'un récit fidèle des aventures du Comte de Gramont. Le Roi Charles II avoit pris un tel goût pour ſon hôte qu'il ne négligea aucun moyen de ſe l'attacher, juſqu'à l'offre d'une penſion conſidérable, & qui ne manquoit pas d'attrait pour le Comte, dont les dépenſes & les largeſſes avoient fort épuiſé les reſſources; mais il ne voulut jamais rien accepter d'un Souverain étranger, & cette circonſtance, habilement exploitée par les amis & parens qu'il avoit laiſſés à Verſailles, contribua puiſſamment à le faire rentrer en grâce auprès de Louis XIV, qui ne tarda pas à le rappeler, & lui rendit ſon amitié & ſa confiance qu'il garda juſqu'à la fin de ſes jours.

Son mariage avec Éliſabeth d'Hamilton.

Il avoit épouſé, en Angleterre, *Éliſabeth d'Hamilton*, qui étoit de l'ancienne & illuſtre Maiſon de ce nom en Écoſſe, fille de *George Hamilton*, petit-fils du *Duc d'Hamilton*.

L'an 1668, le Comte de Gramont ſuivit le Roi à la conquête de la Franche-Comté, & plus tard, il l'accompagna en Hollande l'année 1672. Il ſe trouva au ſiége de Maeſtricht en 1673, à celui de Cambray en 1677 & de Namur en 1678.

L'an 1679, le Comte de Toulongeon, ſon frère, lui laiſſa les Seigneuries de Séméac, ainſi que la Baronnie des Angles en Bigorre. Le Roi lui donna, la même année, la Lieutenance-Générale du Gouvernement de Béarn, dont il ſe démit plus tard en faveur de ſon neveu, le Marquis de Feuquières. Le Comte de Gramont étoit auſſi Gouverneur de La Rochelle & du pays d'Aunis, & en 1688, il fut promu à la dignité de Chevalier des Ordres du Roi. Il mourut le 10 janvier 1707, à l'âge de quatre-vingt-ſix ans.

Éliſabeth d'Hamilton, Comteſſe de Gramont. — Sa famille.

La Comteſſe de Gramont ne lui ſurvécut pas longtemps, & mourut l'année ſuivante, le 3 juin 1708. C'étoit une perſonne de la plus grande diſtinction, & qui jouiſſoit à la Cour d'une conſidération exceptionnelle. Le Roi avoit pour elle autant d'eſtime que d'amitié, & le lui témoigna toute ſa vie, malgré le déplaiſir de Madame de Maintenon, à qui la Comteſſe donnoit

de l'ombrage à caufe de l'influence qu'elle prenoit par fa douceur, fa piété & fes talens. Elle n'en fit cependant jamais ufage, & refta toute fa vie étrangère aux intrigues de la Cour. Son père & fa mère étoient catholiques, & l'avoient fait élever à Port-Royal-des-Champs, ce dont elle garda toute fa vie le fouvenir, & l'attachement qu'elle avoit confervé pour cette maifon, alors fort mal vue de la Cour, fut plufieurs fois la caufe de diffentimens entre elle & le Roi; mais elle s'en tira toujours à fon avantage & fans jamais renier fes premières affections. Les Mémoires du temps racontent ces difputes, & témoignent de l'indépendance & de la fidélité de fon caractère.

La Comteffe de Gramont defcendoit de Jacques Stuart II, Roi d'Écoffe, par fa fille Marie, mariée en 1468 à Jacques Hamilton, Comte d'Arran. De ce mariage naquit Jacques II Hamilton, Comte d'Arran & Régent d'Écoffe fous le Roi Jacques Stuart V, lequel fut père de Jacques III Hamilton, Régent d'Écoffe & tuteur de l'infortunée Marie Stuart, Reine d'Écoffe, dont il fit le mariage avec François II, Roi de France. Jacques III Hamilton, Comte d'Arran, fut, à cette occafion, créé Duc de Châtellerault en France. Il laiffa de fa femme, fille du Comte de Morton, trois fils, dont l'aîné fut Comte d'Arran & Marquis d'Hamilton, & le cadet Marquis de Pafley. Le Marquis de Pafley laiffa plufieurs enfans, parmi lefquels le Comte d'Albecorn, qui époufa Mary Boid & fut père de George Hamilton, Chevalier Baronnet, lequel époufa Mary Buttler, fœur de Jacques Buttler, Duc d'Ormond, Pair d'Angleterre, Vice-Roi d'Irlande, Grand-Maître de la Maifon du Roi Charles II & Chevalier de l'Ordre de la Jarretière. Du mariage de George Hamilton & de Mary Buttler, naquit Élifabeth Hamilton, Comteffe de Gramont.

Le Comte & la Comteffe de Gramont n'eurent que deux filles : Filles du Comte de Gramont

1° *Claude-Élifabeth-Charlotte de Gramont*, née en 1662, qui fut fille d'honneur de la Reine, & fort renommée à la Cour par la vivacité de fon efprit. Elle époufa, à trente-deux ans, le 6 avril 1694, *Henry Howard*, *Marquis de Stafford* en Angleterre, & refta en France jufqu'à la mort de ce dernier. Son contrat de mariage, du 2 avril 1694, eft aux Archives de la Maifon.

Devenue veuve, elle fe retira à Londres, où elle vécut de fon douaire & de la dot que lui avoit affurée le Maréchal de Gramont, fon oncle, laquelle confiftoit en une rente de huit mille livres & une terre qui en rapportoit annuellement fix mille. Elle mourut au mois de mai 1739, âgée de foixante-

dix-fept ans. Son Teftament, du 13 mai 1729 & l'acte de fon inhumation du 22 mai 1739, font aux Archives.

C'eft elle qui s'étant brouillée avec Monfieur de la Méfangère, qui lu étoit attaché, avoit fait une chanfon qui fut longtemps fort en vogue à la Cour & qui commençoit ainfi :

« J'ai fait une perte légère, ma chère,
« J'ai perdu mon amant.
« Il étoit roux & Bas-Normand.
« Hélas ! c'étoit la Méfangère. »

2° *Marie-Élifabeth de Gramont*, née le 27 décembre 1667, nommée par le Roi Abbeffe du Collége Noble de Pouffai en Lorraine. Il exifte aux Archives un procès-verbal des preuves de nobleffe paternelle & maternelle, préfentées par la nouvelle Abbeffe à Madame la Doyenne & Mefdames les Chanoineffes du Chapitre de l'Abbaye, accompagné de certificats délivrés & fignés pour le côté paternel par le Roi de France, & pour le côté maternel, par les Rois d'Angleterre, l'un à Édimbourg en Écoffe, le 29 feptembre 1670, & l'autre à Saint-Germain-en-Laye, près Paris, le 21 janvier 1696, fcellés du grand fceau de ces Princes & contrefignés par leurs Miniftres.

Vers de Boileau Defpréaux fur le Comte de Gramont (1705).

Nous terminerons ce qui concerne Philibert, Comte de Gramont, en citant une anecdote qui montre que jufqu'à la fin de fa vie il conferva la même vigueur d'efprit & le même caractère. Hamilton, dans une épître qu'il adreffoit au Comte & qui précède fes Mémoires, avoit paffé en revue les diverfes perfonnes auxquelles il pouvoit les dédier, & en parlant de Boileau il avoit placé un trait fatyrique ainfi conçu :

Mais fa mufe a toujours quelque malignité;
Et vous careffant d'un côté
Vous égratigneroit de l'autre.

Ce dernier trait piqua Boileau qui lui répondit :

« Comme dans l'endroit de votre manufcript où vous parlez de moi « magnifiquement, vous prétendez que fi j'entreprenois de louer M. le « Comte de Gramont, je courrois rifque en le flattant de le dévifager, trouvez « bon que je tranfcrive ici huit vers qui me font échappés ce matin en faifant « reflexion fur la vigueur d'efprit que cet illuftre Comte conferve toujours, &

« que j'admire d'autant plus qu'étant fort loin de ſon âge, je ſens le peu de « génie que j'ai pu avoir autrefois, entièrement diminué & tirant à ſa fin. « C'eſt ſur cela que je me ſuis écrié :

« Fait d'un plus pur limon, Gramont, à ſon printemps,
« N'a pas vu ſuccéder l'hiver de la vieilleſſe :
« La Cour le voit encor, brillant, plein de nobleſſe,
« Dire les plus fins mots du temps,
« Effacer ſes rivaux auprès d'une maîtreſſe,
« Sa courſe n'eſt au fond qu'une longue jeuneſſe,
« Qu'il a déjà pouſſée à deux fois quarante ans. »

Ces vers ont été faits par Boileau en 1705, à l'âge de ſoixante-dix ans ; & le Comte de Gramont étoit alors dans ſa quatre-vingt-cinquième année.

Enfans d'Antoine III, Duc de Gramont & Maréchal de France.

Armand, Comte de Guiche. (1638-1673).

Armand de Gramont, Comte de Guiche, Lieutenant-Général des armées du Roi, fils aîné du Maréchal de Gramont, naquit en 1638. Il fut reçu en ſurvivance aux Gouvernemens de Navarre & de Béarn & comme Colonel des Gardes-Françoiſes, charges qui étoient tenues par le Duc de Gramont, ſon père.

Le Comte de Guiche étoit du même âge que Louis XIV, & dès ſon enfance, il avoit vécu à la Cour dans la compagnie du Roi & de Monſieur, ſon frère. Ce dernier l'avoit pris en grande affection, mais les deux caractères étoient ſi différens que cette amitié ne tarda pas à dégénérer en profonde antipathie. Il n'en fut pas de même du Roi, qui, malgré la ſévérité qu'il marqua en pluſieurs circonſtances au Comte de Guiche, lui conſerva néanmoins toute ſa vie un véritable attachement, & le lui témoigna chaque fois qu'il en eut l'occaſion.

La vie du Comte de Guiche eſt un véritable roman, & ſe réſume tout entière dans la paſſion indomptable que lui avoit inſpirée Madame Henriette d'Angleterre, Ducheſſe d'Orléans & belle-ſœur du Roi. Peut-être la vanité ne fut-elle pas étrangère à ce ſentiment quand il s'empara du Comte aux premiers temps de ſa jeuneſſe, mais il ne tarda pas à jeter en ſon cœur des racines ſi profondes que bientôt la Cour, l'armée, le monde entier, ceſſerent d'exiſter à ſes yeux, & qu'on peut dire de lui qu'il ne vécut & ne mourut que pour Madame. Dans un temps où le goût des mémoires contemporains commençoit à ſe répandre, une exiſtence auſſi romaneſque ne pouvoit manquer

d'hiſtorien. Elle eſt racontée preſque toute entière dans les Œuvres de Madame de La Fayette, qui a écrit l'Hiſtoire de Madame Henriette.

Madame de Sévigné en parle dans ſes Lettres; Madame de Motteville s'en eſt fort occupée dans ſes Mémoires, & enfin un auteur moderne, Madame Gay mère de la célèbre Delphine Gay, a écrit la vie du Comte de Guiche en trois volumes, publiés à Paris, l'an 1845.

Le Comte de Guiche étoit remarquable par la diſtinction de ſon eſprit & de ſes manières; il avoit reçu une éducation qui pouvoit alors paſſer pour extraordinaire chez un gentilhomme, & parloit avec facilité, outre le latin, les principales langues de l'Europe, joignant à ces connoiſſances d'autres encore variées & étendues dans les ſciences. « C'étoit, dit Madame de La Fayette, le jeune homme le plus beau & le mieux fait, aimable de ſa perſonne, galant, hardi, brave, rempli de grandeur & d'élévation; mais la vanité que tant de bonnes qualités lui donnoient & un air mépriſant répandu dans toutes ſes actions, terniſſoient un peu tout ce mérite. »

Il fit ſes premières armes au ſiége de Landrecies en 1655, puis au ſiége de Valenciennes en 1656, & continua à ſervir avec diſtinction pendant toute la guerre de Flandres.

Son mariage avec Mademoiſelle de Béthune, fille du Duc de Sully (1658).

Le 23 janvier 1658, ſon père lui fit épouſer, pour ainſi dire malgré lui, *Marguerite-Louiſe-Suzanne de Béthune*, fille de *Maximilien-François, Duc de Sully* & de *Charlotte Séguier,* laquelle étoit fille du *Chancelier Séguier*. Mademoiſelle de Béthune n'avoit alors que treize ans, & ce mariage, pour lequel on n'avoit conſulté que les convenances de nom & de fortune, ainſi qu'il arrivoit ſouvent alors, ne fut pas célébré ſous d'heureuſes auſpices.

Quelques mois après, le Comte de Guiche retourna à l'armée, & ſous les ordres de M. de Turenne, il prit une part active au ſiége de Dunkerque.

Sa paſſion pour Madame Henriette d'Angleterre le fait éloigner de la Cour.

En 1659, il accompagna ſon père le Duc de Gramont dans ſon Ambaſſade à Madrid, & ce fut au retour d'Eſpagne qu'il laiſſa percer les premiers ſymptômes de ſa paſſion pour Madame. Ses imprudences ne tendoient à rien moins qu'à compromettre cette Princeſſe; Monſieur le Duc d'Orléans s'en émut plutôt par orgueil que par affection pour Madame, qui lui étoit fort indifférente, & le Roi, à ſa demande, ordonna au Comte de Guiche de quitter la Cour. Le Duc de Gramont obtint pour lui un commandement en Lorraine. Il reçut du Roi, à cette occaſion, des inſtructions confidentielles & ſecrètes, dont il eut le bonheur de pouvoir s'acquitter à la grande ſatisfaction de Sa

Majefté, qui lui en donna d'éclatans témoignages, & au bout de quelques mois, le rappela près de lui. Il l'avoit quitté le 29 mai 1662. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 40, *pièce* I.)

Mais ne pouvant contenir le fentiment qu'il avoit au cœur, & qui, d'après les mémoires du temps, n'étoit pas fans retour, fes affiduités recommencèrent & donnèrent lieu à beaucoup de propos. Se voyant furveillé dans fes mouvemens & épié dans fes entretiens, il eut la conftance de fimuler, pendant une année entière, une maladie de poitrine & une extinction de voix, grâces à laquelle il pouvoit s'entretenir fans fcandale, à voix baffe, avec Madame Henriette, dans le falon & en préfence du Roi.

Cependant le Maréchal de Gramont voyant la jaloufie de Monfieur excitée par fes favoris, préparer contre fon fils de nouveaux orages, il lui fit quitter la Cour avant qu'on ne fît un fecond appel à la févérité du Roi. Le Comte de Guiche retourna à l'armée de Lorraine, dont il étoit Lieutenant-Général, & bientôt après il eut l'honneur d'y recevoir la vifite du Roi, venu pour infpecter les troupes à la fin de la campagne. La prife de poffeffion de Marfal permettant au Comte de Guiche de quitter le commandement de la Lorraine, il demanda à Sa Majefté la permiffion d'aller fervir en Pologne, où le Roi Jean Cafimir fe trouvoit en guerre avec les Mofcovites. Il partit au mois de feptembre 1663, accompagné de fon jeune frère, le Comte de Louvigny, que le Maréchal lui avoit adjoint pour l'inftruire dans le métier des armes. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 40, *pièce* II.)

Il quitte de nouveau la Cour pour aller fervir en Lorraine & de là en Pologne.

Le Comte de Guiche reçut à la Cour de Pologne un fort brillant accueil, mais il ne s'y arrêta que le temps néceffaire pour y faluer la Reine & s'acquitter auprès de Sa Majefté des inftructions du Roi. Impatient de fe rendre à l'armée, il fe hâta de quitter Varfovie & rejoignit le Général Czarnewfki, au moment où celui-ci commençoit le fiége de Glutowfka. Jean Cafimir étoit accouru au fecours de fon Général; après deux affauts affez malheureux où les Comtes de Guiche & de Louvigny firent des prodiges de valeur en combattant, non feulement comme fimples capitaines, mais comme foldats, le Roi tint confeil & invita le Comte à en faire partie. (V. *Relations de la guerre de Pologne; Gazette de* 1664, n° du 15 mars.) Il fut décidé de rejoindre l'armée de Lithuanie, pour livrer aux ennemis un combat décifif.

Sur ces entrefaites, le Comte de Guiche qui avoit écrit au Roi avant de quitter Varfovie, en reçut la lettre fuivante :

Lettre de Louis XIV au Comte de Guiche.

Monsieur le Comte de Guiche,

« J'ai été bien aiſe de voir, par votre lettre, le ſoin que vous avez eu de « faire mes complimens à la Reine de Pologne, & la manière dont elle les a « reçus, qui ne pouvoit être plus obligeante.

« Le Sieur de Lionne m'a rendu compte auſſi de ce que vous lui mar- « quez du détail des affaires de ce pays-là, outre les nouvelles générales « que vous m'en avez écrites. Cette ponctualité à m'informer ainſi de l'état « des choſes, me ſera toujours fort agréable, & particulièrement quand vous « ſerez à l'armée. Ne manquez donc pas alors de me faire ſavoir exactement « tout ce qui ſe paſſera, & croyez que votre abſence ne ſauroit diminuer « l'affection que j'ai pour vous. » « Louis. »

Paris, 7 *décembre* 1663.

(*Œuvres de Louis XIV*, t. V, page 160, & Archives.)

Il reçoit un portrait de Madame Henriette, qui lui ſauve la vie au combat de la Deſna.

Il reçut auſſi à la même époque un paquet qui lui fut remis avec myſtère la veille du jour où l'armée Polonoiſe devoit tenter le paſſage de la Deſna. Il étoit fermé de trois cachets ſans armes & ſans chiffres, & portoit pour ſuſcription ces mots tracés par une main inconnue : « *A Monſieur le Comte de Guiche, à l'armée de Sa Majeſté le Roi de Pologne.* » C'étoit le portrait de Madame Henriette d'Angleterre, Ducheſſe d'Orléans. Cette circonſtance n'eût pas trouvé place dans ce récit, ſans l'événement ſingulier qui en fut la ſuite, & qui fut cité dans tous les mémoires du temps comme « un miracle fait par l'amour, en faveur de la gloire. »

Le paſſage de la Deſna n'ayant pu s'effectuer ſur la glace, à cauſe d'un dégel ſurvenu inopinément, on dut conſtruire à la hâte des ponts de bateaux & l'avant-garde des Moſcovites arriva à temps pour s'engager avec la cavalerie Polonaiſe. Il s'enſuivit une affaire très chaude où l'avantage reſta aux Polonais. Dans ce combat où le Comte de Guiche ſe montra le digne ſoutien de l'héroïſme françois, il ne fut pas moins heureux que brave, car il dut la vie à ce portrait qu'il avoit reçu la veille. Une balle vint le frapper juſte ſur la boîte aſſez épaiſſe qui renfermoit la miniature ſuſpendue à ſon cou par une chaîne d'or. Cette boîte, poſée ſur ſon cœur, lui ſervit de bouclier ; le coup de

la balle s'amortit en brisant le dessus du médaillon, & le portrait ne fut pas atteint. (V. *Histoire du Comte de Guiche*, t. III, p. 145. — *Œuvres de Madame de La Fayette*, t. III, p. 148. — *Mémoires de Madame de Motteville*.)

Son retour à la Cour.

Le Comte de Guiche accomplit dans cette campagne plusieurs actions d'éclat, dont la renommée fut telle que, malgré les protestations & les plaintes du Duc d'Orléans, le Roi l'invita à revenir à la Cour. On mit seulement à son retour deux conditions : la première étoit qu'il ne se trouveroit jamais dans les lieux où seroit Madame ; la seconde qu'il ne serviroit plus à la tête des Gardes-Françoises comme survivancier, circonstance qui eût nécessairement créé des occasions fréquentes de rencontre avec Monsieur & avec Madame. Cette dernière condition fut d'autant plus sensible au Maréchal de Gramont, qu'il avoit pour son fils Armand une affection extrême, & s'étoit toujours flatté de l'idée de voir passer sur sa tête cette charge de Colonel des Gardes, devenue la première du Royaume & de la Cour, depuis la suppression de celle de Colonel-Général de l'Infanterie, éteinte avec le Duc d'Épernon. Il en conçut un tel dégoût qu'il préféra se démettre de ce commandement entre les mains du Roi, & la charge sortit ainsi de la famille pour n'y rentrer qu'après l'intervalle d'une génération, en faveur du fils du Comte de Louvigny, ainsi que nous le verrons par la suite.

Exilé de nouveau de la Cour, il passe en Hollande.

Le Comte de Guiche, à peine revenu à la Cour, ne tarda pas à renouer en secret ses anciennes relations. Ses rivaux le découvrirent & en conçurent une jalousie extrême. L'un d'eux, le Marquis de Vardes, abusant de la confiance qu'il devoit à une amitié d'enfance, s'en servit pour le perdre, & pour mieux y réussir il l'impliqua, à son insu & par de fausses lettres, dans une intrigue dont le but étoit d'éloigner le Roi Louis XIV de Mademoiselle de La Vallière. L'intrigue fut découverte, de Vardes convaincu de faux fut enfermé à la citadelle de Montpellier, mais en même temps le Comte de Guiche, dont l'enquête avoit dévoilé les rendez-vous secrets, reçut un nouvel ordre d'exil & partit pour la Hollande.

Il y prit du service comme volontaire & fit la campagne de 1665 contre l'Évêque de Munster, passa ensuite sur la flotte de Ruyter, avec qui il se lia d'amitié (V. *Lettre de Ruyter*. *Annexe* N° 40, *pièce* III), monta un vaisseau & se signala en 1666 au fameux combat de Texel, qui fut livré le 11 juin contre les Anglois.

Il écrit des mémoires fur les événemens contemporains.

Il mit à profit fon féjour en Hollande, pour rédiger des mémoires fur les événemens dont il fut le témoin dans cette république, pendant les années 1665, 1666 & 1667. Ce livre, intitulé : « *Mémoires concernant les Provinces-Unies* », fut juftement eftimé à l'époque où il parut, étant une relation fort exacte des faits & une peinture originale & piquante des hommes, faite avec toute la franchife & l'énergie d'un efprit indépendant. Il n'a pas été réimprimé, & il en refte à peine aujourd'hui quelques exemplaires. On en trouve plufieurs extraits dans la notice qui précède les mémoires du Maréchal de Gramont réimprimés en 1826. (*Collection des Mémoires relatifs à l'Hiftoire de France*, par MM. A. Petitot & Monmerqué. T. LVI.)

Nous avons placé parmi les pièces annexées un fragment d'une lettre que le Comte de Guiche écrivit de La Haye à un de fes amis, & qui prouve la tournure réfléchie & à la fois romanefque de fon efprit. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 40, *pièce* IV.)

Le Comte de Guiche tient les États de Pau comme Vice-Roi de Navarre (1668).

Au commencement de 1668, le Roi permit au Comte de Guiche d'exercer la charge de Vice-Roi de Navarre, qui appartenoit à fon père & dont il avoit la furvivance. Le Parlement de Pau foulevoit alors des prétentions qui étoient repouffées par la couronne ; il en réfulta de vives difcuffions, & les chofes furent pouffées fi loin, que le Parlement adreffa au Roi des remontrances auxquelles le Comte de Guiche répondit par un long Mémoire. Ces deux pièces exiftent manufcrites à la Bibliothèque Impériale, & peuvent fervir à faire connoître quelles étoient les prétentions oppofées des Parlemens & des Gouverneurs.

Mort de Madame.

Madame étant morte en 1670, le Roi, à la prière du Maréchal de Gramont, confentit à ce que le Comte de Guiche revînt à la Cour l'année fuivante, mais il ne fit qu'y paroître, ne pouvant fupporter la vue dés lieux qui lui rappeloient à chaque pas une douleur à laquelle il devoit bientôt fuccomber. Au printemps de 1672, trois armées furent dirigées contre la Hollande ; le Roi en commandoit une en perfonne ; le Comte de Guiche fervit comme Lieutenant-Général dans celle qui étoit fous les ordres du Prince de Condé.

Paffage du Rhin par l'armée Françoife. — Action d'éclat du Comte de Guiche.

Cette campagne fut célèbre par le paffage du Rhin, que l'armée Françoife accomplit dans des conditions uniques dans l'hiftoire & qui la couvrirent de gloire. Le héros de cette journée fut le Comte de Guiche, qui, le premier, s'élança dans le fleuve, le traverfa à la nage avec plus de courage que de prudence, & entraîna par fon exemple toute l'armée à fa fuite. L'audace

ayant été juſtifiée par le ſuccès, le Roi en témoigna une ſatisfaction extrême; il combla d'éloges le Comte de Guiche, l'embraſſa en préſence de toute l'armée, lui promit d'oublier le paſſé & lui rendit entièrement ſes bonnes grâces.

Le Comte de Guiche a laiſſé dans ſes Mémoires une relation du paſſage du Rhin fort détaillée & fort curieuſe, mais elle eſt écrite à un point de vue excluſivement militaire, immédiatement après l'action, & pour l'information particulière de ſon père, le Maréchal de Gramont. Il n'y fait aucune mention de ſes ſuccès perſonnels, & cette modeſtie ajoute de la valeur à ſon récit. Cette relation eſt inſérée en entier à la fin des Mémoires du Maréchal (édition de 1826, t. LVII, p. 105).

Pluſieurs écrivains ſe chargèrent d'illuſtrer cet éclatant fait d'armes. On verra aux pièces annexées quelques extraits de ces récits contemporains. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 40, *pièces* V & VI.)

Mais le plus précieux témoignage qui en ſoit demeuré à la famille eſt, ſans contredit, la lettre autographe que Louis XIV adreſſa de Tolus, le ſoir même (12 juin 1672), au Maréchal de Gramont pour lui dire la diſtinction qu'avoit méritée ſon fils. « On ne peut pas, écrivoit le Roi, montrer plus de valeur ni de ſageſſe & de bonne conduite. » Cette lettre, toute entière de ſa main, eſt aux Archives de la Maiſon, & nous en avons donné la copie aux pièces annexées. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 35, *pièce* VIII.)

Le même jour, Louis de Bourbon, Prince de Condé, écrivoit de ſon côté au Duc de Gramont pour le féliciter ſur le ſuccès de ſon fils, & lui rendre compte de la journée. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 35, *pièce* IX.)

Boileau voulut auſſi conſacrer dans ſa célèbre épître la gloire de cette journée, & nous rappellerons ici ces vers aſſez connus :

« Bientôt avec Gramont courent Mars & Bellone,
« Le Rhin à leur aſpect d'épouvante friſſonne,
« Quand pour nouvelle alarme à ces eſprits glacés
« Un bruit s'épand qu'Enghien & Condé ſont paſſés,
« Condé dont le nom ſeul fait tomber les murailles,
« Force les eſcadrons & gagne les batailles, &c., &c. »

A la fin de la campagne, le Comte de Guiche revint à la Cour & y fut en grand crédit; mais ſon chagrin, qui ne le quittoit jamais, avoit altéré ſon caractère & donné à ſes manières quelque choſe d'étrange qui ſeſoit un péni-

ble contrafte avec les allures d'une compagnie tout adonnée aux fêtes & au plaifir. Il fentit lui-même que fa place n'étoit plus à Verfailles, & rejoignit l'armée commandée par le Maréchal de Turenne.

Mort du Comte de Guiche (1673).

Bientôt fa fanté donna de férieufes inquiétudes; une fièvre ardente s'empara de lui, & après quelques femaines de maladie, il mourut à Creutznach, près de Mayence, le 29 novembre 1673, dans les bras de fon frère, le Comte de Louvigny, que M. de Turenne avoit fait prévenir, & qui vint à temps pour recevoir fon dernier foupir. Il avoit alors trente-fix ans.

Madame de Sévigné a décrit, dans une lettre fort connue que nous reproduifons aux pièces annexées, l'effet que produifit à Paris la nouvelle de la mort du Comte de Guiche, & la douleur dont fut accablé le Maréchal de Gramont. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 40, *pièce* VII.)

Le Roi lui-même en reffentit du chagrin, car il avoit aimé le Comte de Guiche depuis leur commune enfance. Il écrivit, à cette occafion, au Maréchal une lettre qui eft aux Archives, & dont on lira la copie aux Annexes. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 35, *pièce* X.)

La Gazette du 8 décembre 1673 raconte la mort chrétienne & édifiante du Comte de Guiche, abjurant les erreurs de fa jeuneffe & implorant la miféricorde divine. Celle du 24 fuivant apprend l'arrivée & la defcente de fon corps dans le caveau de l'Églife des Capucines, fous la chapelle de Saint-Antoine, où le Maréchal avoit fait préparer fa fépulture.

Le Comte de Guiche laiffa, outre fes Mémoires fur les Provinces-Unies & fa relation du paffage du Rhin, une autre relation du fiége de Wefel, qui fut eftimée en fon temps. (V. Marchand, *Dictionnaire hiftorique*, t. Ier.)

La Comteffe de Guiche, dont le mariage s'étoit pour ainfi dire accompli malgré les deux époux, avoit fort peu vécu avec fon mari & n'en eut point d'enfans. Elle avoit été nommée Dame du Palais de la Reine en 1668. Elle fe remaria au mois de février 1681 avec Henri de Daillon, Duc du Lude, Grand-Maître de l'Artillerie, & devint, en 1696, Dame d'Honneur de la Ducheffe de Bourgogne.

Par la mort du Comte de Guiche, fon frère, le Comte de Louvigny, devint l'héritier du Duché & de la Pairie de Gramont, & il fuccéda en cette qualité à fon père ; nous en parlerons plus tard.

Nous avons placé aux Documens annexés le fommaire de ceux qui, dans les Archives de la Maifon, fe rapportent au Comte de Guiche, & offrent

quelque intérêt, ainſi que l'analyſe des lettres du Roi & de ſes Miniſtres, qui lui furent adreſſées à l'occaſion des charges & commandemens qu'il a occupés. (V. *Annexe* N° 41.)

Charlotte de Gramont, Princeſſe de Monaco (1639-1678).

Catherine-Charlotte de Gramont, fille cadette du Maréchal, naquit en 1639. Elle fut mariée, le 30 Mars 1660, à *Louis de Grimaldi, Souverain de Monaco.* Son contrat, qui eſt du 28 avril 1659, eſt aux Archives.

Elle avoit aimé le Duc de Lauzun & pris envers lui des engagemens qu'il lui fallut rompre par ordre de ſon père; mais elle ne put jamais vaincre l'éloignement qu'elle éprouvoit pour celui auquel on l'avoit unie malgré elle.

Liée d'une étroite amitié avec Madame Henriette d'Angleterre, première femme de Monſieur, elle devint ſurintendante de ſa Maiſon, charge de Cour qui fut créée pour elle à la demande de Madame, & ne reſta pas étrangère aux relations de ſon frère, le Comte de Guiche, avec cette Princeſſe. Monſieur de Monaco paroiſſoit peu à la Cour, & vivoit en ſa Seigneurie de Monaco qui, pour lors, n'avoit pas encore le rang de Principauté.

Charlotte de Gramont mourut le 4 juin 1678, quelques mois avant ſon père, & nous donnons aux Annexes la copie d'une lettre que la Reine écrivit au Maréchal de Gramont à cette triſte occaſion. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 35, *pièce* XI.)

Son Teſtament eſt aux Archives, daté du 10 mai 1670.

Elle n'avoit que trente-neuf ans, & laiſſoit deux enfans, un fils & une fille. Le fils, appelé Duc de Valentinois, épouſa en 1688 la fille du Duc d'Armagnac, Grand Écuyer de France, appelé communément M. Le Grand, lequel obtint, à cette occaſion, pour Monſieur de Monaco, le rang de Prince étranger pour lui & ſes enfans, à la Cour de France. La fille épouſa en 1696 le Duc d'Uzès, & le mariage ſe célébra chez la Ducheſſe du Lude, veuve du Comte de Guiche & tante des époux.

Le Prince de Monaco fut Ambaſſadeur du Roi à Rome après la diſgrâce du Cardinal de Bouillon, & mourut en 1701.

Henriette-Catherine de Gramont, Marquiſe de Raffetot (1637-1695).

Henriette-Catherine de Gramont étoit l'aînée des quatre enfans du Maréchal de Gramont; mais comme elle étoit née boiteuſe & privée d'un œil, & que de plus elle étoit fort laide en un temps où la beauté étoit très recherchée, elle fut longtemps avant de ſe marier. Son père la deſtinoit au

couvent, mais elle ne voulut pas y confentir, & époufa, le 13 feptembre 1662, *Alexandre de Canouville, Marquis de Raffetot*, Lieutenant-Général, lequel mourut en 1682. (Le contrat eft aux Archives.) Après la mort de fon mari, la Marquife de Raffetot fe fit religieufe aux Filles du Saint-Sacrement à Paris, & y mourut le 25 mars 1695.





CHAPITRE XV

Antoine IV (Charles), ſecond fils du Maréchal de Gramont. lui ſuccède comme Duc de Gramont (1641-1720). — *Ses premières campagnes.* — *Il épouſe Mademoiſelle de Caſtelnau* (1668). — *Défenſe de Bayonne* (1674). — *Écrit les Mémoires du Maréchal.* — *Chevalier de l'Ordre en* 1689. — *Son ſecond mariage avec Mademoiſelle de la Cour* (1704). — *Son Ambaſſade à Madrid* (1704). — *Princeſſe des Urſins.* — *Le Duc de Gramont reçoit la Toiſon d'or & revient en France* (1705). — *Il défend avec ſuccès ſa Souveraineté de Bidache contre le Parlement de Navarre* (1710). — *Sa mort* (1720). — *La Maréchale de Boufflers, ſa fille.* — *Antoine V, Duc de Gramont, Maréchal de France* (1672-1725). — *Il épouſe Mademoiſelle de Noailles* (1687). — *Reçoit le titre de Duc de Guiche.* — *Colonel des Gardes-Françoiſes* (1704). — *Bataille de Ramillies* (1706). — *Bataille de Malplaquet* (1709). — *Mort de Louis XIV* (1715). — *Le Duc de Guiche entre au Conſeil de Régence.* — *Il devient Duc de Gramont* (1720). — *Maréchal de France* (1724). — *Sa mort* (1725). — *Ses filles, la Ducheſſe de Gontaut & la Ducheſſe de Ruffec, d'abord Princeſſe de Bournonville.*

XXVI.

Antoine IV Charles, IIIe Duc de Gramont 1641-1720.



NTOINE IV, CHARLES DE GRAMONT, Duc & Pair de France, Prince Souverain de Bidache, Comte de Guiche & de Louvigny, Vice-Roi de Navarre & de Béarn, & Gouverneur de Bayonne, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toiſon d'or, Lieutenant-Général, &c., &c., &c., ſuccéda à ſon père le Maréchal de Gramont, le 12 juillet 1678.

Il étoit alors connu ſous le nom de *Comte de Louvigny*, qu'il portoit depuis ſon enfance & qu'il avoit conſervé même après la mort de ſon frère aîné, le Comte de Guiche.

Le Comte de Louvigny, né en 1641, fut pour ainſi dire élevé à la Cour, & dès ſon enfance admis dans l'intimité & la familiarité du Roi, dont il étoit le contemporain. D'un caractère plus facile & plus ſouple que ſon frère aîné, il ſut profiter de cette circonſtance & de la haute influence de ſon père pour ſe créer auprès du trône une poſition aſſurée, & acquérir une faveur qu'il conſerva toute ſa vie, malgré les intrigues de l'envie & de la jalouſie.

Il accompagne ſon père à Madrid, comme Comte de Louvigny (1659).

Il débuta en 1659 par un voyage à Madrid où il accompagna, à l'âge de 18 ans, le Maréchal de Gramont dans ſon Ambaſſade pour demander la main de l'Infante. C'étoit, à ce qu'on raconte, le plus beau gentilhomme de la Cour de France, & dans un temps où les avantages perſonnels étoient ſi fort appréciés, la tournure d'un cavalier n'étoit pas ſans influence ſur ſa fortune & ſa deſtinée. Cela n'étoit pas non plus ſans dangers, & le Maréchal, qui les connoiſſoit, voulut à tout prix faire voyager ſon ſecond fils pendant les premières années de ſa jeuneſſe.

Ses premières campagnes en Lorraine & en Pologne.

En 1663, le Comte de Louvigny ſuivit ſon frère à l'armée de Lorraine, dont il avoit le commandement comme Lieutenant-Général, & l'accompagna en Pologne après la priſe de Marſal. Il avoit alors vingt-deux ans, & ſe diſtingua par ſon courage & ſa vaillance pendant toute cette campagne, notamment au ſiége de Glutowka & au paſſage de la Deſna.

Son mariage avec Mademoiſelle de Caſtelnau (1668).

Le 15 mai 1668, le Comte de Louvigny épouſa Charlotte de Castelnau, née en 1648, fille de *Jacques, Marquis de Caſtelnau*, Maréchal de France, & de *Marie Gérard*, dont il eut deux enfans :

Charlotte de Gramont, née en 1669.

Antoine de Gramont, né en 1672.

L'an 1672, le Comte de Louvigny fit la campagne de Hollande dans l'armée commandée par le Roi, & ſe trouva le 12 juin à la journée de Tolhus, où ſon frère, le Comte de Guiche, acquit tant de gloire en paſſant le Rhin le premier à la tête de l'armée Françoiſe.

L'an 1673, il reçut du Roi la ſurvivance des Gouvernemens de ſon père le Maréchal de Gramont, qui avoit été donnée au Comte de Guiche, & qui étoit devenue vacante par la mort ſubite de ce dernier.

Il eſt chargé par Louis XIV de la défenſe de Bayonne (1674).

L'an 1674, le Comte de Louvigny accompagna le Roi en Franche-Comté, & fut au ſiége de Beſançon, qui ſe rendit le 15 mai, après huit jours de tranchée.

Au commencement de juin, comme l'armée venoit d'inveſtir Dôle, le

Roi ayant été averti que le Prince d'Orange avoit formé le dessein d'attaquer Bayonne avec une flotte considérable, cent bâtimens de transport & dix-huit mille hommes de débarquement, il chargea le Comte de Louvigny de partir en toute hâte, & de se jeter dans la place pour en organiser la défense. A cette occasion, le Comte de Louvigny reçut, avec le titre de Lieutenant-Général, des pouvoirs illimités & l'autorisation de prendre, en la ville de Lyon, tout l'argent dont il pourroit avoir besoin pour cette expédition. Mais il ne se servit pas de ce crédit, passa à Lyon sans s'y arrêter, & arriva à Bayonne six jours après avoir quitté Dôle. Nous citerons ici quelques passages de sa correspondance.

« Le bruit du siége de Bayonne s'étant répandu partout, & bien des gens étant informés que le Roi m'y avoit envoyé de Franche-Comté pour la défendre, il n'y eut fils de bon père & de bonne mère de toutes les provinces voisines qui ne voulût avoir sa part à la défense d'une place de cette considération, qui étoit la clef du Royaume; de sorte que, le huitième jour, j'eus plus de sept cents gentilshommes, tant du Béarn, de Guyenne que du Périgord, qui me vinrent trouver & ne me quittèrent jamais qu'au moment du départ de la flotte ennemie. Je fis venir les bandes béarnoises, qui montoient à trois mille hommes; j'en tirai mille du pays de Labour, autant de la Basse-Navarre, & plus de douze cents que je fis venir de nos terres; ce qui ne laissa pas de faire un corps d'infanterie assez considérable pour me garantir de quelques tentatives que j'avois à craindre de la part des ennemis. » (V. *Mémoires du Maréchal de Gramont*.)

Ces préparatifs de défense donnèrent à penser aux Espagnols qui avoient promis à l'Amiral Tromp & au Comte de Horn les troupes, l'artillerie & les munitions, pour exécuter le siége de Bayonne. Les Alcades de Saint-Sébastien crurent prudent de refuser leur concours, & répondirent que ce qui eût été possible par surprise, ne l'étant plus aujourd'hui, ils ne pouvoient risquer sans chances de succès de se mettre en guerre avec la France.

Sur ces entrefaites, le Maréchal de Gramont, à qui le Roi avoit mandé de Franche-Comté l'ordre qu'il avoit donné à son fils de se jeter dans Bayonne, & le péril imminent où se trouvoit cette place, prit son parti sur-le-champ, & malgré sa goutte qui étoit violente, malgré son âge qui étoit de soixante-dix ans, il fit mettre les chevaux à son carosse & arriva à Bayonne après treize jours de voyage. La nouvelle de l'arrivée du Maréchal de Gramont fut sue le

lendemain à Saint-Sébastien, & les Espagnols pensant qu'un homme de sa considération seroit prochainement suivi de forces imposantes, déclarèrent net à l'Amiral Tromp & au Comte de Horn qu'ils ne les laisseroient débarquer à aucun prix, ce que voyant ceux-ci renoncèrent à leurs projets, & appareillèrent pour regagner la Manche. Le Maréchal, qui avoit pris le commandement à son arrivée, dépêcha aussitôt son fils auprès du Roi, pour lui porter la nouvelle du départ des ennemis, & Sa Majesté témoigna au Comte de Louvigny toute sa satisfaction pour le zèle & l'intelligence qu'il avoit montrés en cette circonstance.

Il écrit les Mémoires de son père.

Vers cette époque, le Comte de Louvigny profitant des loisirs de la Cour, écrivit les Mémoires de son père & les fit imprimer en deux volumes. Le premier comprend les campagnes du Maréchal, depuis 1621 jusqu'en 1648; le second, qui fut achevé cinq ans plus tard, traite des Ambassades de Francfort & de Madrid. Les Mémoires du Maréchal ont été rédigés d'après des lettres, des notes & des fragmens qu'il avoit laissés; le style n'en est pas très correct & parfois un peu familier, mais la narration en est vive & animée, & très empreinte de l'esprit de l'époque. Ainsi que nous l'avons déjà dit au chapitre XIII, ce livre n'a pas été réimprimé, si ce n'est dans la Collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, publiés par MM. Petitot & Monmerqué en 1826, (t. LVI & LVII.)

Au mois de février de l'année 1677, le Roi partit pour aller faire les siéges de Valenciennes & de Cambrai. Le Comte de Louvigny l'accompagna pendant cette campagne & la suivante, & ce fut au retour de Flandres qu'il apprit la nouvelle de la mort du Maréchal, le 12 juillet 1678.

Le Comte de Louvigny devient Duc de Gramont par la mort du Maréchal (1678).

Il avoit la survivance des Gouvernemens de son père & lui succéda en toutes ses charges au Royaume de France, comme il en hérita la Souveraineté de Bidache. La même année il prêta serment le 8 octobre, pour siéger comme Duc & Pair au Parlement de Paris.

L'an 1687, Antoine IV (Charles) Duc de Gramont, maria son fils âgé de quinze ans avec Mademoiselle *de Noailles*, fille d'*Anne-Jules*, *Duc de Noailles*, & à cette occasion le Roi donna au jeune époux le titre de *Duc de Guiche*. Mademoiselle de Noailles avoit seize ans. Le titre de Duc de Guiche a été depuis lors l'apanage des fils aînés des Ducs de Gramont.

Le Duc de Gramont reçoit le collier du Saint-Esprit (1689).

Le Duc de Gramont fut reçu Chevalier des Ordres du Roi le 20 janvier 1689, & prêta serment entre les mains de S. M., ayant fait constater &

inférer à cette occaſion, dans ſes lettres de chevalerie, ſa qualité de Souverain de la Principauté de Bidache. (Les lettres ſont aux Archives.)

Le 17 décembre 1693, il maria ſa fille Charlotte de Gramont avec le Duc de Bouſſlers, Pair & Maréchal de France, & devint veuf quelques mois après, ayant perdu la Ducheſſe de Gramont qui mourut à Paris le 29 janvier 1694, à l'âge de quarante-ſix ans, après une longue maladie.

Mort de la Ducheſſe de Gramont (1694).

De 1694 à 1704, le Duc de Gramont vécut à la Cour & dans ſes Gouvernemens de Béarn & de Navarre ainſi qu'à Bidache, jouiſſant de la confiance & de la faveur du Roi qui lui en donna de grands témoignages, notamment en la perſonne de ſon fils le Duc de Guiche, auquel il rendit, comme nous le verrons plus tard, la charge de Colonel des Gardes-Françoiſes. Les liens de parenté qui l'uniſſoient aux Noailles l'avoient rapproché du parti de Madame de Maintenon, & cette circonſtance, jointe à l'amitié perſonnelle du Souverain, lui aſſuroit une poſition exceptionnelle, qui ne pouvoit manquer d'exciter contre lui le dépit des envieux. Nous en voyons la preuve dans les calomnies qu'ils cherchèrent à répandre ſur ſon compte à l'occaſion de ſon ſecond mariage, & que le Duc de Saint-Simon n'a pas manqué d'accueillir & de raconter dans ſes Mémoires, avec ſa malveillance habituelle.

Le 18 avril 1704, le Duc de Gramont épouſa, en ſecondes noces, *Anne Baillet de Lacour*, fille de Nicolas Baillet de Lacour & de Marie de Godefroy. C'étoit une méſalliance qui cauſa de grands ſoucis à ſa famille. Depuis pluſieurs années, il entretenoit une liaiſon avec cette demoiſelle, qui avoit fait partie de la Maiſon de Madame de Livry, dont le fils étoit premier Maître d'Hôtel du Roi. Elle y étoit en qualité de demoiſelle de compagnie, & non pas de femme de chambre comme dit Saint-Simon ; mais ſa famille, quoique honnête, n'avoit aucune nobleſſe & étoit entièrement inconnue. Sans être jolie, elle avoit beaucoup d'eſprit & d'entendement. Le Duc de Gramont, qui alloit très ſouvent chez Madame de Livry, en devint éperdûment épris, &, à la mort de cette dernière, l'épouſa ſecrètement. Il en eut un enfant qui ne vécut que quelques jours. Sur ces entrefaites, le Duc de Gramont ayant été nommé Ambaſſadeur en Eſpagne, il devint impoſſible de cacher le mariage plus longtemps, attendu que la nouvelle Ducheſſe vouloit abſolument accompagner ſon mari, & que celui-ci ne pouvoit l'emmener avec lui à un autre titre que celui de ſa femme. Il ſe rendit à ſes raiſons d'autant plus facilement qu'il en étoit fort amoureux, & qu'ayant déjà dépaſſé ſa ſoixante-

Second mariage du Duc de Gramont.

troisième année, elle le dominoit passablement. En conséquence, il déclara son mariage, ce que le Roi désapprouva fort, disant au Duc de Gramont que c'étoit le premier sujet de mécontentement qu'il lui eût donné; & comme il avoit décidé de se montrer fort sévère en ces sortes de choses, il ne voulut pas permettre que la nouvelle Duchesse prît son tabouret & jouît des honneurs à la Cour, c'est-à-dire à Versailles & aux résidences royales. Aussi n'y parut-elle jamais aussi longtemps qu'elle vécut, c'est-à-dire pendant trente-trois ans; elle habitoit Paris, & là elle jouissoit de tous les honneurs & prérogatives de son rang, qui d'ailleurs avoit été reconnu. (V. *Mémoires du Duc de Luynes*, t. I.)

Pour achever de suite ce qui concerne cette seconde Duchesse de Gramont, qui ne laissa pas d'enfans, nous dirons que le Roi défendit au Duc de Gramont de se faire accompagner par elle à son Ambassade à Madrid, & qu'elle demeura tout ce temps à Bayonne & à Bidache; mais comme il n'y avoit contre elle d'autre grief que celui de sa naissance, le Roi trouva bon d'adoucir la rigueur de ses ordres en lui donnant un témoignage personnel de sa bienveillance, tel qu'il avoit coutume de le faire pour les autres grandes Dames de la Cour, & il lui accorda une pension de douze mille livres, dont elle a joui jusqu'à sa mort, qui survint le 4 mars 1737, à l'âge de soixante-douze ans. Elle avoit trouvé, lors de son mariage, les affaires du Duc de Gramont fort dérangées & les avoit entièrement rétablies par son entendement, qui passoit aux yeux de sa famille pour de l'avarice. Aussi, indépendamment des biens patrimoniaux dont le Duc de Guiche hérita, grâce à elle, à la mort de son père, elle laissa, en 1737, une fortune considérable en rentes & en maisons. Malgré son obscure origine, & le déplaisir avec lequel la famille de son mari avoit accueilli cette union, ses qualités personnelles lui avoient acquis peu à peu l'affection de ses nouveaux parens & alliés, & son aptitude pour les affaires lui donnoit une influence salutaire dont ils recueillirent les bons effets.

Calomnies du Duc de Saint-Simon, dans ses Mémoires.

Saint-Simon n'a pas craint d'accuser le Duc de Gramont d'avoir voulu faire de la déclaration de son mariage une vile spéculation de courtisan; nous laissons la honte de cette calomnie retomber sur celui qui a eu le malheur de l'inventer. Le récit simple & exact des faits, tel que nous venons de les exposer, est l'entière vérité. Il nous faudra encore rectifier plusieurs assertions du même historien au sujet du Duc de Gramont qu'il poursuivoit d'une

haine implacable ; nous le ferons au fur & à mefure du récit, duffions-nous, à notre regret, l'allonger à cette fin ; mais il eft important pour les familles que la vérité ne foit pas étouffée, & que les rancunes d'un homme n'aient pas le privilége de fauffer l'hiftoire.

A ce fujet nous rappellerons qu'à l'époque dont nous parlons, c'eft-à-dire en 1704, le Comte de Gramont, oncle du Duc de Gramont, vivoit encore & que fon efprit cauftique & quelquefois acéré ne fe faifoit pas faute de tourner en ridicule les prétentions & la morgue de celui qu'on appeloit à la Cour le petit Duc, & auquel il avoit donné le fobriquet de Boudrillon. Saint-Simon n'étoit pas homme à oublier de femblables plaifanteries, & les Mémoires du petit Boudrillon fe chargèrent de le venger ; cependant on fe tromperoit fi on n'attribuoit qu'à ces reffentimens d'amour-propre la méchanceté de fes récits.

Il y eut une caufe plus grave que tout cela qui fit de Saint-Simon l'ennemi acharné & irréconciliable des Noailles & des Gramont, caufe toute perfonnelle, intrigue de Cour dans laquelle le Duc de Noailles, s'étant joué du Duc de Saint-Simon, celui-ci en conçut une haine qu'il garda jufqu'au tombeau. Il en parle tout au long dans fes Mémoires, tournant les chofes à fa manière & à fa louange, mais expofant ouvertement la tenacité de fes rancunes, qui furvécurent, comme il le dit lui-même, au mariage de fon fils avec la fille du Duc de Guiche, & à la réconciliation apparente dont cette union fut fuivie.

Le Duc de Gramont eft nommé Ambaffadeur en Efpagne (1704).

Revenons maintenant à notre récit de l'an 1704. La Princeffe des Urfins venoit d'être éloignée de la Cour de Madrid où elle avoit pendant longtemps dominé le Roi & la Reine. Philippe V, fur les inftances de fon grand'père s'étoit rendu à l'armée pour défendre fes États contre l'Archiduc Charles & le Roi de Portugal. La Reine violemment privée de fa favorite & de l'autorité qu'elle avoit jufqu'ici exercée fur fon foible époux, étoit à la fois irritée & effrayée. Ce fut dans ces circonftances critiques, bien différentes de celles qui avoient accompagné l'Ambaffade de fon père le Maréchal, que le Duc de Gramont reçut du Roi la miffion difficile de le repréfenter en Efpagne. La Princeffe des Urfins (Anne-Marie de la Trémouïlle, veuve du Prince de Chalais, & remariée à Rome au Duc de Bracciano, Prince Orfini) revenoit à petites journées en France, pour fe rendre à Touloufe où on lui avoit permis de féjourner.

Le Duc de Gramont ſe rendant à ſon poſte, eut l'ordre de ſe rencontrer avec elle, pour adoucir en apparence les rigueurs de ſa diſgrâce & chercher à pénétrer les deſſeins de cette favorite auſſi habile qu'intrigante. Cette entrevue ſuffit pour lui faire preſſentir les difficultés de tout genre contre leſquelles il devoit bientôt avoir à lutter. Il ne tarda pas à les ſentir de plus près.

Deux partis exiſtoient à la Cour: l'un, celui de la Reine, étoit ouvertement hoſtile au nouvel Ambaſſadeur & ſe recrutoit parmi les créatures de la favorite exilée; il avoit auſſi ſes ſoutiens à la Cour de France, & par d'habiles rapprochemens ſe ménageoit la ſympathie, ſinon encore l'appui, de Madame de Maintenon; l'autre, celui du Roi, avoit pour lui le peuple Eſpagnol, la nation entière & tout ce qui ſouffroit avec honte & chagrin ce qui s'appeloit à voix baſſe le règne de la quenouille.

C'étoit pour l'Ambaſſadeur d'une Cour où la quenouille tenoit auſſi une bonne part de la Royauté, une ſituation fort embarraſſante; cependant le Duc de Gramont n'héſita pas à parler franchement à ſon Souverain, & à prendre ouvertement le parti du Roi. Cette attitude déclarée ne tarda pas à lui attirer de grandes inimitiés; il les vit ſans s'en préoccuper, mais il comprit bientôt par l'apathie du Roi, incapable de réſiſtance, & l'activité des intrigues dans le camp de la Reine, que l'ancien état de choſes ne tarderoit pas à revenir.

Le 4 janvier 1705, la Princeſſe des Urſins arrivoit en effet à Paris, invitée à ce voyage par Madame de Maintenon, & peu de temps après Louis XIV, cédant à ſes inſtances & aux intrigues qui s'ourdiſſoient autour de lui, conſentoit au retour de la Princeſſe à Madrid.

On trouvera aux Annexes la dépêche du Roi, en date du 13 janvier 1705, par laquelle il annonce au Duc de Gramont le retour de la Princeſſe. En même temps que cette lettre témoigne des bons ſentimens du Souverain à l'égard de ſon Ambaſſadeur, elle laiſſe percer un certain embarras de conſcience vis-à-vis de ſon repréſentant, qui a été chargé de défendre pendant une année une politique toute contraire, & allant au-devant des ſuſceptibilités légitimes que devoit ſoulever le retour de Madame des Urſins, le Roi l'engage à s'en ouvrir en toute franchiſe avec lui. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 42, *pièce* I.)

Retour de Madame des Urſins. — Le Duc de Gramont demande ſon rappel.

Quant au Duc de Gramont, il pouvoit d'autant moins héſiter à demander ſon rappel qu'il avoit, peu de jours avant de recevoir la lettre du Roi, formellement déſapprouvé dans ſa correſpondance le retour de Madame des

Urſins. Une lettre qu'il écrivit le 15 janvier 1705 au Maréchal de Noailles & que nous reproduiſons aux Annexes, montre juſqu'à quel point l'eſprit de Louis XIV avoit été changé, & rapidement changé, par les influences féminines. Nous y voyons en effet que le 30 novembre 1704, c'eſt-à-dire ſix ſemaines avant d'annoncer au Duc de Gramont le retour de Madame des Urſins en Eſpagne, le Roi lui écrivoit que ce retour ſeroit au contraire fort préjudiciable à ſon ſervice. Cette lettre eſt également curieuſe par les détails & les preuves qu'elle contient ſur la foibleſſe du caractère de Philippe V, lequel remit le 15 janvier au Duc de Gramont une lettre de ſa main, contre le retour de Madame des Urſins, après avoir écrit dans un ſens tout oppoſé, ſur les inſtances de la Reine, & autoriſé celle-ci à mander à Louis XIV que le Roi partageoit ſon avis & attendoit la Princeſſe avec impatience. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 42, *pièce* II.)

Le Duc de Gramont dévoila toutes ces intrigues, & fit ſon devoir juſqu'au bout avec une indépendance de caractère dont ſa correſpondance fait foi. L'avenir d'ailleurs ne juſtifia que trop ſes prévisions, à l'égard de Madame des Urſins. Avant de quitter l'Eſpagne il reçut le Collier de la Toiſon d'or, qu'il dut plutôt aux bontés de ſon Souverain qu'à celles de la Cour de Madrid où le parti des Urſins commençoit déjà à ſe ſentir le maître. Saint-Simon écrit que le Duc de Gramont, de retour à Verſailles, fut froidement reçu du Roi, comme un Ambaſſadeur dont la miſſion n'avoit pas été heureuſe. Toute la correſpondance du Roi, tous les comptes rendus contemporains prouvent le contraire, & on peut même ajouter qu'il n'étoit guère poſſible de faire davantage pour le Duc de Gramont, qu'on ne fit en cette circonſtance.

En l'année 1710, le Duc de Gramont fut troublé dans ſa Souveraineté de Bidache par les prétentions du Parlement de Pau, qui n'allèrent à rien moins que de déclarer la Principauté de Bidache comme faiſant partie du Royaume de France où nul ne peut ſe dire Souverain que le Roi. Il défendit ſes droits preuves en main, ainſi que nous avons déjà eu l'occaſion d'en parler au chapitre VI, & ſa Souveraineté fut reconnue ſans conteſtation pour l'avenir.

Il défend avec ſuccès la Souveraineté attaquée & conteſtée par le Parlement de Pau (1710).

A ce titre, il avoit le rang honorifique de Prince étranger, qui venoit immédiatement après celui des Ducs & Pairs, mais ſeulement à la Cour & par faveur du Roi, attendu que le Parlement ne reconnoiſſoit pas ce qu'il n'avoit pas enregiſtré ou vérifié, & les titres de Prince étoient de ce nombre.

ne donnant par eux-mêmes droit à aucun rang, ce qui du reste n'avoit pour la Maison de Gramont aucune importance, son rang lui étant assuré par son Duché-Pairie avant tout autre qu'elle auroit pu avoir du chef de sa Souveraineté, & qu'elle ne faisoit pas valoir autrement que pour en constater les droits réguliers & l'indépendance souveraine.

Ordonnances & décrets souverains à Bidache.

Le Duc de Gramont fit plusieurs Ordonnances à Bidache pour la réformation de la justice, dont les plus importantes sont du 17 octobre 1678 & du 20 décembre 1682, qui règlent la forme des enquêtes & limitent le temps de l'arrestation préventive, ordonnant de remettre les prévenus en liberté sous caution, si après un certain temps la procédure à leur égard n'étoit pas terminée.

Il fit aussi promulguer, dans la Principauté, un règlement contre le mal de l'ivresse, & contre certaines associations qui se faisoient sous des invocations & des serments contraires à la religion & à la morale.

Vers la fin de sa vie, le Duc Antoine IV (Charles) se démit de son Duché-Pairie en faveur de son fils le Duc de Guiche. C'étoit une simple formalité pour permettre à son héritier de le remplacer aux séances du Parlement ; le Roi l'autorisoit & conservoit d'ailleurs aux Ducs démissionnaires leur titre, leur rang & leurs prérogatives à la Cour.

L'an 1712, le Roi, sur sa demande, donna au Duc de Guiche la survivance de ses Gouvernemens, c'est-à-dire la Basse-Navarre, le Béarn, le pays de Bigorre, Bayonne & Saint-Jean-Pied-de-Port, qui rendoient un revenu moyen de cent cinquante à cent soixante mille livres.

Mort du Duc Antoine IV (1720)

Antoine IV (Charles), Duc de Gramont, mourut à Paris, le 25 octobre 1720, à l'âge de quatre-vingts ans, & fut enterré à l'Église de Saint-Roch.

Ses enfans.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, il ne laissa que deux enfans de sa première femme, Charlotte de Castelnau :

1° *Catherine-Charlotte*, née en 1669 ;

2° *Antoine*, né en 1672, & qui lui succéda.

La Maréchale Duchesse de Boufflers.

Catherine-Charlotte de Gramont avoit épousé, le 17 décembre 1693, *Louis-François*, Duc de Boufflers, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, fils de *François II*e du nom, *Marquis de Boufflers, Comte de Cagny, Vicomte de Ponche, Pair de Ponthieu* & de *Louise de Vergem*. Il est mort en 1711, à l'âge de soixante-huit ans. La *Maréchale de*

Boufflers furvécut à fon mari. Malgré fa grande fortune, le Maréchal de Boufflers laiffoit des affaires très embarraffées, ayant toujours beaucoup dépenfé pour fes charges & le fervice du Roi. Auffi Louis XIV exigea-t-il de la Maréchale, qui l'avoit refusée (chofe rare en ce temps), qu'elle acceptât une penfion de douze mille livres. Le 19 mai 1725, elle fut nommée Dame d'Honneur de la Reine (Marie Leczinska, femme de Louis XV), & fe démit volontairement de cette charge le 25 octobre 1735. Le Roi lui donna, à cette occafion, une penfion de vingt mille livres. Elle eft morte à Paris le 25 janvier 1739, à l'âge de foixante-neuf ans, ayant eu huit enfans, dont trois fils & cinq filles.

Note fur les Archives de la Maifon.

Les Archives de la Maifon contiennent un nombre fi confidérable de pièces, actes & documens fur le Duc Antoine IV & fes fucceffeurs, qu'il faut renoncer déformais à en faire mention, même par voie d'analyfe. Tous les Contrats de mariage & Teftamens y font dépofés, ainfi que les Brevets & Pouvoirs des Rois de France, & une correfpondance volumineufe comprenant jufqu'aux événemens de la vie privée.

On y trouve auffi les États des gardes du Roi, les Arrêtés pour le Cérémonial de la Cour, pour les Chaffes Royales, les Fêtes de Cour, &c., ainfi que tout ce qui concerne le Gouvernement de Bidache.

XXVII.

Antoine V (1672-1725). — Quatrième Duc de Gramont. — Maréchal de France. — D'abord, Duc de Guiche.

ANTOINE V DE GRAMONT, Prince Souverain de Bidache, Duc et Pair du Royaume, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Vice-Roi de Navarre & de Béarn, Gouverneur du pays de Bigorre, de Bayonne & de Saint-Jean-Pied-de-Port, Colonel des Gardes-Françoifes, &c., &c., succéda à fon père Antoine IV (Charles), le 25 octobre 1720, c'eft-à-dire qu'il devint alors *Duc de Gramont* & *Souverain de Bidache*.

Il fiégeoit déjà au Parlement comme Duc & Pair, fous le nom de *Duc de Guiche* depuis l'an 1712, époque où fon père s'étoit démis de la Pairie en fa faveur, fuivant l'ufage reçu & avec agrément du Roi, confervant d'ailleurs fon rang & fes honneurs à la Cour.

Antoine V eft né en 1672, la quatrième année du mariage de fon père avec Mademoifelle de Caftelnau.

Son mariage avec Mademoiſelle de Noailles (1687).

Le 13 mars 1687, à l'âge de quinze ans, il épouſa Marie-Christine de Noailles, qui avoit alors ſeize ans, étant née en 1671. Elle étoit fille d'*Anne-Jules, Duc de Noailles,* Pair & Maréchal de France, & de *Marie-Françoiſe de Bournonville,* fille unique d'*Ambroiſe, Duc de Bournonville* & de *Lucrèce-Françoiſe de la Vieuville.*

Le Duc & la Ducheſſe de Noailles avoient un très grand nombre d'enfans; leur fils, le *Comte d'Ayen*, avoit épouſé *Mademoiſelle d'Aubigné,* nièce de Madame de Maintenon; une de leurs filles, *Marie-Victoire-Sophie de Noailles*, née le 6 mai 1688, épouſa, en 1707, le *Duc d'Antin*, &, étant devenue veuve, ſe remaria le 22 février 1723 avec *Louis-Alexandre de Bourbon*, *Comte de Toulouſe* & *Duc de Penthièvre ;* une autre fille du Duc de Noailles épouſa le Vice-Amiral *Comte d'Eſtrées.* Ces mariages & ces alliances avoient conſidérablement augmenté le crédit des Noailles & des Gramont; mais en les rapprochant du Roi encore plus intimement & créant des liens de parenté & des relations quotidiennes avec Madame de Maintenon & le Comte de Toulouſe ils excitèrent au plus haut degré la jalouſie des envieux.

Alliances & parentés entre les Gramont, les Noailles & les Bourbons d'Orléans.

Depuis cette époque, il a été d'uſage entre les deux familles de Gramont & de Noailles de s'appeler couſins, bien que cinq générations ſe ſoient déjà interpoſées entre les deſcendans actuels & l'aïeul commun, le Maréchal Anne-Jules, Duc de Noailles.

Ce même uſage ſubſiſta auſſi entre la famille de Gramont & celle de Bourbon-Orléans juſqu'au temps du Roi Louis-Philippe Ier, dont le Duc de Noailles (Anne-Jules) étoit l'aïeul au quatrième degré, de même que pour le Duc de Gramont, Antoine VIII, grand-père du Duc actuel.

Il eſt créé Duc de Guiche (1687).

A l'occaſion de ſon mariage, Antoine de Gramont fut créé par le Roi *Duc de Guiche*, & depuis lors ce titre a été porté par les fils aînés des Ducs de Gramont. La création eſt de février 1687. Il reçut auſſi un Régiment d'Infanterie, dont il fut Colonel pendant ſept ans, de 1687 à 1694.

Créé Brigadier en 1694, le Duc de Guiche fut nommé deux ans après, en 1696, Meſtre de Camp Général des Dragons, & Maréchal de Camp en janvier 1702. Il fit en cette qualité la campagne de Flandres, & s'y diſtingua par des ſervices qui le mirent en évidence. Le Roi lui en témoigna ſa ſatiſfaction en lui accordant, à ſon retour, une confiſcation de vingt mille livres de rente ſur les biens des Hollandois en Poitou. Ces confiſcations ſe faiſoient à titre de repréſailles pour dommages de mer.

Au commencement de l'année 1703, Monſieur de Teſſé, qui étoit Colonel-Général des Dragons & Lieutenant-Général, ayant été nommé Maréchal de France, il obtint de céder au Duc de Guiche ſa charge de Colonel-Général, & ce fut en cette qualité que le Duc de Guiche fit campagne cette même année, où il ſe ſignala particulièrement au ſiége d'Eckeren, le 30 juin. Il fut bientôt après obligé, par une cruelle maladie, de quitter l'armée, & revint à Fontainebleau où, pendant pluſieurs mois, il fut condamné à un repos abſolu. Oublié dans ſa retraite, comme on l'eſt ordinairement à la Cour quand on eſt abſent ou éloigné, il en conçut quelque dépit & le traduiſit en paroles imprudentes, qui, répétées au Roi, faillirent provoquer ſon exil & ſa diſgrâce; mais l'incident, que des ennemis avoient cherché à groſſir, fut étouffé, grâce à l'influence de ſes parens & à l'habileté de la Ducheſſe de Guiche qui, par ſon caractère, ſa douceur & ſa piété, s'étoit fait vis-à-vis de tous une poſition reſpectée & fort conſidérée.

Le Duc de Guiche eſt nommé Colonel des Gardes-Françoiſes (1704).

L'an 1704, le Duc de Guiche fut nommé Lieutenant-Général & Colonel des Gardes-Françoiſes. C'étoit le rêve de ſon ambition, & cette nomination combloit tous les vœux de ſon père, qui n'avoit pas vu, ſans d'amers regrets, cette charge créée pour le Maréchal de Gramont après la mort du Duc d'Épernon, donnée en ſurvivance au Comte de Guiche, ſortie de la famille par la démiſſion du Maréchal & cédée au Duc de La Feuillade. Depuis lors, le Duc de Gramont en avoit pluſieurs fois entretenu le Roi, & Sa Majeſté avoit daigné lui donner l'aſſurance qu'elle profiteroit de la première occaſion pour faire rentrer dans ſa famille le commandement des Gardes-Françoiſes.

Le Maréchal Duc de Bouſſlers, beau-frère du Duc de Guiche, avoit ſuccédé au Duc de La Feuillade, & il commandoit les Gardes-Françoiſes lorſque la mort du Duc de Duras, ſurvenue le 12 octobre 1704, laiſſa vacante la charge de Capitaine des Gardes de Sa Majeſté. Le Roi profita de cette circonſtance pour offrir au Duc de Bouſſlers la ſucceſſion de Monſieur de Duras, & en même temps donner au Duc de Guiche le Régiment des Gardes-Françoiſes. Monſieur de Saint-Simon, dans ſes Mémoires, a imaginé ſur cette circonſtance toute une intrigue de Cour, dont, ſuivant lui, le Maréchal de Bouſſlers auroit été victime; mais la vérité eſt que tout avoit été convenu en famille avant qu'on ſe fût adreſſé au Roi, qui déjà, quelque temps auparavant, avoit déclaré au Duc de Bouſſlers qu'il ne pouvoit diſpoſer de la ſurvivance des Gardes-Françoiſes, parce qu'il avoit promis au Duc de

Gramont de faire rentrer cette charge dans sa famille. Ce fut alors que le Maréchal, voyant qu'il falloit renoncer à la survivance pour les siens du Régiment des Gardes-Françoises, pensa sérieusement à changer cette charge contre une autre dont il pût assurer la survivance à sa famille, & s'en ouvrit aux Noailles & à son beau-frère le Duc de Guiche; de sorte que tout se fit au contentement général, ce qui ne pouvoit convenir à M. de Saint-Simon, lequel n'avoit certes pas été mis dans la confidence. Ce fut ainsi que rentra dans la famille de Gramont cette charge de Colonel des Gardes-Françoises, qui étoit la première de la Cour, & qui n'en étoit sortie que par suite des aventures du Comte de Guiche avec Madame Henriette d'Angleterre.

Le Roi accorda également au Duc de Guiche le privilége héréditaire d'entourer l'écusson de ses armes des drapeaux des Gardes, savoir : huit drapeaux pour les huit compagnies.

Bataille de Ramillies (1706).

L'an 1706, le régiment des Gardes-Françoises fit partie de l'armée du Maréchal de Villeroy dans les Pays-Bas, & le 23 mai il eut à supporter pendant quatre heures de suite les efforts combinés des armées du Duc de Marlborough & du Duc de Wurtemberg, près du village de Ramillies. Cette défense, qui est restée célèbre dans l'histoire, couvrit de gloire les Gardes-Françoises & le Duc de Guiche; il n'y eut qu'une voix parmi ses amis comme parmi ses ennemis pour exalter sa valeur, mais elle ne put empêcher la perte d'une bataille fort imprudemment engagée par le Maréchal de Villeroy, pour obéir à des invitations pressantes qui lui venoient de Versailles.

Campagne de Flandres (1709).— Le Duc de Guiche blessé à Malplaquet.

L'an 1709, le Duc de Guiche fit la campagne de Flandres avec son beau-frère le Maréchal de Boufflers. L'armée étoit sous le commandement en chef du Maréchal de Villars; le Prince Eugène de Savoie & le Duc de Marlborough commandoient les alliés. Les deux armées s'étant rencontrées le 9 septembre, près du village de Malplaquet, il y eut le 10 des combats d'avant-garde assez sérieux, dans l'un desquels le Duc de Guiche fut très grièvement blessé. Malgré cette blessure & les cruelles souffrances qu'il en ressentoit, il ne quitta pas l'armée & prit part le lendemain à la bataille qui porte le nom du village de Malplaquet, près duquel elle fut livrée. Ce fut un des combats les plus sanglants de cette guerre; après une lutte qui dura toute la journée, & pendant laquelle le Maréchal de Villars blessé au genou fut mis hors de combat, l'armée du Roi se retira en bon ordre, laissant, il est vrai, le champ de bataille aux ennemis, mais couvert de quinze mille des leurs, tant tués que blessés.

Après cette campagne, le Duc de Guiche revint à la Cour, où le rappeloit sa charge de Colonel des Gardes-Françoises; mais il fut assez longtemps sans pouvoir en faire le service, à cause de ses blessures qui exigeoient un repos absolu.

L'année suivante, 1710, il maria son fils aîné, qui fut fait à cette occasion *Duc de Louvigny*, avec *Mademoiselle d'Aumont de Crevant d'Humières*, fille du *Duc d'Humières*.

L'an 1712, le Duc de Guiche reçut du Roi la survivance de son père pour les gouvernemens de Basse-Navarre, Béarn, Bigorre, Bayonne & Saint-Jean-Pied-de-Port, & peu de temps après le Duc de Gramont se démit en sa faveur de sa Pairie, tout en conservant ses titres, rang, honneurs & prérogatives. Cette démission n'avoit d'autre effet que d'appeler le Duc de Guiche à siéger au Parlement en lieu & place de son père, & de lui donner à la Cour, parmi les Ducs & Pairs, le rang de préséance qui appartenoit au Duché-Pairie de Gramont, le père démis, prenant le pas sur le fils titulaire lorsqu'ils se trouvoient ensemble. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ces règles de préséance qui étoient différentes pour la Cour & pour le Parlement, lequel rangeoit les Ducs & Pairs à ses séances, suivant la date de l'enregistrement de leur Duché, de telle sorte qu'un Duc & Pair démis n'avoit plus de rang pour le Parlement, tandis qu'au contraire, à la Cour, il conservoit celui qu'il avoit avant sa démission. On attachoit d'ailleurs fort peu d'importance à l'enregistrement des Duchés-Pairies au Parlement, & plusieurs Ducs & Pairs négligeoient de s'y faire recevoir, se servant de ce prétexte pour se dispenser d'assister aux séances qui, la plupart du temps, n'offroient qu'un intérêt médiocre, surtout depuis que le Parlement avoit été réduit à ne plus être qu'une Cour d'enregistrement des volontés royales. Le rang des Ducs & Pairs à la Cour de France étoit déterminé par la date des lettres-patentes du Roi qui avoient érigé le Duché-Pairie.

Il devient Duc & Pair par la démission de son pere (1712).

Le Duc de Guiche, à peine en possession de la Pairie par la démission de son père, obtint du Roi de pouvoir s'en démettre, aux mêmes conditions que l'avoit fait ce dernier, en faveur de son fils le Duc de Louvigny, qui fut reçu & prêta serment en qualité de Duc & Pair le 6 avril 1713.

Il se démet de la Pairie en faveur de son fils le Duc de Louvigny (1713).

On trouvera aux Annexes une liste des Ducs & Pairs à l'époque de sa réception. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 43.)

La même année, l'Empereur d'Allemagne ayant refusé d'accéder à la paix

d'Utrecht, le Maréchal de Villars commanda l'armée françoife qui fut oppofée à celle des Impériaux placée fous les ordres du Prince Eugène. Le Duc de Guiche fit en qualité de Lieutenant-Général cette dernière campagne du règne de Louis XIV & inveftit au mois de feptembre la place de Fribourg qui fut prife le 1er novembre. Bientôt après, la paix fe fignoit à Raftadt, le 6 mars 1714, & le Duc de Guiche revint à la Cour.

La fanté du Roi donnoit depuis quelque temps de férieufes inquiétudes, & fes forces diminuant de jour en jour annonçoient une fin prochaine. Elle arriva le 1er feptembre 1715 au Château de Verfailles. Le roi avoit foixante-dix-fept ans moins trois jours.

Mort de Louis XIV. — Le Duc d'Orléans, régent (1715).

Louis XV, troifième fils du Duc de Bourgogne, alors âgé de cinq ans, fuccéda à fon grand-père, fous la tutelle de Philippe, Duc d'Orléans, premier Prince du fang, qui prit les rênes de l'État en qualité de Régent.

Le Duc de Guiche eft nommé Préfident du Confeil de la guerre & entre au Confeil de Régence.

Auffitôt après la mort du Roi, le Régent s'occupa de la formation des divers Confeils avec lefquels il comptoit gouverner. Le Duc de Guiche fut nommé Préfident du Confeil de guerre, ayant toutefois au-deffus de lui le Maréchal de Villars, qui étoit le fecond Maréchal de France après le Duc de Villeroy, doyen des Maréchaux & chef du Confeil des finances. Le Duc de Guiche fut également nommé, quelque temps après, membre du Confeil de Régence.

Tous ces emplois ne lui permettant plus de s'acquitter régulièrement de fon fervice quotidien comme Colonel des Gardes-Françoifes, il fe démit de cette charge en faveur de fon fils le Duc de Louvigny, qui en fut invefti le 17 janvier 1717. Il obtint également pour Monfieur de Louvigny la furvivance des gouvernemens du Duc de Gramont, qui lui avoit été accordée en 1712, & ce dernier entra auffitôt en exercice avec le titre de Lieutenant-Général de Navarre, de Béarn & des ville, château & citadelle de Bayonne.

Il devient Duc de Gramont par la mort de fon père (1720).

Le 25 octobre 1720, le Duc de Guiche prit le nom de Duc de Gramont, & fuccéda à fon père comme Souverain de Bidache. Le Duc de Louvigny, qui avoit déjà été reçu au Parlement comme Duc & Pair fous le nom de Louvigny, continua à le porter.

Il eft nommé Maréchal de France (1724).

Le 2 février 1724, le Duc de Gramont fut élevé à la dignité de Maréchal de France, & il prêta ferment en cette qualité le 10 du même mois.

Sa mort (1725). Ses enfans.

Il mourut le 16 feptembre 1725, âgé de cinquante-trois ans & huit mois.

De ſon mariage avec Marie-Chriſtine de Noailles, il avoit eu cinq enfans :

1° *Antoine-Louis-Armand, Duc de Louvigny*, qui lui ſuccéda comme Duc de Gramont, né en 1688;

2° *Louis*, *Comte de Gramont*, qui ſuccéda à ſon frère, né en 1689;

3° *Louis-François*, *Chevalier de Gramont*, né en 1708; il étoit chevalier de Malte, & mourut le 11 octobre 1714, à l'âge de ſix ans & vingt-ſix jours.

4° *Marie-Adélaïde*, *Ducheſſe de Gontaut*, née en 1700;

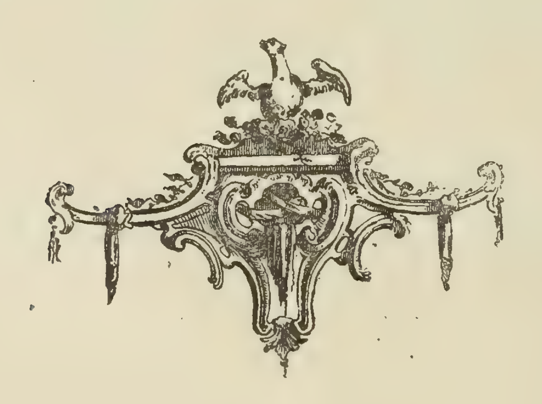
5° *Catherine-Charlotte-Thérèſe*, *Princeſſe de Bournonville*, puis Ducheſſe de Saint-Simon, née en 1707.

La Maréchale de Gramont ſurvécut vingt-trois ans à ſon mari, & mourut à l'âge de ſoixante-dix-ſept ans, le 14 février 1748. Elle s'étoit retirée du monde & de la Cour, & vivoit avec ſa ſœur, Madame de Beaumanoir, toutes deux occupées de bonnes œuvres & dans une grande piété. Le Roi lui avoit donné une penſion de douze mille livres à la mort de ſon mari, ainſi qu'il étoit d'uſage pour les veuves des Maréchaux.

MARIE-ADÉLAÏDE DE GRAMONT, l'aînée des filles du Maréchal de Gramont, fut mariée, le 30 décembre 1715, à *François-Armand de Gontaut-Biron, Duc de Gontaut*, Pair de France, Brigadier de Cavalerie, Meſtre de Camp du Régiment Dauphin, fils de *Charles-Armand de Gontaut, Duc de Biron*, Pair & Maréchal de France, & de *Marie-Antoinette de Bautru*. Elle a été Dame du Palais de la Reine, & mourut à quarante ans, le 25 août 1740. La Ducheſſe de Gontaut

CATHERINE-CHARLOTTE-THÉRÈSE DE GRAMONT, ſeconde fille du Maréchal de Gramont, née en 1707, fut mariée à l'âge de douze ans, le 27 mars 1719, à *Philippe-Alexandre*, PRINCE DE BOURNONVILLE, Meſtre de Camp d'un Régiment de Cavalerie. Le Prince de Bournonville, qui avoit alors vingt-deux ans, devint impotent & perclus auſſitôt après ſon mariage, & mourut en 1727 ſans avoir eu d'enfans. Le 26 mars de la même année, ſa veuve, âgée de vingt ans, épouſa en ſecondes noces *Jacques-Louis* de *Saint-Simon*, DUC DE RUFFEC, Pair de France, fils de *Louis, Duc de Saint-Simon* (l'auteur des Mémoires), & de *Geneviève-Françoiſe de Durfort*. Pendant la vie de La Princeſſe de Bournonville, devenue en ſecondes noces Ducheſſe de Ruffec.

ſon père, Jacques-Louis de Saint-Simon porta le titre de Duc de Ruffec, & fut reçu en cette qualité au Parlement lorſqu'il s'y préſenta par ſuite de la démiſſion du Duc Louis. La Ducheſſe de Ruffec ſurvécut à ſon mari & mourut le 21 mars 1755, âgée de quarante-huit ans, quelques jours après ſon beau-père, le Duc de Saint-Simon. Elle fut enterrée à Saint-Sulpice auprès du Duc de Ruffec. Son mariage avoit eu principalement pour but de ſervir de gage pour la réconciliation du Duc de Noailles & du Duc de Saint-Simon. Il n'en fut rien, & Saint-Simon ne put jamais pardonner aux parens de ſa belle-fille leur puiſſance & leur faveur. Il en conçut un dépit qui dura jusqu'à la fin de ſes jours, & dont il ſoulagea ſa vieilleſſe en s'attaquant, dans ſes Mémoires, non-ſeulement aux Noailles, mais à tout ce qui leur tenoit par des liens du ſang ou de l'amitié. Les Gramont ont eu une large part dans ſa malveillance poſthume; nous avons dit l'origine de cette inimitié; le mariage de ſon fils avec une Gramont ne devoit rien y changer; d'ailleurs la haine de Saint-Simon ne s'ébruitoit pas au dehors; il léguoit ſecrètement ſes vengeances à l'hiſtoire, & pendant qu'il recherchoit pour ſon fils la fille du Duc de Gramont, il écrivoit, dans ſes Mémoires, que le mariage ſe faiſoit malgré lui, & compoſoit à ce ſujet un récit plein d'artifices, inſpiré par ſes rancunes & ſes jalouſies.





CHAPITRE XVI

Antoine VI (Louis Armand), fils aîné du Maréchal de Gramont, lui fuccède comme Duc de Gramont (1725-1741). — *Il époufe Mademoifelle de Crevant d'Humières & reçoit le titre de Duc de Louvigny* (1710). — *Colonel des Gardes-Françoifes* (1717). — *Chevalier de l'Ordre en* 1727. — *Il fe diftingue au fiége de Philipfbourg & devient Lieutenant-Général* (1734). — *Sa mort* (1741). — *Son caractère, fa générofité, fa fortune.* — *Mort de la Ducheffe de Gramont, née de Crevant d'Humières* (1742). — *Sa defcendance de Duc d'Aumont.* — *Filles du Duc & de la Ducheffe de Gramont, la Ducheffe de Lefparre & la Comteffe de Brionne* (1742). — *Mort de la Comteffe de Brionne* (1742). — *Louis, Comte de Gramont, fecond fils du Maréchal de Gramont Antoine V, fuccède à fon frère comme Duc de Gramont* (1741-1745). — *Sa première campagne au Pays-Bas* (1705). — *Son mariage avec Mademoifelle de Gontaut-Biron* (1720). — *Chevalier de l'Ordre* (1724). — *Guerre d'Allemagne.* — *Lieutenant-Général* (1738). — *Colonel des Gardes-Françoifes* (1741). — *Bataille de Dettingen* (1743). — *Il eft tué à la Bataille de Fontenoy* (1745). — *La Ducheffe de Gramont, née Biron.* — *Sa mort* (1756). — *Sa fille la Comteffe de Rupelmonde.* — *Antoine VII (Antonin), Duc de Lefparre, fils aîné, fuccède à fon père comme Duc de Gramont* (1745-1799) — *Son mariage avec fa coufine, Mademoifelle de Gramont* (1739). — *Il eft nommé Colonel en* 1740. — *Sa maladie & fes extravagances.* — *Sa réception au Parlement* (1749). — *Mort de la Ducheffe de Gramont, née Gramont* (1756). — *Le Duc Antoine VII eft interdit.* — *Il époufe en fecondes noces Mademoifelle de Choifeul-Stainville* (1759). — *Le Duc de Lefparre, fils du Duc Antoine VII* (1746 — 1796). — *Son mariage avec Mademoifelle de Noailles, fille du Duc de Noailles* (1763). — *Leur mort fans enfans* (1796-1797). — *Le Duc Antoine VII époufe en troifièmes noces Mademoifelle du Merle* (1794). — *Il meurt fans poftérité en* 1799. — *Fin de la Souveraineté de Bidache.*

XXVIII.

Antoine VI (Louis-Armand) 5e Duc de Gramont (1725-1741)



NTOINE VI, LOUIS-ARMAND, Prince Souverain de Bidache, Duc de Gramont, Pair de France, Sire de Lesparre, Comte de Guiche, de Louvigny & Vicomte d'Aster, fils aîné du Maréchal de Gramont, lui fuccéda le 16 feptembre 1725, comme chef de la Maifon & Prince Souverain de Bidache.

Il étoit né le 20 mars 1688 & porta le titre de Comte de Louvigny jufqu'à fon mariage, c'eft-à-dire jufqu'à l'âge de 22 ans.

Son mariage avec Mademoifelle d'Aumont de Crevant d'Humières (1710).

Le 3 mars 1710, il époufa Louise-Françoise d'Aumont de Crevant d'Humières, fille de *Louis-François d'Aumont*, *Duc d'Humières*, par fa femme *Anne-Julie de Crevant d'Humières* qui lui apporta ce titre, fuivant les lettres d'érection du mois d'août 1690, obtenues par le *Maréchal Duc de Crevant & d'Humières*, portant que le Duché pafferoit à elle & à fon mari, à la charge de prendre le nom & les armes d'Humières. A cette occafion, le *Comte de Louvigny* fut créé *Duc de Louvigny* par le Roi.

Il eft créé Duc de Louvigny.

Ce fut fous ce titre qu'il fiégea, trois ans plus tard, au Parlement, & y prêta ferment comme Duc & Pair du Royaume, le 6 avril 1713, après que fon père fe fut démis de la Pairie en fa faveur, ainfi que nous l'avons déjà vu au chapitre précédent.

Il eft nommé Colonel des Gardes-Françoifes (1717).

Le 17 janvier 1717, le Duc de Louvigny, qui étoit déjà, depuis plufieurs années, Brigadier des Armées du Roi & avoit pris part en cette qualité aux guerres d'Efpagne & d'Allemagne, fut reçu Colonel des Gardes-Françoifes par fuite de la démiffion de fon père, le Duc de Guiche. Il eut en même temps la furvivance des Gouvernemens de Navarre & du pays de Béarn, & les adminiftra en qualité de Lieutenant-Général jufqu'à la mort de fon père, ainfi que les ville, château & citadelle de Bayonne.

Il devient Duc de Gramont (1725.)

Le 16 feptembre 1725, après la mort de fon père le Maréchal, il prit le nom de Duc de Gramont, & tous les Gouvernemens dont il avoit la furvivance.

Il reçoit le Collier de l'Ordre (1727).

Le Duc de Gramont fut reçu Chevalier de l'Ordre le 2 février 1727; fon frère, le Comte de Gramont, l'étoit déjà depuis trois ans, & nous en dirons la raifon plus loin.

En avril 1728, il fut fait Maréchal de Camp, & en 1733 il reçut un commandement à l'armée d'Allemagne.

L'année fuivante, les Gardes-Françoifes faifant partie du corps d'armée commandé par le Maréchal de Berwick, le Duc de Gramont commanda la divifion où étoit fon Régiment, & il fe diftingua particulièrement au fiége de de Philipfbourg, où périt, d'un coup de canon, le Maréchal de Berwick. Philipfbourg ayant capitulé le 18 juillet, la campagne fut terminée par cet important fuccès. Le Duc de Noailles, oncle du Duc de Gramont, fut fait Maréchal de France, & le Duc de Gramont Lieutenant-Général le 1er août 1734.

Il eft nommé Lieutenant-Général après le fiége de Philipfbourg (1734).

Il revint alors à la Cour où le rappeloit fans ceffe fa charge de Colonel des Gardes-Françoises, qui comportoit un fervice de tous les jours, très

honoré & très diftingué, mais très affujétiffant. Il vivoit d'ailleurs dans l'intimité du Roi, l'accompagnant partout dans fes déplacemens, & les Mémoires du temps racontent que fouvent Louis XV alloit paffer ou achever les foirées dans l'appartement qu'occupoient, à Verfailles ou à Marly, le Duc & la Ducheffe de Gramont.

Le 1er mars 1739, il maria fa fille aînée avec Monfieur de *Lefparre*, fon neveu, fils de fon frère le *Comte de Gramont*, dont il fera parlé plus tard, & en faveur de ce mariage, le Roi accorda un brevet de Duc à Monfieur de Lefparre.

Mariage de fa fille aînée avec le Duc de Lefparre fon neveu (1739).

Le 3 février 1740, il maria fa feconde fille au *Comte de Brionne*, fils du *Prince de Lambefc*, de la Maifon *de Lorraine*.

Mariage de fa feconde fille Mademoifelle de Guiche, avec le Comte de Brionne (1740).

Le Duc de Gramont Antoine VI (Louis-Armand) mourut à Paris le 16 mai 1741, & fut enterré, le 18 du même mois, dans l'Églife des Capucines, qui étoit Place Vendôme, & où la famille poffédoit une chapelle.

(Sa mort 1741).

Il avoit eu quatre enfans, favoir :

Ses enfans.

1° *Antoine*, *Comte de Guiche*, né le 20 octobre 1711, mort dans fa troifième année ;

2° *Louis-Marie, Chevalier de Gramont*, né le 7 août 1713, mort jeune ;

3° *Louife-Marie-Victoire*, Ducheffe de Lefparre, devenue Ducheffe de Gramont, née le 26 juillet 1723 ;

4° *Louife-Charlotte*, Comteffe de Brionne, née le 11 juillet 1725.

Le Maréchal de Gramont voyant que fes deux petits-fils étoient morts en bas âge & qu'il paraiffoit à peu près certain que fon fils aîné, le Duc de Louvigny, n'auroit plus de poftérité mâle, avoit fait un teftament par lequel il inftituoit fon fecond fils Louis, Comte de Gramont, héritier de tous fes biens, meubles & immeubles, après la mort de fon frère aîné, à la charge que le dit Comte de Gramont donneroit aux deux filles de fon frère 1,350,000 livres qu'elles devoient partager entre elles. Il avoit donné, par le dit teftament, un an de temps au Duc de Louvigny, fon fils aîné, pour accepter ou rejeter cette difpofition ; & au cas qu'il n'y adhérât pas, il étoit dit qu'il ne devoit avoir que fa légitime. La difpofition avoit été acceptée.

Le Duc Antoine VI (Louis-Armand) jouiffoit à la Cour de Louis XV d'une grande confidération ; il avoit beaucoup d'efprit & de bonne converfation, très facile en affaires, faifant une grande dépenfe & toujours égale. Sa

Son caractère.

vie privée lui avoit mérité l'eftime de tous ceux qui le connoiffoient, & on cite de lui des traits qui témoignent de l'élévation & de la délicateffe de fon caractère. Il étoit particulièrement aimé de fon Régiment des Gardes, dont il foutenoit, aidoit & protégeoit les officiers. Le Duc de Luynes raconte ce qui fuit dans fes Mémoires :

« *Vendredi* 19 *mai* 1741. *Marly*.

Sa générofité.

« Il y a quelques jours que l'on me contoit ce que fit le Duc de Gramont devant Philipfbourg en 1734. Il favoit que plufieurs officiers du Régiment des Gardes pouvoient être dans le cas d'avoir befoin d'argent ; il remit pour cent mille livres de lettres de change à Monfieur de Champigny, Capitaine aux Gardes, & le pria de vouloir bien remettre de l'argent fur cette fomme à tous ceux qui pourroient être dans le befoin, lui difant que fi cela ne fuffifoit pas, il lui feroit remettre pareille fomme de cent mille livres; mais en même temps il lui fit donner fa parole qu'il ne diroit jamais que cet argent venoit de lui. Il s'étoit adreffé à Monfieur de Champigny, non-feulement parce que Monfieur de Champigny lui étoit attaché, mais parce qu'il a beaucoup de bien, & qu'on pouvoit le croire en état de rendre des fervices à fes amis. Monfieur de Champigny exécuta à la lettre la volonté de Monfieur de Gramont, & donna plufieurs fommes d'argent aux officiers. Au retour de la campagne, il vint trouver Monfieur le Duc de Gramont & lui demanda en grâce de vouloir bien lui rendre fa parole, ne pouvant pas fouffrir d'avoir l'honneur d'une action fi généreufe fans l'avoir mérité. Monfieur de Gramont lui répondit que non-feulement il ne lui rendoit point fa parole, mais qu'il ne le verroit jamais s'il étoit capable de trahir fon fecret, & l'on n'en a rien fu effectivement que depuis la mort de Monfieur de Gramont. »

Le journal de M. le Duc de Luynes, publié en 1860, donne fur la fortune du Duc de Gramont les détails fuivans :

Sa fortune.

« On croit qu'il pouvoit avoir 100,000 écus de rente, tous frais faits, & il avoit cependant pour près de 100,000 francs de charges, la coutume de Bayonne dont il jouiffoit de moitié avec le Roi, eft un bien patrimonial & confidérable. (Voir pour l'origine de ce bien, le chapitre IX, ceffion de la ville & du château de Blaye, faite au Roi Charles VII par François de Gramont,

en 1442.) Le Gouvernement de Béarn & tous les Gouvernemens particuliers, font un objet d'environ 90,000 livres. Pour le régiment des Gardes, on n'en fait point la valeur; on dit 120,000 livres par an, peut être eſt-ce davantage. Il avoit outre cela la terre de Gramont, Leſparre & Séméac, & il ne dépenſoit pas ſon revenu. Lorſqu'il a fait la folie de faire bâtir près de Meaux cette maiſon qui n'eſt pas encore finie, il dit qu'il avoit 120,000 livres pour la payer, d'argent comptant; il croyait qu'elle ne lui coûteroit pas plus cher. »

Ceci étoit écrit en mai 1741; la maiſon de Meaux fut achevée par le frère du Duc, mais elle coûta trois & quatre fois plus que celui-ci ne l'avoit prévu. Parmi l'énumération des biens du Duc de Gramont, la Principauté de Bidache ne figure pas comme revenu, & la cauſe en eſt que, depuis longtemps déjà, il ne ſe percevoit plus dans cette Souveraineté aucun impôt direct ni indirect au profit du Souverain, les Ducs de Gramont ayant coutume de ne tirer aucun bénéfice du territoire de Bidache & ne faiſant peſer ſur ſes habitans d'autres charges que celles qui leur étoient perſonnelles & avantageuſes pour les dépenſes publiques & néceſſaires.

Anecdote au ſujet du collier de l'Ordre.

Nous trouvons encore dans le journal du Duc de Luynes l'anecdote ſuivante : « Au ſacre du Roi il y a deux cérémonies; un jour celle du ſacre, & le lendemain S. M. reçoit le cordon de l'Ordre du Saint-Eſprit. A chacune de ces cérémonies le manteau royal eſt porté par un homme de condition, non titré, c'eſt-à-dire qui n'eſt pas Duc. M. le Comte de Gramont (le Comte Louis frère du Duc) & M. de Neſle furent les deux qui eurent cet honneur, lequel entraîne celui d'être fait chevalier de l'Ordre à la première promotion; auſſi le furent-ils l'un & l'autre à la grande promotion de 1724. Le Duc de Gramont ne le fut que trois ans plus tard, en 1727. Étant un jour dans le cabinet du Roi en 1726, le Roi lui dit : — « Auriez-vous parié que votre frère eût été Chevalier de l'Ordre avant vous? » — « J'aurois pu parier, Sire, répondit-il, & j'aurois perdu, mais à beau jeu. »

Mort de la Ducheſſe de Gramont ſa femme (1742).

La Ducheſſe de Gramont, née de Crevant d'Humières, ne ſurvécut à ſon mari qu'un an & quelques mois. Elle mourut le 9 ſeptembre 1742, d'une fièvre maligne, âgée de cinquante & un ans & après quatre ou cinq jours de maladie. Le Roi lui avoit donné un appartement à Verſailles & une penſion de 10,000 livres. Elle légua à ſa fille, la Ducheſſe de Leſparre, des biens conſidérables qui venoient de ſon chef comme héritière de l'ancien Duché d'Humières. Elle étoit de la Maiſon d'Aumont

Defcendance de la Maifon d'Aumont de Crevant d'Humières.

Antoine d'Aumont de Rochebaron, Duc d'Aumont, Pair & Maréchal de France, avoit époufé en 1630 Catherine Scaron de Vaures; il en eut plufieurs enfans, dont l'aîné fut Louis-Marie-Victor, Duc d'Aumont, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, né le 2 décembre 1632 & mort à Paris le 19 mars 1704. Ce Duc d'Aumont (Louis-Marie-Victor) époufa en premières noces, le 21 novembre 1660, Madeleine Fare le Tellier dont il eut cinq enfans, trois fils & deux filles. Deux des fils font morts jeunes & l'autre, nommé Louis, a fuccédé à fon père comme Duc d'Aumont.

La Ducheffe d'Aumont, née le Tellier, étant morte le 22 juin 1668, le Duc époula en fecondes noces, le 28 novembre 1669, Françoife-Angélique de la Mothe-Houdancourt, fille aînée de Philippe de la Mothe-Houdancourt, Duc de Cardone, Maréchal de France, & de Louife de Prie.

De ce fecond mariage eft né un fils unique : Louis-François d'Aumont, Duc d'Humières, Marquis de Chappes, Lieutenant-Général des armées du Roi, mort à Paris le 6 novembre 1751. Il avoit époufé, le 15 mai 1690, Anne-Louife-Julie de Crevant, fille unique & héritière de Louis de Grevant, Duc d'Humières, Maréchal de France & Grand-Maître de l'Artillerie, & de Louife-Antoinette-Thérèfe de la Châtre, à la charge de prendre le nom & les armes d'Humières.

De ce mariage font nés :

1° Louis d'Aumont de Crevant d'Humières, mort en octobre 1708, âgé de quatre ans;

2° Louife-Françoife d'Aumont de Crevant d'Humières qui, par la mort de fon frère, devint l'héritière des domaines qui formoient le Duché d'Humières, ainfi que des domaines qui venoient de la Mothe-Houdancourt du chef de fa mère, c'eft-à-dire de la Sirie d'Humières en Artois, & du Comté de Mouchy & autres terres en Picardie. Elle porta le tout à fon mari le Duc de Gramont, Antoine VI Louis-Armand, & le légua à fa fille aînée Louife-Marie-Victoire de Gramont, qui époufa le 1er mars 1739 fon coufin-germain le Duc de Lefparre, & devint Ducheffe de Gramont lorfque celui-ci fuccéda à fon père & à fon oncle, en 1745.

C'eft pour ce motif qu'un nombre confidérable des papiers de la Mothe-Houdancourt font dans les Archives de la Maifon de Gramont. Ces pièces qui vont de 1592 à 1631, 1650, 1653, comprennent toute la fucceffion du Maréchal de la Mothe-Houdancourt, Duc de Cardone, bifaïeul de la Ducheffe de

Gramont Louise-Françoise d'Aumont de Crevant d'Humières, femme du Duc Antoine VI. Elles sont très bien classées & analysées, comprenant : Brevets, Lettres-patentes, Contrats de mariage, Accords, Pensions, Érection de Duché-Pairie, Ordre de Malte, Testamens, Fondations; le tout de la Mothe-Houdancourt. Plus un cahier de 58 lettres du Roi Louis XIV au Maréchal de la Mothe-Houdancourt de 1642 à 1652, pendant qu'il commandoit en Catalogne.

La Comtesse de Brionne.

Louise-Charlotte de Gramont, appelée *Mademoiselle de Guiche*, née le 11 juillet 1725, seconde fille du Duc de Gramont, avoit épousé le 3 février 1740 Charles-Louis de Lorraine, Comte de Brionne, né en septembre 1725, fils aîné de *Louis de Lorraine*, *Prince de Lambesc*, & de *Jeanne-Henriette-Marguerite de Durfort*.

On lit à ce sujet dans le journal du Duc de Luynes, à la date du 31 décembre 1739. « Hier, M. le Duc de Gramont demanda l'agrément du Roi pour le mariage de sa seconde & dernière fille, Mademoiselle de Guiche, avec M. le Comte de Brionne, fils de M. le Prince de Lambesc. On donne à Mademoiselle de Guiche 15,000 livres de rente, comme à sa sœur Madame de Lesparre, & on donne à M. de Brionne 20,000 livres de rente; il a quatorze ans & Mademoiselle de Guiche quelques mois de plus. M. de Gramont les prend chez lui; ils y seront logés & nourris. » Plus loin, à la date du 3 janvier 1740 : « On attend l'agrément de M. le Duc de Lorraine, pour faire signer le contrat de mariage de Mademoiselle de Guiche avec M. le Comte de Brionne. M. le Comte de Gramont me dit hier que Madame de Lesparre & Mademoiselle de Guiche avoient à elles deux 1,393,000 livres de bien substitué, & que Monsieur son frère avoit encore outre cela des biens libres, & qu'il doit épargner environ 80,000 livres par an sur son revenu. »

Le Comte de Brionne jouissoit à la Cour du rang accordé aux Princes Lorrains, & venoit immédiatement après les Ducs & Pairs. La Comtesse de Brionne y avoit le tabouret comme les Duchesses. Nous voyons dans le journal du Duc de Luynes au 2 février 1740 : « Madame la Comtesse de Brionne a été présentée aujourd'hui & a pris son tabouret. » Plus loin, au 10 avril 1740 : « M. le Duc de Gramont remercia le Roi, vendredi dernier, 8 de ce mois, au sujet de la grâce qu'il vient d'accorder à son gendre M. le Comte de Brionne. M. de Lambesc, son père, s'est démis en sa faveur du Gouvernement d'Anjou, qui vaut 60,000 livres de rente. »

La Comteſſe de Brionne mourut à Paris d'une fièvre maligne, après quelques jours de maladie, le 3 avril 1742, dans ſa dix-ſeptième année. Elle fut enterrée en l'Égliſe des Capucines, Place Vendôme, dans une chapelle appartenant au Duc de Gramont.

XXIX.

Louis, 6e Duc de Gramont (1741-1745)

D'abord Comte de Gramont.

LOUIS DE GRAMONT, Prince Souverain de Bidache, Duc & Pair de France, Sire de Lesparre, Comte de Guiche & Louvigny & Vicomte d'Aster, ſecond fils du Maréchal Duc de Gramont Antoine V, ſuccéda à ſon frère le Duc Antoine VI (Louis-Armand), mort le 16 mai 1741, ſans deſcendance maſculine. Louis de Gramont étoit né le 29 mai 1689; il avoit donc cinquante-deux ans.

Sa première campagne aux Pays-Bas (1705).

Le 13 mai 1705, à l'âge de ſeize ans, il avoit été reçu Enſeigne dans la Compagnie Colonel-Générale des Gardes-Françoiſes, & prit part, en cette qualité, à la Guerre des Pays-Bas ſous les ordres de ſon père. Le 22 mai 1706, il eut un Régiment de Dragons après la mort de M. d'Aubigny, tué à la bataille de Ramillies.

Le 1er février 1719, il fut nommé Meſtre de Camp du Régiment de Bourbonnois & Brigadier des Armées du Roi. Il avoit alors trente ans & portoit le titre de Comte de Gramont.

Son mariage avec Mademoiſelle de Gontaut-Biron (1720).

Le 11 mars 1720, le Comte de Gramont épouſa Geneviève de Gontaut, fille de *Charles-Armand de Gontaut, Duc de Biron*, & de *Marie-Antoine de Bautru-Nogent*.

Il eſt nommé Chevalier de l'Ordre (1724).

En 1724, il fut nommé Chevalier des Ordres du Roi, du Saint-Eſprit & de Saint-Michel à la ſuite de la cérémonie du Sacre où il avoit été déſigné pour porter le Manteau Royal.

En 1733, la guerre s'étant de nouveau allumée entre le Roi (Louis XV) & l'Empereur d'Allemagne Charles VI, à l'occaſion de la couronne de Pologne, le Comte de Gramont partit pour l'armée, où il ne tarda pas à conquérir de nouveaux grades en récompenſe de ſa valeur & de ſes talens.

Il eſt nommé Maréchal de Camp (1734).

Le 7 mars 1734, il étoit nommé Maréchal de Camp, & au mois d'octobre 1735, Directeur Général de l'Infanterie. A la fin de l'année, la paix ayant été ſignée, il revint à la Cour où il jouſſoit d'une faveur particulière & vivoit

pour ainſi dire dans l'intimité du Roi. Il avoit, ainſi que la Comteſſe de Gramont, un logement à Verſailles, & le Roi lui avoit accordé la permiſſion de l'accompagner à la chaſſe à tir, & d'y tirer avec ſes propres fuſils, ce qui ne ſe faiſoit que pour les grandes Charges.

Le 24 février 1738, il fut promu au grade de Lieutenant-Général. Il eſt nommé Lieutenant-Général (1738).

Le 16 mai 1741, le Comte de Gramont ſuccéda à ſon frère & devint Duc de Gramont, ainſi qu'il a été dit ci-deſſus. Le 19 du même mois, le Roi lui conféra les mêmes Gouvernemens qu'avoit eus ſon frère, ſavoir : ceux du Royaume de Navarre, de la Principauté de Béarn, de ſa ville, château & citadelle de Bayonne. Le Gouvernement de Saint-Jean-Pied-de-Port, qu'avoit feu le Duc de Gramont, fut diſtrait des autres & donné au Lieutenant-Général Magon de Tiolage, Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes-Françoiſes, qu'il quitta à cauſe de ſon grand âge. Il devient Duc de Gramont par la mort de ſon frère (1741).

Peu de jours après, le nouveau Duc reçut de Sa Majeſté le Régiment des Gardes-Françoiſes; mais cette ſucceſſion à toutes les charges laiſſées vacantes par la mort de ſon frère fut à la Cour de France l'objet d'une oppoſition d'autant plus vive, que le Cardinal Dubois étoit pour ainſi dire l'ennemi perſonnel du Comte de Gramont. Ce fut en quelque ſorte le premier acte de réſiſtance ouverte contre l'influence juſqu'alors abſolue du Cardinal. On aſſure que les inſtances de Madame de Vintimille auprès du Roi ne furent pas étrangères à cette nomination, non pas, ajoute un écrivain contemporain, que Madame de Vintimille eût pour le Comte de Gramont une prédilection particulière; mais ſon but étoit d'accoutumer le Roi à gouverner & à être le maître, & la répugnance que le Cardinal avoit pour le Comte de Gramont fut ce qui la décida en ſa faveur. « D'ailleurs, écrit le Duc de Luynes, on ne pouvoit pas la blâmer d'un mauvais choix, & elle diſoit, pour juſtifier les plaintes que l'on fait de ce que toutes les places deviennent héréditaires par l'abus des ſurvivances, que ſi la proximité & la parenté ne doivent pas être une raiſon pour les obtenir, elle ne doivent pas en être une d'excluſion, quand le mérite perſonnel donne le droit d'y prétendre. » Il reçoit le Régiment des Gardes Françoiſes (1741).

Ce fut le 1er juin 1741 que le Duc Louis de Gramont fut reçu à Verſailles, par le Roi lui-même, comme Colonel-Général des Gardes-Françoiſes. C'étoit le jour de la Fête-Dieu, à trois heures de l'après-midi, en préſence de toute la Cour. Le cérémonial de cette ſolennité, qui ſe trouve détaillé dans les Mémoires du Duc de Luynes, ne diffère pas ſenſiblement de celui qu'on

obſerve de nos jours pour la réception des Colonels devant leurs Régimens.

Le lendemain, la nouvelle Ducheſſe de Gramont, qu'on appeloit Ducheſſe de Gramont-Biron pour la diſtinguer de ſa belle-ſœur, Ducheſſe veuve, fut reçue par le Roi.

Il y avoit alors à la Cour trois Ducheſſes de Gramont, ſavoir : la Ducheſſe de Gramont-Noailles, veuve du Maréchal, qui vécut juſqu'en 1742 ; la Ducheſſe de Gramont de Crevant d'Humières, veuve du Duc Antoine VI (Louis-Armand), & la Ducheſſe de Gramont-Biron, femme du Duc Louis.

De 1742 à 1745, il n'y en eut plus que deux : Humières & Biron.

De 1745 à 1748, trois : Humières, Biron & la Ducheſſe de Gramont, née Gramont, femme de ſon couſin le Duc Antoine VII. On les diſtinguoit par le nom de leur famille.

Ayant ainſi réglé toutes les affaires de la ſucceſſion de ſon frère & obtenu du Roi en cette circonſtance les plus grands témoignages de bienveillance & d'amitié, le Duc de Gramont partit pour l'armée de Flandres où il avoit un corps d'armée ſous les ordres de ſon oncle le Maréchal Duc de Noailles qui commandoit en chef. Il en revint le 2 décembre 1742, mais il ne fit à la Cour qu'un très court ſéjour, & repartit bientôt après pour aller rejoindre le Maréchal en Bavière, où ce dernier tenoit campagne contre l'armée Angloiſe commandée par le Roi d'Angleterre en perſonne.

Bataille de Dettingen (1743).

Le 27 juin 1743, les deux armées ſe trouvoient en préſence ſur la rive droite du Mein, entre Aſchaffenbourg & Dettingen, & un combat étoit devenu néceſſaire pour permettre aux Anglois de ſe dégager, le Maréchal de Noailles ayant réuſſi à les couper dans toutes les directions. On s'attendoit dans le camp François à une grande victoire, car les diſpoſitions du Maréchal avoient été de l'aveu de tous, même de ſes ennemis, admirablement priſes. Malheureuſement un malentendu compromit tout le ſuccès de la journée. Le Duc de Gramont, dont la récente faveur avoit excité les jalouſies de la Cour, fut un de ceux ſur qui on fit peſer la plus grande part de la reſponſabilité en cette fâcheuſe circonſtance. Il eſt de fait que le mouvement qu'il fit après avoir dépaſſé le village de Dettingen eut de funeſtes conſéquences, car il paralyſa le feu de l'artillerie françoiſe en plaçant le Régiment des Gardes entre l'ennemi & les canons. On alla juſqu'à l'accuſer d'avoir méconnu les ordres du Maréchal, & d'avoir engagé l'affaire malgré la défenſe qu'il en avoit reçue. Il a été toutefois démontré poſtérieurement, & de l'aveu du Maréchal de Noailles

lui-même, que le Duc de Gramont, s'il avoit pouffé fa marche un peu trop en avant, n'avoit cependant reçu aucun ordre de l'arrêter & de ne pas attaquer. Quand le Maréchal l'envoya fur Dettingen, le Duc de Gramont lui dit en partant : « Mon oncle, j'irai jufqu'à ce que je trouve les ennemis, » & le Duc de Noailles lui répondit : « Prenez garde de rien faire mal à propos ; » mais il ne lui défendit en aucune façon d'aller, en effet, jufqu'à ce qu'il trouvât les ennemis. Et quand après le paffage du fleuve le Maréchal revint de l'autre côté du Mein retrouver le Duc de Gramont, il fe paffa plus d'une groffe heure d'intervalle entre ce moment & celui de l'attaque, de forte que fi le Maréchal avoit défapprouvé l'attaque, il eût été facile de retourner fur fes pas & de prendre pofition en deçà du ravin, d'autant plus qu'il n'y avoit alors qu'un fort petit corps de troupes qui fût de l'autre côté. Ces obfervations ont pour but de juftifier le Duc de Gramont contre les attaques par trop févères, pour ne pas dire injuftes, que le parti du Cardinal dirigea contre lui en cette occafion, efpérant ainfi le perdre dans l'efprit du Roi.

Ces intrigues de Cour ne réuffirent pas, car M. de Gramont étant revenu à Verfailles le 31 octobre de la même année, le Roi le reçut avec une diftinction toute particulière ; & abordant auffitôt le récit de la bataille de Dettingen, il l'affura, devant toute la Cour, de l'eftime qu'il avoit pour fes talens & fes fervices, malgré l'infuccès de cette journée.

Quelques femaines après, le 22 novembre, le Roi le faifoit infcrire, bien qu'il ne fût pas de fervice, fur la lifte de fon voyage à Choify, & l'admettoit dans fa plus grande intimité.

Vers la fin de l'année, la fanté du Duc de Gramont, alors âgé de cinquante-cinq ans, commença à s'altérer fenfiblement. Il fouffroit beaucoup de la goutte, & paffoit quelquefois des mois entiers fans pouvoir quitter le lit, ce qui étoit doublement pénible pour un homme d'un caractère actif, entreprenant & habitué depuis fon enfance à la vie des camps. Sa fanté s'altère.

Au mois de janvier 1745, on apprit à Verfailles que le Roi d'Angleterre, la Reine de Hongrie, le Roi de Pologne, l'Électeur de Saxe & la Hollande avoient figné un Traité d'union contre le Roi de France & le Roi de Pruffe. La guerre éclate de nouveau, & le Maréchal de Saxe reçoit le commandement en chef des armées françoifes. Louis XV fe rend lui-même au milieu de fes troupes. Bien que fort fouffrant encore, le Duc de Gramont ne voulut céder à perfonne l'honneur de commander, dans cette nouvelle campagne, fes

Gardes-Françoifes, dont il étoit, comme on l'a vu plus haut, Colonel-Général.

Il eft tué à la bataille de Fontenoy (1745).

Le 11 mai 1745, jour mémorable de la bataille de Fontenoy, il périt à la tête de ce beau Régiment, & put encore, avant de mourir, faluer la victoire de la France. Surmontant les vives douleurs de fa maladie, il s'étoit fait mettre fur fon cheval dès le matin. Au début de l'affaire, un boulet de canon l'atteignit à la jambe & le renverfa. Malgré cette horrible bleffure, il ne voulut pas quitter le champ de bataille; placé fur une litière, il y donnoit fes ordres de combat avec le fangfroid & le courage d'un héros, lorfqu'un fecond boulet vint achever fes jours.

Il reçoit à fa mort les honneurs de Maréchal de France.

Rendant hommage à une mort fi glorieufe, le Roi décida qu'il recevroit, à fes funérailles, les honneurs de Maréchal de France; c'eft pourquoi Voltaire, dans fon poème fur la bataille de Fontenoy, lui donne cette dignité pofthume qu'il n'avoit pas eue de fon vivant :

Gramont, que fignaloit fa noble impatience,
Gramont dans l'Élyfée emporte la douleur
D'ignorer en mourant fi fon maître eft vainqueur.
De quoi lui ferviront ces grands titres de gloire,
Ce fceptre des guerriers, honneur de fa mémoire,
Ce rang, ces dignités, vanités des héros,
Que la mort avec eux précipite aux tombeaux?

(*Poème de Fontenoy*, de Voltaire.)

C'eft auffi en fouvenir de Fontenoy que les drapeaux des Gardes-Françoifes figurèrent déformais comme fupports dans les armes des Ducs de Gramont.

Le Roi donna le Gouvernement de Béarn au Duc de Lefparre, fils aîné du Duc Louis de Gramont, & appelé à lui fuccéder; & fur ce Gouvernement, 20,000 livres de penfion à la Ducheffe de Gramont, & 10,000 livres à Monfieur le Comte de Gramont d'After, fon fecond fils. Quant au Régiment des Gardes-Françoifes, il fut donné au Duc de Biron.

La Ducheffe de Gramont, fa femme, née Gontaut-Biron. Sa mort 1756.

La Ducheffe de Gramont furvécut affez longtemps à fon mari, bien qu'elle fût atteinte d'une cruelle maladie qui la faifoit beaucoup fouffrir. Elle mourut le 15 janvier 1756 des fuites d'un cancer, & fut enterrée aux Carmélites de la rue de Grenelle à Paris, où s'étoit retirée fa fille, Madame de Rupelmonde. Elle avoit joui, pendant fon veuvage, de 46,000 livres de

rente, & du revenu de sa dot, qui étoit d'un peu plus de 300,000 livres. Elle étoit fille du Maréchal Duc de Biron & de Mademoiselle de Nogent, & après la mort de son mari, on l'appeloit à la Cour la Duchesse de Gramont-Biron, pour la distinguer de sa belle-fille.

De leur mariage étoient nés trois enfans : Leurs enfans.

1° *Marie-Chrétienne-Christine* de Gramont, née en avril 1721 ;

2° *Antoine-Antonin*, né le 19 avril 1722 ;

3° *Antoine-Adrien-Charles*, né le 22 juillet 1726.

La Comtesse de Rupelmonde.

Marie-Chrétienne-Christine, connue d'abord sous le nom de *Mademoiselle de Lesparre*, fut fiancée en 1731 & mariée en 1732, à l'âge de onze ans, à *Yves-Marie de Ligne, de Boulogne, de Lens, Comte de Rupelmonde*, né le 22 décembre 1707, Capitaine au Régiment d'Infanterie d'Alsace, puis Colonel à la suite de ce Régiment. Le Comte de Rupelmonde fut nommé le 20 février 1734 Colonel du Régiment d'Infanterie d'Angoumois, & tué en Allemagne l'an 1743 pendant la retraite du Marquis de Ségur, de l'Électorat Palatin. Il étoit fils de *Jean-Philippe-Eugène-François-Joseph de Ligne, de Boulogne, Comte de Rupelmonde* en Flandres, Maréchal des Camps & Armées du Roi d'Espagne, & de *Marie-Marguerite-Elisabeth d'Alègre*, fille d'*Yves, Marquis d'Alègre*, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Metz & du pays Messin, & de Jeanne-Françoise de Garrau de Caminade.

La Comtesse de Rupelmonde (Gramont) devint Dame du Palais par suite de la démission de sa belle-mère, Madame de Rupelmonde (Alègre), en juin 1741. Elle jouissoit à la Cour d'un certain crédit, & y vivoit dans l'intimité du Roi & de la Reine. Dix ans après, en 1751, Madame de Rupelmonde obtint du Roi la permission de se retirer, & de céder sa charge de Dame du Palais à sa belle-sœur, la *Comtesse de Gramont* (née *du Fau*), femme du *Comte Antoine-Adrien-Charles*, dont il sera parlé ci-après. Elle quitta le monde en même temps que la Cour, & entra au couvent des Carmélites de la rue de Grenelle, où elle fit profession le 7 octobre de la même année. Ce fut la Reine en personne qui lui donna le voile en l'Église du couvent, & elle prit le nom de sœur Thaïs, Félicité, de la Miséricorde. Elle est morte dans ce même couvent en 1790. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 44.)

De 1720 à 1745, la Principauté de Bidache fut administrée par des Gouverneurs, *locum tenentes*, & les trois derniers Ducs Souverains dont nous Principauté de Bidache, de 1720 à 1745

venons de parler, ſavoir, le Maréchal Antoine V, Antoine VI & ſon frère le Duc Louis, trouvèrent à peine le temps de viſiter une ou deux fois le château de Bidache, jadis ſi brillant, & déformais ſacrifié aux habitudes de luxe & d'intrigues qui retenoient à la Cour de Verſailles la nobleſſe de France. Tout ſe concentroit autour du Roi, & en dehors de ce cercle, il n'exiſtoit pour ainſi dire ni grandeur, ni mérite, ni ſouvenirs. Tel étoit du moins le ſentiment de la Cour, & ſi le pays dans les provinces proteſtoit contre un ordre de choſes auſſi illégitime, ſa proteſtation ſe faiſoit encore en ſilence, & ſon mécontentement croiſſoit dans l'ombre, préparant la réaction terrible qui devoit, quelques années plus tard, ébranler l'Europe entière.

XXX.

Antoine VII (1745-1799) 7e Duc de Gramont.

ANTOINE VII, ANTONIN DE GRAMONT, Prince Souverain de Bidache, Duc de Gramont & Pair de France, Comte d'Aure, Sire de Lesparre, Comte de Guiche & de Louvigny, Baron de Villeneuve & Erresty, de Cames, de Sames, de Lérin, de Saint-Pé, de Bardos, d'Urt, de Jergouey & de Scos, ſuccéda à ſon père le 11 mai 1745.

Sa naiſſance (1722).

Il étoit né le 19 avril 1722, & par conſéquent âgé de vingt-trois ans.

Il eſt nommé Duc de Leſparre (1736).

Il avoit d'abord porté le titre de *Comte de Guiche* juſqu'à l'âge de quatorze ans. En 1736, le Roi le nomma *Duc de Leſparre* par un Brevet Royal, qui eſt aux Archives de la Maiſon.

Son mariage avec ſa couſine Mademoiſelle de Gramont de Crevant d'Humières (1739).

Le 1er mars 1739, à dix-ſept ans, il épouſa ſa couſine germaine, Marie-Louise-Victoire de Gramont, de Crevant d'Humières, fille aînée & héritière de feu *Antoine VI*, *Louis-Armand*, *Duc de Gramont*, ſon oncle, dont il a été parlé plus haut. Elle étoit auſſi héritière, par ſa mère, de l'ancien *Duché d'Humières en Artois*, du *Comté de Mouchy*, & d'autres terres en Picardie.

Au moment de ſon mariage, le Duc de Leſparre poſſédoit une Compagnie des Gardes-Françoiſes; le 19 mars 1740, cette Compagnie fut donnée à ſon frère le Comte de Gramont, & il fut nommé Colonel du Régiment de Bourdonnois-Infanterie.

Il devient Duc de Gramont par la mort de ſon père & eſt nommé Brigadier-Général (1745).

Le 1er mai 1745, le Duc de Leſparre fut nommé Brigadier-Général, & dix jours plus tard, il devint Duc de Gramont par la mort de ſon père.

Le Roi lui donna, à cette occaſion, le Gouvernement du Béarn, qu'avoit

eu ſon père, & aſſigna, ſur ce Gouvernement, 20,000 livres de penſion à la Ducheſſe de Gramont douairière, ſa mère, ainſi que 10,000 livres à ſon frère le Comte d'Aſter, qui prit alors le nom de Comte de Gramont.

Au commencement de l'année 1746, le Duc de Gramont fit une très grave maladie, qui le conduiſit aux portes du tombeau, & dont les ſuites durèrent toute ſa vie, bien qu'il ſoit parvenu à un âge très avancé. Il dut quitter le ſervice, & ſe démit de ſon grade au mois de février. Le Régiment des Gardes-Françoiſes fut donné au Duc de Biron.

Le 17 ſeptembre 1746, la Ducheſſe accoucha d'un fils, *Louis-Antoine-Armand*, qui reçut le titre de *Comte de Guiche*, & fut plus tard *Duc de Leſparre*.

Naiſſance de ſon fils aîné le Comte de Guiche, nommé plus tard Duc de Leſparre (1746).

Deux ans après, jour pour jour, le 17 ſeptembre 1748, elle eut un ſecond fils qui porta le nom de *Marquis d'Humières*, & qui ne vécut que deux ans, étant mort le 14 octobre 1750.

A partir de ce moment, le Duc de Gramont devint, pour ſa famille, un ſujet de tourment & d'inquiétude. D'une imagination ardente & maladive, il ſe lança dans de folles dépenſes, & bien que ſa fortune fût très conſidérable, tant de ſon côté que de celui de ſa femme, il en fit un uſage ſi déréglé que chacun prévoyoit ſa ruine. Retiré de la Cour où il ne paraiſſoit plus qu'à de rares intervalles & ſeulement par néceſſité, il s'adonnoit à la muſique & aux repréſentations dramatiques, entouré d'artiſtes qu'il entretenoit à grands frais, & négligeant tous les devoirs de ſa charge & de ſa poſition. Né ſous les plus heureux auſpices, héritier de biens conſidérables, jouiſſant dès ſon enfance de toute la conſidération qui s'attachoit à ſon nom & à la mémoire de ſon père, uni à une femme riche, noble & douée de toutes les vertus comme de toutes les qualités, Antoine-Antonin fut, par ſon inconduite, l'auteur de ſa propre ruine & de la ruine des ſiens. Ne pouvant l'arrêter ſur cette pente fatale, la Ducheſſe dut faire inventorier & ſéparer ſa fortune de la ſienne pour la ſauver d'un naufrage, hélas! trop facile à prévoir. En 1749, le Duc vendoit à des architectes ſon hôtel à Paris, qui étoit ſitué rue Neuve-Saint-Auguſtin, pour une ſomme de 450 mille livres, & comme nous le voyons par les comptes de ce temps, il vouloit, par cette vente, s'acquitter envers la Ducheſſe d'une dette de 200,000 livres, & employer à ſes dépenſes habituelles les 250,000 livres reſtant du prix de la vente; mais, comme l'écrit le Duc de Luynes dans ſes Mémoires, la Ducheſſe lui fit voir qu'il devoit encore 800,000 livres, & elle retint

Sa maladie & ses extravagances.

toute la somme. Deux ans plus tard, toujours pressé par l'excès de sa dépense, il vendit encore au Duc de Penthièvre la maison de Puteaux, construite jadis par son grand-père le Maréchal de Gramont, & qui passoit à juste titre pour une des plus jolies résidences d'été des environs de Paris. Le Maréchal l'avoit bâtie avec un soin & un luxe considérables; elle étoit toute tapissée de marbres rares & de glaces d'une grandeur inusitée à cette époque. C'est cette même maison qui avoit été l'objet d'une querelle & d'un procès entre le Duc de Chaulnes & le Duc de Gramont, qui occupèrent quelque temps la Cour à cause de la vivacité avec laquelle l'affaire fut poursuivie de part & d'autre. Il s'agissoit d'une servitude de voisinage, & le Duc de Chaulnes épuisa en vain toutes les voies judiciaires pour s'en délivrer. Le litige est raconté tout au long dans les Mémoires du temps.

Il se fait recevoir au Parlement (1749).

En 1749, le Duc de Gramont, cédant enfin aux remontrances de toute sa famille, se décida à procéder à une cérémonie consacrée par l'usage, & que son indifférence avoit négligée depuis la mort de son père; il demanda à être reçu au Parlement & à y prendre place comme Duc & Pair. Sa réception eut lieu le 26 août en compagnie du Duc de Biron, & ses témoins furent le Duc de Gesvres & le Duc de Tallard. Aussitôt après, il retourna à ses habitudes, & on ne le revit plus qu'à de rares occasions, alors qu'il étoit appelé par son rang à figurer dans quelque cérémonie officielle.

Il assiste à la réception du Prince de Soubise.

C'est ainsi qu'en 1752, il assistoit le 31 janvier à la réception au Parlement du Prince de Soubise, qui prenoit séance comme Duc de Rohan-Rohan, ce qui étoit le nom de son Duché-Pairie.

Liste des Ducs & Pairs présents (1752)

Les détails de cette séance offrent de l'intérêt, parce qu'ils marquent le rang des Ducs & Pairs présens alors au Parlement. Ils étoient ainsi placés : le Duc de Gesvres, le Duc de Sully, le Duc de Luynes, le Duc de Brissac, le Duc de Richelieu, le Duc de Rohan (Chabot), le Duc de Luxembourg, le Duc de Gramont, le Duc de Villeroy, le Duc de la Vallière, le Duc de Chaulnes, le Duc de Tallard, le Duc de Brancas, le Duc de Biron, le Duc d'Aiguillon, le Duc de Fleury & le Duc de Belle-Isle.

Sur ces dix-sept Duchés-Pairies, il y en a aujourd'hui douze qui n'existent plus, savoir : ceux de Gesvres, Sully, Luxembourg, Villeroy, La Vallière, Chaulnes, Tallard, Brancas, Biron, Aiguillon, Fleury & Belle-Isle ; le Duché de Brissac actuel n'est pas non plus la continuation de l'ancien Duché-Pairie de Brissac, mais un nouveau Duché créé postérieurement après l'extinction du

premier ; en ſorte qu'il ne reſte de nos jours que quatre Duchés-Pairies ſur ces dix-ſept, ſavoir : ceux de Luynes, de Richelieu, de Rohan-Chabot & de Gramont. (V. *Pièces & Documens. Annexe* Nº 43.)

Mort de sa femme, la Ducheſſe de Gramont née Gramont (1756).

Son teſtament.

Le 11 janvier 1756, la Ducheſſe de Gramont mourut des ſuites d'une maladie qui la tenoit depuis longtemps alitée. C'étoit une femme accomplie, d'une conduite irréprochable & d'une grande piété. Elle n'avoit pas été heureuſe avec ſon mari, & depuis quelques années ils ne vivoient plus enſemble. Cependant, à la nouvelle du danger qui menaçoit les jours de ſa femme, le Duc étoit revenu de la campagne & ils s'étoient réconciliés trois ſemaines auparavant.

La Ducheſſe de Gramont avoit trente-trois ans. Nous extrayons de ſon teſtament les détails ſuivans : Elle faiſoit M. le Maréchal Duc de Noailles ſon exécuteur teſtamentaire, & tuteur du Comte de Guiche, ſon fils unique, le ſecond étant mort, comme nous l'avons dit, en 1750. Le Comte de Guiche étoit ſon légataire univerſel & héritoit ainſi d'environ 180,000 livres par an, ainſi que de l'hôtel d'Humières, à Paris. S'il mouroit ſans enfans, la moitié des meubles & immeubles étoit donnée au Duc de Gramont ſon père, & l'autre moitié au Comte de Gramont ſon oncle ; & ſi le Duc de Gramont ſe remarioit & n'épouſoit pas une perſonne de condition & digne de ſon rang, la donation en ſa faveur étoit annulée, & ſa moitié paſſoit auſſi au Comte de Gramont.

Elle donnoit à ſon Intendant qui gouvernoit l'écurie, 1,200 livres de penſion viagère & 1,000 livres argent comptant ; à ſon aumônier, 400 livres de rente viagère ; à ſon concierge de Verſailles, 400 livres ; à ſon maître d'hôtel qui étoit à elle depuis trois ans, trois carroſſes & ſept chevaux ; à ſon cuiſinier, 200 livres de rente viagère ; à une femme de charge, 500 livres viager ; à ſa première femme de chambre, 2,000 livres argent comptant & toute ſa garde-robe, y compris la toilette d'argent ; à ſa ſeconde femme de chambre, 300 livres de rente viagère ; à un ancien valet de chambre, 500 livres de rente viagère ; à un nouveau valet de chambre, 400 livres de rente viagère ; au ſuiſſe, 200 livres viager & à un poſtillon 200 livres de rente viagère.

On trouve dans ce teſtament la trace des préoccupations que lui cauſoit la foibleſſe de caractère de ſon époux, & de l'affection qu'elle avoit pour ſon beau-frère le Comte de Gramont, dont le caractère diſtingué & élevé faiſoit contraſte avec celui du Duc.

Quatre jours après la mort de la Ducheſſe de Gramont, la Ducheſſe

douairière, née Biron, s'éteignit auffi à la fuite d'une longue maladie, le 15 janvier 1756.

Il eft interdit.

Deux mois plus tard, le Duc de Gramont fut interdit & dut fe démettre du Gouvernement de Béarn, qui fut donné par le Roi à fon frère le Comte de Gramont en avril 1756.

Il époufe en fecondes noces Mademoifelle de Choifeul-Stainville (1759).

Le 16 août 1759, le Duc Antoine-Antonin, alors âgé de 37 ans, époufa en fecondes noces Béatrix de Choiseul-Stainville, Chanoineffe de Remiremont, fille de *François-Jofeph, Marquis de Stainville,* & de *Marie-Louife de Baffompière.* Elle étoit fœur du *Duc de Choifeul,* Miniftre de la Guerre & des Affaires Étrangères, & du *Maréchal de Stainville,* ci-devant Commandant du corps des Grenadiers de France.

Cette union mal affortie dura 34 ans. Il en naquit une fille qui mourut en bas âge.

Il a été mal parlé de cette Ducheffe de Gramont née Choifeul-Stainville, dans certains Mémoires du temps, & il eft convenable pour cette raifon d'en dire ici quelques mots véridiques. Elle avoit été placée dans fa jeuneffe à l'Abbaye de Remiremont, & comme elle étoit fans fortune perfonnelle, elle y refta Chanoineffe jufqu'à l'âge de vingt-huit ans. Elle en fut tirée par fon frère le Duc de Choifeul, Miniftre du Roi, pour être mariée au Duc de Gramont.

La famille du Duc de Gramont vouloit par ce mariage l'éloigner de la compagnie interlope en laquelle il compromettoit fa fortune & fa confidération, & d'un autre côté le Duc de Choifeul y trouvoit une occafion de tirer fa fœur de l'exil où jufqu'alors elle avoit vécu.

A peine arrivée à la Cour, la nouvelle Ducheffe ne tarda pas à y briller par les qualités exceptionnelles de fon efprit, & elle acquit en peu de temps un grand afcendant fur le Duc de Choifeul fon frère. A cette époque de grandes intrigues & de médifances fans égales, on s'émut dans les cercles ennemis de cette autorité nouvelle, d'autant plus que le Duc de Choifeul avoit entrepris la tâche ingrate & pour ainfi dire impoffible de réfifter aux caprices des favorites royales. On alla même jufqu'à accufer la Ducheffe d'exploiter dans fon intérêt la pofition de fon frère. Mais comme dit M. de Meilhan dans fes Mémoires, il eft difficile pour celui qui n'a pas vécu en ce temps & en ce milieu « de fe faire une idée jufte de la méchanceté des hommes, de l'art des calomniateurs & de la facilité avec laquelle on ajoute foi aux calomnies. »

Voici le portrait de la Ducheſſe de Gramont tel qu'il eſt tracé par cet auteur contemporain.

« La Ducheſſe de Gramont, par ſa conduite meſurée, ſa prévoyante ſageſſe, jointes à un certain ton, à de certaines manières, avoit ſans ſe donner de mouvemens, un aſcendant marqué dans la ſociété ; jamais perſonne n'a joui d'une plus grande conſidération, & à la mort de ſon frère, elle n'a pas diminüé, ce qui prouve qu'elle étoit indépendante des circonſtances. Elle avoit un talent rare dans l'eſprit pour expoſer une affaire & la préſenter ſous le jour le plus favorable. Durant le miniſtère de ſon frère, elle ſavoit juſtifier ſa conduite, la faire valoir, lui ramener par ſes attentions & par des prévenances de la plus gracieuſe ſimplicité, ceux que la légèreté de ſon caractère & ſes propos, quelquefois indiſcrets, aliénoient.

Ses récits étoient attachants, ſon ſtyle ſimple & naturel. Jamais elle ne montra de prétentions à l'eſprit; renfermée dans la ſphère du ſien, elle n'en franchiſſoit point les limites. N'allant pas à la Cour depuis le renvoi de ſon frère, les gens qui étoient dans la plus grande faveur lui rendoient néanmoins des devoirs empreſſés, & ambitionnoient ſon ſuffrage. Perſonne n'a été plus fidèle en amitié & plus dévoué à ſes amis. On ne vantoit point ſon eſprit, on ne citoit point ce qu'elle diſoit ; mais on recouroit à ſon conſeil, on étoit flatté de ſon approbation, & on avoit la plus grande confiance dans ſes lumières. Sa diſcrétion reconnue lui procuroit une foule de confidences importantes, & perſonne dans Paris n'étoit auſſi exactement inſtruit de ce qui ſe paſſoit de plus ſecret à la Cour. Sa chambre étoit un centre où tout aboutiſſoit depuis trente années, & jamais un homme d'une réputation équivoque n'y fut admis.

Lorſque la Révolution éclata, elle fut arrêtée & jetée en priſon. La fierté de ſon caractère ſe ſoutint dans ces épreuves ; elle montra à ſa mort le plus grand courage & un dévouement héroïque pour ſon amie la Ducheſſe du Châtelet. Interrogée au tribunal révolutionnaire, elle n'eſſaya pas de ſe juſtifier. « Il ſeroit inutile, dit-elle aux juges, que je parlaſſe de moi ; mais je dois à la vérité de dire que l'on ne peut rien imputer à Madame Du Châtelet, qui n'a jamais pris part aux affaires publiques, qui n'a jamais connu l'eſprit de parti, ni participé à aucune intrigue. Il y a des gens auſſi innocens qu'elle, mais il n'y en a pas que leur caractère, leur manière de vivre, rendent moins ſuſceptibles d'accuſation & de ſoupçon. »

Ajoutons à ce récit un trait qui prouve la force de ſon âme & l'élévation

de ſon caractère. Elle étoit au tribunal de Fouquier-Tinville.— N'as-tu pas, lui dit-on, envoyé de l'argent à des émigrés ?—« J'allois dire que non, répondit-elle, mais ma vie ne vaut pas un menſonge. — » (Mémoires de M. de Meilhan. Collection des Mémoires relatifs à la Révolution françoiſe, publiés en 1824 par les frères Baudouin.)

La Ducheſſe de Gramont fut envoyée à la mort, & périt ſur l'échafaud en avril 1794.

S'il faut en croire un récit qui eſt mentionné dans pluſieurs des écrits de ce temps, & notamment par La Harpe, ſa triſte fin lui avoit été prédite par Cazotte d'une façon fort ſingulière. Cazotte, qui avoit abjuré les erreurs de ſa jeuneſſe, avoit, malgré ſa grande piété, conſervé des relations ſuivies avec ſes anciens amis, tous plus ou moins célèbres dans le camp de la philoſophie & de l'irréligion alors fort en vogue. D'Alembert, La Harpe, étoient du nombre, & ſe trouvant un ſoir les uns & les autres avec des gens de Cour chez la Ducheſſe de Gramont, la converſation vint à tomber ſur l'avenir, que les uns diſoient dans les mains de Dieu & les autres dans les caprices du haſard. Cazotte, ſeul, ne diſoit rien; mais ſon regard fixe ſembloit tendu vers un point éloigné, ſe contractant comme par un effort pour percer d'épaiſſes ténèbres. « Qu'eſt-ce donc? Qu'avez-vous? » lui diſoit-on. — « Je vois, » répondoit-il. Ce fut alors un cri général, car on le tenoit pour illuminé, & bien des gens de l'aſſiſtance, incrédules pour les choſes de la foi, étoient le contraire pour les ſecondes vues, ainſi qu'il advient fréquemment dans les temps de doute. « Que voyez-vous ? dites-le. » Mais Cazotte ne diſoit mot, &, en fin de compte, il demanda à ne plus être interrogé ſur ce qu'il avoit vu.

Cependant les inſtances ayant continué, il annonça les crimes ſanglans des révolutionnaires, & comment il étoit temps pour ceux qui ne croyoient pas de revenir à Dieu, s'ils ne vouloient pas périr dans l'impénitence finale, car ils étoient tous deſtinés à mourir de mort violente. « Tous, dit la Ducheſſe de Gramont, comment, M. Cazotte, & moi auſſi? »—« Vous, Madame, répondit Cazotte, vous périrez ſur l'échafaud de la main des méchans, mais au moins vous aurez le temps de vous reconnoître. Et de plus grandes Dames que vous périront alors de la même manière ; & moi, qui vous parle, je périrai auſſi de cette mort. »

On peut ſe faire une idée de l'effet que produiſit cette prédiction terrible, lancée avec tout l'accent d'une inſpiration ſurnaturelle, au milieu de cette

compagnie en majeure partie riante & légère; & comme vu ſon rang & ſa poſition la Ducheſſe de Gramont ne le cédoit à aucune des autres Dames de la Cour, les eſprits ſe reportèrent naturellement vers la Reine, ce que voyant, le Duc de Gramont, préſent, intervint pour arrêter les propos & rompre la ſoirée, qui ſe termina ſur cette lugubre impreſſion & fit grand bruit au dehors, malgré le ſoin qu'on prit de l'étouffer.

La plupart des perſonnes préſentes à cette ſoirée tombèrent en effet victimes des fureurs révolutionnaires. & Cazotte lui-même périt ſur l'échafaud le 25 ſeptembre 1792.

Quant à La Harpe, qui en a donné le récit, il fut arrêté en 1794 malgré ſes proteſtations patriotiques & ſe convertit à la religion dans ſa priſon. Proſcrit au 18 fructidor, il échappa à ſes perſécuteurs en ſe cachant, & vécut juſqu'en 1803, écrivant ſur des ſujets religieux.

Bien que l'anecdote de la prophétie de Cazotte ſoit conſidérée pour apocryphe par un certain nombre de perſonnes, elle fit trop de bruit en ſon temps, & elle a été trop racontée dans les Mémoires pour ne pas la mentionner.

Mariage du Duc de Leſparre avec Mademoiſelle de Noailles.

L'an 1763, le *Comte de Guiche* reçut du Roi le titre de *Duc de Leſparre*, &, la même année, il épouſa, le 24 juin, ſa couſine, *Philippine-Louiſe-Catherine de Noailles*, fille du *Duc de Noailles*. Le Duc & la Ducheſſe de Leſparre vivoient à Toulouſe; ils n'eurent point d'enfans. Le Duc de Leſparre mourut en 1790, à quarante-quatre ans, du vivant de ſon père, & ſa femme un an plus tard à Paris en 1791. C'étoit au cœur de la Révolution & preſque toute la nobleſſe de France étoit dans l'exil ou dans les cachots. L'obſcurité & l'oubli pouvoient ſeuls ſauver de la mort ceux qui portoient un nom connu & qui n'avoient pas émigré. C'eſt ainſi que s'éteignit cette branche de la Maiſon de Gramont.

Il mourut ſans enfans.

Troiſième mariage d'Antoine VII avec Mademoiſelle du Merle, après la mort de la Ducheſſe de Gramont née de Choiſeul. (1794).

Quant au vieux Duc Antoine-Antonin, alors âgé de ſoixante-quatorze ans, il continuoit à vivre à peu près dans l'enfance, retiré à la campagne, dépouillé de ſes titres & de ſes charges, oublié, inconnu, & ayant réuſſi à ſauver quelques débris de ſa fortune, grâce à la tutelle d'une troiſième femme, Mademoiſelle Du Merle, qu'il avoit épouſée en 1794, à ſoixante-onze ans. Mademoiſelle Du Merle étoit d'une bonne famille, & d'un âge déjà avancé lorſqu'elle ſe maria; elle ſut, par ſes ſoins & ſa vigilance, empêcher la ruine & peut-être la mort d'Antoine-Antonin, qui vécut avec elle en Normandie

Mort d'Antoine VII (1799).

jusqu'en 1799. Il n'en eut point d'enfans, & lui laissa tous ses biens, ainsi que ceux dont il avoit hérité de son fils. Elle mourut sous l'Empire dans un âge avancé. C'est à cette Dame que la famille doit d'avoir conservé plusieurs tableaux des ancêtres, ainsi que des documens intéressans qu'elle est parvenue à soustraire au pillage des révolutionnaires. Quant à la fortune, elle suivit le destin de tant d'autres qui ont disparu alors, & il seroit inutile de retracer ici les actions coupables qui la détournèrent de ses héritiers légitimes; il vaut mieux laisser au temps le soin d'en effacer le souvenir.

On trouvera parmi les Documens annexés un état des fiefs & Domaines du Duc de Gramont dressé en l'année 1774. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 45.)

Fin de la Souveraineté de Bidache (1793).

Malgré le désordre dans lequel avoit vécu le Duc Antoine-Antonin, la Principauté de Bidache, dont son frère le Comte de Gramont surveilloit le Gouvernement, avoit été administrée avec d'autant plus de régularité que son éloignement la protégeoit contre les extravagances du Duc. La Souveraineté des Gramont s'éteignit par l'annexion de la Principauté au territoire de la République françoise. Elle avoit duré près de six siècles, depuis l'an 1205 jusqu'à la révolution de 1789. Les droits Régaliens des Souverains séculaires furent anéantis comme les droits féodaux des autres Seigneurs, & il ne resta comme souvenir de la Souveraineté que les propriétés personnelles qui n'avoient jamais été affermées. En 1794, l'État s'empara du Château de Bidache pour y établir un hôpital militaire; & en 1796, l'incendie réduisit en ruines l'antique résidence de la famille.

Il nous faut maintenant retourner à l'an 1726 pour parler du Comte de Gramont, frère du Duc, dont la descendance étoit appelée à remplacer, comme branche aînée, celle qui s'éteignoit en la personne d'Antoine-Antonin.





CHAPITRE XVII

Antoine-Adrien-Charles, Comte de Gramont, frère cadet du Duc Antoine VII, second fils du Duc Louis (1726-1762). — *Colonel à la Bataille de Fontenoy* (1745). — *Son mariage avec Mademoiselle de Faoucq* (1748). — *Il est nommé Général & Menin de Monseigneur le Dauphin.* — *Reçoit le Gouvernement de Béarn* (1746). — *Ses enfans.* — *Sa mort* (1762). — *Mort de la Comtesse de Gramont.* (1798). — *La Comtesse d'Ossun leur fille.* — *Maison d'Ossun.* — *La Duchesse de la Force.* — *Antoine-François, Comte de Gramont d'Aster, second fils du Comte de Gramont* (1758-1795.)—*Il est le chef de la seconde branche.*— *Ses enfans.*— *Antoine-Louis-Raimond-Geneviève, 3e Comte de Gramont d'Aster* (1787-1825). — *Ses services à l'armée.* — *Il est nommé Pair de France* (1819). — *Sa mort* (1825). — *Ses enfans.* —*Son fils Antoine-Eugène-Amable-Stanislas-Agénor, 4e Comte de Gramont d'Aster* (1814). — *Antoine VIII, Louis-Marie, fils aîné du Comte de Gramont, succède à son oncle comme Duc de Gramont* (1799-1836). — *Capitaine des Gardes-du-Corps* (1778). — *Lieutenant-Général* (1815). — *Reçoit le collier de l'Ordre* (1820). — *Ambassadeur à Londres* (1821). — *Sa mort* (1836). — *La Duchesse de Gramont née de Polignac.* — *Sa mission auprès du Premier Consul.* — *Leurs enfans.* — *La Comtesse de Tankerville*— *Madame Davidoff, Maréchale Sébastiani.* —*Ses enfans.* — *Le Maréchal Sébastiani.*



Antoine-Adrien-Charles, Comte de Gramont, second fils du Duc Louis (1726-1762).

ANTOINE-ADRIEN-CHARLES DE GRAMONT, frère cadet du *Duc-Antoine-Antonin*, & fils du *Duc Louis de Gramont*, tué à Fontenoy, à la tête des Gardes-Françoises, étoit né le 22 juillet 1726. Il eut pour parrain *Adrien-Maurice, Duc de Noailles*, & pour Marraine sa Grand'Tante, *Catherine-Charlotte de Gramont*, veuve du *Maréchal Duc de Boufflers*.

Il reçut en naissant le titre de COMTE D'ASTER ou de GRAMONT D'ASTER, qu'il porta jusqu'à la mort de son père en 1745, après laquelle il prit le titre de COMTE DE GRAMONT.

Au mois de mars 1740, son frère, alors *Duc de Lesparre*, ayant été nommé Colonel, il le remplaça comme Capitaine d'une compagnie dans le

Régiment des Gardes-Françoiſes, & prit part en cette qualité aux faits d'armes & aux campagnes où figurèrent les Gardes. Il avoit alors 14 ans, & déjà il avoit ſu conquérir l'eſtime & l'affection de ſes chefs par ſa valeur militaire & l'entente qu'il marquoit pour les choſes de la guerre.

L'an 1744, une vacance ayant eu lieu dans le Régiment des Gardes par la retraite de M. de Varennes, Lieutenant-Colonel, le Comte d'Aſter fut nommé Major, avec l'agrément du Roi de vendre ſa compagnie, ce qu'il fit pour 80,000 livres.

Colonel de Régiment de Hainaut (1745) à la bataille de Fontenoy.

Un an après, le 1er mai 1745, il fut fait Colonel du Régiment de Hainaut-Infanterie. Il étoit auprès de ſon père le Duc Louis à la bataille de Fontenoy, lorſqu'un boulet mit fin à ſes jours, & on s'accordoit, tant à l'armée qu'à la Cour, à voir en lui le digne héritier des vertus guerrières de ce dernier. Son caractère formoit un contraſte frappant avec celui de ſon frère aîné; autant le Duc de Leſparre étoit inſouciant, frivole & déréglé, autant le Comte d'Aſter étoit ſérieux & ordonné dans ſa conduite, voué pour ainſi dire excluſivement aux devoirs de ſa profeſſion où il s'étoit acquis une juſte renommée de courage & de ſavoir. A la mort de ſon père, il prit, ainſi que nous l'avons déjà dit, le nom de Comte de Gramont, & reçut du Roi 10,000 livres de rente annuelle à valoir ſur le Gouvernement de Béarn donné à ſon frère aîné.

Le 20 mars 1747, le Comte de Gramont fut nommé Brigadier général, & le 1er janvier 1748, Menin de Monſeigneur le Dauphin, ainſi que Colonel-Lieutenant du Régiment de ce Prince, dit Dauphin-Infanterie.

Son mariage avec Mademoiſelle de Faoucq (1748).

La même année 15 mai 1748, il épouſa Marie-Louise-Sophie de Faoucq, vulgairement de Fao, fille unique de *Guy Étienne-Alexandre de Faoucq, Marquis de Garnetot,* Meſtre de Camp de Cavalerie & Sous-Lieutenant des Chevau-Légers de Bretagne, mort le 16 mai 1734, âgé de 37 ans, & de *Charlotte-Sophie de Sonning*. Elle étoit petite-fille de *Guy de Faoucq*, Conſeiller au Parlement de Rouen en 1695, & de *Marie-Louiſe de Houllers.* Le contrat avoit été ſigné par le Roi à Verſailles, le 28 avril précédent, & Mademoiſelle de Faoucq reçut de ſa famille 35,000 livres de rente en dot. Quatre jours après le mariage, la Comteſſe de Gramont fut ſuivant l'uſage préſentée à la Cour par ſa belle-mère la Ducheſſe de Gramont, Douairière, née Biron.

La Comteſſe de Gramont, Dame du Palais (1751).

Elle y plut par ſon eſprit & ſes manières, bien qu'elle ne fût pas jolie, & en 1751 elle remplaça comme Dame du Palais ſa belle-sœur la Comteſſe de Rupelmonde, qui avoit pris le voile au couvent des Carmélites.

De ce mariage ſont nés : Leurs enfans.

1° Geneviève de Gramont, née le 28 janvier 1750;

2° Un fils né en 1752, mort en 1759, qui porta le nom de Comte d'Aſter;

3° *Antoine-Louis-Marie* de Gramont, *Comte de Louvigny*, né le 17 août 1755, qui ſuit;

4° *Antoine-François* de Gramont, *Comte de Gramont d'Aſter*, né le 1er ſeptembre 1758.

La charge de Menin qu'avoit le Comte de Gramont, & celle de Dame du Palais que rempliſſoit la Comteſſe, les retenoient à la Cour, & le Comte ne s'en éloignoit que pour ſon ſervice à l'armée. En 1756, ſon frère aîné ayant été interdit, il reçut le Gouvernement de Béarn, & à partir de cette époque il alternoit ſa réſidence entre Verſailles & Bayonne, remplaçant auſſi ſon frère dans le Gouvernement de la Principauté de Bidache. Il commandoit auſſi toutes les troupes de la partie de la Guyenne qui étoit dans la Généralité d'Auch, le commandement ſupérieur de toute la Guyenne étant alors donné à M. de Langeron, Lieutenant-Général.

Nommé Maréchal de Camp, le 1er mai 1758, le Comte de Gramont, alors âgé de 32 ans, fut atteint d'une maladie qui le conduiſit lentement au tombeau, après quatre années de ſouffrances continuelles, & il mourut à 36 ans, le 22 ſeptembre 1762, à Bayonne, qui étoit le ſiége de ſon commandement. Il eſt nommé Maréchal de Camp (1758). Sa mort (1762).

Sa perte fut vivement reſſentie à la Cour, où il étoit fort apprécié, & ce fut un grand malheur pour la famille, car, depuis l'interdiction de ſon frère, il en étoit devenu le véritable chef.

La Comteſſe de Gramont lui ſurvécut longtemps, aimée & eſtimée de tous ceux qui la connaiſſoient. Elle émigra en Allemagne en 1792, & mourut à Brunſwick, le 2 novembre 1798, dans un âge très avancé. Mort de la Comteſſe de Gramont (1798).

Leurs deux fils ſont la ſouche des deux branches de la Maiſon de Gramont qui exiſtent aujourd'hui, & nous y reviendrons ci-après.

Leur fille, *Geneviève de Gramont*, née le 28 janvier 1750, épouſa le 26 janvier 1766, *Charles-Pierre-Hyacinthe, Comte d'Oſſun*, fils de *Pierre-Paul, Comte d'Oſſun*, Ambaſſadeur du Roi à Naples & à Madrid, près du Roi d'Eſpagne Charles III, Grand d'Eſpagne de 1re claſſe, avec tranſmiſſion héréditaire par la ligne féminine, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'or, Miniſtre d'État, Lieutenant-Général, auteur & ſignataire du Pacte de famille Geneviève de Gramont, Comteſſe d'Oſſun. — Maiſon d'Oſſun.

entre les Bourbons de France & les Bourbons d'Efpagne, & de *Louife-Thérèfe Hocquart de Montfermeil.* Les chefs de cette ancienne & illuftre maifon étoient Seigneurs de la vallée & de la ville d'Offun en Béarn au pied des Pyrénées, remarquable par fon induftrie, fon opulence & l'intelligence de fes habitans.

De ce mariage font nés :

La Ducheffe de La Force, née d'Offun.

1° *Sophie-Pauline d'Offun*, Grande d'Efpagne, mariée le 11 mai 1784 à *Louif-Jofeph-Nompar de Caumont, Duc de La Force.* Elle mourut veuve & fans enfans le 31 décembre 1845;

2° Un garçon mort en bas âge.

Le Comte d'Offun eft mort à Saint-Domingue en 1790.

La Comteffe d'Offun avoit été Dame de Madame, & la Reine Marie-Antoinette l'avoit nommée fa Dame d'atours en 1785. Elle eft morte à Paris en juillet 1794, victime de fon dévouement. La Reine ayant témoigné le défir de la revoir, elle n'avoit pas héfité à rentrer en France, bien qu'elle prévît le fort qui l'attendoit. Arrêtée après le 10 août de la même année, elle périt fur l'échafaud la veille du jour où une réaction fit ceffer, par la mort de Robefpierre, les nombreufes exécutions du Tribunal révolutionnaire.

Antoine-François, 2e Comte de Gramont d'After (1758-1795).

Antoine-François de Gramont, Comte de Gramont d'After, né le 1er feptembre 1758, fecond fils du Comte de Gramont, *Antoine-Adrien*, eft la fouche de la branche cadette de la maifon de Gramont.

En 1782, c'eft-à-dire à vingt-quatre ans, il commandoit comme Colonel en fecond le Régiment de Royal-Dragons, & en 1788, il fut nommé Colonel-Commandant du Régiment du Roi dans la même arme.

Il avoit époufé, en 1781, *Gabrielle-Charlotte-Eugénie de Boifgelin*, & eft mort en émigration à Londres, au mois de mars 1795, à trente-fept ans. La Comteffe de Gramont, fa veuve, prit l'habit de religieufe, & fit profeffion dans l'Ordre des Dames du Sacré-Cœur.

De ce mariage font nés :

Ses enfans.

1° *Antoine-Louis-Raimond-Geneviève* de Gramont, *Comte de Gramont d'After* qui fuit, & continua la branche cadette ;

2° *Antoinette-Sainte-Eugénie-Cornélie* de Gramont, née le 10 feptembre 1788, qui prit le voile comme fa mère, & fe fit Religieufe dans l'Ordre des Dames du Sacré-Cœur, où elle fut élue Supérieure de la Maifon de Paris;

3° *Antoinette-Jeanne* de Gramont, née en 1792, qui prit le voile comme fa mère & fa fœur, & fe fit Religieufe dans le même Ordre des Dames du

Sacré-Cœur. Elle fut élue ſupérieure de la Maiſon de l'ordre au Mans.

Antoine-Louis-Raimond-Geneviève de Gramont, *Comte de Gramont d'Aſter*, fils d'*Antoine-François*, eſt né le 4 mai 1787.

Antoine Louis Raimond Geneviève, 3e Comte de Gramont d'Aſter (1787-1795-1825).

Revenu en France après la mort de ſon père, il entra au ſervice à l'âge de vingt-deux ans dans le 30me Régiment de Dragons, ſe diſtingua à la bataille de Raab en 1809, & fut fait officier dans ce même Régiment, où il s'étoit engagé comme volontaire.

Le Général Comte de Grouchy l'attacha à ſon État-Major, & il fit pluſieurs campagnes en qualité de ſon Aide de Camp. Grièvement bleſſé par un biſcaïen à la bataille de la Moſkowa, près de la redoute de ce nom, où périrent tant de braves, il y reçut le grade de Lieutenant & la croix de la Légion d'honneur. Il ſe fit également remarquer par ſon courage & ſon énergie pendant la déſaſtreuſe retraite de 1812; mais les ſuites de ſa bleſſure le forcèrent à quitter l'armée.

Lors des événemens de 1814, le Comte de Gramont d'Aſter fut choiſi pour porter à Louis XVIII la nouvelle du rétabliſſement de ſa Maiſon ſur le trône de France. Le Roi lui conféra à cette occaſion le grade de Colonel, & le déſigna pour faire partie de l'eſcorte qui devoit l'accompagner à Paris. Il entra enſuite avec ſon grade dans la Compagnie des Gardes-du-Corps, dite Compagnie de Gramont, dont ſon oncle le Duc de Gramont étoit le chef.

En 1815, il fut chargé de préſider le collége électoral des Baſſes-Pyrénées & fut nommé Député de ce Département à une majorité voiſine de l'unanimité.

Il commanda ſucceſſivement les Légions des Baſſes-Pyrénées & des Bouches-du-Rhône, fut nommé Chevalier de Saint-Louis en 1817 & élevé par ordonnance Royale du 6 mars 1819 à la dignité de Pair de France.

Il eſt nommé Pair de France (1819).

Nommé à la fin de l'année 1824 au commandement du 49e Régiment d'Infanterie de ligne, en garniſon à la Martinique, il rejoignit ce corps & peu de jours après ſon arrivée mourut de la fièvre jaune, le 26 juillet 1825. Cette maladie contagieuſe s'étant déclarée dans la portion de ſon Régiment qui occupoit le Fort-Royal, il voulut donner l'exemple d'un courageux dévouement, s'y renferma avec ſes ſoldats pour les faire ſoigner ſous ſes yeux & ſuccomba peu de jours après, victime de ſon zèle. Son éloge funèbre a été prononcé à la tribune de la Chambre des Pairs, dans la ſéance du 3 avril 1825, par ſon oncle le Duc de Gramont.

Sa mort (1825).

Il avoit épousé Mademoiselle *Amable de Catelan*, morte à Bagnères le 25 août 1841.

Ses enfans.

De ce mariage sont nés :

1° *Antoinette-Claire-Amélie-Gabrielle-Corisandre* de Gramont, mariée à *Roger-Gabéléon*, *Comte de Salmour* en Piémont, Sénateur du Royaume d'Italie, & décédée sans enfans ;

2° *Antoine-Eugène-Amable-Stanislas-Agénor* de Gramont, qui suit ;

3° *Thérèse* de Gramont, née le 23 juin 1815, mariée le 2 juillet 1835 à *Gustave*, *Marquis Dadvisard de Talairand*. Le Marquis & la Marquise Dadvisard habitent Toulouse & ont deux enfans :

Amable Dadvisart, né le 16 avril 1836 ;

Geneviève Dadvisart, née le 8 mars 1838 & mariée le 18 Avril 1859 à Oswald, Baron de Rascas de Châteauredon. Le Baron & la Baronne de Rascas de Châteauredon ont trois enfans, savoir :

Roger de Rascas de Châteauredon, né le 8 juillet 1860 ;

Yvonne de Rascas de Châteauredon, née le 16 février 1862 ;

Amable de Rascas de Châteauredon, né le 26 novembre 1866.

4° *Antoinette-Marie-Madeleine-Amable-Amélie* de Gramont, mariée le 17 mars 1840 à *Edmond-Jean-Guillaume*, *Comte Gravier de Vergennes*, second fils d'Alexandre-Anne-Jean, Marquis de Vergennes, & de Marie Quatresoux de la Motte de Chency, Marquise de Vergennes. De ce mariage sont nés :

Jeanne-Marie-Henriette de Vergennes, née à Paris, le 12 octobre 1841, mariée le 28 décembre 1866 à Henri-Jean Petit de Touteuille ;

Paul-Jean, Vicomte de Vergennes, né le 14 décembre 1852, Sous-Lieutenant au 6e Régiment de Chasseurs & mort devant l'ennemi pendant la guerre de 1870 ;

Pierre-Jean-Léopold-Gabriel de Vergennes, né le 13 septembre 1853 ;

Antoine-Eugène-Amable-Stanislas-Agénor, 4e Comte de Gramont d'After (1814).

Antoine-Eugène-Amable-Stanislas-Agénor de Gramont, déjà nommé, d'abord *Vicomte de Gramont d'After*, devint *Comte de Gramont d'After* & Pair de France à la mort de son père en 1825.

Il est né le 8 mars 1814, & a pris son siége à la Chambre des Pairs en 1839, à l'âge de 25 ans ; la loi de 1830, qui avoit aboli l'hérédité de la Pairie ayant réservé les droits de succession ouverts avant sa promulgation. Il a servi dans la diplomatie & a fait partie de diverses ambassades. En 1839, il

étoit Secrétaire d'Ambaſſade à Londres, ſous les ordres du Maréchal Sébaſtiani. Il quitta le ſervice au moment où il entra à la Chambre des Pairs, & épouſa en 1843 Mademoiſelle *Coralie Durand* qui mourut peu de temps après ſon mariage, lui ayant donné un fils :

Antoine de Gramont, *Vicomte de Gramont d'Aſter,* né le 3 décembre 1846. Son fils Antoine, Vicomte de Gramont d'Aſter (1846).

Le Comte de Gramont d'Aſter eſt le chef de la ſeconde branche de la Maiſon de Gramont & le couſin iſſu de germain du Duc de Gramont.

Revenons maintenant à la branche aînée iſſue du frère aîné du Comte Antoine-François, dont nous venons de donner la deſcendance.

XXXI.

ANTOINE VIII, LOUIS-MARIE, Duc de Gramont, Prince de Bidache, Comte d'Aure & de Louvigny, Baron de Cames, de Saint-Pé, de Bardos & d'Urt, &c., &c. : Duc & Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi. Lieutenant-Général & Capitaine des Gardes-du-Corps du Roi de la Compagnie dite de Gramont, fils aîné du *Comte de Gramont*, *Adrien-Charles*, ſuccéda comme chef de la Maiſon à ſon oncle le Duc de Gramont, *Antoine VII, Antonin*, mort en 1799, lequel comme on l'a vu plus haut avoit ſurvécu à ſon fils le *Duc de Leſparre*, décédé ſans enfans en 1796. Antoine VIII, 8e Duc de Gramont (1755-1799-1836).

Antoine VIII Louis-Marie de Gramont, né le 17 août 1755, porta dès ſon enfance le nom & le titre de *Comte de Louvigny*, ce Comté ſitué dans le pays de Soûle étant un des fiefs de la Maiſon. Son inſtruction & ſon éducation furent confiées aux ſoins de M. François de Cacault, homme d'un eſprit diſtingué, qui devint plus tard Miniſtre Plénipotentiaire de la République Françoiſe à Rome en 1800, & rendit d'éminens ſervices lors des négociations du Concordat. Il commence par porter le titre de Comte de Louvigny.

A la mort de ſon père en 1762, le *Comte de Louvigny* prit le nom de *Comte de Gramont*, & plus tard, en 1779, il fut autoriſé par le Roi à porter le titre de *Duc de Guiche*, qu'il conſerva juſqu'en 1799, où il devint *Duc de Gramont*. Comte de Gramont en 1762. Duc de Guiche en 1779.

Entré au ſervice en 1772, à l'âge de 17 ans, dans le Régiment Royal-Pié-

mont, Cavalerie, il fut fait Capitaine dans le même régiment en avril 1774.

Colonel en 1778 & Capitaine des Gardes-du-Corps.

En décembre 1778, il fut nommé Colonel en fecond du Régiment de la Reine-Infanterie, & Capitaine des Gardes-du-Corps, en furvivance de M. le Duc de Villeroy, le 25 juin 1779.

Préfide les États du Béarn en 1784.

Nommé Colonel-Commandant du Régiment des Dragons de la Reine, en 1784, le Duc de Guiche fut chargé la même année par le Roi d'aller préfider les États de Béarn raffemblés à Pau, & il s'acquitta de cette miffion de manière à mériter les éloges de fon Souverain, & à laiffer dans le pays d'honorables fouvenirs.

Il fut reçu Chevalier de Saint-Louis en 1788. En 1789, il commandoit la Cornette des Gardes-du-Corps à Verfailles, aux journées mémorables du cinq & fix octobre. Cerné de tous côtés par une populace irritée & menaçante, il n'héfita pas, pour fe porter à la défenfe du Palais, à defcendre à cheval avec fes gardes ce grand efcalier de Verfailles, fi connu pour fon élévation, & qui fait face à la pièce d'eau dite des Suiffes.

Maréchal de Camp en 1793.

En 1791 & 1792 il commanda la Maifon du Roi, réunie en émigration, y fut nommé Maréchal de Camp en 1793, & fervit en cette qualité à l'armée de Condé en 1796. La Maifon du Roi ayant été licenciée, il vécut quelque temps en Autriche, privé de fa fortune & pour ainfi dire fans reffources, comme la plupart des émigrés, & après la mort de Louis XVI & de Louis XVII, il fut appelé auprès du Roi Louis XVIII en qualité de Capitaine des Gardes.

Il ne quitta plus le Roi depuis ce jour jufqu'à fa mort, honoré de fon eftime & de fon amitié la plus intime. Il étoit près de lui à Dillingen en 1796, au moment où l'on attenta à fes jours par un coup de feu qui l'atteignit à la tête. « Ah! Sire, s'écria le Duc de Guiche, une ligne plus bas & vous étiez perdu. » — « Eh! bien mon ami, reprit le Roi, une ligne plus bas & le Roi de France s'appeloit Charles X; » puis effuyant fa figure fur laquelle ruiffeloit le fang de la bleffure, le Roi ne penfoit qu'à raffurer ceux qu'avoit attirés autour de lui la détonation du piftolet & à recommander d'épargner l'affaffin.

Duc de Gramont en 1799.

Devenu Duc de Gramont par la mort de fon oncle, Antoine VIII accompagna Louis XVIII à Mittau en Courlandes, où il rencontra Sa Majefté l'Empereur de Ruffie Paul I[er], alors Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérufalem, qui lui conféra dans cet Ordre la dignité de Commandeur.

Sacrifiant à fon dévouement & à fa fidélité au Roi toute autre confidéra-

tion, le Duc de Gramont ne profita pas de la loi qui autorifoit les émigrés à rentrer en France & par fuite dans une partie de leurs biens ; il partagea jufqu'à la fin l'exil des Princes, revint avec Louis XVIII en 1814 & reprit auprès de lui les mêmes fonctions de Capitaine des Gardes qu'il avoit précédemment exercées fous Louis XVI & qu'il continua fous Charles X, jufqu'à la feconde Révolution de 1830.

Son ancienneté dans le grade de Maréchal de Camp le fit comprendre en 1815 dans la première promotion de Lieutenant-Généraux, & il reprit à la Chambre des Pairs le rang que fes ancètres y avoient occupé héréditairement comme Ducs & Pairs du Royaume. A cette occafion, il fe produifit une conteftation dans laquelle il finit par faire reconnoître la juftefle de fes réclamations.

Lieutenant-Général (1815).

Il prend fon fiége à la Chambre des Pairs

La couronne ayant rétabli l'ancienne Pairie pour en faire conformément à la nouvelle Charte un des trois pouvoirs de l'État, un décret Royal avoit appelé à la Chambre plufieurs nouveaux Pairs, & dans cette première création avoit placé en tête de la lifte les noms des repréfentans des anciens Duchés-Pairies, fuivant leur ordre primitif. Il en réfultoit que chacun d'eux étoit ainfi réputé de nouvelle création par la grâce du Roi régnant, ce qui étoit en contradiction manifefte avec tous les actes du Roi, car Louis XVIII pofant en principe la non-interruption de fes droits héréditaires, fe difoit officiellement dans la 19e année de fon règne.

Le Duc de Gramont ayant reçu ampliation du décret Royal qui l'appeloit à la Pairie, refufa de l'accepter, arguant que fi les droits héréditaires du Souverain n'avoient pas fubi d'interruption par le fait de la Révolution, les droits héréditaires femblables des Ducs & Pairs du Royaume avoient eu le même fort. En conféquence, il entendoit fe rendre à la Chambre des Pairs en vertu de ce droit & tenant à la main les lettres de 1643 qui avoient inftitué le Duché-Pairie de Gramont. Cette proteftation étoit fans réplique, les autres Ducs & Pairs, dont le nombre étoit fort reftreint, par fuite d'extinction, s'y affocièrent, & malgré le refus d'acceptation du décret Royal ils fiégèrent à la Chambre.

La même année, le Duc de Gramont fut nommé Gouverneur de la onzième Divifion Militaire, & reçut la Légion d'honneur qui avoit été confervée par Louis XVIII concurremment avec l'Ordre militaire de Saint-Louis.

Il eft nommé Gouverneur de la onzième divifion militaire.

Au premier Chapitre de l'Ordre du Saint-Efprit & de Saint-Michel, tenu par le Roi dans la chapelle du Château des Tuileries le 30 feptembre 1820,

Reçoit le collier du Saint-Efprit (1820).

le Duc de Gramont fut reçu Chevalier des Ordres dont il avoit été depuis longtemps déjà autorisé à porter les insignes.

Ambassadeur à Londres, pour le couronnement de Georges IV (1821).

Au mois de juillet 1821, il fut choisi par le Roi pour assister en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire au couronnement de Georges IV, Roi d'Angleterre, & il représenta dignement la France dans cette honorable mission.

Mort de Louis XVIII.

Le 16 septembre 1824, il étoit de service auprès du Roi Louis XVIII, quand la mort vint frapper ce Monarque éclairé qui s'étoit montré aussi sage dans la prospérité qu'il avoit été digne & résigné dans l'adversité.

Il y avoit quatre Compagnies des Gardes-du-Corps du Roi qui portoient le nom de leurs Capitaines, savoir : la Compagnie de Gramont commandée par le Duc de Gramont, celle de Noailles commandée par le Duc de Mouchy, dont le nom de famille est Noailles, celle d'Havré commandée par le Duc d'Havré, qui est le même nom que Crussol, & la Compagnie de Luxembourg commandée par le Duc de Luxembourg, qui est de la Maison de Montmorency. Les Compagnies faisoient le service auprès du Roi par quartiers ou trimestres, & pendant le quartier le Capitaine des Gardes habitoit la résidence Royale & ne quittoit jamais le Roi, prenant toujours place près de lui. Les simples gardes étoient officiers & les officiers de la Compagnie avoient des grades supérieurs. Quand elles n'étoient pas de service, les Compagnies étoient casernées dans les environs de Paris; la Compagnie de Gramont l'étoit à Saint-Germain-en-Laye, dans ces vastes bâtimens qui servent aujourd'hui aux Régimens de cavalerie, & le Duc de Gramont habitoit sur la place Royale un pavillon en face de la caserne qu'il avoit embelli & entouré d'une superbe collection de fleurs, dont il étoit grand connoisseur & grand amateur. Bien que ce bâtiment appartînt en partie à l'État, il en conserva la jouissance jusqu'à la fin de sa vie.

A la mort du Roi, il étoit d'usage à la Cour de France que toutes les charges s'éteignoient avec le Souverain & devoient pour continuer être créées à nouveau par le Roi succédant. C'est ce qui arriva pour le Duc de Gramont qui fut Capitaine des Gardes de S. M. Charles X comme il l'avoit été des Rois Louis XVI & Louis XVIII.

Après la Révolution de 1830, le Duc de Gramont, trop vieux pour reprendre le chemin de l'exil, rentra complétement dans la vie privée & il vécut encore six ans, entouré de sa famille & de ses nombreux amis. C'étoit un homme d'un commerce sûr, fidèle & agréable, ferme & loyal dans ses

principes, ne tranfigeant pas avec fes devoirs, mais indulgent pour les autres, & plein d'aménité dans fes rapports fociaux; un de ces caractères qui traverfent le temps fans fe créer des ennemis, & qui ne laiffent derrière eux que de bons fouvenirs.

Il mourut à Paris le 28 août 1836. Son corps fut tranfporté à Bidache, où il eft inhumé près de fes ancêtres, dans l'Églife de Bidache, l'ancienne Principauté de la Maifon de Gramont dont la Souveraineté avoit été médiatifée en 1789. Sa mort (1836).

Il avoit époufé, le 11 juillet 1780, Louise-Françoise-Gabrielle-Aglaé de Polignac, fille d'*Armand-Jules, Duc de Polignac*, & de *Martine de Polaftron* née à Paris le 7 mai 1768. Elle eft morte en exil le 30 mars 1803, au Château d'*Holyrood* à *Edimbourg* en Écoffe, âgée de 35 ans, & fon corps fut dépofé dans le caveau de l'antique chapelle de cette réfidence des Stuarts, Rois d'Écoffe. La Ducheffe de Guiche fa femme, née Polignac.

Elle avoit exprimé dans fon teftament le vœu d'être rendue à fa Patrie auffitôt que les circonftances permettroient que fon corps ne reftât plus dépofé en terre étrangère. En conféquence, le Duc de Gramont s'étant procuré une lettre du Secrétaire d'État, Miniftre de l'Intérieur, Sir Robert Peel, adreffée au Lord Prévôt de la ville d'Edinburgh, ce Magiftrat fit procéder à l'exhumation des reftes de la Ducheffe de Gramont, & les fit remettre, avec de grands égards, à la perfonne députée par le Duc de Gramont pour les recevoir.

Le 25 octobre 1825, Monfieur le Duc d'Hamilton, Gouverneur du Palais Royal d'Holyrood & allié de la Maifon de Gramont, fit convoquer pour cette cérémonie les Magiftrats de la ville, le Lord Avocat, le Lord Chief Baron & un grand nombre de perfonnages diftingués, & en leur préfence, Sir Henri Jardine, Officier du Roi de la Baguette blanche, accompagné de Sir Patrick Walker & de Monfieur Longmore, Huiffiers de la Cour, fit ouvrir le caveau Royal où avoit été dépofé le corps de la Ducheffe de Gramont, d'où il fut enlevé & placé dans un fecond cercueil en bois de chêne, recouvert en velours cramoifi & aux armes de la famille. Il fut auffitôt tranfporté jufqu'au port de Newhaven, où le Capitaine de Portzamparre, commandant un Sloop de guerre de la Marine Royale Françoife, envoyé par ordre du Roi, le reçut à fon bord & conduifit ce dépôt funéraire à Bayonne, pour de là remonter l'Adour & être rendu à la fépulture de famille, dans les caveaux de l'Églife Paroiffiale de Bidache.

La Ducheffe de Gramont, plus connue de fes contemporains fous le nom

de Ducheſſe de Guiche qu'elle avoit porté juſqu'en 1799, étoit réputée une des plus jolies femmes de ſon temps. Quoique d'une taille au-deſſous de la moyenne, elle attiroit les regards par le charme de ſa phyſionomie & la nobleſſe de ſon maintien. Les fonctions de la Ducheſſe de Polignac ſa mère, Gouvernante des Enfans de France, & celles de ſon père le Duc de Polignac, Premier Écuyer de la Reine, l'avoient retenue à la Cour depuis ſon enfance; la diſtinction de ſon eſprit & de ſes manières lui avoit gagné tous les cœurs, & la Reine Marie-Antoinette l'honoroit d'une amitié toute particulière. Après la mort de cette infortunée Princeſſe, elle reporta ſur la famille Royale toute l'affection qu'elle avoit vouée à ſa Souveraine, & ſuivit partout les Princes dans leur exil. Appelée auprès de Madame de Provence, épouſe de Louis XVIII, elle paſſa pluſieurs années dans l'intimité de cette Princeſſe.

Miſſion ſecrète de la Ducheſſe de Guiche auprès du Premier Conſul.

A cette époque, Monſieur le Comte d'Artois (depuis Charles X) lui confia une miſſion ſecrète d'une grande importance. Il s'agiſſoit en effet d'entrer en pourparlers avec le Premier Conſul. N'écoutant que ſon zèle & ſon dévouement, la Ducheſſe de Gramont ſe rendit à Paris, eut pluſieurs entrevues avec Fouché, Miniſtre de la Police, & par l'influence de Madame Bonaparte (l'Impératrice Joſéphine) qu'elle avoit connue avant la Révolution, obtint à la Malmaiſon une audience du Premier Conſul. Elle s'acquitta près de lui de ſa miſſion délicate, avec un courage, une fermeté & une préſence d'eſprit qui lui firent honneur & que l'Empereur Napoléon ſe plut à reconnoître quand il en parla à ſes Miniſtres. La Ducheſſe de Gramont a laiſſé de ce voyage un modeſte récit qui eſt digne d'intérêt & qui fait reſſortir les qualités éminentes de ſon caractère. Elle revint auſſitôt après à Édimbourg auprès de la famille Royale, & à peine arrivée, y mourut ſubitement à l'âge de 35 ans.

Le Duc de Gramont avoit réuni à ſon retour en France les débris de la fortune de ſes aïeux, dont la plus grande partie avoit diſparu dans la tourmente révolutionnaire. Le château de Bidache, ou plutôt l'emplacement de ſes ruines, le domaine qui lui étoit adjacent, les terres & forêts ſituées dans les Hautes-Pyrénées, près de Bagnères-de-Bigorre, le vieux château d'Aſter où Henri IV aimoit à ſe rendre à cheval, le long du Gave des vallées, & enfin le Domaine de Guiche, lui avoient été reſtitués comme héritage de ſon oncle & de ſon père. C'eſt ainſi que la famille poſſède encore le berceau de ſes pères & l'antique domaine dont la tenue remonte aux temps les plus reculés de l'Hiſtoire de France & d'Eſpagne.

Le Duc & la Ducheffe de Gramont avoient eu trois enfans : Leurs enfans.

1° *Armandine-Léonie-Sophie-Corifandre* de Gramont ;

2° *Aglaé-Angélique-Gabrielle* de Gramont ;

3° *Antoine-Geneviève-Héraclius-Agénor* de Gramont, qui fuit.

Mefdemoifelles de Gramont fubirent le fort de leurs parens ; leur enfance & leur jeuneffe fe pafsèrent dans l'exil, mais cette noble infortune ne les empêcha pas de contracter de bonne heure de belles alliances.

Corifande de Gramont Comteffe de Tankerville. — Maifon de Tankerville.

L'aînée d'entre elles, *Armandine-Léonie-Sophie-Corifandre*, née le 5 octobre 1782, connue fous le nom de *Corifande*, époufa à Londres *Charles Bennet*, *Vifcount Offulfton*, *Comte de Tankerville, Pair d'Angleterre.*

De cette Maifon anciennement établie dans le Comté de Berks en Angleterre, étoit John Bennet, qui fut élu membre de la Chambre des Communes par ce Comté en 1433. Elle eft alliée aux principales familles des Royaumes-Unis de la Grande Bretagne, & un de fes rameaux a formé la Souche des Barons de Arlington en Middlefex, Vicomte Thetford en Norfolk.

Le Baron de Arlington, créé Comte de Arlington ou Harlington par Charles II en 1672, Chevalier de la Jarretière & Grand Chambellan du Roi, fut marié à Ifabelle, Princeffe de Naffau, dont il eut une fille unique nommée Ifabelle, mariée à Henri Fitz-Roy, fils naturel du Roi Charles II, créé par lui Duc de Grafton, & auquel elle apporta en mariage les titres & les biens de fa branche.

Charles Bennet, Lord Offulfton, Chef de fa famille, prit fon fiége à la Chambre des Pairs d'Angleterre en 1695, fut créé Comte de Tankerville par lettres-patentes du 19 octobre 1714, & Chevalier de l'Ordre de Saint-André & du Chardon d'Écoffe. Il avoit époufé en juillet 1695 Mary Grey, fille & héritière de Ford, Lord Grey de Warks, Comte de Tankerville par fa femme, & il en eut plufieurs enfans qui occupèrent des places importantes dans l'État & à la Cour. L'un d'eux fut Lieutenant du Roi des ville & Comté de Newcaftle & du Comté de Northumberland où la famille poffède aujourd'hui un grand Domaine & a fixé fa principale réfidence au Château de Chillingham.

Ses armes font : De gueules à un bezant, entre trois demi-lions rampans, d'argent, & pour cimier une double échelle traverfant une couronne de lauriers. Les fupports, deux lions d'argent, portant chacun fur les épaules un bezant & fur la tête une couronne ducale, avec cette ancienne devife : « *Haud facile emergunt* », à laquelle la famille préfère quelquefois celle de leur arrière-

grand-père, Ford Lord Grey, qui eſt « *De bon vouloir ſervir le Roy.* » Le tout enveloppé du manteau de Pair, ſurmonté d'une couronne de Comte fermée.

Du mariage de Coriſande de Gramont & du Comte de Tankerville ſont nés :

1° Emma Bennet, mariée au Comte de Malmeſbury, Pair d'Angleterre;

2° Henriette Bennet, morte jeune;

3° Charles Bennet, Membre de la Chambre des Communes, ſous le nom du Vicomte Offulſton juſqu'à la mort de ſon père, qui décéda le 25 juin 1859. Il eſt aujourd'hui Comte de Tankerville & Pair d'Angleterre, & a épouſé, le 29 janvier 1850, Lady Olivia Montagu, fille du Duc de Mancheſter & née le 18 juillet 1830.

De ce mariage ſont iſſus :

1° Charles, Lord Offulſton, né le 31 décembre 1850;

2° Honorable Georges-Montagu-Bennet, né le 30 mars 1852;

3° Honorable Frédérick-Auguſte-Kerr-Bennet, né le 30 mai 1853;

4° Lady Coriſande-Olivia Bennet, née le 23 juillet 1855;

5° Lady Ida-Louiſa Bennet, née le 22 juin 1857.

La Comteſſe de Tankerville (Douairière), née Gramont, eſt morte le 23 janvier 1865.

Aglaé de Gramont, d'abord Mᵉ de Dawidoff, puis Maréchale Sébaſtiani.

Aglaé-Angélique-Gabrielle de Gramont, ſeconde fille du Duc de Gramont Antoine VIII, épouſa en premières noces, au mois d'octobre 1805, à Saint-Péterſbourg, le Général Ruſſe *Alexandre Dawidoff*, fils du *Général Dawidoff* & de *Dame Samoïloff*.

De ce mariage ſont nés :

1° Catherine Dawidoff, mariée au Marquis de Gabriac, Pair de France, Ambaſſadeur, puis Sénateur de l'Empire, décédé le 11 juin 1865.

2° Adèle Dawidoff, qui ne s'eſt pas mariée;

3° Wladimir-Alexandre Dawidoff, Général en Ruſſie, qui a ſervi longtemps au Caucaſe avec diſtinction, & eſt aujourd'hui Conſeiller d'État & Maréchal de la Nobleſſe.

Le Maréchal de France, Comte Sébaſtiani.

Madame Dawidoff étant devenue veuve au commencement de la Reſtauration, épouſa en ſecondes noces, en 1831, *Horace-François*, *Comte Sébaſtiani della Porta*, né à Porta d'Ampugnani en Corſe, *Maréchal de France*, Grand'Croix de la Légion-d'Honneur, de l'Ordre de Léopold de Belgique, de l'Ordre Royal du Sauveur de Grèce, de l'Ordre Royal de Saint-Ferdi-

nand & du Mérite de Naples, de l'Ordre du Croiſſant & du Saint-Sépulcre, Chevalier de la Couronne de Fer.

Le Comte Sébaſtiani fut un des perſonnages marquans du premier Empire, & ſon nom ſe rattache à toutes les phaſes de cette glorieuſe période. Brave juſqu'à la témérité, habile & généreux, il ſe diſtingua en maintes occaſions par la promptitude de ſes réſolutions & la juſteſſe de ſon jugement. Employé à la grande armée, lors de la repriſe des hoſtilités contre l'Autriche, en 1805, il contribua au ſuccès du combat de Güntzbourg, ſe ſignala à la bataille d'Auſterlitz, y fut grièvement bleſſé, & reçut le grade de Lieutenant-Général.

Chargé de pluſieurs miſſions diplomatiques, dont il s'acquitta avec autant d'habileté que de ſuccès, il fut rétablir dans le Levant l'influence Françoiſe & y placer les Chrétiens ſous une protection efficace. L'Empereur Napoléon Ier, frappé de ſes talens, le nomma, en 1806, Ambaſſadeur auprès de la Porte-Ottomane, & il eut le mérite d'y ſauver la ville de Conſtantinople en y organiſant inſtantanément une défenſe pour ainſi dire improviſée contre les Anglois, dont la flotte avoit inopinément mouillé dans le Boſphore. Cette circonſtance, dont le ſouvenir eſt encore vivant en Orient, aſſura pour longtemps à la France une prépondérance marquée, & l'Empereur en témoigna ſa reconnoiſſance à ſon Ambaſſadeur d'une manière éclatante.

Le Général Comte Sébaſtiani ne tarda pas à reprendre la carrière des armes, & il figura dans les plus importantes opérations militaires des armées Françoiſes, en Eſpagne, en Allemagne & en Ruſſie. Après la fin du premier Empire, il vécut dans la retraite juſqu'à la Révolution de 1830.

En 1831 & 1832, il fut appelé ſucceſſivement aux Miniſtères des Affaires Étrangères & de la Marine par le Roi Louis-Philippe, puis nommé, en 1834, Ambaſſadeur de France auprès de S. M. le Roi de Naples. L'année ſuivante, il paſſa en la même qualité à Londres, où il repréſenta la France pendant pluſieurs années.

Ayant été nommé Maréchal de France, il revint à Paris, où il vécut dans la confiance & l'intimité du Roi juſqu'à la Révolution de 1848. Son âge avancé & les ſoins que réclamoit ſa ſanté compromiſe par les fatigues d'une vie ſi remplie & ſi active, le tinrent éloigné des affaires juſqu'à ſa mort, qui arriva le 20 juillet 1851.

La Maréchale Sébaſtiani étoit morte avant lui à Paris le 21 février 1842.





CHAPITRE XVIII

Antoine IX, 9e Duc de Gramont (1789-1836-1854). — D'abord Comte de Gramont. — Entre au ſervice d'Angleterre (1800). — Il ſe met en rapport avec les chefs royaliſtes du Midi & ſa tête eſt miſe à prix. — Sa miſſion auprès de Louis XVIII à Hartwell. — Il revient en France avec le Duc d'Angoulême. — Il prend le titre de Duc de Guiche (1814). — Il eſt nommé Colonel, premier Aide de Camp & premier Écuyer du Duc d'Angoulême. — Maréchal de Camp (1815). — Grand-Officier de la Légion-d'Honneur (1823). — Lieutenant-Général (1823). — Il accompagne la Famille Royale en exil en Écoſſe & en Allemagne. — Son retour en France (1833). — Il devient Duc de Gramont (1836). — Sa mort (1854). — La Ducheſſe de Gramont née Comteſſe d'Orſay (1818). — Le Général Comte d'Orſay, ſon père. — Le Comte Alfred d'Orſay, frère de la Ducheſſe de Gramont. — Seconde branche des Comtes d'Orſay en Autriche. — La Ducheſſe de Gramont née Comteſſe d'Orſay. — Enfans du Duc Antoine IX.

XXXII.



NTOINE IX, GENEVIÈVE-HERACLIUS-AGÉNOR DE GRAMONT, Duc de Gramont & Prince de Bidache, Comte d'Aure & de Louvigny, Baron de Cames, de Saint-Pé, de Bardos, d'Urt, de Sames, de Lérin & de Villeneuve-Erresty, de Jergouey & de Scos, Lieutenant-Général, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, Chevalier de Saint-Louis, Grand'Croix de l'Ordre Royal de Saint-Maurice & Saint-Lazare de Sardaigne, ſuccéda à ſon père le Duc Antoine VIII (Louis-Marie) le 28 août 1836, comme Chef du nom & des armes de la Maiſon de Gramont.

Antoine IX, 9e Duc de Gramont (1789-1836. — 1854.)

D'abord Comte de Gramont.

Il étoit né au Château de Verſailles, dans l'aile dite, aile des Princes,

le 17 juin 1789, & fut baptifé en l'Églife Saint-Louis de Verfailles. Ses parrain & marraine furent Armand-Jules-Marie-Héraclius de Polignac fon oncle maternel, fils aîné du Duc de Polignac, & Geneviève de Gramont, Comteffe d'Offun, Dame des Atours de la Reine, fa tante du côté paternel. La Reine Marie-Antoinette, qui portoit à fa mère une grande amitié, voulut lui donner à fa naiffance le nom d'Agénor, par lequel il fut appelé & qu'il tranfmit à fes enfans en fouvenir de cette circonftance.

Trois femaines après, le Château de Verfailles étoit envahi par la populace de Paris & la famille Royale difperfée par l'émeute, un Garde-du-Corps de la Compagnie de Gramont, s'emparant de l'enfant au berceau, le fauvoit comme par miracle de la fureur populaire, pour le ramener à travers mille dangers auprès de fes parens. Il les fuivit en émigration, parcourant fucceffivement avec eux toutes les réfidences de l'exil. Parvenu en Ruffie, il fut incorporé, le 31 décembre 1798, dans le Régiment de Torride de nouvelle formation, dans l'armée, fous les ordres du Maréchal Souvaroff, où il reçut un brevet de Sous-Lieutenant, & fut porté en cette qualité comme faifant partie de l'État-Major du Maréchal. Il avoit alors à peine dix ans, auffi ce grade militaire n'étoit-il qu'une fiction par laquelle l'Empereur de Ruffie Paul Ier trouvoit le moyen délicat & généreux de venir en aide aux familles malheureufes ruinées par la Révolution & forcées de chercher un afile loin de leur patrie.

Vers la fin de 1799, il rejoignit à Mittau en Courlande fon père le Duc de Gramont, qui étoit auprès du Roi Louis XVIII, & le fuivit à Varfovie. Il porta à partir de ce jour & jufqu'en 1814 le titre de Comte de Gramont.

Entre au fervice d'Angleterre (1800).

L'année d'après 1800, il fe rendit avec fon père à Édimbourg en Écoffe, auprès de M. le Comte d'Artois, & de là en Angleterre où il fut admis en qualité d'Enfeigne (Sous-Lieutenant), le 23 décembre 1802, dans le Régiment étranger au fervice de cette puiffance, commandé par le Colonel Baron de Rolles. Après avoir paffé deux ans aux Écoles, il fut nommé en 1804 Lieutenant dans le Régiment des Chaffeurs Britanniques, légion Allemande, & plus tard admis à paffer en perdant un grade le 11 janvier 1805, Cornet (Sous-Lieutenant) dans le Régiment Anglois de Dragons-légers, dont fon Alteffe le Prince de Galles étoit propriétaire. Lorfque ce Régiment devint le 10e de Huffards, fon effectif fut augmenté de deux efcadrons & le Comte de Gramont fut promu au grade de Lieutenant dans le même corps le 21 novembre 1806.

Il fit les campagnes de 1808 & 1809 en Portugal & en Eſpagne, ſe trouva aux combats de cavalerie de Sahagun, Valderas & Benavente, dans les plaines de Léon, aux batailles d'Aſtorga, de Lugo & de la Corogne en Galice. Toute la Cavalerie ayant été embarquée ſur la flotte envoyée d'Angleterre pour recevoir l'armée en retraite, il fut laiſſé à terre avec un détachement de ſon Régiment pour accompagner le Général en Chef Sir John Moore, & ſe trouvoit auprès de lui lorſqu'un boulet de canon mit fin à ſa glorieuſe carrière. Le Comte de Gramont, après l'avoir fait tranſporter au quartier qu'il occupoit dans la ville, écrivit ſous ſa dictée, pendant pluſieurs heures, le Rapport que cet Officier Général adreſſa, avant de mourir, au Miniſtère Anglois, dont le parti politique n'étoit pas le ſien. Promu au grade de Capitaine dans le même corps, le 9 mars 1809, à la ſuite de cette campagne, le Comte de Gramont, alors âgé de vingt ans, fut chargé, à ſon retour en Angleterre, des remontes, de l'équitation & de l'inſtruction de pluſieurs corps appartenant à différentes armes. Ce fut alors qu'il ſe livra avec une ardeur & une perſévérance, au-deſſus de ſon âge, à l'étude des queſtions chevalines, & qu'il acquit les connoiſſances auſſi profondes que variées qu'il devoit plus tard mettre au ſervice de ſon pays. Envoyé de nouveau en Eſpagne, il ſervit alternativement dans les États-Majors & dans le Corps dont il faiſoit partie, & ſe trouva au combat de cavalerie de Morales-del-Rey, aux batailles de Burgos, de Vittoria, d'Arauritz près Pampelune, de l'Adour en 1813, d'Orthez, de Vicq & de Toulouſe en 1814.

Ayant une fois franchi les frontières des Pyrénées, le Comte de Gramont ſe mit en relation avec les familles Royaliſtes & les perſonnages les plus influens du pays, & parcourut ouvertement les Provinces Méridionales, ne diſſimulant plus ni ſon nom, ni le but de ſes démarches. Bientôt, ſur des ordres venus de Paris, ſon ſignalement fut envoyé aux autorités de la ville de Bayonne, & ſa tête fut miſe à prix pour la ſomme de ſoixante mille francs. (Archives de la Mairie à Bayonne.) Il n'en continua pas moins ſa propagande royaliſte, allant ſans ceſſe d'une ville à l'autre, couchant dans les fermes & ſur les routes, & choſe digne de remarque, il ne ſe rencontra perſonne pour le trahir & le livrer. Se trouvant en rapport avec tous les chefs royaliſtes de France, le Comte de Gramont eut ſurtout pluſieurs conférences avec les émiſſaires de Bordeaux, qui le députèrent auprès de Louis XVIII, en Angleterre, pour lui demander un Prince de ſon ſang qui put ſe mettre

Il ſe met en rapport avec les chefs royaliſtes du Midi, & ſa tête eſt miſe à prix.

Sa miſſion auprès de Louis XVIII à Hartwell.

la tête du mouvement que l'on organifoit. Le Comte de Gramont ayant réuffi à s'embarquer à travers mille dangers, fe rendit alors auprès du chef de la famille des Bourbons à Hartwell, qui, après lui avoir témoigné combien il regrettoit que fes infirmités ne lui permiffent pas de fe rendre lui-même aux vœux des populations qui réclamoient la préfence d'un Prince François, lui dit : « Je vous confie mon neveu, le Duc d'Angoulême, que j'aime comme un fils, & qui a toute ma confiance. » A partir de ce jour, le Comte de Gramont fe voua au fervice de ce Prince & lui confacra fa vie entière.

Il revient en France avec le Duc d'Angoulême.

Pour détourner l'attention du Gourvernement Anglois, qui, traitant alors de la paix à Châtillon avec l'Empereur Napoléon, paraiffoit vouloir s'oppofer au départ du Duc d'Angoulême, le Comte de Gramont s'embarqua à Plymouth pendant que le Prince fe dirigeoit, déguifé, fur Falmouth, &, fous un nom fuppofé, gagnoit le Port du Paffage en Efpagne, pour de là entrer en France par les Pyrénées. Lord Keith, Gouverneur de Plymouth & Commandant des forces navales Angloifes dans la Manche, étoit perfonnellement attaché aux Princes François & défireux de fervir leur caufe. En conféquence, n'ayant pas de vaiffeaux difponibles dans le port, & fentant toute l'urgence d'expédier le Comte de Gramont fans retard, il s'empreffa de mettre à fa difpofition fon propre cutter ou yacht, à bord duquel il faifoit fes tournées d'infpection dans la Manche pour le conduire à Saint-Jean-de-Luz où fe trouvoit alors le Quartier-Général du Duc de Wellington, Commandant en chef de l'armée alliée; mais l'ancien marin qui commandoit ce petit navire de guerre & de plaifance, n'avoit pas, depuis longtemps, navigué dans cette partie de l'Océan, & ne tenoit pas affez compte de l'influence des courans rapides du Golfe de Gafcogne; auffi eut-il beaucoup de peine à éviter d'être entraîné dans l'embouchure de la Gironde, & après avoir lutté plufieurs jours contre les flots & les vents, fut-il forcé de s'échouer à la côte, entre l'embouchure de l'Adour & Saint-Jean-de-Luz. Le Comte de Gramont attachoit beaucoup de prix à précéder de quelques jours l'arrivée du Duc d'Angoulême en France; dans ce but, il fe jeta auffitôt à la mer, muni des dépêches qui lui avoient été confiées, atteignit la côte au milieu des poftes ennemis, &, favorifé par une nuit obfcure, parvint à les traverfer fans être découvert.

Il prend le titre de Duc de Guiche (1814).

Jufqu'à cette époque, il n'avoit été connu que fous le nom de Comte de Gramont; mais, en rentrant en France, Sa Majefté Louis XVIII voulut

qu'il reprit un des titres qui appartenoient, avant la Révolution, aux fils aînés des Ducs de Gramont, & lui permit d'opter entre ceux de Duc de Lesparre & de Duc de Guiche. Il préféra le dernier qui avoit été porté par son père, & dont la création étoit plus ancienne, & il fut depuis lors ainsi nommé jusqu'à la mort de son père en 1836.

Dans les premiers jours de mars 1814, Son Altesse Royale le Duc d'Angoulême chargea le Duc de Guiche de le précéder à Bordeaux, d'y annoncer sa prochaine arrivée, & de préparer les esprits au mouvement royaliste qui y avoit été organisé. A son arrivée, le Duc de Guiche trouva les choses si avancées qu'il ne crut pas pouvoir différer le mouvement, & le 12 mars il fit proclamer comme Roi Sa Majesté Louis XVIII, arborant sur les tours de la cathédrale le premier drapeau blanc qui flotta en France à cette époque. La ville de Bordeaux ayant ainsi proclamé & reconnu le Gouvernement du Roi avant que l'armée Angloise ne l'eût occupée, son chef, le Duc de Wellington, en conçut un mécontentement assez fort, & il ne cessa par la suite, de le manifester par une certaine aigreur dans tous ses rapports avec le Duc d'Angoulême. L'ouvrage, publié sous sa direction, par le Colonel Gurwood, Officier attaché à son État-Major & intitulé : « Ordre du jour & Correspondance militaire du Duc de Wellington, » se ressent encore de cette impression, & rend compte des événemens du 12 mars avec des préventions qui nuisent à l'exactitude du récit.

Ce même jour, 12 mars 1814, le Duc de Guiche fut nommé, par le Roi, Colonel d'État-Major & Premier Aide de Camp du Duc d'Angoulême. Plus tard, à son arrivée à Paris, il reçut la charge de Premier-Écuyer du Prince, & , en cette qualité, il prêta entre ses mains le serment personnel & particulier de la Maison du Roi. Le 10 août 1814, il reçut la Croix de Saint-Louis, & le 31 janvier 1815, celle de la Légion d'Honneur.

Il est nommé Colonel, Premier Aide de Camp & Premier Écuyer du Duc d'Angoulême.

Le Duc de Guiche fit, sous les ordres du Prince, la campagne du Midi en 1815, & fut promu au grade de Maréchal de Camp le 4 avril de la même année au passage de la Drôme. Il partagea sa captivité au Pont-Saint-Esprit, & le suivit dans son exil, lorsqu'après la capitulation de Montélimart, il fut embarqué à Cette & se rendit à Barcelone en Espagne. Il accompagnoit le Prince au mois de juin de la même année lorsqu'il alla visiter le Roi d'Espagne Ferdinand VII dans sa Capitale de Madrid.

Maréchal de Camp (1815).

Rentré en France après les Cent-Jours, Monsieur le Duc d'Angoulême

envoya le Duc de Guiche de Toulouſe à Bordeaux pour y prendre, le 30 juillet 1815, le Commandement de la 11e Diviſion Militaire en remplacement du Général Clauſel, qui y commandoit alors au nom de l'Empereur Napoléon. En cette occaſion, le Duc de Guiche déploya la plus grande énergie pour s'oppoſer aux paſſions réactionnaires ; il parvint à calmer les haines, à rapprocher les citoyens, & grâce à ſes efforts, la ville de Bordeaux, pendant le temps qu'il y commandoit, n'eut à déplorer aucune de ces ſcènes douloureuſes qui ont ailleurs laiſſé de ſi triſtes ſouvenirs.

Le 8 ſeptembre 1815, il fut nommé, par le Roi, au Commandement de la 2e Brigade de Cavalerie légère de la Garde Royale, dans lequel il fut maintenu juſqu'au 10 décembre 1823. Cette Brigade comprenoit les Lanciers & les Huſſards de la Garde.

Par Ordonnance du Roi du 18 mai 1820, il fut promu au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur.

En 1823, il accompagna en Eſpagne Son Alteſſe Royale Mgr le Duc d'Angoulême, Généraliſſime de l'armée, en qualité de Premier Aide de Camp & de Premier Écuyer, Chef de ſa Maiſon Militaire & Civile. Il fut envoyé par le Prince comme parlementaire à Cadix, chargé d'une miſſion confidentielle auprès de Sa Majeſté Ferdinand VII, alors détenu dans cette ville par les révolutionnaires Eſpagnols. Il eut avec ce Souverain une longue conférence, l'informa des meſures formidables que M. le Duc d'Angoulême avoit priſes pour ſa prochaine délivrance & ranima ſes eſprits abattus.

Grand-Officier de la Légion d'Honneur (1823.)

Le 3 ſeptembre 1823, au Quartier Général de Puerto-Santa-Maria près Cadix, le Duc de Guiche fut nommé Grand-Officier de la Légion d'Honneur, & Son Alteſſe Royale le Prince de Carignan (depuis Charles-Albert, Roi de Sardaigne), qui avoit accompagné l'armée Françoiſe comme volontaire, & s'y étoit fait remarquer par ſa vaillance & ſon intrépidité, lui remit, de la part de Sa Majeſté le Roi de Sardaigne, ſon oncle, la Grand'Croix de l'Ordre Religieux & Militaire de Saint-Maurice & Saint-Lazare, en ſouvenir de cette campagne.

Lieutenant-Général (1823).

Au retour d'Eſpagne, le 10 décembre 1823, le Roi, en récompenſe de ſes ſervices, nomma le Duc de Guiche Lieutenant-Général de ſes armées, &, en 1828, Inſpecteur-Général de Cavalerie au Camp d'inſtruction de Lunéville.

Après la mort de Louis XVIII & l'avénement du Roi Charles X (16 ſep-

tembre 1824), M. le Duc d'Angoulême, devenu Fils de France & héritier direct de la couronne, porta le nom traditionnel de Mgr le Dauphin, & sa Maison fut considérablement augmentée. Préoccupé de la nécessité d'organiser, pour la Cavalerie, un meilleur système de remonte indigène, ce Prince favorisoit l'élevage des chevaux, & comme moyen d'encourager une industrie nationale alors fort en décadence, il avoit créé des Haras qu'il entretenoit à ses frais, & qui rendirent d'immenses services au pays. Le Duc de Guiche, qui dirigeoit ces établissemens, leur imprima un grand développement ; il fut le premier fondateur des Courses Hippiques du Champ-de-Mars, où les chevaux des Haras de Meudon & de Saint-Cloud tinrent si longtemps le premier rang. Il est aussi l'auteur de plusieurs Mémoires sur l'élevage des chevaux & le perfectionnement des races, qui ont reçu, à l'époque où ils furent publiés, un accueil empressé du public & des hommes versés dans ce genre d'études. Plusieurs années après sa mort, en 1862, la Société d'Encouragement des Courses de Paris, voulant honorer le souvenir de ses travaux & du succès qui les avoit couronnés, a fondé un prix sous le nom de : « Prix de Guiche, » qui se court tous les ans à Paris.

Le Duc de Guiche, n'ayant eu connoissance des Ordonnances de juillet 1830 que le jour même de leur promulgation & par les journaux, se rendit aussitôt à Saint-Cloud, près de Mgr le Dauphin, & ne le quitta plus qu'à Cherbourg. Au moment de s'embarquer pour l'Angleterre & de prendre pour la troisième fois la route de l'exil, ce malheureux Prince l'envoya à Paris & le chargea de régler ses affaires personnelles.

Il accompagne la Famille Royale en exil, en Écosse & en Allemagne.

Aussitôt qu'il eut accompli cette mission de confiance, le Duc de Guiche, enmenant avec lui la Duchesse sa femme & ses cinq enfans, s'empressa d'aller rejoindre le Prince à Édimbourg, bien décidé à lui consacrer sa vie entière & à partager son infortune. C'est ainsi qu'après un intervalle de seize ans, il se retrouvoit exilé de nouveau à ce même château d'Holyrood où sa mère étoit morte en exil 27 ans plus tôt.

En 1832, il suivit Mgr le Dauphin à Prague, en Bohême, & y habita avec toute sa famille le château du Hradschin, que l'Empereur d'Autriche avoit mis à la disposition des Bourbons; mais, l'année d'après, quelques intrigues de Cour vinrent troubler la paix dans laquelle avoient jusqu'alors vécu la famille Royale exilée & tous les fidèles serviteurs qui l'avoient suivie. Le Duc de Guiche, dont l'avis n'avoit pas prévalu, dut quitter Mgr le Dau-

phin, auprès duquel sa présence n'étoit plus, depuis la Révolution, qu'un hommage de dévouement & de reconnoissance, & il rentra en France avec toute sa famille.

Son retour en France (1833).

Les faveurs dont il avoit été comblé par Sa Majesté Louis XVIII, la confiance & l'amitié dont Mgr le Dauphin l'avoit si longtemps honoré, ne lui permirent pas de se rallier au nouveau Gouvernement. Son serment personnel, dont il n'avoit jamais demandé à être relevé, n'en comportoit pas un nouveau; en conséquence, il fut rayé, pour refus de serment, des contrôles de l'armée, abandonnant ainsi une brillante carrière qui lui étoit chère, & qu'il avoit parcourue avec bonheur & succès. Ce qu'il perdit, par ces tristes circonstances, lui fut largement compensé par l'estime de ses compatriotes, qui, dans tous les rangs comme dans tous les partis, lui tinrent compte du désintéressement & de la loyauté de sa conduite.

Revenu à Paris, en 1834, le Duc de Guiche y fit un court séjour & se retira à Versailles avec toute sa famille où il vécut quelques années, éloigné du monde, exclusivement voué à l'éducation de ses enfans.

Il devient Duc de Gramont (1836).

Le 28 août 1836, il devint, par la mort de son Père, Duc de Gramont, Prince de Bidache & chef de sa Maison. La Pairie avoit cessé d'être héréditaire depuis la Révolution de Juillet 1830. L'Ordre du Saint-Esprit, si ancien & si illustre, avoit été aboli par le Roi Louis-Philippe, il en conserva les insignes, & le Collier qu'avoient toujours porté depuis des siècles les Ducs de Gramont fut déposé comme Souvenir aux Archives de la Maison.

Sa mort (1854).

Le Duc de Gramont revint à Paris en 1840. Il ne tarda pas à y éprouver les premières atteintes d'une cruelle maladie qui attrista ses dernières années, & l'enleva à l'affection des siens le 3 mars 1854.

L'histoire contemporaine offre peu d'exemples d'une vie aussi agitée que la sienne, & les vicissitudes de cette époque révolutionnaire traversèrent son existence en le soumettant aux plus dures épreuves. L'exil avec ses privations, la captivité, la proscription, furent le sort de ses premières années, & quand par un soudain revirement il atteignit le faîte des grandeurs, ce fut pour en descendre bientôt après, victime de son dévouement & de son inébranlable fidélité. C'étoit à tout prendre le type d'un caractère vraiment chevaleresque. Sa physionomie belle & régulière, la distinction de ses manières n'étoient surpassées que par les qualités de son cœur. L'expérience des hommes & des choses, tout en donnant à son esprit une certaine tendance à la mélancolie, l'avoient

rendu auſſi indulgent pour les autres qu'il étoit ſévère pour lui-même. On en jugera par le trait ſuivant. N'ayant pas quitté la Cour ni Mgr le Dauphin pendant les trois journées de juillet 1830, & plus tard pendant le triſte voyage de Cherbourg, dernière étape des Bourbons vers l'exil, il avoit tout vu, tout obſervé autour de ces malheureux Princes, & réſumé dans un mémoire authentique ſes ſouvenirs encore pleins d'actualité. Là ſe trouvoient au milieu des récits les plus émouvans, l'hiſtoire de bien des défaillances, celle de quelques trahiſons & la peinture triſtement fidèle des ambitions prévoyantes s'agitant autour d'un trône ébranlé, pour s'en éloigner avant ſa chute. Plus tard, voulant mettre en lieu ſûr ces pages ſecrètes de l'hiſtoire du temps, il les avoit livrées à un homme qu'il croyoit digne de ſa confiance. Un jour, il appela ſes deux fils aînés : « Mes enfans, leur dit-il, j'ai remis à M*** un mémoire que j'ai écrit ſur les derniers jours de la Révolution, & je voudrois le ravoir. Il eſt fait ſous l'empire des événemens que j'y ai retracés, & je crains d'y avoir porté des jugemens trop ſévères. Je ne voudrois pas perpétuer le ſouvenir de bien des fautes, qui ont peut-être été effacées par le repentir ou par d'éminens ſervices. Nous vivons dans un temps où il faut laiſſer dormir le paſſé & regarder vers l'avenir. Chargez-vous de me rapporter ce manuſcrit, je ne déſire pas qu'il ſoit connu. » Il lui fut rendu, non ſans peine, & ſon premier ſoin fut de le détruire. Le Duc de Gramont, Antoine IX, étoit le 24[e] Prince de Bidache, le 9[e] Duc de Gramont, & en lui finiſſoit la 27[e] génération du nom de Gramont.

Il avoit épouſé, le 23 juillet 1818, Anna-Quintina-Albertine-Ida d'Orsay, Comtesse d'Orsay, fille de Jean-François-Louis-Marie-Albert-Gaſpard Grimod, Comte d'Orſay en France & Comte d'Empire en Allemagne, par lettres-patentes de l'Empereur Léopold II, Baron de Rupt en Franche-Comté & Lieutenant-Général des armées du Roi, & d'Éléonore, Baronne de Franquemont.

La Ducheſſe de Gramont, née Comteſſe d'Orſay (1818).

Le Comte d'Orſay étoit fils de Pierre-Gaſpard-Marie Grimod, Comte d'Orſay en France & en Allemagne, Baron de Rupt, Seigneur d'Autrey, d'Attricourt, de Delain & autres lieux dans la Franche-Comté, & de Marie-Louiſe-Albertine-Amélie de Croy, née Princeſſe de Croy-Molembois & du Saint-Empire. Son grand-père, Pierre Grimod de Dufort, Intendant des Poſtes & Relais de France, avoit épouſé Marie-Antoinette-Gabrielle-Félicité de Caulaincourt, laquelle ſe maria en ſecondes noces au Marquis de Pompi-

Le Général Comte d'Orſay, ſon père.

gnan. La famille de d'Orſay eſt originaire des Grimoald, Ducs de Bénévent en Italie, dont pluſieurs branches s'établirent dans le Midi de la France, ſous le nom de Grimaud-Grimaldi, notamment dans le Lyonnois où ils apportèrent de grandes richeſſes & fondèrent la Souche des Grimod de Dufort, Comtes d'Orſay. (V. Extraits d'une grande bibliothèque, par Contant d'Orville. *Hiſtoire civile du Royaume de Naples*, par Gianone; et pour la généalogie, *Pièces & Documens. Annexe* N° 48.)

Le Général Comte d'Orſay, père de la Ducheſſe de Gramont, né le 20 mai 1772, étoit auſſi remarquable par ſes qualités militaires que par la beauté preſque proverbiable dont la nature l'avoit doué. Il fit ſes premières armes dans l'armée Autrichienne, & fut admis comme Lieutenant dans le Régiment de ſon oncle le Prince de Hohenlohe Bartenſtein, ſon père ayant épouſé en ſecondes noces une Princeſſe de ce nom. Rentré en France au 15 fructidor, an VII (1er ſeptembre 1799), il fut arrêté comme émigré & condamné à la déportation. Enfermé proviſoirement dans les Priſons du Temple où il attendoit l'exécution de ſa ſentence, il échappa aux rigueurs du Tribunal révolutionnaire par la puiſſante intervention de Madame Bonaparte (l'Impératrice Joſéphine), qui obtint ſa délivrance & ſa grâce. Bientôt après, le Premier Conſul frappé de ſon courage qui alloit juſqu'à la témérité, le fit appeler & lui annonça qu'il l'avoit déſigné pour l'emploi & le grade d'officier ſupérieur dans l'armée Françoiſe. A partir de ce jour, le Comte d'Orſay ne quitta plus l'Armée où il acquit ſucceſſivement tous ſes grades ſur le champ de bataille, juſqu'à celui de Maréchal de Camp. Il fit preſque toutes les campagnes de l'Empire, avec autant de bonheur que de diſtinction, mais non pas ſans y recevoir quelques graves bleſſures dont il ſouffrit toute ſa vie & qui furent cauſe de ſa mort prématurée. Nommé ſous la Reſtauration au commandement d'une Brigade de la Garde-Royale, il occupa ce poſte juſqu'à ce qu'il reçut le grade de Lieutenant-Général.

Il eſt mort en ſon château de Rupt en Franche-Comté, le 26 décembre 1843.

Il étoit Commandeur de Saint-Louis, de la Légion d'Honneur, de l'Ordre de Saint-Ferdinand d'Eſpagne, & décoré de l'Ordre de famille de Hohenlohe du chef de ſon père, qui avoit épouſé en ſecondes noces une Princeſſe de Hohenlohe-Bartenſtein..

Le Comte d'Orſay avoit eu deux enfans :

Gillion, Gaſpard, Alfred d'Orſay, & Ida d'Orſay, Ducheſſe de Gramont.

Le Comte Alfred d'Orſay, frère de la Ducheſſe de Gramont.

Le Comte Alfred d'Orſay, qui a laiſſé un renom comme type d'élégance & de talent artiſtique, étoit doué des qualités les plus heureuſes. D'un eſprit vif & pénétrant, d'une générоſité ſans égale, qui alloit juſqu'à la prodigalité, il déſarmoit la critique par ſes ſaillies & la bonté de ſon cœur. Il eſt né le 4 février 1801, & à peine âgé de ſeize ans, il entra au ſervice dans les Gardes-du-Corps de la Compagnie de Luxembourg. Il quitta le ſervice en 1827 pour épouſer Lady Henrietta-Anna-Franciſca Gardiner, fille du Comte de Bleſſington en Angleterre. Après ſon mariage, il vécut en Angleterre, où il devint l'ami du Prince Louis-Napoléon Bonaparte, qui réſidoit à Londres. Le Prince Louis, devenu Empereur, l'appela près de lui en 1849, & le nomma Surintendant des Beaux-Arts; mais il ne jouit pas longtemps de ce témoignage d'amitié de l'Empereur, & mourut le 4 août 1852, après une douloureuſe maladie, à l'âge de cinquante-un ans. Il ne laiſſa pas d'enfans, & ſa veuve, la Comteſſe d'Orſay, a épouſé en ſecondes noces Honble Spencer Cowper, ſecond fils du Comte Cowper, Pair d'Angleterre.

Le Comte Alfred d'Orſay étoit le dernier de la branche aînée de ſa famille qui s'eſt éteinte en ſa perſonne. Son père avoit un frère du ſecond mariage du grand-père avec la Princeſſe de Hohenlohe-Bartenſtein, lequel a continué la famille d'Orſay en Autriche.

Seconde branche des Comtes d'Orſay en Autriche.

Maximilien de Grimaud, Comte d'Orſay, Baron de Rupt & de Poyans, né le 2 juin 1789, ſecond fils du Comte Pierre-Gaſpard-Marie, ne rentra pas en France avec ſon frère aîné, & s'établit en Autriche où il prit du ſervice, & fut nommé Chambellan de l'Empereur. Il épouſa, le 11 février 1813, Dominica, née Comteſſe de Lodron-Laterano, qui étoit veuve du Comte François Zichy de Váſonykeœ en Hongrie. La Comteſſe Max d'Orſay eſt morte le 10 décembre 1847, & ſon mari, le Comte Max d'Orſay, eſt mort le 28 février 1869.

De leur mariage ſont nés :

1° Emma, Comteſſe d'Orſay, mariée au Comte Mathias de Wickenburg, née le 10 ſeptembre 1813;

2° Ida-Marie, née le 6 août 1816, mariée au Comte Joſeph Orſini de Roſenberg;

3° Dominica, née le 11 juin 1818, mariée au Comte Charles d'Attems, Chambellan de l'Empereur d'Autriche.

4° Alfred, Comte d'Orſay, né le 14 janvier 1824, marié à Jacqueline, Comteſſe de Wallis, dont il a deux enfans :

a. — Le Comte Olivier d'Orſay, né en 1845, Officier de Cavalerie en Autriche.

b. — La Comteſſe Dominica, née en 1848.

5° Oſcar, Comte d'Orſay, né le 24 décembre 1824, marié à la Comteſſe Léontine Lilla de Nugent, morte en 1852, dont il a une fille, la Comteſſe Jeanne-Marie-Mathilde d'Orſay, mariée en 1864 au Prince Victor Odeſcalchi, Chambellan de l'Empereur & Major dans la Garde Hongroiſe ;

6° Anatole, Comte d'Orſay, né le 24 janvier 1826, prêtre à Kojeteiro, en Moravie ;

7° Émile, Comte d'Orſay, né le 28 février 1827, Chambellan de l'Empereur, Officier en non-activité, marié en 1856 à la Comteſſe Félicie Feſtetich de Tolna, dont il a pluſieurs enfans.

Les enfans du Comte Max, que nous venons de nommer, ſont les couſins germains de la Ducheſſe de Gramont, née Comteſſe d'Orſay.

Les armes de la famille de d'Orſay ſont : d'azur à une faſce d'argent, accompagnée en chef d'un croiſſant d'argent, accoté de deux étoiles d'or, en pointe d'une carpe d'argent ſur une rivière de même.

La Ducheſſe de Gramont, née Comteſſe d'Orſay.

La Comteſſe Ida d'Orſay, Ducheſſe de Gramont, n'avoit, au moment de ſon mariage, que ſeize ans, étant née le 19 juin 1802, & portoit le nom de Ducheſſe de Guiche, ſous lequel elle a été connue juſqu'en 1836. Peu de femmes ont commencé la vie ſous de plus heureux auſpices ; le temps des épreuves paraiſſoit paſſé, & l'avenir s'ouvroit devant elle avec les chances les plus brillantes. Dans tout l'éclat de la jeuneſſe & de la beauté, elle jouiſſoit à la Cour & dans le monde d'une poſition exceptionnelle. Bientôt cependant ce bonheur éphémère s'évanouit, & il lui fallut connoître l'infortune. En 1830, elle quitta la France avec ſes enfans, après douze ans d'une exiſtence brillante, dont le ſouvenir eût arraché des larmes à plus d'une femme de ſon âge. Son cœur, plus élevé, comprit alors tout ce qu'il y avoit de noble & de ſublime dans la carrière de dévouement où ſon mari lui ſervit de guide. Partageant ſon exil comme elle avoit partagé ſa fortune, elle ſut en adoucir

l'amertume par ſa tendre ſollicitude, & ſi le Duc de Guiche, jeune encore, put quelquefois regretter avec douleur la triſte inaction à laquelle le condamnoient les circonſtances, du moins il ſe vit toujours entouré, conſolé par ces joies de la famille, qui ſont une bien large compenſation des honneurs perdus. Ainſi ſe paſſèrent les années qui ſuivirent 1830, en Écoſſe, à Édimbourg, en Allemagne, à Prague, & plus tard, en France, pauvres d'événemens, riches de vertu & de dévouement; & quand une maladie précoce, frappant avant l'âge le Duc de Gramont, il entra dans cette triſte période de ſouffrance qui le conduiſit au tombeau, la Ducheſſe, tout entière à ſes devoirs d'épouſe & de mère, s'oubliant elle-même au point d'inquiéter ſa famille, vécut pour lui ſeul juſqu'au jour où elle lui ferma les yeux. Après la mort de ſon mari, la Ducheſſe de Gramont, dont la ſanté étoit fort ébranlée, vint retrouver ſon fils aîné, le Duc de Guiche, alors Miniſtre de France à Turin, & paſſa pluſieurs mois auprès de lui en Italie. Elle revint enſuite à Paris, où elle a fixé ſa réſidence, ainſi qu'en ſa terre de Chambourcy, près de Saint-Germain-en-Laye.

De ſon mariage ſont nés ſix enfans, dont il ſera parlé ci-après, ſavoir : Enfans du Duc Antoine IX.

1° Antoine-Alfred-Agénor de Gramont, Comte de Gramont, puis Duc de Guiche, puis Duc de Gramont, né le 14 août 1819;

2° Antoine-Léon-Philibert-Auguſte de Gramont, Comte de Gramont, Duc de Leſparre, né le 1er juillet 1820;

3° Antonia-Albertine-Coriſandre de Gramont, née le 12 juillet 1821, morte le 5 octobre 1826, enterrée au Cimetière du Faubourg-Montmartre;

4° Antoine-Alfred-Anérius-Théophile de Gramont, Comte Alfred de Gramont, né le 2 juin 1823;

5° Antonia-Armandine-Aglaé-Ida de Gramont, née le 5 octobre 1826;

6° Antonia-Gabrielle-Léontine de Gramont, née le 2 mars 1829.







CHAPITRE XIX

Antoine X, 10e Duc de Gramont (1819-1854-1873). — *D'abord Comte de Gramont & Duc de Guiche. — Ambaſſadeur à Rome & à Vienne* (1854-1870). — *Miniſtre des Affaires Étrangères* (1870). — *Son mariage* (1848). — *La Ducheſſe de Gramont née Mac-Kinnon. — Enfans du Duc de Gramont. — Ses frères & ſœurs. — Le Duc & la Ducheſſe de Leſparre. — Leurs enfans. — Le Comte & la Comteſſe de Gramont. — Leur fils. — Le Marquis & la Marquiſe du Prat. — La Comteſſe Léontine de Gramont.*

XXXIII.

Antoine X, Duc de Gramont (1819-1873)

D'abord Comte de Gramont.

NTOINE X, ALFRED, AGÉNOR DE GRAMONT Duc de Gramont, Prince de Bidache, &c., &c., &c.; Grand'Croix de la Légion-d'Honneur, Grand Cordon de l'Ordre Pontifical de Pie IX, Grand'Croix de l'Ordre Auſtro-Hongrois de Saint-Étienne de Hongrie, de l'Ordre Royal de Saint-Maurice & Saint-Lazare de Sardaigne, de l'Ordre Royal de Saint-Janvier, de l'Ordre Royal de Frédéric, &c., ſuccéda à ſon père, comme Duc de Gramont, le 3 mars 1855.

Il eſt né le 14 août 1819, & porta à ſa naiſſance le nom de *Comte de Gramont*.

A l'âge de 11 ans, il quitta la France pour aller avec ſes parens à Édimbourg en Écoſſe (1830), d'où il les ſuivit à Prague en Bohême, & revint avec eux à Paris en 1834.

Il prend le titre de Duc de Guiche (1836).

En 1836, ſon Père étant devenu Duc de Gramont, il lui ſuccéda pour le titre de *Duc de Guiche*, qu'il porta juſqu'en 1854.

Entré à l'École Polytechnique le 10 novembre 1837, il en ſortit deux ans après à l'âge de 20 ans comme Officier d'artillerie. Il donna ſa démiſſion en ſeptembre 1841 & fut élu Membre du Conſeil Général des Hautes-Pyrénées, où il ſiégea juſqu'à la Révolution de 1848. Se trouvant à Paris au moment de la Révolution, le Duc de Guiche prit part aux luttes civiles dont la capitale de la France fut alors le théâtre, & fut nommé à cette occaſion Chevalier de la Légion-d'Honneur.

Il eſt nommé Miniſtre plénipotentiaire (1851).

Le 22 décembre 1851, il fut envoyé à la Cour Électorale de Heſſe en qualité de Miniſtre plénipotentiaire par le Prince Louis-Napoléon Bonaparte, & le 5 mars 1852, en la même qualité près du Roi de Wurtemberg à Stuttgardt. Ce fut pendant cette miſſion où il avoit pour collégue le Prince Gortſchakoff, devenu depuis Chancelier de Ruſſie, que ſe fit la proclamation de l'Empire par le vote ſolennel du Peuple François & la reconnoiſſance par l'Europe de l'Empereur Napoléon III.

Envoyé extraordinaire à la Cour de Sardaigne (1853).

Le 3 janvier 1853, le Duc de Guiche, promu à la première claſſe de ſon grade, fut nommé Envoyé Extraordinaire & Miniſtre Plénipotentiaire à Turin, auprès du Roi de Sardaigne Victor-Emmanuel, & le Roi de Wurtemberg lui conféra le 27 février de la même année la Grand'Croix de l'Ordre Royal de Frédéric. C'étoit peu de temps après la retraite du célèbre Marquis d'Azeglio; le Comte de Cavour l'avoit remplacé comme Préſident du Conſeil, & le Général Dabormida étoit Miniſtre des Affaires Étrangères.

Il prend le titre de Duc de Gramont (1855).

Le 3 mars 1855, ayant eu le malheur de perdre ſon père, le *Duc de Guiche* prit le titre de *Duc de Gramont* & devint Chef de ſa Maiſon.

Le 10 août de la même année, il fut nommé Officier de la Légion-d'Honneur. La politique de la Ruſſie en Orient avoit provoqué la réſiſtance armée des Puiſſances Occidentales. La guerre de Crimée venoit d'éclater, & déjà un traité d'alliance offenſive & défenſive avoit été ſigné le 10 avril 1854, entre la France & l'Angleterre, le Duc de Gramont fut chargé de négocier avec le Gouvernement Sarde ſon acceſſion à ce traité.

Les Conférences s'ouvrirent à cet effet à Turin, vers le milieu de l'année

1854, & le terminèrent par un acte d'acceffion & une convention militaire qui furent fignés le 10 janvier 1855, par le Comte de Cavour pour les États Sardes, Sir James Hudfon pour l'Angleterre, & le Duc de Gramont pour la France. A cette occafion, il reçut le 23 mars fuivant le Grand-Cordon de l'Ordre militaire & religieux de Saint-Maurice & Saint-Lazare de Sardaigne.

Il figne le traité d'acceffion de la Sardaigne à l'alliance Anglo-Françoife (1855).

Le 3 juin 1857, il fut promu au grade de Commandeur dans l'Ordre de la Légion-d'Honneur, & le 16 août de la même année, nommé Ambaffadeur de France à Rome. La miffion du Duc de Gramont auprès du Saint-Siége a duré quatre ans, & s'eft accomplie dans de triftes conditions. La guerre d'Italie, la perte pour le Saint-Siége d'une partie de fon territoire, la révolution de Naples, l'annexion au Piémont de tous les États Italiens, fe fuccédant avec une étonnante rapidité, furent, pour l'Ambaffadeur de France auprès du Saint-Père, une fource de difficultés prefque infurmontables & d'épreuves fouvent fort pénibles. Il ne fallut rien moins que la bonté toute paternelle du Très Saint-Père le Pape Pie IX pour en adoucir l'amertume.

Ambaffadeur de France, à Rome (1857).

A cette occafion, nous remarquerons que le Duc de Gramont étoit le quatrième de fa Maifon ayant été Ambaffadeur à la Cour de Rome. Le premier étant Juan I de Gramont, en 1425, pour le Roi & la Reine de Navarre; le fecond, Roger de Gramont, pour le Roi Louis XII en 1498, & le troifième, Gabriel, Cardinal de Gramont, pour le Roi François I[er] en 1531.

Pendant fon féjour à Rome, le Duc de Gramont ayant réuffi à amener un rapprochement entre le Roi de Naples & le Gouvernement Impérial, le Roi lui conféra, le 4 juillet 1859, à titre de remercîment pour fes bons offices, la Grand'Croix de l'Ordre de Saint-Janvier.

Le 28 juillet 1860, il fut promu au grade de Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, & un an après, le 28 août 1861, nommé Ambaffadeur à la Cour d'Autriche.

Ambaffadeur de France, à Vienne (1861).

Grand'Croix de Pie IX

En s'éloignant de Rome où une grave maladie avoit fortement ébranlé fa fanté, il eut la fatisfaction de recevoir de Sa Sainteté le Pape Pie IX les témoignages les plus marquans d'eftime & de bienveillance, & le Saint-Père lui conféra, le 30 feptembre 1861, la Grand'Croix de fon Ordre Pontifical de Pie IX.

Les premières années de la Miffion du Duc de Gramont à la Cour d'Autriche furent affez calmes; mais la paix de l'Europe ne tarda pas à être

de nouveau troublée par la guerre de Danemark, où l'Autriche eut le tort de s'engager de concert avec la Pruffe. Chacun fait les différends dont la poffeffion des Duchés du Nord fut la caufe entre les deux Puiffances fpoliatrices, & les conféquences mémorables de cette rivalité traditionnelle qui conduifit à la guerre de 1866. L'Ambaffade de France à Vienne fut activement mêlée aux négociations de la paix de Prague, & le 14 août 1866, le Duc de Gramont fut élevé à la dignité de Grand'Croix de la Légion-d'Honneur.

Grand'Croix de la Légion-d'Honneur (1866).

Dix jours après, le 24 du même mois, il fignoit, avec le Général Comte de Menfdorff, Miniftre des Affaires Étrangères de l'Empire d'Autriche, le traité par lequel la Vénétie étoit cédée à l'Empereur Napoléon, qui, de fon côté, la rétrocédoit au Roi d'Italie.

La guerre d'Allemagne avoit interrompu d'importantes négociations déjà fort avancées, qui fe pourfuivoient entre la France & l'Autriche, pour développer les relations commerciales des deux pays & définir les droits réciproques de leurs fujets dans chaque Empire. Auffitôt après la paix, le Duc de Gramont reprit l'œuvre commencée, & le 11 décembre 1866 il figna avec le Comte de Beuft, devenu Chancelier de l'Empire & Miniftre des Affaires Étrangères après la retraite du Comte de Menfdorff, cinq traités, favoir : un Traité de Commerce, un Traité de Navigation, une Convention confulaire, une Convention deftinée à règler les fucceffions & une Convention littéraire. A cette occafion, l'Empereur François-Jofeph lui conféra, le 20 décembre 1866, la Grand'Croix de l'Ordre de Saint-Étienne de Hongrie, qui eft le premier Ordre de la monarchie Auftro-Hongroife.

Traités avec l'Autriche. — Grand'Croix de Saint-Étienne de Hongrie.

Au mois de juin 1867, il fut chargé de repréfenter fon Souverain à Pefth, pour le couronnement de l'Empereur François-Jofeph & de l'Impératrice Élifabeth comme Roi & Reine de Hongrie.

Le 18 août de la même année il fe rendit à Salzbourg, pour affifter à l'entrevue des Empereurs & Impératrices de France & d'Autriche, & deux mois après il accompagna l'Empereur François-Jofeph dans fon voyage en France, à l'occafion de l'Expofition univerfelle. Depuis lors, il continua à réfider à Vienne jufqu'à l'année 1870 où l'Empereur l'appela le 15 mai au Miniftère des Affaires Étrangères. Ayant donné fa démiffion le 9 août de la même année, il fut forcé de s'expatrier à la Révolution du 4 feptembre & ne revint en France que deux ans après.

Le Duc actuel Antoine X eft le dixième Duc de Gramont, le vingt-cin-

quième Prince de Bidache & le trente-troisième chef de la Maison de Gramont.

Il a épousé, le 27 décembre 1848, EMMA-MARY MAC-KINNON, fille de *William-Alexander Mac-Kinnon*, Gentilhomme Écossois, Chef du clan de Mac-Kinnon en Écosse, & Membre du Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne & d'Irlande, décédé le 30 avril 1870, & de *Emma-Mary Palmer*, morte le 15 novembre 1835, laquelle étoit fille de Joseph Palmer Esq[re], mort en 1815, & de Élisabeth Palmer, morte le 31 mai 1832. Son mariage. — La Duchesse de Gramont (1848).

La famille des *Mac-Kinnons* dont l'origine remonte aux temps reculés de l'invasion de l'Écosse par les Saxons du Nord, étoit établie dans l'île de Skye, où l'on voit encore aujourd'hui les restes de sa première résidence. Elle formoit alors un des clans de la Scotie, sous le nom de clan *Mac-Kinnon* ou *Mac-Fingon*, qui s'est continué jusqu'à nos jours. Origine & descendance des Mac Kinnons

Kenneth Mac-Alpine, un des fondateurs de la Monarchie Écossoise, eut une nombreuse postérité, connue dans l'histoire sous le nom générique de *Siol Alpine*, ce qui signifie souche d'Alpine. Le Siol Alpine comprenoit, en effet, les clans des Mac-Gregors, des Grants, des Fingons ou Mac-Kinnons, des Mac-Nabs, des Mac-Fies, des Mac-Guarries & des Mac-Aulays. *Fingon*, l'auteur des Mac-Fingons, étoit fils de *Dongallus*, lequel étoit fils de *Gregor*, troisième fils du Roi *Alpine*. (Voir l'*Histoire des Clans d'Écosse*, par Skene.)

Il existe encore dans l'île d'Iona ou Icolmkill, au milieu de plusieurs tombes des anciens Rois d'Écosse, une pierre tumulaire portant, à la date de 1400, le nom de *Lauchlan, chef des Mac-Kinnons*, & père d'un *Fingon*, Abbé du Monastère (*Abbot Fingon*), lequel mourut en 1480, ainsi qu'il est dit sur son monument, parfaitement conservé dans l'enceinte du cloître. (Voir l'*Histoire d'Iona*, publiée par le Duc d'Argyle en 1871.)

En 1650, *Sir Lauchlane Mac-Kinnon of Strath*, chef du clan, étoit un des compagnons fidèles qui entouroient le Roi Charles II dans les guerres qu'il soutint contre Oliver Cromwell. Il fut créé Chevalier Banneret par le Roi, sur le champ de bataille, à Worcester. Il avoit épousé une fille de *Mac-Lean of Mac-Lean*.

En 1745, son fils *Lauchlan Mac-Kinnon*, *Laird of Strath and Ellagol* (dans la langue du pays, *Ellighuil*), donna refuge au prétendant Charles-Édouard Stuart, quand il vint à l'Ile de Skye, après la bataille de Culloden.

Malgré ſon grand âge, il s'embarqua avec le Prince Charles, & ne le quitta qu'après l'avoir débarqué en ſûreté ſur la côte d'Écoſſe. Mais en retournant chez lui, après avoir pris congé du Prince, il tomba dans une embuſcade, fut pris par les Anglois & emmené à Londres, où il fut condamné à mort. La ſentence toutefois ne fut pas exécutée, & il revint achever ſes jours dans l'Ile de Skye. (V. *Pièces & Documens. Annexe* N° 46.)

Il avoit épouſé une fille de *Mac-Donald of Clan Ranald*, dont il eut un fils qui ſuit :

Lauchlane More Mac-Kinnon, fils unique du précédent, épouſa une fille de *Mac-Lean Laird of Coll*, dont il eut deux fils, John & Donald ou Daniel.

John Mac-Kinnon, l'aîné, chef du clan, eut deux fils, ſavoir :

John, IIe du nom, qui épouſa une fille de *Mac-Leod of Mac-Leod*, dont il eut quatre filles & pas d'enfans mâles, & *Charles*, marié à une fille de *Mac-Leod of Ulliniſh.* Charles Mac-Kinnon eut un fils, *John*, qui mourut ſans poſtérité.

En conſéquence, le droit d'aîneſſe & avec lui *chieſtainſhip* du clan, paſſa dans la deſcendance de Donald-Daniel, ſecond fils de Lauchlane More, que nous avons nommé plus haut.

Donald-Daniel Mac-Kinnon avoit eu un fils, *Daniel*, qui paſſa en Amérique, & fut un des fondateurs & premiers colons de la Colonie d'Antigua.

Son fils *William* Mac-Kinnon épouſa, à Antigua, *Miſſ Yeamans,* fille du Lieutenant-Général Yeamans, Gouverneur d'Antigua, dont il eut un fils, *William*, 2e *du nom*, marié à *Louiſa Vernon*, fille de Henry Vernon, Squire, Châtelain de Hilton Caſtle, dans le Comté de Stafford. William Mac-Kinnon (2e du nom) devint chef du clan de Mac-Kinnon par la mort, ſans poſtérité, de ſon couſin John. Il mourut en 1809, à Binfield, dans le Berkſhire, où exiſte ſon tombeau, laiſſant, entre autres enfans, *William* (3e du nom), ſon fils aîné qui ſuit, & *Henry*, qui fut tué en 1812 au ſiége de Ciudad-Rodrigo, étant Major-Général.

William Mac-Kinnon (3e du nom), chef du clan après la mort de ſon père, épouſa Miſſ Frye, & mourut en mer en revenant d'Antigua, laiſſant deux fils, William-Alexander qui ſuit, & Daniel, Colonel dans l'armée Angloiſe, qui mourut ſans poſtérité, ayant épouſé Miſſ Dent.

William-Alexander Mac-Kinnon, chef du clan, fils aîné du précédent, eſt le père de la Ducheſſe de Gramont.

Les armes de Mac-Kinnon ſont : Écartelé : au premier de ſinople à la hure de ſanglier d'argent, enſerrant de ſes dents un pied de daim au naturel, qui eſt de Mac-Kinnon ; au ſecond d'azur au caſtel d'argent à triple tourelle, maçonnée de ſable, feneſtrée & herſée de gueules, qui eſt de Mac-Leod ; au troiſième d'or à la galère de ſable, ayant ſes rames du même en ſautoir ; au quatrième d'argent à la dextre coupée au naturel, enſerrant une croix recroiſettée de ſable, ces deux derniers quartiers de Mac-Donald. L'écu ſommé d'un heaume propre avec ſes lambrequins de gueules & d'argent, portant pour cimier, ſur un bourrelet aux couleurs propres, une hure de ſanglier enſerrant un pied de daim tout au naturel, & au-deſſus la deviſe : « Audentes fortuna juvet. »

Le Duc & la Ducheſſe de Gramont ont quatre enfans : Enfans du Duc de Gramont.

1° *Antonia-Coriſandre-Ida-Marie* de Gramont, née le 27 avril 1850, mariée le 7 janvier 1871 à *Gaſton-George-Marie-Emmanuel, Comte de Brigode de Kemlandt ;*

2° *Antoine-Agénor* de Gramont, *Duc de Guiche*, né le 22 ſeptembre 1851, Officier de Cavalerie ;

3° *Antoine-Auguſte-Alexandre-Alfred-Armand* de Gramont, *Comte Armand de Gramont*, né le 30 janvier 1854 ;

4° *Antoine-Albert-William-Alfred* de Gramont, *Comte Alfred de Gramont*, né le 24 ſeptembre 1856.

Frères & ſœurs du Duc actuel :

ANTOINE-LÉON-PHILIBERT-AUGUSTE DE GRAMONT, DUC DE LESPARRE, Général de Diviſion, ſecond fils du Duc Antoine IX & frère du Duc actuel, eſt né le 1er juillet 1820. Le Duc de Leſparre, 2e fils du Duc Antoine IX.

Entré dans l'Armée en 1838, il a ſervi avec diſtinction dans la Cavalerie, & paſſé ſucceſſivement par tous les grades juſqu'à celui de Général.

En 1854, il fit la campagne d'Orient en qualité d'Officier d'ordonnance du Maréchal de Saint-Arnaud, près duquel il ſe trouvoit à la bataille de l'Alma, où il fut nommé Lieutenant-Colonel.

Colonel du 1er Régiment de Dragons le 14 mars 1859, & du 1er Régiment de Carabiniers le 11 août de la même année, il fut chargé, le 1er janvier 1866, de former & de commander le Régiment des Carabiniers de la Garde.

Nommé Général le 31 juillet 1867, il commanda, en 1870, la Brigade de Cuiraſſiers de la 3e Diviſion de Cavalerie de Réſerve. Il prit part à la bataille de Rézonville, où il fut atteint d'un éclat d'obus, à celle de Saint-Privat & aux divers combats qui furent livrés autour de Metz.

Après la capitulation de Metz, il fut interné en Allemagne, revint en France à la paix, & reçut le Commandement de la Cavalerie du 4e Corps d'armée.

Le Général Duc de Leſparre eſt Officier de la Légion-d'Honneur, Commandeur de l'Ordre de Saint-Maurice & Saint-Lazare de Sardaigne, Officier de l'Ordre du Medjidié, Chevalier de 2e claſſe de l'Ordre de Sainte-Anne en Ruſſie, & décoré de la Médaille de Crimée d'Angleterre.

Son mariage & ſes enfans.

Il a épouſé, le 4 juin 1844, *Marie-Sophie de Ségur*, fille d'*Alexandre-Joſeph-Reine-Félicité, Vicomte de Ségur*, & de *Caroline Mathieu de Mauvières, Vicomteſſe de Ségur*.

De ce mariage ſont nées :

1° *Antonine-Joſéphine-Marie* de Gramont, née le 31 mars 1845, mariée le 29 mai 1866, à *Frédéric des Acres*, Vicomte *de l'Aigle ;*

2° *Anne-Antonine-Félicie-Aglaé* de Gramont, née le 11 juin 1848, mariée le 4 mai 1869 à *Étienne, Comte Deſmier d'Archiac de Saint-Simon ;*

3° *Antonine-Marie-Joſéphine-Ida* de Gramont, née le 27 avril 1859.

Le Comte de Gramont, 3e fils du Duc de Gramont, Antoine IX.

ANTOINE-ANÉRIUS-THÉOPHILE-ALFRED DE GRAMONT, COMTE DE GRAMONT, Général de Brigade, &c., &c., troiſième fils du Duc de Gramont (Antoine IX), eſt né le 2 juin 1823.

Entré en 1843 à l'École militaire de Saint-Cyr, avec le n° 3, il en ſortit Officier dans l'armée de l'Infanterie & étoit Lieutenant au 14e Régiment d'Infanterie légère, à Paris en 1848, lors de l'inſurrection du mois de juin. Il fut enſuite Officier d'ordonnance du Maréchal Comte de Caſtellane qui commandoit à Lyon.

Capitaine le 3 mars 1852, il prit part avec ſon régiment (19e de ligne), à la guerre d'Orient, aſſiſta aux batailles de l'Alma & d'Inkermann, & fut grièvement bleſſé par un coup de mitraille, le 18 juin 1855, à l'aſſaut de la Tour Malakoff. Forcé par cette bleſſure de quitter ſon régiment, il revint en France, Chevalier de la Légion-d'Honneur & fut nommé Chef de bataillon au 76e de ligne.

Le 4 décembre 1857, il paſſa ſur ſa demande au 1er Régiment étranger dans la province de Conſtantine, & après un ſéjour de près de deux ans en Algérie, il s'embarqua à Bougie, avec ſon bataillon, pour le conduire à Gênes & rejoindre le corps d'armée du Maréchal de Mac-Mahon, dont il fit partie pendant la guerre d'Italie.

Le 4 juin de la même année, le Comte de Gramont fut bleſſé d'un coup de feu à la hanche gauche, au moment où il pénétroit avec ſon bataillon dans le village de Magenta, & tranſporté après la bataille à Milan où il demeura juſqu'à ce que l'état de ſa bleſſure lui permît de revenir en France.

Nommé Lieutenant-Colonel du 97e de ligne après la campagne, il paſſa avec le même grade dans la Garde en 1861, & en ſortit comme Colonel du 47e Régiment d'Infanterie, le 5 mars 1864.

Son régiment ayant été déſigné en 1870 pour faire partie du corps d'armée du Général Douai, il quitta Chambéry le 23 juillet pour ſe rendre à Colmar, d'où ſa diviſion fut détachée pour renforcer le corps d'armée du Maréchal de Mac-Mahon, menacé par l'armée du Prince de Pruſſe, qui s'avançoit après la bataille de Wiſſembourg. Le Comte de Gramont arriva le 5 août avec ſon régiment à Reichſhoffen, & le lendemain un boulet pruſſien lui enleva le bras gauche pendant la bataille. Tranſporté à l'ambulance du village, il fut, quoique grièvement bleſſé, dirigé comme priſonnier de guerre à Munich où il reſta juſqu'à la ſignature de l'armiſtice, qui lui permit de rentrer en France le 18 mars 1871. Il rejoignit alors les débris de ſon régiment à Chambéry & fut promu Général de Brigade par nomination antidatée du 27 octobre 1870.

Le Général Comte de Gramont eſt Commandeur de la Légion-d'Honneur, Chevalier de l'Ordre du Medjidié de Turquie, de l'Ordre de Saint-Maurice & Saint-Lazare de Sardaigne, & décoré de la médaille d'Angleterre pour la guerre de Crimée.

Il a épouſé le 21 novembre 1848 *Louiſe-Cécile-Charlotte de Choiſeul Praſlin*, petite-fille du *Maréchal Comte Sébaſtiani*, qui étoit veuf en ſecondes noces d'*Aglaé-Angélique-Gabrielle de Gramont*, ſœur du Duc de Gramont (Antoine IX.)

De ce mariage eſt né un fils, *Antoine-Louis-Alfred-Xavier-Arnaud de Gramont*, né le 21 avril 1861.

Antonia-Armandine-Aglaé-Ida de Gramont, née le 5 octobre 1829, La Marquiſe du Prat

deuxième fille du Duc Antoine IX, a époufé le 26 novembre 1850 Antoine-Théodore, *Marquis du Prat,* fils de Pierre-Jean-François, Marquis du Prat, & de Reine-Rofe Le Conte de Nonant de Raray, Marquife du Prat, fon époufe.

Le Marquis du Prat (Antoine-Théodore) eft mort le 11 janvier 1867, le dernier de fa race, fon frère le Comte François du Prat, étant mort le 19 août 1863 fans alliance. La Marquife du Prat eft morte à Chambourcy chez fa mère la Ducheffe de Gramont, douairière, le 6 feptembre 1871.

Les armes des du Prat font : d'or à la fafce de fable, accompagnée de trois trèfles de finople, deux en chef & un en pointe. Devife : « *Spes mea Deus.* » Supports : Deux lions d'or, la tête contournée; cimier : un lion iffant.

La Comteffe Léontine de Gramont.

Antonia-Gabrielle-Léontine de Gramont, troifième fille du Duc Antoine IX & de la Ducheffe de Gramont (née d'Orfay), née le 2 mars 1829, eft Dame d'honneur du Chapitre de Sainte-Anne, fous le nom de *Comteffe Léontine de Gramont.*

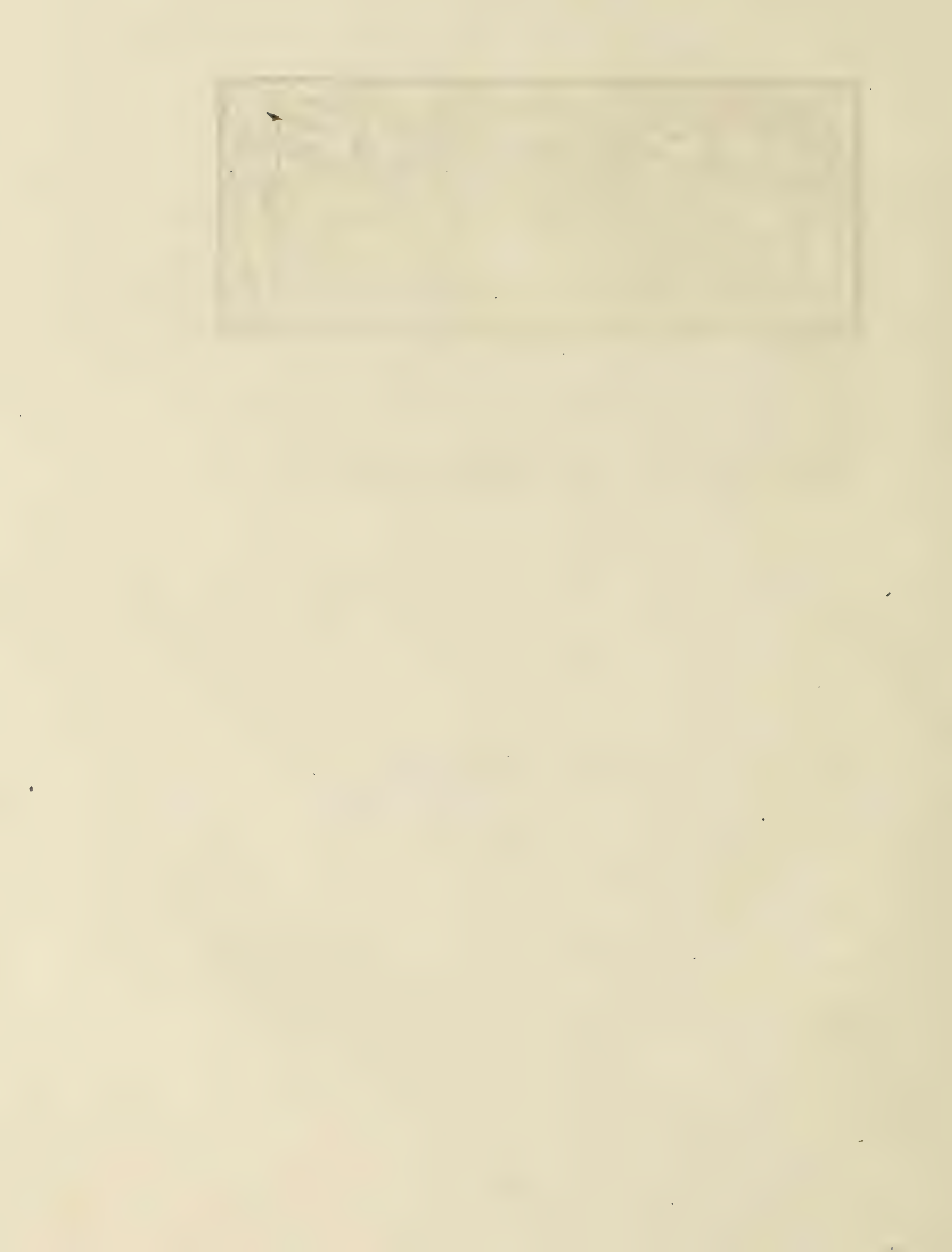
Ici s'arrêtent l'Hiftoire & la Généalogie de la Maifon de Gramont, depuis fon origine jufqu'à l'année 1873.



DEUXIÈME PARTIE

PIÈCES & DOCUMENS

ANNEXÉS





PIÈCES & DOCUMENS

ANNEXE N° I.

Chap. VII, p. 80.

Paſſages de l'ouvrage Gallia Christiana *& de* Marca, *relatifs à l'affaire de l'Égliſe d'Arribehaute.*

« Ainerius in præſentia Odonis epiſcopi & Gaſtonis vicecomitis Bearnenſis fecit duellum pro eccleſia de Aribalda, victoriamque obtinuit. Hoc recenſetur in plurimis veteribus chartis ſed temporis nota deſtitutis. » *Gallia Chriſtiana*, tome I, p. 1062.

« Mais, dans l'article précédent, il eſt fait mention du prédéceſſeur d'Ainerius dans l'abbaye de Sordes en 1105, &, dans l'article ſuivant, on parle de ſon ſucceſſeur en 1119. C'eſt pourquoi nous avons rapporté l'affaire d'Arribehaute, environ à l'an 1110. » (*Marca*.)

ANNEXE N° II,

Chap. VII, p. 82.

Charte de fondation du Prieuré d'Ourdios au Diocèſe d'Acqs en l'an 1151.

(Gallia Christiana, *tome I, p. 173) des Instrumenta.*

Charta fundationis Xenodochii de Urduos Aquenſis diœceſis factæ conſilio Ar. W. de Sort Epiſcopi Aquenſis (1151 ex Schediis viri clariſſ. Oihenarti.)

In nomine S. Trinitatis & individuæ unitatis. Perveniat in notitia tam futurorum quam præſentium, quod quidam latro, Arterius nomine, & ſocii ejus interfecerunt tres peregrinos Normaniæ, viros magnæ nobilitatis, ſicut armigeri, qui cum eis erant, & multi alii nobis narraverunt. Hæc interfectio fuit facta in itinere beati Jacobi, à prædictis latronibus in illo loco qui dicitur Urduos; qui poſtea nutu divino à judice ejuſdem terræ ſuſpenſi ſunt. Divina vero pietas nullum expertem ſui relinquens, revelavit hoc facinus per angelum ſuum Gabrielem cuidam ſacerdoti nomine Remundus Porchet de Scendos, præcipiens ei ut extraheret peregrinos prædictos de lacu, in quo mortui ejecti fuerant, & traderet eos in eodem loco ſepulturæ. Cui præcepto non renuens, libens implevit quod ſibi juſſum fuerat. Rurſum prædictus ſacerdos Remundus Porchet angelica annuntiatione tertio eſt admonitus, ut ædificaret domum in eo loco, ubi jam dicti peregrini ſepulti fuerant, ad honorem Dei; qui cum non auderet ei reſiſtere, cui cuncta obediunt, ſtatim exhibuit ſe Aquenſi epiſcopo ſcilicet Ar. W. (Arnaldo Willelmo) de Sort, narrans ei quæ & quanta per angelum ſibi fuerant juſſa. Unde prædictus iſdem epiſcopus dedit ei conſilium, ut quantocitius divino obediret præcepto. Quare jam ſæpe dictus ſacerdos fecit petitionem P. Vicecomiti Gavardan ac Bearnenſium, ut daret ſibi prædictum locum, in quo domum ad opus pauperum ad beatum Jacobum iter euntium (ædificaret), ut ſic locus qui prius fuerat ſpelunca latronum, eſſet refugium pauperum, & habitatio peregrinorum. Cujus petitioni P. Vicecomes acquieſcens, dedit bono animo, & bona voluntate totam terram de Urduos, ad faciendum ædificium & totam padoventiam (paſcua), undecumque ipſe dominium habebat, dedit & nemora, paſcua, aquas, culta & inculta, Deo, pro anima ſua & parentum ſuorum tam præteritorum quam futurorum,

hoc donum fecit prædictus P. Vicecomes in Ecclefia B. Mariæ de Scendos, in prefentia fuæ curiæ, Remundo facerdoti & omnibus futuris fuis fucceffloribus, ut habeant & poffideant jam dictum donum, atque ab omni impedimento abfolutum fine fine in perpetuum, amen. Anno incarnati verbi MCLI factum eft donum menfe Maii, feria VI, luna undecima, Epacta XIV, concurrente nona, indictione VII (XIV) Ludovico regnante rege Francorum. W. Comite Pictaviæ ac duce Vafconiæ, W. refidente archiepifcopo in Aufcitania fede, Ar. W. refidente epifcopo in cathedrali fede Aquenfium, Ar. epifcopo refidente in cathedrali Olorentium. Teftes hujus rei funt : A. Bornio abbas Sorduenfis, Martinus Sancii, P. Aureilla, *Bibia de Gramont*, P. de Luxo, A. Aragon de Garris, A. Arramon deu Lacu, & frater ejus, R. Ar. Fortaner Defcot, & tota præfentia curiæ ipfius vicecomitis.

ANNEXE Nº III,

Chap. VII, p. 97.

Traité conclu entre Gafton de Béarn & Arnaud-Guilhem Ier de Gramont, le Jeudi avant la Pentecôte de l'an 1253.

TRADUCTION.

Soit chofe connue que, Nous, En Arnaud-Guilhem d'Agramont, avons fait convention & accords de bonne foi, fans mauvaife fraude, avec vous, En Gafton, par la grâce de Dieu, Vicomte de Béarn, de telle manière que nous fuiviffions & accompliffions votre volonté en toutes chofes, à notre loyal pouvoir, & prenions la Seigneurie que vous veuiliez prendre, foit celle d'Angleterre, foit celle de Caftille, à condition que vous nous ferez donner rente ou bienfait, à votre propre appréciation. Et Nous, En Gafton, promettons & accordons à vous, En Arnaud-Guilhem, que nous vous ferons bon Seigneur, droit & jufte, à notre loyal pouvoir en toutes chofes, & que nous ne ferons paix ou traité avec nul homme contre lequel, pour nous, ferez entré en guerre, fans vous y comprendre. Et vous donnons & affignons mille fols de Morlaas de rente fur notre baillie de Sauveterre, que le Bayle, quel qu'il foit qui y fera, fera tenu de vous payer à chaque jour de Pâques. Et afin de garder, accomplir & tenir bonnement toutes ces chofes & chacune d'elles, fans au-

cun empêchement de notre part, nous, En Arnaud-Guilhem, en avons fait ſerment ſur les Saints Évangiles de Dieu touchés corporellement, avec cinq chevaliers, ſavoir En Auger d'Agramont & En Bernard, nos frères, & En Arnaud de Calana, & En Arnaud-Lup de Sent-Marti. Et Nous, En Gaſton, avons auſſi juré la même convention, & promettons encore audit En Arnaud-Guilhem que ſi nul homme lui faiſoit tort ou le moleſtoit, & qu'il formât plainte en notre main (qu'il en appelât à notre juriſdiction), nous lui donnerons aide & ſecours bonnement, comme à un des nôtres. Et pour plus grande fermeté & en témoignage de vérité, avons partagé les préſentes par a. b. c. & les avons ſcellées de nos ſceaux.

Ceci fut fait à Sauveterre le jeudi avant la Pentecôte, en préſence d'En Bernard de Jaces & d'En Vidal de Toloſa, & d'En Per-Bernard, ſon frère, & d'En Bernard de Toloſa, & d'En Per-W. Bru & d'En Colom de Banbio, jurats de Sauveterre, & de Bernard de Campuguha qui, par commandement de Nous, Gaſton, a écrit les préſentes. An du Seigneur 1253.

N. B. La livre Morlaas valoit alors 60 francs 78 centimes de monnoie actuelle, & le ſou Morlaas valoit le vingtième de la livre. La puiſſance de l'argent étoit, en 1253, quatorze fois plus conſidérable qu'en 1865. Les mille ſous Morlaas aſſignés par Gaſton, ſur le baillage de Sauveterre, repréſentoient donc cinquante livres Morlaas, ſoit 42,546 francs de monnoie actuelle.

ANNEXE N° IV,

Chap. VIII, p. 117.

Récit de Garibay, concernant les querelles entre le fils du Seigneur de Gramont, Arnaud-Raimond I & le Seigneur d'Aſiayn, à la Cour de Navarre en l'année 1379.

Il y eut une grande querelle entre Meſſire Fillot de Gramont, fils de Meſſire Arnaud-Raimond de Gramont, Seigneur de Gramont, dans le canton d'Ultrapuertos, & le Seigneur d'Aſiayn. Meſſire Fillot de Gramont prétendoit que Don Ramir-Sanchez, Seigneur d'Aſiayn, avoit dit & fait différentes choſes contre la perſonne & même contre la vie du Roi Don Charles. C'eſt pourquoi l'on tint une aſſemblée à Pampelune dans le palais de l'Évêque où ſe préſentèrent l'accuſateur & l'accuſé, qui y vînt avec un ſauf-conduit du Roi. Chacun

expoſa ſes griefs en préſence du Roi & de ſa Cour; & l'alcade du marché de Pampelune & toute l'aſſemblée les condamnèrent unanimement à prouver par le duel la vérité de leurs aſſertions, dans le délai fixé par le droit des armes. Au jour marqué pour le combat, tous deux ſe rendirent au lieu déſigné, qui étoit le Château de Pampelune. Là, en préſence du Roi, après avoir prononcé les ſermens & rempli les formalités ordinaires, le Seigneur de Gramont créa ſon fils chevalier. Mais il y eut tant de ſpectateurs qui, s'intéreſſant à ces deux champions, ſe portèrent pour médiateurs & interpoſèrent leurs bons offices, qu'ils firent ceſſer le combat & les obligèrent de s'abandonner à la diſcrétion du Roi. D'après ſes ordres, Fillot de Gramont fut conduit en priſon dans le Château de Saint-Jean-Pié-de-Port, & le Seigneur d'Aſiayn dans celui de Tafalla, où il reſta ſix mois. Mais ennuyé de ſa priſon, le Seigneur d'Aſiayn forma le projet de s'évader, & pour ſe rendre maître du Château, il gagna quatre ſoldats originaires de Picardie, en leur promettant une ample récompenſe. Ainſi ces mêmes hommes, qui étoient chargés de la garde de ſa perſonne, entrant dans le complot s'emparèrent du commandant qui s'appeloit André de Han, le lièrent & l'enfermèrent dans une chambre, & ſe rendirent maîtres du château. Le Seigneur d'Aſiayn ne leur permit cependant pas de mettre le commandant à mort. Le bruit de cet événement ſe répandit bientôt dans Tafalla. On raſſembla les habitans & le Château fut entouré & repris au bout de trois jours par la trahiſon dont un des quatre ſoldats uſa envers ſes camarades. Don Ramir-Sanchez, Seigneur d'Aſiayn, fut jeté en priſon ainſi que ſes complices. En punition de ce crime & d'après les ſoupçons qu'on avoit ſur ſa conduite antérieure, il eut la tête tranchée au mois de janvier 1381 (le Père Aleſon, qui rapporte auſſi cet événement, prouve dans une note particulière qu'on doit le rapporter à l'an 1379, & non à l'an 1381), dans la ville même de Tafalla. Son château & ſa tour d'Aſiayn furent démolis & ſes biens confiſqués. Les Picards qui l'avoient aidé dans ſon projet furent également décapités. Au bout de quelque temps Meſſire Fillot de Gramont fut remis en liberté, après avoir paſſé trois ans au Château de Saint-Jean, ſuivant le rapport des hiſtoriens. (Garibay, *Hiſtoria de Navarra*, lib. XXVII, cap. XXXIII.)

ANNEXE N° V,

Chap. VIII, p. 117.

Récit de Olhagaray, concernant les querelles entre le fils du Seigneur de Gramont, Arnaud-Raimond I & le Seigneur d'Afiayn, à la Cour de Navarre en l'année 1379.

Et ce qui eſt remarquable pour l'*Hiſtoire de Béarn*, que ſous le même Seigneur (Gaſton Phœbus, 12e Comte de Foix & 4e Seigneur de Béarn, depuis 1344 juſqu'à 1390) vindrent les querelles entre Meſſire Fillot de Gramont, Seigneur de Gramont, au deçà des monts, & Dom Ramir Sanche d'Aſiayn, pour choſes concernantes le ſervice de leur prince. Dom Ramir étoit accuſé par le Seigneur de Gramont d'avoir meſme attenté contre la perſonne du Roy.—Il falloit vuider ce différend par les armes, par l'ordonnance des juges deleguez par le Roy. Les parties ayant comparu au jour aſſigné pour combattre, telles furent les importunitez des parens & amys, d'une part & d'autre, que le duel ceſſa, & demeurèrent tous deux à la diſpoſition & bon plaiſir du Roy, lequel les fit mettre en priſon, l'un, à ſavoir le ſieur de Gramont au château de la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port, l'autre, dans Tafalla, ce qui eſt adjouſté afin que nous ſachons d'où eſt venue dans le Béarn cette grande Maiſon de Gramont, qui depuis eut pluſieurs attaques avec celle de Beaumont ou de Luxe, iſſuées néantmoins toutes deux du ſang Royal, ce que teſmoignent les armoiries de ces deux Maiſons, & meſme auſſi le chef de la part Gramontoiſe, qui ſont les Mareſchaux du Royaume, & ne s'intitulent que de Navarre. (*Hiſtoire de Foix, Béarn & Navarre,* par M. Pierre Olhagaray, page 301.)

ANNEXE N° VI,

Chap. IX p. 126.

Décret de Henri IV, Roi d'Angleterre, concédant à Marie de Montaut-Mucidan & Jean de Gramont les biens qui seront pris aux rebelles dans la circonscription de Blaye, &c., &c., en l'année 1409.

Rymer
A. D. 1409.
An 10. H. 4.
Viag. 10.
H. 4. m. 4.

Rex Henricus IV omnibus ad quos &c., Salutem. Sciatis quod

Cum Maria de Montaut Domina de Muſſyden & de Blaye, Uxor dilecti & fidelis Ligei noſtri Johannis, Domini de Gramont & de Cama & de Villa Caſtro & Caſtellania de Muſſyden & de Pelegrue, à tempore mortis patris ipſius Mariæ, hucuſque exhæredata exiſtat.

Nos eâ conſideratione, de gratiâ noſtrâ ſpeciali, conceſſimus eiſdem, Johanni & Mariæ, omnia Bona & Terras, quæ ſunt vel evenire poterunt de rebellibus infra terras & caſtellaniam ſuas de Blaye, ſeu alias terras ſuas quaſcumque infra Juriſdictionem & obedientiam noſtras..... in cujus, &c.

Teſte Rege apud Manerium de Eltham duodecimo die Januarii.

Per ipſum Regem.

Et mandatum eſt Seneſcallo Regis Aquitaniæ ac Conſtabulo Regis Burdegaliæ, & eorum locatenentibus nec non Cancellario ac aliis miniſtris & officiariis Regis ibidem, quod ipſos, Johannem & Mariam, bona & terras rebellium prædictorum, infradictas terras & Caſtellaniam de Blaye, ſeu alias terras ſuas quaſcumque infra Juriſdictionem & obedientiam Regis, habere permittant, juxta tenorem litterarum Regis prædictarum.

Teſte ut ſupra.

Per ipſum Regem.

(Rymer Acta publica, *tom. VIII, p. 569, édition de Londres 1727.)*

ANNEXE N° VII,

Chap. IX, p. 126.

Confirmation d'actes royaux des Souverains d'Angleterre, en faveur de Jean de Gramont & de son épouse Marie de Montaut-Mucidan.

Ann. Dom. 1416 *Rotulus Vasconiæ de annis 4, 5 & 6 Henrici V. Anno 4 Henrici V.*

MEMBRANÆ 13 & 12,

14. — De confirmatione cartarum regum Angliæ pro Johanne de Gramont & uxore hærede Augeri de Monte Alto (de Montaut) Domino de Mussidano (Mucidan) de castro de Blanque-forti cum pertinentiis ac etiam de castro & castellania de Blania (Blaye) in escambio pro castro de Blanqueforti ac de loco & villa de Daubaterra.

Teste Rege ut supra.

MEMBRANA II.

17. — Pro Maria de Montaut, domina de Muyssidano uxore Johannis Domini de Gramont, de castro & castellania de Blania, cum officiis gaugetti & turragii ac portagii castri regii Burdegalæ, habendis, teste rege ut supra, 24 die januarii.

CATALOGUE DES ROLLES GASCONS A LONDRES (Paris), *1743, in-fol., part. 1, p. 200, 201.*

Anno 1419 *Rotulus Normaniæ de anno 7 Henrici V. pars prima*

MEMBRANA 22.

De potestate commissa Johanni Domino de Gramont ad puniendum Radulfum nuper Burgensem villæ de Blaye (en Guienne).

ANNEXE N° VIII,

Chap. IX, p. 126.

Donation de Henri V, Roi d'Angleterre, en faveur de Jean I, Seigneur de Gramont, du 14 juin 1422.

14 juin 1422 — *Bureau des Finances de Bordeaux,*
Regiſtre E., fol. 133.

Henri V, Roi d'Angleterre, donne à ſon amé & féal Jean, ſire de Gramont, 8 livres ſterling d'Angleterre de rente ſur les profits de Durt, Arenchon, Sempey & Alleren, au Duché de Guyenne, le 14 juin 1422.

ANNEXE N° IX,

Chap. IX, p. 130.

Acte conſtituant une dot à Marie de Gramont, épouſe du Seigneur de Coaraſe, le 22 ſeptembre 1415

22 ſeptembre 1415 — *Cabinet de D. Villevieille.*

Noble Madame Garcie, veuve de Verdot de Gramont, Seigneur d'Aox & d'Olaviés, Mgr Garcie de Gramont, ſon fils, Seigneur des mêmes lieux, & Guilhem Arnaud du Leu, comme Procureur fondé de noble Mgr Jean, Seigneur de Gramont, de Mucidan & de Blaye, par acte paſſé en la ville d'Ollie le 13 de ſeptembre 1415, en préſence d'honorable Jeanneton d'Oregner, Écuyer d'écurie du Roi, & Garcie-Arnaud Galloz, Mgr Guirant de Caupene, Seigneur de Labalut, Andreu, Seigneur d'Ariſperede & d'Arche en Soule & Pelon de la Xavie de Mauléon, chacun pour ſa part, promettent de payer à noble Baron Meſſire Ramond-Arnaud, Seigneur de Coaraſe & d'Aſpet, 2,400 florins (le florin compté pour 9 ſols) pour la dot de mariage fait & célébré en face de la Sainte-Égliſe, entre ledit Seigneur de Coaraſe, d'une part, & Madame Marie de Gramont, fille de ladite Dame Garcie & dudit feu Verdot de Gramont, & nomment exécuteurs deſdites promeſſes

noble Meſſire Bernard, Seigneur de Gavaſton, & Meſſire Guilhem Arnaud, Seigneur de Merithent; ce qui fut accordé au château de Coaraſe par-devant Guiraut de Sacaze, coadjuteur du notaire de Nay, le 22 ſeptembre 1415, en préſence de noble Baron Archambaud de Foix, Seigneur de Navailles, Auger de Doezoos, Georges de Portau, Écuyer de Mgr le Comte de Foix.

ANNEXE N° X,

Chap. IX, p. 131.

Annales de Aragon por Geronymo Çurita en Çaragoça. 1610, 7 vol. in-fol.

Gratien de Gramont paſſe en Aragon pour y ſoutenir le Comte d'Urgel.

Le Comte d'Urgel, en conſidération du ſecours que lui offroit le Duc de Clarence (Thomas 2e fils de Henri IV, Roi d'Angleterre), lui abandonnoit ſes droits au Royaume de Sicile. Outre cela, Don Antoine de Luxe convint avec Baſile de Gênes & avec Anglot & Gratien de Gramont, Capitaines de gens de guerre, qui étoient à Bordeaux à la ſolde du Roi d'Angleterre, qu'ils entreroient en Arragon avec leurs Compagnies pour y faire la guerre.

On convint auſſi de la paye qui leur ſeroit accordée. Mais comme il y avoit une grande méſintelligence entre ces différentes troupes, il fut dit qu'elles n'entreroient pas enſemble & qu'elles paſſeroient les montagnes par des endroits différens. D'après le traité fait avec le Duc de Clarence, il devoit épouſer une ſœur du Comte d'Urgel, & celui-ci prendre le titre de Roi d'Arragon.

Comme il y avoit une grande diviſion entre les Compagnies que Don Antoine de Luxe avoit raſſemblées en Gaſcogne, pour venir avec elles au ſecours du Comte d'Urgel, Baſile, qui étoit le principal Capitaine, s'en alla de ſon côté avec ſes troupes. Don Antoine & les Capitaines Gratien & Anglot qui commandoient les autres Compagnies prirent la route de Loharre, tandis que Baſile ſuivit celle de Montaragon. Mais à l'entrée de la montagne ils eurent à combattre. (T. III, p. 83-85.)

ANNEXE N° XI,

Chap. ix, p. 132.

Annales de Navarra, T. IV, p. 432.

Confiſcation des biens du Comte de Cortez.

En 1429 les Rois Don Juan & Blanche de Navarre confiſquèrent les propriétés de Geofroy de Navarre, Comte de Cortez (frère naturel de la Reine) pour avoir embraſſé le parti de la Caſtille. On prétexta que c'étoit pour payer la dot de ſa femme Thérèſe d'Arellano. Ses biens furent donnés à Pierre de Peralta & à trois autres.

D'après la notice communiquée par M. de Leſpine, Gratien de Gramont fut une de ces trois perſonnes, qui, conjointement avec Pierre de Peralta, eurent part aux biens confiſqués ſur Geofroy de Navarre, Comte de Cortez.

ANNEXE N° XII,

Chap. ix, p. 134.

Note communiquée par M. de Saint-Hilaire de Belvès ſur une main-levée de ſaiſie, donnée par François de Gramont, en 1435

1435. François de Gramont, Seigneur de Gramont, Muſſidan, Blaye & Blanhac accorde à Gaillardet de Semene, fils de feu Jean de Semene, Chevalier, la main-levée de la ſaiſie des fiefs & biens deſdits de Semene, ſaiſis au préjudice dudit Jean par Dame Marie de Montaut, épouſe de noble & puiſſant homme Jean de Gramont, père & mère du dit François : leſquels biens étoient ſitués dans la juriſdiction de Blanhac.

ANNEXE N° XIII,

Chap. ix, p. 136.

Decret du 9 avril 1438 de Juan II, Roi de Navarre, & de la Reine Blanche, pour mettre fin aux guerres des Seigneurs de Gramont & des Seigneurs de Luxe.

Annales de Navarra. T. IV, p. 493.

Con eſte cebo ſe encendio tanto el fuego entre eſtos dos Bandos, que fue meneſter, que el Rey D. Juan el anno 1438 deſpues que volvio de Napoles y

la Reyna Dona Blanca lo procurafen extinguir con un decreto, que pondremos aqui por la mucha luz que da a efte punto obfcuro de nueftra hiftoria.

« Don Juan por la gracia de Dios Rey de Navarra, infante de Aragon, y de Sicilia, Duque de Nemoux, de Gandia, de Momblac, Conde de Ribagorza, & Senor de la ciudad de Balaguer, & Dona Blanca, por la mifma gracia Reyna, y heredera proprietaria del dicho Reyno, duquefa de los dichos ducados, condefa del dicho condado, y fenora de dicha ciudad de Balaguer, a todos quantos las prefentes letras veràn & oiràn, Salud. Facemos faber que à nueftra noticia es pervenido como los Senores de Agramont & de Luxa, no obftante la paz por Nos entre ellos & los fus parciales, y linages declarada, amparan, y requieren gentes de caballo & de pie de aquefte nueftro Reyno, por fa ayudar & foccorrer de ellas à manera de Bandofidades la qual cofa es en grant defervicio nueftro, & por efto Nos queriendo proveer fobre aquefto, fegun pertenece, inhibimos, & defendemos por tenor de las prefentes ò copia de ellas fecha en debida forma à todos & quales quiera perfonas de nueftro Reyno, de qual quiera Eftado, dignidad, ò preeminencia que fean, que no fean ófados, ni atrevidos de ir à los dichos Senores de Luxa y de Agramont, ni falir de nueftro Reyno para caufa de las Dichas Bandofidades por fi, ni por otros, ni les envien gentes algunas : & fi algunos fon idos, que tornen, fo pena de fer incurridos, qualquiera que el contrario ficiere, en el cafo de la traycion, & por tal que algunos no puedan alegar ignorancia de nueftra inhibicion, mandamos que aquella fea pregonada & publicada por las ciudades & villas de nueftro Reyno por los lugares acoftumbrados. Dada en nueftra villa de Olite fo nueftro fello de chancillerià, noveno dia de abril, anno de nueftro Senor 1438. — Blanca. Por el Rey & por la Reyna en fu confejo. Simon de Leoz. »

(Halla fe efto decreto en la camara de comptos con el teftimonio al fin de haverfe publicado en Olite, y otros lugares del Reyno.)

ANNEXE N° XIV,

Chap. IX, p. 141.

Décret de Charles VII, Roi de France, garantiſſant François de Gramont contre toutes les conſéquences des actes d'hoſtilité antérieurs à l'époque où il s'eſt rallié à ſon parti.

Trésor des Chartes, Regiſtre CIIII^xx V (185) IX^xx V, pièce 288.

Remiſſio pro Franciſco Domino de Grantmont.

May 1453.—Charles (VII), par la grâce de Dieu, Roy de France, ſavoir faiſons à tous préſens & avenir, nous avoir reçue humble ſupplication de notre amé & féal Chevalier, Conſeiller & Chambellan, François, Seigneur de Gramont, contenant que dès longtemps ſes prédéceſſeurs ont tenu le parti de nos anciens ennemis & adverſaires les Anglois, & lui-meſme juſques au tems que ſeuſmes en nos pays de Guienne & de Gaſcogne, pour le fait de la journée par nous entrepriſe contre nos dits ennemis devant la place de Tartaz audit pays en 1442; auquel tems ledit ſuppliant nous recognoiſſant ſon vrai Souverain, naturel Seigneur, ſe réduiſit libéralement en notre obéiſſance, enſemble partie de ſes terres & Seigneuries, & les autres les laiſſa & abandonna, pour demeurer en notre dite obéiſſance, ès mains de nos dits ennemis & adverſaires, en laquelle notre obéiſſance il a toujours depuis demouré en ſoy employant en notre ſervice, & à entencion de tous jours faire; mais il doubte que à l'occaſion de ce que paravant ſa dicte reduction, il avoit tenu parti à nous contraire, aucune choſe lui en ſoit ou puiſſe être imputée ou demandée après ou au temps à venir, requerant humblement notre grâce ſur ce Pour ce eſt-il que nous, conſidérées les choſes deſſus dites, bien recors que notre dit Conſeiller ſupp^t ſe réduiſit en notre dite obéiſſance libéralement; pourquoy ne vouldrions que ce luy tournaſt à dommage ou charge; à iceluy pour ces cauſes, avons quicté remis, pardonné & aboly & par la teneur de ces préſentes, de notre grâce eſpéciale, plaine puiſſance & auctorité royal remectons, quictons, pardonnons & aboliſſons tous ces crimes, maléfices, excès & autres déliz qu'il a ou peut avoir faiz, commis & perpetrez, & deſquels on lui pourroit donner charge ou faire queſtion à l'encontre de lui, du temps qu'il a tenu parti à nous contraire, pour quelque cauſe ne en quelque manière que ce ſoit, & iceux deliz ainſi avouez durant le temps deſſus dit, voulons être cenſez & réputez comme non avenus; ſans ce

que aucune chofe lui en foit ou puiffe être imputée ou demandée à la requefte de notre Procureur ne d'autres quelfconques ; & fur ce impofons filence perpétuel à notre Procureur & à tous autres. Si donnons en mandement à nos amez & feaulx Confeillers, les gens de notre Parlement de Thouloufe, au Sénéchal des Lannes, &c., &c.

Donné à Lezignen au moys de may, l'an de grâce mil CCCC cinquante-trois, & de notre règne le XXXI[e].

ANNEXE N° XV,

Chap. x, p. 145.

Mariage de Gafton de Foix, Vicomte de Caftelbon, avec Magdeleine de France, fœur du Roi Louis XI, 1462.

Dom Vaiffete, HISTOIRE DE LANGUEDOC, tome V, p. 24.

1462. — Louis XI avoit donné rendez-vous à Tours à Gafton IV, Comte de Foix, & il l'avoit prié d'y venir incognito. Le Comte obéit quoi qu'il eut lieu de fe défier du Roi à caufe de fon extrême attachement au feu Roi Charles VII. Il partit en habit déguifé, accompagné feulement d'un maître d'hôtel & de fix gentilshommes, & il prit, pour n'être pas reconnu, la route d'Auvergne. Le Roi lui fit beaucoup d'accueil, & le logea dans fon château de Montils auprès de Tours : ils convinrent du mariage de Gafton, Vicomte de Caftelbon, fils du Comte, avec Magdeleine, sœur du Roi. Le contrat fut paffé à Saint-Jean d'Angeli, où le Roi s'étoit rendu le 11 de février fuivant. Le Comte de Foix, qui étoit abfent, donna fa procuration à Triftan, évêque d'Aire, *Gratian d'Agramont ou de Gramont*, Seigneur de Lux, Auger de Voefquet ou du Bofquet, Chancelier de Foix, & Argnolet (ou Arnaud-Guillaume), Seigneur de Gere, fes Ambaffadeurs, qui ftipulèrent en fon nom. Leur pouvoir eft daté de Lefcar, le 16 de janvier précédent.

ANNEXE N° XVI,

Chap. x, p 146.

Note fur les trois fils de Roger de Gramont, qui furent abbés de Sordes

GALLIA CHRISTIANA, tome I, p. 1064.

1469. — Brunetus Fabius de Acrimonte, abbas Sorduenfis, ab anno circiter 1469 ad annum 1473.

1486. — Arnaldus Willelmus de Acrimonte (Gramont) commendam obtinuit 1486 & 1488, quo fublato è vivis, aut cedente, de capeffenda abbatia extitiffe videtur contentio inter Stephanum de Pomeriis & Yfpanum de La vie.

1505. — Johannes de Gramond, Sedis Apoftolicæ protonotarius, abbas Sorduenfis, anno 1505.

ANNEXE N° XVII,

Chap. x, p. 147.

Donations faites par le Roi de France Louis XI à Roger de Gramont.

Bibl. de Saint-Germain-des-Près. *Table alphab. des dons des Rois, vérifiée en la Chambre des Comptes*, t. I, HA.

1474. — Le Roi Louis XI engagea à Roger de Gramont la Baronnie, terre & Seigneurie de Haftingues pour dix mille écus, l'an 1474.

Ibid., t. II, M. O.

1474. — Le Roi Louis XI donna à Roger, Seigneur de Gramont, la haute juftice de la terre de Monthory au pays de Soule, en la Sénéch^{ée} des Lannes, en 1474.

Ibid., t. I, C. A.

1479. — Le Roi Louis XI érigea en faveur de Roger, Seigneur de Gramont, la terre de Cames, en la Senech^{ée} des Lannes, en Baronnie, avec haute juftice, l'an 1479.

ANNEXE Nº XVIII,

Chap. x, p. 159.

Note relative à Antoine de Caſtelnau, fils de Suzanne de Gramont, & Évêque de Tarbes.

GALLIA CHRISTIANA, t. I, p. 1240.

Antonius de Caſtro novo parentes habuit Ludovicum Dominum de Caſtelnau (en Turſans) & Suſannam de Gramont. Eorum ſtudio in litteris inſtitutus, primum Senator in magni Conſilii curia fuerat, poſtea libellorum ſupplicum magiſter, & Regis chriſtianiſſimi legatus in Angliam & Hiſpaniam. Succeſſit (anno 1534) Gabrielli de Gramont quem ſuſpicamus fuiſſe ipſius avunculum, eique tranſcripſiſſe Eſpiſcopatum Tarbienſem & fortaſſe Magiſtri libellorum ſupplicum officium; neque enim Gabriel eo fungi olim aſpernatus fuerat.

ANNEXE Nº XIX,

Chap. x, p. 160.

Récit de la bataille de Ravenne & mort de François II de Gramont en 1512.

HISTOIRE DU CHEVALIER BAYARD, par Théodore Godefroy. *Paris*, 1619, in-4º.

1512. — Quoi voyant les François pouſſèrent roidement & entrèrent dedans le foſſé : mais pour le paſſer y eut un meurtre merveilleux. Car oncques gens ne feirent plus de deffenſe que les Eſpagnols, qui encore n'ayant plus bras ne jambe entière mordoient leurs ennemis. Sur ceſte entrée y eut pluſieurs capitaines françois morts, comme le Baron de Grandmont, le Capitaine Maugiron, qui y feit d'armes le poſſible, & le Seigneur de Bardaſſan (p. 308).

En ceſte cruelle bataille feit le Royaume de France groſſe perte, car le nompareil en prouεſſe qui feut au monde pour ſon aage y mourut. Ce feut le gentil Duc de Nemours dont tant que le monde aura durée ſera mémoire. Il y avoit quelque intelligence ſecrète pour le faire Roi de Naples, s'il euſt veſcu, & s'en feut trouvé pape Jules mauvais marchand; mais il ne pleut pas à Dieu le laiſſer plus avant vivre. Je crois que les neux preux lui avoient fait

cette requête. car s'il euſt vêcu aage compétent les euſt tous paſſez. Le gentil Seigneur d'Alegre & ſon fils le Seigneur de Viverots y finirent leurs jours. Auſſi feirent le Capitaine la Crote, le Lieutenant du Seigneur de Humbercourt, les Capitaines Molart, Jacob, Philippes de Friberg, Maugiron, le Baron de Grandmont, Bardaſſan & pluſieurs autres capitaines (p. 312).

ANNEXE Nº XX,

Chap. x, p. 156.

Liſte des Seigneurs de Navarre & de Béarn qui étoient rangés ſous les bannières ennemies de Beaumont & de Gramont.

Montre faite à Bayonne le 17 *août* 1496, *par Roger de Gramont, Gouverneur de Bayonne.*

Jean de Belſunce.
Gaſton de Berrayts.
Gratien de Gramont.
Le Chevalier de Gramont.
Fortaner d'Etchaus.
Peyrot de Beneſſes.
François de Salleneuve.
Antonin de Lalanne.
Jehan de Ségur.
Laurent de Montbrun.
Jeannot d'Albays.
Loys de Ladoux.
Mathieu de Lagarde.
Martin Daguerre.
Arnaud-Guilhem du Fay.
Rollan de la Foſſe.
Marticot de Lehet.
Pey d'Éliſſonde.
Fortic d'Aguerre.
Menoton d'Etchayde.
Berdolet de Bizau.
Bidot du Caſſe.
Jehannot d'Irybarre.
Laurent d'Embarre.
Petit Jean de Troyen.
Jehan de Berzaute.
Bertrand d'Etcheverry.
Johannot de Sabaloc.
Gaychet de Magnos.
Martin d'Urtubie.
Johann de Chauvin.
Menauton de la Salle.
Sans d'Arhauſette.
Arnaud de Salle-Juſan.
Bidot de Ceps.
Raymonet de Préchat.
Bertrand Petit.
Arnaud de Lamothe.

Bernard d'Andoins.
Compagnon de Mellet.
Borthomieu de Sarro.
Martin de Lafeube.
Jeannot de Faget.
Joannet de Sallejufan.
Pierre de l'Abbadie.
Petriffant d'Efperbent.
Arnaud-Guilhem d'Arrofpide.
Arnaud-Guilhem de Brittos.
Johanneton d'Ehyrigoüoyen.
Triffan de Nogués.
Johannot de Mendie.
Arnaud de Montfort.
Auger d'Audezeft.
Johannet de Larrafet.
Miquelot d'Irigoyen.
François de Lafoffe.
Joannot d'Embariers.
Pierre du Couffo.
Augerot d'Eliffalde.
Jeannot de Caftet.
Joanneton de Pémartin.
Arnaud Sans de Camont.
Andrion d'Etcheverry.
Fortuner de Camon.
Johannet de la Manon.
Chicoy de Lamothe.
Pyroton de Lanne.
Arnaud de Chante Merle.
Ammon de Laguarde.
Bernadon de Leftang.
Guillaume de Labroffe.
Bernard de Peyrut.

Rôle de ceux qui ont pris les cafaques, lances & banderoles à la montre de Beaumont de Lomagne.

De Barbotan.
De Mons.
Le Vicomte de Trignan.
De Villeneuve.
De Bonas.
De Sabonnières.
De Peyrons,
De la Seube.
De Salanac.
De Puyminet.
De la Hitte Seignoret.
De Bières.
De Montbrun.
D'Afques.
De Coignax.
De Rivière.
De Laroque d'Homs.
De Baulat.
De Laroque de Taillis.
De Labarthe.
De Lahitte.
D'Efpeyres.
De Geffe.
De Lahitte Ducat.

De l'Artigole.
De Sagnens.
De Toſſalet.
De l'Abbadie.
D'Omartin.
De Saint-Aubin.
De Chambau.
Du Barry.
De Lamothe Vieux.
De Lieux.
D'Aulon.
Le Baron de Saint-Lary.
De Graſat.
D'Aignan.
De Pont.
De Marceillan.
De Gachies.
De Bidouze.
De Gaſton.
Capitaine Berard.
De Baillabats vieux.
De Lahitte Roc.
De Maſeilles.
De Villeneuve Allemand.
De Lamothe.
De Pont Pertuſat.
De l'Eſtengue.
De Saint-Jean Poutge.
De Bouillac ou Rouillac.
De Bueils.
De Botinel.
D'Aulon.
De Lavignole.
Fontanier.
Bigos.
De la Mothe jeune.
De Réjaumont.
De Mont.
De Baillabats jeune.
D'Albret.
De Bourdieu de Miradoux.
De Guierlas.
De Ville Fontan.
De Bordieu de Dunes.
De Lau vieux.
De Lau jeune.
De la Bruginères.
D'Abbadie.
De la Forcade.
De Caſtet Pigon.
De Clavères.
De Caſſagnau.
Labat.
Bordonié.
Rivals.
Pomiers.
Latappié.
Belin.
Saint-Guiraud jeune.
Jean Labat.
Bernard Buits.
Jean d'Ardenne.
Vidal de Rieux.
Jehan de Vivès.
Bernard Drouilhet.

ANNEXE N° XXI,

Chap. x, p. 161.

Notes relatives à Charles de Gramont, Archevêque de Bordeaux & Primat d'Aquitaine

GALLIA CHRISTIANA, tome II, p. 848.

Carolus de Acromonte, Gabrielis frater natu major, nobiliſſimâ familiâ Acromontanâ in regno Navarræ genitus, patre videlicet Rogerio, Acromontano dynaſta, Seneſcallo Aquitaniæ, Ludovici regis XII ad Summum Pontificem legato, matre Leonorâ Benearnâ, paris nobilitatis fœminâ, clericali militiæ ſe addixit : & poſt adminiſtratos epiſcopatus Conſoranenſem ac Adurenſem, ad Burdigalenſem pervenit metropolim an. 1530, quâ in urbe & provinciâ utramque poteſtatem, ſpiritualem ac temporalem exercuit; ſimul enim geſſit Aquitaniæ hodiernæ præfecturam per annos 25 ſub proregibus Odeto Fuxio de Lautrec & Henrico de Lebreto, rege Navarræ.

Primo ejus epiſcopatus anno, excepta eſt Burdigalæ Eleonora Auſtriaca Caroli V Imperatoris Soror Franciſco I deſponſata. Anno vero 1539 Carolus Auguſtus ipſe ex Hiſpania pergens in Belgium, per hanc urbem tranſiit.

Hujus Archiepiſcopi munificentiæ debetur odeum eccleſiæ majoris, mirâ arte conſtructum, ubi in ſuperiori parte valvarum chori viſuntur ipſius inſignia gentilitia. — Eodem Archiepiſcopo ſuadente, capitulum elegit in canonicum theologum Vincentium Cabart, qui primus in hac Eccleſia fuit admiſſus. Obiit Carolus anno 1544, ejuſque corpus Bidachium delatum eſt, in diœceſi Aquenſi, ubi nobilis gentis Acrimontanæ commune eſt conditorium.

GALLIA CHRISTIANA, tome I, p. 1065.

1528. — Carolus de Gramont provinciæ Aquitaniæ prorex, Epiſcopus Adurenſis, ac deinde Archipræſul Burdegalenſis, abbatiam Sorduenſem obtinebat annis 1528, 1531 & 1544, quo anno defunctus eſt.

OIHENART, p. 441.

Carolus Acrimontanus Gabrielis frater anno 1530, rexit Eccleſiam Burdigalenſem & Aquitaniæ inſuper provinciam vicario nomine proregis uſque ad annum 1544.

OIHENART, p. 466.

Carolus Acrimontanus epiſcopus fuit Adurenſis anno 1524.

ANNEXE Nº XXII,

Chap. x, p. 163.

Notes relatives à Gabriel de Gramont, Cardinal-Archevêque de Toulouſe.

Moréri, tome V, p. 327.

Gabriel de Gramont, Cardinal, Évêque de Tarbes, puis Archevêque de Bordeaux & de Toulouſe, fils de Roger de Gramont & d'Eléonore de Béarn, eut, après un de ſes frères nommé Charles, l'Évêché de Couſerans, & réuſſit très bien dans toutes les négociations qu'on lui confia. De l'Évêché de Couſerans il paſſa en celui de Tarbes en 1522, & c'eſt ſous ce nom qu'il a été très connu. Il fut très conſidéré à la Cour du Roi François I, & fut un des Ambaſſadeurs qu'on envoya, l'an 1526, en Eſpagne, pour ménager la délivrance du Roi. Il y étoit encore l'année ſuivante, & l'Empereur Charles-Quint l'y fit arrêter, lorſqu'il eut appris la ligue du même Roi François I avec Henri VIII, Roi d'Angleterre; mais comme les Ambaſſadeurs qu'il avoit lui-même dans les Cours de ces deux Princes furent arrêtés dans le même temps, il ſe vit obligé de mettre en liberté l'Évêque de Tarbes. Celui-ci revint en France, & fut auſſitôt renvoyé en Angleterre, avec ordre de négocier ſecrètement la diſſolution du mariage de Henri VIII & de Catherine d'Aragon, & de propoſer celui de Marguerite d'Orléans, veuve de Charles, Duc d'Alençon. Elle étoit fœur du Roi, & fut mariée dans le mois de janvier 1527 avec Henri d'Albret, Roi de Navarre. Sanderus & quelques autres ont cru que le Cardinal Volſey avoit perſuadé à l'Évêque de Tarbes de faire cette propoſition. Quoi qu'il en ſoit, le même prélat alla, peu de temps après, Ambaſſadeur à Rome, où le Pape Clément VII lui donna le chapeau de Cardinal le 8 juin de l'an 1530. Enſuite, il propoſa le mariage du Duc d'Orléans, ſecond fils du Roi, avec Catherine de Médicis, nièce du Pape, & perſuada même à Clément de venir juſqu'à Marſeille, ce qu'il fit au mois d'octobre de l'an 1533. Le Cardinal de Gramont ſe rendit, par ſes ſervices, de plus en plus agréable au Roi, qui lui avoit donné l'Évêché de Poitiers en 1532, & qui lui donna depuis, en 1533, l'Archevêché de Toulouſe. Il fut attaqué d'une fièvre lente, dont il mourut au château de Balma, près de Toulouſe, le 26 mars de l'an 1534. Son corps fut porté à Bidache, où il fut enterré dans le tombeau de ſa Maiſon. Jean Bouchet & d'autres auteurs

remarquent que le Roi témoigna un déplaifir extrême de la mort de ce Cardinal.

GALLIA CHRISTIANA, tome XIII, p. 54

Rogerio Acrimontis Dynafta, Senefcallo Aquitaniæ, & Eleonora de Bearno genitus Gabriel, puer exacte ftudia excoluit, quibus in omni genere feliciter inftructus, ad aulam accedens & Francifco I inter alios reges litteratorum æquo æftimatori probatus, facile infulis epifcopalibus dignus judicatur : primo enim ecclefiæ Conferanenfi præpofitus per ceffionem Caroli germani, 27 Aprilis 1523, tum Tarbienfi per tranflationem Menaldi ad Conferanenfem XIV kal. Augufti 1524. Mox Burdegalenfis electus 14 julii 1529 & confirmatus â Summo Pontifice 24 feptembris anni ejufdem, Cardinalis fit S. Ceciliæ 8 junii 1530, & Pictavienfis epifcopus 16 decemb. 1532. Ultimo tandem ad Tolofanam metropolim affumitur apud Tarafconem in comitatu Regis degens, cujus nomine Jacobus du Four, abbas Cafæ-Dei poffeffionem nancifcitur 27 octob. 1533, eodemque anno more majorum folemniter 15 martii urbem fuam ingreditur. Hi autem honores merito tot exantlatis ab eo pro republica & Ecclefia gallicanâ laboribus debebantur. Diverfas enim legationes obivit ad fummum Pontificem, Carolum V Imperatorem & Henricum VIII Angliæ Regem ad quem miffus pro fœdere Britannico, ad Carolum vero pro libertate Francifci I regis & liberorum qui in Hifpania obfides detinebantur, ac comes afcitus eft Margaritæ reginæ Navarræ, ubi & memorabile illud pactum Madriti confecit. Exinde Francifci juffu in Italiam graviffimis de rebus profectus, cum egregiam in colloquio pontificio Maffiliæ operam impendiffet, hoc munere ad propofitum perducto, Roma reverfus, collectaque ex via & mole graviffimorum negotiorum ægritudine, ut afferit Bouchetus in annalibus Aquitaniæ, in domo archiepifcopali de Balma primo ab urbe lapide, animam Deo reddidit 26 martii al. 7 junii 1534. Jacet in ecclefia Caftri de Bidache apud Bearnenfes avorum fepulcrali Sacrario, diœcefis Baïonenfis.

GALLIA CHRISTIANA, tome II, p. 847.

Paulo poft Johannis mortem, convenerunt canonici numero 24 ut archiepifcopum eligerent; ex quibus novem pro Bertrando de Goulart de Braffac canonico & facrifta S. Andreæ, nec non præfide in inquifitionum

camera, suffragia tulerunt; at plura faverunt Gabrieli de Acromonte qui die 14 julii anni 1529, secundum pristinum morem, qui in ipso desiit, est electus. De hac electione dubitare possemus, utpote facta post concordata inter Leonem X & Franciscum I, quibus contraria videtur, nisi Hieronymus Lopesius ejus acta legisset in Capituli Registris. At eam a Summo Pontifice rescissam lego; & quidem paulo post, scilicet an. 1530 Carolus, Gabrielis frater, Archiepiscopus Burdigalensis occurrit. Forsitan Clemens VII, consentiente Rege, cui Gabriel ob felix ingenium & optimarum litterarum peritiam, erat in deliciis, ipsum archiepiscopatum libere abdicantem, eodem anno quo electus fuerat, ad Sacrum Cardinalium ordinem assumpsit, videlicet die 19 dec. ut docent Sammarthani & Lopesius, vel die Mercurii octavâ junii anni 1530, ut legitur apud Frisonem; simulque Carolum fratrem ad archiepiscopales infulas, quas ipse reliquerat, provexit.

Porro Gabriel Acromontanus, cum puer à naturâ felicissime dotibus animi & singulari ingenii acumine esset instructus, inter liberos præcipue a parentibus delectus est, qui in optimis litteris educaretur.

Plurimas obivit Legationes, & maxima quidem cum laude prudentiæ : Romæ apud Clementem VII qui ei suam contulit purpuram : in Anglia ad Henricum Regem VIII prò fœdere inter Gallos & Anglos ineundo : in Hispania ad Carolum V Imperatorem pro liberatione Francisci regis I ac filiorum, quam cum Margaritâ Navarræ Reginâ, Regis sorore, procuravit. Præcipuus quoque auctor fuit conjugii inter Henricum Aurelianensem ducem & Catharinam Medicæam, papæ neptem, contrahendi. Roma, ubi rerum & negotiorum Franciæ procuratione summa cum laude perfunctus fuerat, reversus, in castro de Balma prope Tolosam excessit e vita anno 1534, 26 maii, apud suos Bearnenses, in ecclesia castri de Bidache, diœcesis Baïonensis, majorum conditorio, juxta Acrimontanorum procerum ossa tumulatus.

Annales de la Ville de Toulouse, par de La Faille. *Toulouse*. (1701. 2 vol in-fol. tom. II, p. 92.)

1535. Le 15 mars, le Cardinal de Gramont, Archevêque de Toulouse, fit sa première entrée dans cette ville .... Toulouse ne le garda pas longtemps. Il mourut trois semaines après. Il étoit de l'illustre Maison de Gramont, descendue des anciens Rois de Navarre. Il fut premièrement

évêque de Cauſeran, puis de Tarbes, enſuite Archevêque de Bordeaux, & enfin, Archevêque de Toulouſe. Son corps fut porté à Vidache, ancienne demeure des Seigneurs de Gramont, pour y être inhumé dans le tombeau de ſes ancêtres.

ANNEXE Nº XXIII,

Chap. x, p. 163 & 165.

Récits de la bataille de Noayn en 1521.

I

Favyn, Histoire de Navarre, p. 707.

1521. — Le Seigneur d'Aſparrault (Leſparre), Général de l'Armée (à la bataille de Noayn, près Pampelune), y reçut tant de coups qu'il en perdit la vue, & fut pris priſonnier par François de Beaumont, frère ou couſin du Comte de Lerin, & avec lui le Seigneur de Tournon & pluſieurs autres gens de bien. D. Pedro de Navarre, fils du Mareſchal de Navarre, priſonnier, comme nous avons dit, au château de Simancas, en Eſpagne, où il mourut. D. Arnauld de Gramont, D. Frédéric de Navarre & le reſte de l'armée, ſe ſauvèrent par les montagnes en France.

II

Mayerne Turquet, Histoire d'Espagne, p. 1270

1521. — Arrivez que furent les armées près de Pampelone, le Seigneur d'Aſperraut (Leſparre), accompagné de pluſieurs Navarrois, fut d'avis de tourner viſage & hazarder la bataille, mais fort inconſidérément ..... En cette bataille, donnée près le bourg Noayn & port de la Riniega, moururent que François & Navarrois, près de cinq mille hommes, & entre iceux, Charles de Mauleon & D. Jean de Saraza, le capitaine S. Martin & Charles de Navaſques ou de Noailles, le Général meſme de l'Armée françoiſe, bleſſé par un homme d'armes de la compagnie du Comte d'Albe de Liſte, ſe rendit

à D. François de Beaumont. Le Seigneur de Tournon y fut auſſi pris D. Pedro de Navarre, fils du Mareschal D. Pedro, priſonnier à Simanca, ſe ſauva en France avec D. Arnaud de Gramont, D. Frédéric de Navarre, & autres en grand nombre.

Garibay, dans ſon *Hiſtoire générale d'Eſpagne*, tom. III, page 524, dit la même choſe & preſque dans les mêmes termes, en citant auſſi Don Arnauld de Gramont.

ANNEXE Nº XXIV,

Chap x, p. 166.

Recit de la Bataille de Saint-Jean-de-Luz en 1523.

Collection univerſelle des Mémoires de l'Hiſtoire de France Mémoires de Blaiſe de Montluc. *tome XXII p. 24 & ſuivantes.*

1523. — Après la perte malheureuſe de ce beau Duché de Milan, toutes les forces revindrent en France, enſemble la Compagnie du Maréchal de Foix, en laquelle j'eus une place d'homme d'armes & un archier d'appointement. Quelque temps après, l'Empereur Charles dreſſa une armée pour reprendre Fontarabie, à cauſe de quoi notre Compagnie & pluſieurs autres furent mandées ſe trouver à Bayonne près M. de Lautrec qui étoit Lieutenant du Roi en Guienne. Le dit Sieur de Lautrec, pour pouvoir faire tête à l'ennemi qui faiſoit mine de vouloir entreprendre quelque choſe ſur la frontière, fit dreſſer quatorze ou quinze enſeignes de gens de pied. J'avois toujours eu envie de me jetter parmi les gens de pied, ce qui me fit demander congé pour trois mois au Capitaine Sayas, lequel portoit le drapeau en l'abſence du Capitaine Carbon, ſon frère, pour accepter l'enſeigne que le Capitaine La Clotte me préſenta ; lequel mal-aiſément me l'octroya, après avoir auſſi envoyé vers le Capitaine Carbon pour l'obtenir. Soudain après, La Clotte fut commandé d'aller à Bayonne parce que les ennemis ſe renforçoient d'heure à autre. Quelques jours après, le Capitaine Carbon print les Compagnies de M. de Lautrec & de M. le Maréchal, ſon frère, avec deux Compagnies de gens de pied, qui étoient celles de Megrin, Comenge & La Clotte, pour nous conduire, par les chemins des bois, droit à Saint-Jean-de-Luz, là où le camp de nos

ennemis eſtoit. Or comme nous fuſmes à demi-quart de lieue de Saint-Jean-de-Luz ſur le haut d'une petite montaigne, ayant déjà paſſé une petite rivière ſur un pont de bois diſtant d'un demi-quart de lieue de cette montaigne, au-deſſous de laquelle paſſoit un ruiſſeau de quinze ou vingt pas de large, profond juſqu'à la ceinture, joignant lequel il y a une plaine qui s'eſtend comme en pente droit au dit ruiſſeau, duquel on deſcouvre Saint-Jean-de-Luz qui eſt un des plus beaux bourgs de France, ſur les bords de la grand'mer, le Capitaine Carbon, qui commandoit à la troupe, laiſſa les deux cornettes ſur cette petite montaigne, l'une deſquelles portoit le Capitaine Sayas, qui eſtoit la noſtre, & le Capitaine Jeannot d'Andouïns, celle de M. de Lautrec, tous deux en l'abſence, l'un du Capitaine Carbon, l'autre du Capitaine Artiguelou̧be; & laiſſa ſeulement vingt chevaux à chacune & nos deux Compagnies de gens de pied, & print le reſte des gens d'armes, enſemble le *Seigneur de Gramont* qui depuis mourut au royaume de Naples, qui eſtoit Lieutenant de la Compagnie de M. de Lautrec.

Toute cette troupe paſſa le ruiſſeau, cheminant au long de la plaine droit à Saint-Jean-de-Luz, ayant départi leurs gens en trois troupes, comme nous pouvions aiſément deſcouvrir du haut de la montagne où nous eſtions. Eſtans arrivez en la plaine, ils firent alte plus d'une heure, cependant qu'un trompette alla par deux fois ſonner la fanfare aux ennemis. Mais comme il ſe voulut retirer, ne penſant que perſonne ſortiſt du camp des Eſpagnols, les chevaux qu'il avoit envoyés à la teſte de la plaine lui vindrent rapporter que tout le camp des ennemis marchoit. Et ſoudain après nous commençaſmes à deſcouvrir trois de leurs eſcadrons de gens de cheval qui marchoient les uns après les autres. Le premier des leurs vint attaquer le premier des noſtres. Auquel lieu ſe rompirent beaucoup de lances, plus des noſtres toutefois que des leurs; parce qu'en ce temps-là les Eſpagnols ne portoient que des lances gaies, longues & ferrées par les deux bouts. Pendant cette charge, le capitaine Carbon retira les deux autres troupes pas à pas devers nous. Enfin la ſeconde des ennemis ſe joignit à la leur première, & rembarrèrent la noſtre juſques à la ſeconde que M. de Gramont menoit. Là il y eut un grand combat & force gens portez par terre d'un coſté & d'autre; entre leſquels furent les Seigneurs, de Gramont duquel le cheval fut tué ſous lui, de Luppé, guidon de M. de Lautrec, de Poigreſſi qui depuis s'eſt fait huguenot, de la Faye de Xaintonge, qui eſt encore en vie, & pluſieurs autres.

ANNEXE N° XXV,

Chap. x, p. 168.

Mort de Jean II de Gramont, ſous les murs de Naples en 1528

Collection universelle des Memoires de France

(Mémoires de Meſſire Martin du Bellay.) T. XVIII, p. 106.

1528. — Durant ce temps, environ la fin de juillet 1528, la mortalité ſe renforça dans notre camp devant Naples, tellement qu'en moins de trente jours, de vingt-cinq mille hommes de pied n'en demeura pas quatre mille qui peuſſent mettre la main aux armes; & de huit cents hommes d'armes n'en demeura pas cent. Meſmement y mourut le Seigneur de Lautrec, le Comte de Vaudemont, le Prince de Navarre, nouvellement arrivé, le Seigneur de Tournon & ſon frère, Meſſire Claude d'Eſtampes, Seigneur de la Ferté-Nabert, le Seigneur de Laval de Dauphiné, le *Baron de Gramont*, le Seigneur de Gruſſy, le Seigneur de Moriac, &c., &c., & un nombre infini d'autres bons perſonnages & ſoldats & de gentilſhommes qui y eſtoient allés pour acquérir honneur & ſans ſolde, & une légion d'autres que je laiſſe, parce que ce papier ne ſauroit ſuffire à les nommer. Si le Roy eût ſecouru le Seigneur de Lautrec d'hommes & d'argent, ainſi qu'il pouvoit faire, il fût demeuré poſſeſſeur du royaume de Naples; car notre armée fut ruinée par faute d'eſtre rafraîchie.

ANNEXE N° XXVI,

Chap. v, p. 55 & Chap. xi, p. 172.

I

Paſſage tiré de Oihenart, relatif à Menaud d'Aure, Vicomte d'Aſter.

Oihenart, p. 513.

Menaldus Vicecomes Aſterienſis, Joannis 5[i] frater, Uxor Clara Acrimontana, Joannis Acrimontani dynaſtæ ſoror : quæ fratri ſine liberis mortuo

ſucceſſit. Liberi Antonius & Catharina, nupta Franciſco Baroni Mauleonio. Obiit Menaldus anno 1534, ſepultus Baneriis in Cœnobio Dominicanorum fratrum, a majoribus ſuis inſtituto.

II

Note tirée des Archives de M. de Taillefer, relative à Claire de Gramont.

ARCHIVES de M. de Taillefer.

1552. — Le 3 octobre 1552, procuration donnée par haute & puiſſante Dame, Madame Claire de Gramont, Dame de Gramont, Muſſidan, &c., à Meſſieurs Jean Chavane, recteur de Charente, Receveur Général de ladite Dame, & Bertrand de Maraval, ſon juge à Muſſidan, pour vendre à noble Meſſire Bertrand de Lur, Chevalier Seigneur de Longa, Villamblard & Roſtilhe, les moulins de la ville de Muſſidan. (Expédition en forme, ſignée Faucon.)

III

Contrat d'échange entre Claire de Gramont & Françoiſe de Polignac ſa belle-ſœur, relativement à ſon douaire, tiré des Archives du Château de la Force.

ARCHIVES DU CHATEAU DE LA FORCE.

1526. — Sachent tous. . . . . . que comme ainſi ſoit que par le contrat de mariage paſſé le 15 ſeptembre 1526 entre Meſſire Jean de Gramont, Chevalier, Seigneur dudit lieu de Muſſidan, Blagnac, &c., & Dame Françoiſe de Polignac, la châtellenie, terre, &c., de Muſſidan, eût été par ledit de Gramont aſſignée & donnée à ladite Dame Françoiſe, ſa femme, pour ſon douaire & en jouir ſa vie durant, advenant la mort de ſon mari. Et comme ſoit advenu que Dame Claire de Gramont, ſœur dudit Jean & Dame d'Aſter lui auroit ſuccédé, leſquels de Polignac & de Gramont auroient aviſé pour pluſieurs raiſons que ladite Polignac ſe départiroit dudit Muſſidan. Les arbitres, Meſſires François de la Tour, Vicomte de Turenne, François de Pompadour & Antoine de Lafayette, diſent que, comme Muſſidan étoit place forte, & plus propre & commode pour la demeure de la Dame de Gramont,

que n'étoit ledit Blagnac, on donneroit ce lieu ci à ladite de Polignac en échange pour Muſſidan; ce qui fut accepté par Charles de Gramont, Archevèque de Bordeaux, oncle de ladite Gramont, & Meſſire Menaud d'Aure, S[r] d'Aſter.

ANNEXE N° XXVII,

Chap. xj, p. 187.

I

Acte paſſé par Hélène de Gramont, relatif à la terre & Seigneurie d'Olhaiby avec le Seigneur d'Angos. — Tiré des Archives de D. Villevieille.

1562. — Très honorée & puiſſante Dame Hélène de Clermont, fondée de procuration de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Antoine de Gramont, Chevalier de l'Ordre & Gentilhomme de la Chambre du Roi, Seigneur & Baron de Gramont, engage à Noble Jean de Caze major, Écuyer, Sgr d'Angos, pour la ſomme de 3.000 liv., la terre & Seigneurie d'Olhaiby, en la Vicomté de Soulle.

II

Acte paſſé par Hélène de Gramont relatif à la Seigneurie de Montaut, avec Meſſire Foucault d'Aubuſſon, tiré des Archives de M. de Taillefer.

1580. — Par acte paſſé au château de Muſſidan, le 7 janvier 1580, haute & puiſſante Dame Hélaine de Clermont, Dame entre autres Seigneuries, de Muſſidan, Halle & les Angles, veuve de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Antoine de Gramont, en ſon vivant Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de 50 hommes d'armes, Seigneur dudit lieu de Gramont, Souverain de Bidache, habitante à préſent au château de Muſſidan, vend à haut & puiſſant Seigneur Meſſire Foucault d'Aubuſſon, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de 50 hommes d'armes de ſes ordonnances, Seigneur entre autres

lieux de Beauregard & la Rue en Périgord, de Caftelnouvel en Limoufin, habitant pour le préfent au château de Beauregard, la terre & Jurifdiction de Montaut que ledit feu Seigneur de Gramont étoit accoutumé jouir qu'eft la moitié entièrement de ladite terre & jurifdiction de Montaut étant des dépendances dudit Muffidan, & confifte ès paroiffes de Montanihac, la Crence, Belefmes & Saint-Julhien, avec toutes les rentes & tous les autres droits, &c., & même certaines murailles anciennes appelées la Salle de Montaut, affifes en ladite paroiffe de Bellefmes, en toute juftice, haute, moyenne & baffe. Ladite vente faite pour la fomme de 8,000 liv. (Groffe en parchemin, fignée: Delarbre & de Cantelaude, notaires.)

ANNEXE N° XXVIII,

Chap. xi, p. 190.

Vers latins fur la mort du Duc de Joyeufe (d'Arques) et du Comte de Gramont (Philibert) tués au fiége de La Fère en 1580.

Extrait du Journal de Henri III, par Pierre de l'Eftoile.

Au commencement d'août le Seigneur de Gramont, Gafcon de grande valeur & efpérance, eut le bras emporté d'une moufquetade devant La Fère. On difoit à la Cour que c'étoit une mauvaife bête que La Fère de dévorer ainfi tant de jeunes Seigneurs.

Quô ruitis juvenes quibus haud eft ultima vitam
Servare incolumem cura? Cavete Feram;
Sævit & errantes paffim Fera peffima fiftit
Multiplici adverfos quos ferit, ore necat:
Acrior in juvenes, quibus eft forma cutifque
Pulchrior, hæc rabidæ grata fit efca Feræ.
Eft elegans testis jam d'Arquius effeque Martis,
Non eadem & Veneris faucius arma docet;
Cui pila imberbes tranffigens, dentibus ore
Excuffis feptem, fœdat utrimque genas,
Bombardæ valido læfus Grandmontius ictu,
Secedit moriens urbeque, & ore fimul, &c., &c.

ANNEXE N° XXIX.

Chap. XI, p. 181 & XII, p. 199.

LETTRES & EXTRAITS DE LETTRES DE HENRI IV A CORISANDRE, COMTESSE DE GRAMONT & AUTRES.

I

1573. — 6 mars.

Orig. — Arch. de famille de M. d'Efpalungue, Maire de Louvie-Juzon.

Au Capitaine d'Efpalungue.

Capitaine d'Efpalungue, Vous avés peu entendre comme j'ay eftably Monsr de Gramont, mon Lieutenant-Général, auquel j'ay recommandé fe retirer en mes pays Souverains pour contenir mes fubjects en paix & tranquillité, régler & compofer toutes chofes pour la confervation de mon Eftat & bien public. A quoy je veulx & entends qu'il foit affifté de ceulx qui me font fidèles & loyaux ferviteurs, du nombre defquels je vous ay toujours tenu comme des plus anciens, & qui, par ce moyen, doibt fervir d'exemple aux aultres. A cefte caufe, je vous ay bien voulu particulièrement efcrire la préfente pour vous prier, Capitaine Efpalungue, quand ledict fieur de Gramont ira par delà, vous rendre fouvent prez de luy, pour entendre à ce qui fera befoing pour mon fervice, recognoiffant l'auctorité que je luy ay donnée, avecque le refpect que telle charge mérite. Et m'affeurant que le ferés ainfy, je ne vous en diray davantage, priant Dieu, Capitaine Efpalungue, vous avoir en fa faincte & digne garde. De Nieul (1), ce VIe mars 1573.

Voftre bon maiftre,

HENRY.

---

(1) C'eft en ce lieu, en face de la Rochelle, que le Roi de Navarre, obligé d'affifter au fiége de cette ville, étoit campé. D'Aubigné enumère tous les perfonnages de marque qui fe trouvoient à ce camp devant La Rochelle : « Monfieur le Duc d'Alençon, fon frère, le Roy de Navarre, les princes de Condé & Dauphin, les Ducs de Guife, d'Aumale, Nevers, Longueville, Bouillon & Uzez, le Chevalier & le Marefchal de Coffé, Monluc, le Comte de Retz, la Chapelle aux Urfins, Chavigny & le Grand-Prieur de Champagne : tout cela vint loger à Nieul. » (T. II, l. I, ch. IX.)

II

1585. — 7 décembre.

Orig. autographe.— Bibliothèque de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, nº 179, t. Ier.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Il n'eſt rien de ſi vray qu'ils m'appreſtent tout ce qu'ils peuvent. Ils penſoient que j'allaſſe de Grenade vous voir; il y avoit au moulin de Montgaillart(1) cinquante arquebuſiers qui prirent mon laquais & le retinrent juſques à ce qu'ils euſſent ſceu que j'eſtois party de Grenade pour venir icy. Ne craignés rien, mon âme. Quand ceſte armée, qui eſt à Nogaro, m'aura monſtré ſon deſſein, je vous iray voir, & paſſeray ſur les ailes d'Amour, hors de la cognoiſſance de ces miſérables terriens, aprés avoir pourveu, avec l'aide de Dieu, à ce que ce vieux renard n'exécute ſon deſſein. Il eſt venu un homme, de la part de la Dame aux chameaux, me demander paſſeport pour paſſer cinq cens tonneaux de vin, ſans payer taxe, pour ſa bouche; & ainſy eſt eſcript en une patente. C'eſt ſe déclarer ivroigneſſe en parchemin. De peur qu'elle ne tombaſt de ſi hault que le dos de ſes beſtes, je le luy ay refuſé. C'eſt eſtre gargouille à toute oultrance; la Royne de Tarvaſſet n'en fit jamais tant. Si je me croyois, touſte ceſte feuille ſeroit remplye de bons contes; mais la crainte que j'ay que ceulx de Saint-Sevèr y participaſſent me fait finir en vous ſuppliant croire que je vous ſeray fidèle juſques au tombeau. Sur ceſte vérité, ma chère maiſtreſſe, je vous baiſe un million de fois les mains. Ce 7e, à dix heures du ſoir.

HENRY.

III

1585. — 9 décembre.

Orig. autographe. — Bibliothèque de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, nº 179, t. Ier.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Mon âme, Ce lacquais, qui me revint hyer, fut prins près Montgaillard. Mené à Mr de Pouyanne, qui luy demanda s'il n'avoit point de lettre; il luy

(1) Village près de Saint-Sever, aujourd'hui du département des Landes.

dit que oui : une que vous m'efcriviés. Il la print & l'ouvrit, & la luy rendit aprés. Le fieur du Pleffis eft arrivé & le refte de ma troupe de Nérac. Je vous iray voir, de façon que je ne craindray la garnifon de Saint-Sever. Il y a encore un homme qui vient de l'armée eftrangère à Cafteljalous, qui arrivera ce matin. Je vous porteray toutes nouvelles, & le pouvoir de faire vuider les forts. Dimanche, il fe fit prés Moneurt une jolie charge, qui eft certes digne d'eftre fceue. Le Gouverneur, avec trois cuiraces & dix arquebufiers à cheval, rencontra le lieutenant de la Brunetière, Gouverneur du Mas d'Agenois, qui en avoit douze & aultant d'arquebufiers tous à cheval. Le noftre, fe voyant foible & comme perdu, dict à fes compagnons : « Il les fault tuer ou périr. » Il les charge de façon qu'il tue le chef & deux gendarmes & en prend deux prifonniers, les met à vauderoute, gagne cinq grands chevaulx & tous ceux des arquebufiers, & n'eut qu'un bleffé des fiens. Je fais anuit force dépefches. Demain, à midy, elles partiront & moy auffi, pour vous aller manger les mains. Bonjour mon fouverain bien. Aimés petiot. 9e décembre.

Faites tenir, s'il vous plaift, la terre à Tach. Je luy mande de fe trouver chez vous ; j'ay affaire à luy.

Il ne fe parle point du Marefchal (1).

H.

IV

1586. — 25 mai.

Orig. autog. — Biblioth de l'Arfenal, Mff. Hiftoire, n° 179, t. I.

A Madame la Comteffe de Gramont.

La maladie commence tellement à prendre parmy nos troupes qu'elle nous fera plus toft quicter la campaigne que les ennemiz. Je fuis fur le point de vous recouvrer un cheval qui va l'entrepas, le plus beau que vous viftes jamais & le meilleur, force panache d'efgrette. Bonyere (2) eft allé à Poictiers pour acheter des cordes de luc (3). J'eus hier des nouvelles de la Court ;

(1) Matignon.

(2) Nicolas-Alexandre de Bonnyères devint fuperintendant de la mufique de la chambre du Roi. Il eft inferit, en cette qualité & aux gages de neuf cens livres, dans un rôle des officiers de la Maifon du Roi Henri IV.

(3) Ainfi pour luth

M. de Guife y eft encore. Le prince de Parme ayant affiégé une ville, il a efté contrainct, par les Anglois, de la quicter. Le combat a efté grand. Il eft mort deux mille cinq cens hommes : quinze cens Efpagnols naturels, d'où il y a vingt & deux capitaines ; le refte, des Anglois. Je ne me porte guères bien, & crains fort de tomber malade. Le Marefchal de Biron fait ce qu'il peut pour affembler des forces. Il ne nous fera quicter la campagne, s'il ne luy en vient de France ou Gafcogne. Mon cœur, fouvenés-vous toujours de petiot (1). Certes, fa fidélité eft un miracle. Il vous fouhaite mille fois le jour dans ces allées de Lyranufe ; vous pouvés penfer s'il ne vous y baille pas Rofambeau pour vous guarder d'ennuyer. Certes, il faudroit que le lieu fuft bien fauvage où vous vous ennuyeriés enfemble. Ceulx que nous cherchions hier s'en font allez; ils ne font encore efchapez. A Dieu, mon cœur, je te baife un million de fois les mains. Aimés-moy plus que vous-mefmes. Ce xxv° de Lufignan.

HENRY.

V

1586. — 17 juin.

Orig. autog. — Biblioth. de L'Arfenal, Mff. Hiftoire, n° 179, t. I.

A Madame la Comteffe de Gramont.

Il vient d'arriver un de vos laquais qui a efté prifonnier dix jours au Brouage. L'on luy a retenu voftre lettre & de ma fœur. Toutes-fois, craignant la façon dont Saint-Luc s'eft affeuré que je m'en reffentirois, il me les renvoye par un des fiens, qui ne doibt arriver que ce foir. Le vaiffeau où eftoit venu ce porteur part dans une heure, qui me le faict renvoyer, ayant retenu Efprit, pour des raifons dont vous oyrés bientoft parler. J'eus hier des nouvelles d'Allemagne : notre armée fera, le dernier jour de juillet, à l'ancien calcul (2), à la place montre, qui eft en France. La charge de cheval de blé, en Champagne & en Bourgongne, vaulx cinquante livres; à Paris, trente. C'eft pitié de voir comme le peuple meurt de faim. Si avés befoing d'un cheval de coche, il y en a un dans ma troupe tout comme les voftres, fort

(1) C'étoit le nom d'amitié que Madame de Gramont donnoit au Roi de Navarre.

(2) Le 21 juillet du calendrier Grégorien.

beau. J'arrivis arſoir de Maran, où j'étois allé pour pourvoir à la garde d'iceluy. Ha! que je vous y ſouhaitay! C'eſt le lieu le plus ſelon voſtre humeur que j'aye jamais veu. Pour ce ſeul reſpect, ſuis-je aprés à l'eſchanger (1). C'eſt une isle renfermée de marais boſcageux, où, de cent en cent pas, il y a des canaulx pour aller chercher le bois par bateau. L'eau claire, peu courante, les canaulx de toutes largeurs, les bateaux de toutes grandeurs. Parmi ces déſerts, mille jardins où l'on ne va que par bateau. L'isle a deux lieues de tour, ainſin environnée, paſſe une rivière par le pied du chaſteau, au milieu du bourg, qui eſt auſſi logeable que Pau. Peu de maiſons qui n'entre de ſa porte dans ſon petit bateau. Ceſte rivière s'eſtend en deux bras qui portent, non-ſeulement grands bateaux, mais les navires de cinquante tonneaux y viennent. Il n'y a que deux lieues juſques à la mer. Certes, c'eſt un canal, non une rivière. Contremont vont les grands bateaux juſques à Niort, où il y a douze lieues; infinis moulins & meſtairies inſulées; tant de ſortes d'oiſeaux qui chantent; de toute ſorte de ceulx de mer. Je vous en envoye des plumes. De poiſſon, c'eſt une monſtruoſité que la quantité, la grandeur & le prix; une grande carpe trois ſols, & cinq un brochet. C'eſt un lieu de grand trafic & tout par bateaux. La terre trés pleine de bleds & trés beaux. L'on y peut eſtre plaiſamment en paix, & ſeureument en guerre. L'on s'y peut reſjouir avec ce que l'on aime, & plaindre une abſence. Ha! qu'il y faict bon chanter! Je pars jeudy pour aller à Pons, où je ſeray plus prés de vous; mais je n'y ſeray guères de ſéjour. Je crois que mes autres laquais ſont morts; il n'en eſt revenu nul. Mon âme, tenez-moy en voſtre bonne grâce; croyés ma fidélité eſtre blanche & hors de tache: il n'en fut jamais ſa pareille. Si cela vous aporte du contentement, vivés heureuſe. Voſtre eſclave vous adore violamment. Je te baiſe, mon cœur, un million de fois les mains. Ce XVIIe juin. HENRY.

VI

1586. — 25 juin.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, nº 179, t. I.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Je m'eſtois acheminé dans ce lieu de Montguyon, penſant faire quelque bel effect ſur nos ennemys. Il a faict un temps ſi enragé, qu'il a rompu tous

(1) C'eſt-à-dire à l'obtenir par échange.

nos desseins. Je m'en retourne annuict coucher à Barbesieux & demain à Pons. Que vous me faites plaisir d'aller à Pau ! Ha ! ma chère maistresse, combien achepterois-je m'y pouvoir trouver ! Un tel contentement est hors de prix. Je vous envoye les copies des lettres que la Royne d'Angleterre escrivit au Roy & Royne, sa mère, sur la paix de la Ligue. Vous y verrés un brave lengage & un plaisant style (1). Mon cœur, je ne la puis faire plus longue, parce que je vois monter à cheval. Bonjour, ma vie, je te baise un million de fois les mains. Ce xxve juin, de Montguyon.

HENRY.

---

(1) Voici la lettre à Henri III :

« Si vous sentistes, mon bien-aymé frére, le doleur, l'ennuy & la fascherie qu'en mon âme je sens, pour le périlleux estat en quy je voy que précipitemment vous vous laissés conduire, je m'asseure que croiriés de n'avoir en ce monde créature de qui plus seurement en pourriés faire compte sans hasard. Mon Dieu ! est-il possible qu'un grand Roy se somette sans raison & contre honeur, en requirant paix de subjects traîtres & rebelles, & de ne leur faire du commencement trancher toute comodité de s'agrandir, ou au pis aller, à cest' heur ici, contraindre, par force de prince, se soumectre au joug de leur mérite ! Je m'estonne de vous veoir trahit en vostre conseil mesme, voire de la plus proche qu'avés au monde, & qu'estes si aveugle, de n'en sentir goute. Pardonés mon amour qui me rend si audacieuse vous parler si librement. Devant Dieu, je proteste que ne le fais à autre fin sinon pour l'honeur de Roy & affection que vous porte. Hélas ! croiés-vous que le manteau de quoy ils couvrent de la Religion est si double qu'on ne veoit que ce n'est pour se faire régner soubs vostre nom, mais à leur dévotion ? & je prie Dieu qu'ils veulent finir là : je ne le croy ; car rarement on veoit les princes vivre qui sont si subjugués ; Dieu vous garde d'en faire preuve. Et encore, s'il vous plaist de vous resveiller les esprits royaulx, vous verrés que nous (s'il vous plaist d'user de mon aide) leur fairons ressentir avec la plus grande honte que jamais rebelles eurent. N'en doubtés nullement, que si des bons subjects vous vissent virilement prendre en main ceste cause, & qu'ils ne soupeçonassent, comme plusieurs font, que vous estiés de la partye vous-mesmes, regardant des menées & le peu de soing qu'en montrés avoir, ils vous assisteroient en sorte que, vifs ou morts, ils les vous amèneroient ; que vous serviroit en honeur perpétuel. Et quelques-uns qui vous parlent que la guerre en France est un massacrer vostre païs ! Jà à Dieu ne plaise qu'un Roy ne hasardast plus tost sa vie propre en une bataille que recepvoir le deshoneur que de jour en jour s'augmente ! Il vauldroit mieux perdre 20,000 hommes que régner au plaisir des Rebelles. Vous finiriés bientost cest 'affaire, qu'on dist que vous metastes la main & non commenciés par une belle requeste de paix, premier que luy faire se recognoistre. Quy sont si hardis à vous donner loy avecq des prescriptions estranges & conditions monstreuses, en partye pour vous constraindre manquer la parole par une trés indigne cartelle. Jésus ! ayt-il jamais esté veu qu'un prince fust jamais si espris par lacs de traistres, sans avoir ou courrage ou conseil pour y respondre ? Si une Royne, en seize jours,

VII

1587. — 12 mars.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, n° 179, t. I.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Plus je voys en avant & plus il ſemble que vous tachiés à me faire paroiſtre combien peu je ſuis, non-ſeulement en voſtre bonne grâce, mais encores en voſtre mémoire. Par ce laquais, vous avés eſcript à voſtre fils & non à moy. Si je ne m'en ſuis rendu digne, j'y ay faict tout ce que j'ay peu. Les ennemis ont prins l'isle de Marans devant mon arrivée, de façon que je n'ay peu ſecourir le chaſteau, ce que j'y amenois de Gaſcogne n'eſtant arrivé. Vous oirrés dire bientoſt que je l'auray reprins, s'il plaiſt à Dieu. Croyés que vous n'aurés jamais un plus fidèle ſerviteur que voſtre eſclave, qui vous baiſe un million de fois les mains. Ce XIIe mars.

HENRY.

---

fiſt une armée de 30,000 hommes marcher aux champs, pour chaſtier les reſveries de deux fols ſuſcités par autre prince & non pour leur particulier, que doibt un Roy de France faire contre tels qui longtemps y a ſe ſont deſcendre par droicte lignée (comme ils ſongent) de Charlemaigne, précédente celle de Valois, & pour pallier mieulx leur faict, ils ſe proteſtent champions de la Religion catholique, de quy vous eſtes, vous touchent pour n'eſtre ſi fidelle ſerviteur de l'Egliſe qu'eulx! Pour l'amour de Dieu, ne dormés plus ce trop long ſommeil! Aprenés de moy, voſtre trés fidelle, que je ne failleray de vous aſſiſter, ſi vous ne fairés un abandon de vous meſmes. J'entends d'une intermiſſion pour quelques jours : permectés ce temps pour vous fortifier, non pour vous ruiner, & prenés garde de ne venir en leurs conditions, qui vous produiront deſhoneur & perte d'Eſtat. J'ay eſté ſi mal traictée par ce gallant le Duc d'Aumale, que ne vous manderay gentilhomme exprés, mais j'ay choiſy ce moyen pour la meilleure voye, vous ſupplyant m'eſcrire librement ce que délibérerés faire non en attendant leur bon plaiſir, mais voſtre trés important beſoing, priant le Créateur vous aſſiſter de ſa ſainte grâce, & vous relever les eſprits.

» Très bonne ſœur & couſine, trés fidelle & aſſeurée.

« ÉLISABETH. »

VIII

1587. — 8 décembre.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, nº 179, t. I.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Monglas (1) vient d'arriver. Il me haſte plus que les autres, & avec des raiſons qui ſont fort à craindre & qui ne ſe doibvent eſcrire. Ils vous ſeront dictes. Il n'y a eu nul combat depuis celuy d'auprés Montargis (2). Le Duc du Mayne s'eſt retiré à ſon Gouvernement, & Mons[r] d'Aumale (3) chez luy. Paris n'a voulu recevoir les Souiſſes du Roy (4), n'y Mons[r] de Guise auſſi, qui s'eſt preſanté aux fauxbourgs. J'ay l'âme fort traverſée, & non ſans cauſe. Reguardés ſi la rançon de Navailles pourroit eſtre moderée par voſtre faveur. Je vous ſupplie, employés-vous-y pour l'amour de Tach & de moy. Ce por-

(1) Robert de Harlai, baron de Monglas, troiſième fils de Robert de Harlai, Seigneur de Sanci, & de Jacqueline de Morvilliers, étoit, comme toute ſa famille, très dévoué au roi de Navarre, qui venoit de l'envoyer pour preſſer un nouveau ſecours des étrangers. Sa femme fut gouvernante des enfans de France; & lui-même devint premier maître-d'hôtel du Roi Henri IV, en ſuccédant à ſon frère aîné, Nicolas de Harlai, Seigneur de Sanci. Il mourut en 1607.

(2) Le Duc de Guiſe, irrité du ſurnom de Prince des ténèbres, que lui donnoit le baron de Donaw, par alluſion à la ſurpriſe nocturne de Vimory, atteignit en plein jour ce général, le 24 novembre 1587, à Auneau, en Beauce près de Chartres, & le défit complètement. Cette lettre prouve que la nouvelle du combat d'Auneau n'étoit pas encore connue en Gaſcogne le 8 décembre.

(3) Charles de Lorraine, Duc d'Aumale, Grand Veneur de France, fils aîné de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, & de Louiſe de Brézé, fille de Diane de Poitiers, étoit couſin germain des Ducs de Guiſe & de Mayenne. Il fut l'un des plus actifs partiſans de la Ligue, ſe trouva à tous les combats livrés aux proteſtans & aux royaliſtes par es couſins, fut accuſé, en 1595, d'un traité avec les Eſpagnols, & condamné à être écartelé comme criminel de lèſe-Majeſté. Pour échapper à l'arrêt du Parlement, il ſe retira en Flandre, où il paſſa le reſte de ſes jours. Il mourut à Bruxelles en 1631.

(4) C'étoient des Suiſſes des cantons catholiques à la ſolde du Roy. L'Eſtoile rapporte ainſi le fait : « Le vendredi, 6 novembre, deux ou trois cens marchans de Paris aſſiſtés du prévoſt des marchans & eſchevins de la ville allèrent prier la Royne, mère du Roy, d'engarder les quatre mil Suiſſes qui venoient pour le Roy, de loger aux faux-bourgs de Paris, de peur de tumulte : à quoy elle s'accorda, & promit d'y faire tout ce qu'elle pourroit. » Cette démarche n'eut pourtant pas le réſultat qu'en attendoient les Pariſiens, car l'Eſtoile ajoute : « Nonobſtant leſquelles promeſſes, ne laiſſèrent leſdicts Suiſſes d'y venir loger les 8 & 9 de ce mois, au grand dommage & meſcontentement des Pariſiens. » (Journal de Henri III.)

teur paffe par Saint-Sever, & y repaffera au retour. Tenez-moy en voftre bonne grâce, comme celuy qui vous fera fidèle efclave jufqu'au tombeau.

Du Mont (1), *ce* VIII[e] *décembre.* H.

J'ay deux petits fangliers privés & deux faons de biche (2). Mandés-moy fi les voulés (3). H.

IX

1588. — 12 janvier.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arfenal. Mff. Hiftoire. n° 179. t. I.

A Madame la Comteffe de Gramont.

Hyer revint Pichery (4), qui m'apporta une courte lettre de vous & me dict que l'on luy en avoit prife une aultre. Tout fut ouvert. Reguardés ce que vous me mandiés. Il me vint hyer un homme de Paris avec ample advis de tout. Le Roy y eft arrivé fort applaudy du menu peuple, difant tout hault que les ligueurs ne faifoient que menacer, mais que le Roy avoit chaffé les eftrangers. La Royne mère n'a monftré joye de fon arrivée; ains dit partout que fans le Roy M[r] de Guyfe les euft desfaicts. Il y a des particularitez que je ne puis efcrire, pour avoir perdu le chiffre que j'avois avec vous. Guitry & Clervaut n'ont figné la capitulation, & ont refpondu qu'ils aimoient mieux perdre leur bien que de manquer à fervir leur maiftre. Ils font à Genève; je les auray au premier jour. La capitulation confifte en trois points : ceulx qui voudront obéir à l'édict demeureront libres en leurs maifons; ceulx qui

---

(1) C'eft-à-dire de Mont-de-Marfan.

(2) Ce goût de Corifande pour admettre diverfes fortes d'animaux jufque dans le cortége bizarre qu'elle fe formoit, avoit été remarqué par « M. de Bellièvre, logé, dit d'Aubigné, près de ladite comteffe, la voyant aller à la meffe accompagnée feulement d'un mercure, d'un bouffon, d'un more, d'un laquais, d'un finge & d'un barbet. » (Memoires de la vie de Théod. Agrippa d'Aubigné.)

(3) Cette dernière phrafe eft écrite en poft-fcriptum, après le monogramme qui fert de fignature, lequel eft répété après ce poft-fcriptum.

(4) Dans les journaux de dépenfes de la Maifon du Roi de Navarre, Pichery figure parmi les quatorze grands laquais dont l'entretien eft porté aux comptes de l'écurie. Ces grands laquais étoient des courriers de confiance chargés de porter les meffages preffés & fecrets.

ne le voudront faire & promettront de ne porter plus les armes, jouiront de leur bien en pays eſtranger; ceulx qui ne feront n'y l'un n'y l'autre, feront conduits hors de France en ſeureté. Tygnonville ſera demain icy. Il ne vient encore nulle armée ſur nos bras. Mon cœur, tenés-moy en voſtre bonne grâce, & vous aſſeurés toujours de ma fidélité, qui ſera inviolable. Je vous baiſe un million de fois les mains & à petite ſœur (1).

Ce XIIe *janvier.* H.

X

1588. — 14 janvier.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, nº 179, t. I

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Il ne ſe ſaulve point de lacquais, ou pour le moins fort peu, qu'ils ne ſoient deſvaliſez ou les lettres ouvertes. Il eſt arrivé ſept ou huict gentilſ-hommes, de ceux qui eſtoient à l'armée eſtrangère, qui aſſeurent (comme eſt vray, car l'un eſt Mr de Monlouet, frère des Rambouillets, qui eſtoit un des deſputez pour traicter) qu'il n'y a pas dix gentilſ-hommes qui ayent promis de ne porter les armes. M. de Bouillon n'a point promis. Bref, il ne s'eſt rien perdu qui ne ſe recouvre pour de l'argent. M. du Mayne a faict un acte de quoy il ne ſera guère loué. Il a tué Sacremore, luy demandant récompenſe de ſes ſervices, à coup de poignard. L'on me mande que le voulant contenter, il craignit qu'eſtant mal content, il ne deſcouvrit ſes ſegrets, qu'il ſavoit tous, meſmes l'entrepriſe contre la perſonne du Roy, de quoi il eſtoit chef de l'exécution..... Dieu les veult vaincre par eux-meſmes, car c'eſtoit le plus utile ſerviteur qu'ils euſſent. Il fut enterré qu'il n'eſtoit pas encore mort.

Sur ce mot, vient d'arriver Morlans & un laquais de mon couſin, qui ont eſté dévaliſez de lettres & d'habillement. Mr de Turenne ſera icy demain. Il a prins, autour de Figeac, dix-huicts forts en trois jours. Je feray peut-eſtre quelque choſe de meilleur bientoſt, s'il plaiſt à Dieu. Le bruit de ma mort allant à Hajetmau a couru à Paris, & quelques preſcheurs, en leurs ſermons, la mettoient pour un des bons heurs que Dieu leur avoit envoyés.

(1) Madame Catherine de Navarre fort amie de Coriſande

Adieu, mon âme, je vous baiſe un million de fois les mains. De Montaulban, ce XIV janvier.

HENRY.

XI

1588. — 22 janvier.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, n° 179, t. I.

A Madame le Comteſſe de Gramont.

Depuis que le lacquais de ma ſœur partit hyer, il m'eſt venu advis de l'extrémité en laquelle eſt une ville du hault Languedoc, nommée Burgueroles, qui eſt aſſiégée par le Grand-Prieur de Thoulouſe, qui eſt frère du feu Duc de Joyeuſe. Les Égliſes de Mr de Montmorency m'ont fort preſſé de leur aſſiſter de mes troupes, &, pour m'y convier, m'ont aſſeuré que l'ennemy eſt réſolu de donner pluſtot une bataille que quitter le ſiége. Mon debvoir & ce mot de bataille m'ont faict promptement réſoudre à y aller. Je pars demain avec troiscents chevaulx & deux mille harquebuſiers, pour y aller en diligence; faiſant ſuivre le reſte des troupes après. Me joignant aux troupes qu'a là Mr de Montmorency, nous ferons ſix ou ſept cents chevaulx & cinq mille hommes de pied. Les ennemys ſont meſme nombre. Dieu nous aidera en l'endroict du cadet comme il a faict de l'aiſné (1). Je n'oublieray, par meſme commodité, de faire parler au Comte de Quermaing. Envoyés-moy Licerace. Je vous manderay par luy les extrêmes peines où je ſuis. Je ne ſçay comme je les puis ſupporter. Croyés que votre eſclave vous ſera fidèle juſques au tombeau. A Dieu mon âme, je vous baiſe un million de fois les mains.

C'eſt le XXIIe *janvier.* HENRY.

XII

1588. — 20 février.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal. Mſſ. Hiſtoire, n° 179, t. I.

A Madame le Comteſſe de Gramont.

Dieu a beny mon labeur : j'ay prins Damaſan ſans perdre qu'un homme. Je monte à cheval pour aller recognoiſtre le mas d'Agenés; je ne

(1) Alluſion à la bataille de Coutras.

fais si je l'attaqueray. Mon cousin (1) prend le temps cependant d'aller à Navarrens. Reguardés où il vous semble que le deviés voir, ou avec ma sœur ou chez vous, car il fait estat d'y passer & de vous voir. Mon opinion est que ce doit être avec ma sœur. Il ira demain, qui est dimanche, coucher à Hagetmau. Briquesyres vous aura dict le désir que j'ay d'estre en vostre bonne grâce; je continueray toute ma vie en ce désir. Sur ceste vérité, je baise, ma chère maistresse, un million de fois vos blanches mains. De Casteljalous, ce xxe.

H.

XIII

1588. — 23 février.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arsenal, Mss. Histoire, n° 179, t. I.

A Madame la Comtesse de Gramont.

Vous ne trouvés point les chemins dangereux pour faire plaisir au moindre de vos amys; mais s'il me fault escrire pour me donner du contentement, les chemins sont trop dangereux. Voilà les tesmoignages que j'ay de la part qne je possède en vostre bonne grâce. J'escris la lettre à Méritein, que demandés, & vous l'envoye toute ouverte. Je crois qu'il se mescontentera, mais j'aime mieux vostre bonne grâce que la sienne. J'avois bloqué le mas d'Agenés, mais je n'y avois mené l'artillerie, craignant que l'armée du Mareschal ne la fist lever de devant en diligence, le Grand-Prieur de Toulouse estant joinct avec l'armée de Languedoc, à luy. Je vais monter à cheval avec trois cens chevaulx, & donneray jusqu'à la teste de leur armée. Ce sera grand cas, si je n'en fais quelque chose. Je finis croyant certainement que ne me voulés point de bien. Il est en vous de m'en donner telle impression qu'il vous plaira. Je vous baise un million de fois les mains.

Ce XXIIIe *febvrier.* H.

---

(1) Le Comte de Soissons, que le Roi de Navarre avoit amené avec lui en Gascogne après la bataille de Coutras.

XIV

1588. — 1er mars.

Orig. autog. Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, nº 179, t. I.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

J'ai receu une lettre de vous, ma maiſtreſſe, par laquelle vous me mandés que ne me voulés mal, mais que vous ne vous pouvés aſſeurer en choſe ſi mobile que moy. Ce m'a eſté un extreſme plaiſir de ſçavoir le premier, & vous avez grand tort de demeurer au doubte qu'eſtes. Quelle action des miennes avés vous cognu muable? je dis pour votre reguard. Voſtre ſoupçon tournoit, & vous penſiés que ce fut moy. J'ay demeuré toujours fixe en l'amour & ſervice que je vous ay voué : Dieu m'en eſt témoing. Vous avés opinion que l'homme de delà eſt piqué : auſſi eſt-il; mais c'eſt de force. Il fait gloire d'avoir atteint la perfection de diſſimuler : je luy rabats ceſte opinion tant que je puis. Il ne le fault eſtre qu'en affaires d'Eſtat; encores la faut-il bien accompagner de prudence. Hier, le Mareſchal & le Grand-Prieur vinrent nous préſenter la bataille, ſachant bien que j'avois congédié toutes mes troupes; ce fuſt au haut des vignes, du coſté d'Agen. Ils eſtoient cinq cens chevaulx & prés de trois mille hommes de pied. Aprés avoir eſté cinq heures à mettre leur ordre, qui fut aſſez confus, ils partirent, réſolus de nous jeter dans les foſſés de la ville, ce qu'ils devoient véritablement faire, car toute leur infanterie vint au combat. Nous les receumes à la muraille de ma vigne, qui eſt la plus loin, & nous retirâmes au pas, toujours eſcarmouchant, juſqu'à cinq cens pas de la ville, où eſtoit noſtre gros, qui pouvoit eſtre de trois cens arquebuſiers. L'on les ramena de là juſques où ils nous avoient aſſaillis. C'eſt la plus furieuſe eſcarmouche que j'aye jamais veue & du moindre effect; car il n'y a eu que trois ſoldats bleſſez, tous de ma garde, dont les deux n'eſt rien. Il y demeura deux des leurs, dont nous eûmes la deſpouille, & d'aultres qu'ils retirèrent à noſtre veue, & force bleſſez, que nous voyons amener. Mon âme, tenés-moy en voſtre bonne grâce, c'eſt ce que je déſire le plus au monde. Sur ceſte vérité, je vous baiſe un million de fois les mains.

Ce premier mars. H.

XV

1588. — 8 mars.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, nº 179, t. I

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Dieu ſait quel regret ce m'eſt de partir d'icy ſans vous aller baiſer les mains ! Certes, mon cœur, j'en ſuis au grabat. Vous trouverés eſtrange (& dirés que je ne me ſuis point trompé) ce que Licerace vous dira. Le Diable eſt déchaiſné. Je ſuis à plaindre, & eſt merveilles que je ne ſuccombe ſous le faix. Si je n'eſtois Huguenot je me ferois Turc. Ha ! les violentes eſpreuves par où l'on ſonde ma cervelle ! Je ne puis faillir d'eſtre bientoſt ou fou ou habile homme. Ceſte année ſera ma pierre de touche. C'eſt un mal bien douloureus que le domeſtique ! Toutes les gehennes que peut recevoir un eſprit ſont ſans ceſſe exercées ſur le mien. Je dis toutes enſemble. Plaignés-moy, mon âme, & n'y portés point voſtre eſpèce de torment. C'eſt celuy que j'apprehende le plus. Je pars vendredy, & voys à Cleirac. Je retiendray voſtre précepte de me taire. Croyés que rien qu'un manquement d'amitié ne me peut faire changer la réſolution que j'ay d'eſtre éternellement à vous, non toujours eſclave, mais oui bien fort ſerf. Mon tout, aimés-moy. Voſtre bonne grâce eſt l'appui de mon eſprit au choc des afflictions. Ne me refuſés ce ſouſtien. Bon ſoir, mon âme ; je te baiſe les pieds un million de fois.

De Nérac, ce VIIIe *mars, à minuit.* H.

XVI

1588. — 10 mars.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, nº 179.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Pour achever de me peindre, il m'eſt arrivé l'un des plus extrêmes malheurs que je pouvois craindre, qui eſt la mort ſubite de Monſieur le Prince. Je le plains comme ce qu'il me devoit eſtre, non comme ce qu'il m'eſtoit. Je

ſuis aſteure la ſeule bute où viſent toutes les perfidies de la meſſe. Ils l'ont empoiſonné, les traîtres ! Si eſt-ce que Dieu demeurera le maiſtre, & moy, par ſa grâce, l'exécuteur. Ce pauvre Prince (non de cœur), jeudy, ayant couru la bague, ſoupa ſe portant bien. A minuiƈt lui print un vomiſſement, rès violent, qui lui dura juſques au matin. Tout le vendredy, il demeura au liƈt. Le ſoir, il ſoupa, & ayant bien dormi, il ſe leva le ſamedy matin, dîna debout, & puis joua aux échecs. Il ſe leva de ſa chaiſe, ſe met à promener par ſa chambre, deviſant avec l'un & l'autre. Tout d'un coup il dit : « Baillés-moy ma chaize, je ſens une grande foibleſſe. » Il n'y fut aſſis qu'il perdit la parole, & ſoudain après, il rendit l'âme, aſſis. Les marques de poiſon ſortirent ſoudain. Il n'eſt pas croyable l'eſtonnement que cela a porté en ce pays là. Je pars, dès l'aulbe du jour, pour y aller pourveoir en diligence. Je me vois en chemin d'avoir bien de la peine. Priés Dieu hardiment pour moi. Si j'en eſchape, il faudra bien que ce ſoit luy qui m'ayt gardé. Juſques au tombeau, dont je ſuis peut eſtre plus prés que je ne penſe, je vous demeureray fidèle eſclave. Bon ſoir, mon âme ; je vous baiſe un million de fois les mains.

H.

XVII

1588. — 13 mars

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, nº 179, t. I.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Il m'arriva hyer, l'un à midy, l'aultre au ſoir, deux courriers de Saint-Jean. Le premier rapportoit comme Belcaſtel, page de Madame la Princeſſe, & ſon valet de chambre, s'en eſtoient fuis, ſoudain après avoir veu mort leur maiſtre ; avoient trouvé deux chevaulx valant deux cens eſcus, à une hoſtelerie du fauxbourc, que l'on y tenoit il y avoit quinze jours, & avoit chacun une malette pleine d'argent. Enquis, l'hoſte dit que c'eſtoit un nommé Brillant qui lui avoit baillé les chevaulx, & lui alloit dire tous les jours qu'ils fuſſent bien traictez ; que ſi il bailloit aux aultres chevaulx quatre meſures d'avoine, qu'il leur en baillaſt huiƈt, qu'il payeroit auſſi au double. Ce Brillant eſt un homme que Madame la Princeſſe a mis en la Maiſon, & luy faiſoit tout gouverner. Il fut tout ſoudain prins. Confeſſe avoir baillé mille eſcus au page, &

lui avoir achepté ces chevaulx par le commandement de sa maistresse, pour aller en Italie. Le second confirme, & dit de plus que l'on avoit faict escrire une lettre, à ce Brillant, au valet de chambre qu'on sçavoit estre à Poictiers, par où il luy mandoit estre à deux cens pas de la porte, qu'il vouloit parler à luy. L'aultre sortit. Soudain l'embuscade qui étoit là, le print & fut mené à Saint-Jean. Il n'avoit encores esté ouy, mais bien, disoit-il à ceulx qui le menoient : « Ah ! que Madame est méchante ! Que l'on prenne son tailleur, je « diray tout sans gêne. » Ce qui fut faict. Voilà ce que l'on en sçait jusques à ceste heure. Souvenés-vous de ce que je vous ay dict d'autres fois. Je ne me trompe guères en mes jugemens. C'est une dangereuse beste qu'une mauvaise femme. Tous ces empoisonneurs sont papistes. Voilà les instructions de la dame. J'ay descouvert un tueur pour moy. Dieu me guardera, & je vous en manderay bientost d'avantage. Le gouverneur & les capitaines de Taillebourg m'ont envoyé deux soldats & escript qn'ils n'ouvriront leur place à personne qu'à moy. De quoy je suis fort aise. Les ennemys les pressent, & ils sont si empressez à la vérification de ce faict, qu'ils ne leur donnent nul empeschement. Ils ne laissent sortir homme vivant de Saint-Jean que ceulx qu'ils m'envoyent. Mr de La Trimouille y est, luy vingtiesme seulement. L'on m'escript que si je tardais beaucoup, il y pourroit avoir du mal & grand. Cela me fait haster, de façon que je prendray vingt maistres & m'y en iray jour & nuict pour estre de retour à Sainte-Foy à l'Assemblée. Mon âme, je me porte assez bien du corps, mais fort affligé de l'esprit. Aimés-moi & me le faites paroistre, ce me sera une grande consolation pour moy. Je ne manqueray point à la fidélité que je vous ay vouée. Sur ceste vérité, je vous baise un million de fois les mains. *D'Aymet, ce* XIIIe *mars.*

HENRY.

XVIII

1588. — 15 mars

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arsenal, Mss. Histoire, no 179, t. I.

A Madame la Comtesse de Gramont.

Je vous escrivis hyer tout ce que je sçavois. Il est arrivé depuis des nouvelles de la Court. Le Duc d'Espernon a querelle avec le Mareschal d'Aumont

& ſon frère avec Grillon. Leur diſpute eſt ſi violente, qu'on ne peut les accorder. L'autorité du Roy interviendra. Cependant la Ligue ſe remue fort. Ce nous eſt autant de loiſir. Je ſeray jeudi à Saint-Jean, d'où je vous manderay toutes nouvelles. Lons a treuvé ſur le valet de chambre des perles & des diamans qui ont eſté reconnus. Je fais aujourd'huy douze lieues & tout en pays d'ennemy. Bon jour, mon âme, aſſeurés-vous de la fidélité de voſtre eſclave. Il ne vous manquera jamais. Il vous baiſe un million de fois les mains. Ce xv[e] mars.

H.

XIX

1588. — 17 mars.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, n° 179, t. I

A Madame la Comteſſe de Gramont.

J'arrivay arſoir en ce lieu de Pons (1), où il m'arriva des nouvelles de Saint-Jean, par où les ſoubçons croiſſent du coſté que les avez peu juger. Je voirray tout demain. J'appréhende fort la veue des fidèles ſerviteurs de la maiſon; car c'eſt à la vérité le plus extrême deuil qui ſe ſoit jamais veu. Les preſcheurs romains preſchent tout hault par les villes d'icy autour, qu'il n'y en a plus qu'un à avoir; canonniſſent ce bel acte & celuy qui l'a faict, amoneſtent tous bons catholiques de prendre exemple à une ſi chreſtienne entreprinſe Et vous eſtes de ceſte religion! Certes, mon cœur, c'eſt un beau ſubject & noſtre miſère, pour faire paroiſtre voſtre piété & voſtre vertu. N'attendés pas à une aultre fois à jeter ce froc aux orties. Mais je vous dis vray. Les querelles de Mons[r]. d'Eſpernon avec le Mareſchal d'Aumont & Grillon troublent fort la Court, d'où je ſçauray tous les jours des nouvelles & vous manderay. L'homme de qui vous a parlé Briqueſyre m'a faict de méchans tours, que j'ay ſceus & avérés depuis deux jours. Je finis là, allant monter à cheval. Je te baiſe, ma chère maiſtreſſe, un million de fois les mains. Ce xvii[e] mars.

H.

---

(1) Pont-ſur-Saigne, en Saintonge, alors aux réformés.

XX

1588. — 21 mars.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, nº 179, t. I.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Eſtant arrivé à Taillebourg, je treuve que Laverdin avoit prins l'iſle de Marans, avec ſon armée, qui eſt de quatre ou cinq mille hommes; qu'il ne reſtoit plus que le chaſteau, qu'il battoit de deux pièces. Soudain je m'acheminay en ce lieu de la Rochelle, pour taſcher à les ſecourir & aſſembler mes troupes, leſquelles j'eſtime eſtre aſſés fortes pour faire un grand échec à Laverdin. Je ne crains ſinon que le dict chaſteau ſoit mal pourveu, & qu'il ſe rende ne ſçachant point de mes nouvelles. J'ay reprins un des forts, & ſuis jour & nuit à faire faire des ponts, car l'eau eſt haulte aux marais. Il fuſt tué hyer deux Albanois, & prins deux qui vouloient recognoiſtre noſtre pont. Depuis que je ſuis icy, je n'ay couché qu'une heure, eſtant touſjours à cheval. Pour le faict de la procédure de la mort de feu Monsr le Prince, de plus en plus on deſcouvre la méchanceté, & tout du coſté que vous peuſtes juger par ma dernière. Mon âme, tenés-moy en voſtre bonne garde & n'entrés jamais en doubte de ma fidélité. Que je ſache ſouvent de vos nouvelles. A Dieu, mon cœur. Voſtre eſclave vous baiſe un million de fois les mains. Ce XXIe mars.

H.

XXI

1588. — 21 octobre.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, nº 179, t. I.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Dieu a plus faict que les hommes n'eſperoient ni moy-meſmes, mais certes, comme vous verrés par la lettre que je vous eſcrivis hyer, il nous envoya un temps terrible qui eſtonnoit tout le monde. Mais d'aultre part il rendoit les plus braves de ceulx de dedans malades, & augmentoit l'eſtonnement des foi-

bles de cœur, de façon qu'arfoir il m'infpira, après l'avoir prié, de les envoyer fommer, à dix heures de nuit, contre tout ordre de guerre, ayant tiré la journée cinquante coups de canon fans effect. Au premier fon de trompette, ils parlèrent, & nouafmes fi bien le traicté, qu'à dix heures ils fe font rendus, & fuis dedans, par la grâce fpéciale de Dieu. C'eft un lieu de grande importance & fort. Dans mardy nous tenterons, ce croy-je le grand faict. Celuy, dirai-je comme David, qui m'a donné jufques icy victoire fur mes ennemys, me rendra ceft affaire facile. Ainfy foit-il par fa grâce! Mon cœur, je fuis plus homme de bien que ne penfés. Voftre dernière dépefche me rapporta la diligence d'efcrire que j'avois perdue. Je lis tous les foirs voftre lettre. Si je l'aime que dois-je faire celle d'où elle vient? Jamais je n'ay eu une telle envie de vous voir que j'ay. Si les ennemys ne nous preffent, après cefte affemblée, je veux defrober un mois. Envoyés-moy Licerace, difant qu'il va à Paris. Il y a tousjours mille chofes qui ne fe peuvent efcrire. Dites la vérité : Que vous faifoit Caftille devant que vous luy vouluffiés mal ? Ah! mon âme, vous eftes à moy. Faites, pour Dieu! ce que voftre lettre porte. Sera-t-il bien poffible qu'avec un fi doulx couteau j'aye coupé le fillet de vos bifarreries ? Je le veulx croire. Je vous fais une prière: que vous oubliés toutes haines qu'avés voulu à qui que ce foit des miens. C'eft un des premiers changemens que je veulx voir en vous. Ne craignés n'y croyés que rien puiffe jamais efbranler mon amour. J'en ay plus que je n'en eus jamais. Bon foir, mon cœur, je m'envoy dormir, mon âme plus légère de foin que je n'ay faict defpuis vingt jours. Je baife mes beaux yeux par millions de fois. Ce xxie d'octobre.

H.

XXII

1588. — 30 novembre.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arfenal, Mff. Hiftoire, n° 179, t. I.

A Madame la Comteffe de Gramont.

Renvoyés-moy Briquesyres, & il s'en retournera avec tout ce qu'il vous fault, hormis moy. Je fuis fort affligé de la perte de mon petit, qui mourut hier. A voftre advis, ce que ce feroit d'un légitime ? Il commençoit à parler. Je ne fçay fi c'eft par acquit que vous m'avés efcript pour Doyfit, c'eft pourquoy je fais la réponfe que voirrés fur voftre lettre. Par celuy que je défire

qui vienne, mandés-m'en voſtre volonté. Les ennemys ſont devant Montaigu, où ils ſeront bien mouillez, car il n'y a couvert à demy-lieue autour. L'aſſemblé ſera achevée dans douze jours. Il m'arriva hyer force nouvelles de Blois, je vous envoye un extraict des plus véritables. Tout à ceſte heure me vient d'arriver un homme de Montaigu. Ils ont fait une très belle ſortie, & tué force ennemys. Je mande toutes mes troupes, & eſpère, ſi la dicte place peut tenir quinze jours, y faire quelque bon coup. Ce que je vous ai mandé de ne vouloir mal à perſonne eſt requis pour voſtre contentement & le mien. Je parle aſteure à vous comme eſtant mienne. Mon âme, j'ay une envie de vous voir eſtrange. Il y a icy un homme qui porte des lettres à ma ſœur du Roy d'Eſcoſſe. Il me preſſe plus que jamais du mariage. Il s'offre de me venir ſervir avec ſix mille hommes à ſes deſpens, & venir luy-meſmes offrir ſon ſervice. Il s'en va infailliblement Roy d'Angleterre. Préparés ma ſœur de loin à luy vouloir du bien, luy remonſtrant l'eſtat auquel nous ſommes, & la grandeur de ce prince avec ſa vertu. Je ne luy en eſcris point. Ne luy en parlés que comme diſcourant; qu'il eſt temps de la marier, & qu'il n'y a party que celuy-là. Car, de nos parens, c'eſt pitié. A Dieu, mon cœur, je te baiſe cent millions de fois. Ce dernier novembre.

HENRY.

XXIII

1588. — 22 décembre.

Orig. autogr. — Biblioth. de l'Arſenal. Mſſ. Hiſtoire, nº 179, t. I.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Vous me penſiés ſoulagé pour eſtre retiré en nos garniſons. Vraiment ſi il ſe refaiſoit encore une Aſſemblée, je deviendrois fou. Tout eſt achevé & bien, Dieu mercy. Je m'en vois à Saint-Jean aſſembler nos troupes, pour viſiter Monsr de Nevers, & peut-eſtre luy faire un ſignalé deſplaiſir, non en ſa perſonne, mais en ſa charge. Vous en oyrés parler bientoſt. Tout eſt en la main de Dieu, qui a toujours bény mes labeurs. Je me porte bien par ſa grâce, n'ayant rien ſur le cœur qu'un violent déſir de vous voir. Je ne ſçay quand je ſeray ſi heureus. S'il s'en préſente occaſion, je lui monſtreray qu'elle eſt bien cheue. Je ne vous prieray point de m'aimer; vous l'avés faict que

vous n'en aviés pas tant d'occasion. Il y a deux choses de quoy je ne doubteray jamais : de vous, de vostre amour & de sa fidélité. J'attends Licerace; les bons amys sont rares. Vraiment j'achepterois bien cher trois heures de parlement avec vous. Bon soir, mon âme, je voudrois estre au coin de vostre foyer, pour réchauffer vostre potage. Je vous baise un million de fois. C'est le xxiie décembre.

H.

XXIV

1589. — 1er janvier.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arsenal, Mss. Histoire, n° 179, t. I.

A Madame la Comtesse de Gramont.

Ne vous manderay-je jamais que prinses de villes & forts ? Anuit se sont rendus à moy Saint-Maixent & Maillesaye, & espère, devant la fin de ce mois que vous oirés parler de moy. Le Roy triomphe : il a faict garoter en prison le Cardinal de Guise, puis monstrer sur la place, vingt-quatre heures, le Président de Neuilly & le Prévost des Marchands, pendus, & le Segrétaire de feu Monsr de Guise & trois aultres. La Royne mère luy dict : « Mon filz, octroyés-moy une requeste que je vous veulx faire. — Selon que « ce sera, Madame. — C'est que vous me donniés Monsr de Nemours & le « Prince de Genville. Ils sont jeunes, ils vous fairont un jour service. — Je le « veulx bien (dict-il), Madame. Je vous donne les corps, & en retiendray les « testes. » Il a envoyé à Lyon pour attraper le Duc du Mayne. L'on ne sçait ce qu'il en est réussy. L'on se bat à Orléans, & encores plus prés d'icy, à Poictiers, d'où je ne seray demain qu'à sept lieues. Si le Roy le vouloit, je les mettrois bien d'accord. Je vous plains, s'il faict tel temps où vous estes qu'icy, car il y a dix jours qu'il ne desgèle point. Je n'attends que l'heure de ouïr dire que l'on aura envoyé estrangler la feu Reyne de Navarre. Cela, avec la mort de sa mère, me feroit bien chanter le cantique de Siméon. C'est une trop longue lettre pour un homme de guerre. Bon soir, mon âme, je te baise cent millions de fois. Aimés-moy comme vous en avez subject. C'est le premier de l'an. Le pauvre Harambure est borgne, & Fleurimont s'en va mourir.

H.

XXV

1589 — Vers la mi-janvier.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, n° 179, t. I.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Jere n'a peu eſtre dépeſché à cauſe de ma maladie, d'où je m'en vois dehors, Dieu mercy. Vous oirés parler bientoſt de moy à d'auſſy bonnes enſeignes que Niort. Si vous voulés dire vray, ceſte dame, qui eſtoit venue, eſtoit bien faſcheuſe; je crois qu'elle vous a bien importuné. Je ne puis guères eſcrire. Certes, mon cœur, j'ay veu les cieulx ouverts; mais je n'ay eſté aſſez homme de bien pour y entrer. Dieu ſe veut ſervir de moy encore. En deux fois vingt-quatres heures, je fus réduict à eſtre tourné avec les linceuls. Je vous euſſe faict pitié. Si ma criſe eut demeuré deux heures à venir, les vers auroient faict grand chère de moy. Sur ce point me vient d'arriver nouvelles de Blois. Il eſtoit forty deux mille cinq cens hommes de Paris pour ſecourir Orléans, menés par Saint-Pol. Les troupes du Roy les ont taillés en pièces, de façon que l'on croit qu'Orléans ſera prins par le Roy dans douze jours. Mr du Mayne ne s'eſmeut guères. Il eſt en Bourgogne. Je finis, parce que je me treuve mal. Bon jour, mon âme.

H.

XXVI

1589. — 8 mars.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, n° 179, t. I

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Mon cœur, Dieu me continue ſes bénédictions. Depuis la priſe de Chaſtelleraut, j'ay prins l'iſle Bouchart, paſſage ſur la Vienne & la Creuſe, bonne ville & aiſée à fortifier. Nous ſommes à Montbaſon, ſix lieues près de Tours, où eſt le Roy. Son armée eſt logée juſques à deux lieues de la noſtre ſans que nous nous demandions rien; nos gens de guerre ſe rencontrent & s'embraſ-

ſent au lieu de ſe frapper, ſans qu'il y ait trève n'y commandement exprés de ce faire. Force de ceulx du Roy ſe viennent rendre à nous; & des miens nul ne veult changer de maiſtre. Je crois que Sa Majeſté ſe ſervira de moi : aultrement, il eſt mal, & ſa perte nous eſt un préjugé doumageable. Je m'en revoys à Chaſtellerault prendre quelques maiſons qui font la guerre. Dites à Caſtille qu'il ſe haſte de ſe mettre aux champs. C'eſt à ce coup qu'il fault que tous mes ſerviteurs faſſent merveilles. Car, par raiſon naturelle, avril & may prépareront la ruine d'un des partis; ce ne ſera pas du mien, car c'eſt celui de Dieu. Mon âme, le plus grand regret que j'aye en l'âme, c'eſt de me voir ſi eſloigné de vous, & que je ne vous puis rendre témoignage que par eſcript de l'amour que j'ay & auray toute ma vie pour vous. Ce 8e mars, de Monbaſon.

Je vous prie, envoyés-moy voſtre fils.

Henry.

XXVII

1589. — 28 mars.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, nº 179, t. I.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Mon cœur, j'ay faict un voyage de huit jours vers le Berry, où je n'ay eſté inutile, ayant pris miraculeuſement le chaſteau d'Argenton, place plus forte que Leytour, desfait une troupe de cinquante hommes choiſis de la Ligue, qui la venoient ſecourir; reduict bien trois cens gentils-hommes ligueurs, les uns à porter les armes avec moy, les aultres promis de ne bouger, & ont pris ſaulve-garde, les autres contraincts ne bouger de chez eux, de peur qu'on ne leurs pregne leurs maiſons. J'ay prins auſſy le Blanc en Berry, & dix ou douze aultres forts. Cela s'appelle cent mille eſcus de revenu. Je me porte très bien, Dieu mercy, n'aimant rien comme vous au monde. J'ai receu votre lettre; il n'a fallu guère de temps à la lire. Bon ſoir, mon âme; je vous baiſe un million de fois. C'eſt le xxviiie mars, de Chaſtelleraut.

H.

XXVIII

1589. — 18 mai.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, n° 179, t. I.

A Madame la Comteſſe de Gramont (1).

Mon âme, je vous eſcris de Blois, où il y a cinq mois que l'on me condamnoit hérétique & indigne de ſuccéder à la couronne, & j'en ſuis aſteure le principal pilier. Voyés les œuvres de Dieu, avers ceulx qui ſe ſont toujours fiés en luy ! Car y avoit-il rien qui euſt tant apparance de force qu'un arreſt des Eſtats? Cependant j'en appelois devant Celui qui peut tout (2), qui a reveu le procès, a caſſé les arrêts des hommes, m'a remis en mon droict, & crois que ce ſera aux deſpens de mes ennemys (3). Ceux qui ſe fient en Dieu & le ſervent ne ſont jamais confus (4). Je me porte très bien, Dieu mercy, vous jurant avec vérité que je n'aime n'y honore rien au monde comme vous (5), & vous garderay fidélité (6) juſques au tombeau. Je m'en voy à Boisjency, où je crois que vous oirés bientoſt parler de moy (7). Je fais eſtat de faire venir ma ſœur bientoſt. Réſolvés-vous de venir avec elle (8). Le Roy m'a parlé de la Dame d'Auvergne (9); je crois que je luy feray faire un mauvais ſault. Bonjour, mon cœur, je te baiſe un million de fois. Ce 18ᵉ may. Celuy qui eſt lié avec vous d'un lien indiſſoluble.

HENRY.

---

(1) L'original de cette lettre a cela de curieux, que la Comteſſe de Gramont a écrit dans les interlignes un petit commentaire à ſa façon, dicté par un mouvement de dépit. Les renvois ſuivans indiquent la place où ſe trouve dans la lettre chacune de ces remarques imprimées ici en notes.

(2) « Ainſy font bien d'autres. »

(3) « Tant mieux pour vous. »

(4) « Voilà pourquoy vous y devriés ſonger. »

(5) « Il n'y a rien qui n'y paroiſſe. »

(6) Coriſande a ajouté au commencement de ce mot : « L'in (l'infidélité), » puis elle fait ſuivre la phraſe, ainſi modifiée de cette remarque : « Jé le croy. »

(7) « Je n'en doute point d'une ou d'autre façon. »

(8) « Ce ſera lorſque vous m'aurés donné la maiſon que m'avés promiſe près de Paris que je ſongeray d'en aller prendre la poſſeſſion & de vous en dire le grand mercy. »

(9) La Reine de Navarre, alors renfermée au château d'Uſſon

XXIX

1589. — 21 mai.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, nº 179, t. I

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Vous entendrés de ce porteur l'heureux ſuccés que Dieu nous a donné, au plus furieux combat que ſe ſoit faict de ceſte guerre (1). Il vous dira auſſi comme Monsʳ de Longueville, de la Noue & aultres, ont triomphé prés de Paris. Si le Roy uſe de diligence, comme j'eſpère qu'il fera, nous voirons bien toſt les clochers Noſtre-Dame de Paris. Je vous eſcrivis, il n'y a que deux jours, par Petit-Jean. Dieu veuille que ceſte ſemaine nous feſions encore quelque choſe d'auſſi ſignalé que l'aultre. Mon cœur, aimés-moy toujours comme voſtre, car je vous aime comme mienne (2). Sur ceſte vérité, je vous baiſe les mains. A Dieu, mon âme. C'eſt le xxiᵉ may. De Boijancy.

H.

XXX

1589. — 24 juin.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire nº 179, t. I.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Vraiment, j'appréhende de vous eſcrire, car vos lettres me teſmoignent que n'y prenés pas beaucoup de plaiſir. Dieu bénit de plus en plus mes labeurs, nous primes hier Pluviers, & crois qu'Eſtampes ſuivra de prés. Ce porteur vous contera ſi bien comme tout va, que j'aurois peur de vous importuner par vous en eſcrire le diſcours. Péguilain, Lieutenant de voſtre Fils, a

---

(1) Le combat livré devant Tours, le 8 & 9 mai, dans le faubourg de Saint-Symphorien, qu'attaquèrent les Ducs de Mayenne & d'Aumale, & que défendit, avec la plus brillante valeur, le Comte de Châtillon, fils de l'Amiral de Coligny.

(2) Ici, Coriſande a ajouté : « Vous n'eſtes à moy, ni moy à vous. »

envoyé vers Mr d'Efpernon pour demander pour luy la compagnie. Je m'y trouvay & en rompis le coup; pourvoyés-y, car le Roy fera fervir la dicte compagnie de voftre Fils, ou ici, ou auprés du Marefchal. Choififfez. Voftre homme n'eft encores venu pour le faict de l'Évefché. Quoy que me faffiés, fi n'aimé-je, n'y honoré-je rien que vous au monde. Sur cefte vérité, je vous baife les mains un million de fois. De Pluviers, ce XXIIIIe juin.

Henry.

XXXI

1589 — 14 juillet.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arfenal, Mff. Hiftoire, n° 179, t. I.

A Madame la Comteffe de Gramont.

J'attends voftre Fils, qui n'eft loin. Toutesfois, ce qu'il a à faire eft le plus dangereux. Il s'accompagnera de quelques troupes qui me viennent. Nous fommes devant Pontoife, que je croy que nous ne prendrons pas. L'on l'a attaqué contre mon opinion; les plus vieus ont efté creus. J'ay peur qu'ils revoyent. Hautefort fut tué hier, qui eft perte pour la Ligue. Les ennemys & nous avons efté en bataille tout ce jourd'huy, pèle-mesle, la rivière entre deux. Leurs troupes ne font pas éguales aux noftres, n'y en nombre, n'y en bonté. L'Ifle-Adam s'eft rendu a moy, qui eft un pont fur la rivière d'Oife. J'y voy loger demain. Il n'y a plus d'eau entre Mr du Maine & moy : il eft à Saint-Denis. Nous nous joindrons aux Souiffes dans fix jours. Mr de Longueville & de la Nouë les mènent. Bien que nous foyons jour & nuit à cheval, fi eft-ce que nous treuvons cefte guerre bien plus doulce : l'efprit y eft plus content. Devant hier, je fis voir mes troupes au Roy, paffant fur le pont de Poiffy. Je luy monftray douze cens maiftres & quatre mille arquebufiers. Mon cœur, j'enrage quand je vois que vous doubtés de moy, & de defpit je ne tache point de vous ofter cette opinion. Vous avés tort, car je vous jure que jamais je ne vous ay aimée plus que je fais; & aimerois mieulx mourir que de manquer à rien que je vous aye promis. Ayés cefte créance, & vivés affeurée de ma foy. Bon foir mon âme, je vous baife un million de fois. Ce 14e juillet, du camp à Pontoife.

H.

XXXII

1589. — 9 ſeptembre

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, nº 179, t. I.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Mon cœur, c'eſt merveille de quoy je vis au travail que j'ay. Dieu aye pitié de moy & me face miſéricorde, béniſſant mes labeurs, comme il fait en deſpit de beaucoup de gens! Je me porte bien & mes affaires vont bien, au prix de ce que penſoient beaucoup de gens. J'ay prins Eu. Les ennemys, qui ſont forts, au double de moy, aſteure, m'y penſoient attraper; ayant faict mon entreprinſe, je me ſuis rapproché de Dieppe & les attends à un camp que je fortifie. Ce ſera demain que je les verray, & eſpère, avec l'ayde de mon Dieu, que, s'ils m'attaquent, ils s'en trouveront mauvais marchands. Ce porteur part par mer : le vent & mes affaires me font finir, en vous baiſant un million de fois. Ce 9ᵉ ſeptembre, dans la tranchée à Arques.

H.

XXXIII

1589. — Vers le 20 novembre.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, nº 179, t. I.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Mon cœur, ne doubtés pas que je ne prenne bien garde à moy; mais ma principale aſſeurance eſt en Dieu, qui me gardera par ſa grâce. Voſtre fils ſera icy anhuy du tout guary. Nous ſommes devant Vendoſme, que j'eſpère prendre demain, & veulx nettoyer les environs de Tours devant qu'y aller. Il n'eſt pas croyable les menées qui ſe font partout; je dis dedans nous-meſmes; le Diable eſt deſchaîné. Dieu ſera ſur tout, par conſéquent mes affaires iront bien, car j'ay en luy toute ma confiance. Soyés touſjours aſſeurée de ma foy, elle eſt inviolable. Bonjour, mon âme, je m'en vais aux tranchées. Je te baiſe un million de fois. Nos reitres ſont entrez en Champagne, c'eſt-à-dire les trois mille & cinq mille landſquenets, car la grande levée ne viendra qu'en

juin. Dans deux jours j'y envoie le Mareschal d'Aumont pour les employer en Lorraine, jusqu'à ce qu'ayant fait mes affaires à Tours je les puisse aller joindre, qui sera à la my-décembre, & pense vous pouvoir asseurer que dés la fin de janvier je feray dans Paris. A Dieu.

HENRY.

XXXIV

1590. — 8 janvier.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arsenal, Mss. Histoire, nº 179, t. I

A Madame la Comtesse de Gramont.

Mon âme, despuis le partement de Licerace, j'ay pris les villes de Séez, Argentan & Falaise, où j'ay attrapé Brissac & tout ce qu'il avoit mené de secours pour la Normandie. Je pars demain pour aller attaquer Lisieux en m'approchant du Duc de Mayenne, qui tient assiégé Pontoise. Mes troupes sont creuës despuis le despart de Licerace de bien de six cens gentils-hommes & deux mille hommes de pied; de façon que, par la grâce de Dieu, je ne crains rien de la Ligue. J'ay faict la cène an'huy que je ne pensois pas faire en Normandie il y a un an. Je vous despescheray dans trois jours un de mes laquais par mer, car je suis sur le bord. Certes, je fais bien du chemin, & vay comme Dieu me conduict, car je ne sçay jamais ce que je doibs faire au bout; cependant mes faicts sont des miracles : aussi sont-ils conduicts du grand Maistre. Je n'aime rien que vous, & en cette résolution je mourray, si ne me donnés occasion de changer. Je me porte très bien, Dieu mercy; fort à votre service. A Dieu, mon cœur, je te baise un million de fois. De Falese, ce VIII[e] janvier.

H.

XXXV.

1590. — 16 janvier.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arsenal. Mss. Histoire, nº 179, t. Ier.

A Madame la Comtesse de Gramont.

Mon cœur, vous n'avés daigné m'escrire par Byçose. Pensés-vous qu'il vous siese bien d'user de ces froideurs? Je vous en laisse à vous-mesme le juge-

ment. J'ay efté trés ayfe de fçavoir de luy le bon eftre auquel vous eftes. Dieu vous y maintienne & me continue fes bénédictions comme il a faict jufques icy. J'ay pris cefte place fans tirer le canon que par moquerie, où il avoit mille foldats & cent gentils-hommes. C'eft la plus forte que j'aye réduicte en mon obéiffance, & la plus utile, car j'en tireray foixante mille efcuz. Je vis bien à la huguenote, car j'entretiens dix mille étrangers & ma maifon, de ce que j'acquiers chafcun jour. Et vous diray que Dieu me bénit tellement, qu'il n'y a que peu ou point de maladie en mon armée, qui augmente de jour à autre. Jamais je ne fus fi fain, jamais vous aimant plus que je fais. Sur cette vérité, je te baife, mon âme, un million de fois. De Lifieux, ce 16[e] janvier.

H.

XXXVI

1590. — 29 janvier.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arfenal, Mff. Hiftoire, n° 179, t. I.

A Madame la Comteffe de Gramont.

Mon cœur, j'ay achevé mes conqueftes jufques au bord de la mer. Dieu béniffe mon retour comme il a faict le venir. Il le fera par fa grâce, car je lui rapporte tous les heurs qui m'arrivent. J'efpère que vous oirés bien toft parler de quelqu'une de mes faillies; Dieu m'y affifte par fa grâce! Le Légat, l'Ambaffadeur d'Efpagne, le Duc de Mayenne, tous les chefs des ennemys, font affemblez à Paris. Les oreilles me devroient bien corner, car ils parlent bien de moy. Je receus hier de vos lettres par l'homme de Revignan; je fus très ayfe de fçavoir voftre bon eftat. Pour moy, je me porte à fouhait, vous aimant pluftoft trop qu'aultrement. J'ay failly à eftre tué trente fois à ce bordel; Dieu eft ma garde. Bon foir, mon âme, je m'en vay plus dormir cefte nuict que je n'ay faict defpuis huict jours. Je te baife un million de fois. Ce XXIX[e] janvier.

H.

XXXVII

1590. — 5 avril.

Orig. autog. — Arch. de Madame la Ducheſſe de Vicence, née Carbonel de Caniſy.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Mon âme, depuis que je vous eſcrivis, il eſt arrivé des nouvelles. Il plaît à Dieu d'eſtendre le bonheur dont il favoriſe mes affaires. Le propre jour que je combattois à Ivry, Randan fut tué en Auvergne, qui avoit plus de cinq cens gentils-hommes, & de l'infanterie en nombre. Il a laiſſé trois pièces d'artillerie qui ne feront faulte entre nos mains. C'eſt effect de la juſtice de Dieu, qui témoigne évidemment à mes ennemys ce que doibvent attendre ceulx qui portent les armes contre leur devoir. Vique, avec des troupes, n'a eu meilleur ſort en Baſſe-Normandie. Caniſy leur eſt tombé ſus de telle furie qu'il les a couchez tous à plat. C'euſt eſté un triomphe complet, s'il ne l'avoit payé d'une ſeconde balafre en la bouche; ce qui n'empeſche ſon brave langaige, mais bien diſoit-il à la Noue de ne le plaindre point, puiſqu'il lui en reſtoit aſſez pour crier Vive le Roy, quand nous ſerons dedans Paris. Voilà certes, mon âme, un brave ſerviteur. Que ne m'aimés-vous autant! Dieu me donnera-t-il auſſy victoire ſur voſtre cœur? Ce me ſera la plus chère. Bonſoir, mon âme, je baiſe un million de fois vos blanches mains. Ce cinq avril.

H.

XXXVIII

1590. — 14 mai.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, nº 179, t. I.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Mon âme, Je le prie de trouver bon, ſi le malheur vouloit que M. de Turenne mouruſt, que je ne donne l'eſtat que demandés à voſtre filz. Ce n'eſt choſe propre pour luy, & ſeroit le rendre inutile; car depuis qu'ils ſont à ceſte charge, elle eſt ſi cagnarde, que c'eſt la perte d'un jeune homme. Vous me l'avés donné; laiſſés-le moy nourrir à ma fantaiſie, & ne vous

donnés peine de luy. J'en auray tel ſoin, que vous cognoîtrés combien je l'aime pour l'amour de vous. J'en ay parlé à la Baſſe, & de vos aultres affaires. Je ſuis en colère quand vous croyés qu'il ne me fault que vouloir. Je vous jure qu'eſtant Roi de Navarre je n'ay point eſprouvé les néceſſitéz que je fais depuis un an. Je ſuis devant Paris, où Dieu m'aſſiſtera. La prenant, je pourray commencer à ſentir les effects de la couronne. J'ay prins les ponts Charenton & Saint-Maur à coups de canons, & pendu tout ce qui eſtoit dedans. Hier je prins le faux-bourg de Paris, de force, les ennemys y perdirent beaucoup & nous peu ; bien eſt vray que M. de la Noue y fut bleſſé, mais ce ne ſera rien. Je fis brusler tous leurs moulins, comme j'ay faict de tous les autres coſtez. Leur néceſſité eſt grande, & fault que dans douze jours ils ſoient ſecourus ; ou ils ſe rendront. J'envoie quérir voſtre fils, car je crois qu'il ſe fera quelque choſe de beau icy devant. Je retiens Caſtille pour huit jours. Je me porte très bien, Dieu mercy, & vous aime plus que vous ne faites moy. Dieu me doint la paix : que je puiſſe jouir de quelques années de repos. Certes, je vieillis fort. Il n'eſt pas croyable les gens que l'on met après moy pour me tuer ; mais Dieu me gardera. Je ſuis fort fidèlement ſervy, & vous diray que les ennemys me feront plus toſt mal que peur. Sur ceſte vérité, je te baiſeray, mon cœur, un million de fois les mains, la bouche & les yeux. A Chelles, ce XIIIIe may.

HENRY.

XXXIX

1590. — 15 juillet.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arſenal. Mſſ. Hiſtoire, nº 179, t. I.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Vous aurés bientoſt de mes nouvelles par La Vye, pour qui j'ay faict en voſtre faveur choſe de quoy il eſt content. Saint-Denys & Dammartin ſe ſont rendus, — Paris eſt aux abois, de telle façon que ceſte ſepmaine il luy fault une bataille ou des députez. Les Eſpagnols ſe joindront mardy prochain au gros Duc (1) ; nous y oirrons s'il aura du ſang au bout des ongles. Je meine

(1) Mayenne.

tous les jours voſtre filz aux coups, & le fais tenir fort ſubject auprés de moy; je crois que j'y auray de l'honneur. Caſtille enrage que ſon régiment ne vient. Je vis hyer des Dames qui venoient de Paris, qui me contèrent bien des nouvelles de leurs miſères. Je me porte trés bien, Dieu mercy, n'aimant rien au monde comme vous ; c'eſt choſe de quoy je m'aſſeure que ne doubterés jamais. Sur ceſte vérité je vous baiſe, mon âme, un million de fois ces beaux yeux que je tiendray toute ma vie plus chers que choſe au monde. Ce 15e juillet.

Hnrye

XL

1590 — Vers la fin.

Orig. autog. — Bibliothèque de l'Arſenal, Mſſ. Hiſtoire, nº 179, t. I.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Mon cœur, Il n'eſt rien ſurvenu de nouveau depuis le partement de Maravat, ſinon que ce qui reſtoit des Valons s'en ſont retournez en Flandre, ſans que le Duc du Maine ait eu pouvoir de les arrêter. Les Reiſtres en ont faict de meſme, qui ont eſtez preſque tous deſvaliſez par les leurs meſmes. Le légat veult traicter aſteure de la paix; il ne ſe parle plus d'excomunication. Croyés que je ne m'endormiray pas en ſentinelle. Je me porte trés bien, Dieu mercy, vous aimant comme le pourriés ſouhaiter. Vous auriés pitié de moy, ſi me voyés, car je ſuis accablé d'affaires, que j'en ſuccombe ſoubs le faix. Aimés-moy comme celuy qui ne ceſſera jamais de volonté envers vous ; c'eſt aſſez dict, je baiſe un million de fois vos beaux yeux.

Henry.

XLI

1591. — Vers le mois de mars.

Collection alphabétique de l'Iſographie, publiée par MM. de Chateaugiron, Bérard & Trémisot.

A Madame la Comteſſe de Gramont.

Madame, J'avois donné charge à Lareine de parler à vous, touchant ce qu'à mon grand regret eſtoit paſſé entre ma ſœur & moy. Tant s'en fault qu'il

vous ayt trouvée capable de me croire, que tous vos difcours ne tendoient qu'à me blafmer, & fomenter ma fœur en ce qu'elle ne doibt pas (1). Je n'euffe pas penfé cela de vous, à qui je ne diray que ce mot que toutes perfonnes qui voudront brouiller ma fœur avec moy, je ne leur pardonneray jamais. Sur cefte vérité, je vous baife les mains.

HENRY.

XLII

1597. — 21 feptembre.

Orig. autog. — Biblioth. de l'Arfenai, Hiftoire, Mff., n° 179.

A Madame de Gramont.

Madame, J'ay bien recogneu que vous avés efté par delà, où vous vous eftes employée pour mon fervice. Auffi je fçavois bien que voftre préfence y eftoit très néceffaire. Depuis quinze jours en ça, les forces de France & d'Efpagne fe font affrontées, & Dieu a voulu que ces bravaches s'en font retournez avec honte. Le cardinal vint pour fecourir cefte place furieufement, & il s'en eft retourné honteufement fans rien faire. Demain nous entrons dans la place, & incontinent après je m'en remets aux champs avec mon armée, pour employer ce refte de mois & le prochain. Si Dieu bénit mon labeur, comme je l'efpère & l'en prie, nous aurons de quoy le braver. Je mande à Gramont, puifqu'il n'eft plus néceffaire par delà, de venir me trouver, car il

---

(1) Le Roi ne cachoit plus fa nouvelle paffion. Gabrielle d'Eftrées, devenue Madame de Liancourt, après avoir quitté le mari qui venoit de lui être donné pour fauver les apparences, étoit venue, avec Madame de Sourdis, fa tante, au fiége de Chartres. Madame de Gramont, bien informée des nouvelles de la Cour, comprit que fon empire fur le Roi étoit fini. « La douleur qu'elle avoit de fe voir abandonnée de ce prince, dit M. de Thou, lui fit chercher les moyens de s'en venger. On avoit autrefois parlé de faire époufer la Princeffe Catherine, fœur du Roi, au Comte de Soiffons. Elle écrivit en fecret à ce Prince & à cette Princeffe, & ralluma, par des lettres féduifantes, leur amour prefque éteint. » De Thou attribue même à l'effet de ces menées de Corifande l'accélération du fiége de Chartres. « On difoit de tous côtés, ajoute-t-il, que ce mariage alloit fe faire à l'infu du Roi & même malgré lui. Ce prince fut alarmé de cette démarche, & jugeant bien qu'elle ne fe faifoit que pour montrer le mépris qu'on avoit pour lui, il fe perfuada qu'il falloit agir avec vigueur & faire un coup d'éclat, afin de rétablir la réputation de fes armes. » (Liv. CI.)

peut tousjours apprendre prés de moy, & mon naturel est de l'aimer. J'ay une extrême envie de faire un tour en Anjou & Bretagne, pour ranger ce Duc de Mercœur à la raison. A Dieu, Madame, je vous baise les mains.

Ce XXIe *septembre,* au Camp d'Amiens.

HENRY.

XLIII

1597. — 22 septembre.

Imprimé. — Vie militaire & privée de Hehri IV, p. 236

A Madame de Gramont.

Madame, J'ay commandé absolument au Comte de Gramont, vostre fils, que je veulx que le s^r Deschaux, mon conseiller & aumosnier ordinaire, soit receu dans ma ville de Bayonne en qualité d'évesque, & où je l'envoye; m'asseurant que le s^r Deschaux s'acquittera bien et duement de sa charge, & pour vostre particulier qu'il vous servira ez occasions que vous le vouldrés employer, nonobstant toutes les impressions que l'on vous a voulu donner de luy au contraire; lesquelles je vous prie de vouloir effacer pour l'amour de moy: ce que me promettant, Dieu vous ayt, Madame, en sa saincte garde.

Ce XXIIe *septembre*, devant à Amiens.

HENRY.

XLIV

1607.

Archives de M le Marquis de la Grange.

Au Comte de Gramont.

Monsr le Comte de Grandmont, le s^r de Barrault, mon ambassadeur en Espagne, m'ayant faict sçavoir l'instance qui lui a esté faicte par delà de la restitution de ce qui reste des desbris des quatre gallions qui se perdirent dernièrement en la coste de Bayonne, & le Roy d'Espagne m'en ayant depuis escript, je vous fais ceste lettre, afin que lorsque ceux que le dict Roy aura députez pour retirer les dicts débris, soit de l'artillerie ou aultre équipage, iront par

delà pour ceſt effeƈt, leur faciés incontinent rendre & reſtituer le tout, car c'eſt choſe que je veux & en l'exécution de laquelle vous me ferés ſervice très agréable. Je prie Dieu, Mons[r] le Comte de Grandmont, qu'il vous ayt en ſa ſainƈte & digne garde.

HENRY.

XLV

1607.

Archives de M. le Marquis de la Grange.

Au Comte de Gramont.

Mons[r] le Comte de Gramont, Je ſuis pourſuivy & recherché de la part du Roy d'Eſpagne de luy faire rendre & reſtituer l'artillerie, munitions & équipage, & aultres choſes qui reſtent du bien des galères qui ont faiƈt naufrage ès coſtes de voſtre gouvernement, & qui m'appartiennent, pour eſtre les diƈts biens arrivez ſur les terres de mon obéïſſance ; & parce que avant que de condeſcendre à la prière qui m'en a eſté faiƈte, je feray bien aiſe d'eſtre particulièrement informé des choſes qui s'en retrouvent en eſtat, je vous en eſcris ceſte lettre, afin que vous en faciés faire exaƈte perquiſition & m'en envoyés au plus toſt un mémoire bien ample, ſur lequel je vous feray ſçavoir puis après mes intentions. Mais ce pendant mettés peine de deſcouvrir ſi aucune choſe en auroit eſté diſtraiƈte ou eſgarée & de la faire recouvrer. Pourvoyés auſſi à ce ce que rien ne ſe perde & dépériſſe de ce qui reſte, & vous me ferés ſervice très agréable : priant Dieu, Mons[r] le Comte de Gramont, qu'il vous ayt en ſa ſainƈte garde.

HENRY.

ANNEXE N° XXX,

Chap. XII, p. 209.

Liſte des principaux documens relatifs à Antoine II Duc de Gramont, qui ſont dans les Archives, & n'ont pas été mentionnés dans le cours du récit.

Du 7 décembre 1589, Tranſaƈtion entre Philibert de Montaut, tuteur d'Antoine II & de ſa ſœur Caterine de Gramont, enfans mineurs du Comte Philibert de Gramont, avec les habitans d'Urt.

Du 9 février 1592. Quittance consentie par la Comtesse de Gramont, Corisandre d'Andoïns, du revenu de la moitié de la grande coutume de Bayonne à elle appartenant.

Du 26 juin 1593. Arrêt entre le Comte de Gramont, Souverain de Bidache & Messire de Gourgues, président de la Généralité de Guyenne, pour le rachat de la moitié de la grande coutume.

De 1593. Accord entre le Comte de Gramont Souverain de Bidache & les habitans de Saint-Jean-de-Luz & de Cap-breton.

Du 30 décembre 1598. Lettre du Roi Henri IV, portant confirmation du don de la moitié de la coutume de Bayonne au Comte de Gramont en continuation de la compensation faite aux Seigneurs de Gramont par les Rois ses prédécesseurs, pour la cession de la ville & forteresse de Blaye.

De 1601. Rachat de l'autre moitié de la coutume de Bayonne par le Comte de Gramont (Antoine II), avec la dot de Loyse de Roquelaure sa première femme.

Du 24 novembre 1602. Transaction entre le Comte de Gramont & Madeleine de Bretagne, Douairière d'Andoïns.

Du 16 juillet 1605. Arrêt du Parlement de Dijon, qui adjuge les terres de Larray & de Chastellier en Bourgogne au Comte de Gramont.

De 1607. Lettres de Henri IV, confirmant l'achat de la seconde moitié de la coutume de Bayonne fait par le Comte de Gramont en 1601.

Du 18 mars 1607. Arrêt du Parlement de Bordeaux enregistrant une transaction du Comte de Gramont avec les habitans de Cap-breton.

Du 7 mars 1608. Autre arrêt du Parlement de Bordeaux contre les jurats & habitans de Saint-Jean-de-Luz, en faveur d'Antoine II, Comte de Gramont, de Toulongeon & de Guiche.

De 1609 & 1610. Divers accords entre le Comte de Gramont & les habitans de Cap-breton.

Du 2 mars 1617. Accord du Comte de Gramont avec les habitans d'Urt du Comté de Guiche.

Du 24 juillet 1617. Vente des terres de Seube, Lescun, Maspie, Juillac & le Léon par le Comte de Gramont & sa mère la Comtesse Douairière, Corisande d'Andoïns à Jean Bertrand de Sales Baron de Gabaston.

Du 22 octobre 1622. Acte par lequel Antoine II, Comte de Gramont & Souverain de Bidache, donne à sa sœur Caterine de Gramont, mariée à Fran-

çois Nompar de Caumont, Comte de La Force, la jouiſſance de la terre de Seméacq en Bigorre & des paroiſſes dépendantes.

De 1627. Liquidation des comptes & états relatifs aux redevances des fiefs avec divers dont le Sire de Boeïl.

Du 20 juillet 1630. Achat d'une maiſon ſiſe en la ville de Nay en Béarn, par le Comte de Gramont, de Jeanne de Montaut & de Céſar de Meſples, Sire d'Eſquiules ſon mari, moyennant la ſomme de 1500 livres. Ce bien fut donné en dot à Marianne de la Salle Saint-Pé.

Du 7 ſeptembre 1632. Affièvement pour la Communauté, fait par Antoine II Souverain de Bidache, du bois du This & de Labarthe ſur la Liée à rente de 13 livres par an pour le fief du This.

De 1641 & 1642. — États des droits de concage (meſurage du ſel), à Bayonne & Saint-Jean-de-Luz, donnés en ferme par le Comte de Gramont. (Trois pièces).

Les autres documens & mémoires ſe compoſent de contrats, pièces de comptabilité, dénombremens, arrêts, ſentences, &c., &c., relatifs au Gouvernement de Bidache & à l'Adminiſtration des Domaines.

ANNEXE N° XXXI,

Chap. XIII. p. 213.

Anecdote relative à la captivité du Maréchal de Gramont au Château de Gaëte (1631).

Le Maréchal de Gramont racontoit lui-même l'aventure ſuivante qui lui arriva au ſiége de Mantoue, où étant alors Comte de Guiche & chargé d'un commandement par le Duc de Nevers, il fut grièvement bleſſé & fait priſonnier par un certain Piétro Ferrari, Colonel Corse, qui le tint enfermé au Château de Gaëte.

« Il fut dix-huit mois dans la priſon de ce barbare, n'ayant que deux valets de chambre pour le ſervir, dont l'un mourut de la peſte à ſes côtés, au chevet de ſon lit, & l'autre ſe la penſoit journellement en lui donnant à manger. Au bout de ſix mois que le Comte de Guiche commençoit à ſe ſoutenir avec des béquilles, quelques officiers charitables de la garniſon repréſentèrent au Signor Pietro Ferrari qu'il y avoit de l'indignité, même de la

cruauté à traiter de la ſorte un homme de la diſtinction & de la qualité du Comte de Guiche, & que c'étoit violer le droit des gens : mais à cela il ne répondit jamais autre choſe que : « Signori, vo diro, è morto mio padre, me ne ſono conſolato, è morta mia madre, me ne ſono conſolato : morirà y creperà cueſto becco cornuto, me ne conſolero ; » c'eſt-à-dire : « Meſſieurs je vous dirai que mon père eſt mort, & que je m'en ſuis conſolé ; que ma mère eſt morte & que je m'en ſuis conſolé : ce maraud crèvera, & je m'en conſolerai. » Il n'y eut pas moyen d'en tirer autre chose, & la priſon n'en fut que plus dure pour eſſayer de faire venir plus tôt le quadrin de Bidache (on entendoit par quadrin une monnoie de la Souveraineté de Bidache). A quoi le Duc de Gramont, père du Comte de Guiche, fit toujours la ſourde oreille.

Mais comme Dieu ne peut ſouffrir à la longue la cruauté & la barbarie des méchans, & que tôt ou tard il les châtie avec toute la ſévérité qu'ils ont méritée, un jour que Pietro Ferrari étoit dans ſes humeurs gaillardes & ſe promenoit dans ſon jardin, il envoya dire au Comte de Guiche qu'il lui donnoit la permiſſion pour la première fois d'y venir reſpirer l'air avec lui. Lorſqu'il y fut arrivé, il le gracieuſa contre ſa coutume ; cependant en l'aſſurant toujours qu'il ne ceſſeroit d'être étroitement reſſerré, juſqu'à ce que les dix mille écus qu'il demandoit pour ſa rançon fuſſent arrivés.

Comme la converſation s'échauffoit, l'étranguillon prit tout d'un coup à Pietro Ferrari, & tomba ſur la béquille du Comte de Guiche en ſecouant le gigot & faiſant des grimaces horribles, & agoniſant. Ce fut dans cet inſtant que le Comte de Guiche, au lieu de ſonger à l'aſſiſter lui rendit ces mêmes paroles : « Signore Pietro Ferrari, è morto il mio padre, me ne ſon conſolato ; è morta la mia madre, me ne ſon conſolato ; V. S. grandiſſimo forfante, coyon, e becco cornuto, crepa e ſe va al diabolo, me ne conſolo. » Tous les officiers de la garniſon, qui le connoiſſoient pour un tyran & le haïſſoient à la mort, ſe prirent tous à rire ; & peu s'en fallut que le Comte de Guiche & eux ne l'achevaſſent avec ſes béquilles, tant ils avoient envie d'en être défaits.

Pietro Ferrari mourut quelques jours après. (*Mémoires du Maréchal de Gramont*, 1631.)

ANNEXE N° XXXII,

Chap. XIII, p. 216.

Lettres du Cardinal de Richelieu au Maréchal de Guiche, depuis Duc de Gramont (Antoine III).

I

Pour Monſieur le Maréchal de Guiche, Leutenant-Général de l'armée du Roy en Champagne.

De Taraſcon, le 29 juillet 1642.

Les teſmoignages que vous me rendez de la continuation de voſtre affection, & les ſoins que vous prenez d'enuoier ſçauoir des nouvelles de ma ſanté, me touchent ſi ſenſiblement, que je ne ſçaurois aſſez vous en remercier, ny vous faire cognoiſtre le reſſentiment que j'en ay.

Le Sr Deſonchis vous dira l'eſtat auquel il m'a trouvé, qui n'eſt pas encores tel que je le puis déſirer, & que je ſçay que vous le ſouhaittez vous meſme. — Néantmoins j'ay plus d'eſpérance que jamais d'une prompte & parfaite guériſon de mes playes, les voyant diminuer à veue d'œil. Vous n'en ferez donc point en peyne s'il vous plaiſt, me promettant de la bonté de Dieu qu'il me redonnera une entière ſanté, lorſqu'il ſera temps.

Vous m'avez fait plaiſir de me mander ce qui ſe paſſe en voſtre frontière. Meſdames de Bouillon n'ont garde de parler autrement qu'elles font ez l'état auquel eſt Mr de Bouillon. Cependant vous ferez la guerre à l'œil & donnerez avis au Roy & à Meſſieurs les Surintendans d'eſtat qui ſont près de ſa perſonne de tout ce que vous jugerez important afin qu'ils y pourvoient, eſtant trop éloigné pour le pouvoir faire.

Aſſeurez-vous de mon affection pour toujours.

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

II

Pour Monſieur le Maréchal de Guiche, Lieutenant-Général de l'armée du Roy en Champagne.

De Lantilly, près Lyon, le 13 ſeptembre 1642.

Je ne puis laiſſer retourner ce gentilhomme vers vous ſans vous remercier du ſoin que vous avez pris de l'enuoier ſçavoir des nouvelles de ma ſanté, & vous aſſeurer par ces lignes qu'elle eſt beaucoup meilleure qu'elle n'a point encore eſté; toutes les playes de mon bras eſtant fermées, & ne me reſtant plus aucune incommodité que celle de la foibleſſe qui eſt grande principalement à mon bras. Elle ne m'empêche pas néantmoins de me mettre en chemin po^r^. gagner tout doucement Bourbon, où j'eſpère me fortiffier.

Ce gentilhomme vous dira comme Parpignan eſt à préſent es mains du Roy & que M^rs^. le Grand & de Thou ſont en l'autre monde, où je ſouhaite qu'ils ſoient heureux.

Je ne vous aſſeure point de nouveau de mon affection envers vous, parce que vous voyez bien qu'elle n'eſt pas capable de changement.

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

ANNEXE N° XXXIII,

Chap. XIII, p. 220.

Érection du Duché-Pairie de Gramont, par le Roi Louis XIV, en novembre 1648, pour Antoine III Duc de Gramont, Souverain de Bidache, Maréchal de France, &c., &c., confirmant les lettres-patentes données auparavant en décembre 1643, pour la création du dit Duché de Gramont, à ſon père Antoine II, qui fut le premier Duc de Gramont.

ÉRECTION DE DUCHÉ & PAIRRIE.
GRAMONT.

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France & de Navarre, à tous préſens & à venir, Salut. Il n'y a rien qui face dauantage eſclatter la Maiſon des Roys que d'esleuer en honneur ceux qui ont bien mérité de leur couronne & particullièrement les perſonnes qui ont adjouſté au luſtre de leur naiſſance

celuy de leurs vertus & bonnes actions; c'eſt pourquoy les Roys nos prédéceſſeurs pour laiſſer à la poſtérité des marques de leur juſtice & de leur grandeur, ont eſté ſoigneux, non ſeulement de recognoiſtre le mérite par les plus hautes charges & par les emplois les plus importans; mais encore de relever par des tiſtres & prérogatives les terres de ceux qui avoient employé leurs vies & leurs biens pour la manutention de l'Eſtat, c'eſt ce qui nous a portéz à jeter les yeux ſur la perſonne de noſtre très cher & très amé couſin Antoine de Gramont, Con^er^ en noz conſeils, Mareſchal de France, Gouverneur & Noſtre Lieutenant-Général en Nauarre & Béarn, Lieutenant-Général en nos armées des Flandres, & M^tre^ de Camp du Régiment de nos Gardes-Françoiſes & conſidérant la nobleſſe de ſa Maiſon qui eſt auſſi ancienne que le Royaume de Navarre, le nombre de Grands & excellens perſonnages qui en ſont iſſus, les ſignaléz ſervices qu'jls ont rendus pour la deffenſe dudit Royaume où jls ont toujours exercé les principales charges ſoït pour le Gouvernement de l'Eſtat ou pour le commandement des armées, que pour auoir ſuiuy le parti des Roys légitimes, jls ont perdu les grands biens qu'jls poſſédoient dans la Haute Navarre & meſme à cauſe des alliances qu'jls avoient dans la Maiſon des Roys jls les ont toujours honoréz du tître de couſins & des plus hauts employs de leur couronne, comme fiſt Jeanne d'Albret noſtre bis-ayeulle qui dépoſa la régence de ſes Eſtats pendant ſon abſence à Antoine de Gramont, Cheualier de l'ordre du Roy Charles IXe, bis-ayeul de noſtredit couſin, le fils duquel fuſt tué en combattant valeureuſement au ſiége de Lafère & le feu Sr Comte de Gramont, Gouuerneur & noſtre Lieutenant-Général de Nauarre & de Béarn, Cheuallier de nos ordres, aiant continué de ſeruir les Rois noſtres ayeul & père avec grande paſſion & fidélité, nous lui avons donné les aſſurances de l'érection en Duché & Pairrie de ſa terre de Gramont par brevet du dernier décembre 1643. Pour eſtre cette dignité tranſmiſe en la perſonne de noſtredit couſin ſon fils, lequel a eu dans ſa jeuneſſe une telle inclination aux armes, que durant que la France eſtoit tranquille il alla ſervir nos alliéz en païs eſtranger où il receut des bleſſures honorables & depuis a paſſé par les degréz des charges militaires en France, où aiant exercé huit ans celle de Mareſchal de Camp, Général de la Cavallerie, de Lieutenant-Général en nos armées & au Gouvernement de Normandie & de Maiſtre de Camp de nos Gardes-Françoiſes, il fuſt promu à la charge de Mareſchal de France en laquelle il a commandé diverſes fois nos armées en chef, & depuis ſoubz

l'autorité de noſtre très cher & très amé couſin le Prince de Condé, aiant donné des preuves de ſon courage & de ſa conduite dans les combatz de Fribourg, bataille de Nortlinguen, où il fuſt bleſſé & pris priſonnier dans les grands ſiéges qui ont depuis eſté faicts en Flandres, Allemagne, Italie & Catalogne & par tout, il a commandé l'une des attaques, & nouvellement en la ſignalée bataille de Lens, commandant l'aisle gauche de noſtre armée; il rompiſt la droite de celle des ennemis compoſſée des trouppes eſpagnoles, deffiſt la première & ſeconde ligne & tout ce qui s'oppoſa à lui, ainſi que nous en avons eſté informéz par noſtredit couſin le Prince de Condé & que les ennemis meſmes l'ont publié, de ſorte qu'on lui peut juſtement attribuer beaucoup de part à cette victoire, & voulant recognoiſtre tant de grands & recommandables ſervices que ledit Sr Mareſchal & ſes anceſtres nous ont rendus & à cet Eſtat, en luy laiſſant des marques d'honneur qui paſſent à ſes ſucceſſeurs. Pour ces cauſes & autres à ce nous mouvant de l'avis de la Reine Régente, noſtre très honorée Dame & Mère, de noſtre très cher & très amé Oncle le Duc d'Orléans, des Princes de noſtre ſang, Officiers de noſtre couronne, & autres notables de noſtredit Conſeil, & de noſtre propre mouvement, grâce spéciale, pleine puiſſance & autorité Royale, nous avons créé & érigé, créons & érigeons par ces préſentes ſignées de noſtre main, la terre & le Comté de Gramont & ce qui en dépend en titre, nom & dignité de Duché & Pairrie de France, & y avons joint uny & incorporé les Paroiſſes de *Jergouey* & *Scos,* la *Baronnie de Villeneuve* ou *Erreſty,* ſituéz en la Baſſe-Navarre, le *Comté de Guiche*, ſitué dans le Duché de Guienne, la *Baronnie de Came*, ſcituée partie en Navarre & partie dans le Duché de Guienne, & les *Baronnies de Sames*, *Lerin*, *Saint-Pé*, *Bardos & Urt*, ſcituées dans le Duché de Guienne. Voulons qu'jcelle Comté de Gramont avec les autres, unies & incorporées ſoit doreſnavant dicte & appelée Duché de Gramont & Pairrie de France, & que noſtre dict couſin & ſes ſucceſſeurs maſles, ſeigneurs d'jcelle puiſſent porter le nom & tiſtres de Duc de Gramont, Pair de France, pour en jouir & uſer parluy, ſes deſcendans masles en loyal mariage, Seigneurs dudit Duché de Gramont, perpétuellement & à tousjours, en tiltre & dignité de Duché & Pairrie de France, à tels & ſemblables honneurs, autoritéz, Prérogatives, Prééminences, franchiſes & libertéz que les autres Ducs & Pairs de France uſent tant en juſtice & juriſdiction, ſcéance en nos cours de Parlement, avec voix délibérative, qu'en tous autres droits quelcon-

ques, ſoit en aſſemblées de nobleſſe, faicts de guerre, qu'autres lieux & actes de ſéance d'honneur & de rang. Voulons & nous plaiſt que touttes les cauſes civilles & criminelles, perſonnelles, mixtes & réelles qui concerneront, tant noſtre dit couſin que le droit dudit Duché, ſoient traitées & jugées en noſtre Cour de Parlement de Paris en première inſtance, & que les cauſes & procès d'entre les ſujects & juſticiables dudit Duché reſſortent nüement par appel du juge d'jceluy en noſtre dite Cour de Parlement & en tous cas fors & exceptés les Royaux, dont la cognoiſſance appartient à des juges pardevant leſquels ils avoient accouſtumé de reſſortir. Voulons auſſy que noſtredit couſin ſe puiſſe dire & réputer & ſes deſcendans masles en loyal mariage Ducz de Gramont & Pairs de France, & tiennent ledit Duché en plein fief ſoubz une ſeule foy & hommage de Nous & de Noſtre Couronne, delaquelle Duché & Pairrie noſtredit couſin nous a fait dèz à préſent, ainſy qu'il eſt accouſtumé, le ſerment de fidélité auquel nous l'avons receu en ladite qualité de Duc de Gramont & Pair de France, & comme tel nous voulons que touts ſes vaſſaux & tenans fiefs, mouvans dudit Duché, recoignoiſſent & luy facent & rendent la foy & hommage, baillent leurs advans & deſnombremens quand l'occaſion eſcherra à noſtre dit couſin & à ſes ſucceſſeurs au meſme tître de Duc de Gramont & Pair de France, ſans toutefois que par le moyen de cette érection, ny des édicts des années 1566, du mois de juillet 1579, de décembre 1581 & de mars 1582, faicts ſur l'Érection des Terres en Duché-Pairrie, Marquiſatz & Comtéz, l'on puiſſe prétendre ors ny pour l'advenir à deffaut d'hoirs masles de noſtredit couſin & de ſes deſcendans, ledit Duché & Pairrie eſtre réuny & incorporé à noſtre Couronne & ſans que nos ſucceſſeurs Roys, audit cas, puiſſent prétendre aucun droit de propriété & reverſion dudit Duché par le moyen deſdicts Édicts & autres choſes quelconques auxquelles nous avons dérogé & dérogeons de noſtre grâce ſpéciale, par ces préſentes, en faveur de noſtredit couſin & ſes ſucceſſeurs & aiant cauſe, ſans laquelle dérogation noſtredit couſin n'auroit voulu accepter noſtredite grâce & libéralité, ny conſentir à la préſente création & érection, à la charge auſſi que ledit Duché & les Terres, Comtés, Baronnies & Seigneuries qui y ſont unies & incorporées à deffaut de ſucceſſeurs masles de noſtredit couſin & ſes deſcendans, retourneront à leur première nature, tître & qualité. Donnons en mandement à nos amis & féaux Conſrs, les gens tenant noſtre Cour de Parlement & Chambre de nos Comptes à Paris, & à tous autres nos juſticiers & officiers chacun

en droit ſoy comme à lui appartiendra que nos préſentes lettres de création & érection, ils facent lire, publier & enregiſtrer & du contenu en jcelles jouir & uſer noſtredit couſin le Maréchal de Gramont & ſes ſucceſſeurs masles en loyal mariage, pleinement, paiſiblement & perpétuellement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empeſchemens au contraire, nonobſtant quelconques édicts, ordonnances, deffenſes & lettres à ce contraires, par leſquelles on pourroit prétendre le nombre de Ducz & Pairs eſtre limité & préfix, auxquels nous avons dérogé & dérogeons, meſmes à celles de l'an 1579, & aux dérogatoires des dérogatoires y contenus.

Car tel eſt noſtre plaiſir. Et affin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à touſjours, nous avons fait mettre noſtre ſceau à ceſdites préſentes, ſauf en autres choſes noſtre droit & l'autry en touttes.

Donné à Paris au mois de novembre, l'an de Grâce mil ſix cents quarante-huit, & de noſtre règne le ſixième.

Louis.

ANNEXE N° XXXIV,

Chap. XIII, p. 228.

Relation du voyage & de la réception de Monſieur le Mareſchal de Gramont à Madrid.

De Madrid le 22 octobre 1659.

La Mareſchal Duc de Gramont partit le 16 de ce mois d'Alerbendas à quatre heures du matin, & il arriua à ſept à Maudez, qui eſt un petit village eſloigné de Madrid d'un quart de lieue, où il avoit fait préparer les habillemens & autres choſes néceſſaires pour ſon entrée, & où il trouva un Lieutenant-Général des poſtes, un Lieutenant particulier, ſix Maiſtres Courriers & huict Poſtillons, qui lui avoient emmené de la part du Roy Catholique quarante chevaux, pour autant de Gentilz-hommes qui eſtoient deſtinez pour l'accompagner ; & comme cette entrée ſe devoit faire ſur des chevaux de poſte, il jugea qu'eſtant envoyé par un Roy jeune, & amoureux, il ne feroit pas à propos qu'il entraſt en Madrid d'autre façon que comme un courrier, & crût avec beaucoup de raiſon qu'il devoit faire au galop tout le chemin qu'il y a dépuis la porte de la Ville juſqu'au Pallais. Ayant donc pris cette réſolution

qui eſtoit conforme à l'équipage, auquel il ſe trouvoit, & à l'affaire qu'il venoit traitter, il diſpoſa toute la trouppe luy-meſme afin qu'il ne peut y avoir aucune confuſion. Il fit marcher à la teſte un Lieutenaut des poſtes, & les ſix Maiſtres Courriers ſuivis de huict Poſtillons, veſtus de caſaques de ſatin couleur de roze couvertes de paſſement d'argent, qui ſonnoient inceſſamment du cornet. Après venoit le Lieutenant-Général, derrière lequel alloit tout ſeul le Mareſchal Duc, paré d'un juſte-au-corps tout brodé d'or extrèmement riche, & de trois belles plumes blanches, ſon cheval n'eſtoit pas non plus ſans ornement, car il eſtoit couvert d'une houſſe de velours brodé de meſme; ſix pas après lui venoit toute la trouppe, qui ne lui faiſoit aſſûrément point de honte, car il n'y avoit perſonne qui ne fût magnifiquement veſtu. Elle eſtoit compoſée du Comte de Quincé, des Marquis de Noirmouſtier, de Manicamp, & de Gontéry, du Chevalier de Charny, des Comtes de Toulongeon, de Guiche & de Louvigny, des Sieurs de Courcelles & de Magalotti, des Abbez de Feuquières, de Caſtelan, de Villiers, de Bertaud & de Gordes, du Vicomte d'Urtabie & du Baron de S. Martin, du Marquis de Flammauville, des Sieurs de Chezieres, de Veſſé & de Fromenteau, des Barons de Nantjac, de Beauvais & de la Rivière, des Sieurs du Voudy, de Varangeuille, du Vivier, Leſſeuille, Bazin & Mandat, du Capitaine, du Lieutenant & de l'Enſeigne des Gardes du Mareſchal-Duc, de ſon Eſcuyer & de quatorze Gentilz-hommes de ſa ſuitte. Mais comme le nombre des chevaux de poſte n'eſtoit pas ſuffiſant pour tant de gens, il y en eut qui ſe ſervirent des leurs; il entra par la porte du Prado, qu'il traverſa d'un bout à l'autre, & paſſa de là dans la Calle Mayor; il y avoit partout un grand nombre de caroſſes, diſpoſez pourtant en tel ordre, qu'ils m'empeſchoient pas ſa courſe, & une quantité de monde ſi prodigieuſe, que les ruës qui ſont très larges & les balcons qui ſont à toutes les maiſons juſques au quatrieſme eſtage, ne la pouvoient contenir. Il eſt aiſé néanmoins de s'imaginer beaucoup de monde, & on croit aſſez facilement que dans une ville comme Madrid, il doit y avoir quantité de caroſſes. Mais il eſt impoſſible de concevoir & encore moins d'exprimer la joye & le raviſſement de tout ce peuple. On n'entendoit de tous coſtez que Vive, Vive, & mille autres acclamations qui teſmoignoient parfaitement l'allégreſſe publique. On en fût meſme ſurpris, & bien qu'on ſe fûſt attendu à eſtre bien receu, l'imagination ne pouvoit pas aller à ce qu'on voyoit en effet, & on ne penſoit pas trouver des tranſports de joye ſi véritables & ſi extraordinaires, que ceux qui paroiſſoient dans les

viſages & dans tous les mouvemens de tant de perſonnes. Il eſt vray que la manière dont on entra, leur ſembla fort galante, & que la civilité du Mareſchal-Duc acheva de leur gagner le cœur, car il alla preſque toujours le chapeau à la main, pour reſpondre à tant de civilitez qu'on luy faiſoit de toutes parts. Mais il ſemble qu'on s'arrête trop à une choſe qui ne ſe peut repréſenter telle qu'elle fût en effect. Il arriva enfin au Palais, il entra à cheval dans le veſtibule, & il rencontra au pied de l'eſcalier l'Almirante de Caſtille, que le Roy Catholique y avoit envoyé pour le recevoir, accompagné de tous les grands d'Eſpagne qui ſont à la Cour, ſçavoir, le Marquis de Liche, le Comte de Monte Rey, le Conneſtable de Caſtille, le Duc d'Arande, le Duc d'Alue, le Duc de Montalto, le Marquis d'Aytona, le Duc de Seſſa, le Duc de Terranova, le Duc de Medina de las Torres, le Prince d'Aſtillano, le Marquis de Alcanices, le Comte d'Aquilar, le Duc de Bejar, le Marquis de Leganez, le Marquis de Sancta Crux, le Comte de Fuenſalida & le Marquis de Vellada ; mais il ne pouvoit preſque monter l'eſcalier, pour la grande foule qu'il y avoit. Tout le monde couroit, ceux qui l'avoient veu, le vouloient encore voir, & bien qu'il fût entouré de tant de gens, hommes & femmes le tiroient par le juſte-au-corps pour le faire tourner de leur coſté, & luy bouchoient le paſſage de toutes parts pour l'obliger à s'arreſter. Ce fut donc avec beaucoup de peine qu'il parvint à l'appartement du Roy, qui l'attendoit à l'Audience dans un grand ſalon paré de très belles peintures; il eſtoit au bout ſous un Daix, aſſis dans un fauteuil. A ſa gauche ſe mirent tous les Grands d'Eſpagne, qui ſont nommez cy-devant, & autour de luy eſtoit un nombre infini de Gens de qualité. Il ſe leva quand il vit paroiſtre le Mareſchal-Duc, & il le ſalüa du chapeau quand il fut à vingt pas de ſa chaize. Le Mareſchal-Duc s'aprocha tout ſeul, luy expoſa ſa commiſſion, & lui parla aſſez longtemps. Après qu'il euſt eu ſa réponſe, il ſe retira un peu à coſté droict de la chaiſe du Roy, & fit ſigne à tous les Gentilz-hommes François de s'approcher pour le venir ſalüer, l'ayant prié auparavant d'agréer qu'ils euſſent cet honneur, ce qu'ils firent l'un après l'autre avec beaucoup d'ordre, le Mareſchal-Duc lui diſant le nom & la qualité d'un chacun. Le Roy eut la bonté & la patience d'attendre qu'ils lui euſſent tous fait la révérence, & il dit meſme au Mareſchal-Duc, qui lui en faiſoit excuſe, qu'il n'en eſtoit point importuné, & qu'il eſtoit bien aiſe de les voir. Pendant que cecy ſe paſſa, la Reyne & l'Infante ſe tinrent cachées derrière un treillis de bois,

qu'on avoit fait exprez pour cela dans une porte qui regardoit la chaiſe du Roy, d'où elles voyoient, ſans être preſque veuës, tout ce qui ſe faiſoit. Le Mareſchal-Duc fit encore quelque compliment au Roy, & il ſe retira au meſme ordre qu'il eſtoit venu, &, ſuivy encore de l'Almirante & de tous les Grands d'Eſpagne, il alla à l'appartement de la Reyne, qui eſtoit aſſiſe ſous un grand Dais, à ſa gauche eſtoit l'Infante, & enſuitte la Princeſſe, ſa sœur; Elles ſe levèrent quand il parut. Il s'aprocha de la Reyne, & lui parla un moment le chapeau ſur la teſte, quil oſta incontinent, & puis il continua toujours à découvert. Enſuite il ſalüa l'Infante, à laquelle il ne parla que teſte nuë, auſſi bien qu'à la petite Princeſſe. Il dit encore quelque choſe à la Reyne, & la pria de trouver bon que les Gentilz-hommes qui l'accompagnoient luy fiſſent la révérence. Ce qui ſe paſſa comme chez le Roy. Après quoy il ſe retira, & deſcendit l'eſcalier accompagné toujours de l'Almirante & de pluſieurs Grands d'Eſpagne, avec leſquels il ſe mit dans un carroſſe du Roy, qui le mena à une maiſon qu'on luy avoit préparée, meublée des plus belles tapiſſeries de la Couronne, & ſi grande que tous ceux qui l'ont ſuivy y ſont magnifiquement logez. Ils le conduiſirent juſques dans ſon appartement, où ils le laiſſèrent pour ſe delaſſer d'une journée qui luy avoit bien donné de la peine & bien de la fatigue : mais dans laquelle il avoit auſſi receu tant d'honneur, qu'il eſt impoſſible qu'un particulier en puiſſe jamais avoir de plus glorieuſe. Le lendemain au matin il fut viſité par l'Almirante ſuivy de pluſieurs Grands d'Eſpagne, qui le ſont venus voir tous, depuis, l'un après l'autre, en leur particulier, auſſi bien que le Nonce du Pape, l'Ambaſſadeur d'Allemagne & celui de Pologne, car pour les Gentilz-hommes de qualité, ſa maiſon en eſt toujours toute pleine, & quand il va par la ville, le peuple a encore le meſme empreſſement & la meſme curioſité pour le voir que quand il arriva. Le meſme jour, il ſortit de ſon logis dans un carroſſe du Roy accompagné de ſix autres remplis de Gentilz-hommes François extrèmement propres, & ſuivis de ſes Pages & valets de pied, ſi galamment & ſi richement veſtus, qu'il n'y avoit rien qui attiraſt davantage les yeux & la curioſité de toute ſorte de perſonnes.

Le 18, le Roy lui envoya, ſur le ſoir, toute ſa Muſique, qui chanta trois heures dans ſa chambre. Le 19, il aſſiſta à la Meſſe du Roy, qui fut dite en cérémonie dans le Palais, où ſe trouvèrent auſſi le Nonce du Pape, l'Ambaſſadeur d'Allemagne & celui de Pologne. De là il fut diſner chez l'Almirante,

qui luy fit un festin magnifique, où tous les Grands d'Espagne estoient conviez & plusieurs personnes de qualité, au nombre de quarante-cinq; il y avoit presque autant de Gentilz-hommes François, qui se mirent tous avec les Espagnols à la mesme table, qui estoit de quatre vingts six couverts. Après le disné, il y eut un concert de voix & d'instrumens, & la feste finît sur le soir par une comédie.

Le 20, Don Fernando Ruys de Contera, Secrétaire d'Estat, vint apporter au Mareschal-Duc des Lettres du Roy Catholique, & l'asseurer, de sa part, qu'il consentoit avec joye au Mariage du Roi & de l'Infante, & que S. M. C. le luy diroit de sa propre bouche, ce qu'elle fit le lendemain par un discours si bien suivy & si obligeant, qu'on n'y sçauroit rien ajouster. Après une si prompte & si favorable expédition, le Mareschal-Duc prit congé du Roy Catholique & de la Reyne, qui luy dit qu'elle vouloit luy faire voir les Princes, ses Fils, qui estoient tous deux auprès d'Elle. Le Prince d'Espagne estant le plus beau & le plus agréable qu'on sçauroit voir, & l'Infant, qui n'a que dix mois, paroissant aussi parfaitement sain ; Il prit aussi congé de la Sérénissime Infante qui doit estre nostre Reyne, & de la petite Infante, belle comme un ange. Ces fonctions si honorables estant achevées, le Roy Catholique, par surcroît de grâce, voulut que le Mareschal-Duc assistast à une Comédie qu'il fit jouër au Palais, afin qu'il eust encore plus de loisir d'y considérer l'Infante, & d'y voir toutes les Dames, où l'on eut un soin particulier de faire placer tous les Cavalliers François dans les endroits les plus honnorables & les plus commodes. Le Mareschal-Duc estant cependant assis derrière une jalousie, les Grands estant toûjours debout quand ils sont devant le Roy, dont l'excez de bonté alla jusqu'au point de commander qu'on fist placer les Pages du Mareschal-Duc. Le soir, comme il fut retiré, S. M. C. lui envoya son Garde-joyaux lui porter de sa part un cordon de Diamans de très grand prix, & dans peu de jours, après avoir visité Aranjuez & l'Escurial, il s'en retournera en diligence trouver Sa Majesté, glorieux & heureux tout ensemble de pouvoir, sans flatter son Maistre, l'asseurer qu'il doit possèder une Princesse dont la bonté & la beauté ne cèdent en rien à l'esclat & à la grandeur de sa Naissance. (Arnaud Colomiez, Imprimeur ordinaire du Roy & de l'Université, à Tolose.)

ANNEXE N° XXXV,

Chap. XIII & chap. XIV, p. 228 & 252

Extraits de la Correſpondance d'Antoine III, Duc de Gramont, Pair & Maréchal de France.

I.

Lettre du Roi Louis XIV au Maréchal de Gramont, de Bordeaux, le 27 août 1659.

Cette lettre répondoit à une lettre du Maréchal qui avoit écrit au Roi pour le remercier de ſes intentions à ſon égard, au ſujet de l'Ambaſſade à Madrid, que le Cardinal de Mazarin avoit confidentiellement annoncée au Maréchal; elle a été dictée & ſignée par le Roi. L'original eſt aux Archives de la Famille, & appartient au Comte de Gramont d'Aſter.

A mon Couſin le Duc de Gramont.

Mon couſin, je n'ai jamais doubté de l'affection que vous avez toujours eue pour ma perſonne & pour mon eſtat, tant de ſervices importans que vous m'avez rendus & que vous me rendez encor tous les jours, m'en ſont des preuves trop convainquantes pour le faire; auſſi ai-je reçeu les nouveaux teſmoignages que vous m'en donnez par voſtre lettre avec une joie très grande, & ç'a eſté avec plaiſir qu'elle m'a donné ſujet de vous aſſeurer par celle-ci que de tous mes anciens ſerviteurs, il n'y en a point de qui je faſſe plus d'eſtime, en qui j'aie une plus entière confiance qu'en vous. Quand les occaſions s'en préſenteront je ſerai ravi de vous en donner des marques plus ſolides; cependant je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde; eſcrit à Bordeaux le vint-ſeptieſme aouſt mil ſix cent cinquante neuf.

LOUIS.

II.

Lettre de la Reine-Mère Anne d'Autriche au Maréchal de Gramont, de Bordeaux le 27 Août 1659.

Cette lettre répondoit à un meſſage que le Maréchal avoit adreſſé à la Reine-Mère au même temps & à la même occaſion que la lettre précédente écrite au Roi avant d'aller à Madrid.

Mon Couſin, je ſuis ſi perſuadée de l'affection que vous avez pour moi que vous n'aviez pas beſoin de m'en faire de nouvelles proteſtations. Je ne laiſſe pas néanmoins de recevoir bien en gré le ſoin que vous avez pris de m'envoyer votre gentilhomme pour me faire des offres auſſi obligeantes que les vôtres, & vous puis aſſurer que lorſqu'il ſe préſentera occaſion de vous rendre office, vous connoîtrez que je ſuis votre bonne couſine

Anne.

A Bordeaux, le 27 aouſt 1659.

Au dos : *A mon Couſin le Duc de Gramont.*

III.

Lettre de la Reine Anne d'Autriche au Maréchal de Gramont, de Bordeaux le 19 ſeptembre 1659, au ſujet de ſon Ambaſſade à Madrid.

Mon Couſin, le choix que le Roi a fait de vous pour aller demander l'Infante, ma nièce, ne pouvoit pas mieux ſe rencontrer avec mon inclination. J'ai vu avec plaiſir que lui & ceux qui le conſeillent ſavent diſcerner ceux qui ſont dignes de ces grands emplois, & de ces dernières confiances en mon particulier & la prends toute entière en vous, & ſur ce fondement, je vous prie, dès que vous aurez vu ma nièce, de me faire ſavoir au vrai & ſans me flatter, comme elle eſt faite, je ne m'en fie pas à ce que j'en ai vu, ni à ce que l'on m'en a dit, mais je compterai ſur ce que vous m'en ferez ſavoir après vous avoir aſſuré que vous me tromperez bien plus agréablement ſi, dans le récit que vous m'en ferez, vous lui ôtez plutôt quelque choſe de ſon agrément & de ſa bonne grâce, que ſi vous lui en donnez plus qu'il n'y en a. Il ne me reſte plus qu'à vous ſouhaiter un prompt & heureux voyage, & à vous aſſu-

rer d'une véritable & ſincère affection pour tout ce qui vous regarde, dont vous devez attendre les effets toutes les fois qu'il ſe préſentera occaſion de vous témoigner que je ſuis

Votre bonne Couſine,

Anne.

A Bordeaux, *ce* 19 *ſeptembre* 1659.

Au dos eſt écrit :

A mon Couſin le Duc de Gramont.

Cette lettre eſt écrite tout entière de la main de la Reine. Elle eſt dans cette partie des Archives qui appartient au Comte de Gramont d'Aſter.

IV

Lettre du Roi Louis XIV au Maréchal de Gramont, de Bordeaux le 20 ſeptembre 1659.

A mon Couſin le Maréchal de Gramont.

Mon Couſin, je n'ay pas voulu laiſſer partir le Comte de Guiche d'auprès de moy ſans vous donner encor de ma main de nouvelles aſſurances de la confiance que j'ay en voſtre bonne conduite dans l'employ que je viens de vous donner auprès de mon frère le Roy d'Eſpagne. J'ay faict une ſi advantageuſe expérience dans le bien de mon ſervice en tous ceux que vous avez eus, que j'ay tout lieu d'eſpérer de voſtre capacité & de voſtre ſageſſe que vous vous acquiterez de celui-cy auſſi dignement que vous avez faict de tous les autres ; en ſorte je prie Dieu qu'il vous tienne, mon Couſin, en ſa s^te^ & digne garde, eſcrit à Bordeaux, le 21e de ſeptembre 1659.

Louis.

Cette lettre eſt écrite tout entière de la main du Roi. Elle eſt aux Archives, & fait partie de celles qui ſont au Comte de Gramont d'Aſter.

V

Lettre du Maréchal de Gramont au Roi Louis XIV, écrite de Madrid le 22 octobre 1659.

Sire, Je m'eftime le plus heureux de tous les hommes de pouvoir, fans flatter Votre Majefté, l'affurer qu'il n'y a rien de plus beau que l'Infante, & que le Roi d'Efpagne l'a accordée pour femme à Votre Majefté avec des témoignages de joie & de paroles fi obligeantes, qu'on n'y fauroit rien ajouter : dont je me réferve à rendre en peu de jours un compte plus exact à Votre Majefté, lorfque j'aurai l'honneur de lui préfenter la lettre du Roi Catholique. Ceux qui ont l'honneur de connoître l'Infante font en admiration de la beauté & de la douceur de fon efprit ; mais, à dire vrai, c'eft de quoi je ne puis informer Votre Majefté, fes paroles dans les deux audiences que j'ai eues ayant été fi mefurées, qu'elles n'ont point paffé à la première, la demande de la fanté de la Reine ; & à la feconde, des affurances d'être en toutes occafions foumife à fes volontés, fans qu'il m'ait été poffible d'en tirer davantage : de quoi Votre Majefté ne s'étonnera pas, s'il lui plaît, puifque, excepté le Roi, fon Père, elle n'entretint jamais homme fi long temps.

Je fuis avec un profond refpect, &c.

A Madrid, le 22 *octobre* 1659.

VI

Réponfe du Roi au Maréchal de Gramont, datée de Touloufe le 3 novembre 1659.

Mon Coufin, vous devez croire que voftre lettre m'a donné beaucoup de joye, puis que je fuis perfuadé que perfonne ne fçait mieux juger que vous des chofes dont vous me parlez, & que d'ailleurs je ne doubte nullement que tout ce que vous me dittes ne foit très fincère ; il me tarde feulement de fçavoir le refte que vous remettez de me dire à voftre arrivée ; mais, en attendant le tefmoignage que rendent ceux qui approfchent l'Infante, de fon efprit & de fa douceur, & ce qu'il vous en a pareu à vous mefme dans le peu de temps que vous l'avez veüe, font des chofes qui me plaifent infini-

ment, & vous ne pouviez mieux faire voſtre cour que de me les avoir eſcrites. J'eſpère qu'elle ne ſe deſplairra pas en France, je m'aſſeure que vous croyez bien que j'ay aſſez deſſiré que cella ſoit, & une impaſſience aſſez raiſonnable de l'y voir. Je ne doubte pas auſſi que la voſtre ſur cella ne ſoit grande & que l'affection que vous avez pour moy ne vous faſſe toujours faire tout ce qui pourra eſtre de mon ſervice & de ma satisfaction, & ſur ce je prie Dieu, mon Couſin, qu'il vous ait en ſa ſaincte & digne garde.

LOUIS.

A Tholoſe, ce 3 9bre 1659.

Cette lettre, écrite tout entière de la main du Roi, eſt aux Archives de la famille.

VII

Lettre écrite par le Roi Louis XIV au Duc de Gramont, de Douay le 24 juillet 1667, à l'occaſion de la priſe de Courtray.

A mon Couſin le Mal Duc de Gramont.

Ce que vous m'avez écrit ſur la priſe de Courtray m'a plus touché le cœur par la connaiſſance que j'ai du vôtre que me feront les louanges les plus exquiſes de l'hiſtoire ; mais bien que j'eſpère que cette conquête ne terminera pas notre campagne, vous n'avez pas beſoin d'attendre de ſemblables occaſions pour me faire votre cour par le moyen de vos lettres. Il suffit qu'elles ſoient de vous pour être agréablement reçues, & vous le croirez ſans réplique ſi vous jugez auſſi ſainement de l'affection & de l'eſtime particulière que j'ai pour vous, que je ſuis perſuadé de votre zèle pour mon ſervice & de vos tendreſſes pour ma perſonne.

LOUIS.

L'original eſt aux Archives de la famille.

VIII

Lettre du Roi Louis XIV écrite au Maréchal de Gramont le 12 juin 1672, de Tolus ſur le bord du Rhin, pour le complimenter ſur la manière dont le Comte de Guiche ſon fils a paſſé le Rhin, le premier à la tête de la cavalerie.

A mon Couſin le Maréchal de Gramont.

Mon Couſin, ce qui s'eſt paſſé aujourd'hui à notre entrée dans le Betau eſt mémorable par d'aſſez beaux endroits; mais je vous aſſure qu'entre ceux qui me touchent le plus je puis mettre la diſtinction que le Comte de Guiche a méritée. On ne peut pas montrer plus de valeur, ni de ſageſſe & de bonne conduite; je vous en donne part avec plaiſir, afin que tandis qu'il ſemble que tout me rit en ces quartiers, vous puiſſiez jouir de votre côté par plus d'une raiſon de ſuccès de mes entrepriſes. Je prie Dieu, au reſte, qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde. Au camp, ſur le bord du Rhin, près de Tolus, le 12 juin 1672.

LOUIS.

Cette lettre eſt aux Archives de la famille.

IX

Lettre du Grand Condé au Maréchal de Gramont ſur le paſſage du Rhin par l'armée françoiſe & l'action d'éclat du Comte de Guiche.

Du camp de Tolus dans l'Isle de Betau, ce 12 *juin* 1672.

Le Roy ayant voulu tenter le paſſage du Rhin pour entrer dans l'Isle de Betau, c'eſtoit à mon armée à entreprendre ce paſſage; l'on a mis, pour cet effet, force pièces de canon ſur le bord de la rivière. C'eſtoit du coſté de l'aile droite que l'on devoit paſſer; l'on y a cherché un guay, & l'on n'en a pas trouvé; mais M^r le Comte de Guiche m'eſt venu dire que du coſté de l'aile gauche il en avoit faict recognoiſtre un par quelque'uns de ſes gentilhommes, j'y ſuis venu, & le Comte de Guiche y a paſſé luy meſme le premier à la teſte de la cavalerie, & a battu tout ce qui s'eſt trouvé devant luy, avec un courage & une ardeure incroyable, n'ayant devant luy que ſes gentils-hommes

qui y ont auſſi faict merveille; l'action a eſté ſi belle pour luy que le Roy la extrèmement louéë, non ſeulement ſur ſon courage, mais encore ſur ſa conduite & ſur ſa capacité. Il n'y a pas eſté bleſſé, & il ſe porte très bien, & le Comte de Louvigny auſſy. Pour moy j'y ai reçu une bleſſure au poignet gauche, mais j'eſpère en eſtre bientoſt guéry.

Louis de Bourbon.

L'original eſt aux Archives avec les autres lettres du Prince de Condé.

X

Lettre du Roi Louis XIV au Maréchal de Gramont, à l'occaſion de la mort de ſon fils le Comte de Guiche, datée de Saint-Germain-en-Laye, le 8 décembre 1673.

Mon Couſin, je vous ai toujours reconnu trop ſenſible à ce qui me touche pour ne vous témoigner pas combien je le ſuis à la perte que vous venez de faire. Aſſurez-vous que perſonne n'y prend plus de part que moy, & qu'au reſte j'en uſerai à votre égard avec la même diſtinction dans toutes les occaſions qui s'offriront. Je prie Dieu ſeulement qu'il nous les donne plus favorables, & que cependant il vous aye, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde.

A Saint-Germain-en-Laye, le 8 Décembre 1673.

Louis.

Cette lettre autographe eſt aux Archives de la famille, toute écrite de la main du Roi.

XI

Lettre de Marie-Thérèſe, Reine de France, au Maréchal de Gramont, à l'occaſion de la mort de ſa fille la Princeſſe de Monaco, datée de Saint-Germain, le 18 juin 1678.

Mon Couſin, ce n'eſt pas avec peu de regret que je prends la plume (dans la main) pour vous écrire ces lignes, puiſque c'eſt pour vous faire mon compliment de condoléance ſur la perte que vous avez éprouvée par la mort de votre fille la Princeſſe de Monaco. Vous ne ſauriez croire combien j'en ai eu du

chagrin, puifque c'eft chofe qui vous touche, & comme je vous eftime, je prends une grande part à tout ce qui peut vous être fenfible & donner de l'affliction. Soyez certain de cela & de ce que je vous ai & aurai continuellement en mon fouvenir, vous aimant beaucoup comme vous le méritez & pouvez le défirer. Je ne doute pas que vous aurez appris comme le Roi, mon Seigneur, eft revenu bien portant & couvert de gloire, car la paix qu'il fait eft très glorieufe ; mais je ne me raffurerai que lorfqu'elle fera toute faite. Je vous prie d'être perfuadé que vous m'avez ici pour tout ce que vous voudrez. Ce fera pour moi un grand plaifir de vous être agréable & de vous fervir. Vous pouvez en avoir toute affurance, car vous favez combien j'eftime votre perfonne, & il en fera toujours ainfi fans changement aucun. Dieu vous garde.

De Saint-Germain, 18 *juin* 1678.

MARIE THÉRÈSE.

Cette lettre eft écrite en efpagnol, & l'original tout entier de la main de la Reine eft aux Archives de la famille. La traduction ci-deffus eft littérale.

ANNEXE N° XXXVI,

Chap. XIII, p. 229.

Romance fait à Madrid en 1659, à l'occafion de l'Ambaffade du Maréchal-Duc de Gramont Antoine III, envoyé par Louis XIV, pour demander la main de l'Infante Dona Maria Terefa.

Publié en 1660 à Paris par le Chevalier de Trigny, *Imprimerie de Pierre-le-Petit*, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, rue Saint-Jacques à la Croix d'Or.

Quadrilla de cien galanes,
Va por la puerta de Alcala,
Y por las calles de Madrid
Con gran pompa y con brio paffa.
Es el Duque de Agramonte
Capo de efta tropa brava,

Tan cuerdo miniſtro en la paz
Come fuerte en las armadas.
  Aunque ſe via que es Frances
A ſu lindo trage y cara,
Y a parece ſer Eſpañol
Al ſoſſiego y la palabra.
  Va por la poſta correndo
Que de amor las Embaxadas,
Deven yr à toda prieſſa
Y ſi ſe puede con alas.
  Por ver el tropel bizarro
Los ſeñores y las Damas
Salen luego à los balcones,
Y ſe aſſoman à las ventanas.
  Por la rica plateria
Corre la quadrilla ufana,
Con la calle compitiendo
En oro, joyas, y plata.
  Por la puerta del ſol tambien
Paſſa el Duque grave y galan,
Que quien a un ſol va buſcando
Por la del ſol deve paſſar.
  El Duque por ſu Rey buſca
A la Infanta el ſol de Eſpana
Un ſol que tùuo ſu oriente
Donde el del cielo ſe tapa.
  Que alli ſe eſconde el pianeta
Viendo ſu luz afrentada,
Por los claros eſplendores
De los ojos de la Infanta.
  Apeaſe el ſavio Duque
Y llegado al Real alcaçar
Con ſu admirable ayre y gratia
Aſſi à la Princeſa habla.
  El Rey mi Senor famoſo
Por la gloria de ſus armas,
El mas ayroſo, y el mas bravo
De quantos ciñen la eſpada.
  Vencido por tus virtudes
Bella Infanta, y por tu fama
A tu padre offrece la paz.

Y la alma, y el reino a tus plantas.
Como al anoncio del dia
Se vermeja el cielo y la alua
Se buelue affi colorada
L'Infanta oyendo efta habla.
Mas el roficler no borra
Los lyrios de fu cara alba,
Que en fu pecho tienen rayzez
Y los fembra amor en fu alma.
A tu Rey con mi alma buelue
Dife la Infanta turbada,
Y fea nueftro amor cafto
La dulce prenda de la paz.
Se buelue el gloriofo Duque
Y paffando las montanas,
Lleva al pueblo el gozo y la paz
Y al Rey palabras de llama.

ANNEXE N° XXXVII,

Chap. XIII, p. 235.

Lifte & analyfe de lettres écrites à Antoine III, Prince Souverain de Bidache, Duc de Gramont, Pair & Maréchal de France par les Rois de France Louis XIII & Louis XIV, le Sécretaire d'État Comte de Chavigny, & quelques autres perfonnages, &c., &c., &c.

LETTRES DE LOUIS XIII A ANTOINE III.

Du 24 feptembre 1641. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, Général dans l'armée des Flandres, au fujet de la retenue d'un corps d'armée à Thionville.

Du 29 feptembre 1641, à Amiens. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, lui annonçant l'arrivée du Marquis de *** (nom illifible) porteur de fes inftructions.

Du 30 feptembre 1641, à Amiens. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, pour le féliciter & lui exprimer fa fatisfaction pour les fuccès obtenus par les armées fous fes ordres.

Du 30 ſeptembre 1641, à Amiens. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, l'informant des congés donnés aux Sieurs de Lecques, & de Bourry, Officiers, & le priant de ne pas mettre obſtacle à ce qu'ils en jouiſſent.

Du 6 octobre 1641, à Amiens. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, lui preſcrivant de caſſer pluſieurs régimens d'infanterie, à cauſe de leur faibleſſe numérique.

Du 7 octobre 1641, à Amiens. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, lui annonçant l'envoi de ſoixante déſerteurs ſur leſquels il aura à ſtatuer.

Du 7 octobre 1641, à Amiens. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, au ſujet des diſpoſitions à prendre pour faire marcher aux quartiers d'hiver les troupes qui ſont ſous ſon commandement.

Du 11 décembre 1641, à Saint-Germain. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, ſur le licenciement des Compagnies de chevaux-légers de la Reine & du Duc d'Orléans.

Du 17 décembre 1641, à Saint-Germain. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, ſur la réformation des Régimens Irlandais de Coulon & Linot.

Du 24 décembre 1641, à Saint-Germain. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, ſur la nomination du Sieur de Senlis à Lieutenant dans la Compagnie du Sieur de La Salle.

Du 11 juillet 1642, à Lyon. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, l'invitant à lever l'interdiction encourue par le S^r Leſcafault, afin qu'il puiſſe remplir la charge de Sergent-Major.

Du 29 juillet 1642, à Fontainebleau. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, lui preſcrivant de mettre cinq ou ſix cents chevaux à la diſpoſition du Sieur Duhaillier, pour une affaire importante.

Du 29 ſeptembre 1642, à Foſſigny. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, lui preſcrivant de lui envoyer les noms & ſurnoms des officiers de l'armée qui ſe ſont rendus coupables de peines diſciplinaires, afin qu'il ſtatue ſur leur ſort.

Du 9 octobre 1642, à Dormeillard. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, lui recommandant de veiller à l'exécution de deux ordonnances ſur le mode de paiement des officiers & ſur le nombre autoriſé.

Du 15 octobre 1642, à Fontainebleau. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, lui enjoignant de prendre des mefures févères contre le tranfport du fel par les gens de guerre, chofe préjudiciable aux gabelles.

Du 14 octobre 1642, à Fontainebleau. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, donnant l'ordre de faire rafer Cafteau en Cambréfis, d'une défenfe difficile & onéreufe ; l'Églife pouvant être épargnée à certaines conditions.

Du 27 octobre 1642, à Saint-Germain. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, ordonnant l'arreftation de plufieurs officiers dont les foldats ont commis des violences & exactions, & pour lefquels ils doivent répondre.

Du 30 octobre 1642, à Saint-Germain. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, fur la défertion des foldats Suiffes, & la néceffité de l'empêcher en veillant févèrement à l'exécution d'une ordonnance qui s'y rapporte.

Du 31 octobre 1642, à Saint-Germain. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, lui prefcrivant de faire entrer aux quartiers d'hiver les troupes qui font fous fon commandement.

Du 11 novembre 1642, à Saint-Germain. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, lui envoyant les rôles des commiffaires ordonnés pour accompagner les troupes dans leurs quartiers d'hiver.

Du 11 novembre 1642, à Saint-Germain. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, au fujet des Régimens qui doivent être réduits à 20 compagnies au lieu de 30.

Du 7 novembre 1642, à Saint-Germain. Lettre du Roi Louis XIII au Maréchal Comte de Guiche, au fujet du licenciement de la Compagnie de Gendarmes du Duc d'Orléans & de fa Compagnie de Chevau-Légers.

LETTRES DE LOUIS XIV (au même).

Du 19 feptembre 1652, à Compiègne. Lettre du Roi Louis XIV au Duc de Gramont, Pair & Maréchal de France, fur la conduite du Duc d'Orléans & du Prince de Condé, depuis l'éloignement du Cardinal Mazarin.

Du 6 avril 1669, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Duc de Gra-

mont, Pair & Maréchal de France, lui envoyant une commiffion pour réunir les États-Généraux de Navarre & de Béarn.

Du 30 juillet 1689, à Verfailles. Lettre du Roi Louis XIV au Duc de Gramont, Pair & Maréchal de France, fur la marche de certaines troupes.

LETTRES DE DIVERS PERSONNAGES & ORDONNANCES ROYALES (au même).

Du 9 feptembre 1642. Lettre du Comte d'Harcourt au Maréchal Comte de Guiche fur la prife de Perpignan & l'envoi d'un Régiment de renfort.

Du 8 mars 1670, à Bordeaux. Lettre de Mr Dagueffeau relative aux Députés des Vallées de Lavedan.

Du 17 juin 1670, à Agen. Lettre de Mr Dagueffeau fur les difpofitions à prendre au fujet du paiement du don gratuit dans les Diocèfes de Lefcar & d'Oleron.

Du 10 avril 1677, au Camp devant la citadelle de Cambray. Lettre du Marquis de Louvois au Maréchal de Gramont fur les munitions de guerre à expédier à Bayonne.

Du 20 avril 1677, à Douai. Lettre du Marquis de Louvois au Maréchal de Gramont lui tranfmettant copie des ordres adreffés par le Roi au Duc de Nouailles fur les fortifications de Bayonne, & donnant fon avis fur la guerre probable avec l'Efpagne.

Du 18 feptembre 1689, à Verfailles. Lettre du Miniftre Seignelay au Maréchal Duc de Gramont fur les coutumes de Bayonne.

Du 26 mars 1722, à Paris. Lettre du Duc de Gramont fur la vente à l'étranger de marchandifes prohibées en France, dont le produit lui revient pour une moitié, & l'autre moitié revenant à la Compagnie des Indes.

Du 1er avril 1766, à Paris. Lettre du Sieur de Lethigny au Duc de Gramont fur la direction de la Route d'Orthez à Dax & fur l'établiffement d'une pofte à Puyo.

Du 11 mai 1766, à Paris. Lettre du Sieur Léthigny au Duc de Gramont fur la direction de la route d'Orthez à Dax.

Du 27 mai 1766, à Paris. Lettre du Duc de Gramont en réponfe aux plaintes des habitans de Thil relativement au fervice de la pofte.

Mémoire, non ſigné & non daté, ſur les ſcandales & déſordres dans les Pays Baſques.

Du 30 octobre 1642, à Saint-Germain. Ordonnance du Roi aux Régimens Suiſſes.

Du 1er novembre 1642, à Saint-Germain. État des Régimens de 30 Compagnies que le Roi veut être réduits à 20.

Du 11 mai 1662, à Saint-Germain. Ordonnance du Roi Louis XIV rappelant les diſpoſitions du traité conclu avec le Duc de Lorraine ſur l'exemption des habitans des Duchés de Lorraine & de Bar, de toutes taxes & levées extraordinaires.

Du 15 mai 1670, à Douai. Ordre ſigné du Roi pour les troupes qui ont à marcher en Béarn.

Du 2 février 1678, à Saint Germain. Lettre du Roi aux habitans de Navarre & Pays de Béarn ſur la convocation des États-Généraux & le pouvoir donné au Maréchal de Gramont pour repréſenter le Roi à cette occaſion.

LETTRES DU COMTE DE CHAVIGNY (au même).

Du 30 ſeptembre 1641, à Amiens. Lettre de Mr de Chavigny au Maréchal Comte de Guiche pour le féliciter ſur l'heureuſe iſſue de l'affaire du Ludoſin, où l'armée étoit commandée par le Comte de Guiche ſeul.

Du 3 juin 1642. Dépêche de Mr de Chavigny au Maréchal Comte de Guiche ſur les opérations militaires de l'armée des Flandres, & ſur un rapport inexact qui a été envoyé au Roi.

(*Sans date.*) Lettre de Mr de Chavigny au Maréchal Comte de Guiche, lui donnant des nouvelles du Cardinal, & l'aſſurant de ſon dévouement.

(*Sans date.*) Invitation au Maréchal Comte de Guiche de faire remplir ſur les rôles les noms des Lieutenans-Colonels des Régimens de Bourgogne & de Beauſſe.

Du 8 juin 1642, à Arles. Lettre de Mr de Chavigny au Maréchal Comte de Guiche ſur l'inſuccès des opérations militaires en Champagne, & ſur les ſentimens que le Roi & le Cardinal lui conſervent, malgré l'inſuccès de la lutte.

Du 10 juin 1642, à Arles. Lettre de Mr de Chavigny à Madame la Maréchale de Guiche ſur le déplaiſir qu'elle doit éprouver parce que les opérations militaires du Maréchal n'ont pas réuſſi.

Du 16 juin 1642, à Taraſcon. Lettre de Mr de Chavigny au Maréchal Comte de Guiche au ſujet de la défaite de ſon armée de Champagne.

Du 27 juin 1642, à Montbrun. Lettre de Mr de Chavigny au Maréchal Comte de Guiche ſur les opérations militaires & la ſanté de Mgr le Cardinal.

Du 21 juillet 1642, à Nogent, près Montargis. Lettre de Mr de Chavigny au Maréchal Comte de Guiche ſur la capitulation de Perpignan, les diſpoſitions du Roi & la ſanté du Cardinal.

Du 31 juillet 1642, à Fontainebleau. Lettre de Mr de Chavigny au Maréchal Comte de Guiche, pour lui tranſmettre une lettre du Cardinal, lui en donner des nouvelles, & annoncer ſon arrivée à Fontainebleau.

Du 20 octobre 1642, à Paris. Lettre de Mr de Chavigny au Maréchal Comte de Guiche, lui exprimant le déſir de le voir prochainement & auſſitôt que Caſteau ſera raſé; nouvelles de la ſanté du Cardinal.

Du 13 février 1643, à Saint-Germain. Lettre de Mr de Chavigny au Maréchal Comte de Guiche lui annonçant que le Roi lui permet de ſe démettre de la Lieutenance, & que S. M. a témoigné le déſir de la donner à Mr d'Harcourt.

Du 2 avril 1643, à Paris. Lettre de Mr de Chavigny au Maréchal Comte de Guiche ſur ſa ſanté & les événemens des Pays-Bas.

Du 1er mars 1643, à Vincennes. Lettre de Mr de Chavigny au Maréchal Comte de Guiche ſur le ſiége d'Arras & les opérations militaires.

Du 22 avril 1643, à Saint-Germain. Lettre de Mr de Chavigny au Maréchal Comte de Guiche pour lui annoncer que M. Denoyer ſe retire dans ſa maiſon de Dangu avec la permiſſion du Roi.

Du 19 avril 1643, à Saint-Germain. Lettre de Mr de Chavigny au Maréchal Comte de Guiche ſur la ſanté du Roi, & les diſpoſitions que S. M. a priſes pour le cas où une régence deviendroit néceſſaire.

Du 12 juillet 1651. Lettre de Mr de Chavigny au Maréchal Duc de Gramont ſur les difficultés de la ſituation, & ſur les dangers qui peuvent réſulter par les menées des perſonnes de l'entourage de la Reine.

Du 26 juillet 1651. Lettre de Mr de Chavigny au Maréchal Duc de

Gramont l'informant qu'il étoit ſur le point d'être arrêté & éloigné de la Cour par ſuite des intrigues de certaines perſonnes.

Du 13 ſeptembre 1651. Lettre de M[r] de Chavigny au Maréchal Duc de Gramont ſur les opérations militaires & les nouvelles de la Cour.

Du 20 ſeptembre 1651, à Paris. Lettre de M[r] de Chavigny au Maréchal Duc de Gramont. — Nouvelles de la Cour; départ pour Fontainebleau.

Du 26 juin 1652, à Paris. Lettre de M[r] de Chavigny au Maréchal Duc de Gramont. — Nouvelles de la Cour avec noms en chiffres & déchiffrés.

ANNEXE N° XXXVIII,

Chap. XIV, p. 239.

Analyſe des principaux documens des Archives relatifs à Henry de Gramont, Comte de Toulongeon, fils du Duc Antoine II, né en 1619 & mort en 1679.

Du 29 janvier 1644. Commiſſion de Henry de Gramont, Comte de Toulongeon, pour commander dans Bayonne & les pays circonvoiſins, ſignée par le Roi Louis XIV, mineur, en préſence de la Reyne régente Anne d'Autriche, ſa mère, qui a ſigné également, & contreſignée par Phélipeaux, accompagnée des lettres de reconnoiſſance pour exécution, de Bernard de Foix & de La Valette, Duc d'Eſpernon, de La Valette & de Candale, Colonel Général de France & Gouverneur en Guyenne, ſignées deſdits Seigneurs.

Du 15 octobre 1644. Proviſions ſemblables pour le Gouvernement de Bayonne.

Du 19 décembre 1645. Proviſions ſemblables pour les Pays circonvoiſins de Bayonne, pays & bailliage de Labour, Baronnie de Geſſé, Seignans, Maraupré, Cap-breton, Pays du Boucage, Sordes, Haſtingues, Bardos & Vicomté d'Orthes.

Du 9 juillet 1646. Brevet du Roy Louis XIV nommant Conſeiller d'État en ſon Conſeil privé le Comte de Toulongeon.

Du 16 août 1646. Brevet de Maréchal de Camp des armées du Roy pour le Comte de Toulongeon, ſigné par le Roy & contreſigné Le Tellier.

Du 30 mars 1647. Brevet de penſion de mille livres, ſur la marine, ſigné de la Reyne Régente « Anne » & contreſigné « De Lyonne. »

Du 25 avril 1651. Commiffion de Monfeigneur le Duc de Vendôme, Grand-Maître, Chef & Surintendant Général de la Navigation & du Commerce de France, pour déléguer aux côtes du Gouvt de Bayonne avec un brevet de mille livres de penfion. Signé « Céfar de Vendôme » & contrefigné « La Boulaye. »

Du 10 juillet 1652. Pouvoir du Lieutenant Général en l'armée de Guyenne. Signé : « Louis, » contrefigné « Le Tellier. »

Du 3 novembre 1653. Atteftation canonique de la prife de tonfure, par Henry de Gramont, Comte de Toulongeon, frère du Maréchal de Gramont, le Duc Antoine III.

Du 8 juillet 1654. Lettres patentes pour la Capitainerie des Chaffe s du Pays & Comté de Bigorre au Comte de Toulongeon, fignées par Hercules de Rohan, Duc de Montbazon, Grand-Veneur de France.

Du 10 février 1658. Brevet de mille livres pour appointement de Meftre de Camp à Saint Jean de Pied de Port. Signé « Louis, » contrefigné « Le Tellier ».

Du 28 février 1658. Brevet de trois mille livres de penfion fur l'Évêché d'Olleron, en faveur d'Henry de Gramont, Comte de Toulongeon, clerc tonfuré du Diocèze d'Acqs. Signé « Louis, » contrefigné : « Le Tellier. »

Du 28 juin 1658. Brevet de trois mille livres, femblable au précédent, fur l'Évêché de Lefcar.

Du 30 feptembre 1658. Deux Bulles Pontificales du Pape Alexandre VII, relatives à la vacance du Siége épifcopal de Lefcar, & nommant l'Abbé Jean de Sallies au dit Évêché, à de certaines conditions ftipulées en faveur du Comte de Toulongeon.

Du 6 décembre 1658. Commiffion de Meftre de Camp appointé à la garnifon de S Jean de Pié de Port.

Du 16 février 1667. Provifion de Lieutenant Général pour le Roy dans le Royaume de Navarre & Pays de Béarn.

Du 18 juillet 1670. Commiffion du Roy pour la convocation & la tenue des États de Bigorre pour Henry de Gramont, Comte de Toulongeon, Lieutenant Général du Roy en Navarre & Béarn, Sénéchal & Gouverneur des Pays & Comté de Bigorre. Signé : Louis, contrefigné : De Lionne.

Du 29 août 1670. Renouvellement des pouvoirs de Lieutenant Général pour le Roy en Navarre & en Béarn, donnés en 1667 & actuellement

expirés, renouvelés pour trois ans en faveur de Mr le Comte de Toulongeon comme délégué en l'abſence de Monſeigneur le Duc de Gramont (ſon frère aîné), titulaire, & du Comte de Guiche (ſon neveu), pourvu en ſurvivance du dit Gouvernement. Signé : Louis, contreſigné : De Lionne.

Du 29 février 1672. Arrêt du Roy en ſon Conſeil privé, Ordonnant qu'en l'abſence du Comte de Guiche (Armand de Gramont, fils aîné du Maréchal Antoine III), retenu près du Roy pour ſon ſervice, Mr le Comte de Toulongeon connoîtra des différends de ſes ſujets de la R. P. R. (Religion Proteſtante Réformée) avec le Parlement de Pau. Signé : Louis, contre-ſigné : Arnauld.

Du 15 ſeptembre 1675. Teſtament de Henry de Gramont, Comte de Toulongeon & Marquis de Séméac, en faveur de ſa sœur la Marquiſe de St Chaumont, Charlotte-Catherine de Gramont.

LETTRES DU ROY & D'AUTRES PERSONNAGES

Du 22 décembre 1650. Lettre de Mr de La Vrillière au Comte de Toulongeon lui annonçant la victoire remportée par le Maréchal du Pleſſis-Praſlin ſur l'armée ennemie commandée par M. de Turenne.

Du 19 février 1651. Lettre du Roi Louis XIV ſur les préparatifs que fait l'armée eſpagnole pour une attaque.

Du 28 juillet 1651. Lettre de M. de La Vrillière ſur l'aſſiſtance à demander aux Jurats de Bayonne & de St Jean de Luz.

Du 15 janvier 1652. Lettre de M. de La Vrillière pour tranſmettre deux dépêches du Roy ſur les affaires d'Eſpagne & le retour du Cardinal Mazarin.

Du 16 juillet 1653. Lettre du Roi Louis XIV au Cte de Toulongeon pour lui annoncer qu'il le charge de la Lieutenance de l'armée de Guyenne.

Du 5 octobre 1653, de Laon. Lettre du Roi Louis XIV pour informer le Comte de Toulongeon des franchiſes accordées aux vaiſſeaux de la Reine de Suède.

Du 5 avril 1659. Lettre de M. Leroy au ſujet d'une penſion que doit ſervir au Cte de Toulongeon l'Abbé de Sallies, nommé Évêque de Leſcar.

Du 11 mars 1663. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Toulongeon

lui ordonnant de ſe rendre auprès de ſa perſonne pour faire régler le différend qu'il a avec le Comte de Troiſvilles.

Du 6 juillet 1673. Du camp de Nez, près Vizet. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Toulongeon, ſur le ſiége & ſur la priſe de Maëſtricht, lui recommandant de faire chanter un Te Deum & organiſer des réjouiſſances publiques à l'occaſion de cette victoire.

ANNEXE Nᵉ XXXIX,

Chap. XIV, p. 240.

Extrait des Mémoires du Duc Louis de Saint-Simon. — Origine de la fortune de ſon père. CHAP. XIV.

« La naiſſance & les biens ne vont pas toujours enſemble. — Diverſes aventures de guerre & de famille avoient ruiné notre branche, & laiſſé mes derniers pères avec peu de fortune & d'éclat pour leur ſervice militaire. Mon grand-père, qui avoit ſuivi toutes les guerres de ſon temps, & toujours paſſionné royaliſte, s'étoit retiré dans ſes terres, où ſon peu d'aiſance l'engagea de ſuivre la mode du temps, & de mettre ſes deux aînés pages de Louis XIII, où les gens des plus grands noms ſe mettoient alors.

« Le Roi étoit paſſionné pour la chaſſe, qui étoit ſans meute & ſans cette abondance de chiens, de piqueurs, de relais, de commodités, que le Roi, ſon fils, y a apportées, & ſurtout ſans routes dans les forêts. Mon père, qui remarqua l'impatience du Roi à relayer, imagina de lui tourner le cheval qu'il lui préſentoit, la tête à la croupe de celui qu'il quittoit. Par ce moyen, le Roi, qui étoit diſpos, ſautoit de l'un ſur l'autre ſans mettre pied à terre, & cela étoit fait en un moment. Cela lui plut; il demanda toujours ce même page à ſon relais; il s'en informa, & peu à peu, il le prit en affection. Baradas, premier écuyer, s'étant rendu inſupportable au Roi par ſes hauteurs & ſes humeurs arrogantes avec lui, il le chaſſa & donna ſa charge à mon père. Il eut après celle de premier gentilhomme de la Chambre du Roi à la mort de Blainville, qui étoit Chevalier de l'Ordre, & avoit été Ambaſſadeur en Angleterre. »

ANNEXE N° XL,

Chap. XIV, p. 247.

Pièces & Documens relatifs au Comte de Guiche.

I

Extrait de la Gazette du 29 may 1662.

Paris, 29 *may*. — Le Comte de Guiche partit d'icy, pour aller en Lorraine commander les troupes du Roy en qualité de Lieutenant-Général, Sa Majesté lui ayant tesmoigné, par un si considérable employ, l'estime qu'elle fait de sa personne.

II

Extrait de la Gazette de 1663, p. 866.

« *Metz, le 4 septembre* 1663. — Le Roi est parti d'ici pour retourner à Paris après avoir visité son armée qui estoit en très bon état & prête à faire le siége de Marsal, si le Prince ne l'eust prévenu par son accomodement. Sa Majesté fit de grandes caresses à tous les officiers & asseura particulièrement le Comte de Guiche de la satisfaction qu'elle avoit des services qu'il lui a rendus en qualité de Lieutenant-Général de ses armées, soit pendant le temps que les troupes ont été en garnison en Lorraine, soit dans l'entreprise du siége de Marsal. Aussi le Comte, pour se mettre en estat de lui en rendre de plus considérables & de mériter davantage l'estime de Sa Majesté & la manière dont elle l'a traité, l'a suppliée d'agréer qu'il allât chercher des sujets de se signaler dans la Pologne. N'y ayant point de guerre à présent plus fameuse que celle qui est entre les Polonois & les Moscovites, contre lesquels Sa Majesté polonoise a résolu de marcher en personne. Ce que Sa Majesté a eu la bonté d'accorder à ses prières, & a trouvé bon que le Comte de Louvigny, son frère, l'accompagnât en ce voyage. Le Maréchal de Gramont leur père, ayant désiré qu'il suivît le Comte de Guiche pour l'instruire dans le métier de la guerre, & se rendre ainsi plus capable de servir son prince. »

III

Lettre de l'Amiral Ruyter au Comte de Guiche.

MONSEIGNEUR,

Depuis l'année 1666, lorſque Voſtre Excellence pouſſée d'une générosité qui luy eſt ordinaire & naturelle, & par un zèle & courage indicibles avec d'autre nobleſſe de qualité & parens de V[re] Ex[ce], ſe trouva avec moy dans l'armée navalle de cet État, je n'ay pas non ſeulement gardé des ſentimens de recognoiſſance, mais auſſy en ay parlé dans les occaſions à Meſſieurs les États, avec toute la réputation & avantages imaginables, ayant en meſme temps apprins avec joye que par l'incomparable Bonté de Sa Majeſté très-chreſtienne & en conſidération de vos grands mérites, auroit eſté conféré à V[re] Ex[ce] le Gouvernement de Bayonne de France, avec ſes appendances & dépendances dont je vous en donne la bonne heure & vous y ſouhaitte de cœur & affection & avec un ſentiment particulier & déſir de continuation d'amitié, toute ſorte de contentem[t] & proſpérité, à quoy s'eſt juſtement préſentée l'occaſion de Pierre Moïnon de Hoyanbourgs de Saint-Jean-de-Lus, mon bon & vieux amy porteur des préſentes, & habitant du Gouvernement de V[re] Ex[ce], lequel je luy recommande très affectueuſem[t], & la prie qu'elle ayt pour aggréable luy faire reſſentir les effets de ſa bonté, faveur & grand crédit, pour l'amour de moy, en ce qu'il pourra demander de bouche à ſon Ex[ce], car depuis longues années en çà, lorſque nous eſtions enſemble à la peſche de la baleine en Gronlande, Je l'ay toujours trouvé homme d'honneur, comme Je ne doute nullement que V[re] Ex[ce] ne le trouve ainſy en touttes les occaſions & à contres change où je pourray me revancher de cette courtoiſie je m'y employeray avec ardeur & vous témoigneray que je ſuis, Monſeigneur,

Voſtre très humble & très affectionné
ſerviteur,

MICHAEL AD : RUYTER.

Amſterdam,
le 19 juillet 1670.

IV

Fragment d'une lettre écrite de la Haye par le Comte de Guiche à un ami, pendant son séjour en Hollande en 1666.

« Après avoir vécu dans la contrainte des cours, je me confole d'achever ma vie dans la liberté d'une république, où s'il n'y a rien à efpérer, il n'y a du moins rien à craindre.

Quand on eft jeune, il feroit honteux de ne pas entrer dans le monde avec le deffein de faire fa fortune. Quand nous fommes fur le retour, la nature nous rappelle à nous, & nous revenons des fentimens de l'ambition au défir de notre repos.

Il eft doux de vivre dans un pays où les lois nous mettent à couvert des volontés des hommes, & où pour être fûr de tout, il n'y ait qu'à être fûr de foi-même. Ajoutez à cette douceur que les magiftrats font autorifés dans leur adreffe pour le bien public, & peu diftingués en leurs perfonnes par des avantages particuliers. On n'y voit point de faftueufes grandeurs, qui gênent notre liberté fans faire notre fortune. Ici, les foins de ceux qui gouvernent nous mettent en repos, fans qu'ils penfent même à en adoucir le chagrin par le refpect qu'on leur rend fort peu, mais qui exigent beaucoup ; moins ils font févères dans les ordres de l'État, plus ils font impérieux avec les nations étrangères ; parmi les citoyens & toutes fortes de particuliers, ils ufent de la facilité qu'apporte une fortune égale. Le crédit n'étant donc point infolent, la conduite n'eft jamais dure, fi les lois ne font rigoureufes, ou, pour mieux dire, fi vous n'êtes coupable.

Pour les contributions, elles font véritablement grandes; mais elles regardent toujours le bien public & font communes à ceux qui les tirent, comme à ceux fur qui elles font tirées; elles laiffent à chacun la confolation de ne contribuer que pour foi-même; ainfi, on ne doit pas s'étonner de l'amour du pays, puifque c'eft, à bien prendre, un véritable amour-propre. C'eft trop dire du Gouvernement fans rien dire de celui qui paroît y avoir plus de part, & lui faire juftice (Jean de Witt). Rien n'eft égal à fa fuffifance que fon défintéreffement & fa fermeté : les chofes fpirituelles font conduites avec la même modération. La différence de religion qui excite ailleurs tant de troubles, ne caufe pas la moindre altération dans les efprits ; chacun cherche le ciel par fes

voies, & ceux qu'on croit égarés, plus plains que haïs, attirent la compaſſion de la charité & jamais les perſécutions d'un faux zèle ; mais il n'y a rien dans ce monde qui ne laiſſe quelque choſe à déſirer ; nous voyons moins d'honnêtes gens que d'habiles : plus de bon ſens pour les affaires que de délicateſſe dans les converſations.

On voit en Hollande un certain uſage de pruderie quaſi-généralement établie, & je ne ſais quelle vieille tradition de continence, qui paſſe de mère en fille comme une eſpèce de religion. A la vérité on ne trouve pas à redire à la galanterie des filles, qu'on leur laiſſe employer bonnement avec d'autres aides innocentes à leur procurer des époux. Les maris payent la fidélité de leurs femmes d'un grand aſſujétiſſement. Si l'un d'eux, contre la coutume, affectoit l'empire de la maiſon, la femme ſeroit plainte de tout le monde comme une malheureuſe, & le mari décrié comme un homme de très méchant naturel.

Une miſérable expérience me donne aſſez de diſcernement pour bien démêler toutes ces choſes, & me fait regretter un temps où il eſt bien plus doux de ſentir que de connoître : quelquefois, je rappelle ce que j'ai été pour ramener ce que je ſuis : du ſouvenir des vieux ſentimens, il ſe forme quelque diſpoſition à la tendreſſe, ou du moins un éloignement de l'indolence. Tyrannie heureuſe que celle des paſſions, qui font les plaiſirs de notre vie! Fâcheux empire que celui de la raiſon, s'il vous ôte les ſentimens agréables, il nous tient en des inutilités ennuyeuſes au lieu d'établir un véritable repos, &c., &c. »

V

Récit du paſſage du Rhin par l'armée françaiſe à Tolus, le 12 juin 1672. Relation de la Gazette du 3 juillet 1672

Le Roi, averti des forces que les ennemis avoient portées vers le pont de bâteaux qu'il faiſoit conſtruire ſur le Rhin, le fut auſſi de la néceſſité de chercher un autre paſſage pour ſes troupes. Alors le Comte de Guiche vint lui dire qu'il avoit trouvé un gué vers Tolhuis; le Roi lui accorda auſſitôt quatre eſcadrons pour le ſoutenir dans cette entrepriſe périlleuſe ; mais le Comte ſupplia le Roi de lui en laiſſer faire l'eſſai ſeulement avec dix cuiraſſiers, trois gentilshommes & pareil nombre de volontaires.

A peine le Comte de Guiche se fut-il jeté le premier à la nage, que trois escadrons ennemis entrèrent jusqu'aux sangles dans le Rhin pour s'opposer à ce passage; mais cette avant-garde de seize hommes, l'épée à la main, fit si bonne contenance, qu'après une décharge les ennemis tournèrent bride. Alors, toujours guidés par le Comte de Guiche, plusieurs de nos escadrons passèrent le fleuve en protégeant la barque qui portoit le Prince de Condé, le Duc d'Enghien, le Duc de Bouillon.

Le Duc de Longueville, qui avoit suivi le Comte de Guiche à la nage, fut tué; le Comte de Nogent succomba, le Prince de Condé fut grièvement blessé, mais les ennemis culbutés furent mis en déroute. L'affaire qui en résulta mit le comble à la gloire du Comte de Guiche; il y fit un grand nombre de prisonniers & battit tout ce qui se présenta devant lui.

VI

Extrait d'une lettre de Madame de Sévigné, t. II, p. 158.

Si elle (cette entreprise) n'eût pas réussi, le Comte de Guiche étoit criminel : il se charge de reconnoître si la rivière est guéable; il dit qu'oui; elle ne l'est pas. Des escadrons passent à la nage, sans se déranger; il est vrai qu'il passe le premier. Cela ne s'est jamais hasardé; cela réussit. Il enveloppe des escadrons & les force à se rendre. Vous voyez bien que son honneur & sa valeur ne sont pas séparés, &c., &c.

VII

Lettre de Madame de Sévigné à Madame de Grignan, au sujet de la mort du Comte de Guiche.

« *A Madame Grignan,*

Paris, vendredi 8 décembre 1673.

Il faut commencer, ma chère enfant, par la mort du Comte de Guiche : voilà de quoi il est question présentement. Ce pauvre garçon est mort de maladie & de langueur dans l'armée de Mr de Turenne; la nouvelle en vint

mardi matin. Le père Bourdaloue l'a annoncée au Maréchal de Gramont, qui s'en douta, fachant l'extrémité de fon fils. Il fit fortir tout le monde de fa chambre ; il étoit dans un petit appartement qu'il a au-dehors des Capucines. Quand il fut feul avec ce père, il fe jeta à fon cou, difant qu'il devinoit bien ce qu'il avoit à lui dire ; que c'étoit le coup de fa mort ; qu'il le recevoit de Dieu, qu'il perdoit le véritable objet de toute fa tendreffe & de toute fon inclination naturelle ; que jamais il n'avoit eu de fenfible joie ou de violente douleur que par ce fils, qui avoit des chofes admirables. Il fe jeta fur un lit, n'en pouvant plus, mais fans pleurer ; car on ne pleure point dans cet état. Le père pleuroit & n'avoit encore rien dit. Enfin il lui parla de Dieu, comme vous favez qu'il en parle. Ils furent fix heures enfemble, & puis le père pour lui faire faire fon facrifice entier, le mena à l'églife de ces bonnes Capucines où l'on difoit vigiles pour ce cher fils. Le Maréchal y entra en tombant, en tremblant, plutôt traîné & pouffé que fur fes jambes ; fon vifage n'étoit plus connaiffable. M. le Duc le vit en cet état, &, en nous le contant chez Madame de Lafayette, il pleuroit.

Le pauvre Maréchal revint enfin dans fa petite chambre ; il eft comme un homme condamné. Le Roi lui a écrit, perfonne ne le voit. Madame de Monaco eft entièrement inconfolable ; Madame de Louvigny l'eft auffi, mais c'eft par la raifon qu'elle n'eft point affligée. N'admirez-vous point le bonheur de cette dernière ? La voilà dans un moment Ducheffe de Gramont. — La Chancelière eft tranfportée de joie. — La Comteffe de Guiche fait fort bien : elle pleure quand on lui conte les honnêtetés & les excufes que fon mari lui a faites en mourant. Elle dit :

« Il étoit aimable ; je l'aurois aimé paffionnément s'il m'avoit un peu « aimée : j'ai fouffert fes mépris avec douleur ; fa mort me touche & me fait « pitié ; j'efpérois toujours qu'il changeroit de fentiment pour moi. »

« Voilà qui eft vrai ; il n'y a point là de comédie.

« Pour le bon d'Hacqueville, il a eu le paquet d'aller à Frazé, à trente lieues d'ici, annoncer cette nouvelle à la Maréchale de Gramont, & lui porter une lettre de ce pauvre garçon, lequel a fait une grande amende honorable de fa vie paffée..... Enfin, il a fort bien fini la comédie, & laiffe une riche & heureufe veuve. La chancelière a été fi pénétrée du peu ou point de fatisfaction, dit-elle, que fa petite-fille a eue pendant ce mariage, qu'elle ne va fonger qu'à réparer ce malheur. »

ANNEXE N° XLI,

Chap. XIV, p. 253.

Documens relatifs à Armand de Gramont, Comte de Guiche, fils aîné du Maréchal, Duc de Gramont Antoine III.

Du 29 avril 1657. Contrat de mariage d'Armand de Gramont, Comte de Guiche, avec Marguerite de Béthune, fille de François Maximilien de Béthune, Duc de Sully.

Du 5 mai 1659. Pouvoirs de Lieutenant Général du Roi en l'armée de Flandres, en l'abſence & ſous l'autorité du Maréchal Vicomte de Turenne pour Mr le Comte de Guiche, avec ſignature du Roi & le ſceau pendant.

Du 25 avril 1662. Pouvoirs donnés par le Roi au Comte de Guiche pour commander à Nancy, conjointement avec le Sieur de Pradel.

LETTRES DU ROI & DE SES MINISTRES & ORDONNANCES ADRESSÉES AU COMTE DE GUICHE

Du 3 mai 1662. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche, lui preſcrivant d'envoyer des troupes de Cavalerie à Nomény, dans le but de contraindre les habitans à payer les cotiſations.

Du 28 mai 1662. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche ſur le départ d'une compagnie de Chevau-Légers pour Nomény.

Du 29 mai 1662, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche ſur certaines impoſitions, dont on ne doit pas frapper les habitans des Duchés de Lorraine & de Bar.

Du 11 mai 1662, à St Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche ſur l'exemption des levées & des taxes, dont doivent jouir les habitans des Duchés de Lorraine & de Bar.

Du 4 juin 1662, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche lui annonçant l'envoi de Colbert à Bar, & lui preſcrivant de mettre à ſa diſpoſition les troupes dont il pourra avoir beſoin pour l'exécution de ſes ordres.

Du 4 juin 1662, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche

approuvant les difpofitions prifes pour l'envoi de foldats au fieur d'Harancourt, & l'invitant à faire garder prifonniers ceux qui fe livreroient à des levées fans autorifation.

Du 9 juin 1662, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche le félicitant fur l'exactitude avec laquelle il fuit fes inftructions, & lui demandant de lui envoyer les prifonniers coupables d'avoir fait des levées extraordinaires.

Du 11 mai 1662, à St Germain. Ordonnance du Roi Louis XIV rappelant les difpofitions du Traité conclu avec le Duc de Lorraine fur l'exemption des habitans des Duchés de Lorraine & de Bar, de toutes taxes & levées extraordinaires.

Du 14 juillet 1662, à St Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche fur les difficultés qu'éprouve le fieur Colbert pour l'exécution de fes ordres en Lorraine.

Du 24 juillet 1662, à St Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche fur les excès commis en Lorraine envers Marie Regnaudin, par le Sieur Lalannes, Sous-Lieutenant d'une Compagnie des Gardes-Françoifes.

Du 2 août 1662, à St Germain. Lettre de Mr Le Tellier au Comte de Guiche approuvant, de la part du Roi, le furfis apporté à l'exécution des ordres reçus, & l'invitant à ne rien entreprendre fans de nouvelles inftructions.

Du 27 feptembre 1662, à Paris. Lette du Roi Louis XIV au Comte de Guiche fur la démolition des fortifications de Nancy & les mefures à prendre pour que cette démolition s'achève promptement, malgré les entraves que pourroient y apporter les habitans.

Du 18 octobre 1662, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche le prévenant de l'arrivée en Lorraine du Duc de Lorraine & du Prince Charles, & lui prefcrivant de les faire bien furveiller, de lui rendre compte de ce qui fe paffe, & de lui demander des troupes, s'il en faut.

Du 26 octobre 1662, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche fur les infractions commifes par le Duc de Lorraine aux claufes du Traité relatif aux Duchés de Lorraine & de Bar & fur les mefures à prendre en conféquence.

Du 3 novembre 1662, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche au fujet de la décharge, pour les habitans de la ville de Pic, du logement d'une Compagnie de Chevau-légers.

Du 16 novembre 1662, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche lui transmettant une Ordonnance au sujet d'un concentrement de troupes aux environs de Nancy.

Du 16 novembre 1662, à Paris. Ordonnance du Roi sur le concentrement de troupes aux environs de Nancy & les dispositions y relatives.

Du 16 novembre 1662, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche au sujet de l'arrestation, & après, de la mise en liberté du Sieur Lalannes, Sous-Lieutenant dans une Compagnie des Gardes-Françoises.

Du 29 novembre 1662, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche sur les violations constantes du Traité conclu avec le Duc de Lorraine, relativement aux levées & exactions dans le dit Duché, & sur les moyens à employer (la force & le canon) pour faire respecter la volonté du Roi.

Du 26 décembre 1662, à Paris. Ordonnance du Roi aux habitans de Blinot, leur enjoignant de recevoir, loger & nourrir une Compagnie de Chevau-légers.

Du 26 décembre 1662, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche, relativement à l'envoi d'une Compagnie de Chevau-légers à Blinot.

Du 5 mars 1663, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche l'informant de la concession de l'Abbaye de St Euve-les-Thoul à Mr l'Abbé de Castillan, & l'invitant à prêter main-forte au Sieur La Soumard, chargé de mettre le dit Abbé en possession de l'Abbaye.

Du 16 mai 1663, à Paris. Lettre de Mr Le Tellier au Comte de Guiche sur les sentimens du Roi envers le Comte, & sur les siens propres.

Du 20 mai 1663, à Paris. Ordonnance du Roi aux habitans de Longeville, près Bar, les informant de l'envoi, dans cette ville, d'une Compagnie de Chevau-légers, & leur mandant de les recevoir, loger & nourrir.

Du 20 mai 1663, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche au sujet de l'envoi d'une Compagnie de Chevau-légers à Longeville.

Du 20 mai 1663, à Paris. Ordre du Roi à la Compagnie de Chevau-légers en garnison à Someville de se rendre à Longeville.

Du 23 juin 1663, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche l'informant de l'envoi du Sieur de Choisy dans les Duchés de Lorraine & de Bar, en remplacement du Sieur Colbert, & lui prescrivant de l'assister de ses troupes, si besoin est.

Du 20 juillet 1663, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche fur l'envoi en Alface des troupes qui font dans les Duchés de Lorraine & Barrois.

Du 14 juillet 1663, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche fur les abus commis par un officier de la garnifon de Marfal & fur la punition à lui infliger.

Du 14 juillet 1663, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche pour lui prefcrire de faire occuper militairement la ville de Nomény jufqu'à ce que fes habitans ayent payé les contributions dont ils font redevables, & dont le Duc de Lorraine les avoit arbitrairement exemptés.

Du 21 juillet 1663, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche, lui difant qu'il peut ne pas diminuer le nombre des troupes en Lorraine, fi cette mefure contribue à empêcher les levées que le Duc de Lorraine y fait au mépris du Traité conclu.

Du 23 juillet 1663, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche fur le départ d'une partie des troupes en garnifon en Lorraine, & fur les difpofitions à prendre à cet effet.

Du 23 juillet 1663, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche lui rappelant les difpofitions de fa lettre du 21 juillet, & lui prefcrivant de faire rapprocher les troupes de Nancy.

Du 28 juillet 1663, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche prefcrivant l'infpection de l'artillerie, des équipages, affûts, &c., &c., qui devra fuivre le corps d'armée allant en Allemagne.

Du 29 mai 1668, à S[t] Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche lui annonçant la conclufion de la paix par la médiation de l'Archevêque de Trébizonde, lui prefcrivant de la faire refpecter, de faire chanter un Te Deum à Pau, de fe rendre à la Cathédrale pour y affifter, & de préparer des réjouiffances publiques.

Du 30 juillet 1668, à S[t] Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche fur les conteftations entre les catholiques & les proteftans dans la province de Béarn, & fur les mefures à prendre pour les faire ceffer.

Du 5 août 1668, à S[t] Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche lui annonçant que la Reine eft heureufement accouchée d'un fecond fils, & prefcrivant que des actions de grâces foient rendues au Ciel pour cet heureux événement.

Du 21 feptembre 1668, à St Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche fur l'exécution d'un Règlement relatif aux Jurats de la Religion prétendue réformée du pays de Béarn.

Du 15 avril 1669. Mémoire adreffé par les trois États de Navarre à Mgr Armand de Gramont, Comte de Guiche, réfumant les vœux que ces Pays défirent exprimer au Roi par le Gouverneur.

Du 26 octobre 1668, à St Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche fur la prédication du Miniftre Proteftant Labarthe, & fur la punition qui lui a été infligée pour fes termes fcandaleux.

Du 27 février 1669, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche lui enjoignant de faire loger des foldats chez les perfonnes qui refufent de payer les cotifations.

Du 27 février 1669, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche fur l'élection des Jurats dans les villes de Béarn.

Du 23 juillet 1669, à St Germain. Lettre de Mr de Louvois au Comte de Guiche l'informant que S. M. a loué fa modération pour avoir fait mettre en liberté deux habitans d'Arnegny, arrêtés arbitrairement par le Sieur Dèze, ancien officier.

Du 17 novembre 1669, à St Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche fur des modifications à introduire dans un arrêt rendu par la Cour du Parlement de Pau relatif à fes fujets de la Religion réformée.

Du 9 janvier 1670, à Bordeaux. Lettre de Mr Dagueffeau, Intendant en Guyenne fur la recherche de la Nobleffe de Béarn.

Du 10 janvier 1670, à St Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche fur l'ordre envoyé à la Compagnie de Nouës de partir de Navarrins, de s'en aller à Brouages & de loger à Orthez en paffant.

Du 4 mars 1670, à St Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche fur la rébellion au bureau de la Recette de Béarn & la deftitution du Sieur Bartet.

Du 8 mars 1670, à Bordeaux. Lettre de Mr Dagueffeau relative aux Députés des Vallées de Lavedan.

Du 1er avril 1670, à St Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche fur le paiement du Don gratuit dans les Diocèfes d'Oleron, Lefcar & Béarn.

Du 15 mai 1670, à Douai. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche fur la marche de quelques troupes en Béarn.

Du 17 juin 1670, à Agen. Lettre de M[r] Dagueſſeau ſur les diſpoſitions à prendre au ſujet du paiement du Don gratuit dans les Diocèſes de Leſcar & d'Oleron.

Du 31 août 1870, à S[t] Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche l'invitant à faire arrêter quelques ſéditieux venus dans le royaume de Navarre & excitant le peuple contre les prêtres.

Du 24 ſeptembre 1670. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche ſur la remiſe du Sieur Rourre, priſonnier, que 50 Dragons doivent amener au lieu où ſera fait ſon procès.

Du 19 ſeptembre 1670, à S[t] Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Sieur du Fac ſur l'arreſtation & la remiſe du Sieur Rourre au Sieur Huchard.

Du 30 octobre 1670, à S[t] Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche au ſujet de l'envoi en Baſſe Navarre d'un Syndic chargé de la perception des décimes, & ſur les diſpoſitions à prendre à cet effet.

Du 14 décembre 1670, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche ſur la marche de quelques troupes en Navarre.

Du 27 janvier 1671, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche ſur une émeute qui a eu lieu dans le pays de Labour & ſur l'enrôlement des matelos pour l'armée Navale.

Du 15 décembre 1670, à Paris. Ordre du Roi au ſujet des troupes qui doivent marcher en Béarn.

Du 27 janvier 1671, à Paris. Lettre du Roi Louis XIV au Sieur Vannray, Commiſſaire de la Marine à Bayonne, au ſujet du dénombrement des Matelos, & les Ordres que lui donnera à ce ſujet le Comte de Guiche.

Du 28 janvier 1671, à Bordeaux. Lettre de M[r] Dagueſſeau au Comte de Guiche au ſujet de l'enrôlement des Marins Baſques & des diſpoſitions relatives au rétabliſſement de l'ordre dans le Labourt.

Du 14 février 1671, à Bordeaux. Lettre de M[r] Dagueſſeau au Comte de Guiche ſur l'inſulte qui a été faite au Chevalier de Lavedan, & demandant grâce pour le coupable.

Du 19 février 1671, à Verſailles. Lettre de M[r] de Louvois au Comte de Guiche ſur le maître de poſte de S[t] Jean de Luz, qui a été maltraité & dévaliſé.

Du 21 février 1671, à Bordeaux. Lettre de M[r] Dagueſſeau au Comte de Guiche ſur les émeutes qui ont eu lieu dans les Pays Baſques.

Du 28 février 1671, à Bordeaux. Lettre de Mr Daguesseau au Comte de Guiche sur les émeutes qui ont eu lieu dans les Pays Basques.

Du 7 mars 1671, à St Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche sur la relation qu'il a faite de ce qui s'est passé en Labourt, & approuvant la conduite qu'il a tenue en cette circonstance.

Du 7 mars 1671, à St Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche sur les troubles qui ont eu lieu dans le pays de Labourt, & sur les dispositions à prendre pour ramener les rebelles à l'obéissance.

Du 18 mars 1671, à Bordeaux. Lettre de Mr Daguesseau au Comte de Guiche lui annonçant sa prochaine arrivée auprès de lui, afin de conférer sur les Affaires des Pays Basques.

Du 27 juillet 1671, à St Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche lui demandant de faire remettre aux Sieurs Belot, du Hault & Colomme, trois lettres à leurs adresses respectives.

Du 8 juin 1671, à Tournay. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche sur le paiement des décimes & des dons par les bénéficiaires de Basse Navarre.

Du 1er août 1671, à Versailles. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche sur le paiement des décimes par les ecclésiastiques de la Basse Navarre.

Du 3 avril 1673, à St Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche l'informant de la nomination du Baron Desquirles à la charge d'Aide-de-Camp dans les Armées dont le Comte est Commandant.

Du 3 avril 1673, à St Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Vicomte de Turenne l'informant de la nomination du Comte de Guiche à Lieutenant dans les armées sous ses ordres du Vicomte.

Du 3 avril 1673, à St Germain. Lettre du Roi Louis XIV au Comte de Guiche lui prescrivant de se rendre auprès du Vicomte de Turenne pour exercer la charge de Lieutenant-Général en l'absence du Vicomte.

ANNEXE N° XLII,

Chap. XIV, p. 262.

I

Lettre de Louis XIV au Duc de Gramont, (Antoine IV, Charles) relative au retour de la Princeſſe des Urſins à la Cour de Madrid.

N. B. — La copie de cette lettre ſe trouve à la Bibl. Imp. du Louvre. Mſſ. F. 325. Tome XXI, lettre 4.

« *Versailles, le* 13 *janvier* 1705.

« Mon couſin, depuis que j'ai parlé à la Princeſſe des Urſins, il m'a paru néceſſaire de la renvoyer en Eſpagne, & d'accorder enfin cette grâce aux inſtances preſſantes du Roi mon petit-fils & de la Reine. J'ai jugé en même temps qu'il convenoit au bien de mon ſervice de vous charger de donner à la Reine une nouvelle qu'elle déſire avec autant d'empreſſement. Ainſi, je fais partir le courrier qui ſera chargé de cette dépêche, avant même que d'annoncer à la Princeſſe des Urſins ce que je veux faire pour elle. Je ne vous preſcris point ce que vous avez à dire ſur ce ſujet. Il vous donne aſſez de moyens par lui-même de faire connoître au Roi & à la Reine d'Eſpagne la tendreſſe que j'ai pour eux, & combien je déſire de contribuer à leur ſatisfaction.

« Je dirai encore à la Princeſſe des Urſins que vous m'avez toujours écrit en ſa faveur. Je ſuis perſuadé qu'elle connoît l'importance dont il eſt, pour le bien des affaires & pour elle-même, de bien vivre avec vous, & qu'elle n'oubliera rien pour maintenir cette bonne intelligence. Si vous en jugez autrement, je ſerai bien aiſe que vous me mandiez, avec toute la vérité que je ſais que vous ne me déguiſez jamais, ce que vous en penſez, & même ſi vous croyez qu'il ne vous convienne pas de demeurer en Eſpagne après ſon retour.

« Cette ſincérité de votre part, confirmera ce que j'ai vu en toutes occaſions de votre zèle pour mon ſervice & de votre attachement particulier à ma perſonne. Vous devez croire auſſi que ces ſentiments me ſont toujours préſens, & que je ſeroi bien aiſe de vous faire connoître en toutes occaſions combien ils me ſont agréables.

« Je renverroi inceſſamment le courrier par qui j'ai reçu votre lettre du 1er de ce mois, & je vous feroi ſavoir par ſon retour mes intentions ſur ce qui regarde le ſiége de Gibraltar. Sur ce, &c. »

II

Lettre du Duc de Gramont au Maréchal Duc de Noailles, ſur les affaires d'Eſpagne & Madame des Urſins.

N. B. — Bibl. Imp. du Louvre, Mſſ. F. 325, T. XXI, lettre 8.

15 *janvier* 1705.

« Vous me demandez, Monſieur, de la franchiſe & un développement de cœur au ſujet de Mme des Urſins. Je vais vous ſatisfaire; car je vous honore & vous aime trop pour y manquer. Je commencerai par vous détailler quelle eſt ma ſituation à cet égard. Le Roi me mande par ſa lettre du 30 novembre dernier, qu'il a permis à Mme des Urſins de venir à la cour, mais que ſon retour ici feroit très contraire à ſon ſervice. Mr de Maulevrier, qui vient de quitter le Maréchal de Teſſé, ſort de me dire qu'il eſt vrai que Mr de Teſſé a donné des eſpérances à la Reine, du retour de Mme des Urſins auprès d'elle; mais tout ce qu'il a fait à cet égard, il l'a fait par ordre. Si j'ajoutois une foi entière à ce qu'il m'a fait dire, la choſe feroit décidée; mais comme mon ordre eſt contraire, & que vous voulez que je vous diſe préciſément ce que je penſe ſur ce retour, je vais le faire avec toute la vérité dont je ſuis capable.

« S'il étoit dans la nature de Mme des Urſins de pouvoir revenir ici avec un eſprit d'abandon & de dévouement entier aux volontés & aux intérêts du Roi, & que l'ambaſſadeur de Sa Majeſté, je ne dis pas moi, mais qui que ce pût être, & elle, ne fuſſent qu'un, & que tous deux agiſſent de concert ſur toutes choſes, ſans bricoles quelconques, & que, par ce moyen, la Reine d'Eſpagne ne ſe mêlant plus de rien que de ce que l'on voudroit, & qu'il pût paroître par là, aux Eſpagnols, que ce n'eſt plus la Reine & ſa faction qui gouvernent l'Eſpagne, qui eſt la choſe du monde qu'ils ont le plus en horreur, & la plus capable de leur faire prendre un parti extrême; rien alors, ſelon moi, ne peut être meilleur que de faire revenir Mme des Urſins; mais comme ce que je dis là n'eſt pas la choſe du monde la plus certaine, & que le

Roi d'Efpagne me l'a dit, & qu'il craint de retomber où il s'eft trouvé, le tout bien compenfé, je crois que c'eft coucher gros & rifquer beaucoup que de s'y commettre, & je dois vous dire que les trois quarts de l'Efpagne feront au défefpoir, que les factions renouvelleront de jambes, & que, de tous les Efpagnols, celui qui fera le plus fâché intérieurement fera le Roi d'Efpagne, de fe revoir tomber dans le temps paffé, qui eft fa bête.

« La Reine d'Efpagne le force d'écrire fur un autre ton, & il ne peut le lui refufer, parce qu'il eft doux & qu'il ne veut point de défordre; mais en même temps, il me charge par la voie fecrète d'écrire au Roi naturellement ce qu'il penfe, & il le lui confirme par la lettre ci-jointe, de fa main, que je vous envoie. (Lettre du 15 janvier 1705.) En un mot, Monfieur, le Roi ne fera jamais maître de ce pays-ci qu'en décidant fur tout par lui-même, qui eft tout ce que le Roi, fon petit-fils, défire, pour fe tirer de l'efclavage où il eft, d'avoir une efpèce de falve l'honor à l'égard de la reine; & les Efpagnols ne demandent autre chofe que d'être gouvernés par leur Roi. Je vous parlerois cent ans que je ne vous dirois pas autre chofe; c'eft ce que vous pouvez dire au Roi tête à tête, fans que cela aille au confeil, par les raifons que je vous ai déjà dites. Je vous mande la vérité toute nue, & comme fi j'étois prêt à paroître devant mon Dieu. C'eft enfuite au Roi, qui a meilleur efprit que tous, tant que nous fommes, de prendre fur cela le parti qui lui conviendra.

« . . . .

« Il faut que le Roi porte par une autorité abfolue le correctif néceffaire. Toute l'Efpagne parle comme moi, & eft à la veille de débonder fi le Gouvernement defpotique de la Reine fubfifte, & il n'eft ni petit ni grand qui n'en ait par deffus la tête, & le Roi d'Efpagne & tout ce que vous connoiffez ici d'honnêtes gens ne refpirent que les ordres abfolus du Roi pour s'y foumettre aveuglément. Mon honneur, ma confcience, mon zèle & ma fidélité intègre & incorruptible pour le bien du fervice de mon maître, m'obligent à lui parler de la forte; quiconque fera capable de lui parler autrement, le trompera avec indignité. L'Efpagne eft perdue fans reffource fi le Gouvernement refte comme il eft, & que le Roi, notre maître, n'en prenne pas feul le timon. Le Cardinal Porto-carrero, Mancera, Montalte, San Eftevan, Monterey, Montellano, & généralement tout ce qu'il y a de meilleur & de véritablement attaché à la monarchie, concertent tous le moyen d'en parler

au Roi & de lui en parler clairement. Que le Roi ne se laisse donc pas abuser par les discours, & qu'il s'en tienne à la vérité que j'ai l'honneur de lui mander par vous. Le marquis de Monteléon, qui est un homme plein d'honneur & d'esprit, part incessamment pour vous aller confirmer de bouche ce que j'ai l'honneur de mander au Roi.

« De l'argent, nous en allons avoir, même considérablement, & l'on vient de faire une affaire de quatorze millions de livres, qu'on n'imaginoit pas qui s'osât jamais tenter, & que depuis Charles-Quint nul homme n'avoit eu la hardiesse de proposer. Nous aurons la plus belle cavalerie qu'on puisse avoir; quant à l'infanterie, l'on ne perd pas un instant à songer aux moyens de la remettre; il y aura des fonds fixes & affectés pour la guerre, qui seront inaltérables; & si nous pouvons reprendre Gibraltar, on sera en état de faire une campagne heureuse. J'espère pareillement venir à bout du commerce des Indes. Après cela, si le Roi imagine que quelqu'un fasse mieux à ma place, je m'estimerai très-heureux de me retirer, & je ne lui demande, pour toute récompense, que de me rapprocher de sa personne, d'avoir encore le plaisir, avant de mourir, de lui embrasser les genoux, & de songer ensuite à finir comme un galant homme le doit faire.

« Tout ce que je vous demande là, Monsieur, est d'une si terrible conséquence pour le Roi d'Espagne & pour moi, que je vous supplie qu'il n'y ait que le Roi & vous, & Mme de Maintenon qui le sachent. J'ai raison, Monsieur, de vous en parler de la sorte. Tout ce qui regarde la Reine d'Espagne lui revient dans l'instant, je n'en puis douter; ainsi les précautions doivent renouveler de jambes. Depuis le retour de Mme des Ursins, vous ne sauriez avoir trop d'attention & trop de secret sur ce que j'ai l'honneur de vous dire.

« Monteléon part, qui vous mettra bien nettement au fait de toutes ces petites bagatelles.

« Si le Roi savoit à fond la manière fidèle & pleine d'esprit dont le P. Daubenton le sert, & de laquelle j'ai toujours été témoin oculaire, il ne se peut que Sa Majesté ne lui en sût un gré infini : je dois ce témoignage à la vérité & au zèle d'un sujet bien attaché par le cœur à son maître. »

ANNEXE N° XLIII,

Chap. xv, p. 269 & 289.

Lifte des Ducs & Pairs à la Cour de Louis XIV en l'annee 1713, avec l'indication des Duchés éteints ou renouvelés depuis cette époque jufqu'à nos jours.

FILS ET PETIT-FILS DE FRANCE.

Le Duc de Berry.
Le Duc d'Orléans.

PRINCES DU SANG.

Le Duc de Bourbon.
Le Prince de Conti.

PAIRIES ECCLÉSIASTIQUES.

Le Cardinal de Janfon, Évêque-Comte de Beauvais.
Le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris.
Archevêque-Duc de Reims.
Évêque-Duc de Laon.
Évêque-Duc de Langres.
Évêque-Comte de Châlons.
Évêque-Comte de Noyon.

DUCHÉS-PAIRIES LAÏQUES.

(Les pairies qui font précédées d'un aftérifque font éteintes ou renouvelées.)

Duc d'Uzès, créé en 1572. — Duché héréd., non pair. depuis 1565.
* Duc d'Elbeuf (de Lorraine), créé en 1581.
* Duc de Montbazon, créé 13 mars 1594; héréd. n. p., mai 1588.
Duc de La Tremoïlle, créé en août 1595 ; héréd. n. p., juillet 1553.
* Duc de Sully, 1606.
* Duc de La Force.
Duc de Luynes, 1611.
* Duc de Briffac, 1620.
Duc de Richelieu, 1631, août.

* Duc de Saint-Simon, 1635.
* Duc de La Rochefoucauld, 1637.
Duc de Gramont, créé en novembre 1648. — Héréd. depuis le 13 déc. 1643, démis en faveur de fon fils le Duc de Guiche.
Duc de Guiche, démis en faveur de fon fils le Duc de Louvigny.
* Duc de Louvigny.
Duc de Rohan-Chabot, créé en décembre 1648; héréd. n. p. 1645.
Duc de Mortemart, déc. 1650.
* Duc de Bouillon.
* Duc d'Albret, 1651.
* Duc de Luxemboug, 17 mars 1661.
* Duc d'Eſtrées.
* Duc de la Meilleraye & Mazarin.
* Duc de Villeroy, Maréchal de France, démis en faveur de fon fils le Duc de Villeroy ; il s'appeloit le Maréchal de Villeroy.
* Duc de Villeroy (le fils).
* Duc de Beauvilliers, démis en faveur de fon fils le Duc de Saint-Aignan.
* Duc de Saint-Aignan, fils du Duc de Beauvilliers.
Duc de Noailles.
* Duc de Fronfac.
* Duc de Béthune, 1672, démis en faveur de fon fils le Duc de Charoſt.
* Duc de Charoſt, fils du Duc de Béthune.
* Duc de Villars, Maréchal de France.
* Duc de Foix.
Duc de Valentinois.
* Duc de Trefmes.
* Duc de Coislin, Évêque de Metz.
* Duc de Berwick, Maréchal de France, 1710.
* Duc d'Antin, 1711.
* Duc de Chaulnes.
* Duc de Ventadour.
Duc d'Aumont, 1665, novembre.
* Duc de Boufflers.
Duc d'Harcourt.

Un grand nombre de ces pairies fe font éteintes & ont complètement

difparu; d'autres ont été relevées, foit comme Duchés-Pairies, foit comme Duchés héréditaires non-pairies, en faveur de branches collatérales; nous allons les indiquer.

Duc d'Elbeuf. — Le dernier Duc appelé à la pairie, en 1814, eft mort en 1820.

Duc de Montbazon.— Louis XVIII, le 4 juin 1814, remit en poffeffion de ce Duché-Pairie Charles-Alain-Gabriel, Prince de Rohan-Guémené, qui mourut en 1836. Son frère, Louis-Victor-Mériadec, prit, à fa mort, le titre de Duc de Montbazon. Il eft mort fans enfans & a adopté fes neveux, Princes de Rohan-Rochefort. Il étoit devenu fujet autrichien, & les Princes de Rohan font établis en Autriche. Les Duchés françois de Montbazon & de Bouillon ont ainfi ceffé d'exifter.

Duc de Sully. — (Béthune.) Pairie éteinte en 1802.

Duc de La Force. — Cette ancienne pairie, éteinte avant 1789, fut relevée d'abord comme Duché héréditaire non-pairie en 1787, en faveur de la branche parente de Caumont, & enfuite appelée de nouveau à la pairie en 1814, le 4 juin.

Duc de Briffac. — Pairie éteinte en 1792 avec le Duc de Briffac, maffacré au château de Verfailles; le Duc de Coffé, iffu d'une branche collatérale, a été appelé à la pairie le 4 juin 1814, fous le titre de Briffac.

Duc de Saint-Simon. — Pairie éteinte. Le dernier Duc de Saint-Simon, iffu d'une branche collatérale, avoit obtenu le titre par un décret de l'Empereur, & eft mort fans poftérité mâle.

Duc de La Rochefoucauld. — Ce Duché-Pairie, créé en 1637, s'eft éteint en 1762. Il a été rétabli en avril 1769 pour la branche de La Rochefoucauld-Roye. Cette nouvelle ligne s'eft éteinte avec le Duc de La Rochefoucauld, maffacré à Gifors en 1792. Le Duc d'Eftiffac, appartenant à une autre branche, a été appelé à la Pairie fous le nom de Duc de La Rochefoucauld, le 4 juin 1814.

Duc de Louvigny. — Ce titre, qui n'étoit pas héréditaire, a ceffé d'être porté dans la Maifon de Gramont.

Duc de Bouillon. — Pairie éteinte avant 1789. Le titre de Duc de Bouillon a été porté par le Prince de Rohan en 1814, mais fans avoir été fanctionné en France.

Duc d'Albret. — Maifon éteinte en 1806.

Duc de Luxembourg. — Ce Duché-Pairie étoit celui de la Maifon de Montmorency, & datoit du 17 mars 1661. Il y a eu, dans cette maifon, plufieurs autres Duchés, favoir : ceux de Montmorency en 1758, Beaumont 1765, Laval 1783. Le dernier Duc de Montmorency eft mort en 1862, fans laiffer de poftérité mâle, & fa defcendance directe eft éteinte. Un de fes neveux, le Comte Adalbert de Périgord, a obtenu, en 1865, un décret Impérial pour relever & porter le titre de Duc de Montmorency.

Duc de Beauvilliers,
Duc de Saint-Aignan, } Pairie éteinte en 1828.

Duc de Béthune,
Duc de Charoft, } Pairie éteinte en 1807.

Duc d'Antin. — Pairie éteinte en 1810.

Duc de Berwick. — Ce Duché-Pairie eft repréfenté par le Duc de Fitz-James.

Les Duchés-Pairies d'Eftrées, de Villeroy, de La Meilleraye & Mazarin, de Fronfac, de Villars, de Foix, de Trefmes, de Coiflin, de Ventadour, de Chaulnes & de Boufflers étoient éteints avant 1789.

Il ne refte donc aujourd'hui que douze anciens Duchés-Pairies fur quarante & un Ducs & Pairs qui exiftoient en 1713, favoir :

1. Duc d'Uzès.
2. Duc de La Trémoïlle.
3. Duc de Luynes & Duc de Chevreufe.
4. Duc de Richelieu.
5. Duc de Gramont & Duc de Guiche.
6. Duc de Rohan-Chabot.
7. Duc de Mortemart.
8. Duc de Noailles et Duc d'Ayen.
9. Duc de Valentinois.
10. Duc d'Aumont.
11. Duc d'Harcourt.
12. Duc de Fitz-James. (Berwick.)

Parmi les titres de Duc qui existoient en 1713, quatre ont été relevés après avoir été éteints, favoir :

Duc de Briffac, 1814.

Duc de La Rochefoucauld, 1814.
Duc de La Force, 1814.
Duc de Montmorency, 1865.
Tous les autres Ducs François sont de création postérieure.

ANNEXE N° XLIV,

Chap. xv, p. 285.

Extrait d'un passage des Mémoires du Duc de Luynes, relatif à la prise de voile de la Comtesse de Rupelmonde née Gramont

Lundi 28 *juin* 1751. — Mme de Rupelmonde Gramont étoit vendredi dernier chez moi & eut l'honneur d'y souper avec la Reine. J'appris avant hier en arrivant à Paris que ce même jour elle s'étoit retirée aux Carmélites, rue de Grenelle, dans la résolution d'y faire profession. La règle est d'y être postulante pendant trois mois & ensuite un an de noviciat. Mme de Rupelmonde a une santé fort délicate; son intention est de faire du bien à cette maison & d'y être reçue comme bienfaitrice; à ce titre elle peut avoir plusieurs adoucissemens à l'austérité de la règle. Il y avoit six ans que Mme de Rupelmonde désiroit d'entrer aux Carmélites; c'est elle-même qui l'a mandé à M. l'Abbé de Saint-Cyr. Son directeur, qui est un prêtre de Saint-Sulpice, homme sage & éclairé, retardoit depuis longtemps l'exécution de ce projet.

Mme de Rupelmonde jouissoit de 20 à 25 mille livres de rente, depuis l'arrangement de ses affaires, & pouvoit espérer d'en avoir jusqu'à 40 au moins; elle étoit logée & nourrie à l'Hôtel de Gramont, au milieu d'une famille qui avoit beaucoup d'amitié & d'attention pour elle; elle vivoit dans une grande retraite à Paris, & même à Versailles, ne remplissant par rapport au monde précisément que les devoirs de nécessité. Elle s'étoit même délivrée de la plus grande partie de ces devoirs, en obtenant pour Mme la Comtesse de Gramont sa place de Dame du Palais, & cette démarche n'a été faite, comme on le voit, que dans le dessein très formé de se retirer au plus tôt. Elle avoit écrit trois jours auparavant à Madame la Duchesse de Gramont (Biron), sa mère, à Mme de Rupelmonde (d'Alègre), sa belle-mère, & à quelques autres de ses plus

proches parens; mais ces lettres n'ont été remises que samedi après son arrivée aux Carmélites.

Tous ses parens ont été la voir aussitôt & lui ont fait des représentations sur sa santé; elle a répondu avec force & piété qu'elle mettoit toute sa confiance en Dieu; que si c'étoit sa volonté qu'elle accomplît son sacrifice, il lui en donneroit la force; que si elle ne l'avoit pas elle retourneroit dans le monde. Elle n'étoit venue vendredi à Versailles que pour rendre compte à la Reine de son projet, dans le plus grand secret. Elle suivoit la Reine, lorsqu'elle sortit de chez moi, & lui parla avant qu'elle se couchât. La Reine n'en a parlé que le dimanche à son dîner à Compiègne.

Mardi 1er juillet 1751. — Il est aisé de penser que la retraite de Mme de Rupelmonde a été le sujet de la conversation à Compiègne. Le dimanche 27, après le grand couvert, on en parla dans la chambre de la Reine. Après souper, Mme Adélaïde alla avec vivacité demander au Roi la permission de se faire Carmélite; le Roi lui dit qu'il falloit attendre qu'elle eût vingt-cinq ans & qu'elle fût veuve.

ANNEXE N° XLV,

Chap. XVI, p. 294.

Domaines, fiefs & titres de la Maison de Gramont, d'après l'état qui en fut dressé en l'année 1774.

I

Souveraineté de Bidache.

Bidache se disoit en vieil espagnol Bidajon ou Vidajon, & le Seigneur de Gramont est qualifié dans les actes & documens, Souverain de Bidache ou Prince Souverain de Bidache, & en latin Princeps Bidacci. Le territoire y est dénommé tantôt Souveraineté de Bidache, tantôt Principauté de Bidache.

II

Duché-Pairie de Gramont.

Le Duché-Pairie de Gramont, créé en 1648, comprend :

1° La Baronnie de Bergouey;

2° La Baronnie d'Efcos;

3° La Baronnie de Villenave ou Errefty, dite auffi Villenave-La-Moulary, où eft le Château de Gramont actuellement en ruines, avec les terres de Charritte & de Bifcay;

lefquelles trois Baronnies font fituées dans la Baffe-Navarre;

4° Le Comté de Guiche, fitué dans le Duché de Guyenne, dont il fut diftrait pour être inclus dans le Duché de Gramont, & plus tard créé Duché héréditaire, fans pairie, pour le fils aîné du Duc de Gramont;

5° La Baronnie de Cames, fituée partie en Navarre & partie dans le Duché de Guyenne;

6° La Baronnie de Sâmes;

7° La Baronnie de Leren ou Lerin;

8° La Baronnie de Saint-Pée ou Saint-Pé;

9° La Baronnie de Bardos;

10° La Baronnie d'Urt & Brifcous.

Ces cinq dernières Baronnies font toutes fituées dans le Duché de Guyenne & en ont été diftraites pour entrer dans le Duché de Gramont.

III

Le Duc de Gramont poffède encore dans le pays de Béarn :

1° La Seigneurie d'Arthès, avec droit de moyenne & baffe Juftice dans le bourg d'Arthès & dans les paroiffes dépendantes, favoir : Arracq, Cagnès, Caubin, Pujet, Nhaux & Mefplède. Cette Seigneurie eft fituée à deux lieues de la ville d'Orthez;

2° La Seigneurie de la Baftide de Clairence avec droit de Juftice, haute, moyenne & baffe, avec les droits indépendans & la qualité de grand Bailli;

3° Les terres dites Ferreries, au nombre de fept Métaieries fituées auprès du bois de Mixe.

IV

La Baronnie d'Andoïns ou d'Andouins dans le pays de Béarn, compofée des terres d'Andoïns & de Lucmendous. Elle eft entrée dans la Maifon de

Gramont en 1567, par le mariage de Philibert Comte de Gramont, avec Diane Corisande d'Andoïns, fille & héritière universelle de Paul d'Andoïns.

V

La Comté de Louvigny, partie en Béarn, partie en Chaloffe :

Cette Comté a été créée en 1555 par le Roi de France Henri II, en faveur de Paul d'Andoïns, par lettres Royales & patentes, qui ont réuni les Baronnies de Hagetmau, Audignou (haut & bas) & Coudures à la Vicomté de Louvigny, sous le nom de Comté de Louvigny.

La Baronnie de Hagetmau comprenoit, avec le bourg de Hagetmau, les paroisses de Sainte-Colombe, La Bastide en Chaloffe, Tyres & Horsarieu.

La Vicomté de Louvigny comprenoit, avec le bourg de Louvigny & trois hameaux qui en dépendent, les paroisses de : Beyrie, Fichous, Lonson, Mielos, Seby, Mérac, Coubluc, Pouliac, Malhausanne, Filhondé & Cabidos.

La Comté de Louvigny est entrée dans la Maison de Gramont en 1567, comme la Baronnie d'Andoïns, par le mariage de Philibert Comte de Gramont avec Diane Corisande d'Andoïns.

VI

La Seigneurie & ville d'Hastingues fut acquise du Domaine Royal par Jean de Gramont, le 6 juillet 1525, en vertu d'une autorisation donnée par Louise de Savoie Régente du Royaume, pendant la captivité de son fils François Ier; mais cette acquisition ne confère aucun droit seigneurial, hormis la propriété du sol & des appartenans. Cela se dit posséder à titre d'engagiste.

VII

La Baronnie d'Arzac, en Chaloste, a été acquise le 9 juillet 1628 par le Comte de Gramont Antoine II, dit Antonin, qui fut le premier Duc en 1643, avec droit de Justice, haute, moyenne & basse & les droits indépendans.

VIII

La Baronnie de Tilh a été acquife par le même Antoine-Antonin de Gramont en 1629. Elle eft compofée de la paroiffe de Tilh & des quartiers d'Arfague & de Saint-Girons. Mais ces quartiers ont des Seigneurs particuliers & ne dépendent de Tilh que pour le fpirituel, & le Duc de Gramont n'eft Seigneur Haut-Jufticier que pour Tilh.

IX

Le Duc de Gramont poffède des droits confidérables fur la coutume de Bayonne & d'autres fur la coutume de Saint-Jean-Pied-de-Port, mais il n'en réfulte aucun titre.

X

Sirerie & Seigneurie de Lefparre :

Ce domaine confidérable a été acheté de M. le Duc de Foix le 27 avril 1672 par le Maréchal Duc de Gramont Antoine III.

Les Rois de France en ont fait plufieurs fois un Duché à brevet en faveur de fils des Ducs des Gramont.

XI

Duché d'Humières & terre de la Mothe-Houdancourt :

La terre de Mouchy fut érigée en Duché en 1690, en faveur de Louis de Crevant d'Humières, Maréchal de France, & apportée dans la Maifon de Gramont par fa petite-fille unique héritière , Louife-Françoife de Crevant d'Humières, Ducheffe de Gramont, en 1710.

La terre de la Mothe-Houdancourt faifoit partie de la fucceffion du Maréchal & de la Maréchale de la Mothe-Houdancourt, bifaïeuls de Louife-Françoife de Crevant d'Humières, Ducheffe de Gramont, & fut achetée à la fucceffion par le Duc de Gramont en 1718.

XII

DANS LE PAYS DE BIGORRE

La Vicomté d'Afté ou After :

Cette Vicomté, qui eft un des plus anciens fiefs de la Maifon de Gramont, eft compofée des communautés d'Afté, Gerdes, Lies-devant, Lies-darré, Banios, Marfas & Hauban.

Le Duc de Gramont y exerce haute, moyenne & baffe Juftice, avec tous les droits qui y font attachés.

Il a des droits & redevances fur la paroiffe de Tranhouet & Eftupas, & les communautés de Campan, Baudéan, Frechendels, Trebons, d'Ordifan, Bagnères.

XII

La Seigneurie de Séméac :

Cette Seigneurie, importante par fon revenu & le Château qu'y a fait bâtir Henry de Gramont, a été érigée en Marquifat en faveur de Henry Comte de Gramont & de Toulongeon, mais elle a été démembrée après lui. Elle comprenoit, avec d'autres dépendances, les Baronnies de Hiis & des Angles.

ANNEXE N° XLVI,

Chap. XIX, p. 330.

Séjour du Prétendant Charles-Édouard Stuart chez Sir Lauchlane Mac-Kinnon of Strath, Chef du clan de Mac-Kinnon dans l'Ile de Skye, en 1746.

Après la bataille de Culloden où le Duc de Cumberland anéantit & difperfa les forces Écoffoifes réunies fous la bannière du Prétendant Charles-Édouard Stuart, ce malheureux Prince, dont la tête étoit mife à prix pour une fomme confidérable, fut obligé de fe retirer dans les îles du Nord & y mena cette vie errante qui eft devenue légendaire dans les Annales de l'Écoffe.

Le 8 mai 1746, plufieurs chefs de clans Écoffois s'étoient réunis à Mortlaig pour former une ligue de réfiftance contre les Anglois. Il avoit été convenu de faire un dernier effort pour lever dans chaque clan autant d'hommes valides qu'il en pouvoit fournir pour la défenfe du Prince & celle du Pays, & on avoit fixé à huitaine la réunion des forces dans diverfes localités d'où elles devoient converger vers un même point. Les clans fuivans : Lochiel, Glengary, Clanranald, Stewarts of Appin, Keppoch, Barifdale, *Mac-Kinnons* & Mac-Leods, devoient s'affembler le jeudi 15 mai, à Auchnicarry & dans les vallées de Lochaber.

Les autres clans avoient auffi leur rendez-vous, mais ce dernier effort de réfiftance échoua devant la marche rapide & victorieufe des troupes du Duc de Cumberland. Charles-Édouard, proscrit & pourfuivi, fut réduit à errer d'île en île, ne devant fon falut qu'à la fidélité des Highlanders, qui le déroboient aux recherches de fes ennemis & de ceux qui cherchoient à s'en emparer pour gagner l'énorme fomme d'argent promife en récompenfe.

Dans le cours de fes pérégrinations aventureufes, l'Ile de Skye fervit plus d'une fois de retraite au Prétendant qui, comme il le difoit lui-même, favoit qu'une fois à Strath, dans le pays du chef des Mac-Kinnons, il étoit en fûreté & ne feroit pas trahi.

Il y arriva vers le mois de juin 1746, accompagné de Malcolm Mac-Leod, en qui il avoit mis toute fa confiance. Charles-Édouard avoit pris un déguifement à l'aide duquel il efpéroit paffer pour le ferviteur de Malcolm; mais à peine eut-il mis le pied fur le territoire de Strath, qu'il fut reconnu par deux Mac-Kinnons, qui le faluèrent en fondant en larmes.

Ce que voyant, le Prince les appela, fe nomma & leur fit jurer le fecret, qu'ils gardèrent religieufement.

Étant arrivés à deux milles de la réfidence de Sir Lauchlane Mac-Kinnon, Laird of Strath, chef du clan, Malcolm fit obferver au Prince qu'il feroit bien de voir le vieux chef & de fe confier en lui. « Non, dit Charles, je fais que Mac-Kinnon eft auffi honnête, bon & loyal qu'il eft poffible, mais il eft trop âgé pour pouvoir me fervir en mes deffeins. Conduifez-moi dans quelque autre maifon, pourvu que ce foit celle d'un gentilhomme. » (*Jacobite memoirs.—Brown's, history of the Highlands, t. III, p.* 304 *& fuiv.*).

Malcolm conduifit alors le Prince à Ellagol, ou plutôt, dans le langage du pays, Ellighiul, près de Kilmaree, où demeuroit un certain John Mac-

Kinnon, qui avoit épousé sa sœur, & ils y restèrent deux jours sans que leur présence fût connue dans le pays. Ils se décidèrent alors à quitter l'île pour passer en Écosse, & John Mac-Kinnon fut chargé de se procurer un bateau. Mais ayant rencontré le vieux chef du clan, Sir Lauchlane Mac-Kinnon, il n'osa pas lui cacher son entreprise, & lui confia que le Prince Charles-Édouard étoit à Ellagol, attendant un bateau pour passer en Écosse.

Dès qu'il connut la présence du Prince sur son territoire, le chef se rendit auprès de lui, & après avoir fait hommage au Royal fugitif, il le conduisit dans une retraite voisine, où Lady Mac-Kinnon avoit fait préparer un repas composé de viandes froides & de vin. A partir de ce moment, le chef ne voulut laisser à aucun autre le soin de préparer le départ de son Royal hôte, & le vendredi 4 juillet 1746, entre huit & neuf heures du soir, le Prince s'embarqua pour l'Écosse, accompagné du chef & de John Mac-Kinnon.

Avant le départ, Malcolm Mac-Leod avoit pris congé du Prince, qui, les larmes aux yeux, ne se séparoit qu'à regret d'un si fidèle compagnon. La visite de Charles-Édouard à l'île de Skye ne tarda pas à s'ébruiter ainsi que les services que lui avoit rendus Malcolm, & ce dernier ayant avoué la part qu'il avoit prise à l'embarquement du Prince, il fut appréhendé & emmené à Londres, où il resta prisonnier jusqu'au 1er juillet 1747.

Après une traversée qui ne fut pas sans dangers de toutes sortes, les fugitifs débarquèrent à un endroit appelé Little Mallag, au sud de Loch Nevis in Moidart. Ils y restèrent trois jours cachés dans les montagnes qui entourent Loch Nevis, à cause de la présence d'un détachement de troupes qui parcouroit le pays & avoit failli les surprendre. Charles-Édouard ayant en vain fait appel à l'hospitalité du chef de Clanranald, il se dirigea avec ses compagnons vers la demeure de Mac-Donald of Morar, dont le château avoit été brûlé, mais qui habitoit une maison du voisinage.

Morar avoit été Lieutenant-Colonel dans le Régiment de Clanranald. Il reçut le Prince avec cordialité, & s'empressa de le conduire, ainsi que sa compagnie dans une retraite assurée; après quoi, sur la demande du prince, il se mit en quête du jeune Clanranald, que Charles-Édouard désiroit voir & entretenir. Il revint quelques heures après, déclarant qu'il n'avoit pu rejoindre Clanranald; mais la vérité étoit qu'il l'avoit vu, & que ce dernier, au lieu de répondre à l'appel du Prince, avoit tourné l'esprit de Morar & l'avoit rendu

infidèle, ce dont Charles-Édouard & ſes compagnons ne tardèrent pas à s'apercevoir. Auſſi ils n'héſitèrent pas à s'éloigner, & le Prince réſolut d'aller à Borodale demander aſile & protection au vieil Aeneas Mac-Donald.

Dans ſa triſteſſe de la défection de Clanranald & de Morar, Charles-Édouard s'étoit écrié : « Au moins vous, Mac-Kinnon, j'eſpère que vous n'allez pas m'abandonner, mais que vous m'aiderez à ſortir de ces difficultés. » Le vieux chef croyant que le Prince s'adreſſoit à lui, répondit avec des larmes dans les yeux : « Je ne quitterai jamais Votre Alteſſe Royale dans les jours de danger ; mais, au contraire, avec la permiſſion de Dieu, je ferai tout ce que je pourrai pour vous, & j'irai avec vous partout où vous m'ordonnerez d'aller. » — « Oh ! non, dit Charles, ce ſeroit trop, Monſieur, pour un homme de votre âge ; je suis profondément touché de votre fidélité à ma cauſe, & de votre zèle pour mon ſervice, mais les dangers & les fatigues qui m'attendent ſont au-deſſus de vos forces : c'étoit à votre ami John Mac-Kinnon, qui eſt jeune & vigoureux, que je me ſuis adreſſé. » — « Eh bien ! dit John, avec l'aide du Seigneur, j'accompagnerai Votre Alteſſe Royale dans le monde entier ſi elle le déſire. »

Charles prit alors congé du vieux chef des Mac-Kinnons, & accompagné de John Mac-Kinnon, il partit pour Borodale, où l'attendoit un meilleur accueil. Borodale, le Laird de l'endroit, ſe voua tout entier à ſon ſervice, & réclama pour lui & les ſiens le ſoin de veiller déſormais à la ſûreté du Prince. En conſéquence, John Mac-Kinnon retourna à Ellagol ; mais à peine fut-il arrivé chez lui, qu'il fut pris par une compagnie d'hommes d'armes, & envoyé à Londres ainſi que ſon chef Sir Lauchlane Mac-Kinnon of Strath, qui avoit eté arrêté à Morar quelques heures après le départ de Charles-Édouard. Tous deux furent retenus priſonniers juſqu'en juillet 1747.

Charles-Édouard continua pendant quelque temps ſes courſes aventureuſes, toujours pourſuivi & traqué par les troupes du Duc de Cumberland, juſqu'à ce qu'ayant reçu avis de l'arrivée d'une flottille françoiſe, il revint à Borodale, & s'embarqua pour la France, à Locknanuagh, le 20 ſeptembre de la même année.

ANNEXE Nº XLVII,

Alliances par mariages de la Maiſon de Gramont, depuis ſon origine juſqu'à nos jours.

1100. 1. *Pons.* Brune de Comminges, fille de Roger II, Comte de Comminges, épouſe Geoffroi, Sire de Pons.

1120. 2. *Muret.* Bernard II, Comte de Comminges, épouſe Diaz de Muret, fille de Geoffroy, Seigneur de Muret & de Samaran.

1139. 3. *Béziers.* Bernarde de Comminges, fille du Comte Bernard II, épouſe Roger, Vicomte de Béziers.

1135. 4. *Toulouſe.* Bernard III, Comte de Comminges, épouſe Laurence de Toulouſe, fille de Raymond, Comte de Toulouſe & de Conſtance de France, laquelle étoit ſœur du Roi de France Louis VII, dit le Jeune.

1150. 5. *Aure & Comminges.* Guy de Comminges, fils de Bernard III & de Laurence de Toulouſe, épouſe Bertrande d'Aure, Comteſſe d'Aure, Vicomteſſe de Larbouſt, fille d'Odo II, Comte d'Aure.

1195. 6. *Lautrec.* Odo III, Vicomte d'Aure, épouſe Béatrix de Lautrec, fille de Sicard, Vicomte de Lautrec.

1220. 7. *Aſtarac.* Sans-Garcie II, Vicomte d'Aure, fils d'Odo III, épouſe Blanche-fleur d'Aſtarac, fille de Centulle II, Comte d'Aſtarac, & de Séguine, Comteſſe d'Aſtarac.

(1) 1260. 8. *Aſter & Aure.* Sans-Garcie-Arnaud I, Vicomte d'Aure, fils de Sans-Garcie II, épouſe Agnès, Vicomteſſe & héritière d'Aſter.

1283. 9. *Lavedan.* Sans-Garcie-Arnaud Ier, Vicomte d'Aure & d'Aſter, épouſe en ſecondes noces Brunicende de Lavedan, fille de Raimond Garcie, Vicomte de Lavedan.

1250. 10. *La Barthe.* Mathilde d'Aure, fille de Raimond, Vicomte d'Aure & de Larbouſt, épouſe ſon couſin Arnaud-Guilhem, Vicomte de La Barthe.

1280. 11. *De l'Iſle Jourdain.* Odo IV, Vicomte d'Aure, marié en 1280 à Alpaïs, fille de Jourdain VI, Seigneur de l'Iſle Jourdain & de Guillemette de Durfort.

([1]). 1302. 12. *Comminges.* Géraud I, Vicomte d'Aure, &c., &c., épouſe ſa parente Bérengère de Comminges, fille de Roger de Comminges & de Dame Griſe d'Eſpagne.

([1]). 1350. 13. *Eſpagne.* Géraud I, Vicomte d'Aure, &c., &c., épouſe en ſecondes noces Douce d'Eſpagne, fille d'Arnaud d'Eſpagne, Seigneur de Monteſpan, et de Marquiſe Dame de Séméac.

([1]). 1380. 14. *Caupène.* Jean d'Aure, Vicomte d'Aſter, épouſe Marie de Caupène.

([2]). 1417. 15. *Aſter & Aure.* Sans-Garcie-Arnaud III, Vicomte d'Aure, petit-fils de Géraud I, épouſe ſa couſine Anne d'Aſter.

1449. 16. *Devèſe.* Annorête d'Aſter, ſœur d'Anne & fille de Jean d'Aure, Vicomte d'Aſter, épouſe noble Pierre, Seigneur de Devèſe.

1363. 17. *Juſſan.* Sans-Garcie-Arnaud II, Vicomte d'Aure & de Larbouſt, &c.. &c., épouſe Bertrande de Juſſan, fille de Bertrand de Juſſan & de Sibille de Cardeillac.

([1]). 1400. 18. *Antin.* Menaud d'Aure, Vicomte de Larbouſt, ſecond fils du précédent, épouſe Marguerite d'Antin, fille de Comtebon, Seigneur d'Antin.

([1]). 1450. 19. *Caſtelbajac.* Bertrande d'Aure, Dame de Cardeillac, épouſe Pierre-Arnaud de Caſtelbajac.

1483. 20. *Foix & Béarn.* Jean I, Vicomte d'Aure & d'Aſter, épouſe, le 15 janvier, Jeanne de Foix & de Béarn, fille de Gaſton IV, Prince de Navarre, Comte de Foix, & de Éléonore, Reine de Navarre.

1517. 21. *Carmain.* Françoiſe d'Aure, fille des précédens, épouſe, le 2 février, Antoine de Carmain, Seigneur de Négrepeliſſe, Baron de Léonar.

([1]). 1498. 22. *Mauléon.* Marie d'Aure, ſœur de Françoiſe, ci-deſſus mentionnée, épouſe le Seigneur de Mauléon.

(²). 1501. 23. *Efpagne.* Marie d'Aure, la même, féparée de fon premier mari, époufe, le 21 novembre, Charles d'Efpagne, Baron de Ramefort.

1525. 24. *Aure & Gramont.* Menaud, Vicomte d'Aure & d'After, fils de Jean I d'Aure & de Jeanne de Foix, époufe, le 23 novembre, Claire de Gramont.

1466. 25. *Montlezun.* Blanchefleur d'Aure, fille de Menaud d'Aure & de Marguerite d'Antin, époufe Antoine de Montlezun, Seigneur de Saint-Lary.

(³). 1498. 26. *Efpagne.* Madeleine d'Aure, petite-fille de Menaud d'Aure & de Marguerite d'Antin, époufe, le 29 janvier, Arnaud d'Efpagne, Seigneur de Montefpan.

1500. 27. *De la Motte.* Jeanne d'Aure, fœur de la précédente, époufe le Seigneur de la Motte.

(²). 1500. 28. *Caftelbajac.* Blanchefleur d'Aure, fœur de la précédente, époufe Bernard, Seigneur de Caftelbajac.

1498. 29. *Savignac.* Jean d'Aure, Vicomte de Larbouft, frère de la précédente, époufe en premières noces Marie de Savignac, fille de Jean de Belcaftel.

1520. 30. *De la Rivière.* Jean, le même que ci-dessus, époufe en troifièmes noces Ifabeau de la Rivière, fille du Vicomte de la Rivière & de Labatut.

(²). 1523. 31. *Antin.* Savaric d'Aure, Baron de Larbouft, fils du précédent, époufe Andrée d'Antin, fille d'Arnaud, Baron d'Antin, & de Jeanne d'Andoïns.

(²). 1520. 32. *Comminges.* Rofe d'Aure, fœur du précédent, époufe Bernard de Comminges, Seigneur de Puyguilhem.

(²). 1532. 33. *Afpremont & Orthez.* Gaillard d'Aure, Vicomte de Larbouft, époufe, le 15 janvier, Madeleine d'Afpremont, fille de Pierre d'Afpremont, Vicomte d'Orthez, & de Quitterie de Gramont.

1553. 34. *Lortez.* Jean d'Aure, Vicomte de Larbouft, frère du précédent, époufe, le 4 février, Aubriette de Lortez.

1570. 35. *Aftorg.* Ifabeau d'Aure, fille du précédent, époufe Bernard d'Aftorg, Seigneur de Montbartier.

([1]). 1310. 36. *Aſpremont & Orte.* Arnauld-Guilhem III de Gramont, Souverain de Bidache, épouſe Miramonde d'Aſpremont & d'Orte.

([1]). 1350. 37. *Câmes.* Doſſe ou Douce de Gramont, fille du précédent, mariée à ſon couſin le Seigneur de Câmes.

1350. 38. *Gabaſton.* Arnaud-Raimon I de Gramont épouſe Marie de Gabaſton, fille du Baron de Gabaſton en Béarn.

1380. 39. *Bazillac.* Marie de Gramont, fille du précédent, épouſe Vidan, Seigneur de Bazillac.

1370. 40. *Viéla.* Roſine de Gramont, ſœur de Marie, épouſe le Seigneur de Viéla en Armagnac.

1370. 41. *Marſan & Montgaillard.* Marguerite de Gramont, troiſième fille d'Arnaud-Raimon I, épouſe Pierre, Baron de Marſan, de Montgaillard, Saint-Loboc & autres lieux.

([2]). 1380. 42. *Câmes & Sâmes.* Arnaud-Raimon II de Gramont, fils d'Arnaud-Raimon I, épouſe Anne-Agnès, Dame de Câmes, Sâmes & autres lieux.

([1]). 1400. 43. *Béarn.* Jeanne de Gramont, fille d'Arnaud-Raimon II, épouſe Bernard de Béarn.

1406. 44. *Montaut.* Jean I de Gramont, fils d'Arnaud-Raimon II, épouſe Marie de Montaut, fille de Raimond de Montaut & de Marie d'Albret.

1380. 45. *Auns & Olhaïby.* Verdot de Gramont, deuxième fils d'Arnaud-Raimon I, épouſe Garcie Dame d'Auns & d'Olhaïby.

1415. 46. *Coaraſe & Aſpet.* Marie de Gramont, fille de Verdot, épouſe, le 22 ſeptembre, Noble Baron, Meſſire Ramond Arnaud, Seigneur de Coaraſe & d'Aſpet.

([1]). 1429. 47. *Navarre.* Gratien de Gramont, fils de Verdot, épouſe Marguerite, Princeſſe de Navarre, fille de Charles III, Roi de Navarre.

1435. 48. *Montferrand.* François de Gramont, fils de Jean I, épouſe, le 4 juin, Iſabeau de Montferrand.

1425. 49. *Eſpagne.* Claire de Gramont, fille de Jean I, épouſe Roger d'Eſpagne, Sénéchal de Toulouſe, Seigneur de Monteſpan, &c., &c.

([2]). 1439. 50. *Navarre.* Gratien de Gramont, fils de Verdot, veuf de Marguerite de Navarre, épouſe en ſecondes noces Angleſſe, Princeſſe de Navarre, petite-fille du Roi Charles II, & couſine de Marguerite.

([2]). 1445. 51. *Béarn.* Iſabeau de Gramont, fille de François, épouſe Meſſire Bernard de Béarn, Seigneur de Gerderetz.

([3]). 1448. 52. *Béarn.* Marguerite de Gramont, autre fille de François, épouſe Jean de Béarn, Seigneur de Gardereſt, fils de ſon beau-frère, Bernard de Béarn, & de ſa première femme, Caterine de Vialar.

1460. 53. *Putz, Puch ou Peuch.* Iſabeau de Gramont, veuve de Bernard de Béarn, épouſe en ſecondes noces Meſſire Aymeric de Putz.

1450. 54. *Poyanne.* Tonine de Gramont, ſeconde fille de François, épouſe le Seigneur de Poyanne.

([1]). 1462. 55. *Andoïns.* Tonine de Gramont, devenue veuve du Seigneur de Poyanne, épouſe en ſecondes noces Arnaud d'Andoïns, fils de Jean d'Andoïns (le 26 juin).

([2]). 1458. 56. *Caupène.* Anne de Gramont, quatrième fille de François, épouſe Jean de Caupène, Seigneur d'Amond de Saint-Cricq & de Darricau.

([1]). 1451. 57. *Montpezat.* Marie de Gramont, cinquième fille de François, épouse Meſſire Guillaume de Saint-Félix, Seigneur de Montpezat en Languedoc.

1457. 58. *Caſtélia.* Catherine de Gramont, ſeptième fille de François, épouſe Georges, Seigneur de Caſtélia.

1448. 59. *Caſtelpugeon.* Gratien de Gramont, veuf de Marguerite & d'Angleſſe, Princeſſe de Navarre, épouſe en troiſièmes noces Catherine de Caſtelpugeon en Béarn.

([4]). 1470. 60. *Béarn.* Roger de Gramont, fils de Gratien, épouſe ſa couſine Éléonore de Béarn, fille de Bernard de Béarn & d'Iſabeau de Gramont, fille de François.

1455. 61. *Chaud.* Suzanne de Gramont, fille de Gratien, mariée au Vicomte de Chaud.

1455. 62. *Belzunce.* Magdeleine de Gramont, feconde fille de Gratien, mariée au Seigneur de Belzunce.

» 63. *Garro.* Léonor de Gramont, troifième fille de Gratien, mariée à Jean de Garro, fils de Leonel, Seigneur de Garro.

1460. 64. *Andaux.* Ifabeau de Gramont, quatrième fille de Gratien, mariée à Joannet, Seigneur d'Andaux & de Mouneins.

(2). 1500. 65. *Andoïns.* François II de Gramont, fils aîné de Roger, époufe Catherine d'Andoïns.

1505. 66. *Lefcun.* Louis de Gramont, deuxième fils de Roger, époufe Magdelaine de Lefcun, Dame Vicomteffe de Caftillon, Lamarque & Sanfac (27 mars).

(3). 1503. 67. *Andoïns.* Hélène de Gramont, fille ainée de Roger, mariée à Jean, Seigneur d'Andoïns, fon coufin.

(1). 1506. 68. *Caftelnau.* Suzanne de Gramont, deuxième fille de Roger, mariée à Louis, Seigneur de Caftelnau.

(3). 1510. 69. *Afpremont & Orthez.* Quiterie de Gramont, troifième fille de Roger, mariée à Pierre d'Afpremont, Vicomte d'Orthez.

1511. 70. *Setchécoin & Saint-Pé.* Ifeur de Gramont, quatrième fille de Roger, mariée à Jean, Seigneur de Setchécoin & de Saint-Pé.

1507. 71. *Luxe.* Ifabeau de Gramont, cinquième fille de Roger, mariée à Jean, Seigneur de Luxe.

(1). 1526. 72. *Polignac.* Jean II de Gramont, fils de François, époufe, le 15 feptembre, Françoife, Dame de Polignac.

1525. 73. *Aure & Gramont.* Claire de Gramont, fille & héritière de François, époufe fon coufin Menaud d'Aure, le 23 novembre. (*Déjà mentionné.*)

(1). 1549. 74. *Clermont, Traves & Toulongeon.* Antoine I de Gramont, fils de Claire de Gramont & de Menaud d'Aure & d'After, époufe, le 29 feptembre, Hélène de Clermont, Dame de Traves, de Toulongeon & de Saint-Chéron.

(2). 1550. 75. *Mauléon.* Catherine de Gramont, fille de Claire de Gra-

mont & de Menaud d'Aure & d'After, mariée à François, Baron de Mauléon.

([4]). 1567. 76. *Andoïns*. Philibert de Gramont, fils d'Antoine I, époufe, le 16 août, Diane Corifandre d'Andoïns, fille unique & héritière de Paul d'Andoïns, Vicomte de Louvigny, Baron de Lefcun, &c., &c.

([2]). 1588. 77. *Clermont-Toulongeon*. Théophile-Roger de Gramont, troifième fils d'Antoine I, époufe, le 8 juillet, Charlotte de Clermont, Dame de Toulongeon, coufine germaine de fa mère.

1572. 78. *Durfort-Duras*. Marguerite de Gramont, fille aînée d'Antoine I, mariée le 14 juin à Jean de Durfort, Baron de Duras.

([2]). 1595. 79. *Montpezat-Des-Prez*. Claire-Suzanne de Gramont, deuxième fille d'Antoine I, mariée le 3 mars à Henri Des Prez, marquis de Montpezat & du Fou.

1591. 80. *Caumont-La-Force*. Caterine de Gramont, fille de Philibert de Gramont, mariée le 25 décembre à François Nompar de Caumont La Force, Comte de Lauzun, & plus tard Duc de La Force.

1601. 81. *Roquelaure*. Antoine II, Duc de Gramont, fils de Philibert de Gramont, époufe, le 1er feptembre, Louife de Roquelaure, fille d'Antoine, Duc de Roquelaure.

1618. 82. *Montmorency*. Antoine II, Duc de Gramont, époufe, le 16 mars en fecondes noces, Claude de Montmorency, fille aînée de Louis de Montmorency, Baron de Bouteville, &c., &c.

1634. 83. *Du Pleffis de Chivré*. Antoine III, Duc de Gramont, Pair & Maréchal de France, fils aîné du Duc Antoine II, époufe, le 26 novembre, Françoife Marguerite Du Pleffis de Chivré.

1660. 84. *Hamilton*. Philibert, Comte de Gramont, deuxième fils du Duc Antoine II, époufe Élifabeth Hamilton, fille de Georges Hamilton, fils du Comte d'Albecorne.

1640. 85. *Miolans & Saint-Chaumont*. Suzanne de Gramont, fille

aînée du Duc Antoine II, mariée à Henri Mitte de Miolans, Comte de Miolans & Marquis de Saint-Chaumont.

1647. 86. *Feuquières*. Anne-Louiſe de Gramont, deuxième fille du Duc Antoine II, mariée le 26 juin à Iſaac de Pas, Marquis de Feuquières, &c., &c.

1648. 87. *Lons*. Françoiſe-Marguerite-Bayonne de Gramont, troiſième fille du Duc Antoine II, mariée à Philippe, Marquis de Lons en Béarn.

1658. 88. *Béthune-Sully*. Armand de Gramont, Comte de Guiche, fils aîné du Maréchal Antoine III, épouſe, le 23 janvier, Marguerite-Louiſe-Suzanne de Béthune, fille du Duc de Sully.

(2). 1668. 89. *Caſtelnau*. Antoine IV, Charles, Duc de Gramont, d'abord Comte de Louvigny, deuxième fils du Maréchal Antoine III, épouſe, le 15 mai, Charlotte de Caſtelnau, fille du Marquis de Caſtelnau, Maréchal de France, &c., &c.

1660. 90. *Monaco-Grimaldi*. Catherine-Charlotte de Gramont, fille cadette du Maréchal Antoine III, mariée le 30 mars à Louis de Grimaldi, Prince Souverain de Monaco.

1662. 91. *Canouville-Raffetot*. Henriette-Catherine de Gramont, fille aînée du Maréchal Antoine III, mariée le 13 ſeptembre à Alexandre de Canouville, Marquis de Raffetot, &c., &c.

1694. 92. *Stafford* (*Howard*-). Claude-Élizabeth-Charlotte de Gramont, fille du Comte de Gramont & de la Comteſſe née Hamilton, mariée le 6 avril à Henry Howard, Marquis de Stafford en Angleterre.

(1). 1687. 93. *Noailles*. Antoine V, Duc de Gramont, Maréchal de France, fils du Duc Antoine IV, épouſe, le 13 mars, Marie-Chriſtine de Noailles, fille d'Anne-Jules, Duc de Noailles.

1693. 94. *Boufflers*. Catherine-Charlotte de Gramont, fille du Duc

Antoine IV, mariée le 17 décembre à Louis-François, Duc de Boufflers, Pair & Maréchal de France.

([1]). 1715. 95. *Gontaut-Biron.* Marie-Adélaïde de Gramont, fille aînée du Maréchal Antoine V, mariée le 30 décembre à François-Armand de Gontaut-Biron, Duc de Gontaut, &c., &c.

1719. 96. *Bournonville.* Catherine-Charlotte-Thérèse de Gramont, seconde fille du Maréchal Antoine V, mariée le 27 mars à Philippe-Alexandre, Prince de Bournonville.

1727. 97. *Saint-Simon-Ruffec.* Catherine-Charlotte-Thérèse de Gramont, la même que ci-dessus, devenue veuve, mariée en secondes noces à Jacques-Louis de Saint-Simon, Duc de Ruffec, le 26 mars.

1710. 98. *Aumont de Crevant d'Humières.* Antoine VI, Duc de Gramont, &c., &c., fils aîné du Maréchal Antoine V, épouse le 3 mars Louise-Françoise d'Aumont, fille & héritière du Duc de Crevant d'Humières.

1739. 99. *Gramont de Crevant d'Humières.* Louise-Marie-Victoire de Gramont de Crevant d'Humières, fille aînée du Duc Antoine VI, mariée le 1er mars à son cousin le Duc de Lesparre, plus tard Duc de Gramont, Antoine VII.

1740. 100. *Brionne-Lorraine.* Louise-Charlotte de Gramont, deuxième fille du Duc Antoine VI, mariée le 3 février au Comte de Brionne, fils du Prince de Lambesc de la maison de Lorraine.

([2]). 1720. 101. *Gontaut-Biron.* Louis de Gramont, second fils du Maréchal Antoine V, d'abord Comte de Gramont, puis Duc de Gramont & Prince Souverain de Bidache, par suite du décès sans enfans mâles de son frère le Duc Antoine VI, épouse, le 11 mars, Geneviève de Gontaut, fille de Charles-Armand de Gontaut, Duc de Biron.

1732. 102. *Rupelmonde.* Marie-Chrétienne-Christine de Gramont, fille aînée du Duc Louis, mariée à Yves-Marie de Ligne, Comte de Rupelmonde.

1739. 103. *Gramont de Crevant d'Humières.* Antoine VII, Duc de Gramont, &c., &c., fils aîné du Duc Louis, épouſe, le 1er mars, ſa couſine, déjà nommée, Marie-Louise Victoire de Gramont de Crevant d'Humières, fille du Duc Antoine VI.

1748. 104. *Faoucq-Garnetot.* Antoine-Adrien-Charles de Gramont, Comte de Gramont d'Aſter, deuxième fils du Duc Louis, épouſe, le 15 mai, Marie-Louiſe-Sophie de Faoucq, fille d'Alexandre de Faoucq, marquis de Garnetot.

1759. 105. *Choiſeul-Stainville.* Antoine VII, Duc de Gramont, ci-deſſus nommé, épouſe, le 16 août, en ſecondes noces, Béatrix de Choiſeul-Stainville, ſœur du Duc de Choiſeul.

([2]). 1763. 106. *Noailles.* Louis-Antoine-Armand de Gramont, Comte de Guiche, puis Duc de Leſparre, fils unique du Duc Antoine VII, épouſe, le 24 juin, ſa couſine Philippine-Louiſe-Catherine de Noailles, fille du Duc de Noailles.

1766. 107. *Oſſun.* Geneviève de Gramont, fille du Comte de Gramont, ci-deſſus nommé, & de la Comteſſe de Gramont, née Faoucq de Garnetot, mariée le 28 janvier à Charles-Pierre-Hyacinthe, Comte d'Oſſun, Grand d'Eſpagne, &c., &c.

([2]). 1780. 108. *Polignac.* Antoine VIII, Louis-Marie, Duc de Gramont, &c., &c., fils aîné du Comte de Gramont, Antoine-Adrien-Charles, d'abord Comte de Louvigny, puis Duc de Guiche, puis Duc de Gramont, épouſe, le 11 juillet, Louiſe-Françoiſe-Gabrielle-Aglaé de Polignac, fille du Duc de Polignac.

1782. 109. *Boiſgelin.* Antoine-François de Gramont, Comte de Gramont d'Aſter, ſecond fils du Comte Antoine-Adrien-Charles, épouſe Gabrielle-Charlotte-Eugénie de Boiſgelin.

1800. 110. *Catelan.* Antoine-Louis-Raimond-Geneviève de Gramont, Comte de Gramont d'Aſter, fils du précédent, épouſe

Mademoiselle Amable de Catelan, fille du Marquis de Catelan.

1833. 111. *Salmour.* Antoinette-Claire-Amélie-Gabrielle-Corisandre de Gramont, fille du précédent, mariée à Roger Gabéleon, Comte de Salmour en Piémont.

1835. 112. *Dadvisart de Talairand.* Thérèse de Gramont, deuxième fille du Comte de Gramont d'Aster, ci-dessus nommé, mariée le 23 juillet à Gustave, Marquis Dadvisard de Talairand.

1840. 113. *Gravier de Vergennes.* Antoinette-Marie-Madeleine-Amable-Amélie de Gramont, troisième fille du Comte de Gramont d'Aster, ci-dessus nommé, mariée le 17 mars à Edmond-Jean-Guillaume, Comte Gravier de Vergennes.

1843. 114. *Durand.* Antoine-Eugène-Amable-Stanislas-Agénor de Gramont, Comte de Gramont d'Aster, fils du Comte de Gramont d'Aster, ci-dessus nommé, épouse Mademoiselle Coralie Durand.

1818. 115. *D'Orsay.* Antoine IX, Geneviève-Héraclius-Agénor, Duc de Gramont, &c., &c., fils du Duc Antoine VIII, épouse, le 23 juillet, Anna-Quintina-Albertine-Ida, Comtesse d'Orsay.

1806. 116. *Tankerville.* Armandine-Léonie-Sophie-Corisandre de Gramont, fille aînée du Duc Antoine VIII, épouse Charles Bennet, Comte de Tankerville, Pair d'Angleterre (le 28 juillet).

1805. 117. *Dawidoff.* Aglaé-Angélique-Gabrielle de Gramont, deuxième fille du Duc Antoine VIII, mariée à Alexandre de Dawidoff, Général en Russie.

1831. 118. *Sebastiani della Porta.* Aglaé-Angélique-Gabrielle de Gramont, nommée ci-dessus, mariée en secondes noces à Horace-François, Comte Sébastiani della Porta, Maréchal de France.

1848. 119. *Mac-Kinnon.* Antoine X, Alfred-Agénor, Duc de Gramont, &c., &c., fils aîné du Duc Antoine IX, épouse,

le 27 décembre, Emma-Mary Mac-Kinnon, fille de William-Alexander Mac-Kinnon, chef du clan de Mac-Kinnon en Écoſſe.

1844. 120. *Ségur.* Antoine-Léon-Philibert-Auguſte de Gramont, Duc de Leſparre, deuxième fils du Duc Antoine IX, épouſe, le 4 juin, Marie-Sophie de Ségur, fille du Vicomte Alexandre de Ségur.

1848. 121. *Choiſeul-Praſlin.* Antoine-Anérius-Théophile-Alfred, Comte de Gramont, troiſième fils du Duc Antoine IX, épouſe, le 21 novembre, Louiſe-Cécile-Charlotte de Choiſeul-Praſlin.

1850. 122. *Du Prat.* Antonia-Armandine-Aglaé-Ida de Gramont, fille aînée du Duc Antoine IX, mariée le 26 novembre à Antoine-Théodore, Marquis du Prat.

1866. 123. *L'Aigle.* Antonine-Joſéphine-Marie de Gramont, fille aînée du Duc de Leſparre, ci-deſſus nommé, mariée le 29 mai à Frédéric, Vicomte des Acres de l'Aigle.

1869. 124. *Archiac.* Anne-Antonine-Félicie-Aglaé de Gramont, deuxième fille du Duc de Leſparre, mariée le 4 mai à Étienne, Comte Dexmiers d'Archiac de Saint-Simon.

1871. 125. *Brigode de Kemlandt.* Antonia-Corisandre-Ida-Marie de Gramont, fille du Duc Antoine X, mariée le 7 janvier à Gaſton-Georges-Marie-Emmanuel, Comte de Brigode de Kemlandt.





TABLES

TABLE DES CHAPITRES

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

61

CHAPITRE XVIII

CHAPITRE XIX

TABLE DES PIÈCES ET DOCUMENS

ANNEXÉS

FIN

Paris. — De l'Imprimerie Alcan-Levy, 61, rue de Lafayette

TABLEAU G

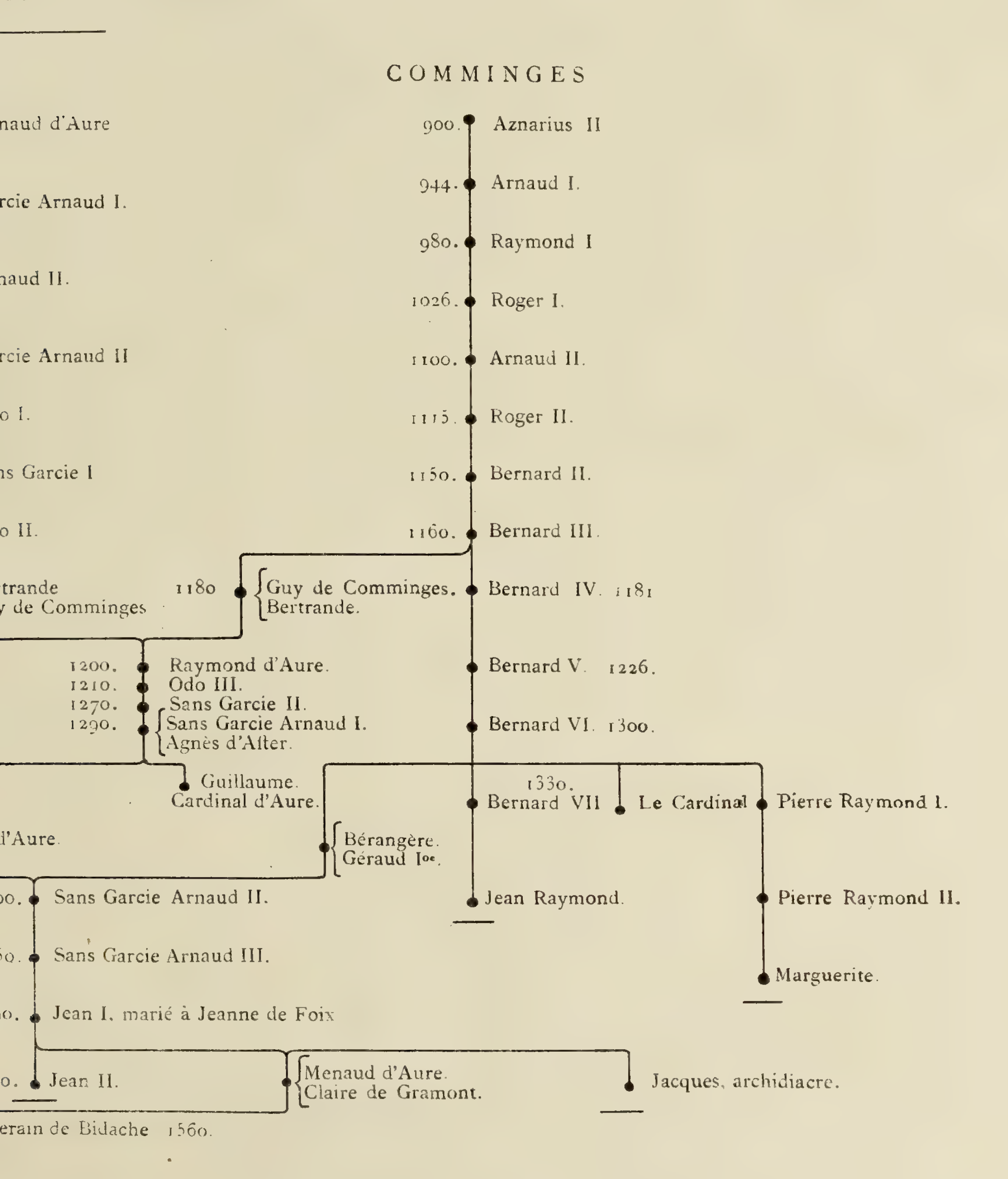
DE LA DESCENDANCE DES MAISONS DE GRAMONT, D'ASTER ET

COMTE DE GRAMONT



ALOGIQUE

NGES, JUSQU'A LEUR FUSION EN LA PERSONNE D'ANTOINE Ier,
ERAIN DE BIDACHE.



TA

DE LA PARENTÉ DE LA MAISON DE

Pierre

Iſabeau

Louis Duc de Bourbon.	Jeanne de Bourbon Charles V, Roi de France.	Blanche de Bourbon Pedro Roi de Caſtille.
Les Ducs de Bourbon.	Les Rois de France.	Les Rois de Caſtille, d'Aragon et de Navarre.

U

NT AVEC LA MAISON DE FRANCE.

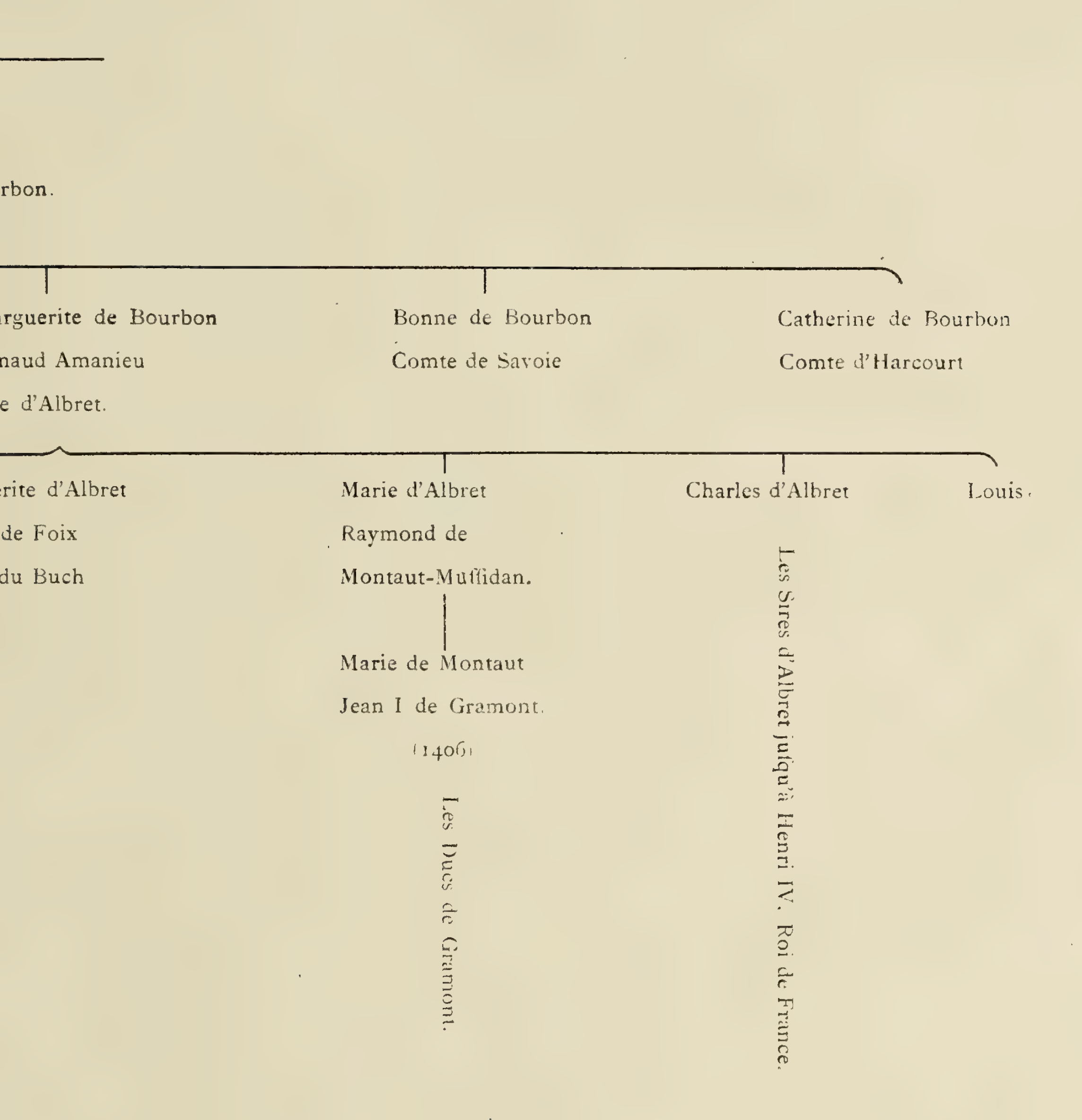
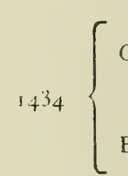
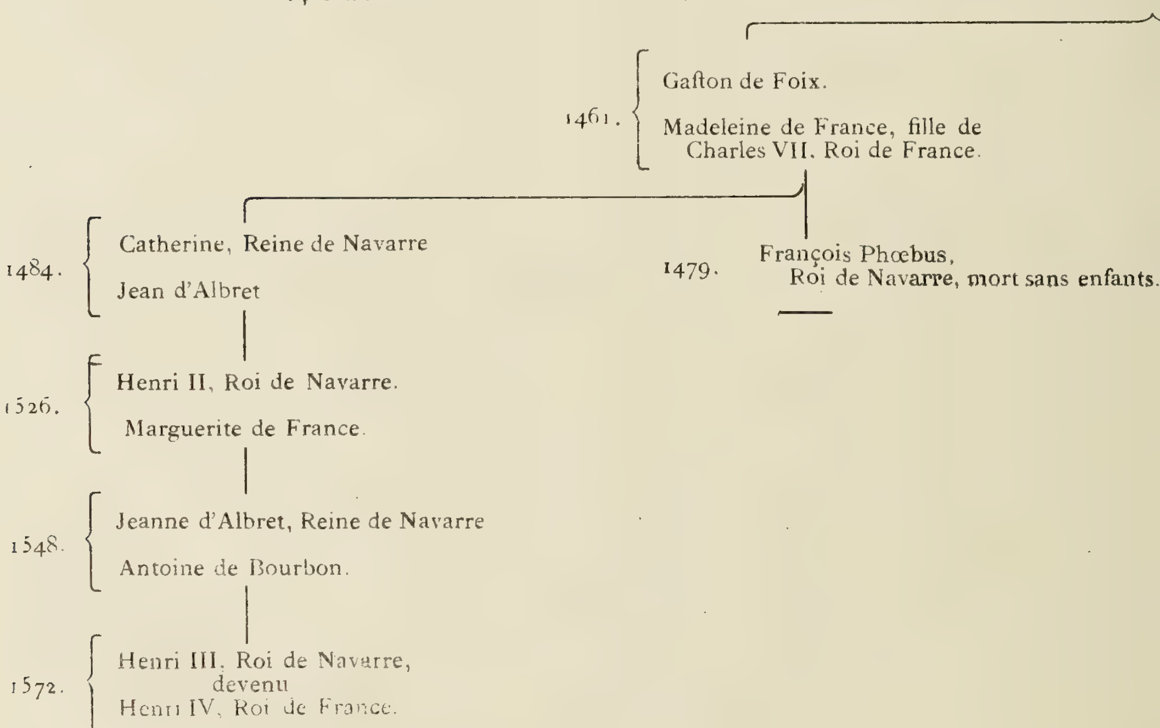


TABLEAU [...]

DES DUCS DE GRAMONT AVEC [...]



De ce mariage font nés quatre fils et dix filles : Gafton, Prince de Viane ; J[...]
Marquis de Montferrat ; Jeannette, mariée au Comte d'Armagnac ; Marguerite, m[...]
1483 à Jean d'Aure. Vicomte d'After, dont le contrat eft aux Archives.



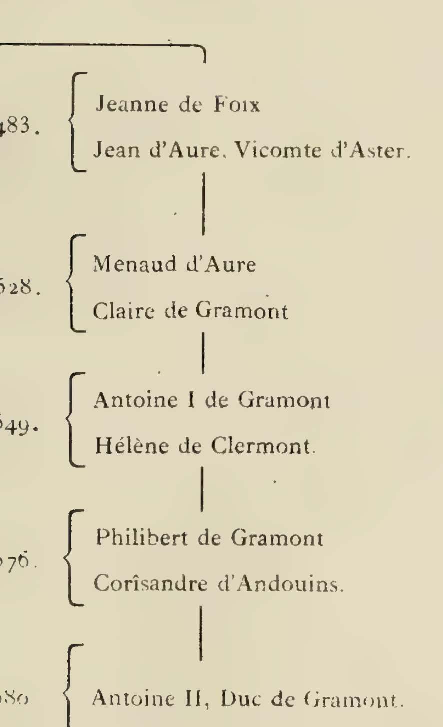
A PARENTÉ

SON ROYALE DE NAVARRE (1483).

de Foix.

rre.

Narbonne; Pierre, Cardinal de Foix; Jacques mort non marié: Marie, mariée au Bretagne; Éléonore, morte non mariée, & Jeanne de Foix, mariée le 15 Janvier



TA

DE LA PARENTÉ DES DUCS DE GRAMO

Anne-Jules. Duc de N

m

Françō

Marie-Victoire-Sophie de Noailles.
Louis-Alexandre de Bourbon,
Comte de Touloufe & Duc de Penthièvre
— 1723

Louis-Jean-Marie de Bourbon,
Duc de Penthièvre.
Marie-Thérèfe-Félicité d'Eft-Modène
— 1754

Louife-Marie-Adélaïde de Bourbon,
Louis-Philippe-Jofeph de Bourbon,
Duc d'Orléans.
— 1790

Louis-Philippe Ier. Roi des Français,
Marie-Amélie de Bourbon.
— 1830

Le Duc d'Orléans †.
Le Duc de Nemours.
Le Prince de Joinville.
Le Duc d'Aumale.
La Princeffe Clémentine de Saxe-Cobourg.
La Ducheffe Marie de Wurttemberg †.
La Reine des Belges †.
— 1854

U

LA MAISON DE BOURBON-ORLÉANS.

laréchal de France,

ille.

1687 Marie-Chriftine de Noailles
Antoine V, Duc de Gramont, Souverain de Bidache,
Pair & Maréchal de France.

1720 Louis, Duc de Gramont, Prince Souverain de Bidache,
Pair de France (Second fils d'Antoine V).
Geneviève de Gontaut-Biron.

1748 Antoine-Adrien-Charles, Comte de Gramont, frère cadet
d'Antoine VII, Duc de Gramont, marié à
Marie-Louisé de Faoucq de Garnetot.

1799 Antoine VIII, Duc de Gramont,
Louife-Françoife-Aglaé de Polignac

1836 Antoine IX, Duc de Gramont,
Ida, Comteffe d'Orfay.

1854 Antoine X, Duc de Gramont.
Emma-Mary Mac-Kinnon.

TABLEAU G

DE LA MA

Anto

Capitaine Ch

Barc

1641. Jean-Baptifte Grimaud

Seigneur de Montgelas,

1700. Antoine Grimaud,

Seigneur de Montgelas,

1745. Pierre Grimaud,

Intendant général des Pofte

et Relais de France (Se

gneur d'Orfay),

1780. Pierre-Gafpard-Marie.

Comte d'Orfay,

Ci-devant Comte d'Autre
& de Nogent de Béthune
Baron de Rupt, Seigneu
de la Principauté fouverair
de Delain, Comte du Sain
Empire.

1790. Jean-François Albert.

Louis-Marie Gafpard.

Comte d'Orfay,

Alfred, Comte d'Orfay;

mort fans poftérité.

ALOGIQUE

'ORSAY.

Forez.

1° à Marie de Valons.
2° à Angélique Gallien

à Marguerite Lejuge.

1° à Élifabeth, Comteffe de Courten
2° à Gabrielle de Caulaincourt.

1° à Marie-Louife-Albertine, Princeffe de Croy
2° à Marianne, Princeffe de Hohenlohe-Waldenburg-Bartenftein.

Françoife, Baronne de Franquemont.

Max, Comte d'Orfay, Chef de la feconde branche des d'Orfay. établie en Autriche & en Hongrie.

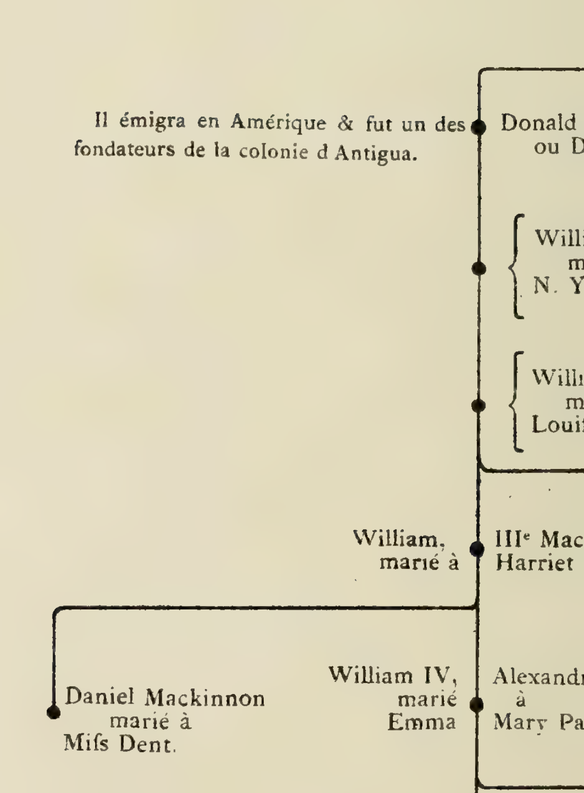
Ida. Comteffe d'Orfay. mariée à Ant. IX. Duc de Gramont.

DESCE

DES MACKINN

Il était à la bataille de Worcelter, en 1650, auprè
de Charles II, qui le créa Chevalier Banneret fur l
champ de bataille.

Il accompagna le Prétendant Charles-Édouard, lu
donna refuge, fut pris (1645) & envoyé à la Tour d
Londres.



Emma Mary Mackinn

Ducheffe de Gram

NCE

PUIS 1600.

auchlane Mackinnon of Strath.

marie à

Mackinnon, Mac Lean of Mac Lean

nlane Mackinnon. Laird of Strath.

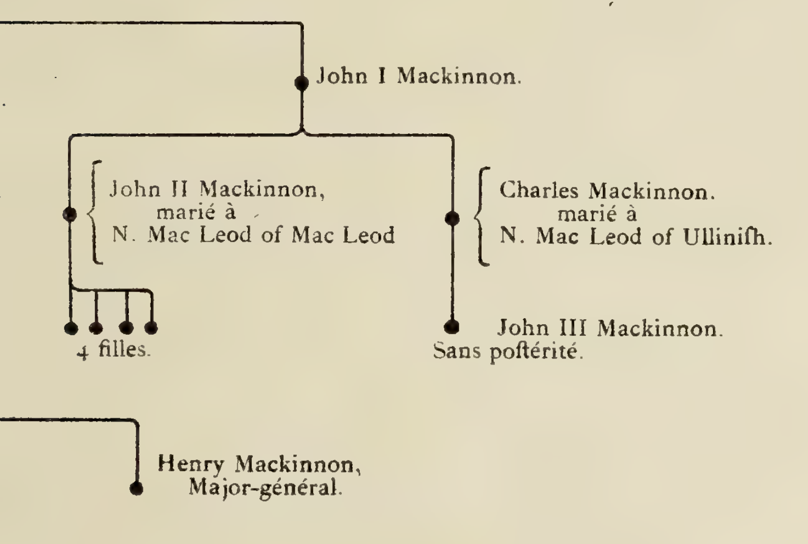
marié à

ac Donald of Clanranald.

nlane More Mackinnon.

marié à

ac Lean of Coll.



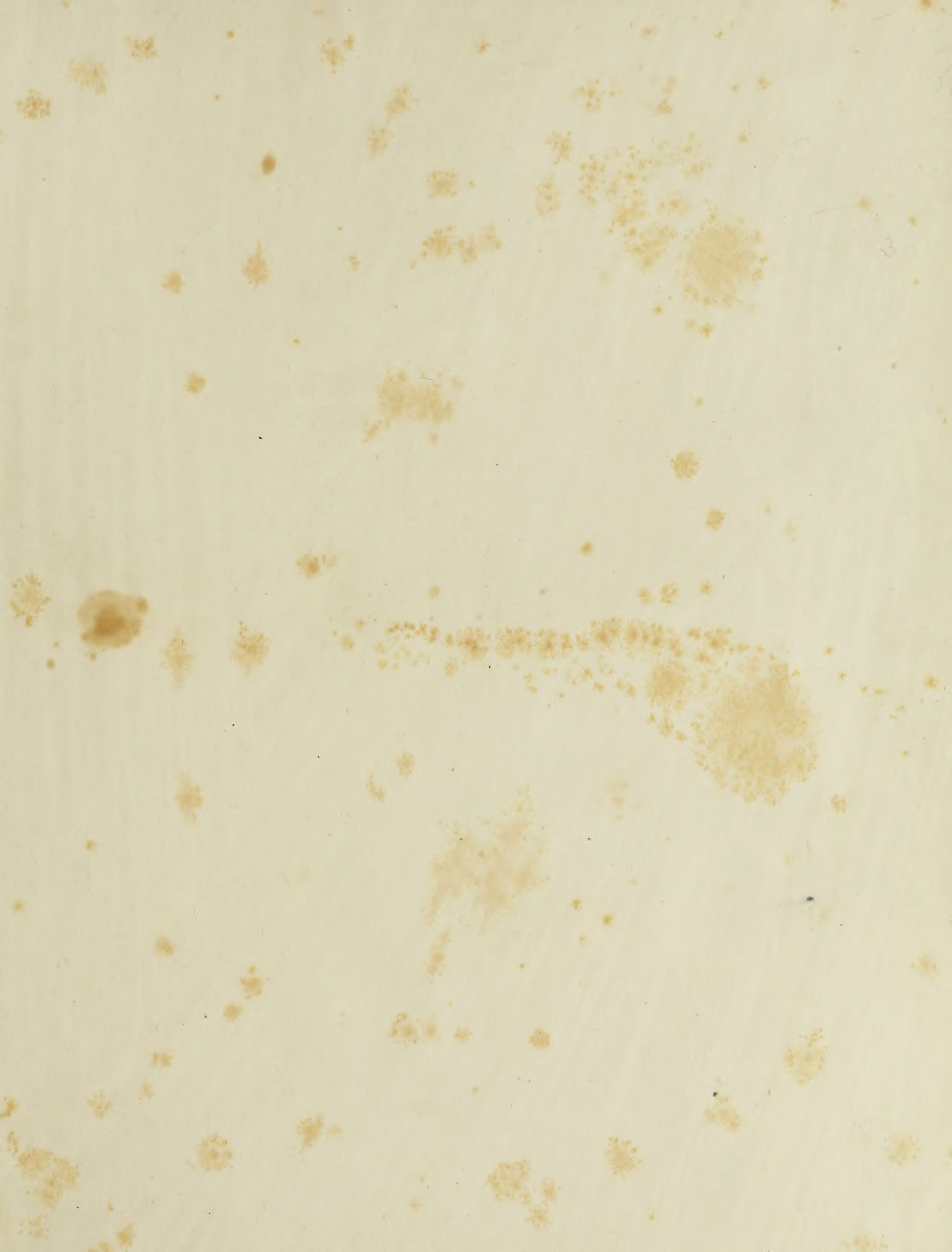
William-Alexandre Mackinnon.

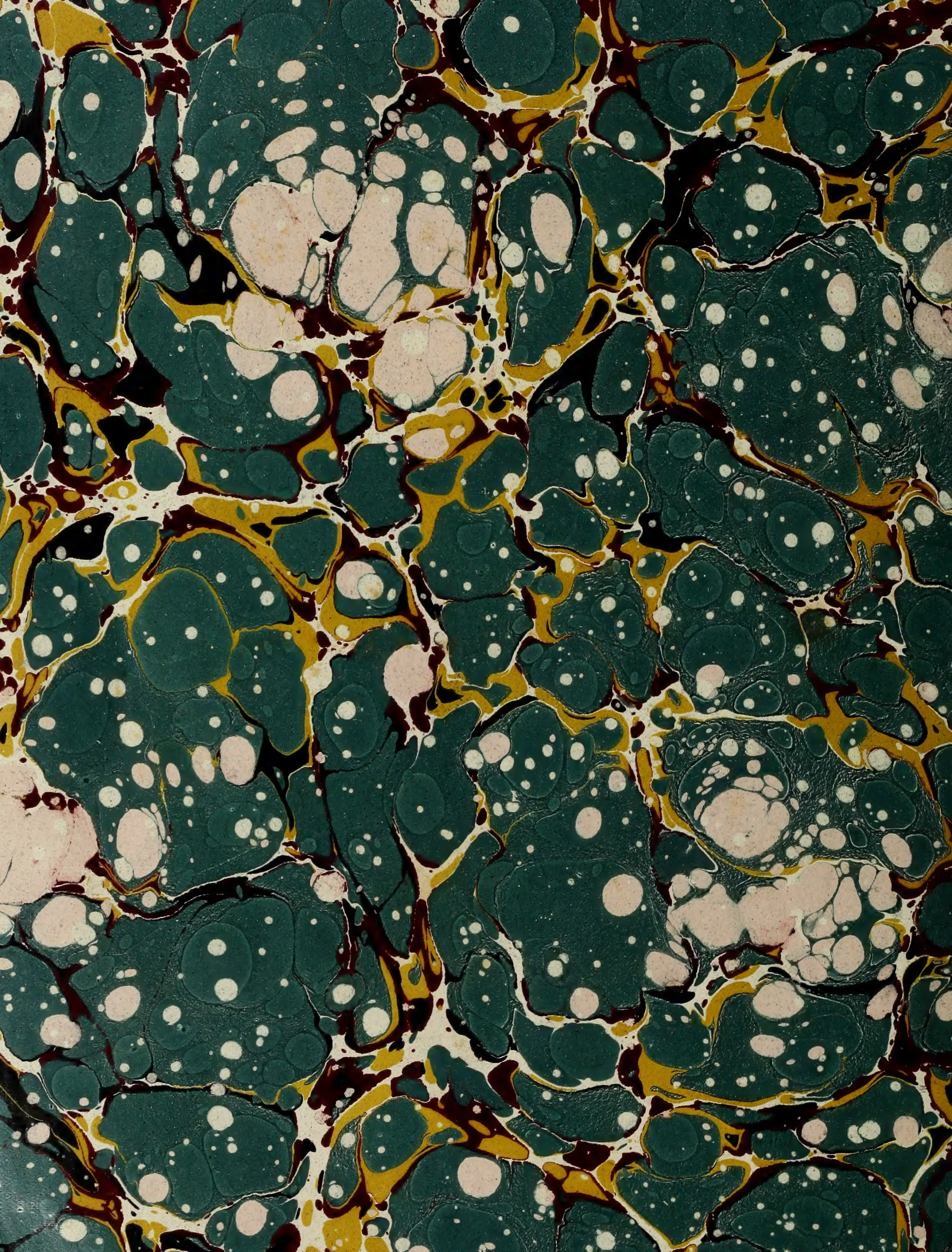
Lauchlan-B. Mackinnon.

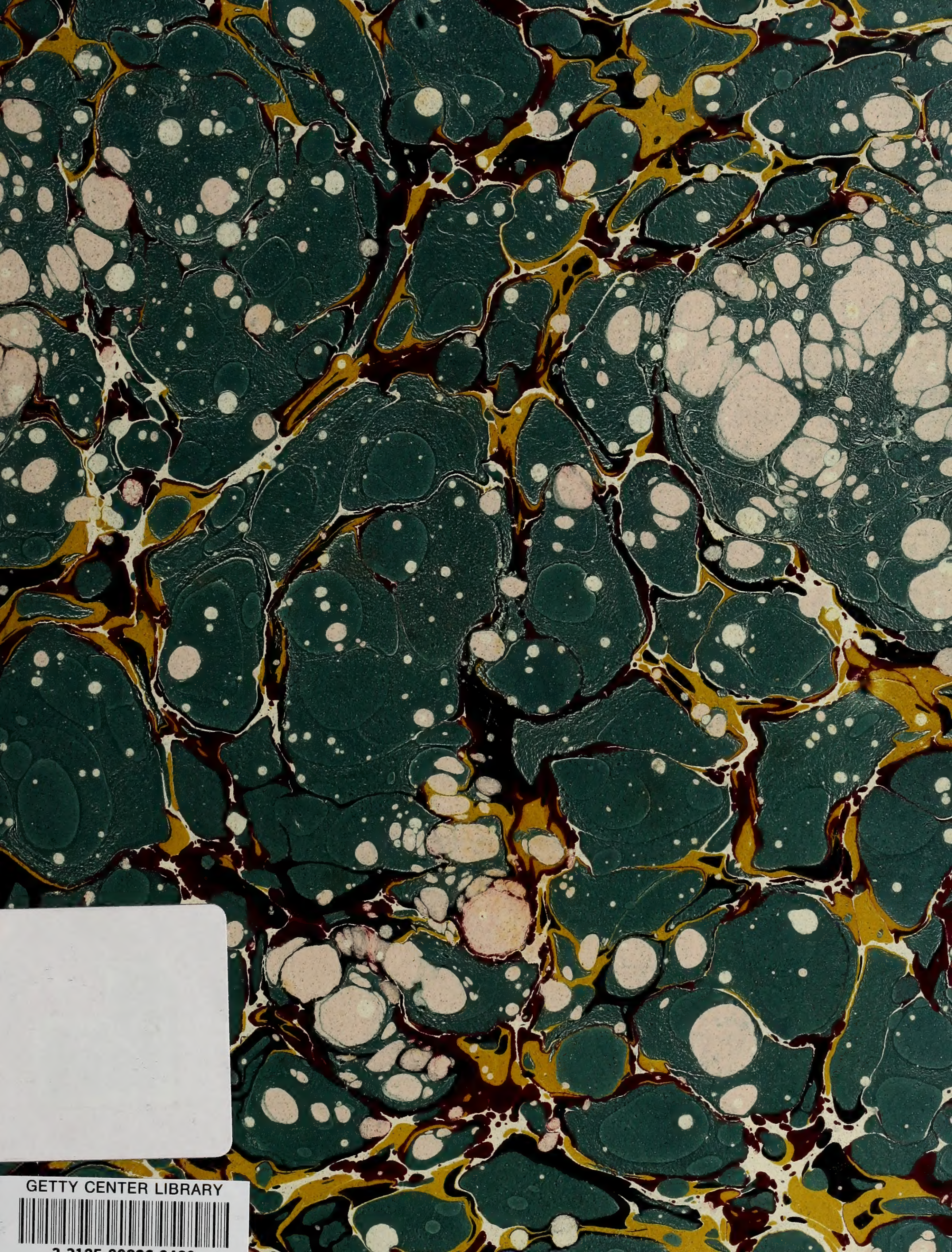
Lionel Mackinnon.

Louifa Mackinnon, Comteffe Dundonald.

Flora Mackinnon.






GETTY CENTER LIBRARY

